This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

3 6105 027 835 391

STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DU

DÉPARTEMENT DE LA MARNE

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DU

DÉPARTEMENT DE LA MARNE

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DE LA SOCIÉTÉ

ART. 12. — Les Associés correspondants paient une cotisation annuelle de cinq francs.

Ils reçoivent franco les Mémoires de la Société.

Les Sociétés savantes qui reçoivent ces Mémoires sont priées d'envoyer en échange les ouvrages qu'elles font imprimer.

Dans la séance du 5 janvier 1882, la Société a décidé qu'aux termes de l'art. 9, § 3 du règlement, la cotisation en numéraire de 10 francs par an, votée à la séance du 2 mars 1881, est due par les membres titulaires non résidants comme par les membres titulaires résidants.

Les auteurs des ouvrages publiés par la Société gardent la responsabilité des opinions ou assertions émises par eux.

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

D'AGRICULTURE, COMMERCE, SCIENCES & ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE

(Ancienne Académie de Châlons, fondée en 1750)

2e Série. — Tome 7.

1903-1904

CHALONS-SUR-MARNE

IMPRIMERIE MARTIN FRÈRES, PLACE DE LA RÉPUBLIQUE, 50.

—

1905

SÉANCE PUBLIQUE

SÉANCE SOLENNELLE

DE LA

SOCIÉTÉ

D'AGRICULTURE, COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE

TENUE DANS LE GRAND SALON DE L'HOTEL DE VILLE DE CHALONS

LE MARDI 23 AOUT 1904

Le Mardi 23 août 1904, à une heure et demie, la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne a tenu sa séance publique annuelle dans le Grand Salon de l'Hôtel-de-Ville de Châlons, le théâtre municipal n'ayant pu être mis à sa disposition par suite de réparations à la scène.

M. VALLÉ, Sénateur, Ministre de la Justice, Président du Conseil général, avait bien voulu accepter de présider la séance. Beaucoup de ses collègues du Conseil l'accompagnaient.

M. Vallé avait à ses côtés : M. Monet, Président de la Société, ingénieur en chef ; M. Huard, Préfet, Président d'honneur ; M. le général Dalstein, commandant

en chef du 6e corps ; M. Guyot-Prieur, vice-président du Conseil général ; M. Montfeuillard, aussi vice-président, député ; M. Lefebvre, inspecteur d'Académie.

Sur l'estrade, également :

MM. Merlin, Forgeot, Lenoir, Gérard-Flot, Lesourd, Mennesson-Champagne, Pommier, Charlot, Moulin, Lefert, conseillers généraux ; Blondiot, vice-président de la Société ; Guillemot, secrétaire ; Lemoine, trésorier ; Lhote, archiviste ; Martin, Marcout, Lequeux, Hanra, Schmit, Vallée, Bauny, Pestre, Bottmer, Drelon, Gélin, Ponsinet, Chappaz, Berland, membres titulaires résidants ; Loche, Brouillon, commandant Simon, membres titulaires non résidants ; Pineau, Albert-Doyen, Lallement, Jactat, Gillet-Chémery, Tilloy, Collignon, Véron-Magot, Jaudou, Maurice, associés correspondants.

Etaient aussi présentes plusieurs notabilités de la ville et de la région : M. le colonel Petit ; M. le chef de bataillon Delaunoy ; M. Corsin, chef d'escadron de gendarmerie ; M. Bergoltz, chef de bataillon du génie ; M. le commandant Guérou ; M. le commandant de gendarmerie Pitolet ; MM. Godfrin, Tarbouriech, Duché, Treffé, conseillers municipaux de la ville de Châlons ; M. Vol, chef de cabinet de M. Vallé ; M. Leduc, inspecteur primaire ; M. Lambert, sous-ingénieur ; M. Dusautoir, inspecteur du service des poids et mesures ; M. Colombot, sous-directeur de l'Ecole des arts et métiers ; M. Dallemagne, conducteur des ponts et chaussées ; M. Marchal, directeur des travaux à la ville ; M. Murgeaud-Larion, maire de Chaintrix, etc.

Plus de trois cents personnes de la ville et du département garnissaient la salle beaucoup trop petite en la circonstance.

M. Monet ouvre la séance par quelques mots de remerciement aux hautes notabilités qui ont bien voulu répondre à l'invitation de la Société et en particulier à

GENERAL BOOKBINDING CO.
77 53 5
4925T 005 2 BP 2222
QUALITY CONTROL MARK

M. Vallé. Il exprime aussi tous ses regrets de l'absence de M. Léon Bourgeois et se fait l'interprète de l'assistance en adressant à l'éminent député de Châlons, dont la haute sollicitude est acquise de longtemps à la Société, un hommage respectueux.

M. Vallé, répondant à M. Monet, prononce une aimable allocution dans laquelle il dit la grande sympathie du Conseil général pour la Société et le plaisir qu'il ressent à présider la fête d'aujourd'hui. Il ajoute qu'il constate avec une vive satisfaction la prospérité croissante de la Société, qu'il suit avec beaucoup d'intérêt les travaux de ses membres, lesquels sont bien dignes de tous les encouragements puisqu'ils ont pour but le progrès de l'agriculture, du commerce, des sciences et des arts et qu'ils tendent plus spécialement à mettre en lumière les hommes qui ont honoré notre pays, à faire revivre le passé, à réunir les matériaux de l'histoire de notre département.

M. Monet prononce le discours d'usage. Ce discours qui a pour titre *L'Infini*, a été fort goûté de l'assistance qui l'a vivement applaudi. Il est aussi remarquable par l'élévation de la pensée que par la pureté et l'élégance de la forme.

M. Guillemot, secrétaire, lit le compte-rendu des travaux de l'année académique qui est accompagné d'une vue générale sur la situation de la Société.

M. Chappaz lit le rapport sur le Concours d'agriculture, rapport net, précis et serré, où se révèlent à la fois et la science agricole et l'art littéraire.

M. Blondiot lit ensuite, sur le Concours d'Histoire, un rapport où il fait, d'une main légère et avec une grande sûreté d'érudition, la critique des travaux présentés.

M. PONSINET s'est fait écouter avec attention dans son rapport sur les patois, qui lui a permis d'écrire une page remarquable sur la formation des langues et sur le profit que la philologie peut tirer d'une étude bien conduite des patois.

M. HANRA, en l'absence de M. GÉRARD, a donné lecture du rapport sur le Concours de poésie. Le rapport de M. GÉRARD est, ainsi que celui de l'année dernière, écouté avec une vive curiosité. C'est une très jolie page qui provoque d'unanimes applaudissements.

M. BERLAND a lu ensuite, sur les prix Garinet, un rapport très apprécié pour sa forme neuve, pour le charme et l'émotion délicate qui s'en dégagent.

M. MARCOUT clôt la série des rapports par le rapport sur le prix Savey, dans lequel il évoque avec bonheur la belle figure de la fondatrice, Mlle Savey, et où il vante avec autorité les avantages qu'offre la culture de la terre.

M. LEMOINE, trésorier, assisté de M. LHOTE, archiviste, a proclamé les noms des lauréats.

Les discours et rapports ont été coupés de morceaux de piano qu'un des membres correspondants, le jeune maître ALBERT-DOYEN, avait spécialement écrits pour la cérémonie. Ces morceaux ont été religieusement écoutés et l'assistance a montré par ses applaudissements quel plaisir elle trouvait à leur audition.

Outre les deux compositions, *Lettre* et *Passionnément*, M. Albert-Doyen a interprété également un passage de la *Marche funèbre* dont le mérite artistique est maintenant bien connu.

A l'issue de la séance, terminée à cinq heures, la Société a offert à ses invités et aux lauréats, dans un

on voisin, un vin d'honneur dû à la générosité du sident, M. MONET, et de M. VÉRON-MAGOT, viticulteur, réat et membre de la Société. Le délicieux champagne M. Véron-Magot a permis de reconnaître que les des raisonnées qu'il poursuit dans ses champs d'exience d'Avize, et que l'une des commissions de la iété suit année par année, sont couronnées de succès.

Châlons, 26 août 1904.

Le Secrétaire, *Le Président,*

GUILLEMOT. MONET.

DISCOURS

DE

M. MONET

INGÉNIEUR EN CHEF DES PONTS ET CHAUSSÉES

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

Avant que notre séance ne commence, je dois remplir un premier devoir.

Au nom des membres de notre Compagnie, aussi bien qu'en mon nom personnel, je remercie vivement M. Vallé, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et Président du Conseil général, d'avoir bien voulu nous faire l'honneur d'en accepter la présidence.

Sa présence sur cette estrade nous est agréable à un double titre : nous sommes heureux de saluer en lui, à la fois l'un des représentants et des défenseurs les plus fermes du Gouvernement de la République et le Président de notre Assemblée départementale dont la bienveillante protection nous restera acquise, nous l'espé-

rons, pendant de longues années encore, sous sa haute direction.

J'ai aussi un regret à exprimer. Cette année encore, nous n'aurons pas la satisfaction de voir à nos côtés notre député M. Léon Bourgeois. Les deuils cruels qui l'ont, à plusieurs reprises, plongé dans la douleur, le tiennent encore éloigné, vous le savez, des cérémonies publiques : vous vous joindrez à moi pour lui adresser, du fond du cœur, l'expression de notre sympathie et notre souvenir ému.

J'adresse encore nos remerciements à MM. les Conseillers généraux qui ont bien voulu répondre en grand nombre à notre invitation et nous faire le plaisir d'accompagner leur Président ;

A M. le général Dalstein, commandant le 6e corps d'armée, qui nous a accordé gracieusement quelques-uns des instants du temps précieux qu'il consacre si assidûment et si brillamment à notre défense nationale ;

A M. le Préfet de la Marne qui réserve toujours aux membres de notre Société un accueil cordial, dont nous lui sommes tout particulièrement reconnaissants ;

A M. le Maire et à la Municipalité de la ville de Châlons qui ont si aimablement mis à notre disposition, pour ce jour, les plus beaux salons de l'Hôtel de Ville ;

Enfin à tous ceux qui sont ici présents ou qui, par des mots auxquels nous sommes très sensibles, nous ont exprimé leurs regrets de ne pouvoir, par suite d'empêchements impérieux, prendre part à notre fête.

Je vous prie maintenant, M. le Ministre, de vouloir bien ouvrir notre séance annuelle de 1904. — Vous le ferez entouré d'amis sincères et dévoués qui ont le plus vif désir de vous voir emporter, des quelques moments que vous aurez passés au milieu d'eux, un bon et agréable souvenir.

Mesdames,
Messieurs,

De même qu'un festin bien ordonné doit commencer par des hors-d'œuvre ou un potage, de même toute séance solennelle d'une Société académique, si modestes que soient ses prétentions, doit débuter par un discours ou une allocution qualifiée telle, et c'est au Président qu'est dévolu le périlleux honneur de remplir cette indispensable formalité.

Rompre avec d'aussi respectables traditions serait contraire, paraît-il, à toutes les convenances ; et, comme je désire sincèrement ne pas être taxé d'esprit subversif, je me trouve dans l'obligation, cette année encore, de mettre, pendant quelques minutes, votre extrême indulgence à l'épreuve.

Quand on ne sait trop quoi dire, le meilleur moyen de se tirer d'affaire est de causer un peu de tout : Un sujet vaste, s'il encourt le reproche de manquer d'élégance, a tout au moins l'avantage d'être commode et de convenir aux profanes qui ne possèdent ni l'expérience des joutes oratoires, ni le talent nécessaire pour orner de fines fleurs de rhétorique une délicate pensée cueillie dans un coin de jardin de quelque poète rêveur, ou une maxime profonde hardiment jetée sur le papier, dans un éclair de génie, par quelque moraliste célèbre.

Choisissons donc, avec votre permission, une question très large : un simple mot suffira pour la caractériser, ou plutôt la placer sous l'égide d'un programme plus apparent que réel, tout en laissant entrevoir la multiplicité et l'ampleur des digressions auxquelles, habilement et savamment abordée, elle ouvrirait la porte.

Disons que nous allons parler de l'Infini.

Il est menaçant, ce terme d'infini : son seul énoncé

provoque en nous une sorte de frisson, et l'on peut se demander s'il n'est pas téméraire de jeter un regard, même furtif, vers l'être aussi mystérieux que colossal dont il nous suggère la conception. N'allons-nous pas, comme ces insectes éphémères que la curiosité attire vers une flamme trop ardente pour leurs organes fragiles, tomber aveuglés par ses puissants rayons ?

Et puis, à quoi bon, dira-t-on, se heurter à pareil géant ! La lutte n'a-t-elle pas été maintes fois engagée par de plus audacieux ? — Quels résultats ont-ils obtenus ; et, depuis que notre planète tourne autour du soleil, que nous ont-ils rapporté de leurs glorieuses expéditions ?

Certes, ces appréhensions sont légitimes, mais, rassurez-vous cependant. Mon intention n'es pas d'apporter ici quelque théorie nouvelle destinée à supplanter celles innombrables qui sommeillent déjà sur les rayons de nos bibliothèques, encore moins d'entreprendre un cours de métaphysique qui serait certainement fort piteux. Je me contenterai de regarder le monstre derrière les barreaux de sa cage en me gardant de lui chercher querelle. Sans avancer irrévérencieusement avec Pascal que Platon et Aristote n'ont cherché qu'à régler un hôpital de fous, j'abandonnerai aux philosophes leurs inductions ; je laisserai les savants de haute envergure maîtres et responsables de leurs déductions ; je me contenterai de traduire.

Mais qu'on le veuille ou non, l'infini est devant nous ; il n'est pas de problème dont l'homme aborde la solution qui ne nous mette face à face avec lui et ne vienne nous rappeler sa réalité : Inaccessible à notre intelligence, il s'impose chaque jour davantage à notre raison ; force étant pour nous de vivre à ses côtés, traitons-le en camarade et faisons bon ménage avec lui ; la sagesse avec la raison nous y convient.

L'idée de l'Infini est innée en nous ; vaguement conçue par l'esprit, elle se précise progressivement, à la fois par la connaissance des principes et vérités absolus que nous révèle l'étude des sciences exactes, et par l'observation des phénomènes que la nature offre journellement à nos yeux.

Possédant instinctivement la notion d'une droite indéfiniment prolongée, le géomètre qui considère deux parallèles, et qui se demande anxieusement où est leur point d'intersection, acquiert la certitude d'une réalité qui comporte la négation de toute limite et que son intelligence ne saurait comprendre.

Nous concevons de même, d'une façon vague, l'immensité de l'espace ; puis la réflexion nous fait entrevoir, et nous force ensuite à admettre comme possible, l'existence d'une infinité d'univers possédant tous, comme le monde visible, leurs astres, leurs planètes, leurs terres.

La notion de l'infiniment grand est ainsi celle qui s'offre à nous la première, et l'infini nous apparaît comme quelque chose qui n'a ni limite, ni mesure. Le monde devient alors le lieu de l'Univers, ou cette sphère bien connue dont le centre est partout et la périphérie nulle part. Dépourvu d'extrémités, il ne saurait être circonscrit dans des limites immuables :

C'est au-delà des corps qu'est situé leur terme,
Et rien ne se conçoit que l'univers n'enferme.

Si la contemplation d'un horizon immense, la multiplication ou l'apposition des corps nous conduisent à envisager un espace sans fin, la notion d'une autre infinitude vient s'imposer à notre esprit lorsqu'il

cherche à se rendre compte des résultats de la division de la matière ou de celle des grandeurs, quelles qu'elles soient, en fractions de plus en plus restreintes.

Dans cette infinité d'univers que nous venons d'envisager, le nôtre est un grain de sable ; la terre, par contre, est un colosse si on la compare au ciron qui devient lui-même un géant à côté des atomes dont nous imaginons qu'il peut être constitué. Et, si nous nous mettons à songer que ces atomes, à leur tour, sont des mondes dans lesquels nous retrouverons, sans trêve et sans fin, ce que nous avons rencontré dans les autres, nous aboutissons à l'abîme du néant, aussi mystérieux, aussi incompréhensible, aussi inexpliqué que celui de l'autre infini.

Les extrêmes se touchent, dit un vieux proverbe ; il ne faut pas mépriser les proverbes qui, sous des apparences banales, expriment presque toujours des vérités profondes. Celui-ci, entr'autres, s'applique avec une singulière précision au cas qui nous occupe. Parmi les propriétés communes à tous les phénomènes dont la connaissance ouvre l'esprit aux merveilles de l'univers, celle de la rencontre des deux infinitudes, l'une de grandeur, l'autre de petitesse, est des plus remarquables, et l'on peut avancer que tout, dans la nature, tient de la double infinité. Si, au premier abord, il semble qu'il existe entre elles un abîme, nous les trouvons ensuite partout, la main dans la main, si étroitement unies et si intimement liées que l'on ne saurait les séparer, ni considérer l'une sans entrevoir immédiatement l'autre comme sa contre partie et sa compagne inévitable.

La courbe illimitée qui se rapproche indéfiniment d'une ligne droite à mesure qu'on s'éloigne d'un centre comme point de départ, nous offre un exemple frappant de ce principe. Sans en emprunter d'autre à la géométrie

où ils abondent, il nous est facile d'en trouver de plus propres à frapper l'esprit.

Quelque rapide que soit un mouvement, on peut en concevoir un qui le soit davantage, accélérer ce dernier, atteindre une vitesse plus grande encore, et ainsi de suite, jusqu'à l'infini. — Demandez aux automobilistes s'ils n'ont pas la notion nette et précise de cette vérité. — Mais, inversement, étant donné un mouvement, nous pouvons le ralentir peu à peu, et pourtant n'arriver jamais à un tel degré de lenteur qu'on ne puisse encore descendre à un autre sans atteindre l'immobilité.

Ce qui est vrai de l'espace, ce qui est vrai du mouvement, le sera également du temps, le sera également d'un nombre, d'où il résulte que toute étendue, toute vitesse, tout temps, tout nombre, peut être doublé, triplé, quadruplé ou plus généralement augmenté, réduit à sa moitié, à son tiers, à son quart, ou plus généralement diminué au-delà de toute limite, sans cesser d'être jamais compris entre ces deux abstractions : l'infini ou l'éternité ou le néant. De sorte que la réalité des deux infinis, qui ne peut être démontrée, nous apparaît du même coup avec une clarté plus convaincante que celle qui résulterait des plus puissants raisonnements.

Il est à remarquer que la notion ainsi acquise de l'infini découle de la considération du fini, ou plutôt se trouve consolidée par elle ; c'est en envisageant des quantités de plus en plus grandes ou de plus en plus petites, mais toutes finies elles-mêmes, que nous aboutissons au criterium de l'infini, sous sa double forme, comme axiome de l'ensemble des connaissances humaines.

La conséquence de cette observation est que nous devons nous familiariser d'autant plus facilement et d'autant mieux avec l'idée d'infini, que les moyens d'investigations dont nous disposons, grâce aux progrès

de la science, nous mettent en situation de mesurer ou de percevoir par nos sens, des éléments finis de plus en plus grands ou de plus en plus petits. Les conclusions tirées d'abord de notre entendement se trouvent alors confirmées par une sorte de vérification expérimentale qui, si elle n'est pas indispensable au point de vue de la raison pure, vient exercer cependant sur les esprits une influence prépondérante, comme engin surtout de vulgarisation.

L'homme qui, originairement, ne pouvait, avec l'organe visuel que lui a donné la nature, apercevoir dans l'espace que le soleil, la lune et quelques planètes ou étoiles dont il était même incapable d'apprécier la distance, devait nécessairement acquérir plus péniblement que nous la notion de l'étendue illimitée. Certes, quelle que soit la distance des astres de plus en plus éloignés et de plus en plus nombreux que les instruments d'optique, chaque jour perfectionnés, nous permettent d'apercevoir, le rapport de cette distance à l'infini est nul; le chemin à parcourir au-delà reste toujours le même; aucun fait nouveau n'est acquis qui nous permette de supposer que nous nous rapprochons du moment où pourra être posée une définition d'un quelque chose indéfinissable : Il n'en est pas moins exact que notre conception première, grâce à cette espèce de matérialisation d'une grandeur toujours croissante, a acquis une précision qu'elle n'avait pas antérieurement, et est devenue plus facilement accessible à l'esprit d'un plus grand nombre.

Et toutes les branches de la science nous ouvrent des horizons semblables : Ces mêmes opticiens, par exemple, après nous avoir montré des étoiles à des distances exprimées par des nombres tels que nous n'avons plus conscience des grandeurs qu'ils représentent, aident aussi les naturalistes à découvrir, sous le nom de mi-

crobes, des êtres vivants qu'on pourrait croire créés tout exprès pour nous familiariser aussi bien avec l'idée du néant par leurs dimensions qu'avec celle de l'infiniment grand par leur multiplicité.

Quant aux physiciens et aux chimistes, ils détiennent certainement le record dans cette course folle vers les deux infinis, et il suffira de rappeler, entre autres, les résultats successifs enregistrés par eux dans le domaine des phénomènes lumineux, pour mettre en évidence leur rôle vraiment exceptionnel.

L'étude de la propagation de la lumière préoccupe les savants dès la plus haute antiquité, mais, pendant de longs siècles, le rayon lumineux reste considéré comme une émanation matérielle qui, émise par la source éclairante, vient frapper le corps éclairé après avoir parcouru l'espace intermédiaire avec une rapidité immense: les pelouses de nos jardins sont inondées par les rayons du soleil, tout comme elles le sont par la lance de l'arroseur. Les gouttelettes liquides sont simplement remplacées par des projectiles impalpables qui franchissent presqu'instantanément de formidables distances, bondissent sur les surfaces réfléchissantes, pénètrent les corps transparents, impressionnent par leur choc la rétine de notre œil.

Ces conceptions, déjà fort audacieuses, n'ont encore cependant rien de précis. Les corpuscules lancés par les corps lumineux sont fort petits ; ils se déplacent avec une extrême rapidité, mais là se borne leur fonction jusqu'au jour où Newton, préoccupé de donner une explication rationnelle et mathématique de l'ensemble des phénomènes optiques connus à son époque, vient serrer de plus près la question.

A ce moment, la vitesse de propagation de la lumière est soupçonnée, sinon mesurée ; mais la grosseur, ou plutôt la petitesse des projectiles qui constituent l'émis-

sion n'est pas encore déterminée ; une limite va être imposée à leurs dimensions par la forme que Newton est conduit à leur assigner. Cette forme, qui est celle d'un fuseau, rappelle celle de ces petits morceaux de bois, pointus aux deux bouts, que les enfants lancent au loin, en les rattrapant au vol, après avoir frappé leur extrémité avec un bâton pour leur faire faire un premier bond. Comme ces derniers, ils seront, pendant leur translation, animés d'un rapide mouvement de rotation, ce qui leur permettra de pénétrer dans les corps lorsqu'ils les heurteront par le flanc.

Avec ces deux hypothèses, Newton explique tout, mais, comme les exigences de ses démonstrations l'obligent à renfermer le mouvement de ses petits projectiles dans des périodes limitées de temps et d'espace, il nous entraîne, par le fait même, à la considération à la fois de vitesses immenses et d'espaces infimes...

Nous marchons avec lui vers l'infini !

Et ensuite ? — Les hypothèses de Newton devenues insuffisantes sont abandonnées ; la théorie de l'émission est remplacée par celle des ondulations. Les sources lumineuses n'émettent plus rien ; elles se bornent à provoquer des vibrations, et ce sont maintenant ces vibrations qui impressionnent nos yeux, tout comme les vibrations sonores impressionnent nos oreilles.

Mais, pour transmettre des vibrations, il faut un milieu capable de jouer pour la lumière le même rôle que l'air pour le son : ce milieu, dont Descartes, Fresnel et les autres auteurs de la nouvelle théorie ont démontré l'existence réelle, et qu'ils ont appelé l'Ether, doit nécessairement remplir le vide infini et imprégner tous les corps transparents. — Que sera donc son atome par rapport à celui de toute autre matière palpable à nos sens ?

Décidément, nous nous rapprochons de l'infini !

Et ce n'est pas tout. — Après Newton et ses projectiles ; après Fresnel et ses vibrations, voici M. Curie qui nous apporte le radium et qui nous montre la lumière émanant en quantité illimitée d'un foyer infiniment petit. Jusqu'à présent nous avions rencontré les deux infinités marchant parallèlement l'une à l'autre, ou corrélatives l'une de l'autre ; cette fois nous nous heurtons à toutes deux réunies : l'infiniment grand nous apparaît condensé, en quelque sorte, dans l'infiniment petit.

Ne sommes-nous pas tentés cette fois de dire enfin que c'est l'infini lui-même que nous tenons ?

Eh bien, non, nous ne tenons rien du tout ! — Et là est bien le principe primordial sur lequel on ne saurait trop insister, dût-on répéter maintes fois les mêmes mots : Si extraordinaires que soient les découvertes de nos savants, si immenses ou si réduites que soient les sphères dont elles nous permettent de sonder la profondeur, l'infini se dérobe sous nos pas, et, après comme avant, reste, sans qu'aucun progrès puisse être considéré comme réalisé, ce quelque chose d'indéfinissable, sans limitation ni détermination, incompatible avec la connaissance, et échappant, par son essence même, à toutes nos investigations.

Est-ce à dire, cependant, que la science travaille en pure perte, et que les résultats de ses laborieuses recherches doivent être considérés comme négatifs ? — Ce n'est pas, vous l'avez déjà compris, une semblable conclusion que j'entends formuler. — Entre ne rien savoir et tout savoir, il y a « savoir quelque chose » : c'est cette dernière formule qui doit circonscrire le domaine de nos connaissances. Tel quel, celui-ci est suffisamment productif ; cultivons-le consciencieusement, en nous contentant de savoir qu'il est assez extensible pour que nous n'ayons pas à craindre d'être un

pour arrêtés dans nos travaux, et, si nous jetons un regard au-delà du périmètre qui lui est momentanément assigné, constatons que le champ est libre, mais ne cherchons pas à savoir pourquoi il le sera indéfiniment.

C'est cette conception nette de l'infini, envisagé comme le résultat d'une abstraction éternelle et immuable, c'est cette aptitude à le regarder d'un œil calme, sans forfanterie mais sans crainte, comme une réalité dont il faut s'accommoder sans chercher à la comprendre, que l'esprit humain, aidé par la science, tend à acquérir chaque jour davantage : L'évolution dans ce sens est lente, mais sûre et continue.

Elle est lente, parce qu'au développement d'une idée quelconque, le travail des siècles est nécessaire ; elle est lente aussi, parce que l'infini, comme toutes choses en ce monde, a ses ennemis avec lesquels il doit compter.

L'infini, en effet, a d'abord comme adversaires..... ses amis maladroits. — Je leur en demande pardon, mais j'ai nommé les philosophes. — Il a, en outre, comme adversaires terribles et irréductibles, les dogmatistes.

Il faut prendre l'humanité à ses débuts, puis suivre ensuite pas à pas les transformations de son état intellectuel et moral, pour se rendre un compte exact des obstacles qui n'ont cessé de s'opposer et qui s'opposent encore aujourd'hui, tout en s'aplanissant chaque jour davantage, au libre essor de l'intelligence vers une conception saine et rationnelle de l'infini.

A l'origine du monde, les grands penseurs sont en petit nombre. L'esprit des masses, insuffisamment cultivé, est flottant et indécis ; cependant, une curiosité instinctive, le désir de pénétrer l'inconnu qui lui

échappe, l'agitent et l'obsèdent ; il lui faut un guide ; il lui faut quelque chose qui soit propre à satisfaire ses besoins métaphysiques naissants.

Les dogmatistes surgissent et apportent aux âmes inquiètes les aliments qui vont, pendant de longs siècles, habilement préparés et plus ou moins différemment assaisonnés, leur servir de nourriture.

Leurs procédés sont simples, mais puissants : Ce qu'ils ignorent eux-mêmes, ils l'expliqueront ; ce qu'ils ne peuvent expliquer, ils l'imposeront, en interdisant toute discussion et tout contrôle ; ils inventeront au besoin les faits qui leur sont nécessaires pour frapper l'imagination des peuples, devant lesquels ils se poseront bientôt en êtres supérieurs, possesseurs de vérités impénétrables pour tous autres qu'eux-mêmes.

L'homme n'est pas parfait. Légèrement enclin à la présomption, il ne lui déplaît pas, de son côté, d'accepter des explications toutes faites de mystères qu'il ne comprend pas. Non-seulement il supporte patiemment la domination tyrannique des dogmatistes, mais il se complaît dans leur dépendance, et, l'atavisme aidant, se soumet volontairement à un joug qu'il lui sera de plus en plus difficile de secouer et dont il ne pourra, plus tard, se dégager sans avoir à traverser des crises aigües et sans subir de profonds déchirements.

L'ommipotence des dogmatistes devient rapidement telle que les philosophes eux-mêmes sont longtemps contraints d'abriter derrière leur autorité les conceptions qu'ils veulent faire prévaloir. La prudence les oblige à parler à mots couverts, à rapporter leurs principes à ceux des dogmatistes, ou à insinuer, par des raisonnements dont ils ne sont pas toujours bien convaincus, qu'ils ne sont pas en contradiction avec eux.

Bien plus, ils subissent involontairement l'effet de

cette suggestion dont leur intelligence, si vive et si libre de préjugés qu'elle soit, n'a pu se dégager, et c'est consciencieusement, dans une certaine mesure, qu'ils accordent leurs théories avec celles de leurs adversaires dont, à un moment donné, ils deviennent en quelque sorte les courtisans.

Cette mentalité, pendant tout le temps qu'elle dure, est, pour les philosophes, une cause de faiblesse d'autant plus grave qu'elle se traduit inévitablement par des discordes, sinon des luttes, et entrave leur action commune. D'accord et courtois entre eux, clairs et précis dans leurs enseignements tant qu'il s'agit d'expliquer par des hypothèses les phénomènes tangibles de la nature, ou d'analyser scientifiquement les facultés dont elle nous a doués, ils deviennent agressifs obscurs et confus, incapables de s'entendre, dès qu'ils abordent le mystère, c'est-à-dire en langage ordinaire lorsqu'ils se mettent à la recherche de la plus philosophales des pierres, d'une explication de l'infini.

Ils prennent alors, à leur tour, de véritables allures de dogmatistes, en nous appportant, comme eux, des arguments arbitraires et des affirmations sans preuves. Ils sont loin, par contre de déployer la même vigueur et le même acharnement pour nous en imposer l'acceptation, et pourquoi ?

Parce qu'entre les dogmatistes et les philosophes est creusé, malgré tout, un fossé infranchissable ; parce qu'entre les objectifs, comme entre les conceptions des uns et des autres, existent des différences profondes et incompatibles avec des procédés identiques de propagande et de vulgarisation.

Le but du dogmatiste étant d'asseoir ou de conserver l'autorité violente ou acceptée qu'il exerce autour de lui, les armes auxquelles il est contraint d'avoir recours sont celles des conquérants et des despotes :

Entretenir la crainte, supprimer la réflexion, interdire ou annuler les efforts de la pensée, entraver le plus possible l'initiative des études et des recherches, tels doivent être ses moyens d'asservissement.

Le philosophe, au contraire, est mû par un sentiment désintéressé, celui d'étendre nos connaissances. Ses théories, qui n'engagent que lui, appellent la discussion et la contradiction. Si personnelles, si hasardées, si utopiques qu'elles soient, il ne considère pas leur divulgation comme destinée à paralyser les efforts de ses semblables ; il travaille pour la science et les progrès du savoir humain : sa préoccupation est de préparer l'avenir.

Elles sont donc bien excusables, les faiblesses des philosophes, et nous ferions preuve de bien peu d'indulgence si nous ne leur accordions pas un large pardon, car leurs erreurs pèsent bien légèrement sur la balance, si l'on met dans l'autre plateau pour chercher à leur faire équilibre les services qu'ils ont rendus.

Finalement en effet, grâce à leur inspiration, grâce à leurs efforts et à leur persévérance, l'heure du réveil a sonné, et elle a sonné pour eux et pour tous en même temps.

Il ne pouvait, du reste, en être autrement, car, parmi les lois connues et inconnues auxquelles obéit notre destinée, il en est une fatale, qu'aucun événement n'a encore démentie et devant laquelle doivent s'incliner un jour ou l'autre les plus récalcitrants, c'est celle du progrès.

Et en quoi, maintenant, peut-il consister, le progrès, sur le terrain où nous avons si longtemps piétiné ?

Les affirmations des dogmatistes, renversées les unes après les autres par les faits, comme par la raison, voient s'évanouir leur crédit avec une rapidité foudroyante.

Les théories philosophiques les plus ingénieuses n'apportent à l'humanité, qui veut désormais penser, aucune métaphysique satisfaisante puisqu'elles sont, elles-mêmes, incapables de s'approcher de l'absolu et puisqu'après deux cents siècles elles en sont encore au même point qu'au premier jour.

La réponse est formelle :

Seule la conception pure et simple de l'infini, tel qu'il nous apparaît sous sa forme supérieure, inexpliqué et inexplicable, mais réel, peut apporter à notre esprit le calme auquel il aspire

Hors de là, rien à espérer : Et ce principe, qui pouvait déjà se dégager si nettement des considérations tirées des progrès de la science, se trouve encore, une fois de plus, établi et proclamé de la façon la plus irréfutable.

Quand cette notion précise et rationnelle de l'infini sera universellement répandue ; quand les esprits, préparés dès l'enfance par une instruction et une éducation convenables, en seront irrévocablement pénétrés; quand nous saurons concilier la certitude de l'impuissance évidente de notre raison en face du mystère, avec la conviction non moins parfaite de notre perfectibilité indéfinie ; quand nous verrons les philosophes assagis, cantonnés dans leur rôle de chercheurs passionnés des vérités accessibles ; les dogmatistes, à jamais condamnés dans l'éternel oubli, ce ne sera pas l'âge d'or qui reparaîtra sur la terre, mais ce sera le commencement d'une ère nouvelle, celle de la paix des âmes, celle du triomphe du libre arbitre, celle de la concorde.

Par sa nature, elle ne sera susceptible d'être suivie d'aucune autre ; nous pourrons l'appeler l'ère de l'infini.

COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

PENDANT L'ANNÉE 1903-1904

PAR M. GUILLEMOT, SECRÉTAIRE

MESDAMES, MESSIEURS,

Je feuilletais récemment, avec curiosité, les comptes-rendus annuels de diverses sociétés savantes des départements et j'y voyais, non sans surprise, que quelques secrétaires, plus ou moins généraux, regardent le résumé final que j'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui comme un devoir monotone et fastidieux qu'ils voudraient écourter et réduire.

En vérité, je ne comprends rien à une semblable conception, et je vous assure que mes collègues de la Société, malgré toute leur science et tout leur esprit, n'en saisissent pas mieux la raison. Ici, au contraire, nous éprouvons un réel plaisir, en cette fête à laquelle nous

vous convions si cordialement, à vous entretenir de nos recherches, de nos études, de nos découvertes, de nos succès. Nous aimons, en cette fin d'année, à nous retourner en arrière pour voir, avec vous, si la tâche a été abondante, et nous sommes heureux et fiers quand, au bout du champ, sur le soir, nous pouvons vous montrer de nombreuses javelles couvrant la terre.

Ce désir pressant, cette joie que nous avons de vous ouvrir, un jour, la salle de nos séances avec un certain apparât, et surtout avec une grande déférence, sont le résultat naturel du courant de très vive sympathie qui monte vers nous, que nous sentons rayonner de notre ville et de la région entière autour de notre œuvre.

Sachez-le bien, notre séance solennelle n'a pas seulement lieu pour nous permettre de récompenser les heureux candidats de nos concours ou l'attachement et la vertu des vieux serviteurs, elle est aussi une occasion très recherchée de nous pour vous faire deviner discrètement quel prix nous attachons à vos suffrages et pour dire aux hautes autorités qui nous donnent un efficace appui, toute notre gratitude et tout notre souci de contribuer au bien public.

Et puisque je suis arrivé, cédant à l'une de nos préoccupations courantes, à prononcer le mot de gratitude, je veux de suite, en insistant sur ma déclaration pour qu'elle paraisse dûment voulue et réfléchie, exprimer à M. le Maire de Châlons et au Conseil de ville, comme on disait jadis, à M. le Préfet de la Marne et au Conseil général, toute notre reconnaissance pour l'aide qu'ils apportent à notre Société.

Mais, pour être compris de vous tous, je vous dois quelques détails : La ville de Châlons et le département ne se sont pas faits seulement les soutiens moraux de la Société ; ils sont en quelque sorte ses associés, les collaborateurs de sa prospérité matérielle.

La ville ne se contente pas de partager avec nous, en bonne voisine, l'hôtel de la rue Pasteur, dû aux libéralités d'un de nos anciens présidents, elle fait encore ce qu'elle peut pour nous en rendre le séjour confortable et pour assurer la conservation de nos collections.

Le département, lui, gère, exploite pour son compte, au mieux des intérêts de la culture et de la viticulture, notre superbe propriété du boulevard Vaubécourt ; il en augmente la valeur, et si nous ne lui en demandons qu'un loyer très faible, il nous tient compte de notre modération par une subvention annuelle.

Vous dirais-je que les tendances bienveillantes des deux administrations semblent s'accentuer depuis que ces administrations ont à leur tête des hommes charmants et aimés, amis éclairés des lettres, des sciences et des arts, M. Huard, Préfet, M. Drelon, Maire ? Non, sans doute, cela est inutile, car vous savez assez tous quels sont les sentiments qui les animent l'un et l'autre.

Mais je me suis laissé aller doucement, et un peu loin, aux confidences, à l'aveu familier, et la place va me manquer pour le compte-rendu lui-même. Je me trouve mis, maintenant, dans l'embarras cruel de ces enfants qui voudraient enfermer dans un vaisseau trop étroit les milles choses tentantes qui s'offrent à leurs mains. Le problème est délicat et je devrai, pour le résoudre, presser en mes mains inhabiles les études et les communications de mes collègues, courant ainsi le danger de ne vous en verser qu'un suc affaibli, dépourvu de la saveur et de l'arome primitifs.

Je vous disais tout à l'heure que j'allais vous ouvrir la salle de nos séances. Je voudrais bien, vraiement, le faire en réalité et ne point être dans la triste nécessité de n'offrir à vos yeux curieux que le mirage d'une trompeuse métaphore. Le spectacle vous eût intéressés. Nous ne sommes pas les savants graves, austères, moroses,

cravatés haut, hérissés de mèches calamistrées et sévères que vous pourriez supposer. Nos réunions sont animées, gaies, cordiales ainsi que des fêtes de famille. Si l'on y discute parfois avec quelque vivacité, c'est toujours d'une façon courtoise, aimable, et je vous assure que nous y vivons ensemble des heures délicieuses et toujours trop courtes au gré de notre amitié et de notre désir d'étude.

Cette année, plus que les années précédentes encore, ces heures ont été pleinement occupées et, plus d'une fois, l'ordre du jour fixé par le président n'a pu être épuisé, tellement les communications étaient abondantes.

M. Hanra, qui aime à nous entretenir des découvertes scientifiques nouvelles, surtout de celles qui semblent renverser les lois générales induites de l'observation des phénomènes physiques, nous a parlé longuement et à diverses reprises de ce corps étrange trouvé par M. et Mme Curie, le *Radium*. Les mystérieux *Rayons N* lui ont procuré le sujet d'une intéressante causerie. La *Truffe*, qui, elle aussi, paraît faire acte de rébellion aux règles qui régissent le règne végétal, a eu son tour également.

Par M. Hanra nous apprenions, avec une joie un peu gourmande, — je puis bien vous l'avouer confidentiellement, — que la *Germination de l'ascopore de la truffe* est désormais assurée, et que nous pouvons espérer voir la Montagne de Reims et de petits bois de chênes et de noisetiers disséminés dans divers coins du département fournir, à l'avenir, à nos tables, le délicat champignon aux marbrures vineuses.

Vous le voyez, M. Hanra nous entraîne dans les régions obscures et mal connues de la science, mais sa parole claire, informée, nous guide comme un flambeau

et nous faisons en sa compagnie, par des sentiers ignorés et tout pleins de curiosités, des excursions attachantes, profitables.

Notre collègue, M. MOIGNON, dont l'érudition vous est connue, est depuis quelques mois tenu à la chambre. Mais son mal ne l'empêche pas de suivre attentivement nos soirées, et l'article de M. Hanra a rappelé tous ses souvenirs de vieux marnais sur la truffe. Son médecin, notre collègue, M. GARNIER, nous a lu un travail qu'il a écrit à notre intention et que vous avez tous remarqué dans les journaux locaux. Par M. MOIGNON, c'est l'histoire de la *Truffe* — histoire culturale et départementale — qui passe sous nos yeux étonnés.

Nous apprenons par lui, non sans surprise, en effet, entr'autres choses curieuses, que la récolte des truffes a été souvent productive dans les terrains de la Montagne de Reims, que des chercheurs diligents en ont plus d'une fois empli des bourriches et que nos prédécesseurs, qui étaient, paraît-il, de fins gourmets, les ont déclarées d'une qualité excellente. La culture rationnelle de la truffe dans le département est donc pleine de promesses, aussi avons-nous décidé qu'elle serait, désormais, récompensée dans nos concours.

M. LEQUEUX, dans une de ces causeries familières qu'il sait rendre si attachantes par l'abondance et la sûreté des faits qu'il cite, des chiffres et des documents qu'il apporte et par la clarté de l'exposition et la précision du mot, nous a entretenus des efforts et des démarches tentés par les propriétaires des vignobles des environs de Reims et d'Epernay, en vue de revendiquer, pour le seul vin récolté dans nos vignobles, le nom précieux, le nom magique de « *Champagne* ».

Ces tentatives pour la jouissance exclusive d'un

titre merveilleux dont les coteaux privilégiés de la Marne ont seuls assuré la fortune, ont rencontré toute notre sympathie, et nous sommes prêts à aider — s'il est nécessaire — à une solution qui aurait, pour la viticulture et le commerce du département, les plus salutaires résultats.

Vous vous étonneriez grandement, n'est-il pas vrai, si je ne vous parlais cette année des travaux de M. Schmit ? Mais vous n'aurez pas cette désagréable surprise. Notre ami est toujours aussi actif, aussi laborieux et aussi fécond. Or, comme il n'est ni égoïste, ni avare, mais au contraire large et généreux — vous le savez assez par l'offre qu'il a faite à notre ville de sa riche collection — il nous a apporté ses trouvailles et ses découvertes encore toutes chaudes ; il nous les a servies pleines de l'attrait de la nouveauté.

M. Schmit a ouvert tant de sépultures anciennes ; il a recueilli tant de pierres polies ou non polies, tant de silex taillés finement ou grossièrement ébauchés ; il a étiqueté, classé, décrit tant d'objets préhistoriques, celtiques, romains, mérovingiens que vous pourriez croire qu'il se cantonne hermétiquement dans les premiers siècles de notre ère et qu'il ne vit qu'en apparence au xx^e^ siècle. Mais, il n'en est rien, et il suit avec une égale virtuosité les sujets les plus variés, les découvertes les plus récentes.

Un soir, dans une étude sur les tombes gauloises, dites galatiennes, il a élucidé avec une grande autorité divers points obscurs relatifs : à la *Signification symbolique du sanglier chez les Gaulois ;* aux *Objets en or trouvés dans les cimetières galatiens ;* au nombre, suivant les époques, de *Chars employés par les guerriers de la période marnienne.*

Une autre fois, il nous a fait, sur le mode humoristi-

que, un récit bien intéressant de la *Fête du Centenaire de la Société nationale des Antiquaires de France*, à laquelle il avait été délégué.

Il nous a encore, dans des comptes-rendus très vivants, signalé les mérites d'œuvres de nos collègues associés, MM. Brouillon, Mauget, etc.

M. Ponsinet était à peine installé parmi nous que, de suite, il nous donnait la mesure de son érudition dans de savantes discussions de philosophie, de linguistique. Puis il nous apportait une remarquable étude très nourrie, très élevée sur cette question : *Distinction et Rapports de la Sociologie et de la Science politique*, qui avait été mise au programme du Congrès des Sociétés savantes de 1904 et qu'il a lue à la séance de ce congrès, le 6 avril dernier.

Malgré l'aridité du travail de M. Ponsinet, malgré la langue spéciale qu'il exige, je ne puis résister au désir de vous en retracer les linéaments essentiels, de le condenser de mon mieux en quelques mots, car je sais combien vous me serez reconnaissants de vous permettre une opinion sur une matière neuve qui a été jusqu'ici réservée aux seuls grands savants.

La sociologie étudie d'une manière générale les rapports qui unissent les hommes entre eux, rapports d'où naissent les sociétés. La science politique, distincte de la politique ou art politique, étudie les rapports politiques, rapports qui donnent naissance aux groupes politiques ou nations. Telle est la distinction entre ces deux sciences.

Elles ont l'une avec l'autre des relations fort étroites : la vie politique n'est qu'une des faces de la vie sociale, les questions politiques ne sont qu'un des aspects des questions sociales.

La sociologie, science encore jeune, créée par notre

grand philosophe, Auguste Comte, l'illustre fondateur de la philosophie positive, est enseignée aujourd'hui dans toutes les universités ; elle a substitué, dans l'étude des faits sociaux, la méthode scientifique à l'ancien empirisme et permettra d'atteindre, dans cet ordre de faits, le résultat auquel aspire toute science, la prévision de l'avenir, condition nécessaire d'une action sûre et efficace.

Je suis heureux de vous apprendre qu'après la lecture au congrès du Mémoire dont ce pâle résumé ne peut vous faire deviner tout le prix, M. PONSINET a été nommé membre de la *Société de Sociologie de Paris*, société qui vient d'être reconnue d'utilité publique par un décret du Président de la République.

M. BERLAND, ainsi que M. Ponsinet, est depuis peu avec nous et déjà il nous a fourni une contribution considérable.

C'est que M. BERLAND, après de sérieuses études à l'Ecole des Chartes, est revenu à Châlons aussi laborieux, aussi tenace au travail que lorsque, brillant élève de notre collège, il y cueillait par brassées les lauriers scolaires, et rapportant, de plus, avec un amour ardent de l'histoire de notre département, une véritable passion pour les documents d'archives et les vieilles chartes. M. Berland, en présence des innombrables et précieuses pièces de son dépôt, qui forme comme le dossier ancien de nos communautés et de nos paroisses, a senti un pressant désir de sauvetage monter en lui : il secoue sans trêve la poussière des parchemins pour ranimer le passé mort, pour faire réapparaître l'éternel mouvement et l'effort de la vie. Aussi son active collaboration nous permet-elle d'espérer régulièrement les plus utiles et les plus intéressantes communications.

Grand admirateur de son prédécesseur dont il semble

avoir hérité les qualités littéraires de goût, de pureté et de précision, il nous a donné une « *Notice sur la Vie et les Œuvres de M. Pélicier* », qui figure dans nos Mémoires de cette année et qui est bien le plus beau monument que notre pieuse amitié pouvait désirer voir élever à la mémoire de notre regretté collègue.

Mais cette notice n'est rien, quant à l'étendue, en comparaison du travail difficile et très long que M. Berland a exécuté pour mettre à jour les innombrables matériaux de toutes sortes amassés depuis plus d'un siècle dans nos Mémoires.

La Table alphabétique des Matières des Mémoires de la Société qu'il a rédigée est la clef magique d'un Trésor trop peu connu que nous accroissons journellement.

La méthode suivie est celle que l'expérience a montrée comme étant la meilleure. Elle ne comporte qu'une seule série alphabétique qui comprend à la fois les noms d'auteurs, les noms de lieux et des mots typiques, mots qui sont comme des points de concentration dans lesquels les articles publiés viennent se grouper suivant leur analogie. Avec un tel système on trouve, à la fois et rapidement, et les publications d'un auteur et les publications sur un sujet quelconque.

Vous devinez assez quels chaleureux remerciements nous avons adressés à M. Berland pour une table aussi parfaite qui remplit plus de 120 pages en petit texte. Je lui renouvelle ici ces remerciements.

Le capitaine Pineau nous a apporté, comme don d'avènement, un travail important, *l'Histoire militaire du département de la Marne*. Mais les largesses ne coûtent point à notre nouveau collègue, car il joint à la science du savant le talent de l'écrivain, et sa parole aisée sait donner aux faits la vie et l'intérêt. Nous étions informés

déjà que ses deux grands ouvrages sur *Dugommier* et sur *La Tour d'Auvergne* l'avaient classé parmi les écrivains militaires les plus appréciés, nous avons pu reconnaître que sa réputation était justement acquise. Pendant trois séances complètes nous l'avons suivi attentifs à travers les siècles, de 451 à 1870, à travers les pages tantôt tristes, tantôt heureuses — toujours sanglantes, hélas ! — de l'histoire de nos luttes pour sauver la civilisation, l'indépendance du sol, la liberté humaine, ou pour ramener la justice toujours exclue, toujours repoussée, comme une personne trop austère et gênante, de l'organisation sociale d'autrefois.

Votre Secrétaire vous a réservé la primeur du récit d'une coutume ancienne très drôle : « *La Promenade des Cent-Mille à Marson* ». Cette promenade, qui était fort goûtée des habitants de Marson et qui donnait lieu à des scènes piquantes et grotesques, a paru vous amuser.

Il vous a donné également lecture d'une œuvre d'imagination pure : « *Le Vérificateur et l'Evêque* », innocente historiette sans tendance philosophique ou religieuse, faite pour être vendue au profit d'une œuvre de bienfaisance. Je ne sais si cette deuxième lecture vous a intéressés, mais vous vous rappelez qu'elle nous a valu un instant de douce gaieté. Notre estimable président m'ayant dit, en effet, avec la finesse qui le caractérise, qu'il espère bien que mes aptitudes professionnelles m'appelleront un jour — oh ! jour lointain, selon ses désirs et selon les miens ! — au contrôle des balances de l'Ange Gabriel, celles qui, d'après la croyance, pèsent les bonnes et les mauvaises œuvres des morts, j'ai répondu que si telle mission de haute confiance m'était dévolue jamais par les célestes peseurs, j'en profiterais pour faire bénéficier mes chers collègues de remises, tolérances et bon poids, et qu'une éternité bienheureuse

leur était réservée. Sous cette perspective réjouissante vous avez ri de bon cœur.

J'ajouterais bien volontiers, ici, si la gravité à laquelle me condamne mon académique mission ne me le défendait, que j'emploierais, Mesdames, Messieurs, le cas échéant, mon crédit à votre intention aussi. Faites donc des vœux pour que l'avenir ouvert à mon ambition se réalise !

Malgré ma répugnance à me tenir en scène, malgré la vilaine attitude du Monsieur qui parle de lui, je dois pourtant citer aussi le « *Chou d'Ecury* », fantaisie que vous avez goûtée les premiers encore et auquel vous avez trouvé, je crois, de la saveur et de la forme. Je dois le citer parce que M. Schmit, toujours en éveil et toujours renseigné, vous a prouvé que le chou d'Ecury n'était pas seulement le fils aimé de la Mère Coole, mais qu'il s'était, en bébé reconnaissant, fait son parrain et qu'il lui avait donné son nom celtique. Et cette révélation de M. Schmit, m'a permis de donner une feuille de plus à mon Chou.....

Je vous avais fait espérer, l'an dernier, que M. Lemoine ne tarderait pas à nous donner une relation détaillée de ses fouilles dans son jardin, je veux dire dans sa nécropole gauloise. Mais la relation serait encore prématurée, car nous sommes toujours dans la période d'exploitation, de récolte. Et la récolte a été bonne cette année ! M. Lemoine a trouvé le morceau rare, la sépulture enviée qui classe un archéologue et qui assure la notoriété à un cimetière. Il a trouvé la sépulture dite « sépulture à char », celle du brenn, du chef, et dans la même fosse, le casque, l'anneau d'or et le sanglier emblématique. On ne pouvait demander mieux ! Aussi, vous devinez avec quelle joie il nous a narré, dans ses détails, sa découverte sensationnelle.

M. Lemoine a maintenant un véritable musée qui présente, pour nous, châlonnais, un mérite particulier, puisque toutes ses pièces sont sorties de notre vieux sol. Je suis bien aise de vous annoncer que ce petit musée, tout comme nos collections publiques, est ouvert à votre curiosité et que M. Lemoine en fait les honneurs aux visiteurs avec la plus grande amabilité et aussi avec l'érudition d'un parfait conservateur.

M. Brouillon, de Givry-en-Argonne, s'est signalé aux savants de la Champagne par ses études d'histoire et par ses recherches sur les patois de la région, et l'an dernier même, l'Académie de Reims a publié sa belle monographie de l'*Abbaye de Chatrices*, dont M. Schmit nous a fait apprécier les mérites littéraires et historiques.

Nous nous rappelons tous le plaisir délicat qu'il nous a procuré le soir où il est venu nous lire la « *Poussessiade* », « *Lu Temps passeye* » et la « *Biographie* » de l'auteur de ces deux œuvres originales, écrites en patois de Possesse, Jean-Baptiste Le Roy, né à Possesse en 1753, mort à Gonesse en 1836.

La *Poussessiade* est fort connue des historiens locaux et des bibliophiles. Elle a été publiée deux fois par deux de nos éminents collègues, M. Louis Paris et M. Charles Remy, mais chaque fois avec quelques incorrections et elle est aujourd'hui introuvable.

M. Brouillon nous montre comment Le Roy est venu à concevoir son poème : Possesse a encore une motte féodale, des restes de maison forte, une enceinte de remparts et de fossés, et il a aussi des puisards profonds où jadis, selon la tradition, on descendait les cloches pour les soustraire à la rapacité des routiers. Son château a subi plusieurs sièges, a repoussé plusieurs

uts et a été cité dans la chanson de gestes de *Garin-oherain*.

légende s'est emparée de ce passé peu banal, a sur les ruines et a élevé Possesse à la hauteur d'une rtante place de guerre.

Roy, qui avait, gamin, polissonné sur les remparts, nt l'esprit inventif voyait, à travers les récits du lu feu, une succession indéfinie de combats san-s, d'évènements homériques, d'incidents burles-eut, dans l'âge mûr, l'idée d'écrire un poème e à la gloire de son village et de l'écrire dans le s même dans lequel le passé magnifique lui avait vélé, dans lequel il avait commencé à penser et à her ses fabuleuses aventures.

magine de toutes pièces un siège de Possesse dans onde moitié du XVIII[e] siècle. Les assaillants sont rrains, les turbulents ennemis de la province ; ils conduits par Growestein « lu Grou Vestin », re partisan hollandais qui fit, à travers le nord-est France, en 1712, une incursion dont le souvenir pas encore effacé.

ne puis malheureusement vous dire les cent des amusants de cette épopée villageoise ni vous nter ces comparses, à la fois comiques et solennels, Le Roy met en scène, qui sont ses parents ou amarades d'enfance, et dont les arrière-neveux nt encore à Possesse : Grappart, l'aubergiste ; ot-Dinon, le sonneur ; Patulot, le violonneux, et l'autres.

aut lire le poème lui-même pour apprécier l'imagi-n, l'entrain, le goût, le naturel, la gaieté de l'auteur réel souffle poétique dont il témoigne dans son e.

us pourrez vous ménager aisément, d'ailleurs, le l de cette lecture, car nous avons trouvé, dans le

manuscrit de M. Brouillon, tant de choses intéressantes pour l'histoire de la province et pour l'histoire des patois locaux, une méthode de critique si sûre et si prudente, une prose si souple et si pure que nous avons, à l'unanimité, décidé que la « *Poussessiade* », « *Lu Temps passeye* » ainsi que la « *Biographie de Le Roy* » et « *L'introduction* » aux œuvres de ce poète patoisant seraient imprimés dans nos Mémoires.

M. Maurice, qui est avec nous depuis peu, nous a donné un spécimen des travaux dans lesquels il excelle et qui l'ont d'ailleurs signalé à notre attention, par deux *Notices sur deux Dalles tumulaires, du XVII^e siècle, des églises de Saint-Mard-les-Rouffy et Bury.*

M. Maurice est très documenté sur la vieille noblesse de la région châlonnaise, et la science héraldique lui est familière. Vous verrez en quelle estime nous tenons ses communications si je vous dis que ses deux notices nous ont paru mériter les honneurs de nos Mémoires.

Vous avez, l'an dernier, applaudi M. Mauget lorsque je vous ai résumé sa découverte de la *Verrerie gallo-romaine des Houis*, près de Sainte-Menehould. Cette année, au lieu de creuser le sol, il a écouté parler les populations de l'Argonne au milieu desquelles sa vie s'écoule ; il les a étudiées, observées avec sa sagacité habituelle ; il a pénétré dans leur intérieur ; il a analysé leur mentalité, relevé leurs traditions ; il a saisi les particularités qui les distinguent, et, de tous les traits divergents, de toutes les singularités qu'il a notées, il a fait une gerbe originale, un curieux manuscrit de 200 pages qu'il a intitulé : *Ethnographie de l'Argonne*, qui est un apport précieux pour une étude générale sur le département. C'est M. Schmit qui nous a fait ressortir la

haute valeur d'un tel document et nous en avons pris connaissance avec le plus grand intérêt.

Nos patois font partout place à la langue française ; ils fuient et s'évanouissent devant elle. Bientôt ils ne seront plus qu'un souvenir et rien ne restera de ces parlers charmants avec lesquels nous avons traduit, gazouillé nos premières impressions, nos obscures pensées d'enfant.

Rien ne resterait si des sauveteurs intelligents ne s'appliquaient, avec une louable ardeur, à collectionner les mots patois, à les épingler en leur gardant la finesse de leur couleur et la netteté de leur forme, je veux dire en précisant leur valeur de signification par une définition rigoureuse et en fixant la valeur phonétique de leurs syllabes par l'écriture conventionnelle.

Quand M. Brouillon opère le sauvetage vers Possesse avec un zèle pieux et éclairé, M. Guénard travaille fiévreusement à Courtisols. Il nous a envoyé tout récemment un poème de 1,200 grands vers, écrit en courtisien, et dont nous redoutions la perte.

Le poème dont M. Guénard a traduit à notre intention les passages difficiles a pour titre : *La Création du Monde*. Nous nous sommes fort intéressés à cette œuvre d'un auteur jusqu'ici inconnu, et comme c'est le seul monument écrit que nous possédions du patois courtisien, il est probable que nous le sauverons de l'oubli par l'insertion dans nos Mémoires.

Plusieurs de nos associés correspondants nous ont aussi adressé des œuvres imprimées. Je dois les mentionner également pour totaliser, aussi exactement que possible, les travaux sortis de la plume des membres de la Société pendant l'année académique 1903-1904.

M. Armand Bourgeois, de Pierry, membre de la Société des Gens de Lettres, nous a envoyé : *Une Période*

de la vie communale d'Epernay, 1540-1752, et une *Notice historique sur les communes traversées par le chemin de fer d'Epernay à Montmirail*.

M. MARTIN a été chargé d'apprécier les deux nouvelles brochures de notre collègue, dont le talent délicat exerce dans toutes les branches son inépuisable fécondité. Dans un résumé fidèle et vivant de la deuxième brochure, M. MARTIN nous a fait faire le charmant trajet Epernay-Montmirail. Son analyse, tout en suivant les pages de M. BOURGEOIS, était si bien agrémentée de souvenirs personnels et de commentaires hors texte, que nous avons eu, pour un moment, l'illusion de nous promener avec deux guides au lieu d'un à travers les sites ravissants et pleins de souvenirs de l'arrondissement d'Epernay.

M. THÉVENOT Arsène, de Lhuitre, aussi membre de la Société des Gens de Lettres, a, comme M. Bourgeois, une plume d'une inépuisable fécondité.

Son apport de cette année, c'est une *Notice sur le conventionnel Danton*. Selon M. BLONDIOT, qui a analysé cette notice, M. THÉVENOT a fourni une utile contribution à l'histoire du fougueux tribun par les témoignages et les documents qu'il a recueillis sur place, à Arcis et dans les environs, et par les détails généalogiques qu'il a puisés aux sources officielles, dans les communes où vivaient les ancêtres de Danton.

M. DE BAYE nous a encore envoyé deux plaquettes nouvelles : *En Karbine* et *Borodino*. La nature des travaux de notre collègue pourrait vous faire croire qu'il est maintenant devenu russe. Rassurez-vous, il n'a point perdu sa nationalité ; il étudie la Russie en ami dévoué, il est vrai, mais en Français et en patriote surtout. C'est pour nous la faire connaître, c'est pour fortifier les

liens de l'alliance franco-russe et pour stimuler l'activité des commerçants qu'il nous la peint en des descriptions vivantes où apparaissent son esprit de subtile observation et sa facilité d'écrivain.

M. Martin a mis en relief devant vous, avec son grand savoir et sa clarté coutumière, l'intérêt des travaux de notre éminent compatriote, et nous avons repris pour nous les éloges et les encouragements qu'il lui adressait.

L'an dernier nous avons eu la joie de vous offrir la primeur d'œuvres musicales ravissantes qui ont laissé en votre souvenir comme un suave parfum de poésie.

Or, j'ai la bonne fortune de vous apprendre que nous avons été assez heureux pour ouvrir nos rangs à leur auteur, M. Albert-Doyen. Et M. Doyen, dans une filiale pensée dont vous lui saurez gré, a tenu à faire, ici même, ses communications à la Société pour que vous puissiez en jouir en même temps que nous.

Le jeune maître, je n'ai pas à vous l'apprendre, n'est jamais si heureux que lorsqu'il peut réserver à ses concitoyens, dont il connaît la sollicitude et l'affection, le rare privilège de l'inédit, de l'audition avant la lettre.

Je ne sais rien des deux œuvres, *Passionnément* et *Lettre*, qu'il a composées pour nous et que, par un raffinement de délicate attention, il a tenu, malgré une villégiature qui l'éloigne en ce moment, à venir exécuter lui-même, mais je suis sûr que son talent va nous captiver et provoquer vos applaudissements. J'ajoute, et cette nouvelle va vous être des plus agréables, que M. Albert-Doyen nous fera aussi entendre la *Symphonie funèbre*, le passage le plus remarquable de sa partition des *Houles*.

Vous serez charmés par la science, par l'originalité, par la magie de la phrase où chante son âme ardente et

Nommé premier aumônier du lycée Louis-le-Grand, en 1872, l'abbé Tilloy sentit se révéler en lui, à ce moment, un goût très vif, je puis dire une passion irrésistible pour l'œuvre si noble de l'éducation de la jeunesse et il en fit désormais son occupation principale.

Je ne saurais énumérer tous ses ouvrages théologiques ou didactiques. Je citerai les principaux : *Les Sanctuaires de Rome*, illustré ; *Dieu et l'Ame devant la critique contemporaine*, 500 pages ; *Cours et Conférences religieuses au Lycée Louis-le-Grand*, 2 vol. ; *Les Eglises orientales dissidentes et l'Eglise romaine*, 400 pages ; *Cours de droit canon, en français*, 2 vol.

Mais l'abbé Tilloy n'était pas seulement un écrivain abondant et érudit, il avait aussi les dons extérieurs, les moyens nécessaires à l'orateur et ses sermons étaient fort appréciés. Complaisant, empressé, il ne refusait jamais l'aide de sa parole convaincue et entraînante, et de Sézanne à Montmort et à Montmirail, il n'est guère d'église où ce savant modeste, cet apologiste très armé pour la lutte, n'ait apporté le secours de sa dialectique subtile et de sa belle éloquence.

Le nom du général Boissonnet (André-Denis-Alfred) est assez populaire dans la Marne, et sa vie est assez connue pour qu'il me soit permis de me dispenser d'une longue notice.

Je me bornerai à vous rappeler que le général est né en 1812, à Sézanne, où son père, qui avait épousé Mlle Collin de la Touche, fille du dernier procureur du roi au bailliage de Sézanne, était venu se fixer avec le grade de maréchal de camp.

Si je n'ai pas à vous parler de sa brillante carrière militaire, je dois au moins vous rappeler qu'il a été pendant vingt ans conseiller général du canton de Sézanne, et qu'il a eu, ainsi que l'homme éminent qui

réside aujourd'hui notre séance, M. Vallé, l'honneur d'être plusieurs fois élevé par ses collègues à la présidence du Conseil général de la Marne.

Je vous disais, il y a un an, pour vous faire saisir la vitalité et l'attraction de notre Société, que nous avions vu venir à nous toute une phalange d'hommes instruits, de savants, d'écrivains, de techniciens, telle que jamais n'en avaient noté nos annales, et je vous annonçais que la situation prospère que ce fait révélait allait se continuer. Mes prévisions optimistes se sont en tous points réalisées et maintenant, je suis heureux de vous l'annoncer, nous sommes arrivés à un effectif que nous n'avions jamais atteint aux époques les plus heureuses de notre histoire.

Remarquez bien que l'élite qui s'associe à nous nous arrive sans aucun souci de réclame, de lucre ou de popularité et désireuse seulement d'action morale, d'étude, de travail. L'offre désintéressée de son concours, son effort spontané pour accroître le patrimoine commun, sont la réponse la plus éclatante qu'on puisse faire aux moralistes chagrins et attardés qui ne veulent voir, dans la société nouvelle, que des instincts grossiers, que des laideurs.

Nous avons admis comme membres titulaires résidants :

MM.

Berland, archiviste départemental ;
Ponsinet, conseiller de préfecture ;
Gélin, architecte diplômé.

Je vous ai énoncé déjà les titres sérieux de M. Berland et de M. Ponsinet à l'honneur qui leur a été fait.

M. GÉLIN, lui, est un de ces hommes heureux qui savent d'un coup s'attirer l'estime et la sympathie par le charme de leur personne et l'agrément de leurs relations.

Ses études et ses connaissances l'avaient grandement désigné à notre choix et nous nous sommes empressés de lui réserver la première place devenue libre parmi nous. Bientôt nos suffrages restreints, qui ne lui ouvraient, pour ainsi dire, que la cité littéraire, ont été suivis, vous le savez, des suffrages de la ville entière qui en a fait un de ses enfants d'adoption et qui lui a confié une mission des plus honorables.

Dès les premiers temps de son entrée dans la Société nous avons eu l'agréable occasion de féliciter M. Gélin de sa nomination comme officier d'académie, nomination qui est venue le récompenser de travaux accomplis et de services rendus lorsqu'il habitait Paris.

M. GÉLIN a déjà les mains pleines de documents sur les édifices diocésains et sur nos monuments historiques et, à notre dernière séance, il nous disait qu'il a retrouvé, sur les côtés des jolies flèches de Notre-Dame, dont il fait la restauration en ce moment, les traces des fameuses peintures signalées par plusieurs historiens châlonnais, les Barbat, les Grignon, en particulier. Nous attendons avec quelque impatience la communication qu'il nous a fait espérer sur ces peintures sur plomb et nous nous promettons de vous les faire connaître par les journaux.

Je ne puis, malgré tout le désir que j'en ai, vous détailler les titres multiples des dix-huit personnes que nous avons acceptées comme associés correspondants. Je me borne à vous en citer les noms. Ce sont :

MESSIEURS :

ALBERT-DOYEN, compositeur de musique, à Châlons.

TILLOY (Eugène), M. A. ✱, lauréat de la Société, agriculteur, à Servon-Melzicourt.

LASSEAUX, lauréat de la Société, instituteur, à Sommesous.

BOURGEOIS, lauréat de la Société, instituteur, à Dommartin-Lettrée.

THUILLIER (Octave), lauréat de la Société, agriculteur, à L'Echelle-le-Franc.

GUÉNARD, lauréat de la Société, instituteur, à Chouilly.

LAURAIN (Achille), lauréat de la Société, agriculteur, à Champaubert-la-Bataille.

DEVAUVERSAIN, lauréat de la Société, instituteur, à Vouarces.

JACTAT, lauréat de la Société, agriculteur, à Puiseulx.

EVELOY, O. A. ✱, directeur d'école municipale, à Reims.

MADAYE, industriel, à Vienne-le-Château.

VARIN, curé de Matougues, président de l' « *Abeille châlonnaise* ».

THIBAULT, instituteur, à Tilloy-les-Reims, secrétaire de l' « *Abeille châlonnaise* ».

LALLEMENT, maire, à Sommevesle.

FRANÇOIS (Odile), lauréat de la Société, maire, à Bergères-les-Vertus.

PINEAU, ✱, capitaine d'infanterie, publiciste, à Châlons.

CHAPPAZ, professeur départemental d'agriculture.

MAURICE, chef cantonnier, à Chaintrix.

Bien qu'aucune tradition ne m'y autorise, je me ermettrai, au moment où l'homme distingué que vous ez d'entendre et qui a su vous tenir sous le charme, tte année comme l'an dernier, par un discours dont la nsée est aussi juste que la forme est pure et élégante,

de le remercier du dévouement avec lequel il a administré la Société pendant deux ans.

Il ne faut pas approcher longtemps M. MONET pour apprécier ses hautes connaissances, ses mérites et ses qualités. S'il est né dans une province voisine de la Champagne, il est bien du moins champenois, j'allais dire châlonnais, par son esprit net et précis, par son bon sens affiné, par son accueil facile, empreint d'une grâce enjouée, par un caractère droit qui incline vers une simplicité et une bonté inaltérables. Aussi vous devinez par quels liens d'affectueuse sympathie nous nous sommes doucement attachés à lui et avec quels regrets nous le voyons obligé, par la rigueur des règlements, de quitter la présidence.

Voilà, n'est-ce pas, un rapport bien long et qui a mis votre patience à une dure épreuve. Il aura eu du moins pour effet de vous amener à cette agréable conclusion que la Société académique de la Marne est sur le point de se placer au premier rang parmi les sociétés savantes des départements et qu'elle mérite bien votre estime et les sympathies des pouvoirs publics.

Et vous verrez, je vous en donne l'assurance, que cette prévision flatteuse, et qu'il coûte à ma modestie de formuler, sera confirmée par des faits probants et par les comptes-rendus des futures séances annuelles.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS D'AGRICULTURE

PAR M. CHAPPAZ

PROFESSEUR DÉPARTEMENTAL D'AGRICULTURE

MEMBRE TITULAIRE RÉSIDANT

A côté des arts et des sciences qu'on y cultive en maîtres, votre société, Messieurs, a su réserver une large part à l'Agriculture.

Vous n'ignorez pas qu'à côté des sciences il y a les applications de ces sciences et que si les arts réconfortent l'humanité dans ses durs labeurs par un peu d'idéal, l'agriculture assure la vie matérielle sans laquelle les humains seraient bien en peine de goûter les jolies œuvres que lui réservent les artistes, qu'ils soient poètes, musiciens ou peintres. Peut-être avez-vous songé aussi que dans cette vie rurale, pleine de difficultés et de peines, mais pleine aussi de charmes, on devait de plus en plus allier les occupations matérielles avec les occu-

pations scientifiques, et que même l'art pouvait y trouver place. N'est-ce pas aux sciences en effet qu'il faut s'adresser pour résoudre les multiples problèmes qui surgissent aujourd'hui dans la pratique agricole ; n'est-ce pas aux arts qu'on a souvent recours pour vanter la beauté, le calme, l'indépendance de la vie des champs ?

C'est par un temps splendide que nous nous sommes présentés en votre nom chez Monsieur Desaintmartin. Nous ignorons si ce jour-là les agriculteurs d'Athis avaient du bleu dans l'âme, mais ils en avaient certainement une voûte immense au-dessus de leur tête et le soleil ne nous a pas marchandé ses rayons.

Nous avons parcouru au milieu des céréales jaunissantes les 75 hectares de terres labourables de l'exploitation et nous avons dû apprécier de suite un grand progrès réalisé par le propriétaire. En 1889 ces 75 hectares de terre étaient répartis en 180 pièces dispersées sur la commune, aujourd'hui il n'y a plus que 80 parcelles différentes, grâce au remaniement parcellaire qu'a su faire par des échanges M. Desaintmartin.

La Commission certes lui en est reconnaissante, mais, au-delà de l'économie de fatigue qui en est résultée pour elle, elle a su voir tout l'avantage qu'en retirerait la culture : l'emploi des machines agricoles (faucheuses, moissonneuses, etc.) étant rendu beaucoup plus facile et les pertes de temps dans le travail étant considérablement diminuées.

Partout dans l'immense plaine crayeuse votre commission a reconnu une supériorité assez élevée dans les champs du candidat.

L'assolement suivi est sensiblement l'assolement triennal, mais comme partout où la culture progresse cet assolement n'est plus très bien ordonné, les betteraves d'une part comme cultures nettoyantes, les foins artificiels d'autre part comme cultures améliorantes

tendent à diminuer la surface en jachère, et celle-ci, certes, pourra disparaître un jour par une acquisition plus grande d'engrais commerciaux.

Le fumier de ferme à haute dose a été jusqu'ici l'engrais presque unique employé ; dans ces terres riches en calcaire, il a eu pour excellent résultat d'augmenter la dose d'humus, il reste certainement l'engrais par excellence ; mais il est temps maintenant d'apporter avec lui les superphosphates et les engrais potassiques qui produiront d'autant mieux leur effet que le fumier les a abondamment précédés.

M. Desaintmartin sera toujours privilégié relativement aux quantités de fumier disponibles.

A ses 75 hectares de terres labourables, s'ajoutent en effet 30 hectares de prés ; ce sont ces prés qu'il a su utiliser largement pour l'exploitation des vaches laitières qui lui fourniront sans cesse un fumier abondant. Mais là, encore, il ne faudra pas oublier de restituer aux prés ce qu'ils donnent aux terres. Les débordements des rivières sont trop escomptés dans la vallée de la Marne pour la fumure des prés, et M Desaintmartin nous a fait part en effet de son intention d'utiliser prochainement, pour fumer ses prairies, des scories de déphosphoration. Il y a là un progrès réel à accomplir dans toute cette région et son initiative sera d'un grand profit. Encore conviendrait-il, pour user rationnellement des engrais, que la commune d'Athis songe comme beaucoup de ses voisines à faire étudier ses terres.

M. Desaintmartin utilise la moitié de ses prés comme pâturage pour son troupeau de 35 bêtes à cornes. Il essaye l'importation de la race hollandaise qui lui a donné jusqu'ici d'excellents résultats. Vendant son lait en nature pour l'approvisionnement d'Epernay, M. Desaintmartin cherche des vaches donnant beaucoup de

lait, les réforme vers 8 ans et ne tient pas outre mesure à créer chez lui un troupeau autochtone.

Il est décidé à renouveler souvent ses bêtes par des importations directes de Hollande.

Nous avons vu dans ses prés des vaches en bel état d'entretien. Quelques-unes donnent au part jusqu'à 22 litres de lait ; il y a là un essai intéressant. Une vacherie modèle est en préparation et sera construite pour 1905. L'exemple de leur maire a entraîné les cultivateurs d'Athis à acheter des vaches laitières et à louer les pâturages communaux pour ce genre d'exploitation.

Six chevaux servent à la culture et on élève quelques poulains dans la ferme.

La ferme est bien tenue, la construction de la nouvelle vacherie entraînera un aménagement plus rationnel des plates-formes à fumier. Un verger de 75 ares, clos de murs, créé par M. Desaintmartin, y est adjoint avec un potager et une basse-cour qui font le plus grand honneur à la maîtresse de maison. Une comptabilité sommaire existe qui renseigne le propriétaire sur ses recettes et ses dépenses.

Vous avez voulu, Messieurs, récompenser les améliorations apportées dans cette ferme, témoigner à M. Desaintmartin de l'intérêt que vous inspirent les travaux qu'il entreprend et vous lui avez décerné une médaille d'or. En agissant ainsi vous contribuerez à développer dans nos campagnes l'amour de l'agriculture en l'élevant aux yeux de ceux qui la pratiquent et vous aiderez l'enseignement agricole à améliorer l'existence matérielle et morale des cultivateurs.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS D'HISTOIRE

PAR M. CAMILLE BLONDIOT

VICE-PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

MESDAMES,

MESSIEURS,

Les questions d'histoire locale sollicitent et captivent aussi bien le modeste travailleur des usines et des champs que les esprits les plus distingués dans le domaine des sciences et des lettres. Presque tous sont guidés par un sentiment de profond attachement à la région où ils ont passé leur enfance, à la ville où ils sont fixés.

Lamartine qui, certes, a le mieux dépeint cet amour pour la terre natale, pour la petite patrie, s'est épris des études préhistoriques parce que Solutré, cette impor-

tante station de la pierre taillée, est proche de son domaine de Saint-Point, de son cher Milly.

Après avoir compulsé les livres et les manuscrits susceptibles de le renseigner sur ses recherches, l'historien interroge le sol ; là, souvent, il trouve les choses les plus dignes d'êtres mentionnées. Notre commission a constaté l'exactitude de cette remarque en examinant la *Monographie de Saint-Jean-sur-Tourbe*, envoyée par M. Alexandre, cantonnier à la Neuville-au-Pont. Le chapitre qui a paru le plus intéressant est celui qui est consacré à la description des cimetières antéromains découverts dans cette commune aux lieux-dits *Châtillon* et *Le Bultier*. Dans un de ces cimetières, on a trouvé la tombe d'un guerrier inhumé sur son char. Combien d'archéologues aspirent à pratiquer des fouilles aussi fructueuses !

LE MONT-AIMÉ

On est surpris en constatant qu'il n'avait pas sa monographie, ce Mont-Aimé qui domine fièrement la plaine champenoise, dont la forteresse fut redoutée pendant toute la période du moyen-âge et peut-être auparavant, car le possesseur pouvait imposer ses volontés à toute la région.

Le Mont fait partie du territoire de Bergères-les-Vertus ; or, cette commune a le bonheur de posséder un maire capable de tous les dévouements, M. Odile François, qui a voulu combler la lacune que nous regrettions. Il a fait remuer le sol de la montagne dont il donne la composition géologique ; il signale ses trouvailles, qu'avec lui, nous aurions voulu plus importantes : pierres polies, cachets, clefs, fers de lance, éperons. Il nous apporte le plan de l'ancienne forteresse et de ses galeries souterraines. La bibliothèque, les

archives publiques ont été consultées, des résultats très satisfaisants sont déjà obtenus ; qu'on en juge :

Une chanson de gestes porte à penser que sur le Mont se dressait le fabuleux château de la famille de Ganelon, ce compagnon félon du grand Roland, le neveu si cher de Charlemagne.

La forteresse fut réédifiée par Blanche, reine de Navarre, comtesse de Champagne, pendant la minorité de son fils, Thibault IV, le Posthume ou le Chansonnier.

Les légendes locales parlent encore de Blanche de Navarre qui administra la Champagne avec sagesse et déploya une activité et une énergie peu communes chez une femme ; mais, nos compatriotes la confondent avec Blanche de Castille, la mère de Saint-Louis.

Le Mont-Aimé fut le théâtre d'une scène barbare : l'exécution des Manichéens.

Pendant la guerre de Cent ans, il fut pris par les Anglais ; peu après, il devint un repaire de brigands.

Le géographe Cassini y effectua ses travaux de triangulation ; Chappe y installa l'un de ses télégraphes de la ligne de Paris à Strasbourg et à Landau.

En l'an VI, sur la proposition de son Président, le citoyen Charron, l'Administration du département de la Marne décida que, sur la face restante de la tour, on inscrirait le quatrain suivant :

Des siècles écoulés j'ai vu fuir le torrent.
Théâtre de fureur, de forfaits, de batailles,
Si ce mont fut souillé par le sang innocent,
Contre Attila, du moins, j'ai prêté mes murailles.

Voici une autorité qui n'hésite pas à affirmer que la forteresse existait pendant la période gallo romaine et qu'Attila passa sous ses murs. Quant à l'inscription, elle ne fut jamais faite.

En 1815, c'est, hélas ! autour du Mont-Aimé que les Alliés forment un camp de 300.000 hommes.

Le récit s'arrête là ; l'encre est à peine séchée ; nous sommes convaincus que M. Odile François a recueilli depuis d'autres documents. Nous lui rendrons son travail en le priant de le compléter ; nous lui demandons également d'examiner s'il peut tirer parti de nos notes marginales. Mais, avant de nous séparer momentanément de ce consciencieux manuscrit, nous avons tenu à y attacher la plus belle des médailles en vermeil dont nous pouvons disposer.

LA BATAILLE D'ATTILA

Il nous reste à examiner un mémoire extrêmement intéressant par lequel on demande à notre Société de placer sur le Mont Frenet, près de l'ancien camp de La Cheppe, une inscription faisant connaître qu'en ces lieux Attila fut vaincu, forcé de fuir et de repasser le Rhin.

Il a fallu, dit l'auteur, que le maréchal de Moltke, alors simple capitaine, fit le voyage de Grèce pour qu'on pût savoir exactement le lieu où se dressaient les remparts de l'antique ville de Troie ; il appartenait à un militaire de faire la lumière sur une question de ce genre ; pareillement, un militaire semble seul désigné pour indiquer le champ de la bataille de 451. On doit conclure que l'étude est l'œuvre d'un officier.

Pour lui, Attila a passé la Marne à Châlons, Aétius l'a franchie à Condé. Le premier a établi son camp à La Cheppe, le second à Baconnes ; le choc s'est produit entre ces deux points, c'est-à-dire sur le territoire même du camp de Châlons ; une action importante aurait eu lieu près de Bouy, sur les terrains appelés *Tombeau des Sarrasins*.

Notre auteur donne un plan détaillé du mouvement et de l'emplacement des deux armées ; on croirait assister à la lutte et... l'imagination aidant, on a la tentation de chercher, sur le plan, le point où se dressait la tente de St-Alpin qui, sans nul doute, était présent ; peut-être a-t-il dit la messe près de l'endroit où l'un de ses successeurs au siège épiscopal la célébrait, sous l'Empire, en présence de Napoléon III et des troupes massées pour défiler devant leur souverain.

Le récit et la marche des armées semblent vraisemblables puisque l'on sait, par Jornandès, que Aétius a jugé prudent de ne poursuivre le vaincu qu'à distance, dans la crainte qu'il ne reprît l'offensive. Rome était déjà chancelante, les exigences de ses alliés lui inspiraient de justes craintes. Or, de Baconnes, les légions pouvaient au besoin se replier sur Reims, la capitale de la seconde Belgique.

Mais, pour suivre cet officier dans ses inductions, il faudrait avoir été convaincu, comme lui, par les dissertations de Tourneux, de Létaudin et de Savy qui placent la bataille au nord de Châlons et à La Cheppe, le camp d'Attila. Il convient de rappeler ici que cette thèse, admise par certains historiens, a trouvé beaucoup d'incrédules.

Les mémoires relatifs au passage d'Attila dans les Gaules se chiffrent par centaines et émettent des opinions très diverses. Au milieu du siècle dernier, les membres de l'Académie de Troyes ne doutaient point que le combat n'ait eu lieu à Méry-sur-Seine ; Peigné-Delacourt opinait pour Pouan (Aube) ; un écrivain a même proposé une région du Languedoc.

Selon toute probabilité, c'est dans le quadrilatère formé par les villes de Sens, Reims, Grandpré et Bar-sur-Aube, qu'il faut poursuivre les recherches.

Jornandès donne seul la description du champ de bataille, mais son récit est très flottant.

Au point de vue philologique, ni Baconnes, ni Bouy, ni La Cheppe, ne correspondent au texte de Jornandès (*in campos catalaunicos qui et Mauricii nominantur*) et d'autres historiens (*Mauriacum*). Au contraire, les localités de *Montmort*, *Moiremont*, *Maucourt* (Marne), et *Moirey* (Aube) (1), sont susceptibles, affirme-t-on, d'être dérivées des noms latins. Il en est peut-être de même de la petite rivière de la *Maurienne*.

Depuis les travaux de Savy et de Tourneux, on a constaté, dans le voisinage de Châlons, l'existence de plusieurs voies romaines qui, à n'en pas douter, ont été suivies par les combattants.

Dans ces conditions, et malgré l'opinion fort défendable de notre auteur, la commission a été unanime à penser que les philologues et les archéologues aussi bien que les tacticiens militaires devaient être entendus. Nous savons d'ailleurs que les historiens hongrois, se préoccupent eux-mêmes de cette question ; nous leur demanderons de nous aider à la résoudre, si possible, en nous indiquant le mobilier et la nature des armes que les archéologues sont appelés à découvrir en Champagne, dans les sépultures des guerriers d'Attila ou sur le sol qu'ils ont parcouru.

Quoi qu'il en soit, nous classons précieusement la brillante dissertation que nous avons reçue pour en reprendre examen le jour où la terre, gardienne de tant de secrets, nous aura révélé celui qu'elle détient depuis 15 siècles.

(1) MM. d'Arbois de Jubainville et Longnon pensent que la bataille a eu lieu près de Moirey, hameau maintenant disparu, qui existait avant le XVII[e] siècle entre Dierrey-Saint-Julien et Estissac. Cette localité porte le nom de Moriacum dans le Pouillé du diocèse de Troyes de l'année 1407 (Dierry).

Le concours de 1904 nous donne l'histoire si désirée du Mont-Aimé ; espérons que la série de nos volumes s'enrichira bientôt d'un mémoire fixant d'une manière irréfutable le lieu de la bataille de 451, laquelle a eu une importance considérable sur nos destinées nationales.

ES PATOIS EN CHAMPAGNE

RAPPORT

DE M. PONSINET

MEMBRE TITULAIRE RÉSIDANT

MESDAMES,
MESSIEURS,

Société d'Agriculture de la Marne, à l'exemple grand nombre d'autres Sociétés, offre dans le pro- ne de ses concours, depuis quelques années, une lle destinée à récompenser la meilleure étude sur ois d'une région ou d'une commune du départe-

ıs savez quelle importance est accordée aujour- à l'étude des patois et quels efforts sont faits recueillir ces restes des anciens parlers de nos ıces. Il a été même question dans ces derniers de créer au Collège de France une chaire de

patois. Si cette création n'a pas été réalisée, les patois du moins sont étudiés depuis longtemps à l'Ecole des Hautes-Etudes annexée à la Sorbonne, et des études très approfondies sur divers patois ont paru à la Bibliothèque de cette Ecole. Deux revues savantes ont été consacrées exclusivement à l'étude des patois ; l'une fut fondée et dirigée par M. Clédat, de l'Université de Lyon ; l'autre, un peu plus récente, la « *Revue des patois gallo-romains* » a acquis une notoriété particulière, grâce à la méthode si exacte et si pratique de notation des sons inaugurée par un de ses fondateurs, M. l'abbé Rousselot.

Je mets à part, bien entendu, les revues ayant pour objet spécial les patois du Midi, si vivants encore, parlés à la fois dans les villes et dans les campagnes, cultivés si orgueilleusement par les félibres, et qui ont, dans la bouche des poètes tels que Jasmin, Aubanel, Mistral surtout, donné naissance à des œuvres littéraires de premier ordre.

Nos patois n'ont pas eu la chance d'être illustrés par des écrivains et des poètes de génie ; plus modestes, ils n'en méritent pas moins l'estime et l'attention des historiens et des philologues, de ceux qui s'intéressent à l'histoire du pays, comme de ceux qui s'occupent de la science du langage. Refoulés de plus en plus dans les campagnes par les progrès de la langue française, ils tendent de jour en jour à disparaître ; aussi faut-il se hâter de sauver de la mort et de l'oubli ce qui a été épargné jusqu'à présent par le mouvement d'uniformisation qui aujourd'hui s'étend partout. Nous devons donc provoquer, encourager et soutenir les efforts des travailleurs patients et dévoués qui, vivant au milieu des populations des campagnes, sont plus à même que qui que ce soit d'en saisir et de nous en faire connaître le langage et le tour d'esprit.

Mais il importe que ces travailleurs comprennent bien ce qu'on leur demande, et se rendent bien compte de la tâche qu'ils ont à remplir. Or les travaux présentés sur les patois sont trop souvent déparés par un grave défaut ; ils sont, si je puis m'exprimer ainsi, trop ambitieux : leurs auteurs ne savent pas se borner à l'étude pure et simple d'un patois, ce qui suffit ; ils essaient en même temps d'en faire une étude philologique et étymologique. En cela, ils vont plus loin qu'il n'est nécessaire, et n'ayant généralement pas les connaissances qu'exigerait ce travail pour avoir une réelle valeur, ils s'exposent à compromettre et discréditer les études auxquelles ils se consacrent.

Exposer clairement et exactement les règles d'un langage non écrit, mais seulement parlé, recueillir le vocabulaire aussi complet que possible d'un tel langage, en déterminant avec précision le sens de chaque mot, de chaque expression, est un travail fort minutieux et fort délicat, un travail qui exige beaucoup d'efforts, d'attention et de soin. Une telle tâche, si difficile pourtant et si méritoire, paraît, bien à tort, trop modeste à ceux qui s'y livrent. Ils veulent faire plus et mieux : sans mesurer leurs forces, sans se rendre compte de l'insuffisance des ressources dont ils disposent et des limites de leurs connaissances, sans s'interroger sur l'utilité et le but de leurs recherches, ils ont l'ambition de faire un travail savant, ou plutôt d'apparence savante ; ils veulent faire œuvre de philologues, et donner à leur ouvrage les allures d'un traité de philologie. Malheureusement on ne s'improvise pas philologue.

La philologie est une science austère ; elle demande à ses adeptes des années d'études patientes et sérieuses; elle exige d'eux, avant tout, la connaissance des langues anciennes dans lesquelles ils vont puiser leurs éléments de comparaison et d'information.

Rien ne peut suppléer à ces études et à ces connaissances.

En philologie, pas plus que dans les autres branches de l'activité intellectuelle de l'homme, l'intuition, la divination ne tient lieu de science.

Ce n'est pas que je veuille interdire absolument à ces chercheurs laborieux l'accès de la philologie. Le désir de s'instruire, de connaître, d'étendre le champ de son savoir est une tendance trop noble et trop légitime pour que personne ose tenter de lui imposer des limites avec défense de les franchir. Loin d'être critiqué ou contrarié, un tel penchant doit toujours être encouragé. Les connaissances que l'on acquiert, sur quelque sujet que ce soit, ont pour effet de nous ouvrir l'esprit, de donner plus de sûreté, de rectitude et d'étendue à notre jugement. Dans l'ordre particulier d'études dont il s'agit ici, l'étude des patois, la connaissance des principes de la philologie est d'une incontestable utilité ; seulement plus les connaissances que l'auteur aura acquises seront sérieuses, moins il sentira le besoin d'en faire parade, plus aussi il comprendra la nécessité de se défier de lui-même et d'être prudent dans les incursions qu'il fera sur ce domaine. Ces connaissances lui serviront à se rendre mieux compte des faits du langage, et à les étudier avec un esprit plus méthodique et plus scientifique. Son exposition y gagnera en clarté, les données qu'il aura recueillies seront mieux classées, son étude sera plus minutieuse, plus exacte, plus profonde. C'est ainsi qu'il montrera qu'il a su s'assimiler les principes de la philologie.

L'ouvrage qui nous a été envoyé cette année, *l'Etude sur le patois de Sermaize*, de M. Camille Lucot, instituteur à Bassuet, bien que très digne d'éloges, n'a pas échappé entièrement au défaut que je signale. L'auteur

est tombé plus d'une fois dans ce travers ; il a trop souvent gâté, qu'il me pardonne la franchise de l'expression, ce qu'il y avait d'excellent dans son travail, des remarques judicieuses et une exposition intéressante, par des digressions philologiques pour le moins superflues, et des échappées malheureuses dans un domaine qui ne lui est pas familier. Il a alourdi son œuvre par un étalage d'érudition inutile, souvent erronée ; et l'on ne peut que regretter sincèrement, en parcourant son ouvrage, qu'il n'ait pas employé le temps qu'il a perdu en recherches infécondes, à compléter et à perfectionner ce qui forme le fonds substantiel de son travail, la grammaire et le vocabulaire du patois de Sermaize.

C'est cette partie, fruit d'un effort consciencieux, et cette partie seule, j'insiste sur ce point, que la Societé d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts a entendu récompenser, en accordant à l'auteur une médaille de vermeil.

Dégagé de tout ce qui le surcharge inutilement, d'étymologies les unes banales, les autres fautives ou hasardées, d'explications aventureuses, le travail de M. Lucot est vraiment intéressant, d'autant plus que l'auteur a eu l'heureuse idée d'ajouter à son exposé des dessins concernant des usages, des instruments, des traits de mœurs du pays, ainsi que des textes originaux.

Personne ne saurait mieux exprimer le mérite de cet ouvrage que ne l'a fait M. Payot, l'écrivain philosophe si connu et si populaire à Châlons, dans une préface insérée en tête du manuscrit. Et je m'empresse d'autant plus volontiers de citer les paroles de ce juge si éclairé et si compétent, que, s'abstenant de toute appréciation sur le côté philologique de l'œuvre, il la considère à un point de vue tout différent, qui mérite d'être signalé.

« Il y a dans une langue populaire, dit M. Payot, des trésors d'observations ingénieuses et toute une psycho-

logie exacte, que les historiens de l'avenir seront heureux de retrouver... A ceux qui, dans bien des années, voudront pénétrer dans l'intimité de la pensée, de la vie matérielle et sentimentale des habitants de la vallée de la Saulx, le livre de M. Lucot sera infiniment utile. »

Il y a dans ces paroles tout un programme à méditer pour ceux qui étudient le patois d'un pays, un programme qui peut et doit les guider dans leurs recherches. Elles nous amènent à nous demander quel intérêt il y a à recueillir les patois, et quelle utilité peut être retirée de ce travail. Notre siècle est par excellence un siècle de critique : nous aimons à savoir ce que nous faisons et pourquoi nous le faisons. Il est bon que nous le sachions. Ce n'est pas seulement pour satisfaire notre raison que nous nous demandons pourquoi nous agissons; il y a aussi un côté pratique dans le fait de nous poser cette question. Nous travaillons mieux et plus utilement lorsque nous savons à quoi tend ce que nous faisons et pourquoi nous le faisons, lorsque nous sommes arrivés à nous représenter quels avantages peuvent résulter de l'effort que nous accomplissons.

Posons-nous donc cette question : la connaissance des patois est-elle utile ? A quoi est-elle utile ? Vaut-elle la peine qu'on y prend ? N'est-ce pas un amusement frivole, une occupation d'oisif, un passe-temps sans but ? Les patois sont-ils un simple objet de curiosité ? Leur connaissance est-elle une science vaine et inutile ?

L'étude du patois n'a pas pour objet de satisfaire une vaine curiosité ; elle a une portée plus haute. Elle se rattache à l'ensemble des études que l'homme fait sur son passé, à cette vaste enquête qui a pour but de reconstruire son histoire ; et l'histoire joue, dans la vie des sociétés, le même rôle que l'expérience dans la vie des individus. Le progrès social a pour condition nécessaire la connaissance du passé.

Or, l'histoire, telle qu'on la conçoit aujourd'hui, ne se borne pas, comme vous le savez, à l'histoire politique, aux récits des batailles, des actions plus ou moins glorieuses des conquérants, des grands généraux, des diplomates et des hommes d'Etat. Il y a une autre histoire, plus importante, plus belle, plus digne de notre étude que celle-là, c'est l'histoire sociale, l'histoire du peuple, l'histoire des masses, l'histoire à laquelle nous collaborons tous, l'histoire des idées, des mœurs, des sciences, des progrès intellectuels et moraux de l'homme, en un mot l'histoire de la civilisation, l'histoire réelle de l'humanité.

Les faits dont se compose cette histoire sont extrêmement complexes. Ils embrassent tout ce qui a rapport à l'homme. Des sciences nombreuses et diverses étudient chacun de ces faits ; des spécialistes travaillent, chacun de leur côté, à écrire les chapitres divers de cette grande histoire de l'humanité. L'archéologie, l'ethnographie, l'anthropologie, l'histoire des religions, l'histoire du droit, la philologie, etc., toutes ces sciences, chacune dans le domaine qu'elles se sont assigné, amassent les matériaux de l'édifice.

Or, de même que, pour que leurs résultats soient fructueux, elles ne sauraient s'abstraire et s'isoler entièrement les unes des autres mais doivent se prêter sans cesse un mutuel secours, de même aussi les faits qu'elles étudient, étant intimement liés les uns aux autres, peuvent en général être considérés sous des aspects variés, et par suite forment les sujets d'études de plusieurs sciences différentes.

Il en est ainsi pour les langues, pour les patois. La philologie n'est pas l'unique science qui mette à profit l'étude des patois. La psychologie, l'histoire des mœurs, les institutions et des races, la science sociale, la philosophie, y puisent de précieux renseignements. De

même que les coutumes, les usages, les croyances, les traditions, ce qu'on appelle le *folk lore*, de même que les genres d'industrie et de commerce, les besoins et les aspirations, les patois sont un des nombreux éléments, et non de moindre importance, qui caractérisent une population, qui constituent son état social.

La langue reflète l'état, le degré et le mode de civilisation d'un peuple. On a dit avec raison que toute nation a le gouvernement qu'elle mérite ; on peut en dire autant à propos de son langage. Chaque peuple a la langue qui lui convient le mieux, qui s'adapte le mieux à son génie, parce que chaque peuple fait sa langue, comme il fait son gouvernement, son droit, ses usages. La langue d'un peuple est donc l'expression parfaite de la nature morale et intellectuelle de ceux qui la parlent. On peut connaître et juger un peuple, ses habitudes d'esprit, ses tendances, ses qualités et ses défauts, par l'examen et l'analyse de son langage.

La langue française, si claire, si limpide à la fois dans la construction de ses phrases, dans l'emploi de ses formes grammaticales, dans le sens précis de ses mots, ne révèle-t-elle pas immédiatement un peuple amoureux avant tout d'ordre, de raison et de clarté ?

M. Taine, dans ses *Notes sur l'Angleterre*, mettant en évidence l'amour des Anglais pour les faits, et leur peu de penchant pour les idées générales et les théories (1), ajoute : « A cet égard, leur langue est le meilleur témoin ; il est très difficile d'y traduire les abstractions un peu hautes. Comparée au français et surtout à l'allemand, elle ressemble au latin comparé au grec. Rien de plus naturel chez nous que cette formule : le beau, le bien et le vrai. Si on la rend en anglais littéralement, elle prend un aspect rébarbatif et bizarre. Si on l'ex-

(1) Taine. Notes sur l'Angleterre, p. 33.

rime par des mots usuels, elle n'est plus traduite exac-ement. Il manque à leur bibliothèque de mots toute ne série de cases, celles du haut ; c'est qu'ils n'ont pas 'idées pour la remplir. »

Faire l'inventaire des ressources d'une langue, c'est aire l'inventaire même des richesses que possèdent les erveaux humains dont cette langue est ou a été l'ins-rument. En analyser les procédés, en exposer la gram-naire, c'est dévoiler et expliquer les formes dans les-quelles se sont élaborées et moulées les pensées des générations d'hommes qui les ont employés.

« Un vocabulaire, dit fort bien l'auteur de la *Cité moderne* (1), M. Izoulet, c'est le trésor des généralisations de l'esprit humain, trésor sur lequel il exerce sans cesse une double vigilance, soit pour l'accroître, soit pour le purifier. »

Ce qui est vrai pour les langues littéraires, pour les langues parlées par les grandes nations et sur de vastes territoires, est également vrai, toutes proportions gar-dées, pour les dialectes de ces langues et même les patois infimes. Ils fournissent des documents précieux sur l'état mental et social des groupes restreints qui les em-ploient. Plus encore que les langues littéraires, artifi-cielles jusqu'à un certain point, et qui servent à des individus d'un niveau intellectuel et moral fort inégal, les patois, parlés par des populations en quelque sorte ttachées au sol, unies par la communauté des mêmes ravaux, des mêmes goûts, des mêmes aspirations, du nême genre de vie, portent fortement la marque des abitudes d'esprit et de cœur des hommes dont ils ser-ent d'instruments de communication, et à leur tour ils onnent à la pensée fruste et simple de ses mêmes ommes une empreinte profonde et originale.

(1) Izoulet. *Cité moderne*, p. 230.

Un psychologue plein de sagacité, qui fut aussi un maître dans la science de l'éducation, M. Marion, dans un beau livre sur la *Solidarité morale*, a su bien faire ressortir ce rôle du langage, et a exprimé excellemment les rapports et influences réciproques qui s'établissent entre l'état intellectuel et moral de l'homme et la langue dont il se sert :

« Qu'on ait à son usage, dit-il, des langues très diverses ou le plus pauvre patois, cela change l'extension, l'élasticité des liens que le langage nous impose, mais non la manière dont il nous lie.... Les mots que nous trouvons à notre service, les locutions et maximes courantes, les développements que nous avons coutume d'entendre, loin d'être des instruments dociles et tout passifs aux ordres de notre pensée, exercent sur elle tout d'abord une action contre laquelle elle est sans défense, et la façonnent à son insu. Le vocabulaire, la phraséologie, l'esprit d'une langue, portent pour ainsi dire la marque de tous ceux qui l'ont faite, et tendent à imprimer cette marque à tous ceux qui la parlent (1). »

Il y aurait encore beaucoup à dire relativement au rôle du langage et aux informations que l'on peut tirer de l'étude des langues et de leurs dialectes, mais il faut se borner, et j'ai déjà peut-être dépassé les limites que m'imposait un simple rapport. Par les considérations qui précèdent, j'ai eu pour but de montrer que, indépendamment de toute préoccupation linguistique, l'étude des patois présente, pour la connaissance d'une population et de l'histoire d'un pays, un intérêt sérieux et apporte une contribution utile à l'ensemble des sciences qui traitent de l'homme.

Il est désirable que les travailleurs qui s'intéressent aux patois abandonnent le point de vue trop exclusif et

(1) Marion. *Solidarité morale*, p. 208.

op étroit sous lequel ils considèrent d'habitude l'objet e leurs recherches, qu'ils cessent de se proposer de ire des travaux étymologiques d'une valeur toujours ntestable, et qu'ils abordent leurs études avec des vues lus larges et plus justes. Qu'ils soient bien pénétrés e cette idée, qu'ils feront une œuvre plus durable, plus rofitable et plus savante, en laissant de côté toute echerche imprudente de pure philologie, pour se limiter la tâche déjà si ardue et si minutieuse de recueillir ussi exactement et fidèlement que possible les faits aillants de la grammaire et le glossaire complet des ermes et des expressions en usage dans un groupe estreint de population.

Je ne veux pas terminer sans ajouter à ces réflexions énérales quelques conseils pratiques et je me permets le tracer le programme d'un travail sérieux sur un atois.

1° Limiter son étude à un très petit territoire. Se restreindre, en ce cas, c'est gagner en profondeur et en xactitude.

2° Il serait désirable que le système de graphie exposé par M. l'abbé Rousselot dans la *Revue des patois allo-romains* fût adopté par tous. S'il paraît trop savant, ou si du moins il offre des difficultés au point de ue de l'impression des travaux concernant les patois, ue l'auteur essaye au moins de reproduire les sons u'il entend avec le plus de fidélité possible, sans se isser influencer par l'orthographe française et qu'il lopte un mode de transcription uniforme de ces sons ur tout le cours de son ouvrage, ce qui le dispensera indiquer à chaque instant la prononciation, et évitera n des répétitions et des confusions.

3° En fait de comparaisons, porter surtout son attention sur les autres patois, les patois voisins, mais à dition toutefois que l'auteur ait étudié ou contrôlé

lui-même et sur place l'exactitude de ses comparaisons.

4° Recueillir tous les mots usités dans le pays qu'on étudie, tous autant que possible. Certainement parmi tous ces mots, il y en a qui n'appartiennent pas au patois et qui sont empruntés au français : ces mots peuvent néanmoins offrir de l'intérêt, soit au point de vue de la prononciation, soit au point de vue de l'usage. — Autant que possible, donner le sens exact des mots, et tous leurs sens, s'ils en ont plusieurs. Joindre des exemples est excellent. Ajouter avec soin, soit dans le corps du dictionnaire, soit en notes, les locutions, expressions toutes faites, dictons, proverbes qui se rattachent à chaque mot recueilli. Indiquer exactement le genre des noms et les particularités qui les concernent : formation du pluriel, formation du féminin, mode de conjugaison, selon que le mot est un substantif, un adjectif ou un verbe.

5° Rédiger la grammaire d'un patois sur le même plan que nos grammaires françaises élémentaires. Adopter un système plus scientifique est assurément préférable, mais dangereux, si l'on ne possède pas très bien les principes de la philologie ; il n'en peut résulter que des lacunes, des obscurités et des erreurs.

6° Joindre autant que possible des textes aux grammaires et aux vocabulaires. Mais il y a une distinction à faire dans le choix de ces textes : il faut en général se défier des textes écrits, et n'admettre, comme les plus intéressants et les plus fidèles, que ceux que l'on a recueillis oralement : proverbes, chansons, contes, devinettes, etc. C'est dans ces textes que l'on est le plus sûr de trouver le patois dans toute sa pureté, dans l'originalité de sa syntaxe et de ses formes.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE POÉSIE

PAR M. HENRY GÉRARD

MEMBRE TITULAIRE RÉSIDANT

MESDAMES,
MESSIEURS,

Le monde que nous habitons est un bien triste monde : il est étriqué, vil et mesquin. L'atmosphère en est épaisse et lourde : il y fait trop chaud ou trop froid. Enchaînés par la fatalité des lois, nous sommes les victimes impuissantes de toutes les forces naturelles. Nos joies sont à chaque instant contrariées par les accidents, les maladies, la mort ; nos projets, renversés par l'imprévisible. La réalité morale est faite de rivalités sournoises, de relations hypocrites, d'occupations banales et méprisables : elle est incapable de donner satisfaction à nos aspirations transcendantes, et nos désirs la

débordent de toutes parts. Nous postulons le vrai, le bien et le beau, et ces trois fins fuient devant nous d'une fuite éternelle ; l'infini, et le temps et l'espace nous imposent leurs bornes infranchissables ; la liberté, et depuis le jour où l'on nous enveloppe dans des langes jusqu'à celui où l'on nous enferme dans la tombe, nous sommes prisonniers de nos vêtements, de nos demeures, de nos habitudes, de nos passions, des mœurs, des convenances, et des mille et une exigences de la vie sociale.

C'est pour échapper à cette étouffante réalité que nous construisons un monde idéal où règne un azur perpétuel, où toutes les roses sont sans épines, toutes les femmes, belles et fidèles, tous les hommes, loyaux et désintéressés, où l'esprit, dégagé des nécessités spatiales et temporelles, peut concevoir tous les succès, tous les bonheurs, toutes les noblesses. Ici, rien ne brise l'essor de l'imagination : la vie du rêve a une variété et une ampleur illimitées. Tout petit, l'enfant se figure des pays merveilleux, peuplés de fées puissantes et de bons magiciens, où les ruisseaux sont de miel, les maisons de nougat, et les montagnes de sucre candi ; de quelques boîtes de carton réunies par une ficelle, le petit garçon fait un Orient-Express ; dans un bout de bois recouvert d'une loque, la petite fille voit une princesse revêtue de soie et d'or. Tout de même, l'homme spiritualise la matière, finit ce que la réalité ébauche, ordonne la marche chaotique et aveugle des événements, embellit, augmente, diminue, substitue, et refait selon les vœux de son intelligence et de sa conscience morale la trame phénoménale. Tous, nous avons ainsi notre vie imaginaire, notre petit coin bleu, notre petite fleur mystique, et ceux qui, non contents de rêver platoniquement, essaient de donner un corps à leur rêve, ceux-là, qu'ils s'appellent peintres, musiciens, sculpteurs,

littérateurs, sont des poètes, c'est-à-dire, au sens exact et étymologique du mot, des créateurs !

Tous sans doute ne le sont pas au même degré. Les bonds vers l'idéal n'ont pas tous la même puissance ascensionnelle. Aussi ne vous étonnerez-vous pas, Messieurs, que plusieurs des poètes qui sont venus vous confier les secrets de leur âme aient été inférieurs à leurs ambitions. La Muse est une capricieuse qui ne se donne qu'à des privilégiés. Et, au surplus, on ne dit jamais tout ce que l'on voudrait dire, ni comme l'on voudrait le dire, et la meilleure poésie est peut-être celle que l'on n'écrit jamais.

En entendant le son du cor, Alfred de Vigny avait eu la vision épique de Roland à Roncevaux. L'un de vos poètes a des associations moins grandioses : il a simplement pensé qu'à Paris un arrêté de police interdisait les sonneries en plein air :

Dieu ! que le son du cor est triste au fond des caves !

Je ne ferai pas à l'auteur de ces huit vers l'injure d'accorder à sa boutade plus d'importance que sans doute il n'y en attache lui-même.

Un autre s'apitoie sur le sort du fossoyeur. Son *Piocheur* est pourtant gai. Du reste, on ne sait pourquoi, peut-être parce que c'est la mort qui les fait vivre, et que cette antithèse est amusante, tous les fossoyeurs sont gais. Bazouge, le croque-mort de *l'Assommoir*, passe son temps à boire, à chanter et à goguenarder. Mais le nôtre manque d'inspiration : renvoyons-le à ses occupations macabres !

Un troisième, las du monde, soupire après la paix des champs.

Mais la nature est là qui t'invite et qui t'aime !

Il n'a pas les hautes visées de Lamartine : il ne lui

faut qu'une chaumière au bord de la Vesle, et une barque où il pourra dormir tout le jour. Malheureusement nous ne sommes pas assez riches pour les lui offrir, et notre excellent Trésorier a été d'avis de repousser sa supplique !

Pour recopier ses trois sonnets, l'auteur des *Bonnes Vieilles* a choisi du papier jauni, tacheté, marqueté de traces équivoques. Vous avez peur des microbes, Messieurs, et, comme la qualité des vers ne compense pas l'inconvenance du procédé, vous avez décidé de renvoyer le tout à l'étuve.

Il y a dans les *Jeunes hommes* de louables intentions, un effort visible pour dégager de certains personnages mythologiques — Icare, Hylas, Hippolyte — ce que leurs gestes légendaires ont pu contenir de poésie, mais aussi des expressions forcées, des tours obscurs, et même un vers faux. — Et puis, manifestement, notre poète imite José-Maria de Heredia, et imiter est toujours dangereux : la comparaison fait tort au disciple.

Vous n'avez pas été surpris, Messieurs, que quelques concurrents vous aient présenté des vers d'amour. Depuis qu'il y a une littérature, l'amour a été son thème favori. Tous les riens charmants, tous les jolis rabâchages, toutes les effusions lyriques, tous les désespoirs sanglants, tous les cris passionnés des poètes ne perdent jamais rien de leur séduction première : ils traversent les siècles et semblent toujours nouveaux. C'est que l'amour, comme l'a bien vu Schopenhauer, est le principe même de la perpétuité de l'espèce ; c'est qu'ensuite il est universel, qu'il n'est personne qui n'ait aimé, et que, par une curiosité naturelle, nous tenons à savoir si les autres aiment mieux, plus mal, ou autrement que nous ; et qu'enfin les vers d'amour touchent les fibres les plus intimes de notre être, et réveillent en nous mille impressions, agréables ou douloureuses, mais dont le souvenir est encore une joie. Ce mot, aux sono-

ités si douces et si-harmonieuses, lumineux comme le iel et profond comme l'abîme, qui trouble l'âme de la ierge de pressentiments inconnus, et met dans le cœur le l'homme le plus sceptique une gravité soudaine, xerce sur nous une fascination incroyable. On ne com-rendrait pas un roman ou des vers sans amour ; et, s'il 'y avait plus d'amour dans les comédies ou les drames, es femmes n'iraient plus au théâtre, et, les femmes n'y llant plus, on n'y verrait plus les hommes...

Pour peindre l'amour, il n'est pas de métaphores dont on n'ait usé ou abusé. Certes, les métaphores sont au poète, comme les couleurs au peintre, comme les sons au musicien. Mais il en est tout de même de bien audacieuses. Avez-vous quelquefois réfléchi à l'étrange créature que devient la femme dans les hallucinations du poète ? Des cheveux d'ébène, un front d'argent, des yeux de pervenche, des dents d'émail, des lèvres de corail, des oreilles de nacre, un col de cygne, des épaules de marbre, des bras d'albâtre, une taille de guêpe, la souplesse du roseau, la sveltesse du bouleau, une voix d'or: rien ne coûte pour l'idéaliser. Rien n'est trop rare, rien n'est trop délicat. Les mondes minéral, végétal et animal réunissent leurs éléments les plus précieux, leurs essences les plus subtiles, leurs formes les plus exquises pour composer cette idole. Ainsi que nous le dit un des pontifes de ce nouveau culte, elle ne se nourrit que de *l'air du temps* ; elle est libérée des fonctions corporelles. Elle est un ange, un sylphe, un séraphin, un esprit pur !... On dit que la nature, dans sa fécondité première, a tenté mille ébauches fantastiques, prodigieuses et paradoxales, avant d'arriver à des formes d'existence adaptées et définitives. Eh bien ! non, il n'y a pas d'animal antédiluvien, pas d'archéoptéryx, pas d'ichthyosaure, pas de labyrinthodonte, pas de Harpie, de Gorgone ou de Chimère, pas de divinité bouddhique,

pas de fétiche dahoméen, pas de gnome hideux, pas de diable fourchu, qui puisse rivaliser avec un pareil monstre ! Et dire que les femmes respireront toujours avec une voluptueuse ivresse cet encens frelaté !

Ne croyons donc pas les poètes sur parole ! Dans leur délire, c'est presqu'à leur insu qu'ils outragent le bon sens. C'est sincèrement qu'ils font les promesses les plus fallacieuses, et c'est sincèrement aussi que les femmes les écoutent. Que leurs serments d'amour éternel soient des paroles en l'air, nous le savons, vous le savez, ils et elles le savent. Musset lui-même, le grand passionné, nous en a avertis dans un accès de franchise :

> Oui, les premiers baisers, oui, les premiers serments
> Que deux êtres mortels échangèrent sur terre,
> Ce fut au pied d'un arbre effeuillé par les vents,
> Sur un roc en poussière. ...

Et pourtant ils sont si doux à entendre, et nous avons une telle soif d'éternité, qu'à chaque fois nous nous y laissons prendre. Ecoutez ce poète :

> Toujours t'aimer, toujours pleurer et rire,
> Connaître à deux caresses et délire,
> Passer les ans à s'embrasser tout bas,
> Dans tes cheveux semer des clématites...

Toujours, c'est, ce me semble, bien longtemps. En réalité, toujours, dans ces sortes d'amourettes, cela signifie un mois, six mois, un an au plus, selon l'occurrence. Car il n'y a rien de plus monotone que ce qui dure. Quoi qu'en pense ce poète, et que du reste on s'embrasse *tout bas* ou *tout haut*, le vingtième baiser ne vaut pas le premier, et rien ne tue le plaisir comme l'accoutumance..... Ah ! poètes, poètes, comme vous diva-

guez ! comme vous mentez délicieusement ! et comme vous seriez déçus, comme vous traîneriez votre boulet, si l'on vous prenait au mot, si l'on vous forçait à *toujours semer des clématites*, fût-ce dans les plus beaux cheveux du monde, et à vous cristalliser dans vos agenouillements ou vos extatiques adorations ! Non, décidément, tout ce badinage amoureux, toutes ces petites bouderies, toutes ces colères feintes n'arrivent pas à me toucher : elles sentent l'artificiel et sonnent le creux ! Le signataire des *Fleurs du rêve* a cru qu'en puisant dans le vocabulaire de Lamartine et de Musset, il nous donnerait l'illusion de la poésie : mais des enfilades de mots ne font pas un poème. Et puis, véritablement, il a des négligences trop fortes. Voici la *Nuit :*

Les abeilles ouvrent les roses,
Puis s'envolent dans un doux bruit...
Et l'on voit mille fleurs écloses
Souriant à l'astre qui luit....

Des abeilles qui butinent et des fleurs qui s'ouvrent pendant la nuit, je serais curieux de voir cela. Les fleurs sont de frileuses petites personnes qui redoutent la fraîcheur, et les abeilles n'imitent pas les poètes noctambules : en ouvrières rangées, elles rentrent chez elles avant le crépuscule. Un jour, au Salon, l'on faisait admirer à un paysan une nature morte qui représentait des hannetons sur un panier de pêches : « Ben oui ! dit le paysan, mais il y a beau temps que les hannetons sont morts quand les pêches sont mûres ! »
Quoi encore ?

..... La vie est un émail :
La ronce est sous la fleur et tout n'est pas corail.

J'ai mis ma tête entre mes deux mains pour essayer

de comprendre. *Tout n'est pas corail...* peut-être tout n'est pas rose, rose comme le corail !... Mais quel charabia ! Et puis, *la vie est un émail...* Je propose un prix spécial pour qui devinera ce rébus !

Et je passe sous silence les impropriétés de termes, les chevilles, les non-sens, les fautes d'orthographe, les vers faux, les hiatus qui abondent dans les *Fleurs du rêve*. L'auteur laisse entendre qu'il doit prochainement publier ses poèmes : j'aime à croire qu'il en aura fait la toilette avant de les livrer à l'immortalité !

Encore des vers d'amour : les *Poésies intimes*. Mais ici, la fantaisie est souriante, et la tristesse ne va pas jusqu'aux larmes. Ce poète ne prend pas l'amour au tragique : j'aime le ton léger dont il dit des choses profondes. Il sait que le cœur se déchire vite, mais qu'il se raccommode facilement ; il sait aussi que les contrats entre amoureux s'écrivent sur du papier de soie que la moindre brise emporte, que les liaisons illégitimes durent ce que durent les roses, et que la destinée des vers est de servir de papillotes à celle qui les reçoit. Il le sait, et quand son aventure de cœur a pris fin, il est tout prêt à recommencer ailleurs, semblable au papillon qui, roulé dans un coup de vent, tombe, lisse ses ailes, et reprend son essor. Il met de l'humour dans l'amour. Quand il sent qu'il va s'attendrir, il se siffle lui-même d'un air dégagé. Ses vers sont faciles, coulants, agréables. Il a parfois d'heureuses trouvailles, de petits tableaux à la Coppée bien troussés, le trait vif, et il ne manque en réalité à ses poésies, pour être tout à fait lisibles, que des rimes correctes et un souci plus minutieux de la forme. A titre d'encouragement, vous avez accordé à M. Maurice Bénès, de Limours (Seine-et-Oise) une mention honorable.

Il y a un peu de tout dans l'envoi qui porte comme devise : *Il faut en tout de la mesure*. — Il y a des

romances et des chansons qui ne dépassent pas une honnête médiocrité. — Il y a des poèmes philosophiques que je ne goûte guère, ou, pour mieux dire, que je goûte moins que ceux de Victor Hugo ou de Mme Ackermann : il faut du souffle pour gravir les hauteurs de la métaphysique. — Ce qui vous a plu davantage, ce sont des couplets satiriques assez lestement tournés, très inégaux sans doute, et en vers bien prosaïques, mais où pétille souvent une ingénieuse malice. La flèche est parfois acérée, et tombe juste. L'auteur n'est pas un rêveur : il vit dans la réalité, et il sait apprécier les êtres et les choses. Il dit leur fait aux vandales qui maculent les livres, qui y font des cornes, qui mouillent leur doigt pour tourner les feuillets, qui coupent les pages avec leur main : les Sociétés de lecture devraient bien distribuer cette poésie à leurs abonnés ! Il juge la femme... Ah ! si vous saviez comme il juge la femme ! Mais non ! je ne vous le dirai pas, parce que vous me croiriez peut-être son complice. Il fait observer d'abord que, sur dix melons, on n'en trouve souvent pas un de bon ; puis il dit que la femme est dans toute sa personne un être délicieux, si ce n'est du côté de l'ongle, qu'elle a, paraît-il, bien pointu ; qu'elle doit, comme l'escargot, demeurer dans sa maison, mais non pas, comme l'escargot, porter sur elle tout ce qu'elle possède ; qu'elle doit, comme l'écho, ne parler que quand on l'interroge, mais non pas, comme l'écho, vouloir toujours avoir le dernier mot; qu'elle doit, comme l'horloge, avoir de la régularité, mais non pas, comme l'horloge, se faire entendre de la ville et des faubourgs... Tout cela est d'une adorable impertinence. Malheureusement, notre satirique oublie souvent sa devise : il manque de mesure. Sa moquerie est parfois trop gauloise : elle ne recule pas devant le mot propre, qui est souvent le plus sale. M. J. Ch. Traversier, de Paris, n'a pas vu que tout n'est pas matière à poésie, et

que le lecteur français veut être respecté ; et c'est pourquoi, en attendant qu'il affine sa manière, vous ne lui avez attribué qu'une mention honorable.

C'est un symboliste, et peut-être à son insu, que l'auteur des *Bises et des Brises*. Etre symboliste, c'est d'abord substituer à la rime la simple assonance, et s'affranchir volontairement des règles prosodiques que l'on regardait jusqu'ici comme intangibles. C'est aussi, pour mieux sentir, renoncer à penser. Le symboliste, être essentiellement nerveux, exalte son émotivité et endort son intelligence : il n'en garde qu'à peine ce qu'il en faut pour exprimer l'inexprimable. Il se laisse passivement pénétrer par les choses ; et, ce qu'il en recueille, ce sont des reflets qui passent sur la surface de son âme comme des nuages sur le miroir des eaux, des associations incertaines, et des images, moins encore, des ombres d'images fugitives et inconsistantes. Et, comme ce déroulement d'impressions se fait sans logique apparente, comme ces sensations, toutes personnelles, peuvent s'interpréter de mille façons, il s'ensuit qu'un poème symbolique, clair pour son auteur, est forcément obscur pour les autres, et que le monde extérieur n'a l'air de s'y manifester qu'en séries d'hallucinations incohérentes et confuses.

Assurément cette poésie est déconcertante. Elle est trop différente de la poésie traditionnelle. Mais, si l'on y réfléchit, elle est aussi légitime que toute autre. En réalité, toute poésie est symbolique, et prendre pour symbole de la foi qui s'en va une cathédrale gothique qui s'effrite, ainsi que l'a fait notre poète, ce n'est pas plus téméraire que de personnifier le remords dans l'œil implacable qui regarde Caïn, ou l'âme endolorie, dans un vase brisé. La musique, elle aussi, elle surtout, vit de symboles, et les profanes qui ne les comprennent pas ne lui en font pas un crime, que je sache. Seule-

ment, les symboles de l'école décadente sont plus recherchés, plus lointains et plus flottants que ceux des romantiques ou des parnassiens, et, d'accidentels qu'ils étaient là, deviennent ici l'habitude et la règle doctrinale. Les symbolistes n'en ont pas moins découvert certains états d'âme assez rares et assez subtils. Ainsi, je ne crois pas que l'on puisse mieux rendre l'affolement du doute que dans ces vers libres, désordonnés et pressants :

O le doute qui tord et paralyse,
Le doute qui saisit l'effort et le brise !
O le doute de connaître ! le doute !
O cette frayeur embusquée sur ma route
Sans que je le sache, et pourtant, je suis sûr
Qu'elle est là, devant moi, car j'entends le murmure
Odieux qu'elle fait en ne me parlant pas...

Coulés et figés dans le moule classique, ils perdraient à coup sûr de leur angoissante spontanéité. Mais la pente est dangereuse : on glisse vite dans l'affectation du sentiment anormal, de la sensation inédite, du frisson inattendu, dans le tarabiscotage et la déliquescence. On invente des symphonies en blanc, en noir, en violet, qu'exagère encore la malignité publique, et dont elle fait de piquantes parodies : « des évêques couverts d'améthystes, par exemple, qui se distribuent des palmes académiques dans un champ d'aubergines. » On goûte, comme Baudelaire ou Rollinat, la volupté perverse des êtres et des choses hideuses, des araignées, des cimetières, et des vers du cercueil. Et, pour renforcer l'impression de terreur, on tombe dans l'écholalie et l'étrangeté des allitérations :

La pluie froide est la sueur des morts..
Elle tombe sur les morts
Comme la mort sur les vivants,
Et creuse, et tord, et mord les morts
Comme la mort.

Ne vous y trompez pas, Messieurs ! Ces vers, si bizarres qu'ils paraissent, et que vous croirez peut-être que j'ai choisis malicieusement, sont d'un poète. Ils sont d'un poète qui sent finement et profondément, ce qui, quand on pense d'une façon banale, vaut peut être mieux que de penser. Ou la poésie n'est qu'un vain exercice de versification, ou elle doit être l'intuition des correspondances secrètes et mystérieuses qui existent entre le moi et les choses : ce qu'elle dit a moins de prix que ce qu'elle suggère. Et si, par des vers comme ceux-ci :

L'endormir enlacée, la bercer endormie...
En retenant mon souffle aspirer son haleine...
Sentir sous sa paupière son regard sur ma vie,
Fondre tout en son âme et son âme en la mienne.

Ecouter au tic tac d'une pendule ancienne
Tomber le temps dans l'ombre et l'ombre dans la nuit.
Voir à travers un voile la veilleuse qui luit,
Etoile de la paix aux heures qui surviennent...

Rester ainsi toujours, sans gestes, sans désirs,
Et ne penser qu'en rêves, ne parler qu'en soupirs...
Et n'avoir en baisers que larmes en sourires !...

Alors fermer l'esprit devant tout autre effort...
Être comme vivant dans un nuage de mort...
Etre... comme n'étant plus que l'âme qui respire...

ou encore :

La pluie frôle, comme la mort,
Les fenêtres et les portes,
Et met aux yeux des toits morts,
Des gouttes qui tombent comme des mortes.

si quelqu'un, dis-je, par des vers comme ceux-là, réussit à me donner l'impression soudaine du glissement insensible de l'âme dans l'inconscience ou de la mélancolie d'une journée d'automne, je ne cherche pas plus

avant, je ne m'embarrasse plus de soucis prosodiques, et je dis que ce quelqu'un est poète.

Aussi, Messieurs, vous n'avez pas voulu qu'on pût vous reprocher d'être rebelles aux innovations poétiques ou de ne pas comprendre toutes les formes d'art, et, pour une fois, vous qui n'avez pas le droit de rire, vous avez complaisamment souri à cette tentative curieuse de poésie exceptionnelle, et vous avez décerné une médaille d'argent à M. André Müller, l'auteur des *Bises et des Brises*.

Je termine, Messieurs. Des esprits moroses vous diront peut-être qu'en donnant des prix de poésie, vous encouragez l'erreur et consacrez le mensonge. « Ne voyez-vous pas, se récrieront-ils, que les poètes sont de grands enfants qui se laissent leurrer par de vains fantômes? A force de regarder la lune et les étoiles, ils en oublient leurs devoirs ordinaires : leurs fictions leur cachent la beauté de la vie simple. Par peur des charges de la réalité, ils s'évadent honteusement dans le rêve. Ils sèment le trouble et l'égarement dans les âmes innocentes : ils les entraînent, en divinisant l'amour, dans la folie des passions coupables. Ah ! que leurs emportements éperdus sont pourtant peu de chose à côté de la sereine tranquillité d'une âme loyale qui ne saurait aimer en dehors des voies communes, qui ne se donne qu'à bon escient, et pour toujours ! Et quelles déceptions ils se préparent, quand la réalité nue viendra faire irruption dans leur songe, et souffleter de sa main sèche et froide leurs illusions dorées et leurs visions magnifiques ! Poètes, brisez votre lyre et prenez l'outil : il n'y a pas de place pour les frelons dans la ruche des abeilles ! »

Ne vous rendez pas, Messieurs, à ces sophismes ! L'art, la poésie, la métaphysique, cette poésie de la philosophie, sont autant de moyens qu'emploie l'homme

pour accroître, étendre et sublimiser sa misérable existence. Il a des énergies qu'il ne peut déployer que dans l'idéal. Et qui donc oserait l'en blâmer ? qui oserait lui faire un crime de bercer sa douleur par l'enchantement du rêve ? et qu'est-ce que cela peut faire qu'il soit dupé par de consolants mensonges, pourvu qu'il n'en soit pas dupe ? pourvu qu'il sache que le rayon de soleil qui tombe dans sa nuit n'est pas pour durer toujours ? Platon chassait les poètes de sa République en les couronnant de fleurs. Couronnez-les, Messieurs, et ne les chassez pas. Pour venir à bout d'une lourde tâche, les travailleurs s'excitent mutuellement par des cadences rythmées. Le labeur de l'humanité n'est pas moins pénible : et combien de nous tomberaient sur la route, si les poètes, par leurs chants, ne nous haussaient au-dessus de nous-mêmes, et si, par une divination inconsciente, ils ne nous indiquaient les progrès à faire, ne nous encourageaient et ne nous éclairaient dans notre rude ascension vers l'avenir !

RAPPORT

SUR LES

PRIX GARINET

PAR M. BERLAND

MEMBRE TITULAIRE RÉSIDANT

MESDAMES,

MESSIEURS,

Chaque année, grâce à la libéralité d'une femme éminemment charitable, dont nous avons toujours présents à la mémoire le nom et les actions généreuses, un devoir des plus agréables incombe à la Société d'Agriculture.

La solennité qui nous réunit aujourd'hui n'a pas seulement pour but de passer en revue les principaux travaux archéologiques, historiques ou scientifiques mis au jour durant l'année académique et de proclamer les récompenses attribuées à chacun d'eux, elle doit révéler

aussi des mérites d'un ordre plus particulier et nous procurer un spectacle véritablement réconfortant, en tirant de l'ombre, où ils eussent été plongés à jamais, des faits dont la sublimité n'a d'égale que la modestie qui les entoure ou la simplicité avec laquelle ils ont été accomplis.

En nous chargeant de décerner en son nom trois prix de 200 francs à trois serviteurs attachés à la personne depuis au moins vingt ans, Mme Garinet a voulu perpétuer l'œuvre de sa vie. Excellente femme, elle n'eut guère, en effet, qu'une pensée : faire le bien, soulager les infortunes ou mieux encore les prévenir.

Un de nos collègues a déjà dit : « Ce qui était le trait dominant de son caractère, c'était la bonté, la bonté lumineuse et sans faiblesse qui s'étendait à tous les déshérités de la vie. »

Mme Garinet avait deviné l'héroïsme de la charité dans la classe indigente; en attirant les regards sur cette source d'actions vertueuses, elle s'est attachée à montrer que la philanthropie n'est pas toujours un vain mot, ou un calcul de vanité ; elle a voulu, en les récompensant elle-même, jeter un défi à ceux qui croient obstinément que la morale est en décadence, à ceux qui estiment que l'intérêt personnel seul est capable de pousser les hommes à agir.

* * *

C'est à cette noble inspiration, Messieurs, que votre commission doit l'honneur de vous présenter les trois noms qui ont particulièrement retenu son attention :

Mlles Lorin Esther-Irma.
Marcoux Marie-Constance-Arthémise.
Petit Rose-Marie.

Les unes et les autres avaient les titres les plus sérieux à notre estime et il serait sans doute téméraire d'essayer un classement qui, à certains points de vue, risquerait de ne traduire qu'imparfaitement nos sentiments.

Le seul regret sincère qu'ait à exprimer la Société est celui de ne pouvoir récompenser davantage et d'être obligée de passer sous silence des traits admirables auxquels elle serait désireuse d'accorder les plus grands éloges, mais qu'elle doit taire, parce qu'ils lui semblent au-dessous de ceux qu'elle publie.

Mlle Lorin, Esther-Irma, est née à Sommesous le 17 février 1856. D'une famille pauvre et nombreuse, mais honnête et laborieuse, il lui fallut de bonne heure songer à venir en aide à ses père et mère.

Elle quitta son village natal pour entrer, le 15 novembre 1874, chez les époux Artige-Vergne, demeurant à Châlons, rue Chamorin. Elle avait alors 18 ans.

Par sa bonne conduite, sa probité à toute épreuve, ses bons sentiments à l'égard de ses parents à qui elle accordait fréquemment des subsides pécuniaires, elle eut vite obtenu la confiance de ses maîtres.

Cette confiance, du reste, était bien placée puisque, pendant 26 années, Mlle Lorin ne cessa de leur témoigner l'attachement le plus profond et le dévouement le plus parfait.

M. Artige est décédé après une longue et cruelle maladie qui lui avait beaucoup aigri le caractère; Mme Artige, elle, était devenue presque aveugle et souffrait horriblement du diabète. Mlle Lorin, avec une patience inlassable et une énergie incomparable, leur prodigua tour à tour les soins les plus assidus, tantôt à leur chevet, tantôt les accompagnant dans leurs promenades.

Quand, au mois de juillet 1900, la mort eut accompli son œuvre, Mlle Lorin ne voulut pas se séparer d'une

famille qui était pour ainsi dire sa famille d'adoption ; elle continua ses services aux fils de ses anciens maîtres et nous savons que, chez M. Tarbouriech, elle s'acquitte de son rôle avec le même zèle et le même désintéressement, continuant d'envoyer à son père, presque nonagénaire, une bonne partie de ses gages.

Une vie aussi bien remplie est un véritable modèle de sacrifice et d'abnégation. Vous ne serez donc point surpris, Messieurs, que Mlle Lorin ait été désignée, à l'unanimité, par votre Commission, pour l'un des prix Garinet.

Mlle Marcoux, Marie-Constance-Arthémise, n'est pas moins digne d'éloges. Originaire de Gizaucourt, où elle est née le 22 septembre 1842, elle a aujourd'hui 62 ans. C'est le 1er juin 1870 qu'elle vint demeurer à Villers-en-Argonne en qualité de femme de chambre.

Trente-trois ans de services chez M. et Mme, puis chez Mlle de Chamisso, voilà les titres de Mlle Marcoux. Mais quels furent ces services ? Sa figure douce et sympathique, ses traits pleins de bonté laissent assez entrevoir quels sentiments l'animèrent à l'égard de ses maîtres.

En effet, sa vie fut toute de dévouement affectueux, de désintéressement absolu et nous avons sur sa conduite, sur sa moralité, les témoignages les plus flatteurs.

Se contentant de gages très modestes, elle n'hésita pas, à certains instants, à en faire le sacrifice, voulant elle aussi avoir sa part de mauvaise comme de bonne fortune.

Que dirai-je encore des soins dont elle entoura sa chère maîtresse, au moment suprême ? Pendant trois mois elle se tint à son chevet, sans prendre de repos, attentive au moindre désir de la malade, remplissant ainsi d'admiration tous ceux qui l'approchaient.

Aujourd'hui, Mlle Marcoux vit dans la retraite avec la satisfaction du devoir accompli. Comme par le passé, elle jouit de l'estime générale.

Afin de trouver les ressources dont elle a besoin pour assurer son existence, elle s'occupe de couture et de travaux de lingerie. La Société estime qu'en lui attribuant le prix Garinet, elle ne récompensera qu'imparfaitement une vie aussi exemplaire.

Mlle Petit, Rose-Marie, née à Normée, le 15 août 1855, est entrée le 24 juin 1876, âgée de 21 ans, chez M. Guyot-Renault, négociant à Fère-Champenoise. Ménagère et cuisinière, elle a, depuis cette époque, rempli ses fonctions avec beaucoup de dévouement et par son honnêteté scrupuleuse elle est devenue bien vite la personne de confiance de la maison.

Quand, au mois de mars 1902, des circonstances douloureuses contraignirent M. Guyot-Prieur à s'entourer de quelqu'un qui pût gérer convenablement son intérieur, Mlle Petit était assez désignée pour ce nouveau rôle. Après s'être consacrée au fils et aux petits-fils, elle entra dans la maison du père. Peu lui importait d'ailleurs, pourvu qu'elle restât dans la même famille.

Vous eussiez aisément deviné ce noble sentiment, Messieurs, mais vous sentirez davantage l'indissolubilité des liens qui unissent cette famille à la bonne servante quand je vous aurai dit qu'un jour — il y a dix-sept ans — Mlle Rose sauva du plus grand danger les petits-fils de son maître d'aujourd'hui, qu'au péril de sa vie elle les arracha de leur lit et les mit en lieu sûr, ayant dû pour cela franchir à deux reprises un espace déjà envahi par les flammes, la seule issue par laquelle il était possible de s'échapper.

Une telle action, Messieurs, serait amoindrie par trop de détails ; qu'il me soit permis, pour terminer, d'ex-

primer l'espoir que, comme votre Commission, vous jugerez Mlle Petit parfaitement digne du prix Garinet.

* * *

Messieurs, les mérites que votre Commission vous demande de récompenser sont particulièrement brillants. Mlles Lorin, Marcoux, Petit ont montré l'une et l'autre le dévouement le plus absolu. Comme pour pouvoir se consacrer plus exclusivement à leurs maîtres, elles ont fait abstraction de leur propre personne, elles ont sacrifié leurs goûts et leurs désirs, elles se sont identifiées avec le devoir.

Car si le riche est louable lorsqu'il fait le bien, il ne s'impose aucune privation. Il songe, lui aussi, à soulager la misère d'autrui, mais il n'en ressent aucune gêne.

La vertu, au contraire, comporte une idée de combat, d'effort, de sacrifice. Elle s'exerce sans bruit et sans ostentation

Et maintenant, Messieurs, pour rester dans cet ordre d'idées, je ne sais si vous avez fait tout votre devoir, ou plutôt je crains que vous soyez allés trop loin dans l'accomplissement de votre tâche. En décernant publiquement des éloges aux lauréats du prix Garinet, en leur exprimant toute notre sympathie, toute notre estime, nous avons accordé à la vertu une gloire qu'elle ne cherchait pas, nous avons forcé la modestie de ces généreuses personnes dont le dévouement est silencieux autant que parfait. Disons-leur donc, en leur adressant des paroles qui s'appliquèrent à d'autres, mais dans des circonstances analogues : « Pardonnez, humbles femmes, bons serviteurs.... pardonnez-nous de vous ravir un moment aux retraites peu connues où vous faites le bien, dans la simplicité du cœur, sans préten-

à l'éloge, sans idée de récompense, seulement
: que c'est le bien... Ne craignez rien, vos noms...
ont point d'échos dans l'histoire. Vous glisserez à
: aperçues à travers le monde ; vous serez oubliées
ıe vous voulez l'être, mais du moins on saura que,
votre humble classe aussi bien que dans des posi-
élevées, nos jours ne furent point stériles en
ns héroïques et le parfum de vos vertus se ré-
ra aussi sur l'avenir. »

RAPPORT

SUR

LE PRIX SAVEY

PAR M. MARCOUT

ANCIEN PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

MESDAMES,

MESSIEURS,

ce à l'inépuisable bonté de Mlle Adeline Savey Compagnie a la satisfaction de décerner cette , et pour la trente-huitième fois, le prix qui porte)m et qu'elle fonda en 1866.

ait le 20 mai de cette même année 1866, que avey, l'âme troublée d'émotion et de pitié, en eut après avoir constaté, *de visu*, l'importance des res causés par un ouragan, sur les territoires des unes de Dizy et de Champillon, désastres qu'elle du reste, à réparer immédiatement dans la mesure

de ses moyens, par le don de quatre quintaux de farine aux sinistrés.

Fille de simples cultivateurs, faisant valoir ses terres, bêchant, labourant, battant le grain et admirable de charité, Mlle Savey ne cessait de donner des encouragements à l'agriculture qu'elle aimait passionnément, gémissant sur le sort de ceux qui abandonnaient les champs pour la ville, sentant qu'ils faisaient fausse route et cherchant à les retenir là où un air toujours pur donne la force, la santé, la paix de l'esprit et le bien-être physique.

Sa fondation a le double avantage de récompenser la bonne conduite, l'intelligence, le travail, le goût des champs et de préparer les jeunes filles à devenir les dignes épouses de jeunes et vigoureux campagnards, habituées qu'elles seront, dès leur jeune âge, à prendre part à leur rude labeur, tout en gardant pour elles seules, outre les soins du ménage qui leur incombent naturellement, ceux si nombreux et si variés de l'intérieur de la ferme.

En honorant l'agriculture, Mlle Savey s'honorait elle-même et rendait un juste hommage aux braves gens qui, sous le vent, la pluie, le froid ou le chaud, peinent sans jamais se rebuter pour arracher à la terre ses nombreux et précieux produits, aussi indispensables à la prospérité générale qu'à celle des particuliers.

Par sa fondation, Mlle Savey se survit à elle-même et les lauréats du prix qu'elle a fondé ne peuvent que gagner à prendre pour modèle cette femme généreuse, au cœur si haut placé, qui avait au suprême degré le culte du beau et du bien.

Cette année notre Société décerne cette récompense à Mlle Angèle-Emilia Saguet, née le 4 octobre 1882, à Juvigny, où elle habite avec ses parents et où, depuis l'âge de 12 ans, après avoir obtenu le certificat d'études

primaires, elle se livre avec beausoup d'ardeur, sous la direction de son père, à tous les travaux des champs.

Sa famille, honorablement connue dans le pays où elle exploite une modeste ferme, prospère par un travail opiniâtre et acquerra une position indépendante par sa persévérance, tout en préparant à notre lauréate un avenir exempt de soucis, en en faisant une femme sérieuse et travailleuse, digne d'être la compagne dévouée et fidèle d'un bon et honnête cultivateur.

EXTRAITS

DES LECTURES

FAITES EN COURS D'ANNÉE DANS LES SÉANCES BI-MENSUELLES

La Poussessiade

lu siége du Poussesse

SUIVI DE

Un temps passéye

POÊMES DE JEAN-BAPTISTE LE ROY

PRÉCÉDÉS D'UNE

ICE SUR LES ORIGINES DE LA POUSSESSIADE

et sur la Vie et les Œuvres de J.-B. Le Roy

PAR

Louis BROUILLON

NOTICE

SUR LES

ORIGINES DE LA POUSSESSIADE

ET SUR

LA VIE ET LES ŒUVRES DE J.-B. LE ROY

I.

TOPOGRAPHIE DE POSSESSE

La Vière, qui prend naissance au pied des coteaux de la Serre, non loin de Noirlieu (Marne), arrose une suite de prairies étroites le long desquelles, à 13 kilomètres environ de sa source, émergent sur sa rive droite, au milieu de massifs de frênes et de peupliers, le clocher d'ardoises et les toits de tuiles de Possesse.

Vers le centre du village, la Vière se grossit, également sur sa rive droite, des eaux calcaires du Vincenot, ruisseau minuscule formé de deux ruisselets, dont l'un vient de Bussy-le-Repos et l'autre de Contault. Le Vincenot, qu'on appelle aussi l'Arture, tombe à angle droit dans la Vière et divise Possesse en deux tronçons. La partie qui se trouve en amont porte le nom de

Saint-Crépin, tandis que celle qui est en aval forme le village de Possesse proprement dit.

Dans cette dernière portion, près de la Vière, se trouve l'église paroissiale, à laquelle est contigu le moulin à eau. Plus bas, également près de la Vière, est la ferme de la Borde, dont nous parlerons plus loin.

A peu de distance de l'église, et au nord de celle-ci, se dresse un monticule qu'on désigne sous le nom de la Motte. La place publique en est presque voisine et, de l'un des angles de cette place, se détache la Grande-Rue, ou rue de Châlons, qui est parallèle au Vincenot.

De larges fossés, d'allure militaire, limitent le village du côté de l'ouest et s'étendent du pont de la Vière jusqu'au bout de la Grande-Rue. A cet endroit, ils décrivent une courbe, qui, en se prolongeant, leur permettait autrefois de rejoindre le Vincenot, mais aujourd'hui, comblés à leur extrémité, ils s'arrêtent à mi-chemin. Tel l'invalide tendant son bras mutilé.

Sur l'autre rive du Vincenot, c'est-à-dire à l'est de celui-ci, s'étend un petit bois appelé les Aulnîs, peuplé d'aulnes et de frênes de la plus belle venue. Dans ce petit bois sont dissimulés çà et là quelques nappes d'eau, limpides comme le cristal. Ces nappes d'eau, dont le seul aspect, dans les chaleurs estivales, convierait le promeneur au plaisir du bain, sont l'image des sirènes. Leurs profondeurs, sans se terminer en queue de poisson, se développent dans le sein de la terre en un abîme sans fond, engloutissant dans une vase à demi liquide tout être qui, imprudemment, met le pied sur la surface des eaux.

L'un de ces puisards, le plus attrayant, est célèbre dans les fastes locaux. C'est le *Pûja des Cloches*, le puisard des cloches, où la tradition rapporte

Et cela se passait dans des temps très anciens

qu'on descendit jadis les cloches de Possesse pour les soustraire à la rapacité de routiers et de malandrins. Ces cloches, après des siècles, sonnent sourdement dans les entrailles de la terre, une fois par an, le matin de la Pentecôte, pendant les coups de la messe.

La ligne de fossés, qui limite Possesse du côté de l'ouest, est bordée extérieurement, dans toute sa longueur, par une route qui relie Charmont à Bussy-le-Repos et à la vallée de la Moivre, et qui autrefois, quoique moins bien entretenue, était peut-être plus fréquentée qu'aujourd'hui. C'était en effet la voie la plus directe pour aller de la Lorraine et des provinces du Rhin vers Châlons et Paris, et réciproquement. Aussi l'appelait-on la petite route d'Allemagne.

Au delà de cette route est une sorte de faubourg, faisant pendant à celui de Saint-Crépin. Il est appelé les Barraques, en raison de ce qu'il n'était composé, à l'origine, que de quelques cabanes, remplacées peu à peu par des maisons d'habitation.

Saint-Crépin, tout en étant séparé de Possesse par le Vincenot, avait son enceinte particulière. Au midi il était, comme Possesse, protégé par la Vière. A l'ouest il s'appuyait au Vincenot, et au nord, parallèlement à la Vière, il était bordé d'une ligne de fossés profonds, qui s'étendaient derrière les maisons et qui sont depuis longtemps comblés. A l'est, le faubourg était défendu par un rempart de terre précédé d'un fossé, dont l'ensemble, encore maintenant, n'est pas dépourvu de caractère.

Saint-Crépin devait son nom à un antique prieuré, placé sous le vocable du patron vénéré des artisans du cuir. La chapelle du prieuré, qui, comme nous le verrons, paraît avoir été à l'origine le siège de la paroisse de Possesse, se trouvait à quelques pas des remparts. Elle fut détruite pendant la période révolu-

la Grand'Cour. Son enceinte était également limitée par de petits fossés, dont la trace existe encore derrière les maisons qui encadrent le côté ouest de la place. Celle-ci, ainsi que la maison commune et le presbytère, se trouve par conséquent sur l'emplacement de l'ancienne Grand'Cour.

Entre la Grand'Cour et les remparts de l'ouest s'élevait la ferme de la Borde, qui appartenait également aux seigneurs. Cette modeste demeure, lorsque le château fut détruit, fut, par mesure de précaution, entourée de fossés, ce qui, dans la suite, fit croire à plusieurs, et notamment à l'auteur de la *Poussessiade*, que là avait été le château ancien, alors que celui-ci, comme nous l'avons dit, s'élevait sur la Motte et non ailleurs [1].

La tradition, ainsi qu'on le verra dans les premiers vers d'un poème qui va suivre, donne à Possesse l'antique surnom de « la Florence ».

Ce surnom n'est pas, comme on pourrait le croire,

de cette époque et qui fut mise par les intéressés sous le vocable de Saint-Symphorien.

Le titre seul de Saint-Nicolas subsista comme un bénéfice à la nomination des seigneurs.

Il est présumable également que le château ancien, dont on ne trouve plus trace à partir du XV[e] siècle, fut détruit en même temps que la chapelle castrale.

Les seigneurs, n'ayant plus de résidence à Possesse, cessèrent d'y habiter et, si la chapelle fit place à une église, le château abattu et brûlé ne se releva jamais de ses ruines.

1. Vers la fin du XVII[e] siècle, un admodiateur de la seigneurie, du nom de Duché, s'attribua, pour se distinguer de son frère, le surnom de « de la Motte », tandis que celui-ci, sans y avoir plus de droit, prenait le surnom de « de la Borde ». Ce dernier serait, dit-on, l'aïeul du chevalier de la Borde, écrivain et musicien célèbre, qui, né à Paris en 1734, périt sur l'échafaud révolutionnaire en 1794.

simplement légendaire. Il repose sur des bases sérieuses, qui mériteraient d'être étudiées, et que nous ne pouvons que mentionner dans cette brève notice.

Des actes de 1233 et de 1277, émanés, le premier d'Anseau et le second de Godebert de Garlande, font en effet connaître qu'il existait alors, à proximité de Possesse, un fief dominant, appelé Florence-la-Petite, duquel relevaient Charmont, Montbayen, Bussy-le-Repos et Frécul ; et que ce fief, sans se confondre nominalement avec Possesse, correspondait cependant à son territoire.

La solution de cette difficulté paraît être que, si la communauté de Possesse conserva toujours son nom, le chevaleresque donjon, sur lequel se déployait la bannière de Garlande, dut porter, au moment de la splendeur de cette famille, le nom particulier de Florence-la-Petite, qui n'a pas survécu à la ruine de l'édifice [1].

Celui-ci semble avoir été détruit au cours et à la fin de la guerre de Cent-Ans, entre l'année 1405, date à laquelle la chapelle existait encore, et l'année 1430, date à laquelle les Anglo-Bourguignons, complètement battus à la Croisette, abandonnèrent définitivement les plaines du Châlonnais.

Les remparts de Possesse, depuis longtemps livrés à la dévastation, et même rasés — tels ceux d'Avignon — par mesure administrative, n'ont plus, à beaucoup près, l'aspect qu'ils avaient à l'origine.

Le système de fortification, qui paraît remonter à

1. La maison de Garlande, qui fut comblée de faveurs par le roi Louis le Gros, tirait son nom du château de Garlande, en Brie. Le chef de cette famille, Guillaume I^er^, eut quatre fils : Anseau, Guillaume II et Etienne, sénéchaux de France, et Gilbert, auteur de la branche de Tourneham et de Possesse. Cette dernière s'éteignit au XIV^e^ siècle.

l'époque gauloise, sauf à avoir subi ultérieurement des modifications plus ou moins importantes, était composé d'un fossé profond, large d'environ quinze à vingt mètres, et d'un rempart en talus formé des terres extraites du fossé. Les fossés ont été conservés pour la plus grande partie, mais les remparts ont été abattus sur presque tous les points. Il n'en subsiste qu'un tronçon, à l'est de Saint-Crépin, à droite et à gauche de la route allant à Sainte-Menehould. Ces remparts étaient percés de trois portes : une à l'ouest, dans l'axe de la rue qui se dirige vers Vitry, une au nord, du côté de Bussy-le-Repos, et une à l'est, à l'extrémité de la rue Saint-Crépin.

Cette enceinte faisait de Possesse un lieu de refuge pour la population des alentours et l'élevait au rang d'un *oppidum*, ou d'une place forte, possédant des moyens de défense proportionnés aux moyens d'attaque dont disposaient les assaillants.

Le chemin, qui conduisait de Vitry à Sainte-Menehould, contournait l'extérieur des remparts ouest et franchissait le Vincenot au-dessus du bois des Aulnis. De sorte qu'une troupe, allant d'une ville à l'autre, pouvait être contrainte, par la simple fermeture des portes de la place, de passer hors de Possesse tout en restant, sur un parcours de plus de cinq cents mètres, exposée au tir des habitants.

Il en était de même, par une combinaison analogue, pour les corps qui se rendaient de Lorraine en Champagne ou de Champagne en Lorraine, en suivant la petite route d'Allemagne.

II

COUPS D'ÉPÉE ET ARQUEBUSADES

C'est précisément par cette route, qui fit la prospérité et le malheur de Possesse, qu'au VIII[e] siècle pénétrèrent dans le Barrois, avec l'armée de Pépin-le-Bref, les héros de la célèbre Chanson de geste de *Garin le Loherain*.

Et c'est par ce même chemin que Girbert et ses compagnons allèrent à Metz retrouver le duc Garin : « ... Le « jour se levoit quand ils sortirent de Châlons pour ne « s'arrêter qu'à Possesse, à demi-chemin de Bar-le-Duc, « où ils arrivèrent le lendemain avant-midi. Ils y « prennent leurs hôtels, y reposent une nuit et le « lendemain laissent Naisil, le château de Bernart, sur « la droite et vont passer la Meuse à Commercy, en « tournant du côté de Saint-Mihiel, pour ne descendre « de cheval qu'à Gorze. »

Quittant à regret ces paladins héroïques, nous trouvons une autre mention de Possesse, à la date de 1567, dans les *Mémoires* de Jean de Fabas, vicomte de Castets, gentilhomme attaché au parti de M. le Prince [1].

On y lit en effet qu'un corps d'armée, dont cet officier faisait partie, se porta de Sens à N.-D. de l'Epine, près Châlons. L'armée du roi était dans cette ville et l'on disait qu'elle se montait à plus de 40.000 hommes. Le Prince, craignant, dans de telles conditions, une attaque dont les suites pouvaient être désastreuses, fit déloger vers minuit toutes les troupes qui étaient can-

1. Louis I de Bourbon-Condé, chef du parti protestant, alors soulevé contre Charles IX.

tonnées à l'Epine, à l'exception de 6.000 arquebusiers, auxquels on enjoignit de rester jusqu'au point du jour pour protéger la retraite. Jean de Fabas faisait partie de ces derniers.

Après une attaque de nuit tentée contre eux par le sieur de Brissac, officier de l'armée royale, et qu'ils ne repoussèrent pas sans pertes sérieuses, les arquebusiers quittèrent l'Epine à l'heure qui leur avait été indiquée.

« Nous partismes dudict Notre-Dame de l'Espine ung « peu avant le jour. La lune étoit clère, fesoit un « extrême fred, et, comme nous fusmes hors du village, « nous trouvasmes en bataille 1.500 à 2.000 chevaulx, « et, avec cette cavalerie, nous fismes notre retrète, « marchasmes jusques à ung lieu c'on nome *Posese*, qui « est au commensement de l'entrée de la Lorrène.

« Cette journée fut la défaite des charètes de nostre « armée, car je cuide (crois) qu'il en demeura par les « chemins plus de 500. Et sans mentir on deslogea cette « nuit sans battre tambour.

« Et comme nous fusmes logés dans ce village, sur « une ou deux heures après midy, nous eusmes « l'alarme par nos picoreurs (coureurs) ; et vismes « aussitôt plus de trente cornettes (compagnies) des « ennemys, qui parurent sur une petite montagnète qui « estoit sur le dict village (du côté de Bussy-le-Repos) et « à mesme temps ouismes le tambour desdits ennemis.

« Nous sortimes, et fut atacqué une escarmouche par « ces gens à cheval et gardasmes tous nos avantages « jusques à la nuict close, qui nous contraignit les « abandonner pour nous jeter dans le village.

« Et aussitôt que nous les eusmes abandonnés, « lesdicts ennemis s'y logèrent, et eussent fêt plus s'ils « eusent hazardé davantage. Bien que je crois qu'ils « étoient las ou qu'ils cuidoient (croyaient) que nous ne « pouvions parthir de ce lieu sans combattre.

« Tant i a que ce fut M. d'Andelot qui nous com-
« manda de desloger ceste nuit, ce que nous fismes à la
« seconde levée de nos sentinelles, lesquelles étoient
« logées si près de celles de nos ennemys que nos
« mesches (d'arquebuse) se pouvoient voir. On desloga
« aussi sans battre tambour ceste seconde nuit, et d'au-
« tant qu'il y avoit un pont de bois au boult du village
« (sur la Vière), on prépara des sies et autres fèremans
« pour le couper sur la retrète. On me donna cette
« charge ; or m'y estant arrêté plus longuement que je
« ne pensois, les troupes marchoient. On me renvoya
« le capitaine Berdun pour leser ledict pont et pour me
« haster à joindre lesdites trouppes. Tant i a que je fis
« en sorte que ledict pont ne put servir sans estre refet.

« Mais au sortir de là il ne falloit pas presser les
« soldats de marcher, nous avions des pieds et des
« aisles aussi, et le pis est que cette nuit il fit un
« verglas qui nous fut favorable, car la cavallerie avoit
« de la peine à marcher, joinst qu'il n'y avoit point de
« lune que deux heures avant le jour. Toutes ces
« choses j'estime que sella empescha aux ennemis de
« nous suivre, et, par le moyen de ces deux nuits,
« nous entrasmes bien avant en Lorrène, dans lequel
« pays nous n'eusmes plus aucune alarme [1]. »

Indépendamment des attaques auxquelles ils furent trop fréquemment exposés, les habitants de Possesse avaient à redouter, comme un fléau presque aussi désastreux, l'envahissement de leurs demeures par des troupes de passage qui, même en temps de paix, se comportaient chez l'habitant comme en pays conquis.

En 1577, un corps de reistres commandé par le capitaine Barbezieux, se trouvait cantonné aux environs

1. *Mémoires de Jean de Fabas, vicomte de Castets*, publiés par M. Barckhausen, Bordeaux, 1868.

de Triaucourt et, bien qu'il fût à la solde du roi de France, faisait la désolation des lieux où il passait.

La ville de Vitry, prévoyant la visite de ces dangereux auxiliaires, leur envoya une députation chargée d'obtenir qu'ils ne pénétrassent pas dans ses murs et leur fit porter, en signe d'amitié, 112 pintes et 40 pots de vin vieux de Beaune. Les reistres burent le vin et, sans souci de l'ambassade, vinrent, quelques jours après, camper à Possesse, et ensuite à Huiron, près de Vitry. Cette ville, par ordre du roi, fut contrainte de leur fournir pour le lendemain 22 octobre, douze bœufs, douze pièces de vin, vingt-quatre moutons, deux mille quatre cents pains et huit cents boisseaux d'avoine [1].

On peut juger, par ces chiffres, de la razzia qui dut être opérée à Possesse, où le manque de contrôle était absolu.

En 1591 survint une autre alerte. Le duc de Mayenne [2] étant logé, le 16 septembre, à Possesse et à Contault, Turenne [3] se mit à sa poursuite avec deux régiments d'infanterie et trois mille cinq cents chevaux, mais, à son approche, Mayenne se replia immédiatement sur Bar-le-Duc. Le château de Contault, situé à 2 kilomètres et demi de Possesse, fut, sans coup férir, occupé par le vainqueur et, à la suite de cette journée, la démolition de cette maison-forte fut demandée par le Conseil de ville de Châlons (26 septembre 1591). Ce poste servait en effet de retraite à un gentilhomme turbulent, nommé d'Avrehoust ou d'Averhould, qui, rangé dans la catégorie des « rieurs », laissait tomber la grêle et profitait des embarras du royaume pour rançonner les pays d'alen

1. *Archives de Vitry-le-François*. Registre C C, 68, f^os 39 à 42 cité par M. Hérelle.

2. Charles de Lorraine, frère de Henri, duc de Guise, un des chefs du parti de la Ligue.

3. Le vicomte de Turenne, un des généraux de Henri IV.

tour. Rallié, dans les derniers temps, au parti de la Ligue, il accueillait avec empressement ceux de ses partisans qui, poursuivis, cherchaient un abri contre les représailles de l'armée royale.

Des boulets de canon de tous calibres ont été trouvés dans la Motte de Possesse. Nous en avons, pour notre part, recueilli quatre, dont l'un pèse plus de sept kilogrammes.

Ces trouvailles sont le plus éloquent commentaire de l'histoire de Possesse. Elles attestent, sans contradiction possible, que ce lieu ne fut pas une place de guerre pour rire et que l'auteur de la *Poussessiade* parlait peut-être plus sérieusement qu'il n'en avait l'air en rappelant à son ami Rollet :

> ..... Ces assauts et ces combats sanglants
> Que soutinrent jadis nos pôures habitants !

III

GROWEISTEIN

Vers la fin du règne de Louis XIV, au mois de juin 1712, un incident vint, d'une manière inopinée, réveiller les terreurs héréditaires, qui avaient fini par s'assoupir.

La France était en guerre avec l'Angleterre, la Hollande et l'Autriche [1], et, malgré les efforts du maréchal de Villars, chargé de défendre la frontière du nord, l'ennemi venait de s'emparer de Denain et assiégeait Landrecies. Un commandant au service des Provinces-Unies, le major Growestein, eut l'audace de tenter seul, à la tête d'un petit corps de cavalerie, une course rapide dans le nord-est de la France.

1. Au sujet de la succession d'Espagne.

Le détachement n'était composé que de 1.800 hommes, tant dragons que hussards. Il passa par Vervins et arriva, le 12 juin, à quelque distance de Reims, où le bruit seul de son approche répandit immédiatement la terreur

Dom Chastelain, bénédictin rémois, qui a laissé un intéressant journal de certains faits mémorables arrivés pendant sa vie [1], écrit qu'il était à la messe ce jour-là avec toute sa famille, lorsqu'un particulier nommé Jean Gérard entra dans l'église en criant : « Les ennemis sont aux portes de la ville ! » Le curé, qui prêchait, descendit aussitôt de sa chaire et tout le monde sortit en désordre. On cacha dans les puits l'argenterie et la vaisselle d'étain qui étaient dans les maisons. Le père de Dom Chastelain se munit d'une épée et d'une pertuisane et courut à la maison de ville pour y prendre les ordres de l'autorité. Les vignerons des alentours accouraient en foule, amenant avec eux des ânes chargés de leurs enfants et de leurs effets les plus précieux. D'autres étaient encombrés de paniers et de hottes. Le trouble et l'agitation durèrent toute la nuit.

Le lendemain matin, quand on sut avec certitude que Growestein n'avait essayé de passer la rivière d'Aisne, ni à Berry-au-Bac, ni à Pontavert, et qu'il s'éloignait de Reims, les bourgeois se tranquilisèrent et les gens de la campagne, un peu rassurés, s'en retournèrent dans leur pays.

Growestein, après avoir occupé Neufchâtel-sur-Aisne, continua sa marche par Isles-sur-Suippes, Warmeriville, Selles, Pontfaverger, Bétheniville, Saint-Hilaire-le-Petit, Vaudesincourt, Saint-Hilaire-le-Grand et Jon-

1. *Travaux de l'Académie de Reims*, t. 110. — Voir aussi dans le même volume les notes historiques extraites des registres paroissiaux de la ville et des environs de Reims, année 1712.

chery-sur-Suippe. A chaque village on prenait des otages. Ses soldats emportaient tout ce qu'ils pouvaient prendre d'argent et même les vases sacrés des églises. Ils ne faisaient, en général, aucun tort aux récoltes et ne tuaient personne, à moins qu'on ne leur fît résistance. A Bazancourt, dans le désordre du pillage, ils piétinèrent les saintes hosties.

Le détachement, après s'être emparé de Suippes, qui essaya en vain de se défendre, poursuivit sa marche, le 13 juin, par Saint-Jean-sur-Tourbe, Courtémont, Chaudefontaine et Sainte-Menehould.

« A l'approche du détachement, raconte Henri Messer, « écuyer de Growestein [1], les chefs de la ville de « Sainte-Menould firent barricader la porte qui est au « bout du pont et toute la bourgoisie se mit sur les armes « sur le rempart, drapeaux déployés, faisant mine de « se voulòir défendre et d'empêcher le passage du pont ; « pendant ce temps on tira un coup de canon qui partoit « du vieux château, qui est à un quard de lieue de la « ville sur une montagne, où il y avait cinq à six inva- « lides : c'étoit pour donner le signal dans le pays.

« Le général fit mettre tout ce corps en bataille sur « une ligne, sur la hauteur, et envoya le collonel Dimer « sommer la ville de se soumettre et de faire mettre les « armes bas à tous les bourgois, faute de quoy

1. *Journal de la course faite en la campagne 1712 par un détachement de cavallerie, dragons et housards de l'armée de S. A. Sérénissime le prince Eugène de Savoie, commandée par S. E. Monsieur de Growestein, commandant de cavallerie, quartier-maître général de l'infanterie, au service de L. L. H. H. Puissances des Etats généraux des Provinces Unies, et gouverneur de la ville de Berg-op-Zoom et dépendances d'icelles, tenu par le sieur Henri Messer, en ce temps écuyer dudit général.* Réédité dans les *Mémoires* de l'Académie de Metz. (Année 1869-1870, p. 391 et suivantes.)

« qu'on mettroit tout en feu et en sang ; il somma « aussi de donner libre passage.

« Sur ces sommations, deux députez [1] demandèrent à « parler à quelques personnes de distinction, dont l'un « étoit un ancien officier, lequel étoit chevalier de Saint- « Louis. Sur quoy le général envoya le collonel Dimer « pour faire savoir sa dernière intention et la résolution « cy dessus.

« Les députez luy demandèrent un quard d'heure pour « en faire part au magistrat, ce que le général leur ac- « corda ; en attendant le général fit mettre tous les dragons « pied à terre, et les disposa par peloton et les fit avan- « cer vers les murailles de la ville, dans laquelle il y « avoit plusieurs brêches où l'on auroit pu monter, si « la nécessité les avoit engagés ; l'épouvante se mit « bientôt en ville par ce que l'on voiat marcher une « troupe vers les brêches ; ils ne jugèrent pas à propos « d'attendre la dernière extrémité qui sûrement seroit « ensuivie si dans ces entrefait les députez ne fussent « venus porter la réponce que la ville se soumettoit et « que l'on donneroit deux otages pour répondre des « contributions ainsi que de leur exécution.

« On leur exigea encore la condition suivante sçavoir « que si un bourgois avoit la hardiesse de tirer un « seul coup de fusil, qu'il n'y auroit quartier pour âme « qui vive, et que l'on metteroit toute la ville en feu et « en sang, parce qu'on remarquoit qu'il y avoit de la « murmure parmi le bourgois lequel disoit que c'étoit « une honte que Sainte-Menould se rendit sans tirer « un coup, après qu'il avoit soutenu contre trois rois et « qu'ils étoient encore en état de la défendre ; tout ce « murmure venoit du rempart, ce qui obligea le général « de réitérer les menaces et leur imposer silence.

1. De la ville.

« Les députez suplièrent le général de leur accorder « la grâce que sa troupe n'entreroit point en ville, ce qui « leur fut accordé, à condition aussi qu'aucun bourgeois « de la ville... (sic) et que la troupe salueroit en passant, « ce qui leur fut accordé ; après quoy le général fit « remonter toute sa troupe après que les otages fussent « arrivés et que la ville avoit donné sa soumission, et « l'on recommença la marche, et, en passant la ville, le « général fit mettre l'épée à la main et battre la quaisse « et sonner la trompette, et, passant les portes, les « bourgeois qui étoient de garde batirent de même la « marche et saluèrent le corps du général, et l'on passa « ainsi la ville, de dehors, et le pont.

« De là on marcha sur Verriers-l'Aisne, près l'abbaye « de Chartrices, et Villers-en-Argoyne, Esvres, Prez, au « bourg de Boulzée repassé la rivière d'Aisne [1] ; étant « arrivé la nuit fort tard on y resta jusqu'au jour pour « y faire une halte. »

Poursuivi tardivement par le maréchal de Coigny, qui ne put l'atteindre, « mais fit plus de dégât que le nôtre, » dit Messer, en citant les paroles de Lescalopier, intendant de Champagne, Growestein traversa le Pays Messin et rentra dans les Pays-Bas sans être inquiété.

Si l'on est étonné de la facilité avec laquelle Growestein put s'emparer, presque sans coup férir, de villes, même importantes, qui se trouvèrent sur son passage, il faut tenir compte de la soudaineté de l'irruption et de la surprise qu'elle produisit. Rien n'était préparé pour s'y opposer et, à Reims en particulier, il n'y avait pas quarante livres de poudre et pas la moindre arme à distribuer aux bourgeois de bonne volonté [2]. On dut le

1. L'auteur du récit a confondu en cet endroit l'Aire et l'Aisne, Beauzée se trouve sur la première de ces deux rivières.

2. *Récit* attribué au Chanoine Lacour.

lendemain envoyer à Châlons pour avoir de la poudre et on fit venir de Charleville et de Sedan environ deux cents fusils.

« Ni le courage ni la bonne volonté ne manquèrent « aux habitants de Sainte-Menehould, dit Cl. Buirette, « historien de cette ville, mais les fortifications se « trouvaient dans un grand délabrement. On les avait « négligées depuis le dernier siège (en 1653). De longs « pans de murs étaient tombés ; les portes fermaient à « peine ; l'ennemi pouvait entrer par plusieurs brèches, « et la ville manquait d'armes en bon état et de muni- « tions. La valeur, qui eut été alors intempestive, dut « céder aux circonstances. »

Dans les campagnes, c'était encore pis. Aussi la terreur fut-elle générale et se répandit-elle à plus de dix lieues des endroits où passa Growestein. Possesse ne fut pas sans ressentir le contre-coup de ce bouleversement. D'après les récits populaires, Growestein en fit le siège, et la frayeur qu'il inspira fut telle, que, dans plusieurs villages des alentours, tels que Contault et Somme-Yèvre, on creusa dans la craie d'immenses souterrains pour s'y réfugier. Ces souterrains ou *bauves* remontent, selon toute apparence, aux âges préhistoriques, mais il serait difficile de le faire entendre à bon nombre de vieilles gens qui, dans leur enfance, ont entendu parler de Growestein.

M. Louis Paris, dans la *Chronique de Champagne* [1], raconte avec beaucoup d'esprit les légendes qui couraient encore de son temps au sujet de ce personnage mythique.

« Finiras-tu, je vais appeler Growestein ! » lui disait sa bisaïeule, peu d'années avant 1815, et son oncle, ancien procureur de Monsieur l'Archevêque, puis bailli de Madame l'Abbesse et finalement juge de paix, lui racontait l'histoire tragique de Growestein.

1. Tome I, p. 53.

C'était un célèbre aventurier qui s'était mis dans la tête qu'il pouvait être à lui seul Alexandre, Attila, Cartouche et Mandrin. Il avait juré de faire prisonnier le roi de France et de l'enfermer, pieds et poings liés, dans une cage de fer.

Après avoir conquis, rien qu'en Champagne, dix-sept villes, soixante-dix-neuf châteaux, trois cent soixante-cinq villages et une infinité de monastères, il s'était couvert d'or et de sang et emmenait avec lui une multitude d'agréables jeunes filles, qu'il avait enlevées à l'amour de leurs parents désolés. Il allait couronner tous ses forfaits par le plus grand, la prise du roi, lorsqu'il fut surpris par une troupe de cavaliers de la maréchaussée, « qui vint à passer par là », et bientôt, terrassé et vaincu, il fut amené à Reims, où, sans plus de façon, il fut conduit à la Belle Tour.

On venait de quarante lieues à la ronde pour le voir dans son cachot. Il paraît que c'était un huguenot. On n'a jamais pu savoir qui il était. Ce que je sais, ajoutait l'oncle, c'est qu'à Reims, quand on parle d'un mauvais garnement, on dit : « Oh ! c'est pire que Growestein ! »

Ce récit fantastique fut le point de départ des recherches de M. Louis Paris, qui fut très surpris, plus tard, de constater que Growestein avait réellement existé.

Ce curieux personnage ne tarda pas à éprouver les vicissitudes de la fortune. Enfermé dans la place de Bouchain, où il avait réussi à faire pénétrer un convoi de vivres, il y fut assiégé par le maréchal de Villars, qui s'empara de cette ville et le fit prisonnier sans conditions. Sa capture eut lieu le 18 octobre 1712, c'est-à-dire quatre mois seulement après le brillant fait d'armes, qui lui valut de passer à la postérité. On l'interna avec son écuyer Messer à la Belle Tour de Reims et, de là, on l'expédia sur Chartres, où il resta prisonnier sur parole jusqu'au traité d'Utrecht (4 mai 1713).

Saint-Simon, dans ses *Mémoires* [1], résume en deux mots assez laconiques l'odyssée de Growestein : « Villars envoya la nouvelle (de la prise de Bouchain) « par le comte de Choiseul, son beau-frère, et la garni- « son à Reims, avec le gouverneur, parce que c'étoit lui « qui avoit fait cette même campagne, une course en « Champagne, qui avoit fort effrayé ce pays. »

Comme s'il eut été écrit que la légende s'attacherait à tout ce qui touche à Growestein, M. Louis Paris, lui-même [2], paraît incliner à revendiquer pour Growestein l'honneur d'une autre incursion relatée par Saint-Simon, en l'année 1707.

Celui-ci raconte en effet qu'un « nommé Guetem, violon de l'Electeur de Bavière, monté au grade de colonel dans les troupes de Hollande, s'étoit vanté d'enlever quelqu'un de marque entre Paris et Versailles. »

Il se fit accompagner de trente hommes, presque tous officiers, et, suivi de cette petite troupe, manqua le chancelier, qu'il n'osa attaquer en plein jour, et aussi M. le Duc d'Orléans, dont il méprisa la chaise de poste. Il réussit à enlever M. le Premier Ecuyer, qui fut emmené à quatre lieues au delà de Ham. Mais, attaqué par un détachement du régiment de Livry, Guetem fut obligé de rendre son prisonnier et fut capturé à son tour.

En raison de l'audace dont il avait fait preuve, Guetem fut présenté au roi par M. le Premier et « s'en alla sur sa parole à Reims rejoindre ses camarades en attendant qu'ils fussent échangés, ayant la ville pour prison. »

« Il ne fut pas malplaisant, ajoute Saint-Simon, de voir pendant ce temps la frayeur des dames, et même de quelques hommes de la cour, qui n'osaient plus marcher

1. Edit. Chéruel, 1857, T. 10, ch. XII.
2. *Chronique de Champagne*, T. I, p. 120 à 129.

qu'entre deux soleils, encore avec peu d'assurance, et qui s'imaginoient des facilités merveilleuses pour être pris partout. »

En présence de détails aussi précis et de la différence des dates, 1707 au lieu de 1712, il ne semble pas qu'il y ait lieu de confondre ces deux aventuriers, bien que leur caractère offrit une frappante analogie et que les hasards de la destinée, par un juste retour des choses d'ici-bas, les eussent fait échouer l'un et l'autre dans les prisons de la même ville.

IV

LA *POUSSESSIADE* ET SON AUTEUR

Le sept juin 1753 fut inscrit sur le registre des Baptêmes et Mariages de la paroisse de Possesse l'acte de naissance dont la teneur suit :

« Jean-Baptiste, fils légitime de Jean-Baptiste Le Roy, cavallier de la maréchaussée à la résidence de Possesse, né de ce jour (sic) a esté baptisé par nous curé soussigné, a eu pour parein Jean Dommanget, qui a signé avec nous, la mareine Marie Jeanne Le Roy, qui a déclaré ne scavoir signer. » (Signé) Jean Dommanget, Pierrot, curé.

Le rédacteur de l'acte ayant omis d'indiquer quelle était la date du jour en question, on est fondé à supposer que c'était le même que celui où fut rédigé l'acte qui précède et qui se trouve être le sept juin 1753.

Jean-Baptiste Le Roy, le nouveau-né, devait plus tard immortaliser le nom de son village natal par une épopée rustique, qui est vraisemblablement le chef-d'œuvre du genre.

Son père, Jean-Baptiste Le Roy, n'était pas né à Possesse. Il était originaire de Rethel-Mazarin, où sa famille habitait la paroisse Saint-Nicolas. Envoyé à Possesse comme cavalier de la maréchaussée, il y avait épousé, l'année même qui précéda la naissance de son fils, le dix avril 1752, Claudine Périnet, veuve de Jean Garderie, de la paroisse de Saint-Mard-sur-le-Mont, de droit, et de celle de Possesse, de fait. Jean-Baptiste Le Roy, qui était âgé de trente ans quand il se maria, avait comme collègues parmi les cavaliers de Possesse son frère Jacques. Et comme cette famille paraissait d'esprit militaire, il y avait encore dans le même lieu un autre Jacques Le Roy, leur parent, dont le principal titre honorifique était, d'après les registres de l'Etat-Civil, celui assez original de « cousin de M. Bourgeois, briga dier de la maréchaussée. »

La famille Le Roy n'avait pas pour son nom d'orthographe fixe. Chacun de ses membres signait, suivant son caprice ou ses habitudes particulières, Leroy ou Le Roy. Il n'y a nul doute cependant qu'ils ne fussent de souche très plébéienne. Après la Révolution, tous signèrent Leroy, y compris l'auteur de la *Poussessiade*, et cependant nous avons vu, à la date de 1782, sur les registres de Possesse, une signature du poète où le nom de Le Roy est écrit avec deux majuscules. On a donc le choix entre ces deux orthographes.

Jean-Baptiste Le Roy, *junior*, fut élevé à Possesse en compagnie des enfants de son âge. Il apprit, chez le magister du pays, à lire, à écrire et à compter. L'arithmétique, du reste, était considérée comme complète quand on savait parfaitement ses quatre règles et la règle de trois, ce qui n'empêchait pas les gens de cette époque d'être au moins aussi spirituels que ceux d'aujourd'hui. Si on apprenait moins, on savait mieux, et on ne cherchait pas à tirer vanité

de rudiments de science mal compris et mal digérés.

Après quelques années d'école buissonnière, employées principalement à se perfectionner dans la pêche des loches dans le Vincenot et la capture des écrevisses dans la Vière, Jean-Baptiste Le Roy, qui était doué d'une réelle intelligence, fut mis aux éléments du latin et fit des études assez complètes pour pouvoir faire preuve, plus tard, d'une instruction très solide et très étendue.

Son ami, Nicolas-Félicité Rollet, fils de l'admodiateur de la seigneurie de Possesse, plus connu de ses jeunes compatriotes sous la champêtre dénomination de Colas Rollet, qui a traversé les siècles, fut mis au Séminaire de Châlons. Quant à Jean-Baptiste Le Roy, il est présumable qu'il fit, du moins en grande partie, ses études chez le curé du lieu et qu'il put, grâce à ce système d'éducation intermédiaire entre le collège et la vie de famille, éviter les huit ou neuf ans de prison, qu'on inflige généralement aux enfants sous prétexte d'orner leur esprit et de développer leur intelligence.

Jean-Baptiste Le Roy fit ensuite son droit à Paris et obtint le titre d'avocat en Parlement, qu'il ne faut pas confondre avec les fonctions plus positives d'avocat au Parlement de Paris. C'était, dans les deux cas, le même titre, mais, dans le premier, le dignitaire n'exerçait pas, tandis que dans le second il remplissait tous les devoirs de la charge.

Jean-Baptiste Le Roy, qui, comme beaucoup d'autres, était à la recherche d'une carrière à la fois honorable et lucrative, fut assez heureux pour devenir premier commis dans les bureaux de l'Intendance de Champagne [1]. Ces bureaux étaient installés à Châlons, dans

1. *Archives de Possesse*. Acte de décès de J.-B. Le Roy, père.

l'hôtel même où se trouve aujourd'hui la préfecture de la Marne.

Son ami Rollet, de son côté, quitta également Possesse, fit son droit et trouva, dit-on, à Paris, un emploi modeste dans un des services financiers de l'Etat.

On ajoute même qu'il aurait eu son domicile au faubourg Saint-Martin.

Bien que le fait n'ait rien d'impossible, nous devons dire que nous n'avons découvert aucune pièce qui soit venue le confirmer.

Le « put Saint-Martin », lieu où se trouvait par hasard Nicolas Rollet à l'époque où la *Poussesstade* fut écrite, — nous verrons plus loin qu'il était alors contrôleur à Vitry —, n'est du reste pas forcément le faubourg Saint-Martin, car l'auteur, dans ce cas, eût vraisemblablement ajouté le mot faubourg, en modifiant, suivant les nécessités de la métrique, le reste du vers. Il semble plutôt qu'il soit ici question d'un des villages de la Marne appelés Saint-Martin. Il y en a trois, et pour ne pas nous exposer à la vindicte des habitants en décidant quel est le moins beau, nous laisserons à la sagacité du lecteur la solution de ce problème délicat.

En 1782, le trois mai, mourut à Possesse le père de Jean-Baptiste Le Roy. Cet ancien militaire, qui avait alors soixante-deux ans, avait été retraité en qualité d'invalide de Sa Majesté. Par une coïncidence fatale, la mère du poète, Claudine Périnet, mourut sept jours après son mari.

Jean-Baptiste Le Roy épousa Marie Appert. Après la suppression des anciennes administrations provinciales, il se rendit à Paris et y trouva, quand l'Empire fut établi, un emploi convenable à la Trésorerie Impériale [1].

1. Dans une procuration du 4 avril 1811, passée par-devant Me Lambert, notaire à Monceaux, on voit figurer le Sr Rollet-

Mais, si Nicolas Rollet revint souvent à Possesse, Le Roy, qui n'y avait plus sa famille, s'en isola chaque jour davantage. Quand il prit sa retraite, il alla se fixer, non en Champagne, mais à Gonesse, près Paris, où il s'attira très vite l'estime et la sympathie de ses nouveaux concitoyens. M. Ch. Remy dit même qu'il fut maire de cette petite ville, mais des recherches que nous avons fait faire dans les archives de la municipalité ont établi, d'une manière péremptoire, que Jean-Baptiste Le Roy n'y ceignit jamais, ni l'écharpe blanche, ni l'écharpe tricolore.

C'est à ce moment que, pour charmer ses loisirs et donner plein essor à ses goûts littéraires longtemps comprimés, il conçut l'idée, presque géniale pour l'époque, d'un poème en vieux langage à la gloire de son pays natal, qu'il n'avait jamais oublié.

Bien que l'œuvre ne soit pas datée, il n'est pas douteux qu'elle ne soit postérieure à la Révolution. L'auteur y parle, en effet, du « citoyen » Briquet, des muses de la « Marne », et y fait allusion, dès le septième vers, à son âge déjà mûr et à « la mort qui le guette ». Or, en 1789, Le Roy n'avait que trente-six ans. Il est donc présumable que la *Poussessiade* fut écrite un peu après l'époque où l'auteur atteignit la soixantaine, c'est à-dire vers 1815.

Le poème fut dédié à son ami d'enfance, Nicolas Rollet, et ce n'était que justice, car personne n'était plus que lui en état de l'apprécier. Au témoignage de Jean-Baptiste Le Roy, peut-être même eût-il été capable d'entreprendre de son côté quelque travail similaire,

Dozon, c'est-à-dire Nicolas Rollet, comme fondé de pouvoirs de Jean-Baptiste Leroy « employé à la Trésorerie Impériale, demeurant à Paris ».

Nicolas Rollet était déjà à cette époque contrôleur des contributions directes à Vitry-le-François.

mais c'est en vain que celui-ci l'engagea à faire la cour aux muses de son département, son appel amical ne paraît pas avoir été entendu.

Nous croyons inutile de déflorer, même par une analyse rapide, le pur chef-d'œuvre que nous essayons aujourd'hui de remettre en lumière. Le lecteur pourra sans aucun préambule, apprécier comme ils le méritent, l'ingéniosité, l'esprit, le goût et l'imagination féconde qui ont présidé à la mise en scène de cette épopée villageoise.

Mille traits d'observations piquantes, mille détails pittoresques captivent l'attention du lecteur. Sous l'apparence d'une simple bonhommie, l'auteur, qui révéla son talent par un coup de maître, crée une production neuve, originale et savoureuse. Grâce à la liberté de langage que donne le patois, les saillies gauloises, dont elle est émaillée, amènent le franc rire que provoque la lecture de certains chapitres de Rabelais.

Le style en est simple, aisé et naturel. Il est évident que bon nombre d'expressions ne sont pas du vocabulaire habituel des paysans et que plusieurs comparaisons, plusieurs rapprochements littéraires échapperaient à certains d'entre eux. Mais, en aucun cas, ils ne choquent. Ils sont amenés avec une telle aisance qu'ils paraissent faire partie du langage populaire et familier.

L'auteur imagine — de toutes pièces, est-il besoin de le dire ? — un siège de Possesse dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle. L'idée de ce siège lui est suggérée par la Motte, par les remparts, par l'ancien château, qui font de Possesse un lieu caractéristique, une réduction de place de guerre.

Quels seront les assaillants ? — Est-il besoin de les chercher ? — Les éternels Lorrains, ces voisins turbulents, qui, dans le cours des âges, se liguaient

invariablement avec les ennemis de la Champagne et qu'on voyait périodiquement apparaître à la tête du pont de la Vière, sous les murs de la Borde. Car le Lorrain était, pour le vieux Champenois, la bête noire. Un dicton injurieux subsiste, qui en témoigne :

Lorrain, vilain [1],
Traître à Dieu, traître à son prochain.

Un autre encore :

Lorrain, vilain,
Mangeur de lard.

Un troisième :

Lorrain, vilain,
Mangeur de lard.
Prête-moi ton lard ? — Ça l'use.
Prête-moi ta femme ? — Prends-la !

Un quatrième :

Lorrain, vilain, païen,
Traître à Dieu, traître à son prochain,
Pas digne de.... s'asseoir sur l'herbe verte !

Pouvait-on trouver un ennemi plus antipathique et plus cordialement détesté ?

Qui commandera ces soudarts ? — On le devine d'avance : le légendaire destructeur d'une infinité de villes, châteaux, villages et monastères de la Champagne, le ravisseur d'une armée d'agréables jeunes filles. Nous avons nommé Growestein.

Quels seront les comparses ? — Tous les vieux habitants de Possesse, les plus typiques, ceux que Le

1. Le mot « vilain » avait proprement le sens de paysan. Par extension il signifiait : avare, ladre, et c'est dans cette dernière acception qu'il est employé ici.

On disait en parlant d'un ladre : il est *vilain comme lard jaune*.

Roy et Rollet ont connus dans leur enfance : le curé « vieux routier, excellent politique » ; Briquet « le choumac » ; Grappart, l'aubergiste ; Pierrot Dinon, le sonneur ; Patizel, qui était à Sainte-Berthe ; Patulot, le violoneux ; Godart, l'épicier-confiseur ; sans compter le plus célèbre, l'héroïque bisaïeul de Baptiste-Jean Hiute, le Du Guesclin de Possesse, que dis-je ? le Vercingétorix de cette nouvelle Alesia.

Et le siège se poursuit avec une précision de mouvements rigoureuse et une vraisemblance incroyable. L'ennemi arrive, comme c'était l'usage, par le pont de la Vière et défile au galop à travers le faubourg des Barraques. Les assiégés courent aux remparts du Sud. Quand ils en sont refoulés, ils se retirent à ce qu'on appelait le château, c'est-à dire à la ferme de la Borde, puis, lorsque ce poste est pris et que « l'affaire n'est plus bonne », ils courent à travers la place, se retrancher sur la Motte, dernier refuge de la défense, l'Acropole de Possesse.

Et tous les épisodes se nouent avec un naturel si parfait que le récit, entraînant, finit par faire illusion. On voit vivre tous ces personnages fictifs qui, par la magie de la poésie, dureront certainement plus longtemps que les vrais héros de Possesse, s'il y en eût, et si on les ressuscite jamais.

Jean-Baptiste Le Roy, très modeste et peu soucieux d'une gloire tapageuse, ne songea pas un instant à livrer son poème à la publicité. Quelques copies manuscrites en furent faites et ce fut par elles qu'on eut connaissance de son existence. Quant à l'auteur, à l'exemple d'Homère, il s'effaça devant l'œuvre, et si, à Possesse même, tout le monde connaît la *Poussessiade*, il est probable qu'on ne trouverait pas cinq personnes qui se soient jamais inquiétées de savoir à qui on pouvait bien en être redevable.

Le Roy s'en tint longtemps à la *Poussessiade*, qui eut près de ses compatriotes un succès prodigieux. Sur son déclin, pressé sans doute par les prières de ses amis, il entreprit, à l'adresse des fortes têtes de son village natal, une satire, genre nouveau pour lui et pour lequel il n'avait peut-être plus alors la verdeur nécessaire [1].

Suivant sans prétention les traces de Régnier, de Boileau et de Gilbert, il y exprime ses regrets de la disparition des mœurs du *temps passéye*, alors fort oubliées, et essaie de morigéner quelques-uns de leurs détracteurs. Cette pièce, qui est assez longue, car elle ne contient pas moins de trois cent douze vers, a été retrouvée par M. Ch. Remy, qui l'a publiée à la suite de ses *Notes historiques sur Possesse*. Dans la publication que cet auteur en a faite sous le titre de : *Lu temps passeil n'ost pus*, plusieurs vers ont été omis, sans doute involontairement, et le texte, dans son ensemble, n'a pas été suffisamment soigné sous le rapport de la correction.

Quoiqu'il en soit, il n'est pas douteux que la valeur littéraire de cette composition ne soit sensiblement inférieure à celle de la *Poussessiade*. A l'inverse de cette dernière, où le naturel et la vie brillent de tout leur éclat, la satire sur *lu temps passèye* sent visiblement le travail et la fatigue. Il ne faut en accuser certainement que le grand âge de l'auteur, mais on ne peut nier que, à côté de détails pittoresques ou délicats, elle ne renferme des longueurs, qu'elle ne soit construite sur un plan un peu décousu, et que les critiques adressées à la jeunesse d'alors, trop portée à dénigrer le bon vieux temps, ne manquent souvent de précision, d'ampleur et de justesse.

1. *Lu temps passèye* fut composé un peu avant la mort de Nicolas Rollet, c'est-à-dire dans les dernières années de la Restauration.

La langue, d'autre part, s'écarte trop du patois. Et ce défaut était fatal, car l'auteur, depuis de longues années, n'entendait plus parler autour de lui l'idiôme de son enfance. Il avait certainement, en ce qui le concernait, absolument perdu l'habitude de s'en servir.

Une analyse de cette pièce permettra du reste au lecteur de se rendre compte par lui-même de la nature et de la portée de cette composition, malgré tout instructive et curieuse. En voici le début :

Au bon vî temps, quand du loûs main-yes nons péyres
Fauchînt loûs préyes et rabourînt loûs téerres,
Qu loûs enfants, pîs déchaux, les souîvînt,
Vêtus du téele, ainsi qu des moulins,
Crais-te, Rollet, qu les choûses n'étînt-me
Fourt bien ain-ye-là, qu'i nu s'i connissînt-me ?
Anouye on rit du ces braves gens-ci :
« Il était bé, dit in joûne étourdi,
« Du wéer ain-ye-là, dans un âge si tanre,
« In innocent, souvent chétif et manre,
« Crottéye, mouillèye, chéyant à chaque pas
« Et s'entoyant jusqu'au dussus des bas ?
« Dorméye, z'enfants, dorméye, rin nu vus presse ![1]

1. Au bon vieux temps, quand de leurs mains nos pères
Fauchaient leurs prés et labouraient leurs terres,
Que leurs enfants, pieds déchaussés, les suivaient,
Vêtus de toile, ainsi que des moulins,
Crois-tu, Rollet, que les choses n'étaient pas
Fort bien ainsi, qu'ils ne s'y connaissaient pas ?
Aujourd'hui on rit de ces braves gens-ci :
« Il était beau, dit un jeune étourdi,
« De voir ainsi, dans un âge si tendre,
« Un innocent, souvent chétif et *moindre*.
« Crotté, mouillé, tombant à chaque pas,
« Et s'embourbant jusqu'au dessus des bas ?
« Dormez, enfants, dormez, rien ne vous presse !

« Féséye don lard, livréye-ve à la paresse.
« Nons duvanciers, hélà ! les sottes gens,
« Durant lu jour travaillînt dans les champs.
« In bon lopin du pain-ye dans loû bouchiéere
« Loûs suffisait pou la journéyc entiéere.
« Janmée du vin. La riviéere coulait.
« Çti qu'avait sée, mafwé, su régalait
« A bon marchié. Nu souivée-me loûs traces.
« A la messon purnez putoût des glaces
« Et nu séyée-m' trêtes à voute courps.
« Çaw qui jun-nont raccourcissont loûs jours ! » [1]

Le Roy, ému de ces critiques, se décide à prendre la lume :

Ju mu téeroûs, si des lingues méchantes
Nu s'attaquînt qu'aux purson-nes vivantes,
Mée qu'il allînssent, ainsi qu des pahours,
Troubléye la cendre et lu rupos des moûrts,
C'ost trop ! Pou min, plein-ye du reconnissance,
Du nons aïeux ju panrâ la défense [2].

1. « Faites du lard, livrez-vous à la paresse.
« Nos devanciers, hélas ! les sottes gens,
« Durant le jour travaillaient dans les champs,
« Un bon morceau de pain dans leur musette
« Leur suffisait pour la journée entière.
« Jamais de vin. La rivière coulait,
« Celui qui avait soif, ma foi, se régalait
« A bon marché. Ne suivez pas leurs traces.
« A la moisson prenez plutôt des glaces
« Et ne soyez pas traîtres à votre corps.
« Ceux qui jeûnent raccourcissent leurs jours ! »

2. Je me tairais, si des langues méchantes
Ne s'attaquaient qu'aux personnes vivantes,
Mais qu'ils aillent, ainsi que des rustres,
Troubler la cendre et le repos des morts,
C'est trop ! Pour moi, plein de reconnaissance,
De nos aïeux je prendrai la défense.

Et le censeur commence par l'éloge posthume du père de son ami Rollet, le vieil admodiateur de la seigneurie de Possesse [1], qui, de son temps, était un gros personnage :

J'oïe dud'touci, des faubourgs du Lutèce,
Çurtain-ye quidams, bées esprits du Poussesse,
D'in ton tranchant censuréye tou papa,
Qu'était pourtant in brave hon-me, ç'ti-là,
Sée-te pouquouée ? Ç'ost qu'il était trop sage
Pou in grous héere, lu co du sou village ;
Qu, simple et bon, mée prudent, rutunu,
I nu mettait-me enfin tout su sou cu,
Conme les çti qui n'ont ni sou ni maille,
Tous miscadins qui cueuyechont su la paille.
Pouye, su jitant su soun habillement,
N'estimant rîn qu l'habit saulement,
I soutunont qu ses bas, sa culotte,
Ses groûs solées, sa large réguingotte
Et sa purruque et sou petit chapeau
N'étînt-me bons pou féere in épantau.
Poures esprits ! Ost-ce ain-ye-là qu'on réeson-ne ?
Janmée l'habit i-t-i fée la purson-ne ? [2]

1. Claude Rollet, époux d'Anne Bonnaire.

2. J'entends d'ici, des faubourgs de Lutèce,
Certains quidams, beaux esprits de Possesse,
D'un ton tranchant censurer ton papa,
Qui était pourtant un brave homme, celui-là,
Sais-tu pourquoi ? C'est qu'il était trop sage
Pour un gros hère, le coq de son village ;
Que, simple et bon, mais prudent, retenu,
Il ne mettait pas enfin tout sur son cul,
Comme ceux qui n'ont ni sou, ni maille,
Tous muscadins qui couchent sur la paille.
Puis, se jetant sur son habillement,
N'estimant rien que l'habit seulement,
Ils soutiennent que ses bas, sa culotte,

Roy reconnaît que ses contradicteurs sont beaumieux vêtus que ne l'était Claude Rollet, mais décoche un trait qui ne manque pas de justesse :

Mée, pardon-néye-me ein-ne réflexion,
Qui va troublèye voute digestion,
Ç'ost qui chiez vous, des pîs jusqu'à la téete,
Les valets sont semblables à loû méete.
Méemes façons, méeme éer et méeme ton,
Tourtout paréye, et méeme lu jargon [1].

près Claude Rollet, le poète rappelle le souvenir du in Ludet, chez lequel tout le monde était si bien . Puis, jetant la pierre aux avares de la nouvelle ération, il leur rappelle que

Lu çti qui va, dans lu creux d'in vî mur,
Cwéechier soun ôr ost in fâw à câw chûr [2].

ous les habitants d'aujourd'hui, ajoute-t-il, ne font uñe idole de leur argent et il en est de généreux. ite parmi ceux-ci Jean Bonnaire, oncle de Nicolas llet ; M. Pélican, dont le fils, qui étudiait la mé-

Ses gros souliers, sa large redingote
Et sa perruque et son petit chapeau
Ne sont pas bons à faire un épouvantail.
Pauvres esprits ! Est-ce ainsi qu'on raisonne ?
Jamais l'habit a-t-il fait la personne ?

1. Mais, pardonnez-moi une réflexion,
Qui va troubler votre digestion,
C'est que chez vous, des pieds jusqu'à la tête,
Les valets sont semblables à leur maître.
Mêmes façons, même air et même ton,
Tout pareil, et même le jargon.

2. Celui qui va, dans le creux d'un vieux mur,
Cacher son or est un fou à coup sûr.

decine, vaudra, dit-il, Pelletan, chirurgien célèbre d cette époque ; puis M. Carroy, dont le plaisir était d *tun-méye* (verser) sans cesse et de griser ses invité avec le vin pétillant du Perthois. Il cite enfin Jea Nicolas Nicaise, beau-frère de Nicolas Rollet, celui-l même que sa mère émouchait, dans sa jeunesse, grands coups de balai, les soirs où il avait par trop fê la dive bouteille.

Et Le Roy conclut en engageant son ami, puisqu'il e de retour au village, à corriger un peu les mœurs de habitants. Il termine son admonestation par ces vers

Rollet, j'aroûs pouyu dans çtu satire,
En m'égayant, tu purtéye pus à rire.
Y avait matiéere à féere in lîve entier.
Més ju nu sée-me enco bien mou métier.
Sée indulgent, nu prends-me ta férûle,
Ca, dans ta main-ye, l'arme dow ridicûle
M'accablerait. Si ju fésoûs trafic
Du mes écrits, les livrant au public ;
Si ju run-noûs imprimeûrs et libréeres
En exigeant du zaw du groûs saléeres.
Aveù réeson tu pourroûs m'étriller.
Méc, Dieu merci, ju soûs franc dow coyer.
Tu mu con-née. Lu sujet qui m'an-nime
M'i dès longtemps méritéye toun estime.
J'en fée grand cas, tu lu sée. Çupendant
Sans trop tranchier ici du l'important,
Exceptéye-ti, faûrait in mêete drille
Pou sus lu doûs mu passier soun étrille ! [1]

1. Rollet, j'aurais pu dans cette satire,
En m'égayant, te prêter plus à rire.
Il y avait matière à faire un livre entier.
Mais je ne sais pas encore bien mon métier.
Sois indulgent, ne prends pas ta férule,

M. Louis Paris imagina de faire composer la couverture en caractères gothiques, et distribua, de la façon suivante, le titre qu'il avait choisi :

Histoire queurieuse et terrible
doou temps du Monsieur du Malbr
roug et qui interesse in brin
l'ouneur des femmes doou païs
du Noussesse et cli du
messieurs leus
maris, tous
bons cham
punés

Tirée d'in bouquin écrit in patois doou pais
et lingage gothique
Grossoïe et mis in espedition conformme
par lu Tabellioun-Garde-noute
du la ville du Poussesse,
in Parthois

—

A Poussesse in Parthois
chez les Maris du ces Dames
et à Paris
In la boutique du Téchener, bibliopole
1851

Par un caprice singulier, l'en-tête du poème porte ces simples mots plus exacts :

Gromestrins
a Possesse

Il ne paraît pas que M. Louis Paris, lequel, entre parenthèses, a donné une légère entorse à la topographie en plaçant Possesse dans le Perthois, ait connu le titre sous lequel le poème est habituellement désigné et qui est : *La Poussesstade ow lu siéege du Poussesse.* C'est celui qui, avec raison, a été adopté par M. Ch. Remy. Comme s'il eut voulu dissiper tous les doutes qui pouvaient surgir à ce sujet, J.-B. Le Roy, dans sa satire sur *Lu temps passéye*, prit la peine d'en répéter lui-même le sous-titre :

Du l'Hélicon, — dit-il à Nicolas Rollet, — j'écunme lu [bourbier
Et ç'ost tourtout. Mée, quand on m'émoustille,
Quand mou démon en sursaut su réville,
Ju fée, parfwé, des véers asséye pléejants
Au jugement du nons bons paysans
Qu t'ée souvent fée bréere du tendresse
En loûs léyjant lu siéege du Poussesse [1].

Chaque alinéa du poème édité par M. Louis Paris est précédé d'une vignette représentant un sujet de fan-

1. De l'Hélicon j'écume le bourbier
Et c'est tout. Mais, quand on m'émoustille,
Quand mon démon en sursaut se réveille,
Je fais parfois des vers assez plaisants
Au jugement de nos bons paysans
Que tu as souvent fait pleurer de tendresse
En leur lisant le siège de Possesse.

taisie : une lyre, un papillon, un cheval au galop, des écureuils, un trophée d'armes, un carquois, un arc, une colombe dans son nid, une ruche d'abeilles, et même une vitrine de marchand de vins. Ces vignettes pittoresques avaient été fournies par la maison Jacquet, de Reims.

La *Poussessiade* imprimée était devenue une curiosité de bibliophile, quand M. Ch. Remy décida d'en faire une réimpression à la suite de ses *Notes historiques sur Possesse*. Toutefois, certains passages du texte original étant d'allure très libre, cet auteur prit le parti de les éliminer, et il y eut de ce chef une suppression pure et simple de vingt-trois vers. D'autre part, comme il y avait nécessité de raccorder les morceaux désunis, et comme, en outre, il subsistait, en dehors des passages supprimés, certaines expressions qui pouvaient choquer les lecteurs susceptibles, il y eut encore dix vers complètement remaniés.

Ces corrections, *ad usum Delphini*, ont singulièrement dénaturé l'ouvrage primitif et lui donnent, dans certains passages, une allure absolument étrangère à celle qui était familière à l'auteur. On y voit, par exemple, les Lorrains, après la victoire, « planter des choux » sous l'ombrage desquels « naissent de groûs garçons aussi bien qu des filles » et les femmes danser « tant et si bien qu'enfin les guerriers les chermirent. »

Il est inutile de dire que le texte vrai est beaucoup plus pittoresque, tout en étant plus gaulois, et que jamais on n'entendit les braves habitants de Possesse user d'un langage aussi semé de périphrases.

Le texte que nous présentons est absolument complet. Sous ce rapport, il est conforme à celui de M. Louis Paris. Toutefois, comme le parler local n'a pu, pour les raisons que nous avons signalées, être reproduit par ce dernier avec toute la correction désirable, nous avons

fait nos efforts pour éviter de tomber dans le même défaut. Notre désir eut été, pour la transcription du poème, d'user de la méthode phonétique, la seule qui, en ces sortes de travaux, ait un caractère scientifique, et notre texte était même établi suivant ces données, lorsque la nécessité nous a contraint, pour des raisons d'ordre typographique, d'employer la méthode traditionnelle, consistant à écrire le patois comme on écrirait le français. Cette méthode est bonne en ce sens qu'elle ne choque pas les habitudes de la majorité des lecteurs, mais elle a l'énorme inconvénient de ne pas rendre exactement la prononciation, alors que cette prononciation est justement la caractéristique du parler spécial de la localité étudiée.

AVERTISSEMENT

Dans les textes qui suivent, les mots doivent se prononcer comme si on lisait du français.

Il y a lieu toutefois de tenir compte des observations suivantes :

1° Le *w* a toujours le son du *w* anglais, c'est-à-dire qu'il se prononce comme dans les mots *tramway*, *whist*.

2° Lorsqu'un mot est divisé en plusieurs syllabes séparées par un trait, il faut éviter de lier entre elles ces syllabes dans la prononciation. Ainsi : *poin-ne* (peine) se prononce *poin*, *ne* et non *poinne* ; *çurtain-ye* (certain) se dit *çurtain*, *ye* et non *çurtainye*, etc.

On trouvera, à la suite des deux poèmes, leur traduction littérale. Certains passages de la *Poussessiade* ont dû cependant être atténués dans la traduction, le patois comportant une liberté de langage qui n'est pas toujours admise en français.

La Poussessiade

ou

Lu siége du Poussesse

A mon ami Colas Rollet.

ENVOI

Ju m'entain-ne aprée ti. Qu fée-te, chiéer amin,
Pa la noge et la pleûge en tou pu Saint-Martin ?
Quand vanrée-te touci ? Quand virons-je à Poussesse
Mangier des tourtulots [1], conme en nonte joûnesse ?
Quand y virons-je, dis ? Quand ? A la Saint-Soyon [2] ?
Ah ! Ç'ost trop tard pou min. Hâte-tu, mou garçon,
Ca ju nu soûs pus joûne et la môrt qui me guette
Pourrait bien m'empéechier du rewéer la Fanette [3],
Aû j'allins si vlantiyi, dans lu temps du la fnau,
Bwéere don vin du gouët [4] des vingnes du Contault.
Ah ! Conme on s'en baillait ! Quéye payi du délices !

1. Petits morceaux de pâte, cuits dans du lait.

2. Saint qui n'existe pas dans le calendrier A la Saint-Soyon signifie jamais.

3. Ou plutôt la Fanotte, femme qui tenait alors la principale auberge de Possesse.

4. Le gouêt, ou gouais est une variété de raisin blanc, qui produit beaucoup, mais qui donne du vin très acide. — Contault est à 3 kilomètres de Possesse.

V'avî, quâsi pou rîn, in bée plat d'égravisses [1].
Vunoûs-te pou mé wéer ? Mou wésin, Paul Bâbon,
Vus purnait sa grand treûle [2] et j'avîns dow pwésson.
Ju nonz amusîns bien, j'nons pléejîns bien ensan-ne.
Min, j'alloûs wéer Nicôle, et ti, t'embrassoûs Jean-ne.
Tu la sarroûs du prée, et conte la parè
En plein-ye jour, à méyedi, tu li tiroûs sou pwée.
Calottin, disons-lou, t'en ée bien fée des tien-nes
Et tu n'î-me toujou enton-néye des antien-nes.
On t'i veûye mille fwé, aveù lu groûs Jean-not,
Aux filles qui passînt arrachier loû bouchot,
Et conme in chien malâde, au sortir du la messe,
Empongnéye les ninins du ta béele méetresse.
Vlà pourtant, law-harpin [3], a quouée tu t'amusoûs,
Et tant pus qu't'en avoûs, et tant pus qu't'en vouloûs.
Qu j'eéme lu sang-fraid d'tou bée fréeyre Nikéeze [4] !
Çti-là, quouéequ paillard, n'en purnait qu'à soun éeze.
Il avait du la poin-ne à su mette en trayen ;
Aussi sus les rongnons avait-i dow sayen,
Cent fwé pus qu i'n'en a, pus qu t' n'en ée ti-méeme.
Prée du louy j'arîns l'éer du viches du Carain-me.
Çla nu m'éton-ne min. Aveù lu groûs Baillot
Nikéeze tous les jours empligeait sou jabot,
Et quand il était sâw, i dormait in bon sonme

1. La Vière produisait des écrevisses renommées, qui ont disparu depuis un certain temps.

2. La *treûle* ou trouble est un filet de pêche, formé d'une sorte de poche tendue à l'extrémité d'une perche.

3. *Law-harpin*, locution interjective, formée du mot *law*, loup, et du mot *harpin*, signifiant : qui happe, qui se jette sur une proie.

4. Jean-Nicolas Nicaise avait épousé Anne Rollet. C'était par conséquent le beau-frère de Colas Rollet, et non son frère, comme le laisse entendre le texte publié par M. Louis Paris.

Au sinaû [1], su l'étraîn-ye [2], aû sa méyre, dit-on,
Bien souvent l'émonchit à grands câw du ranmon.
Mée ti, qu'étais savant pus qu'in méete d'écôle,
Et qui mangnais si bien la plunme et la parôle,
N'ée-te poin-ye du regret d'awé perdu tou temps
A courre comme in yeûvre et les boûs et les champs,
Tandis qu tu pouyoûs, tu mettant à l'ouvrage,
Illustréye à janmée lu nom du tou village ?
Horace, en bée latin, i bien chantéye lu sien,
Pouqwée donc, paressâw, n'ée-te rîn dit dow tien ?
J'en soûs tout ébahi. Si j'avoûs ta science,
Au ciel ju pourturoûs Poussesse-la-Florence.
Ju diroûs les assauts et les combats sanglants
Qu soutinrent jadis nons poûres habitants.
Du nonte vî chatée ju décriroûs les run-nes.
Qu du monde i péri toulà et pou des prûn-nes !
Mes parents et les tiens, à qui Dieu fasse pée,
A cet endret fatâl ont léechié loûs chapées.
Mée, pousqu tou duwéer et l'exemple d'Horace
N'ont pouyu t'engagié à montéye au Parnasse,
J'y vas grimpéye pou ti, pou ti j'm'a va riméye,
Et pou tu diverti put-ête m'enrun-méye.

INVOCATION

O divin Apollon, ti qu lu vî hermite
Du Ferney [3], malin courps et dou prunmier mérite,
Si souvent invoquit, purte à ma féeble vouée
La force qui convînt pou chantéye les esplouées
D'in peuple du hérôs, dont la valeur ost téele
Qu'on n'en rencontre poin-ye ainlà dans la Pucéele !

1. Grenier à fourrage.
2. V. fr. *estrain*, litière.
3. Voltaire.

Les Dunouée, les Chandôs et lu fiéer Conculix
La Trimouille, Bonneau, tout çla n'ost rîn au prix.
Ouvre-min tes trésôrs et mu baille ta lyre.
Ju tu remercierâ quand j'arâ fée d'écrire.

RÉCIT

La France était tranquîle, et nons bons Champunées
Mangînt tranquîlement loû lard jaune et loûs pwées,
Lorsqu du la Loûrrain-ne ein-ne horde barbare
A des hostilitéyes chourdement su prépare.
Poussesse alors n'avait ni portes, ni remparts,
On z'y pouyait à l'éeje entréye du toutes parts,
Si çu n'ost dow coûtéye qu borde la riviéere,
Qu'était pou l'en-nemi ein-ne féeble barriére.,
Fallit don travailléye. Chécun prend sou palon,
Sa béeche, son bârot, et yallons et yallons !
En moin-ye du houît jours, tant fut pousséye l'ouvrage
Qu la vill' su trouvit à l'abri dow pillage.
In superbe fousséye tout alentour fut fée ;
Lu rempart en talus jusqu'au ciel s'éluvait,
Et tout au bée mitan ein-ne énorme montangne,
Pus haute qu'in clochier, dominait la campagne,
On découvrait du dsus Nettancourt et Léemont,
A méeme Bar-lu-Duc, qu'était enco pus long [1].

Quand tout çla fut bâcléye, les bourjwées s'assemblirent
Duzous lu groûs Ivard [2] et là délibérirent
Qu, si fourt qu surait lu nombre des Loûrrain-yes,
Janmée on n'su rendrait à ces nôbles vilain-yes :

1. Par une licence permise aux poètes, l'auteur exagère l'importance de la Motte. On ne découvre guère de son sommet que le village même de Possesse et les chenevières qui l'entourent.

2. *Lu groûs Icard*, le gros érable, se trouvait à l'entrée de la rue Saint-Crépin, non loin du gué de l'Arture.

« Nons vlà bien, qui dijînt. Grâce à nonte industrie,
« Nons fanmes, nons enfants sont au chûr du loû vie.
« Au temple de Menmwéere in jour j'arriverons,
« N'en dépléeje à messieurs les embrouéyes [1] d'Char-
[mont,
« Qu'arînt pouyu meûye qu'nons, en montrant dow
[courage,
« Arrétéye ces brigands et sauvéye loû village.
« Mée, c'ost des francs couillons, qui n'ont qu lu babi,
« Et qu par quarturons vus wéerez qu'on pendri. »
Lu curéye, vî routier, excellent politique.
En vain-ye cherche à calméye çutte fougue héroïque.
En loûs ruprésentant du panre garde à zaw
Et du nu min bougier. Mée, both ! les law-haraw [2]
Au yeu du l'écawtéye du louye su moquirent
Et pa des quolibets la bouche li fronmiront.
Bien cloûs, bien rutranchiés, conme on dit qu'il étînt,
Vlà conme nons pahours [3] ensan-ne réesonnînt :
« Du swéele, du fronment nonte vîlle ost pourvue ;
« J'ons in diâle [4] chergié du char couîte et du crue ;
« Lu vin nu manque min ; nons fousséyes sont pro-
[fonds ;
« Arretons l'en-nemi ; qu'ost-ce qu ju risquons ?
— « Pou mou compte, dit yun, ju vouroûs bien qu'i
[vangne,
« J'li monturroûs qui j'soûs et conment ju mu mangne.
« Ju vu yête pendu si, d'in câw du fuzin,

1. *Embrouéye* signifie proprement « ébroué ; qui s'ébroue ». Il se dit au figuré, d'un faiseur d'embarras. C'était un surnom collectif donné aux habitants de Charmont.

2. Sobriquet formé du mot *law*, loup, et du mot *haraw*, garou.

3. Ce mot, qui signifie rustre, paraît être une corruption de l'allemand *bauer*.

4. Sorte de voiture à bras ayant deux roues et un seul timon.

« Ju nu queueyche par téerre — et qui ? — lu groûs [Vestin [1].
« Viéye z'enfants ! viéye ! Qu chécun à sou poste
« Su tangne bravement, tout prêt à la riposte.
« Ju n'sonmes cent touci. Ç'ost bien pau, mée enfin,
« On z'ost diâlement foûrt, quand on z'ost sus sou fîn ;
« Et l'prunmier qui vanri, faut qu la sentinelle
« Sans marchandéye en tout li brûlî la cervéelle ! »

Pendant qu nons messieurs, dans loûs rutranchements,
Fesînt claquéye loûs fouets, cinq aû chéye régiments
Défilînt au galop dow coûtéye des Barraques [2].
Zaw, du panre aussitoût loûs maûvéezes patraques
Et du courre aux remparts. Vestin, qui sot n'était,
Resti drî lu pignon du tou vî onc Cadet,
Et pou meûye attrapéye nons poûres habitants
Détachit saulement la mwétié du ses gens.
Pou attaquéye çtu bande, on su pousse, on su hâte.
Chécun du sou coûtéye met la main-ye à la pâte.
Lu plomb vole. Pus d'yun ost déejà sus sou cû ;
La pourre obscurcit l'éer, et l'on nu su wet pus.
Malgréye çla, nons souldats, qu rîn nu décourage,
Consurvont loû sangfred au pus foûrt dow carnage.
Chécun fée sou duwéer et lu fée conme i faut,
Vlà qu'ost bon. Au châtée [3] on baille enfin l'assaut.
Il ost prins. Pou nons gens l'afféere n'ost pus bon-ne.
Qu vont-i duvenin, si Dieu les abandon-ne ?
I n'en ruvanri-me yun. Çti qui les commandait
Wéyant qu l'en-nemi pus foûrt les étrillait,

1. Le gros Vestin, nom sous lequel est désigné Growestein dans la *Poussessiade*.

2. Sorte de faubourg situé à l'ouest de Possesse.

3. L'auteur désigne ainsi la ferme de la Borde, qui était entourée de fossés.

Loûs dit : « Ju soûs d'avis, attendu qu'on nons frotte,
« Qu j'allîns du çu pas nons nichier sus la Motte.
« Ç'ost in poste important. Çla nons sri bien éejié,
« Si Briquet, lu choumac, n'i me cloûs soun éygé [1].
« Attention, souldats ! garde à vôs, volte face ! »
Et tous nons combattants su sauvont vé la place.

Instrouit pa ses espions du çu qui su passait
Et de la grand détresse aû nonte arméye était,
Vestin quitte sou poste et marche vé la vîlle.
C'était pou in caw d'main-ye in drôle fourt habîle,
Et mujurant du l'œil la larjaw dow fousséye :
« Allons, enfants, qu'i dit, i nons faut lu passéye,
« Et çaux qui monturront dow front, du l'énergie,
« Enturront chiez Grappart pou bwéere ein-ne roquie [2]. »
Ayant parléye ainlà, louye méeme lu prunmier
Travurse lu ravin, et çla sans barguigner.
Les siens en font autant. Çutte manœuvre adrète
Etait pou empéchier des nontes la retraite [3].
Les vlà campéyes [4]. Hélas ! sus loûs groûs vilain-yes [néyes
Qu du fiéers horions s'avont yéete assein-néyes !
Ju les plain-ye, ca, malgréye qu'i funssent des brava- [ches,
Au fond çla n'oûte min in pwée à loûs moustaches.

1. Petite porte à claire-voie, qui servait à fermer les jardins et dont le gond inférieur était fait d'un cul-de-bouteille. — Il fallait traverser le terrain de Briquet pour pouvoir grimper sur la Motte, qui était enclavée au milieu de jardins et de chenevières.

2. Petite mesure pour le vin. Elle contenait le quart d'un setier. On dirait aujourd'hui un canon.

3. Vers le point qu'ils venaient d'abandonner. La retraite leur était coupée des autres côtés par la Vière et le Vincenot.

4. Sur la Motte.

J'â connu, conme zaw, du fourt hon-néetes gens
Qui dans l'métier des arm' étînt fourt ignorants.

Rvunons au groûs Vestin. Nons téetes du lun-nottes,
Aussitoût qu'i parée, fouiront dans loûs culottes ;
On les sent d'ein-ne leûye. Attaquéye vivement
Pa drî, vlà bien lu péye, et enco pa duvant,
Yun au bon Saint Curpin pronmet ein-ne neuvain-ne
Si lu féer et lu plomb épargnont sa bidain-ne,
L'aute, chûr qu'à néejun i n'sri fée du quartier,
Jure conme in vî diâle au fond d'in bénitier,
Et rniant tous les saints, l'Eternéel et la Vierge,
Enfonce sou bon-net et tire sa flamberge.
In aute, pus taquin, insulte les Loûrrain-yes,
Les tréete du capons, du ladres, du vilain-yes,
Et loûs montrant la pongne : « Ah ! messieurs les Jean-[fesses »,
Qui loûs dit, « ju vons wéer qui sarreri les fesses,
« Du vous aû d'min. Allons ! avance qui voûri !
« Pou min, fiéer conme in crô, ju v'artera touci. »
Vestin, qui dans sou vente avait ses daw boutoîlles,
Répond : « Mou bel amin, prends garde à tes oroîlles.
« Crès-me, raclos-les bien dzous tou vî bon-net gras,
« Aussinon, tout à l'hawre, elles vont yéete en bas.
« Pousqu t'es si vaillant, mujurons-nons, approche,
« Et si quéyqu'un les wet, ça suri dans ta poche. »
I dit, et travursant, montéye sus sou criquet [1],
Lu terrain qu'ost devant l'hû dow citwéyen Briquet,
A çu fiéer Rodomont i taille des croupiéeres,
Et lu léeche pou mourt au mitan des chanviéeres.
Çu terrible combat aû lu nonte périt,
Su trouve fourt au long dans in bouquin décrit,

1. Petit cheval de peu de valeur.

Et vlà conme l'autawr à la parfin s'esplique
En patwée dow payi, en lingage gothique [1] :

Tout allait bien d'abord. Flic ! flac ! les caw volînt
Tout alentour du zaw, et les drôles parînt
On n'sarait meûye, mordié. Lu héros du Poussesse
Egalait tout au moin-ye Groûs Vestin pou l'adresse,
Et çti-ci qui crayait en awai bon marchié
D'éete ailleûrs qu toulà n'arait-me étéye fâchié.
Mée i fallait su batte. Enfin d'ein-ne main-ye chûre
Lu gueuye qu'il ost li flanque in grand caw su la hure
Et li coupe l'oroîlle à fait, au résibu,
Conme fit autrefwé Piéerre à çurtain-ye Malchus.
Et yun-ne. Çut échec si fourt lu déconcerte
Qu'il ost près d'avein-ni. Vestin, qu'était alerte,
D'in ruvéers abat l'aute en li disant : « Eh bien !
« Soûs-je enco in viédaze, in ivrongnasse, in chien ?
« En éete asséye, wéyons, en veux-te davantage ? »
En achuvant ces mots, i li grache au visage.
Quéye pitié ! Du sa téete in déluge du sang
Forme à l'entour du louye ein-ne espéce d'étang.
Sa gippe [2] en ost teindue, ainsi qu ses tricousses [3].
Çut horrible spectaque allonge les frimousses
Du nons gens, qui, wéyant avourtéye loûs projets,
Pourtont au groûs Vestin des parôles du pée.
Mée lu maudit Lourrain-ye, qu la rage transporte,
Veut qu'au fil de l'épéye on passît la cohorte :
« N'espérez rîn, — qu'i dit, en frunçant lu surci
— Et tunant dans sa main-ye sa redoutable ûti, —
« Ca v'alléye la dansier du la béele mangniéere !

1. C'est-à-dire en vieux langage. Le mot gothique, pris dans ce sens, était une expression familière à Voltaire.

2. Sorte de blouse,

3. Guêtres. Ce mot vient de l'allemand *strick*, lacet, *hosen*, chausses : chausses à lacet.

« Toutefwé ju veux bien, pa grâce singuyéere,
« Féere son-néye pou vous ein-ne léeche [1], sans pus,
« Pou qu'on ne vus purnî-m', manants, pou des pendus.
« Ju vus fée trop d'honawr, convunéye-z'en, canailles.
« Mée, pousqu j'l'à pronmins, v'aréye des fun-néraîlles,
« Et des béeles, ma fwé, ca enfin, des curtiens,
« Duvont yéete enterréye autrement qu des chiens.
« Ç'ost juste. Quant à çti qui m'i churchié dispute
— C'était lu bisaïeul du Baptisse Jean Hiute [2] —
« Conme ç'ost in groûssier, in démon s'i y en î,
« Ju m'ava l'avoyéye dret à Milsipipi ! »

Sitoût dit, sitoût fée. I li fourre sou sabre
Cinq aû chéye fwé du souîte au travéers dow cadabre,
Et li curve la panse, ainsi qu l'estonmac.
Il espire en faisant in groûs pet : « Ah ! fi ! pouah ! »
Dit Vestin. « Lu défunt, souivant toute apparence,
« Mangeait des z'haricots. Çla nu vaut-me l'essence
« Qu les danmes en s'luvant mettont dans loûs bidets
« Et loûs sert en s'cqueûychant pou lavéye loûs cadets.
« Vus nu con-naisséye me çla, vous autes, ca voûs [fanmes
« Janmée n'débarbouillont çu qu'ost entur loûs janmes.
« Aussi, quand lu zéphyr succéyede à l'aquilon,
« Loûs diâles du quinquins nu sentant-me trop bon.
« Mée à tant babilléye, qu'ost ce qu ju m'amuse ?
« Qu diront mes souldats ? Sans doute qu ju muse ?
« Nu duvrî-me tourtous yéete déejà partis
« Et bwéere à nons santéyes chopin-ne en paradis ?
« Ç'ost in si bée séjonr ! Allons, jions du la dague
« Pousqu'i lu faut ! Loûrrain-yes, en avant, zigue, [zague !

1. Une sonnerie de cloches.
2. Jean-Baptiste Gamahut, dont la veuve vivait encore en 1788.

« Et quand vus loûz aréye bien baillé sus lu gron,
« Qu'on z'allît tout courant achiez Pierrot Dinon.
« Ç'ost l'sonnaw. Dijéye-li du féer la foûsse avante,
« Attendu qu la mouye ost fourt groûsse et fourt grante,
« Et quand il ari fée, j'entends dmain-ye au matin,
« Qu'i monte à sou clochier pou y féere dindin.
« Hâtéye-ve, et pouye aprée lou z'entiéere défeete,
« Vus panréye vous ébats aveu la Miroguette.
« On dit qu'elle va bien, qu'elle i du la souplesse
« Et qu ç'ost la miyaw monture du Poussesse.
« Quand v'en aréye tâteye, si v'en îtes contents,
« Ju pourrâ bien étou mu mette sus les rangs. »

Ainsi parlit Vestin à soun infâme troupe,
Qui des poures défunts s'en fut mangier la soupe,
Ca elle était dursie [1], et, après lu repas,
Chécun aveu la sien su mit entur daw draps,
Consolit du sou meûye et la méyre et la fille.
Dow péyre Barnabas l'admirable biquille
Fait à la joûne veûve oubliéye sou mari.
La pute pie-grièche i soun aubain-ne aussi.
Tout le monde ost content, l'amour ruprend ses armes.
Lu sesque, qui, tanton, des Loûrrain-yes s'épantait
Court aprée, les rembrasse et sus lu gazon chait,
Su rend sans résistance aucun-ne. La tendresse
Ost à l'ordre dow jour pou toute la joûnesse.
Çu n'ost du tous coûtéyes qu danses, qu festins,
Qu vins du Charmontée [2] et lieux circonwésins,
Qu pléejis runéessants. Partout on wait la nappe.
Ost-on sâw du Bacchus, on vôle achiez Priape,
Dieu des ribauds. Çu Dieu, des fanmes si chéri,
I sou temple à Poussesse aussi bien qu'à Paris,

1. Dressée, c'est-à-dire servie.
2. Charmontel, ancien hameau à 3 kilomètres 1/2 de Possesse.

Décoréye du festons, du fleûrs et du guirlandes,
Des vî paillards dow temps immortéeles offrandes.
Et si tu veux sawai aû ç'qu'il ost, j'tu dirâ
Qu'il ost dans les Aulnîs, au bord du grand Pûjâ,
Aû, crainte des volaw, on descendit nons cloches,
Qu rongeont maintunant les tanches et les loches.

Ç'ost autour du çu temple, enfin, qu les garçons
Luvant les écourchus, troussant les cotillons,
Dzous les aubres touffus, à l'ombre dow mystéere,
Faisont çu qu'à ma fanm' ju nu saroûs pus féere.
Malhawr aux filles qui su purnont dans loûs lacs
Et qui léechont mangnier loûs larges habursacs.
Loû taille s'épaissit. Féeble conme robuste,
D'in groûs garçon accueuyche au dbout du neuf mwé [juste.
L'église nu renclôt-me, et Madelon Biguin,
Lu marmot sus sou bras, ost sans cesse en chemin.
La cervéele li tourne. Elle i tant du pratiques,
Qu'en bonbons du Godart su wuide la boutique.
Cinq aû chéye groûs marchands à poin-ne suffiraient
Aux prodigalitéyes du si galants parrains.
Fallit bien féere ainlà pou rupeupléye la vîlle.
Lu nombre des enfants s'montit à pus d'in mîlle,
A ç'qu'on dit. Lu vî méete en prit note, et ju crais
Qu'à son pu griffonnage on dée ajoutéye fwé.

CONCLUSION

Mée, choûse qui m'éton-ne et qu'ost fourt singuyéere,
Ç'ost qu'la Loûrrain-ne étant prée du nonte frontiéere,
J'nons moquîns, conm' ju fons, des gens du çu canton,
Qui certes valont meûye cent mille fwé qu nons.
Qu'ons-je à loûs ruprochier ? Qu'à la souîte dow siége
I s'conmettit toulà maint et maint sacriléege ?

Qu l'on nons étrillit ? Eh bien, ma fwé, bée fû,
Si ju fure houspillîs, c'ost qu j'l'ons bien vulu.
Qu n'restins-je soûs-tet [1], conme les autres firent ?
Les maux qu j'ons souffri, ju nons les attirirent.
J'l'à prouvéye, prouvéye j'l'à. Tant qu'à monsieu Vestin
Cessons du l'dévouréye conm' ju fons. Ca enfin
Ç'ost in sucond César. La vîlle était déserte,
I n'restait qu'Patizel, qu'était à Sainte-Berthe [2].
Lu reste, tout dow long gisait dans lu cercûeil.
Filles, fanmes, enfants, avînt la larme à l'œil.
Chécun brayait. Vestin, touchié du loû miséere,
S'offrit du loûs tunin lieu d'anmin et du péyre
Et, pou les consoléye, fit vunin Patulot,
Aveu soun instrîment qu'i lu son d'in sabot.
On s'amusit fourt bien. Filles, fanmes dansirent
Tant et si bien qu'enfin çaux-là les emblavirent.
Ju sortons dud'toulà. Vlà la souche et j'duvons
Respectéye les Loûrrain-yes, pousqu j'en descendons.
I y gn'en i qui soutnont, à nons wéer à la min-ne,
Qu ju sons des magots échappéye du la Chin-ne,
Mée il en ont bourdéye. Min, qui con-nais lu truc,
J'dis qu j'sons néye natifs tourtous du Bar-lu-Duc.

1. *Sub tecto.*

2. Ce Patizel, qui était presque toujours en voyage, et qui, ce jour-là était à Sainte-Berthe, était savetier de son état et avait son échoppe à l'angle de la Grande-Rue. Sa maisonnette, construite en pierres de taille, existe encore.

On raconte qu'à cette époque le diable avait élu domicile près de Possesse, à l'étang du Moulin, et qu'il obligeait tous les passants à venir poser leur joue sur l'endroit le moins noble de sa personne. Un jour que Patizel passait par là avec son fils, il donna sa hotte à garder à celui-ci et lui dit :

« *Rests tout-là, j'y vas pou nons daw.* » Quand il fut près du diable, il mit son *alaune* (son alène) près de sa bouche, la pointe en avant. Lorsqu'il exécuta la consigne, le diable se sentant piqué, dit sans se retourner : « *Ein-ne aute fwé, t'fri ta barbe !* »

Ju m'arrête touci. Ma main-ye enfin su hôde.
Ma tâle pou écri ost des pus incommôdes,
Et lu din-néye m'attend. Prends la plun-me à tou tour;
Aux Muses du la Marn' fée donc in pau la cour.
Toutes les neuf t'ain-mont, ç'ost in grand avantage,
Et souvins-te, Colâs, qu j'â fée toun ouvrage.

LU TEMPS PASSÉYE

SATIRE

A moun ami Colas Rollet.

Au bon vî temps, quand du loûs main-yes nons péyres
Fauchînt loûs préyes et rabourînt loûs téerres,
Qu loûs enfants, pis déchaux, les swîvînt,
Vîtus du téele, ainsi qu des moulins,
Crais-te, Rollet, qu les chouses n'étînt-me
Fourt bien ain-ye-là, qu'i nu s'i con-nîssînt-me ?
Anouye on rit du ces braves gens-ci :
« Il était bé, dit in joûne étourdi,
« Du wéer ain-ye-là, dans in âge si tanre,
« In innocent, souvent chétif et manre,
« Crottéye, mouilléye, chéyant à chaque pas
« Et s'entoïant jusqu'au dussus des bas ?
« Dorméye, z'enfants, dorméye, rîn nu vus presse !
« Feséye dow lard, livréye-ve à la paresse.
« Nons duvanciers, héla ! les sottes gens,
« Durant lu jour travaillînt dans les champs.
« In bon lopin du pain-ye dans loû bouchiére
« Loûs suffisait pou la journéye entiéere.
« Janmée du vin. La rivière coulait.
« Çti qu'avait sée, ma fwé, su régalait
« A bon marchié. Nu swîvée-me loûs traces.
« A la messon purnez putoût des glaces
« Et nu séyée-m' tréetes à voute courps.
« Çaw qui jun-nont raccourcissont loûs jours ! »

Ah ! lawharaw, qu nu soûs-je en posture
Du t'appliquéye ma main-ye sus la figure !
Ju t'appanroûs à rende les enfants
Gourmands, wéesifs et désobéissants.
N'ont-i me asséye du défauts et du vices ?
Qui nu con-née loûs ruses, loûs caprices ?
Etait-ce in maû du les accon-modéye
Au frè, au chaud, et du loûs féere ainméye
Lu pus bée art qui sée dans la nature.
Y en i t'i yun, conme l'agriculture ?
Si du nons jours i n'ost pus en hon-neûr
Qu diri-t-on du çu grand empereûr [1]
Qui tous les ans au wayen [2] s'évertue,
La vorge en main-ye, à poussier la cherrue ?
« Ç'ost in fâw, louye, et tous ses mandarins....
« Quand on z'ost riche on dait restéye tranquille.
« Bichier la téerre ost in métier trop vîle.
« Fi donc ! Ç'ost bon pou des manouvriyî
« Et nons aïeux étînt des vî routiyî. »

* * *

Ju mu téeroûs, si des lingues méchantes
Nu s'attaquînt qu'aux purson-nes vivantes,
Mée qu'il allînssent, ainsi qu des pahours [3],
Troubléye la cende et lu rupos des moûrts,
Ç'ost trop ! Pou min, plein-ye du recon-nissance,
Du nons aïeux ju panrâ la défense,
Et chanturâ loûs vertus dans mes véers,
Dut-on, Colas, mu béyi [4] du travéers.

J'oïe dud'touci, des faubourgs du Lutèce,
Çurtain-yes quidams, bées esprits du Poussesse,

1 L'Empereur de Chine.
2. Semailles d'automne.
3. Rustres.
4. Regarder.

ı ton tranchant censuréye tou papa,
ètait pourtant in brave honme, çti-là.
te pouqué ? Ç'ost qu'il était trop sage
in groûs héere, lu çò du sou village ;
mple et bon, mée prudent, rutunu,
mettait-me enfin tout sus sou cu,
ne les çti qui n'ont ni sou ni maille,
ı miscadins qui cueuyechont sus la paille.
ye, su jitant su soun habillement,
timant rîn qu l'habit saûlement,
ıtunont qu ses bas, sa culotte,
groûs solées, sa large réguingotte
ı purruque et sou petit chapeau
int-me bons pou féere in épantau.
es esprits ! ost-ce ain-ye-là qu'on réeson-ne ?
née l'habit i-t-i fée la purson-ne ?

* * *

inuéye, si vus craïez par là
lôr' lu bec et mu mettre à *quia*.
ez grand tôrt. I surait bien étrange
u v'flattînss' du mu don-nèye lu change !
ninons in paw voûs qualitéyes.

tes tourtous braves et bien bottéyes.
ın du vous, songnaw du sa frisure,
s la rue asséye bon-ne figure.
pardon-néye me ein-ne réflexion
a troubléye voute digestion,
qu chiez vous, des pîs jusqu'à la téete,
alets sont semblables à loû méete.
ıes façons, méeme éer et méeme ton,
out paréye, et méeme lu jargon.

nsieu Rollet, malgréye sa négligence,
nmée yeû la moindre resan-nance

Aveù ses gens. Sitoût qu'i paraissait
V'étîs tourtous pénétréyes du respect.
Paû qu'i parlait aû qu'il ouvrait la bouche,
Pierrot confus su détourne et su mouche.
J'observurâ, en passant, qu Pierrot,
Gentil d'ailleûrs, et qui n'ost-me manchot,
Du propurtéye souvent nu su piquait-me.
La mourve au néye, lu bot nu su mouchait-me
Qu'on n'li disî, et, sans panre in bâton,
On n'arait pu li féer' touchier sou gron.
Vlà ç'qui s'appéele in méete, à la bon-ne-heûre !
Qu'il était grand dans soun humble demeûre !
Montréye-z'en yun, et ju nu dis-me in cent,
Qui valît meùye qu çut honme excellent.
Fesée-me wéer in pus parfée modéele;
In miyaw péyre, in sujet pus fidéele !
V'aréye dau maû. Pus ju vons en avant,
Moin-ye ju valons, et ç'ost in féct' constant.
A bien v'oyi, quand v'îtes en goguette,
Quand v'avéye bu dow vin du la Fanette,
Les choûses vont bien meûye qu'elles n'allînt.
Mée, vus mentéye comme des lawharpins [1].
Vus savez bien dans lu fond lu contréere.
Pouqwée menti ? Vus frî meûye du vus técre.

Çu n'ost-me asséye qu d'awé des écus.
J'en con-née maw qu'en ont plein-ye loûs bahuts
Qu ç'ost pitié. Lu poin-ye qui m'intéresse
Ost du sawé si vus don-néye la pièce
Aux orphulins, aux poûres indigents
Pou s'habillî, pou récuréye loûs dents.
Monsieu Rollet nu rufusait purson-ne,
Tant il avait l'âme sensible et bon-ne.

1 Loups-garoux.

C'était chiez louye qu les bons capucins
Du tout payi à la fîle arrivînt.
I ruçuvait étou [1] les péer' Picpuces,
Qu'étînt maw lées aveù loûs grands capuces.
Tourtous chiez louye enfin vunînt logier.
Ailleûrs qu'arînt-i trouvéye à lichier ?
Pa ma fwé, rîn ! A moin-ye qu'i n'eûss' en face
Fourt humblement présentéye loû bisace.

* * *

On peut citéye enco dudans Poussesse
In honme étant modéel' du la joûnesse.
Chiez louye toujou on z'était bien ruçu.
On z'y mangeait à bouche qu vus-tu.
La tâle était toujou fourt bien servie.
Çaux qu'y étînt n'avînt-me la pipîe.
Quéyequ'un diri : « Mée, nonme donc çti-ci,
« I faut bien qu ju l'con-nissînss' aussi,
« Pousqu'il ost bon, humain-ye et charitâle
« Et qu' i ruçwait tout lu monde à sa tâle ».
Oh ! j'y consens. Ç'ost tou cousin Ludet.
A çu bée nom défûle [2] tou bon-net.
Tou poûre péyre était sou camarade,
Et yun hongnait [3] quand l'aute était malade.
La moûrt, héla ! trop tôt les séparit,
Ça, aveù zaw, la vertu s'envolit.

* * *

On nu wet pus anouye dudans Poussesse
Qu gens enclin-ye à cwéechier loû richesse,
Cloûsant loûz hûs à tous çaux qui passont.
On sée pouqwée ces messieurs lu fésont,

1. Aussi.
2. Décoiffe.
3. Gémissait.

Et renfronméye, conme on dit, drî les pouilles [1],
Au yeû d'mangier dow boudin, des andouîlles,
I su jitont sus dow méchant maton [2]
Et nu viquont qu'aux dépens d'loû cochon.

Qu'ost-ce, Rollet, qu'ein-ne pareille vie ?
A qwé loûs séert loû bien, lou z'industrie,
Si nu savont-me en usier autrument
Et s'i n'oûsont touchier à lou z'argent ?
L'argent n'ost fée qu pou changier du bourse ;
Du nons pléejis, en in mot, ç'ost la source,
Et çti qui va, dans lu creux d'in vî mur,
Cwéechier soun ôr ost in fâw à caw chûr,
Pus malheûraw et pus dans l'indigence
Qu çti qui soin-ye du bien rempli sa panse.

Vux-te sawé duyost-ce qu dumoront
Çaux qu'en nons véers en riant ju pinçons ?
Partout duyost-ce qu'i n'i poin-ye du lunmiéere
Ç'ost mauvée singne ; on z'i fée méegre chiéere.
Obsurve enco si lu chien grongne et môrd,
Paw qu'à sou méete on nu fesî dow tôrt ;
Si l'hûs ost clos ; si on z'i mins la chvîlle [3],
S'on z'ost cueuyechie alôrs qu chéecun viye ;
Mordié, ç'ost là ! Passe dret tou chemin,
Dis-loûs bonséer et nu t'arrête-min.

Vil intérêt, affreux agiotage,
Quand sortiréye-ve enfin du mou village ?
Ost-ce toulà qu v'duvîs vus nichier ?
Mon Dieu, mon Dieu ! qu les temps sont changiés !

1. C'est à dire de très bonne heure.
2. Lait caillé.
3. On fermait la porte au moyen d'une cheville mise en guise de verrou.

A poin-ne, amin, ruconnée-t-on Poussesse.
Pus du salut, du véepres, ni du messe.
Purson-ne en tout n'approche dow saîllon [1].
Si lu curéye fée quéyeque rumontrance,
Du l'écautéye on nu fée-me les cances [2]
Tant saûlement, ca, anouye, les curtiens
Ainmont meûye viv' semblables à des chiens
Qu dow bon Dieu écawtéye la parôle.

Tourtous pourtant nu fesont-me ein-ne idôle
Du lou z'argent, gn'en î des généraw,
Qui fésont bien les honneûrs d'achiez zaw.
Du loû nombe ost toun oncque Jean Bonnéere,
Honme excellent et qu'î dow caractéere
Pus qu néjun [3]. Gn'î monsieu Pélican
Et sou garçon, qui vaûri Pelletan,
S'i nu s'amuse en tout à la moutarde.
Du lu ruwéer si t'savoûs qu'i mu tarde.
Il ost charmant. Quand il était touci,
Aveù pléeji i mu parlait du ti ;
I nons contait du Purson l'aventure,
Çqui nons fesait bien rire, ju t'assure,
Et, fréechument sorti du toun écôle,
Tu juges bien qu'il avait la parôle,
Qu'on l'écawtait aveù grand intérêt,
Conme jadis on z'oyait Bahouret,
Qu Pierrot cite, et çla tout' in méjouye [4],
Conme in luron qui parlait bien patouye [5].

1. Bénitier.
2. On ne fait plus semblant.
3. Plus que pas un.
4. Tout de suite.
5. Ce mot n'appartient pas au patois de Possesse. On s'y sert du mot *patuée*. L'auteur a sans doute voulu faire une citation.

* * *

Gn'i bien étout, dow coûtéye des Aulnîs,
In grand cadet, qu'ost fourt du mes amis,
Qu'î in bon cœûr. Mon Dieu ! lu galant honme !
Malgréye ses dents, i faut qu ju lu nonme.
J'en â bien veuye, mée, ju jure, ma fwé,
Qui gn'en i paû conme monsieu Carrwé [1].
Ah ! ç'ost çti là qui sée la politesse !
Sou grand pléeji ost du tun-méye sans cesse
Et d'empafféye çaux qui vunont lu wéer.
Ç'ost son pléeji. Il en i lu pouwéer.
Ç'ost bel et bien. Mée, si, par aventure,
Ju vas janmée pou pêchier dans l'Arture,
J'observurâs du si prée le matwée
Qu'aveù sou vin pétillant dow Pertwée
I nu sari, non, ma fwée, qwée qu'i fasse,
M'arrangier conme il arrangit Jean Lasse.

Vus-te connéete enco in bon garçon,
Qu j'oublioûs et qu'ost bien sans façon ?
En quate mots ju vas tu lu dépeinde,
Non qu ju fusse in habitant dow Pinde,
In Despréaux, in Gilbert, in Régnier.
Du l'Hélicon j'écunme lu bourbier,
Et ç'ost tourtout. Mée, quand on m'émoustill ,
Quand mou démon en sursaut su réviye,
Ju fée, parfwé, des véers asséye pléejants
Au jugement du nons bons paysans,
Qu t'ée souvent fée bréere du tendresse
En loûs léïjant lu siéege du Poussesse.
Faut-i enco tu tracier in pourtrée,
Qu, j'en soûs sûr, tout chécun recon-née ?

1. Carroy, dont la maison était à l'entrée de la rue Saint Crépin, près du gué de l'Arture ou du Vincenot.

Çti qu ju chante ost du l'Ancien Régime
Et tient sou fief d'in cancre du Minime [1].
Conme il avait in grand sac du métal,
D'in grand seingneûr on le fit commensal,
Ç'qui li valit cent bées écus de rente.
Sa charge était agréiable et charmante :
Dans les rupas qu lu prince baillait,
Sus lu dessert c'était louye qui viyait,
Qui fournissait les damas, les norbettes,
Les écaillons, les cûchîns, les nûsettes,
Les furge en cû, les pwéeres du Gaillot [2],
Cu qu'il avait du pus fin, en in mot.
Parle, i lu faut, i gn'i poin-ye du foutéeze ;
Ost-ce bien là tou bée fréyre Nikéeze ?
Lu rucon-née-te ? Ost-i bien russan-nant ?
Monsieu Collin prétend qu'il ost parlant.
L'original étant d'sa con-nissance,
Sou jugement ost du grande importance.
Songes-y bien. Ma femme, à çu matin,
Etait aussi d'l' avis d'monsieu Collin.
D'aû ju conclus qu ju soûs colorisse
Et qu'mou pourtrée ost in pourtrée d'artisse.
Prononce, et wé si j'as tôrt aû réejon.

* * *

Enco in mot, et pouye, hola ! garçon.
Pousqu tu vlà du rutour au village
Et qu'aveù ti t'ée tout toun attirage,

1. Jean-Nicolas Nicaise était propriétaire de la ferme de Berzieux, commune de Bussy-le-Repos, et l'avait acquise comme bien national. Elle appartenait auparavant aux Minimes de L'Epine.

2. *Damas* et *norbettes*, sortes de prunes. — *Ecaillons*, noix. — *Cûchins*, Petites pommes. —*Nûsettes*, noisettes. — *Furge en cû*, baies d'églantier. — *Pwéere du Gaillot*, espèce de poire précoce, de médiocre qualité.

Des villajwées épluche in paû les mœurs.
L'antique Ronme avait bien ses censeurs,
Pouqwée Poussesse et Saint-Jean, soun annexe,
N'en arint-m't'i ? Wéyons, sous quéye purtexte ?
Çu vî Caton, dont nons parle Rollin,
Dow *Latium* lu bot[1] lu plus malin,
N'i-t-i me fée hon-neûr à sa patrie ?
I vit enco, quand Ronme ost démolie.
Oui, d'in censeûr nons gâs ont bien besoin-ye !
Du les châtier ju tu cherge dow soin-ye.
T'arée dau mau, mée ta mâle éloquence
Les gariri du loû z'extravagance,
Et chécun fri pus vlantiyi sou duwéer.
Mée si, pourtant, ca i faut tout purwéer,
Trop attachiés au républicanisse
Et penchant véers lu matérialisse,
Du l'Evangîle, héla ! i s'écartînt.
Si dzous loûs pîs les can-nons i foulînt,
I faûrait bien, pa in mwéyen quéyeconque,
Les ramoin-néye à d'autes sentiments
Et les tiréye du lou z'égarement[2].
Tourtous t'ainmont, jusqu'à la Miroguette,
Qu j'as veûye joûne et diantrument coquette.
Mée si, parfwée, lu curtien-ne péchit,
Ju soûs témoin-ye qu'elle su rupentit.
Dis lous in pau : « Feséye tourtous du méeme,
« Luvez les œûx véers lu Méete Supréeme.
« D'in cœûr contrit dumandéye li pardon.
« Vus vlà sauvéye, en dépit dow démon. »

* * *

Rollet, j'aroûs pouyu, dans çtu satire,
En m'égayant tu purtéye pus à rire.

1. Crapaud.
2. Ecrit sous la Restauration.

Y avait matiéere à féere in lîve entier.
Mée ju nu sée-me enco bien mou métier.
Sée indulgent, nu prends-me ta férûle,
Ca, dans ta main-ye, l'arme dow ridicûle
M'accablerait. Si ju fesoûs trafic
Du mes écrits, les livrant au public ;
Si ju run-noûs imprimeûrs et libréeres
En exigeant du zaw du groûs saléeres,
Aveù réeson tu pourroûs m'étriller.
Mée, Dieu merci, ju soûs franc dow coyer.
Tu mu con-née. Lu sujet qui m'an-nime
M'i dès longtemps méritéye toun estime.
J'en fée grand cas, tu lu sée. Çupendant
Sans trop tranchier ici du l'important,
Exceptéye ti, faûrait in méete drille
Pou sus lu doûs mu passier soun étrille !

LA POUSSESSIADE

ou

LE SIÈGE DE POSSESSE

(Traduction Française)

A mon ami Colas Rollet.

ENVOI.

Je m'ennuie après toi. Que fais-tu, cher ami,
Par la neige et la pluie en ton laid Saint-Martin ?
Quand viendras-tu ici ? Quand irons-nous à Possesse
Manger des *tourtelots*, comme en notre jeunesse ?
Quand irons-nous, dis ? Quand ? A la Saint-Soyon ?
Ah ! C'est trop tard pour moi. Hâte-toi, mon garçon,
Car je ne suis plus jeune et la mort qui me guette
Pourrait bien m'empêcher de revoir la Fanette,
Où nous allions si volontiers dans le temps de la fenaison
Boire du vin de gouët des vignes de Contault.
Ah ! comme on s'en donnait ! Quel pays de délices !
Vous aviez, presque pour rien, un beau plat d'écrevisses.
Venais-tu pour me voir ? Mon voisin, Paul Babon
Vous prenait sa grande trouble et nous avions du poisson.

Nous nous amusions bien, nous nous plaisions bien
[ensemble.
Moi, j'allais voir Nicole, et toi, tu embrassais Jeanne.
Tu la serrais de près, et contre la paroi,
En plein jour, à midi, tu l'agaçais.
Calottin, disons-le, tu as bien fait des tiennes
Et tu n'as pas toujours entonné des antiennes.
On t'a vu mille fois, avec le gros Jeannot,
Aux filles qui passaient arracher leur bouquet,
Et comme un enragé, au sortir de la messe,
Empoigner les appas de ta belle maîtresse.
Voilà pourtant, loup-garou, à quoi tu t'amusais,
Et plus tu en avais, plus tu en voulais.

Que j'aime le sang froid de ton beau-frère Nicaise !
Celui-là, quoique paillard, n'en prenait qu'à son aise,
Il avait de la peine à se mettre en train ;
Aussi sur les rognons avait-il du sain-doux,
Cent fois plus que je n'en ai, plus que tu n'en as toi-
[même.
Près de lui nous aurions l'air de vesses de Carême.
Cela ne m'étonne pas. Avec le gros Baillot
Nicaise tous les jours emplissait son jabot,
Et, quand il était ivre, il dormait un bon somme
Au grenier, sur la litière, où sa mère, dit-on,
Bien souvent l'émoucha à grands coups de balai.

Mais toi, qui étais savant plus qu'un maître d'école,
Et qui maniais si bien la plume et la parole,
N'as-tu pas de regret d'avoir perdu ton temps
A courir comme un lièvre et les bois et les champs,
Tandis que tu pouvais, te mettant à l'ouvrage,
Illustrer à jamais le nom de ton village ?
Horace, en beau latin, a bien chanté le sien,
Pourquoi donc, paresseux, n'as-tu rien dit du tien ?

J'en suis tout étonné. Si j'avais ta science
Au ciel je porterais Possesse-la-Florence.
Je dirais les assauts et les combats sanglants
Que soutinrent jadis nos pauvres habitants.
De notre vieux château je décrirais les ruines.
Que de monde a péri là, et pour des prunes !
Mes parents et les tiens, à qui Dieu fasse paix,
En cet endroit fatal ont laissé leurs chapeaux.
Mais, puisque ton devoir et l'exemple d'Horace
N'ont pu t'engager à monter au Parnasse,
J'y vais grimper pour toi, pour toi je vais rimer,
Et pour te divertir peut-être m'enrhumer.

INVOCATION.

O divin Apollon, toi que le vieil ermite
De Ferney, malin corps et du premier mérite,
Si souvent invoquait, prête à ma faible voix
La force qui convient pour chanter les exploits
D'un peuple de héros dont la valeur est telle
Qu'on n'en rencontre point ainsi dans la *Pucelle !*
Les Dunois, les Chandos et le fier Conculix
La Trémouille, Bonneau, tout cela n'est rien à côté.
Ouvre-moi tes trésors et me donne ta lyre.
Je te remercierai quand j'aurai fini d'écrire.

RÉCIT.

La France était tranquille, et nos bons Champenois
Mangeaient tranquillement leur lard jaune et leurs pois,
Lorsque de la Lorraine une horde barbare
A des hostilités sourdement se prépare.
Possesse alors n'avait ni portes, ni remparts,
On y pouvait à l'aise entrer de toutes parts,

Si ce n'est du côté que borde la rivière,
Qui était pour l'ennemi une faible barrière.
Il fallut donc travailler. Chacun prend sa pelle,
Sa bêche, son tombereau, et allons ! allons !
En moins de huit jours, tant fut poussé l'ouvrage
Que la ville se trouva à l'abri du pillage.
Un superbe fossé tout à l'entour fut fait ;
Le rempart en talus jusqu'au ciel s'élevait,
Et tout au beau milieu une énorme montagne,
Plus haute qu'un clocher dominait la campagne.
On découvrait de dessus Nettancourt et Laimont
Et même Bar-le-Duc, qui était encore plus loin.

Quand tout cela fut bâclé, les bourgeois s'assemblèrent
Dessous le gros Ivard et là délibérèrent
Que, si fort que serait le nombre des Lorrains,
Jamais on ne se rendrait à ces nobles vilains.
« Nous voilà bien, disaient-ils. Grâce à notre industrie,
« Nos femmes, nos enfants sont au sûr de leur vie.
« Au temple de Mémoire un jour nous arriverons,
« N'en déplaise à messieurs les vantards de Charmont,
« Qui auraient pu mieux que nous, en montrant du [courage
« Arrêter ces brigands et sauver leur village.
« Mais ce sont de francs poltrons, qui n'ont que leur [babil
« Et que par quarterons vous verrez qu'on pendra ».
Le curé, vieux routier, excellent politique,
En vain cherche à calmer cette fougue héroïque
En leur représentant de prendre garde à eux
Et de ne pas bouger. Mais, bah ! les loups-garoux
Au lieu de l'écouter de lui se moquèrent
Et par des quolibets la bouche lui fermèrent.
Bien clos, bien retranchés, comme on dit qu'ils étaient,
Voilà comme nos rustres ensemble raisonnaient :

« De seigle, de froment notre ville est pourvue ;
« Nous avons un *diable* chargé de viande cuite et de crue ;
« Le vin ne manque pas ; nos fossés sont profonds ;
« Attendons l'ennemi : qu'est-ce que nous risquons ?
— « Pour mon compte, dit l'un, je voudrais bien qu'il [vienne,
« Je lui montrerais qui je suis et comment je me manie.
« Je veux être pendu si, d'un coup de fusil,
« Je ne couche par terre — qui ? — le gros Vestin !
« Veillez, enfants, veillez ! Que chacun à son poste
« Se tienne bravement, tout prêt à la riposte.
« Nous ne sommes pas cent ici. C'est bien peu, mais [enfin
« On est diablement fort quand on est sur son fumier ;
« Et le premier qui viendra, il faut que la sentinelle
« Sans marchander du tout lui brûle la cervelle ! »

Pendant que nos messieurs, dans leurs retranchements,
Faisaient claquer leurs fouets, cinq ou six régiments
Défilaient au galop du côté des Barraques.
Eux, de prendre aussitôt leurs mauvaises patraques
Et de courir aux remparts. Vestin, qui sot n'était,
Resta derrière le pignon de ton vieil oncle Cadet,
Et pour mieux attrapper nos pauvres habitants
Détacha seulement la moitié de ses gens.
Pour attaquer cette bande, on se pousse, on se hâte.
Chacun de son côté met la main à la pâte.
Le plomb vole. Plus d'un est déjà sur son derrière ;
La poudre obscurcit l'air, et l'on ne se voit plus.
Malgré cela, nos soldats, que rien ne décourage,
Conservent leur sang-froid au milieu du carnage.
Chacun fait son devoir et le fait comme il faut.
Voilà qui est bon. Au château on donne enfin l'assaut.
Il est pris. Pour nos gens l'affaire n'est plus bonne.
Que vont-ils devenir si Dieu les abandonne ?

Il n'en reviendra pas un. Celui qui les commandait
Voyant que l'ennemi plus fort les étrillait,
Leur dit : « Je suis d'avis, attendu qu'on nous frotte,
« Que nous allions de ce pas nous nicher sur la Motte.
« C'est un poste important. Cela nous sera bien aisé,
« Si Briquet, le savetier, n'a pas clos sa petite porte.
« Attention, soldats ! garde à vôs, volte face ! »
Et tous nos combattants se sauvent vers la place.

Instruit par ses espions de ce qui se passait
Et de la grande détresse où notre armée était,
Vestin quitte son poste et marche vers la ville.
C'était pour un coup de main un drôle très habile,
Et mesurant de l'œil la largeur du fossé :
« Allons, enfants, dit-il, il nous faut le passer,
« Et ceux qui montreront du front, de l'énergie,
« Entreront chez Grappart pour boire un petit verre. »
Ayant parlé ainsi, lui-même le premier
Traverse le ravin, et cela sans barguigner.
Les siens en font autant. Cette manœuvre adroite
Etait pour empêcher des nôtres la retraite.
Les voilà campés. Hélas ! sur leurs gros vilains nez
Que de fiers horions vont être assénés !
Je les plains, car, malgré qu'ils fussent des bravaches,
Au fond cela n'ôte pas un poil à leurs moustaches.
J'ai connu, comme eux, de fort honnêtes gens
Qui dans le métier des armes étaient très ignorants.

Revenons au gros Vestin. Nos têtes de linottes,
Aussitôt qu'il paraît, s'oublient dans leurs culottes ;
On les sent d'une lieue. Attaqués vivement
Par derrière, voilà bien le pis, et encore par devant,
L'un au bon saint Crépin promet une neuvaine
Si le fer et le plomb épargnent sa bedaine,
L'autre, sûr qu'à aucun ne sera fait quartier,

Jure comme un vieux diable au fond d'un bénitier,
Et, reniant tous les saints, l'Eternel et la Vierge,
Enfonce son bonnet et tire sa flamberge.
Un autre, plus taquin, insulte les Lorrains,
Les traite de capons, de ladres, de vilains,
Et, leur montrant le poing : « Ah ! messieurs les Jean-
[Fesses »,
Leur dit-il, « nous allons voir qui serrera les fesses,
« De vous ou de moi. Allons ! Avance qui voudra !
« Pour moi, fier comme un croc, je vous attendrai ici. »

Vestin, qui dans son ventre avait ses deux bouteilles,
Répond : « Mon bel ami, prends garde à tes oreilles.
« Crois-moi, renferme-les bien sous ton vieux bonnet
[gras,
« Ou sinon, tout à l'heure, elles vont être en bas.
« Puisque tu es si vaillant, mesurons-nous, approche,
« Et si quelqu'un les voit, ce sera dans ta poche. »
Il dit, et traversant, monté sur son criquet,
Le terrain qui est devant la porte du citoyen Briquet,
A ce fier Rodomont il taille des croupières
Et le laisse pour mort au milieu des chenevières.
Ce terrible combat, où le nôtre périt,
Se trouve fort au long dans un bouquin décrit,
Et voilà comment l'auteur tout à la fin s'explique
En patois du pays, en langage gothique.

Tout allait bien d'abord. Flic ! flac ! les coups volaient
Tout autour d'eux, et les drôles paraient
On ne peut mieux, mordieu ! Le héros de Possesse
Egalait tout au moins le gros Vestin en adresse,
Et celui-ci qui croyait en avoir bon marché
D'être ailleurs que là n'aurait pas été fâché.
Mais il fallait se battre. Enfin d'une main sûre
Le gueux qu'il est lui flanque un grand coup sur la hure

Et lui coupe l'oreille à fait, au rasibus,
Comme fit autrefois Pierre à certain Malchus.
Et d'une. Cet échec si fort le déconcerte
Qu'il est près de s'évanouir. Vestin, qui était alerte,
D'un revers abat l'autre en lui disant : « Eh bien !
« Suis-je encore un viédare, un ivrognasse, un chien ?
« En as-tu assez, voyons, en veux-tu davantage ? »
En achevant ces mots, il lui crache au visage.
Quelle pitié ! De sa tête un déluge de sang
Fait à l'entour de lui une espèce d'étang.
Sa blouse en est teinte, ainsi que ses *tricousses*.
Cet horrible spectacle allonge les frimousses
De nos gens, qui, voyant avorter leurs projets,
Portent au gros Vestin des paroles de paix.
Mais le maudit Lorrain, que la fureur transporte,
Veut qu'au fil de l'épée on passe la cohorte :
« N'espérez rien, dit-il, en fronçant le sourcil
« Et tenant dans sa main son redoutable outil,
« Car vous allez danser de la belle manière !
« Toutefois je veux bien, par grâce singulière,
« Faire sonner pour vous une *laisse* sans plus
« Pour qu'on ne vous prenne pas, manants, pour des
[pendus.
« Je vous fais trop d'honneur, convenez-en, canailles.
« Mais, puisque je l'ai promis, vous aurez des funé-
[railles
« Et de belles, ma foi, car enfin, des chrétiens
« Doivent être enterrés autrement que des chiens.
« C'est juste. Quant à celui qui m'a cherché dispute
(C'était le bisaïeul de Baptiste-Jean Hiute)
« Comme c'est un grossier, un démon, s'il y en a,
« Je m'en vais l'envoyer droit à Mississipi ! »

Sitôt dit, sitôt fait. Il lui fourre son sabre
Cinq ou six fois de suite à travers le cadavre

Et lui crève la panse, ainsi que l'estomac.
Il expire en faisant un gros pet : « Ah ? fi ! pouah ! »
Dit Vestin, « le défunt, suivant toute apparence,
« Mangeait des haricots. Cela ne vaut pas l'essence
« Que les dames en se levant mettent dans leur cuvette
« Et leur sert en se couchant pour se laver.
« Vous ne connaissez pas cela, vous autres, car vos [femmes
« Jamais ne se débarbouillent.
« Aussi, quand le zéphir succède à l'aquilon,
« Leurs diables d'attraits ne sentent pas trop bon.
« Mais à tant babiller qu'est-ce que je m'amuse ?
« Que diront mes soldats ? sans doute que je muse ?
« Ne devriez-vous pas tous être déjà partis
« Et boire à nos santés chopine en paradis ?
« C'est un si beau séjour ! Allons, jouons de la dague
« Puisqu'il le faut ! Lorrains, en avant, zigue, zague !
« Et quand vous leur aurez bien donné sur le groin,
« Qu'on aille tout courant chez Pierrot Dinon.
« C'est le sonneur. Dites-lui de faire la fosse profonde,
« Attendu que le tas est fort gros et fort grand,
« Et, quand il aura fini, j'entends demain matin,
« Qu'il monte à son clocher pour y faire dindin.
« Hâtez-vous, puis après leur entière défaite,
« Vous prendrez vos ébats avec la Miroguette.
« On dit qu'elle est fort bien, qu'elle aime la jeunesse
« Et que c'est, sans mentir, la perle de Possesse.
« Quand vous en aurez tâté, si vous êtes contents,
« Je pourrai bien aussi me mettre sur les rangs. »

Ainsi parla Vestin à son infâme troupe,
Qui des pauvres défunts s'en fut manger la soupe,
Car elle était servie, et, après le repas,
Chacun, comprenant bien leur horrible embarras,
Consola de son mieux et la mère et la fille.

Les aimables propos de quelque joyeux drille
Font à la jeune veuve oublier son mari.
La laide pie-grièche a son aubaine aussi.
Tout le monde est content, l'amour reprend ses armes.
Le sexe qui, tantôt, des Lorrains s'épouvantait
Se sent à leur égard un invincible attrait,
Se rend sans résistance aucune. La tendresse
Est à l'ordre du jour pour toute la jeunesse.
Ce n'est de tous côtés que danses, que festins,
Que vins de Charmontel et lieux circonvoisins,
Que plaisirs renaissants. Partout on voit la nappe.
Est-on saoûl de Bacchus, on vole chez Priape,
Dieu des ribauds. Ce Dieu, des femmes si chéri,
A son temple à Possesse aussi bien qu'à Paris,
Décoré de festons, de fleurs et de guirlandes,
Des amoureux du temps immortelles offrandes.
Et si tu veux savoir où il est, je te dirai
Qu'il est dans les Aulnîs, au bord du grand Puisard
Où, crainte des voleurs, on descendit nos cloches,
Que rongent maintenant les tanches et les loches.

C'est autour de ce temple enfin que les garçons
Chiffonant tabliers, ainsi que cotillons,
Sous les arbres touffus, à l'ombre du mystère,
Font ce qu'aujourd'hui je ne saurais plus faire.
Malheur aux filles qui, se prenant dans leurs lacs,
Rendent à discrétion leurs plus charmants appas.
Même sort les attend. Faible comme robuste,
S'en aperçoit trop bien au bout de neuf mois juste.
L'église ne se referme pas, et Madelon Biguin,
Le marmot sur son bras, est sans cesse en chemin.
La cervelle lui tourne. Elle a tant de pratiques,
Qu'en bonbons de Godart se vide la boutique.
Cinq ou six gros marchands à peine suffiraient
Aux prodigalités de si galants parrains.

Il fallait bien faire ainsi pour repeupler la ville.
Le nombre des enfants se monta à plus d'un mille,
A ce qu'on dit. Le vieux maître en prit note, et je crois
Qu'à son laid griffonnage on doit ajouter foi.

CONCLUSION.

Mais, chose qui m'étonne et qui est fort singulière,
C'est que la Lorraine étant près de notre frontière,
Nous nous moquions, comme nous faisons, des gens de ce canton,
Qui certes valent mieux cent mille fois que nous.
Qu'avons-nous à leur reprocher ? Qu'à la suite du siège
Il se commit là maint et maint sacrilège ?
Que l'on nous étrilla ? Eh bien, ma foi, bien fut,
Si nous fûmes houspillés, c'est que nous l'avons bien voulu.
Que ne restions-nous chez nous, comme les autres firent ?
Les maux que nous avons soufferts, nous nous les sommes attirés.
Je l'ai prouvé, prouvé je l'ai. Quant à Monsieur Vestin,
Cessons de le dévorer comme nous faisons. Car enfin
C'est un second César. La ville était déserte.
Il ne restait que Patizel, qui était à Sainte-Berthe.
Le reste, tout du long gisait dans le cercueil.
Filles, femmes, enfants, avaient la larme à l'œil.
Chacun pleurait. Vestin, touché de leur misère,
S'offrit de leur tenir lieu d'ami et de père
Et, pour les consoler, fit venir Patelot
Avec son instrument, qui a le son d'un sabot.
On s'amusa fort bien. Filles, femmes, dansèrent
Tant et si bien qu'enfin ceux-là les emblavèrent.
Nous sortons de là. Voilà la souche et nous devons
Respecter les Lorrains, puisque nous en descendons.

Il y en a qui soutiennent, à nous voir la mine,
Que nous sommes des magots échappés de la Chine
Mais ils en ont menti. Moi, qui connais le truc,
Je dis que nous sommes nés natifs tous de Bar-le-I

Je m'arrête ici. Ma main enfin se fatigue,
Ma table pour écrire est des plus incommodes,
Et le dîner m'attend. Prends la plume à ton tour ;
Aux Muses de la Marne fais donc un peu la cour.
Toutes les neuf t'aiment, c'est un grand avantage.
Et souviens-toi, Colas, que j'ai fait ton ouvrage.

LE TEMPS PASSÉ

SATIRE

(Traduction Française)

A mon ami Colas Rollet.

Au bon vieux temps, quand de leurs mains nos pères
Fauchaient leurs prés et labouraient leurs terres,
Que leurs enfants, pieds déchaux, les suivaient,
Vêtus de toile, ainsi que des moulins,
Crois-tu, Rollet, que les choses n'étaient pas
Fort bien ainsi, qu'ils ne s'y connaissaient pas ?
Aujourd'hui on rit de ces braves gens-ci :
« Il était beau, dit un jeune étourde,
« De voir ainsi, dans un âge si tendre,
« Un innocent, souvent chétif et *moindre*,
« Crotté, mouillé, tombant à chaque pas
« Et s'embourbant jusqu'au dessus des bas?
« Dormez, enfants, dormez, rien ne vous presse !
« Faites du lard, livrez-vous à la paresse.
« Nos devanciers, hélas ! les sottes gens,
« Durant le jour, travaillaient dans les champs.
« Un bon lopin de pain dans leur musette
« Leur suffisait pour la journée entière.

« Jamais de vin. La rivière coulait.
« Celui qui avait soif, ma foi, se régalait
« A bon marché. Ne suivez pas leurs traces.
« A la moisson, prenez plutôt des glaces
« Et ne soyez pas traîtres à votre corps.
« Ceux qui jeûnent raccourcissent leurs jours ! »

Ah ! loup-garou, que ne suis-je en posture
De t'appliquer ma main sur la figure !
Je t'apprendrais à rendre les enfants
Gourmands, oisifs et désobéissants.
N'ont-ils pas assez de défauts et de vices ?
Qui ne connaît leurs ruses, leurs caprices ?
Etait-ce un mal de les accommoder
Au froid, au chaud, et de leur faire aimer
Le plus bel art qui soit dans la nature.
En est-il un comme l'agriculture ?
Si de nos jours il n'est plus en honneur
Que dira-t-on de ce grand empereur
Qui tous les ans aux semailles s'évertue,
La verge en main, à pousser la charrue ?
« C'est un fou, lui, et tous ses mandarins...
« Quand on est riche on doit rester tranquille.
« Bêcher la terre est un métier trop vile.
« Fi donc ! c'est bon pour des manouvriers
« Et nos aïeux étaient de vieux routiers. »

∴

Je me tairais, si des langues méchantes
Ne s'attaquaient qu'aux personnes vivantes,
Mais qu'ils aillent, ainsi que des rustres,
Troubler la cendre et le repos des morts,
C'est trop ! Pour moi, plein de reconnaissance,
De nos aïeux, je prendrai la défense

Et chanterai leurs vertus dans mes vers,
Dût-on, Colas, me regarder de travers.

J'entends d'ici, des faubourgs de Lutèce,
Certains quidams, beaux esprits de Possesse,
D'un ton tranchant censurer ton papa,
Qui était pourtant un brave homme, celui-là.
Sais-tu pourquoi? C'est qu'il était trop sage
Pour un gros hère, le coq de son village ;
Que, simple et bon, mais prudent, retenu,
Il ne mettait pas enfin tout sur son dos,
Comme ceux qui n'ont ni sou, ni maille,
Tous muscadins qui couchent sur la paille.
Puis, se jetant sur son habillement,
N'estimant rien que l'habit seulement,
Ils soutiennent que ses bas, sa culotte,
Ses gros souliers, sa large redingote,
Et sa perruque et son petit chapeau
N'étaient pas bons pour faire un épouvantail.
Pauvres esprits, est-ce ici qu'on raisonne?
Jamais l'habit a-t-il fait la personne?

* * *

Continuez, si vous croyez par là
Me clore le bec et me mette à *quia*,
Vous avez grand tort. Il serait bien étrange
Que vous vous flattiez de me donner le change !
Examinons un peu vos qualités.

Vous êtes tous *braves* et bien bottés.
Chacun de vous, soigneux de sa frisure,
A dans la rue assez bonne figure.
Mais pardonnez-moi une réflexion
Qui va troubler votre digestion,

C'est que chez vous, des pieds jusqu'à la tête,
Les valets sont semblables à leur maître.
Mêmes façons, même air et même ton,
Tout pareil, et même le jargon.

Monsieur Rollet, malgré sa négligence,
N'a jamais eu la moindre ressemblance
Avec ses gens. Sitôt qu'il paraissait
Vous étiez tous pénétrés de respect.
Peu qu'il parlât ou qu'il ouvrit la bouche,
Pierrot confus se détourne et se mouche.
J'observerai, en passant, que Pierrot,
Gentil d'ailleurs, et qui n'est pas manchot,
De propreté souvent ne se piquait pas.
La morve au nez, le crapaud ne se mouchait pas
Qu'on ne lui dise, et, sans prendre un bâton,
On n'aurait pu lui faire toucher son groin.
Voilà ce qui s'appelle un maître, à la bonne heure!
Qu'il était grand dans son humble demeure!
Montrez-en un, et je ne dis pas un cent
Qui vaille mieux que cet homme excellent.
Faites-moi voir un plus parfait modèle,
Un meilleur père, un sujet plus fidèle!
Vous aurez du mal. Plus nous allons en avant,
Moins nous valons, et c'est un fait constant.
A bien vous entendre, quand vous êtes en goguette,
Quand vous avez bu du vin de la Fanette,
Les choses vont bien mieux qu'elles n'allaient.
Mais vous mentez comme des loups-garoux.
Vous savez bien dans le fond le contraire.
Pourquoi mentir? Vous feriez mieux de vous taire.

Ce n'est pas assez que d'avoir des écus.
J'en connais beaucoup qui en ont plein leurs bahuts.
Que c'est pitié. Le point qui m'intéresse

Est de savoir si vous donnez la pièce
Aux orphelins, aux pauvres indigents
Pour s'habiller, pour récurer leurs dents.
Monsieur Rollet ne refusait personne,
Tant il avait l'âme sensible et bonne.
C'était chez lui que les bons capucins
De tous pays à la file arrivaient.
Il recevait aussi les pères Picpuces
Qui étaient bien laids avec leurs grands capuces.
Tous chez lui enfin venaient loger.
Ailleurs qu'auraient-ils trouvé à lécher ?
Par ma foi, rien ! A moins qu'ils n'eussent en face
Fort humblement présenté leur besace.

* * *

On peut citer encor devant Possesse
Un homme étant modèle de la jeunesse.
Chez lui toujours on était bien reçu.
On y mangeait à bouche que veux-tu.
La table était toujours fort bien servie.
Ceux qui y étaient n'avaient pas la pépie.
Quelqu'un dira : « Mais nomme donc celui-ci,
« Il faut bien que nous le connaissions aussi
« Puisqu'il est bon, humain et charitable
« Et qu'il reçoit tout le monde à sa table. »
Oh ! j'y consens. C'est ton cousin Ludet.
A ce beau nom décoiffe ton bonnet.
Ton pauvre père était son camarade
Et l'un gémissait quand l'autre était malade.
La mort, hélas ! trop tôt les sépara,
Car, avec eux, la vertu s'envola.

* * *

On ne voit plus aujourd'hui dans Possesse
Que gens enclins à cacher leur richesse,

Fermant leur porte à tous ceux qui passent.
On sait pourquoi ces messieurs le font
Et, renfermés, comme on dit, derrière les poules,
Au lieu de manger du boudin, des andouilles,
Ils se jettent sur du méchant lait caillé
Et ne vivent qu'aux dépens de leur cochon.
Qu'est-ce, Rollet, qu'une pareille vie ?
A quoi leur sert leur bien, leur industrie,
S'ils ne savent pas en user autrement
Et s'ils n'osent toucher à leur argent ?
L'argent n'est fait que pour changer de bourse ;
De nos plaisirs, en un mot, c'est la source,
Et celui qui va, dans le creux d'un vieux mur,
Cacher son or est un fou à coup sûr,
Plus malheureux et plus dans l'indigence
Que celui qui a soin de se remplir la panse.

Veux-tu savoir où demeurent
Ceux qu'en nos vers en riant nous pinçons ?
Partout où il n'y a point de lumière,
C'est mauvais signe ; on y fait maigre chère.
Observe encore si le chien grogne et mord,
De peur qu'à son maître on ne fasse de tort ;
Si la porte est close ; si l'on a mis la cheville ;
Si l'on est couché, alors que chacun veille ;
Mordieu, c'est là ! Passe droit ton chemin,
Dis-leur bonsoir et ne t'arrête pas.

Vil intérêt, affreux agiotage,
Quand sortirez-vous enfin de mon village ?
Est-ce là que vous devez vous nicher ?
Mon Dieu, mon Dieu ! que les temps sont changés !
A peine, amis, reconnait-on Possesse.
Plus de salut, de vêpres, ni de messes.
Personne du tout n'approche du bénitier.

Si le curé fait quelque remontrance,
De l'écouter on ne fait pas semblant
Seulement, car, aujourd'hui, les chrétiens
Aiment mieux vivre semblables à des chiens
Que du bon Dieu écouter la parole.

Tous pourtant ne font pas une idole
De leur argent, il en est de généreux,
Qui font bien les honneurs de chez eux.
De leur nombre est ton oncle Jean Romain,
Homme excellent et qui a du caractère
Plus que pas un. Il y a Monsieur Pélican
Et son garçon, qui vaudra Pelletan,
S'il ne s'amuse du tout à la moutarde.
De le ravoir si tu savais qu'il me tarde.
C'est charmant. Quand il était ici,
Avec plaisir il me parlait de toi :
Il nous contait de Person l'aventure,
Ce qui nous faisait bien rire, je t'assure,
Et, fraîchement sorti de ton école,
Tu juges bien qu'il avait la parole,
Qu'on l'écoutait avec grand intérêt
Comme jadis on écoutait Bahouret,
Que Pierrot cite, et cela tout de suite,
Comme un luron qui parlait bien patois.

* * *

Il y a bien aussi, du côté des Aulnis,
Un grand cadet, qui est fort de mes amis,
Qui a un bon cœur. Mon Dieu ! le galant homme !
Malgré ses dents, il faut que je le nomme,
J'en ai bien vu, mais, je jure, ma foi,
Qu'il y en a peu comme monsieur Carroy.

Et chacun fera plus volontiers son devoir.
Mais si, pourtant, car il faut tout prévoir,
Trop attachés au républicanisme
Et penchant vers le matérialisme,
De l'Evangile, hélas ! ils s'écartaient ;
Si sous leurs pieds les canons ils foulaient,
Il faudrait bien, par un moyen quelconque,
Les ramener à d'autres sentiments
Et les tirer de leur égarement.
Tous t'aiment, jusqu'à la Miroguette,
Que j'ai vu jeune et diablement coquette.
Mais si, parfois, la chrétienne pécha,
Je suis témoin qu'elle se repentit.
Dis-leur un peu : « Faites tous de même,
« Levez les yeux vers le Maître suprême.
« D'un cœur contrit, demandez-lui pardon.
« Vous voilà sauvés, en dépit du démon. »

* * *

Rollet, j'aurais pu dans cette satire,
En m'égayant, te prêter plus à rire.
Il y avait matière à faire un livre entier.
Mais je ne sais pas encore bien mon métier.
Sois indulgent, ne prends pas ta férule,
Car, dans ta main, l'arme du ridicule
M'accablerait. Si je faisais trafic
De mes écrits, les livrant au public ;
Si je ruinais imprimeurs et libraires
En exigeant d'eux de gros salaires,
Avec raison tu pourrais m'étriller.
Mais, Dieu merci, je suis franc du collier.
Tu me connais. Le sujet qui m'anime
M'a dès longtemps mérité ton estime.

J'en fais grand cas, tu le sais. Cependant
Sans trop trancher ici de l'important,
Excepté toi, il faudrait un maître drille
Pour sur le dos me passer son étrille.

La notice qui précède, communiquée à la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne, le 1er mars 1904, était à l'impression pour être insérée dans le volume correspondant de ses *Mémoires*, lorsque parut, en novembre 1904, dans le volume des *Mémoires* de la Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François, une publication de M. Ernest Jovy, professeur au Collège de cette ville, intitulée : *La Poésie patoise à Possesse. — Jean-Baptiste Leroy.*

Par une coïncidence bizarre, il s'était donc trouvé au même moment deux auteurs qui, à l'insu l'un de l'autre, bien qu'habitant des localités peu éloignées, avaient abordé identiquement le même sujet.

Le lecteur nous saura gré de le prier de vouloir bien prendre connaissance lui-même du travail de M. Jovy. Il y trouvera, après une courte notice : 1° Une réédition du texte de la *Poussessiade*, tel qu'il fut publié par M. Louis Paris. Le texte est accompagné, en notes, des variantes que jugea à propos d'y faire M. Ch. Remy. Et 2° une réédition du texte de *Lu temps passeil n'ost pus*, tel que M. Ch. Remy le publia à la suite de ses *Notes historiques sur Possesse.*

A la suite des deux poèmes est une réimpression de deux spécimens en prose des patois d'Alliancelles et de Possesse, insérés par M. Prosper Tarbé dans ses *Recherches sur l'Histoire du langage et des patois de*

Champagne (Reims, 1851). Dussent en tressaillir les mânes de ce philologue, nous devons dire que le patois de Possesse a pris, sous sa plume, l'allure d'un langage de la plus haute fantaisie. On en jugera par la confrontation ci-dessous.

PARABOLE DE L'ENFANT PRODIGUE.

VERSION DE M. TARBÉ :

Ein houm avout dooux enfants ; et l'pus joune dit à soun peire : « Moun peire, d'neil min çu qu'det m'r' veni d'voûte bien. Et lu peire louil en feist l'patage.

Pau du jous ensouite, lu pus joune des daoux enfants amachit tourtout çu qu'i avout et s'nallit dans in ieu fourt long, là zou i despensit tourtout soun bien en paillardises.

Et après aouer tourtout despenchieil, eine grande fanmine advunit en çu ieu là, — et i commenchit à chaier en poureté. I s'nallit et entrit achiez ein houm doou ieu qu'l'envoyit à soun hosté des

PATOIS DE POSSESSE :

In honme avait dâw z enfânts ; et l'pus joûne i dit à sou péyre : « Mou péyre, bailléye-me ç' qui dait mu rvunin d'voute bien. Et l'péyre loû z i fée l'partage.

Quéyk' jours aprée, vlà l pus joûne des dâw z enfânts qu'i ramassié tout c' qu'il avait, et qu'i s'i en alléye dans ju n'sée quéye payi, dòw ès qu'il i dépensié tout sou bien avò des trûléyes.

Aprée qu'il i yeûye tourtout dépensié, v'là k gn'î arrivéye ein-ne groûsse fanmein-ne du ç' coûtéye-là, et il i kmansié à yête foûrt détret. I s'i ann alléye dudtoulà, et il i entréye achiè in honme dòw

aps pou z'y gardeil les
ons.

i eume yeté ben aige
plizeil sa panse des
qu'li cochons main-
mès nejun n'li en
it.
la parfin r'vinnu à
i disit en louil meis-
— Quant bien n'i-t-il
des garçons d'achiez
peire, qu'aviont pus
ain qu'n'lou z'i en
et mi ju sons touci à
i de faim. I faulme
n'lieve, qu'j'aille tro-
moun peire et qu'ju
dige : « Moun peire,
échieil conte Dieu et
vus, et ju n'sous min
d'yete hucheil vonte
Trateil mi com l'un
garçons qu'sount à
gaiges. »
liévit donc, et lors-
tint enco bien long,
peire l'aperchut et
nt à louil, i se jetit
oun caou et lu baiji.

soun fils louil disit :
peire, j'as péchieil
Dieu et conte vus ;

payï qui l'i envoyéye à einne méezon qu'il avait dans les champs, pou louye gardéye les cochons.

Et il arait éteûye biénn éege du rampli sa panse avò les coff' k'les cochons mangînt, mée néejun n'li en baillait.

A la fin, en rvunant à louye, i disait ain-yela à tout par louye : — Combien k'gn î d'donmestik achiè mou péyre, qui ont pus d pain-ye qu'i nloû z en faut, et min j soû touci à mori d'faim-ye. J faut k' ju mluvî et k'j'alî trouvéye mou péyre et qu j'lî dizî : « Mou péyre, j'â péchiè ducont'Dieu et ducont' vous, et ju n'soû m'dingne d'ête apéléye voût'garçon. Tréetéye-m ni pus ni moinye qn'yun des domestik qu v'avéye à voûs gages ».

I s'i don luvéye, et dvant qu'il eûssît éteûyo arrivéye sou péyre l'i veûye et il i couru audvant d'louye, et pouye i s'i jtéye à sou câw et i l'i embrassié.

Et sou garçon li i dit : « Mou péyre, j'â péchiè ducont'Dieu et ducont'vous

et j' n' sons min dine d'y ete hucheil vonte fis.

Et sitout soun peire disit à ses garçons : « Dneil li sa première gippe, et li r'veteil ; et metteil li eine bague au det et des soleis à si pieds. Amaingnieil touci lu gras vey et faisommes boune chière, pa çu qu'moun fis, qu'veci, étout mourt, et i ost r'venu à la vie : il étout peurdu, et il ost r'troveil. »

Ils commenchirent à faire festins. Cependant soun freire ainsneil, qu'étout aux champs, r'vint ; et lorsqu'i fu à couteil de l'hosté, il écoutit lu son des instruments et lu brouy du ç tila qui danseint.

Il huchit un des garçons et louil demandit çu qu' c'étout ; — Ç'ost voute freire qu'ost r'venu ; et voute peire, i è tueil lu gras vey, pa çu qu'i lu oit en santeil.

Çu qu'l'ayant entenné, i n'ouloit min entreil à l'hosté. Soun peire sortim pou lu proieil.

et ju n'soû me dingne d'éete apéléye vout'garçon. »

Et aussitoût sou péyre i dit à ses donmestik : « Bailléye-lî sa gipe dud-dans l'temps et habilléye lou avò, et mettéye lî einne bague à sou det et des solées à ses pîs. Amwainnéye lu vée gras touci et fézons in rpas, pousqu mou garçon qu vla était moûrt et qu'il ot rvunu au monde ; qu'il était purdu et k'lu vla rtrouvéye. »

Ils ont kmanciè à féere la noce. Mée vlà sou frère ain-néye, qu'était aux champs, qu'i rvunu ; et quand il i éteûye à coûtéye d la méezon, il i oÿi la musique et l'brouye des stî qui dansînt.

Il ann i apéléye yun et i li i dmandéye kwée k' c'était : — « Ç'ot vout' fréyre qu'ot rvunu, et vout' péyre i tyeûye lu vée gras pasqu'i l'i rtrouvéye en bon-ne santéye. »

Ça l'i entain-néye et i n' vulait m'entréye soûtet. Sou péyre i sorti pou li dire du vnin.

louil faist çutte ré-
se : « V'la dijie moult
s qu'j'vu sers ; et ju
as janmès d'sobéi
in d'çu qu'v'aviez mi
mandeil ; et pou çula
n'm'aviez janmès d'-
ein biquet pou m'a-
r aveu meis anmins,
tout à l'haoure qu'-
te enfant qu'a mengié
te bien aveu des fan-
peurdues, ost ruvenu,
tueil pou louil lu gras
»

I li i répondu : « Vla
déeja maw longtemps qu
j'vu séer, et ju n v'â jan-
mée désobéyi en rîn du ç
qu v'm'avî dmandéye. Et
si vu n'mavez-m' saûment
bailléye in biquât pou min
m'amusiè avò mez anmins.
Mée talawre qu vout' aute
enfânt, k'i mangiè sou bien
avò des trûléyes, ot rvunu,
v'avéye tyeûye lu vée gras
pou louye. »

peire louil dit :
un fis, vus êtes toujou
mi, et tout çu qu'j'as
vus. Mès i fallint
festin et nous erjoui
u qu voute freire étint
t, et il ost r'venu à la
il étint peurdu, et i ost
veil. »

Lu péyre lî i dit : « Mou
garçon, v'éteye toujou avò
min et tout ç qu j'â ot à
vous, mée i fallait féere in
festin et nons réjouï
pousqu vout' fréyre était
moûrt et k'lu vla rvunu au
monde, qu'il était purdu et
k'lu vla rtrouvéye. »

semblerait, à lire dans le récit de M. Tarbé des
comme : *amachit*, *aperchut*, *commenchirent*,
les habitants de Possesse descendissent, non des
ains, comme l'a cru J.-B. Le Roy, mais des farou-
Arvernes !

LUCIEN PONSINET

DISTINCTION ET RAPPORTS

DE LA SOCIOLOGIE

ET DE LA SCIENCE POLITIQUE

(LU AU CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES, SÉANCE DU 6 AVRIL 1904)

Pour déterminer quelle est la distinction entre la sociologie et la science politique, et quels sont les rapports entre ces deux sciences, il est nécessaire de les définir l'une et l'autre d'une façon précise. C'est de leur définition que découlera le principe de leur distinction et de leurs rapports.

Qu'est-ce que la sociologie ? C'est la science des sociétés, ou, en d'autres termes, la science des lois qui régissent les rapports des hommes entre eux. Les phénomènes qui font l'objet de son étude s'appellent *faits*

sociaux; les lois de ces phénomènes s'appellent *lois sociales*.

La légitimité de la sociologie n'est plus contestée aujourd'hui, et ne peut être contestée : toute science s'efforce de poser des lois, c'est-à-dire des similitudes qui se reproduisent dans des conditions analogues, sous l'influence de causes analogues. Tous les phénomènes qui se présentent à nous sont soumis à des lois ; l'étude de la nature et les progrès de la science nous ont appris que rien ne se produit au hasard, et que tous les phénomènes qui étonnaient nos ancêtres ignorants et qu'ils attribuaient à des puissances surnaturelles, telles que les éclipses, le flux et le reflux de l'Océan, les apparitions de comètes, les orages, les cyclones, les maladies épidémiques, ou bien sont soumis à une périodicité rigoureusement déterminable par le calcul, ou bien se reproduisent lorsque certaines conditions, toujours les mêmes, viennent à naître ; et nous savons, nous concluons par analogie, que bien des faits encore aujourd'hui inexpliqués, obéissent eux aussi à des lois, mais à des lois cachées, complexes, difficiles à dégager et à formuler, que l'homme découvrira peut-être un jour, ou qui seront peut-être à jamais indéterminables pour lui, mais dont, en tout cas, notre raison affirme l'existence et la nécessité. Les faits sociaux ne sauraient faire exception à cette règle : on peut donc à priori établir qu'il existe des lois sociales, des lois qui régissent la constitution et l'évolution des sociétés, c'est-à-dire leur formation, leur développement, leur fonctionnement, leur décadence, leur disparition. C'est la recherche, la constatation et la détermination de ces lois qui fait l'objet de la sociologie.

La sociologie étudie donc les lois des sociétés. Demandons-nous ce que sont les sociétés, ce que sont les faits sociaux.

Les sociétés sont des groupes d'individus liés par des relations ou rapports. Une assemblée d'individus, par le fait seul qu'ils sont rapprochés les uns des autres, ne suffit pas pour constituer une société ; mais une société existe dès que ces individus ont entre eux des rapports, si élémentaires d'ailleurs que soient ces rapports, tels par exemple que ceux de communiquer entre eux et de se comprendre par des signes. Ce qui constitue une société, c'est le lien entre les êtres qui la composent, lien formé d'actions et de réactions qui s'échangent entre les individus associés. Des objets simplement juxtaposés forment un agrégat, des hommes rassemblés par hasard dans un espace restreint forment une foule, des individus liés par des rapports forment une société.

Les sociétés sont naturellement plus ou moins rudimentaires, plus ou moins élevées et complexes, suivant le nombre, la nature, le degré de complexité des rapports qui en unissent les membres ; il y a toute une gamme, et comme une échelle ascendante, entre les sociétés inférieures, les sociétés animales les plus grossières, les plus instables, qui se nouent et se dénouent selon les occasions, et les sociétés supérieures, les sociétés humaines les plus perfectionnées, dans lesquelles chaque individu est lié aux autres par des liens de solidarité nombreux et presque indissolubles.

Les sociétés, a-t-on dit, sont des organismes. Cela est vrai, mais il faut préciser ce qu'on entend par organisme. Les sociétés ne sont point des organismes biologiques, c'est-à-dire des organismes soumis aux lois biologiques, des êtres vivants ayant une existence propre, une personnalité et une conscience indépendantes de celles des cellules nombreuses qui les composent ; s'il en était ainsi, la sociologie se confondrait avec la biologie. Les sociétés sont bien des organismes, parce qu'elles ont en commun avec les organismes biologiques les

caractères qui constituent proprement les organismes, multiplicité des parties formant une unité, solidarité entre ces parties ; mais elles en diffèrent sous bien des rapports ; leur organisation n'est pas d'ordre biologique, mais plutôt d'ordre psychique. Elles sont des organismes particuliers, *sui generis*, qu'on peut appeler du nom d'organismes sociaux ; organismes soumis, non pas simplement aux lois biologiques, mais à des lois spéciales, les lois sociales. Il suit de là que les individus qui composent les sociétés peuvent être considérés principalement sous un double aspect, ont un double caractère, celui d'individus, celui des membres d'une société. Il y a une psychologie individuelle et une psychologie sociale.

Nous avons dit que ce qui constitue essentiellement les sociétés, ce sans quoi il n'y a point de sociétés, mais de simples agrégats ou des foules, ce sont les relations ou rapports qui unissent entre eux les individus. Ces rapports sont de genres divers : familiaux, religieux, linguistiques, politiques, juridiques, économiques, moraux, etc. Les phénomènes sociaux sont, d'une manière générale, tous les rapports que les hommes ont entre eux.

Les rapports qui unissent entre eux les membres des sociétés étant de nature très diverse, il existe des genres très variés de sociétés, de modes de groupement. Dans une même population, dans un ensemble d'hommes vivant sur un même territoire, on distingue de nombreux groupes d'étendue et d'importance fort inégales, groupes non point juxtaposés, mais superposés, se mêlant parfois et empiétant les uns sur les autres. Chaque individu appartient à la fois à plusieurs groupes de genre différent, parce que chaque individu a avec ses semblables des rapports de nature très diverse. Ainsi,

il appartient à une famille, et a, avec les autres membres de cette famille, des rapports de fils, ou de père, ou d'époux, etc. ; en même temps il appartient à telle religion, et par suite il a des rapports confessionnels avec ses coréligionnaires ; il fait partie d'une nation, et comme tel prend part avec ses concitoyens à la vie politique de cette nation ; il appartient à une classe sociale déterminée, à une caste dans un pays de castes ; enfin, par ses occupations, il est affilié à telle corporation, à telle association, à tel syndicat, etc. Selon la nature des rapports qui existent entre les individus, il se forme des groupes familiaux, linguistiques, religieux, politiques, juridiques, économiques.

Chacun de ses rapports et chacun des groupes auxquels ils donnent naissance, sont nécessairement soumis à des lois, puisque, comme nous l'avons vu précédemment, nous ne pouvons supposer que des phénomènes quelconques se produisent et se suivent d'une manière purement fortuite et inconditionnelle ; ces lois sont, les unes communes à tous les groupes quels qu'ils soient, les autres spéciales à chaque espèce de groupes, à chaque ensemble d'individus que lient des relations spéciales. Il y a des lois générales qui s'appliquent à toutes les sociétés de quelque nature quelles soient ; il y en a d'autres, plus particulières, qui régissent tel mode de rapports en particulier, tel genre spécial de société. Chaque genre de rapports qui constitue une société peut donner lieu et donne effectivement naissance à une science spéciale. Les rapports économiques sont régis par l'économie politique ; les rapports juridiques par le droit et la jurisprudence ; les rapports politiques par la science politique. Les religions, les langues, les rapports moraux, les arts sont aussi l'objet de sciences particulières : la science des religions, la linguistique, la morale, l'esthétique. Quant aux lois générales qui

s'appliquent à toutes les sociétés de quelque genre quelles soient, qui se retrouvent comme bases de tous les groupes divers que nous avons distingués suivant la nature des rapports par lesquels les membres en sont liés, qui par suite forment le fonds commun des diverses sciences sociales, elles sont l'objet propre de la sociologie.

Ainsi la sociologie, bien qu'embrassant dans son étude l'ensemble des phénomènes sociaux, ne se confond nullement avec les sciences particulières auxquelles chacun de ces phénomènes donne naissance. Elle ne se confond avec aucune de ces sciences, non seulement parce que son domaine est plus étendu, mais encore et surtout par sa manière de considérer les faits qui font l'objet spécial de ces sciences particulières, économie politique, droit, politique, morale, etc. En un mot, la sociologie n'est point une science d'ensemble, une synthèse des sciences sociales, elle est une science supérieure qui, en même temps qu'elle rassemble celles-ci dans une même catégorie des connaissances humaines, tire des résultats obtenus séparément par chacune d'elles, et des lois qu'elles ont déterminées pour le groupe spécial de faits qu'elles étudient, des résultats nouveaux, des lois plus compréhensives, plus générales, embrassant une plus grande masse de faits, par conséquent d'une portée plus étendue, d'une vérité plus profonde.

Arrêtons-nous un instant sur ces deux faits sociaux, les langues, les religions, et examinons en quoi l'étude que s'en propose le sociologue, diffère de celle qu'en font les sciences spéciales dont ils constituent l'objet propre, la linguistique, la science des religions. Ces considérations ne sont point inutiles ; elles nous serviront tout à l'heure à préciser les rapports de la sociologie avec la science politique, science qui a également pour objet un fait social.

Le linguiste compare les langues les unes avec les autres, les classe par familles, explique les formes grammaticales, en établit l'origine et en retrace l'histoire, analyse les mots et en isole les divers éléments, racines, suffixes, préfixes, recherche les règles de la dérivation, et formule les lois phonétiques suivant lesquelles une langue se transforme, donne naissance à une langue nouvelle, ou se scinde en plusieurs langues filles. Le sociologue n'a pas assurément à recommencer le travail du linguiste, mais les résultats de ce travail l'intéressent. Comment les langues naissent et se développent, comment elles dégénèrent et disparaissent, suivant quels principes elles se transforment, quels facteurs interviennent dans les modifications qui font la vie du langage, ce sont autant de questions qui attirent l'attention du sociologue. Il trouvera, dans l'œuvre accomplie par le linguiste, des matériaux utiles, indispensables, pour l'étude qu'il se propose de faire sur les rapports sociaux en général ; il se servira de ces matériaux, en les rapprochant de ceux qui ont été obtenus dans l'étude spéciale des autres faits sociaux.

On a comparé les religions aux langues. Les langues se composent d'une grammaire et d'un vocabulaire ; les religions se composent de mythes et de rites ; les rites, élément stable, répondraient à la grammaire ; les mythes, élément changeant, répondraient au vocabulaire. Sans entrer dans le détail de ces comparaisons, remarquons seulement que, comme les langues, les religions dérivent les unes des autres, naissent, se transforment, s'engendrent, se scindent, dégénèrent et meurent. Elles subissent une évolution semblable. Comme les langues, les religions répondent à des besoins sociaux, et il est intéressant, il est nécessaire pour quiconque veut connaître les lois fondamentales des sociétés, de savoir dans quelle mesure et de quelle ma-

nière chaque religion satisfait ou a satisfait aux besoins qui l'ont suscitée.

La sociologie n'étudie pas en elles-mêmes et pour elles-mêmes les religions, les langues. Elle les étudie comme faits sociaux, comme produits des sociétés humaines et comme liens de ces sociétés. Elle les compare avec les autres faits sociaux, elle recherche les lois qui s'appliquent à elles comme à ces derniers. En cela, son œuvre est belle et féconde, car elle est comme le couronnement et la conclusion des études spéciales entreprises sur les faits sociaux considérés à part. La connaissance des milliers de langues qui se parlent ou ont été parlées, des millions de mythes qui sont éclos sous toutes les latitudes, ne serait-elle pas une connaissance vaine sans une science supérieure qui dégage ce qu'il y a en leur multitude variée d'universel et d'essentiel, de stable et de profond, pour en tirer des lois qui les expliquent, qui révèlent la raison de leur existence, de leur naissance et de leur évolution générale ?

La science politique est une des sciences particulières qui étudient une catégorie des faits sociaux qu'embrasse la sociologie. De même que l'économie politique cherche à fixer les lois qui régissent les groupes économiques, c'est-à-dire les groupes liés par des rapports d'intérêts; de même que la science juridique étudie les groupes liés par des rapports juridiques ; ainsi la science politique a pour objet de ses recherches la détermination des lois qui régissent les groupes politiques, groupes formés par des rapports politiques.

Qu'est-ce qu'un groupe politique, et qu'entend-on par rapports politiques ? Un groupe politique, c'est un groupe d'individus soumis à un même pouvoir gouvernemental, c'est une nation. Ce pouvoir gouvernemental, c'est l'Etat. Les rapports politiques sont les rapports

qui lient les individus dont se compose une nation avec le gouvernement de cette nation, l'ensemble des actions et des réactions qui s'échangent entre les individus et le gouvernement auquel ils sont soumis. La science politique est donc la science des gouvernements, la science de l'organisation des pouvoirs publics. Elle étudie les gouvernements dans leur constitution et dans leur fonctionnement, dans leur formation et dans leur évolution, dans leur développement et dans leur décadence. Son objet, ce sont les faits que l'on nomme politiques; elle applique à l'étude de ce genre de faits la méthode scientifique; elle les étudie de la même manière que nous avons vu la science des religions étudier les religions, la linguistique étudier les langues.

Nous avons parlé de la science des langues et de celles des religions dans leurs rapports avec la sociologie, parce qu'il était facile de séparer et distinguer, en ce qui concerne les faits étudiés par elles, la tâche du sociologue et celle des savants spécialistes qui s'en occupent de chacune d'elles prises à part. Il paraît moins aisé, au premier abord, de se rendre compte des domaines respectifs de la sociologie et de la science politique, parce que ces deux sciences ont des rapports plus étroits entre elles, mais le principe de la distinction est au fond le même. Les rapports entre elles sont si étroits qu'on a voulu parfois restreindre le champ de la sociologie aux sciences appelées proprement sciences sociales, à savoir l'économie politique, le droit, la politique, la morale. Ce serait mutiler d'une façon fâcheuse la sociologie que d'en exclure ainsi arbitrairement l'étude d'un certain nombre de phénomènes dont l'importance au point de vue de la connaissance des sociétés ne saurait échapper. La sociologie embrasse au même titre tous les faits sociaux qui interviennent comme facteurs dans la constitution des sociétés, les langues, les arts, les sciences,

les religions, sont des facteurs sociaux aussi bien que les faits politiques, juridiques, économiques.

Le rôle de chacun de ces facteurs sociaux est du reste très différent ; leur importance est très inégale. Le gouvernement, le pouvoir politique est, dans la société, le pouvoir directeur. Il remplit dans les organismes sociaux la fonction du cerveau dans les organismes biologiques. De là des rapports étroits entre la sociologie et la science politique. Le pouvoir politique est lié à tous les autres facteurs sociaux ; les hommes qui sont à la tête du gouvernement doivent tenir compte de tous les faits sociaux, et fonder sur la connaissance qu'ils en ont, la règle de leur conduite ; leur mission est de conserver et garantir les progrès obtenus, de favoriser l'acquisition de nouveaux progrès.

Prévenons ici une confusion que l'on fait fréquemment, et dans laquelle sont tombés même des sociologues. Il faut distinguer soigneusement la science politique de la politique, qui est un art, l'art pratique du gouvernement. La science politique et l'art politique diffèrent absolument, et par leur objet, et par leur méthode. Le psychologue qui étudie les facultés de l'homme se pose de tout autres problèmes que le moraliste qui se propose la réformation des mœurs, le sociologue que le réformateur social. Comme art, la politique poursuit divers buts : amélioration des institutions publiques, créations nouvelles, victoires sur l'ennemi, etc. L'essentiel, pour l'homme politique, c'est de trouver les moyens qui le conduiront à la réalisation de ses desseins, de se servir avec habileté des ressources qu'il a en son pouvoir. On reconnaît pour la bonne politique la politique qui a conduit au succès. Comme science, la politique est indifférente à ces résultats ; elle n'a qu'un but : connaître le vrai, détruire l'erreur, découvrir une loi, formuler une règle permanente de conduite.

Nous avons vu que la sociologie trouve les matériaux dont elle doit se construire dans des sciences spéciales étudiant des faits sociaux particuliers. La science politique est une de ces sciences, au même titre que la science économique, la science des religions, la science des langues, la science des législations comparées. La sociologie s'empare et profite des résultats acquis par la science politique, et s'en sert comme de ceux que lui fournissent les autres sciences qui s'appliquent à l'observation des divers faits sociaux. La sociologie, en effet, étudie d'une manière générale tous les faits sociaux, non plus d'une manière isolée, mais en les rassemblant et en les comparant les uns aux autres, en établissant en quoi ils sont semblables et en quoi ils diffèrent, en essayant de formuler les lois générales qui les régissent. Tandis que les sciences spéciales étudient des groupes particuliers, groupes économiques, religieux, politiques, linguistiques, etc., la sociologie prend pour objet de ses recherches des groupes plus généraux, plus étendus, plus compréhensifs, des groupes qui comprennent et renferment tous les autres, groupes caractérisés par un même type de civilisation, c'est-à-dire formés d'individus unis par un ensemble d'institutions semblables, économiques, juridiques, morales, religieuses, scientifiques, politiques.

Toute la distinction, tous les rapports entre la science politique et la sociologie sont dans la différence et dans les rapports entre les deux genres de groupes dont ces deux sciences font l'objet de leurs études, groupes sociaux et groupes politiques.

On a fait, dans ces derniers temps, un abus du mot « social », en restreignant un sens propre à celui de « économique. » Ce qu'on appelle aujourd'hui la « question sociale » est proprement la « question économique »; un parti politique a tiré dumot « social » pris en ce sens

restreint son nom de « socialisme. » Cet emploi abusif du mot « social », vient des idées de Karl Marx, qui réduit, ou peu s'en faut, tous les phénomènes sociaux à l'économique, et les identifie à peu près avec celui-ci, n'accordant aux autres facteurs sociaux, politique, religion, science, art, morale, etc, qu'un rôle secondaire, faible, presque négligeable. « Le mode de production de la vie matérielle, dit Marx, domine en général le développement de la vie sociale, politique et intellectuelle. » Ce n'est point ici le lieu de discuter la doctrine socialiste, mais tout en reconnaissant la grande importance du facteur économique, en concédant même, si l'on veut, qu'il est à l'origine de tous les autres, primordial et essentiel, il faut admettre qu'il existe également d'autres facteurs sociaux, dont on doit tenir compte, et par suite il convient d'écarter le sens trop restreint donné au mot « social » comme synonyme d'économique, et lui restituer son sens plein et exact de « relatif aux sociétés. »

Les groupes politiques, religieux, économiques, sont tous des groupes sociaux, le groupe social étant une multiplicité d'individus qui exercent des actions et des réactions les uns sur les autres ; mais aucun de ces groupes divers n'existe ni ne peut exister à l'état isolé, indépendant. L'individu, ainsi que nous l'avons déjà dit, fait nécessairement partie de plusieurs de ces groupes. On ne conçoit pas un groupe existant dans la réalité, dont les membres n'auraient entre eux que des rapports économiques ou politiques, par exemple, sans aucune des autres relations que suppose la vie sociale. Ce n'est que par abstraction que l'esprit humain isole le groupe politique du groupe général qui renferme l'individu, les rapports politiques de l'ensemble des rapports qui lient entre eux les individus dont se compose une même société. Chaque mode de groupement a assurément une importance plus ou moins grande, se subordonne à tel

autre mode ou le domine, mais si considérable que soit l'importance qu'ait prise l'un d'eux, elle ne doit point nous faire perdre de vue l'existence, la nécessité même des autres modes d'association.

Les groupes divers que nous nommons groupes politiques, juridiques, économiques, religieux, etc., sont des produits de l'analyse appliquée au groupe social. Ce qui existe dans la réalité, d'une vie indépendante, c'est le groupe social, le groupe qui renferme dans son sein et embrasse toute la diversité des groupements résultant des rapports variés dont nous avons parlé. Les rapports qui unissent les hommes entre eux constituent les liens sociaux ; ces liens se subdivisent en liens politiques, religieux, économiques, etc.; l'ensemble de ces liens forment le lien proprement appelé lien social, qui seul a une existence réelle et pour ainsi dire personnelle, de même que, dans la langue, le mot seul vit, tandis que le préfixe et le suffixe, le thème et la racine, dont il est formé, ne sont que de purs et simples produits de l'analyse.

Nous appelons le groupe qui renferme en lui tous les autres du nom de « groupe social », parce que les manifestations de son existence sont la vie sociale, le mouvement social, l'évolution sociale et le progrès social. La vie politique, la vie économique, ne sont qu'une des parties, isolée par l'abstraction, un des aspects, pour mieux dire, de la vie sociale.

Les groupes politiques, les nations, se divisent en partis, qui luttent pour s'emparer du pouvoir, pour faire triompher leurs programmes. Les groupes sociaux se divisent en classes, d'influence et d'importance inégales, de nature et de tendances diverses, qui luttent pour atteindre un degré de civilisation supérieur, pour s'égaler ou se dépasser. La vie politique consiste dans cette lutte des partis aspirant au pouvoir, la vie sociale

dans cette lutte des classes aspirant à s'élever et à se niveler. Mais la vie politique s'appuie à la fois sur la vie économique et sur la vie sociale, les programmes politiques portent le plus souvent sur des questions économiques ou sociales ; les partis politiques poursuivent chacun la réalisation des solutions qu'ils apportent aux problèmes soulevés sans cesse par l'activité sociale.

Les questions politiques qui s'élèvent au sein d'une nation, intéressent l'existence et la prospérité de cette nation. Les questions sociales, plus vastes, d'un retentissement plus profond, touchant davantage à la nature intime des sociétés, intéressent l'existence, les destinées d'un groupe de nations, de l'humanité civilisée tout entière. Avec l'agrandissement des Etats, avec les progrès et l'extension chaque jour plus considérable de la civilisation, avec le resserrement des liens qui unissent les nations les unes aux autres, les questions politiques tendent de plus en plus à se tranformer en questions sociales.

Beaucoup plus ancienne que la sociologie, la science politique a été connue dès l'antiquité. C'est Aristote qui, apportant dans l'étude des faits politiques sa méthode d'observation et d'analyse scientifique, en a été le fondateur ; c'est lui qui en a créé les divisions et la langue. Le premier, il rassemblait un nombre considérable de faits concernant les gouvernements, et, dans un livre malheusement perdu, comparait les constitutions de plus de trois cents cités.

Précédée par la politique pratique, la science politique grandit en importance à mesure que l'esprit public devient plus conscient. La sociologie ne pouvait naître que postérieurement ; elle avait pour condition, outre les progrès continus de la civilisation s'accroissant en étendue et en profondeur, englobant un plus

grand nombre de nations, et augmentant en complexité, surtout le développement de la conscience sociale, conscience des liens de solidarité existant entre tous les membres d'un groupe social. Son importance devient de jour en jour plus grande, et déjà la connaissance des questions sociales, des lois sociales, autant du moins que le permet l'état encore peu avancé de la science, s'impose à l'homme d'Etat. La sociologie substituera aux combinaisons vagues et aventureuses des hommes politiques pratiques, des calculs froidement établis, basés sur des connaissances positives ; elle seule permettra d'atteindre, au moins dans une certaine mesure, le résultat auquel aspire toute science, la prévision de l'avenir, selon le mot d'Auguste Comte « science d'où prévoyance, prévoyance d'où action. »

En résumé, les sociétés sont constituées par un ensemble d'individus associés par un échange d'actions et de réactions. La sociologie est la science des lois qui régissent les rapports des hommes entre eux. Ces rapports sont de genres divers ; il en résulte des groupes variés suivant la nature de ces rapports : ainsi groupes économiques, formés par des rapports d'intérêt, groupes politiques, groupes religieux, juridiques, linguistiques. Des sciences spéciales étudient chacun de ces genres de rapports, économie politique, science des religions, droit, morale, science politique, etc.

La sociologie diffère de ces sciences spéciales en ce qu'elle étudie les rapports des hommes entre eux dans ce qu'ils ont d'essentiel et de plus général ; elle tire de ces sciences les matériaux dont elle se construit. La science politique, une de ces sciences spéciales, est la science des gouvernements ; elle étudie les gouvernements dans leur structure et dans leurs fonctions. Le pouvoir poli-

tique est, dans la société, le pouvoir directeur ; il joue le rôle du cerveau dans les organismes biologiques. Par suite, la science politique et la sociologie sont liées par des rapports très étroits. La vie politique, lutte des partis pour s'emparer du pouvoir et faire triompher leurs programmes, s'appuie sur la vie sociale, lutte des classes pour s'élever et se niveler ; les questions sociales ont sur la vie politique un profond retentissement ; les problèmes sociaux tiennent la plus grande place dans les programmes politiques. Aussi l'homme d'Etat ne saurait négliger l'étude de la sociologie, dont la connaissance substituera aux combinaisons vagues et hasardeuses des politiciens, des calculs scientifiquement établis, permettant de prévoir, pour pouvoir.

NOTICE HISTORIQUE

RELATIVE AUX

DALLES TUMULAIRES

DE JOACHIM DE MAILLY
ET DE CHARLES LE CAUSSONNIER

Dans les Eglises de Saint-Mard-lès-Rouffy et de Bury

1616

L'église de Saint-Mard-lès-Rouffy et celle de Bury (1), comme la plupart de nos anciennes églises rurales,

(1) Saint-Mard-lès-Rouffy est une commune de 128 habitants, arrondissement de Châlons, canton de Vertus, sur la rive gauche de la Berle ; Bury, un village formant avec le hameau des Istres une commune de 94 habitants, arrondissement d'Epernay, canton d'Avize. Ces deux localités, distantes de cinq kilomètres environ, sont voisines et leurs territoires contigûs. — Dans l'église de Bury, on remarque encore l'épitaphe sur marbre de Pierre de Coussy, écuyer, assassiné par des vagabonds en 1698, et l'unique cloche, datant de 1719, dont les parrain et marraine furent messire Claude de Mongeot, écuyer, seigneur en partie de Champagne, Bury et les Istres, chevalier de Saint-Louis, et damoiselle Magdeleine Regnard, son épouse.

appartiennent par leur construction aux deux époques romane et gothique. Leur aspect extérieur n'a guère changé depuis des siècles, et, à l'intérieur, elles offrent encore aux pas du visiteur leur pavage primitif. C'est ainsi que nous avons pu y remarquer les intéressantes dalles tumulaires que nous allons décrire.

Ces dalles en marbre noir, d'assez belles proportions, sont apparentées de plusieurs manières : par la disposition et la forme des épitaphes, accompagnées d'écussons, elles semblent bien façonnées l'une et l'autre par le même tombier ; par le fait insolite que ni l'une ni l'autre n'ont jamais recouvert le corps des deux gentilshommes auxquels elles étaient plus spécialement destinées (1), et par le millésime commun de leurs légendes, 1616, elles semblent recéler quelque chose d'autre que l'intérêt généalogique inhérent à ce genre de monuments.

I

La dalle tumulaire de Joachim de Mailly est placée dans le chœur de l'église de Saint-Mard. Elle mesure 1 m. 46 en hauteur et 0 m. 76 en largeur. Elle est malheureusement fort mutilée et brisée en plusieurs morceaux, et plusieurs fragments ont disparu avec leur part d'inscription.

L'épitaphe, disposée partie en brodure et partie en tête, est tellement élimée que la lecture n'en est plus possible à moins de lubrifier les parties saillantes avec un corps gras ou onctueux et de se placer ensuite dans l'angle de réflexion de la lumière. Elle est composée de lettres gothiques, avec des abréviations nombreuses.

(1) L'un, en effet, a été inhumé à Vendôme (Loire-et-Cher), l'autre à Azay-le-Rideau (Indre-et-Loire, arrondissement de Chinon).

L'espace laissé libre porte deux écussons inscrits dans la partie supérieure d'un troisième écusson, celui-ci fruste, mais timbré d'un heaume taré de face, dont les lambrequins se déroulent en longues volutes. Sur l'écusson intérieur de dextre (à la gauche du lecteur), apparaissent trois maillets, posés 2 et 1. Ces armes sont celles de la maison de Mailly, qui porte : *d'or à trois maillets de sinople, posés 2 et 1.*

L'écusson de senestre figure un taureau courant sur une plaine, dont le corps serait en partie caché. Il est aux armes des de Constant de Moranville, qui portaient suivant le dessin de la dalle : *D'argent au taureau furieux de sable, allumé d'argent, issant de senestre sur une plaine d'azur*, et d'après un armorial : *D'azur, au chef d'argent chargé d'un taureau naissant de sable, allumé d'argent*, simple variante servant à distinguer la branche principale d'une branche cadette.

Dans la reproduction de cette épitaphe, faite ligne par ligne, les mots et les lettres absents par suite d'usure ou de rupture ont été indiqués en caractères différents. Les 2e, 3e, 4e, 5e, 6e et 7e lignes constituent le cadre de l'épitaphe, la 2e formant le haut, la 5e la base, et les autres les côtés.

Joachim II de Mailly ne nous est guère connu que par son épitaphe.

Joachim Ier, son père, joignait à ses titres de gentilhomme de la chambre du roi, capitaine d'une compagnie de gens de pied, et de seigneur de St-Mard (1), ceux de vicomte de Treslon, seigneur de Faverolles et

(1) La seigneurie de Saint-Mard, possédée pendant plus de deux siècles par la famille de Saint-Mars, dite Le Terrier, de noblesse chevaleresque (1220 à 1440), se transmit ensuite par alliance aux familles de Saint-Blaise (vers 1440), de Moy, de Mailly, Godet de Renneville (1611), Brûlart de Sillery (1668) et Hocart de Renneville (par acquisition). A la fin de l'ancien régime,

en partie de Pocancy, où un lieu-dit porte encore le nom de « Buisson-Mailly ».

Il appartenait à une branche cadette d'une très ancienne famille picarde, qui se prétend issue des anciens comtes de Dijon, incontestablement illustre par son rôle politique et militaire et par ses alliances (1), mais fameuse aussi pour avoir procuré à elle seule quatre favorites, les quatre sœurs (sur cinq) (2) — au roi Louis XV. Elle détint même un certain temps plusieurs fiefs dans notre région : le marquis de Nesle, au XVIII[e] siècle, était seigneur de Maurupt.

La branche à laquelle se rattachaient les seigneurs de Saint-Mard s'était implantée dans cette localité à la suite de l'alliance contractée, le 5 décembre 1519, par Enguerrand de Mailly, seigneur d'Auvillers-les-Forges, avec Jacqueline de Moy, dame de Saint-Mard, fille d'Antoine de Moy, sénéchal héréditaire de Vermandois et de Marguerite de Saint-Blaise de Brugny, dame de Saint-Mard.

elle appartenait à Gaston-Jean-Zacharie Hocart de Renneville, chevalier, grand bailli de Châlons, décédé le 5 mars 1789.

Saint-Mard n'a pas toujours été d'un seul tenant, car on trouve, en 1569, Pierre de Braux, receveur au grenier à sel de Châlons, faisant hommage au comte de Vertus pour un quart de Saint-Mard ; cette part passa ensuite aux marquis de Thuisy (1595). On peut encore citer parmi les possesseurs de cette terre les Linage de Saint-Mard, les La Faux, etc.

(1) La maison de Mailly cite, parmi ceux de ses ancêtres qui lui font le plus d'honneur, Colard, baron de Mailly, l'un des administrateurs du royaume pendant la démence du roi Charles VI.

(2) Filles de Louis III de Mailly, marquis de Nesle, elles s'appelaient : Louise-Julie de Mailly (1710-1751), comtesse de Mailly, mariée à son cousin Henry-Alexandre de Mailly ; — Pauline-Félicité de Mailly (1712-1740), duchesse de Vintimille ; — Diane-Adélaïde de Mailly (1714-17..), duchesse de Lauraguais ; — Marie-Anne de Mailly (1717-1744), duchesse de Châteauroux, épouse du marquis de Tournelles.

A la mort de Joachim II, la seigneurie de St-Mard passa aux Godet de Renneville, à la faveur du mariage contracté le 27 septembre 1611 entre Diane de Mailly, sa sœur, et Jean Godet (1), troisième du nom, écuyer, seigneur-vicomte de Gueux et de Renneville (2).

Les Constant de Moranville, originaires de Lorraine, avaient déjà contracté alliance dans notre province, particulièrement avec les Godet. On ne doit pas les confondre avec les de Constant, seigneurs de Montcheutin, la Malmaison, etc., venus d'Auvergne, dont les armes sont toutes différentes.

II

La sépulture des Le Caussonnier est située dans le chœur de l'église de Bury, devant l'autel. Le marbre qui la recouvre, long de 2 m. 02 et large de 1 m. 15, est orienté de telle sorte que, pour lire l'épitaphe, il faut tourner le dos à l'autel. Celle-ci en occupe toute la surface en formant encadrement sur les bords. L'usure est très avancée et l'inscription ne saurait être relevée dans son ensemble sans le secours du procédé déjà suivi pour la tombe de Saint-Mard.

(1) Fils de Jean II Godet, seigneur des dits lieux, capitaine de cent hommes de pied au château de Ste-Menehould, dont le gouverneur était alors son frère aîné Germain Godet de Renneville, chevalier, seigneur dudit lieu et d'Ecury-le-Grand, baron de Boncourt, gentilhomme de la chambre du roi et capitaine de cinquante hommes d'armes des Ordonnances.

(2) De cette union naquit Joachim Godet de Renneville, chevalier, seigneur de Renneville, St-Mard, etc., maréchal-de-camp des armées du roi et mestre-de-camp du régiment de Renneville-Cavalerie. Il fut blessé mortellement au combat du faubourg Saint-Antoine, pendant la Fronde (1652), ne laissant de Claude de Chastillon que deux filles, dont la marquise de Puisieulx.

Sur cette dalle ont été blasonnés cinq écussons, dont quatre aux angles.

L'écusson de l'angle gauche supérieur dont les émaux ne sont pas indiqués, présente un chevron accompagné de trois têtes de lièvre, ou peut-être d'écureuil, coupées. C'est l'écusson des Le Caussonnier. Un heaume taré de trois-quarts le timbre. L'écusson de l'angle droit supérieur est un écu parti. La première partition est aux armes des Le Caussonnier; la seconde, figurant un fascé de cinq pièces chargées de neuf croisettes, soit de dix-huit au total, posées 4, 4, 4, 4 et 2, est aux armes de Montdoucet. Ces deux angles inférieurs sont la répétition des premiers, rangés dans l'ordre inverse.

Quant à l'écusson intérieur, sommé d'un heaume à lambrequins, il est aux armes des Le Caussonnier, parties des armes des Billet. Les Billet portaient : *D'azur au chevron d'argent, accompagné en chef de deux moulinets de même, emmanchés d'or, et d'une épée de même en pointe.*

Une certaine obscurité, que l'absence de documents ne nous a pas permis de dissiper, plane sur l'origine de la famille des Le Caussonnier. Tout ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'elle appartenait à la bourgeoisie châlonnaise. Son nom, assez rare dans les actes de l'époque, se présente avec des variantes dans la forme : Le Cossonnier et, plus rarement, Le Chaussonnier.

Michel le Caussonnier, fils de Robert, en fut le personnage le plus connu et le plus notable. Il remplissait à Châlons les fonctions de conseiller de ville et celles de contrôleur en l'Election, et, ainsi que sa famille, il faisait profession de la religion réformée. Il se vit exclure du Conseil de ville pour cette raison, à la veille des guerres de religion, pour y être réintégré plus tard par un arrêt du Conseil privé du 22 avril 1564, rendu en exécution de l'Edit d'Amboise. Seigneur de Bury et des

res, (1) apparemment du chef de sa femme Claude Lavoysin, il acquit, en 1665 et 1666, la majeure rtie de la seigneurie de Pocancy de messires Alléaume Gratien de Bournonville. Il posséda aussi, du chef de femme, une maison à Châlons, dans la rue de la slerie (2).

l est encore fait mention de lui dans un acte de 1571 atif à un prêt de 4.800 livres, consenti à un gen- homme protestant (3), et dont la rente fut transférée même année au profit de son fils aîné Pierre.

A partir de ce moment, nous perdons toute trace de chel Le Caussonnier. Aucun document n'indique le u et la date de sa mort et de celle de son épouse qui vait encore, veuve alors, en 1589. Nul vestige, pas ême la dalle de Bury, ne marque leur sépulture. Il y apparence qu'ils persévérèrent dans leur religion adoption.

Michel Le Caussonnier laissa deux fils, nommés plus in, et une fille, Déborah. Dans le partage des biens ternels, celle-ci obtint la plus forte partie de la Sei- neurie de Pocancy, qu'elle transmit aux Godet de la anche de Farémont, par suite de son mariage (1588)

(1) Les Le Caussonnier ne détenaient pas la totalité de la terre s Istres et de Bury. Au XV[e] siècle, une moitié de Bury était x mains de Colet de Pinteville, vicomte de Germinon, seigneur s Istres et de Bury, qui fut tué à la bataille de Montlhéry 65), et cette part se perpétua dans sa descendance jusqu'au VII[e] siècle. Les familles Le Picart de Flavigny, de Coussy, urs de Louvrigny, de Rémont, de Mongeot de Champagne, ant de Flavigny, ont possédé aussi, aux XVII[e] et XVIII[e], cles, diverses portions de la même seigneurie. Enfin les ant de Bury se sont appropriés son nom.

(2) Aujourd'hui rue Herbillon.

(3) Aloph de Beauvau, baron de Rorthé, seigneur de Méri- , Epense, Malmy, Noirlieu et autres lieux. (L. Grignon *tice sur la famille Toignel d'Espence*).

avec Jacques Godet (1), écuyer, seigneur d'Omey, Saint-Quentin et Vaugency, conseiller du roi, trésorier général des Finances en Champagne.

Quant à Pierre et à son neveu Charles, ils suivirent la carrière des armes, qui, surtout dans certains corps privilégiés, offrait le grand avantage de faciliter l'accès aux honneurs par le moyen d'un contact plus fréquent avec les grands et d'un voisinage plus immédiat avec la Cour

Ainsi se trouve expliquée la présence de ces deux gentilhommes, fils de bourgeois, parmi les gendarmes de la garde, c'est-à-dire faisant partie de ces fameuses compagnies dites des Ordonnances, dont le commandement était réservé aux personnages de marque et aux seigneurs bien en cour.

Pierre Le Caussonnier, homme d'armes sous les ordres du duc de Bouillon (2), prince protestant, décéda le 8 août 1583, jeune encore, puisqu'à cette date sa sœur Déborah n'était pas mariée. Il est mort catholique; sa sépulture dans l'église de Bury en fait suffisamment foi, mais il n'est guère douteux qu'il fut élevé dans la religion de ses parents et ne l'abjura que très tard. De ses deux femmes, il ne laissa pas d'enfants

(1) Déborah Le Caussonnier décéda le 15 février 1602 et fut inhumée auprès de son mari, en l'église Saint-Alpin de Châlons en face de laquelle les de Lavoysin avaient possédé la maison dite de « L'Etoile ». — Comme elle ne laissait que des filles, la seigneurie de Pocancy passa aux Larcher par le mariage de Claude Godet, l'aînée, avec François Larcher, seigneur de Boujacourt, conseiller en la Cour des Aides, etc. (1605).

Godet porte : *D'azur au chevron d'argent, accompagné de trois pommes de pin d'or.* Casque taré de profil, avec ses lambrequins ; cimier, un buste de griffon dans un vol d'argent; supports, deux griffons.

(2) Guillaume Robert de La Mark, duc de Bouillon, prince de Sedan, comte du Saint-Empire, etc., dernier duc de la maison de La Marck, mort en 1588.

pour continuer sa postérité, ceux que désigne l'épitaphe étant assurément décédés en bas âge.

Charles Le Caussonnier, son neveu, gendarme dans la compagnie du duc de Nevers (1), remplissait aussi la charge de maréchal-des-logis des chevau-légers du marquis de Bussy, dit Bussy d'Amboise (2), personnage que des intérêts rattachaient à notre province, où il possédait entre autres terres la baronnie de Bussy-le-Château.

Charles épousa, vers 1610, damoiselle Anne Billet (3), l'une des nombreuses filles de Jean Billet, seigneur de Fagnières, receveur général des tailles en l'Election de Châlons, et de Françoise Mauparty, dame de Sainte-Livière ; de ce mariage sont issues deux filles, Anne et Marie.

Anne Le Caussonnier épousa, le 30 juillet 1628, Tristan de Rémont (5), chevalier, seigneur de Sorbon, Livry, Les Grandes-Loges, etc, capitaine de cent mousquetaires à cheval, lieutenant-colonel du régiment de L'Eschelle, etc.

(1) Charles 1er de Gonzague, duc de Nevers et de Rethel, prince souverain d'Arches et du Saint-Empire, duc souverain de Mantoue, gouverneur de Champagne, né à Paris le 15 mars 1580, décédé à Mantoue le 21 septembre 1637. Il avait épousé Catherine de Lorraine.

(2) Henri, marquis de Bussy (1627), fils du célèbre Louis de Clermont d'Amboise, baron de Bussy, dit Bussy d'Amboise.

(3) La famille Billet comptait parmi ses membres plusieurs adeptes de la religion réformée. Germain Billet, l'un des beaux-frères de Charles Le Caussonnier, procureur général au Parlement de Metz fut destitué pour cette raison en 1654. Les seigneurs de Sainte-Livière, notamment, paraissent avoir été des protestants militants.

(4) Les Rémont, originaires de la région ardennaise, titrés barons de St-Loup, vicomtes de Rémont et de Portien, portaient : *Semé de France au franc-quartier d'argent chargé d'une merlette de sable.* Ils ont formé plusieurs branches qui ont essaimé dans

Marie Le Caussonnier, dame de Bury, les Istres et partie de Pocancy, épousa, le 18 juin 1631, Hugues de Rémont, chevalier, seigneur de Radouay, capitaine de chevau-légers, maréchal général-des-logis de la cavalerie légère, etc., cousin-germain du précédent, dont elle eut trois fils. Veuve en 1660, elle habitait alors le château de Bury.

Charles Le Caussonnier ne laissant pas d'héritier mâle, la postérité de cette maison tombait en quenouille avant de disparaître complètement. Semblable à ces astres qui traversent le firmament pour s'éteindre soudain, sans cause apparente, au moment où ils commencent à briller d'un certain éclat, elle n'avait fait dans l'histoire de notre province qu'une assez courte apparition.

III

Joachim de Mailly, nous dit son épitaphe, mourut à Vendôme le 9 février 1616, en revenant du mariage du roi.

Le roi Louis XIII venait d'épouser à Bordeaux l'infante d'Espagne, Anne d'Autriche.

Joachim de Mailly faisait partie de l'escorte, soit en qualité de fils d'un gentilhomme de la chambre du roi, soit à d'autres titres que son épitaphe, cependant si précise, ne mentionne pas. Sa mort arrivée au cours de ce voyage pourrait être considérée comme un cas fortuit, et ayant une cause naturelle, par exemple, une indisposition subite.

la Champagne ardennaise et aux environs de Reims. L'un d'eux vint s'installer, en 1683, à la Motte-Rouge, près de Vertus. Ils ne doivent pas être confondus avec les marquis de Montmort dont le nom patronymique est aussi de Rémond, et dont les armes d'ailleurs diffèrent complètement des leurs.

C'est l'hypothèse à laquelle nous nous arrêtâmes tout d'abord, et cette épitaphe ne fixa pas autrement notre attention. Mais la découverte de la dalle de Bury, indiquant la mort de Charles Le Caussonnier à Azay, en février 1616 aussi, modifia complètement notre conjecture en nous faisant voir les choses sous une autre face.

La mort de ces deux seigneurs voisins, survenue loin de la gentilhommière natale, le même mois de la même année, à quelques jours d'intervalle seulement, et dans des circonstances identiques — car Charles Le Caussonnier faisait assurément partie de l'escorte du roi, — nous parut extraordinaire, et nous crûmes qu'il en fallait manifestement chercher la cause parmi les évènements de l'histoire générale.

En janvier 1616, le roi Louis XIII, alors âgé de quinze ans à peine, devait épouser à Bordeaux l'infante d'Espagne Anne d'Autriche, en même temps que l'infant d'Espagne épouserait la sœur du roi.

Bien que certaines provinces du parcours fussent agitées par les intrigues des princes, mécontents de la politique de la reine-mère, le voyage fut décidé. Du reste, il ne pouvait être retardé car le cortège des princes espagnols s'était mis en marche dès octobre 1615. Il se poursuivit jusqu'à la frontière avec un grand déploiement de forces.

Le retour ressembla plutôt à une déroute qu'à la marche d'un souverain. Il ne fallut pas moins de cinq semaines pour le seul trajet de Bordeaux à Tours, pendant lequel la Cour fut souvent harcelée par les troupes du prince de Condé.

Mais là n'étaient pas les pires inconvénients de ce voyage : L'imprévoyance avait été si grande dans son organisation, que bien que l'itinéraire eût été choisi en connaissance de cause, à travers les pays les plus riches et par les villes les plus rapprochées, les vivres

et le fourrage manquaient constamment. Le ravitaillement en cette saison se faisait difficile, et son insuffisance ne tarda pas à propager parmi les troupes un malaise général et à déterminer un état sanitaire des plus fâcheux. Puis un froid très vif aggrava la situation, lequel, si nous en croyons un historien (1), fit plus encore de victimes. Il fut évidemment la cause initiale de la plupart des maladies : « Au retour, le froid fut tellement rigoureux, que du seul régiment des gardes (françaises) composé de trois mille hommes, il en périt plus de mille. »

Nous n'irons pas plus loin dans cet aperçu. A notre avis, selon la plus grande vraisemblance, Joachim de Mailly et Charles Le Caussonnier doivent être comptés au nombre des victimes du rigoureux hiver de 1616.

DALLE TUMULAIRE DE JOACHIM DE MAILLY.

POUR PERPETUELLE MEMOIRE
CY GIST LE CŒUR DE JOACHIM DE MAILLY VIVAT
ESCUIER SEIGr DE St MART FILS DE FEU HONORE
SEIGr MESSIRE JOACHIM DE MAILLY *vivat* (2)
SEIGr DUD St
MART ET DE TRELO. GENTIHOE ORDINAIRE DE
LA CHAMBRE DU *roy. capitaine de cent* HOE
DE PIEDS, LEUR COMANDANT AU CHASTEAU
DE Ste MANEHOUD POr LE SERVIce DE SA Mate
ET DE DAME JACQUETTE DE CONSTANT SES PERE
ET MERE. DECEDA A VANDOME AU RETOUR DU
MARIAGE DU ROY LE Ne FEBVRIER 1616.
PRIEZ DIEU POUR SON AME.

(1) Dulaure : *Paris sous Louis XIII. Art. Palais, Jardins*, etc., aux notes.

(2) Les mots en *italique* sont ceux qui sont illisibles dans l'épitaphe.

DALLE TUMULAIRE DES LE CAUSSONNIER.

CY GIT PIERRE LE CAUSSONIER ESCUYER Sr
HOE DARMES DE LA COPAGNIE DE MONSr LE DUC DE BOUILON Q DECEDA
LE VIIIe DAOUST 1585. DIEU EPe SO AME.
JEANE DE MOTDOUCET SA FEME EN SECODE NOPCES Q DECEDA LE
XXIIIe AOUST 1583 (ET HESTER PIERRE
ET JEANE LES CAUSSONIERS EFANS DUD
SIEUR DE BURRY.
(ET LONZIESME FERV 1616 CHARLE
CAUSSONER ESCUYER SIEUR DE
BURRY. DES YSTRE ET EN PARTE DE
POCANCY. NEVEU DUDt SIEUR DE BUR.
HOE DARME DE LA COPAGNIE DE MON.
DE NEVER ET MARESCHAL DES LOGIS DE
MONSIEUR DE BUSSY DAMBOISE EST DECEDE
EN POR SUAT LAD. CHARGE POUR LE SERV.
DU ROY ET ENTERRE EN LEGLISE DAZEL
PRÈS LA VILLE DE TOURS.
(EST AUSSI DECEDE DAMOISEle ANNE BILet
SA VEFVE. LE 17e MARS EN SUIVAN ET
ENTERRE EN LESGLISE DU COUVEt DES
AUGUSTIN A CHAALONS.
DIEU LEUR FAC MISde.

Chaintrix, le 28 juin 1904.

Oct. MAURICE.

VIEILLES COUTUMES MARNAISES

La Noyade du Couperon

Le mot couperon est maintenant, presque pour nous tous, un mot dépourvu de signification, un mot qui ne dit plus rien à notre esprit depuis que le pétrole, l'acétylène, le bec à incandescence, l'ampoule électrique versent le soir, dans nos demeures, la lumière à profusion. Mais ce mot évoquait, il y a seulement quarante ans, surtout chez les villageois de l'Argonne, du Dormois et des environs de Suippes, une foule d'idées à la fois tristes et gaies, d'images joyeuses ou pénibles.

Le *couperon*, c'était, en effet le compagnon des longues veillées, l'ustensile rudimentaire et précieux qui donnait la pauvre petite flamme courte et sans rayons, fumeuse et mal odorante autour de laquelle, dans les celliers bien clos, dans les caves, dans les cuisines aux grandes cheminées, les femmes et les

jeunes filles d'un même quartier se réunissaient pour veiller, pour filer au rouet, au fuseau, pour tricoter, rapiécer, bousiller les hardes.

Le couperon, ou plus exactement l'appareil dont il faisait partie, était fabriqué à peu près sur le modèle de la fameuse lampe antique ; il était même plus réduit encore et moins coûteux qu'elle.

Le couperon, proprement dit, c'était une petite tasse plate, à bords étroits, munie d'un bec, parfois de deux becs opposés, et faite de terre commune vernissée intérieurement. Il coûtait un sou, six liards au plus. On le plaçait sur une sorte de main en tôle appelée *coupasse*, fixée elle-même au bout d'une tige à crémaillère suspendue aux solives ou à la voûte.

On remplissait le couperon d'huile de chènevis, de « cheneveu », comme on disait en Champagne ; on y trempait une mèche de coton tordu ; on allumait cette mèche avec des « tillots » soufrés, et ce flambeau primitif, charbonneux et crépitant, était l'unique ressource pour ouvrir un trou de lumière dans l'ombre dense des longues nuits.

Il semble que le bienfaisant couperon, qui rendait ainsi la vie possible pendant l'interminable hiver, aurait dû être remisé avec un soin pieux par les gens de la veillée quand ils n'avaient plus besoin de son secours. Il n'en était pas ainsi, cependant, et le pauvre était, par une ingratitude sans nom, condamné au supplice de l'eau ainsi qu'un criminel de sac et de corde.

L'exécution avait lieu le mercredi saint. Ce jour-là, on veillait pour la dernière fois, car il fallait les lendemains assister aux offices du soir, et après Pâques la bonne saison venait vite.

Le couperon était retiré de la coupasse, placé sur une planchette de bois ou sur une torche de paille tordue ou tressée et porté par les jeunes filles au bord de la ri-

ère. C'était un spectacle étrange que celui de ces ves-
les infidèles descendant à pas mous dans la nuit,
ır les sentes, les ruelles, portant le lumignon cérémo-
eusement ainsi qu'elles auraient fait de quelque re-
que vénérable. Silencieuses, apeurées, resserrées au-
ur de la flamme vacillante qui rougissait leur face et
e leurs cheveux légers faisait une couronne de feu
utour de leur front, elles formaient un cortège fantas-
que, comme une apparition de conjurées marchant
our une sinistre besogne.

Dans les halliers dépouillés, dans le lierre des vieux
rmes et dans les buis verts, leur venue réveillait les
êtes et les oiseaux endormis et l'on entendait des batte-
ients d'ailes furtifs dans les arbres, des frôlements dans
s herbes mortes.

Le groupe criminel s'arrêtait sur la berge de la ri-
ière et tenait conseil. Après quelques recherches et
uelques débats on trouvait vite l'endroit propice où
couperon allumé devait être mis à l'eau.

Le radeau qui le portait naviguait avec des destinées
iverses : parfois il s'arrêtait contre les « cules » des
rbres, dormait dans les tournants, s'engouffrait sous
s rives, dansait dans les remous ou s'accrochait aux
oncs murmurants, et il fallait alors le gouverner du
out d'une baguette et lui faire reprendre le courant.
À où la pente du sol, les barrages d'herbes longues,
ormaient des rapides, il filait d'une allure désordonnée,
autant de vague en vague et semblant descendre un
scalier aux marches mouvantes.

Surpris par ce minuscule soleil de minuit qui éclai-
ait un instant leur retraite d'une façon étrange, truites,
oches, brochets montaient à fleur d'eau, suivaient cu-
ieusement attirés, puis piquaient dans les grands fonds.

Bientôt, avec tous les chocs et toutes les secousses,
a frêle embarcation se mouillait, s'alourdissait, mena-

çait de sombrer. Alors, quand le danger apparaissait. quand le brûlot crépitait plus fort, semblant se plaindre du contact menaçant de l'eau, les jeunes filles qui suivaient à travers le taillis et les buissons se mettaient à crier dans le patois du pays : « I noye, i noye, i noye, le couperon ! » Et d'autres voix aussi criaient plus loin et répétaient comme des échos : « I noye, i noye », car toutes les veillées, toutes les « cavées », à la même heure, accomplissaient en des points différents de la rivière, l'acte impie, le naufrage du couperon !

Les voix criaient à plein gosier « i noye le couperon ! » comme elles avaient, dans une autre soirée, crié : « il boit le roi ! » Elles auraient pu tout aussi bien d'ailleurs crier : « il boit, il boit, le couperon ! » Il buvait en effet, il ne buvait que trop vite, le malheureux couperon, et à chaque coup c'était la mort qui filtrait goutte à goutte en lui !

La lutte contre le perfide élément n'était pas douteuse. La petite lumière qui avait aidé à braver les ténèbres était sans défense contre l'eau, son mortel ennemi, et bientôt un dernier accident la perdait sans rémission.

A la rentrée à la veillée, au retour du sacrifice, les veilleurs, pour mieux marquer encore leur indifférence, célébraient les funérailles du couperon, du noyé. Ils donnaient un sou, deux sous pour acheter un demi-setier d'eau-de-vie. Ils savouraient cette eau-de-vie autour des tisons mourants. Les hommes, au moment du départ, versaient la dernière goutte du verre dans leur main pour en lubrifier la peau durcie, flairaient leur paume pour aspirer le parfum du liquide et en goûter encore la saveur, puis tout le monde s'en allait dormir content de la dernière soirée, sans remords de l'infamie commise, du crime de lèse-feu froidement perpétré.

Bien entendu, la cérémonie que nous venons de détailler était sujette à des variantes nombreuses. Souvent les femmes accompagnaient les jeunes filles qui n'osaient s'aventurer seules. Les garçons les suivaient aussi, naturellement, mais en se cachant, pour les effrayer et pour leur jouer de mauvais ou de bons tours s'ils le pouvaient. Les vieux et les vieilles restaient au chaud, craignant la fraîcheur de l'eau pour leurs douleurs et leurs rhumatismes.

Parfois on ne voulait pas sacrifier le couperon de terre ; on reculait devant une si grosse perte et alors il fallait s'ingénier à en fabriquer un avec une coquille d'œuf ou avec une coquille d'escargot.

Les couperons n'avaient pas toujours un sort funeste non plus : Quelques-uns, si la nuit était tranquille et belle, flottaient paisiblement ainsi que de petites fleurs lumineuses poussées sur l'eau, et on les retrouvait au jour levant pâlissantes et mourantes.

Dans les villages qui n'ont pas de rivière, on lançait le couperon sur l'étang, sur la mare communale, et souvent, pendant qu'il se consumait mollement ballotté par la brise, celles qui l'avaient apporté dansaient, sur la rive, une ronde en chantant.

Tout le long de la Suippe, sauf à Suippes même, la noyade du couperon se pratiquait religieusement dans chaque veillée suivant le cérémonial décrit plus haut.

Dans les ateliers de Suippes, jusqu'à l'installation de l'éclairage au gaz, tous les ouvriers fileurs et tisseurs descendaient à la rivière le samedi saint pour brûler et noyer aussi les dernières mèches des « quinquets », sortes de lampes grossières faites d'un œuf de verre planté sur un billot de bois, qui avaient succédé aux couperons et coupasses. Ils coupaient les restes de mèches en morceaux de un ou deux pouces de long, plantaient avec des clous ces rognures en champ régu-

lier sur une planche, allumaient et mettaient à l'eau le luminaire, la herse funèbre ainsi faite de débris et dont la fin symbolisait, apparemment, la fin même de l'hiver et des ténèbres. Eux aussi lançaient à pleins poumons le cri traditionnel.

Mais à Suippes, le couperon n'était plus le couperon : c'était le *coupillon*, et ce diminutif gracieux et léger, aux syllabes mouillées, volait retentissant et sonore, répété par cent bouches joyeuses. Il annonçait à toute la ville, aux Suippas réveillés, la bonne nouvelle, la mort de l'hiver, la défaite décisive de l'hiver oppresseur et meurtrier, le retour du printemps, du soleil ami, de la chaleur et de la vie.

Dans toute l'Argonne, on noyait le couperon suivant les rites pratiqués sur la Suippe. Seulement, là, le couperon portait un autre nom ; c'était le « *pihouri* ». Nous ne savons cependant si on criait ou non : « Il noye, il noye, le pihouri ! »

La coutume du naufrage du couperon avait pénétré jusqu'au cœur de la Marne, à Châlons même. C'est, d'ailleurs, le point extrême où elle semble être descendue, importée sans doute par quelque fervent venu des villages où elle florissait.

Les ouvriers de la tannerie de la maison Barrois, dans la rue de Chastillon, dont nous avons tous vu les hauts bâtiments à claire-voie tout garnis de mottes de tan semblables à des fromages séchant au soleil, noyaient régulièrement, en fin de veillée, un, deux, trois, dix couperons.

L'opération, ici, avait un caractère plus original, plus pittoresque, moins chiche qu'à la campagne. On ne lésinait pas misérablement pour fabriquer le radeau porteur !

Les tanneurs se servent toujours l'hiver, pour aller autour des fosses, de « sabots couverts », en bois fumé,

épais et solides, qui claquent comme des battoirs sur les dalles molles. C'était ces sabots que l'on sacrifiait généreusement pour agencer un couperon honorable, un couperon de ville, capable de voguer en toute sécurité sur le Mau et fabriqué avec un des bouts de chandelle de suif ramassés dans les coins de la tannerie.

Ajusté dans une embarcation aussi stable et résistante, le couperon aurait pu braver vents et marées et arriver sans encombre jusqu'à la passe fatale du Pont des Mariniers. Malheureusemeut de sérieux dangers l'attendaient sur la route. Les gamins du voisinage, avec cet instinct subtil de la polissonnerie à faire, flairaient l'événement insolite et le moindre reflet anormal sur l'eau tranquille du canal les mettait en éveil. Le cou tendu sur le parapet du Pont Pute-Savate ils guettaient les lucioles de la tannerie. Des mitrons, des gâte-sauce, des apprentis d'imprimerie, des bazochiens en herbe, s'arrêtaient au passage et grossissaient la bande hostile.

Tout ce ramassis de galopins, tous ces garnements qui avaient toujours des projectiles en poche pour les bonnes occasions, accueillaient par une salve nourrie les innocents petits bateaux dès qu'ils débouchaient à portée.

Les sabots, sous cette avalanche, semblaient secoués par une tempête venue de tous les côtés, du fond et d'en haut aussi ; ils oscillaient, basculaient, tanguaient et plus de la moitié d'entre eux sombraient misérablement en vue du pont. Et les assaillants les saluaient de l'oraison moqueuse, du cri consacré.

Ce cri des gamins châlonnais était, rien que par le changement d'une seule lettre, bien plus joli que celui du patois lorrain. « I naye, i naye, i naye », clamaient-ils, et le mot sonnait plus clair, plus vif et mieux enlevé

que le « i noye, i noye, i noye », toujours un peu sourd et voilé.

Les sabots qui doublaient le cap, c'est-à-dire qui pouvaient glisser sous le pont, n'étaient pas encore sauvés. On les mitraillait sans pitié à l'arrière. Ceux qui échappaient descendaient alors avec une certaine majesté, ainsi que des vainqueurs, et à la lumière jaunâtre de leurs chandelles se déroulait le spectacle le plus étrange qui se puisse imaginer.

C'était une apparition du plein moyen-âge qui surgissait alors du fond des ténèbres.

Le canal de Mau coulait dans une sorte de rue extraordinaire, étroite, sordide, puante. Les derrières des maisons des rues de la Gravière et d'Orfeuil, à l'endroit où est maintenant le Marché-Couvert, si bien dégagé et si propre, se penchaient hors d'aplomb sur les eaux vaseuses, et leurs lèpres, leurs crevasses où poussaient les ronces et les herbes folles, leurs charpentes pourries, leur crépi sale et déchiré, leurs fenêtres borgnes où pendaient des loques, leurs lucarnes béantes semblables à des orbites vides, vous rejetaient à trois siècles en arrière, à l'époque malheureuse où, de ces taudis et de ces greniers entrevus, une tourbe famélique de tire-laine, de truands et de malandrins, faisaient irruption le soir, dans les rues et carrefours obscurs, rossaient au besoin le guet de l'évêque, détroussaient le passant attardé et le « nayaient » à l'occasion dans le Mau comme un simple couperon de deux liards.

Le pétrole, nous le répétons, a tué partout le couperon, et, dans cinquante ans, personne, même sur la Suippe et dans l'Argonne, personne à Châlons, ne saura plus ce qu'étaient ni le couperon, ni le coupillon, ni la coupasse, ni le pihouri et le fameux cri : « I noye, i noye, le couperon ! » sera oublié, perdu avec le patois mort lui-même. Il sera, si on le retrouve dans un texte,

ans un récit du passé, comme une énigme pour les hilologues, pour les historiens de notre langue. C'est n peu dans la pensée d'aider les recherches de ces alheureux savants de l'avenir aux prises avec un bscur rébus que nous avons écrit, pendant qu'il est acile encore, ces quelques pages.

GUILLEMOT.

RAPPORT

DE M. EMILE SCHMIT

SUR UNE VISITE A LA

COLLECTION DE M. BOURIN

Archéologue à Witry-les-Reims (Marne)

La Société Académique nous ayant confié, à M. Lemoine et à moi, le mandat d'aller visiter la collection archéologique de M. Aug. BOURIN, de Witry-les-Reims, nous nous rendîmes en cette commune, le 28 juin dernier.

L'examen de la collection que M. Bourin a mis douze années à réunir par des fouilles personnelles faites exclusivement sur le territoire de Witry-les-Reims nous a laissé les impressions suivantes : Les objets recueillis dans trois contrées différentes nous ont paru intéresser l'étude de divers peuples qui habitèrent ou traversèrent le territoire de Witry-les Reims pendant la période dite Halatienne, c'est-à-dire représentant à la fois les époques Hallstadtienne, Marnienne et Beuvraysienne.

La collection de M. Bourin est rangée d'après une méthode que nous sommes heureux de signaler à tous ceux qui s'occupent de collections de ce genre.

Bien en relief, sur des cartons rouges, les objets sont fixés par groupe de une ou deux sépultures. Chaque objet est accompagné d'un numéro qui est répertorié sur un registre. Ce registre donne, au jour le jour, le détail de l'investigation avec toutes les particularités observées.

Les poteries, placées sur des étagères à l'entour de la salle de la collection, ont elles-mêmes un numéro qui correspond aux objets des cartons, de sorte qu'immédiatement on peut se rendre compte, par le registre et par les objets, de tout le mobilier d'une sépulture.

Nous avons remarqué 24 torques, une quarantaine de bracelets en bronze, un bracelet en verre blanc transparent, sept bracelets en jaillet, des armes diverses, des rasoirs en fer, des annelets en bronze, des perles de verre ou en pâte vitrifiée incrustée d'émaux, enfin 120 à 130 vases, dont quelques-uns de facture toute spéciale.

M. Bourin, si je ne m'abuse, est le seul archéologue en possession de vases à bourrelets en relief. Ces bourrelets en saillie sur les vases donnent à ceux-ci l'aspect de poteries protégées par une enveloppe de petits paillassons à trame cordelée.

Nous avons également remarqué un vase qui portait des impressions en creux et qui semblait sortir d'un moule à biscuits.

Bref, l'ensemble des récoltes de M. Bourin offre une collection qui a une réelle valeur artistique et un véritable intérêt scientifique ; aussi la Société, en accordant une récompense à ce laborieux ami de l'archéologie, ferait-elle acte méritoire. C'est pourquoi M. Lemoine et moi, nous vous proposons de récompenser M. Bourin par une médaille d'argent grand module.

M. Bourin nous a également montré une collection de médailles, de monnaies et de jetons recueillis dans la

région. Bien qu'il nous ait été présenté une variété de quelques centaines de pièces, aucun spécimen extraordinaire n'a retenu notre attention. On ne peut que féliciter l'archéologue witryat et l'engager de persévérer dans cette voie ; il peut y rencontrer, un jour, quelques délicieuses surprises.

M. Bourin fils a voulu nous prouver qu'il était le digne héritier d'un collectionneur, tout en changeant de genre.

M. Bourin fils est un conchyliologue d'avenir ! Nous avons été tout surpris, au cours de l'examen d'une collection de coquilles fossiles qu'il nous a présentée, de constater une classification impeccable, établie par lui seul, avec un unique ouvrage qu'avait pu mettre à sa disposition son instituteur. M. Bourin fils, en cette branche, a montré des qualités toutes particulières qu'on serait heureux de lui voir cultiver, car il promet un amateur sérieux dont la Société sera certainement, un jour, appelée à récompenser les travaux méritants.

POÉSIES COURONNÉES

LA MUSIQUE.

A M. F. Huet.

Je suis l'âme d'azur, souveraine des âmes,
C'est en moi que le monde a mis ses premiers rêves ;
Je naquis un beau soir, dans le berceau des grèves,
Du murmure des cieux et du rythme des lames.

L'homme apprit à m'aimer avant d'aimer son frère.
A retenir ma voix avant que sa pensée.
Déjà, je souriais aux lèvres de la mère
Quand l'enfant découvrit la parole glacée.

Ma force d'harmonie en l'Univers s'étend,
Plus profond que l'espace et plus loin que le temps !
Je suis l'insaisissable et je suis l'invisible...
J'unis l'inexprimable à l'incompréhensible !
Et les seuls grands esprits sont ceux que ma clarté
Baigne immortellement d'immatérialité !

ANDRÉ MULLER.

De Châlons (Marne).

PAYSAGE HIVERNAL.

La nature glacée, aube crépusculaire
Que teinte l'agonie des horizons livides.
La nature endormie, éclosion rigide
Que deuillent le silence et la blancheur polaire.

Des arbres, torturés d'inconnaissables haines,
Enlacent leurs douleurs en des gestes brisés,
Et rampent, las d'orgueil, sur le tombeau des plaines,
La force inassouvie de leur âme écrasée !

Ils sont les suppliciés, les maudits, que la terre
Voue au néant cruel; ils sont les croix funèbres
De leurs membres raidis ! Ils sont les solitaires
Condamnés à surgir, noirs, du sein des ténèbres,
A demeurer toujours, immobiles, vivants
Hors du destin promis aux derniers mourants !.
A dresser vainement leur espoir enflammé
D'atteindre dans le ciel plus haut que leur sommet!

ANDRÉ MULLER.

Châlons-sur-Marne.

MURMURES DE VIEILLARDS.

A mes contemporains.

Allez votre avenir, ô pâles éphémères,
Jeunes gens sans amour, sans regrets, sans espoirs !
Reniez avec les dieux, les pères et les mères !
Bavez tous vos dégoûts sur tous nos ostensoirs !

Vous êtes les matins et nous sommes les soirs.
Et pourtant nous portons de vivantes lumières
En nos yeux, éclairés par d'antiques savoirs !
Tandis que la nuit tombe au seuil de vos paupières !

Contempteurs d'idéal ! Insulteurs de pensée !
Allez, prenez le monde, et qu'une ère insensée
Elève toute honte et brise tout orgueil !

Détruisez ! c'est votre art, et votre destinée !
Des ruines du passé faites votre glanée
Et récoltez la mort, vous qui semez le deuil !

ANDRÉ MULLER.

Châlons-sur-Marne.

NEIGE.

Neige, j'espère en toi, lorsque la mort fatale
Aura couché mon corps dans un enclos d'oubli ;
Je veux que ta blancheur fragile et nuptiale
Me fasse un idéal et voluptueux lit.

Neige, j'espère en toi. J'espère en la rafale
Qui viendra recouvrir mon corps d'orgueil rempli,
Et je veux être, ô neige immense et sépulcrale,
Par la terre et par toi deux fois enseveli.

J'aime la pureté de ton large suaire
Qui flotte doucement pour voiler sur la terre
Nos crimes, nos remords, nos mépris et nos vœux ;

J'aime ton blanc retour dans nos hivers moroses,
Lorsque tu viens verser au fond des tombes closes
L'anéantissement de nos cœurs douloureux.

MAURICE BÉNÈS

De Limours (Seine-et-Oise).

TRISTESSE.

(FRAGMENT.)

....

J'aime son bonnet fin de mousseline claire,
Son petit bonnet blanc transparent et soyeux,
Qui laisse s'exhaler de l'étoffe légère
Le parfum pénétrant de ses sombres cheveux.

Mais pour peu qu'en valsant sa chevelure fine
Me laisse respirer sa capiteuse odeur,
Je sens un lourd sanglot envahir ma poitrine,
Et mes yeux, brusquement, sentent monter des pleurs.

Aussi je pars bien vite et seul, dans la campagne,
Par les vallons brumeux ou les côteaux fleuris ;
Je prends son cher portrait qui toujours m'accompagne,
Et tout en l'admirant, je pleure et je souris.

Je lui tiens des propos, des discours longs d'une aune :
« Je t'aime, Marion, je n'aimerai que toi... »
Mais un merle qui siffle en lustrant son bec jaune
Semble narguer ma peine et se moquer de moi.

.....

MAURICE BÉNÈS.

De Limours (Seine-et-Oise).

NOS LIVRES.

(FRAGMENT.)

.....

Téméraire, celui qui prête
Des volumes jamais rendus,
Ou rapportés tels, qu'on décrète
Que de ce jour ils sont perdus.

Celui qui croit aux mains fatales
Des gens distraits, des débauchés,
Des coquettes aux ongles sales,
Des oisifs qui lisent couchés...

Des êtres à demi-sauvages
Font des cornes à cent endroits,
Sans vergogne tournent les pages
Avec de la salive aux doigts...

On sait aussi qu'il n'est pas rare
De trouver maint trésor atteint
Par les étapes d'un cigare
Encore humide ou mal éteint.

D'autres, plus cyniques encore
— Qu'on laisse passer ce détail —
Devant l'éternûment sonore
Se font du livre un éventail.

Pour couper plus vite une page,
Qu'on n'imite point ce bourreau,
Qui, sans scrupule, fait usage
Du doigt en guise de couteau.

.....

J.-Ch. TRAVERSIER.

Paris.

Concours de 1904.

LISTE DES RÉCOMPENSES

DÉCERNÉES

A LA SÉANCE SOLENNELLE DU 26 AOUT 1904

1er CONCOURS. — *Agriculture.*

Médaille d'or : M. DESAINTMARTIN, agriculteur et maire à Athis, pour l'ensemble de ses cultures.

Médaille d'argent : M. DEVAUVERSAIN, instituteur à Vouarces, pour ses tableaux scolaires en vue d'assurer la destruction des animaux nuisibles et la conservation des oiseaux utiles.

Serviteurs ruraux.

Médaille d'argent: Mme veuve SIMON, née Collard, depuis 31 ans chez M. Gillet-Chémery, à Courtisols.

Médaille de bronze : M. LEBLANC Louis-Zacharie, depuis 38 ans chez M. Laurain Achille, à La Grange-en-Vaulx, par Baye.

Médaille de bronze : M. DUROT, berger depuis 20 ans chez M. Jactat, à Puisieulx.

2e CONCOURS. — *Histoire et Archéologie.*

1er prix, médaille de vermeil : M. François Odile, propriétaire et maire à Bergères-les-Vertus, pour son *Etude historique sur le Mont-Aimé.*

Médaille de vermeil, M. Lucot Camille, instituteur à Bassuet, pour son *Etude sur le patois de Sermaize.*

Médaille d'argent : M. Bourin, archéologue à Witry-les-Reims, pour sa collection d'objets gaulois.

Mention honorable : M. Alexandre, cantonnier à La Neuville-au-Pont, pour sa monographie de la commune de Saint-Jean-sur-Tourbe.

5e CONCOURS. — *Poésie.*

Médaille d'argent : M. André Muller, publiciste à Châlons-sur-Marne, pour ses poésies : *Les Bises et les Brises.*

Mention honorable : M. Maurice Bénés, à Limours, avenue de la Gare, 27.

Mention honorable : M. J. Ch. Traversier, publiciste, rue Ménilmontant, 71, à Paris.

6e CONCOURS. — *Chemins ruraux et Distributions d'eau.*

Un diplôme d'honneur à la commune de Suippes. Création de chemins ruraux. M. Buirette, maire.

Un diplôme d'honneur à la commune de Mancy. Développement et excellent entretien des chemins. M. Fransoret, maire.

Un diplôme d'honneur à la commune de Somme-

Suippe. Prestations supplémentaires et sacrifices d'argent. M. COLMART, maire.

Un diplôme d'honneur à la commune de Mareuil-sur-Ay. Dépense de 70.000 fr. pour distribution d'eau. M. VALET, maire.

Un diplôme d'honneur à la commune de Somsois. Consacre annuellement 600 fr. à la reconnaissance et à l'entretien de ses chemins. M. PILLARD, maire.

9e CONCOURS. — *Prix Savey.*

Un diplôme d'honneur et un objet d'art à Mlle SAGUET Emilia, à Juvigny.

10e CONCOURS. — *Prix Garinet.*

Un diplôme d'honneur et 200 fr. à Mlle MARCOUX, depuis 34 ans chez M. De Chamisso, à Villers-en-Argonne.

Un diplôme d'honneur et 200 fr. à Mlle LORIN, depuis 30 ans chez M. Tarbouriech, à Châlons.

Un diplôme d'honneur et 200 fr. à Mlle PETIT, depuis 28 ans chez M. Guyot-Prieur, à Fère-Champenoise.

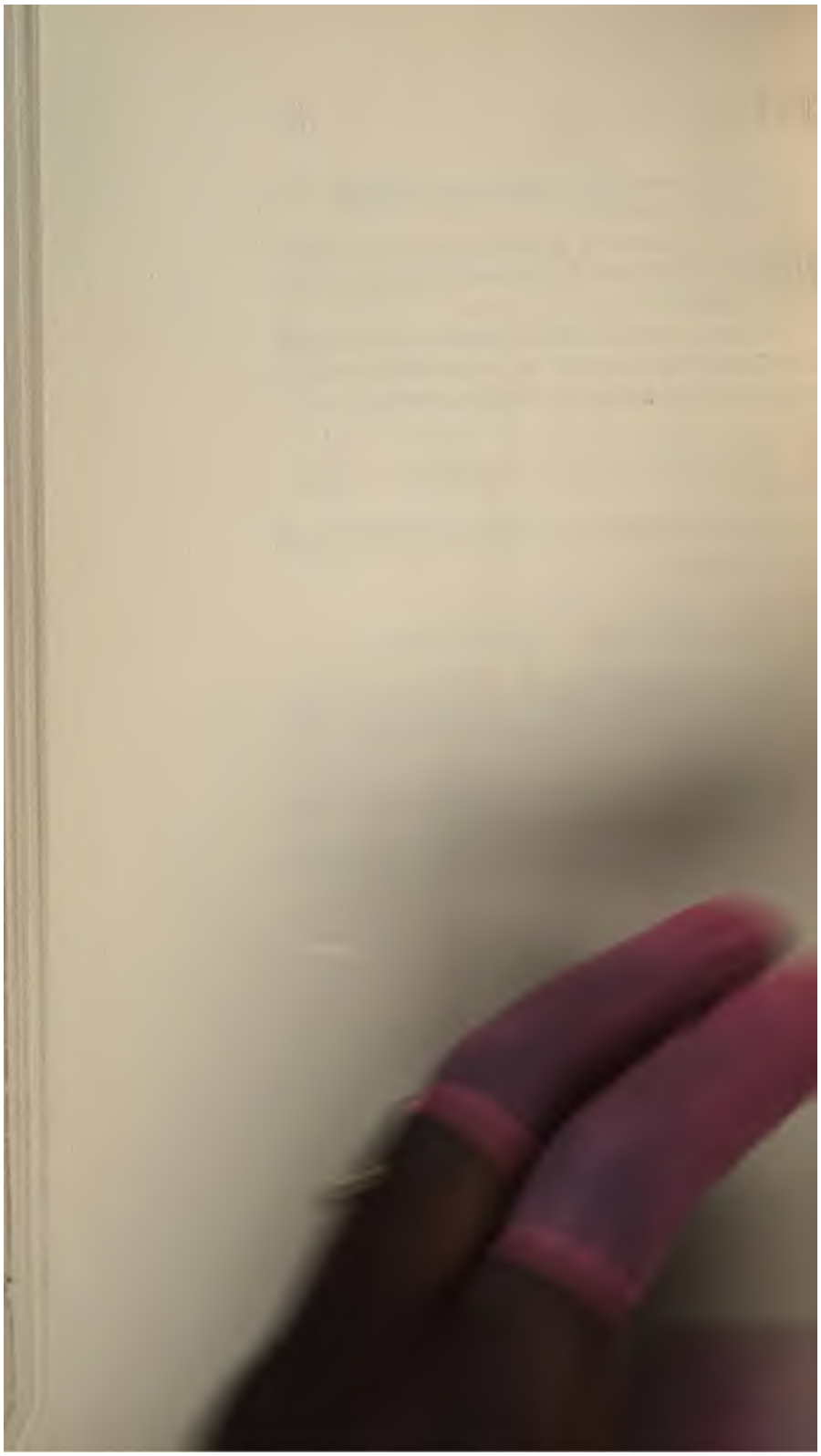

ÉTÉ D'AGRICULTURE, COMMERCE, SCIENCES & ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE

ROGRAMME DES CONCOURS

pour l'année 1906

e Programme sera sensiblement le même pour les ées 1907 et 1908).

vis très important. — Les auteurs des mémoires yés à la Société ne devront pas se faire connaître. nscriront leur nom et leur adresse dans un billet eté, portant que leur œuvre est inédite et n'a figuré cun concours, billet sur lequel sera répétée exté- ement l'épigraphe de leurs manuscrits. Les auteurs n'auraient pas indiqué leur nom ne pourront, en n temps, réclamer la récompense qui aura été rnée à leurs travaux.

s candidats sont priés de ne point perdre de vue la cription énoncée plus haut et aux termes de laquelle nt indispensable que *l'œuvre présentée à aucun concours.* Si cette ièrement remplie, *l'œuvre*

nus qu'ils ne peuvent retirer oncours.

ndamment des manuscrits ecevoir aussi des ouvrages au 7e concours.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, COMMERCE, SCIENCES & ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE

PROGRAMME DES CONCOURS

pour l'année 1906

(*Le Programme sera sensiblement le même pour les années 1907 et 1908*).

Avis très important. — Les auteurs des mémoires envoyés à la Société ne devront pas se faire connaître. Ils inscriront leur nom et leur adresse dans un billet cacheté, portant que leur œuvre est inédite et n'a figuré à aucun concours, billet sur lequel sera répétée extérieurement l'épigraphe de leurs manuscrits. Les auteurs qui n'auraient pas indiqué leur nom ne pourront, en aucun temps, réclamer la récompense qui aura été décernée à leurs travaux.

Les candidats sont priés de ne point perdre de vue la prescription énoncée plus haut et aux termes de laquelle il est absolument indispensable que l'*œuvre présentée soit inédite et n'ait figuré à aucun concours*. Si cette condition n'était pas entièrement remplie, *l'œuvre présentée serait exclue*.

Les candidats sont prévenus qu'ils ne peuvent retirer les manuscrits inscrits au concours.

La Société peut, indépendamment des manuscrits inédits, sus-mentionnés, recevoir aussi des ouvrages imprimés qui seront admis au 7e concours.

Les mémoires et les autres documents relatifs aux divers concours, ainsi que les demandes ayant rapport aux 9e et 12e concours, devront être adressés, avec attestations et pièces justificatives, franco, *au Président de la Société,* avant le 15 juin 1906, *terme de rigueur.*

Ier Concours

AGRICULTURE, VITICULTURE, HORTICULTURE, APICULTURE

Des médailles d'or, de vermeil, d'argent et de bronze d'une valeur totale de 160 fr., offertes, au nom du gouvernement de la République, par M. le MINISTRE DE L'AGRICULTURE, seront décernées par la Société aux personnes qui auront le plus contribué au progrès agricole sous toutes ses formes.

Pareilles récompenses seront également décernées par la Société, ainsi que des mentions honorables et diplômes d'honneur.

OBJETS DU CONCOURS

I. — *Exploitation.*

Lesdites récompenses seront accordées aux propriétaires, fermiers ou gérants, qui auront adopté et suivi un système de culture rémunérateur, compatible avec l'amélioration constante du sol, en rapport avec les débouchés, ainsi qu'aux serviteurs ruraux qui justifieront de longs services accomplis, de préférence, chez le même maître.

Elles pourront s'appliquer aussi aux perfectionnements apportés dans les exploitations agricoles, viticoles ou horticoles, au résultat des récoltes, au plus bel ensemble de bétail, à l'emploi judicieux des amende-

utiles ou pour la *destruction des animaux nuisibles* à l'agriculture, et plus particulièrement aux instituteurs qui auront établi, dans leurs écoles, des Sociétés pour la protection des animaux utiles et la destruction des animaux nuisibles à l'agriculture.

VIII. — *Travaux intellectuels.*

La Société décernera :

Une médaille d'or ou d'argent à l'auteur du meilleur mémoire sur les parasites (insectes et végétaux) qui attaquent la vigne et les plantes agricoles dans le département de la Marne et sur les moyens de les combattre.

Elle décernera pareilles médailles à l'auteur de la meilleure étude concernant une commune rurale, ou un canton du département de la Marne, faite aux points de vue topographique, géologique, agricole, industriel et commercial.

Les mêmes récompenses seront attribuées aux auteurs de méthodes de comptabilité agricole se recommandant par leur clarté et par la facilité de leur application.

IX. — *Machines agricoles.*

Une somme de 100 francs sera attribuée, en tout ou en partie, aux communes qui auront acquis des instruments agricoles pour les louer à des prix avantageux aux cultivateurs peu fortunés, ainsi qu'aux groupes de petits cultivateurs qui se seront associés pour les acquérir en commun et parer aux inconvénients de leurs faibles ressources.

guidés, dans cette reconstitution, sur une étude particulière de la nature physique du sol et de sa teneur en calcaire.

IV. — *Horticulture.*

Des médailles au propriétaire ou jardinier qui, dans le courant de l'année, justifiera avoir obtenu des primeurs ou des produits remarquables, soit en fruits, soit en légumes, soit en fleurs.

Au jardinier-maraîcher qui aura fait progresser la culture des légumes par l'emploi raisonné des *engrais chimiques.*

Au maître jardinier qui justifiera avoir formé de bons élèves. Une distinction pourra aussi être accordée à celui des élèves jardiniers dont l'instruction aura paru la plus avancée.

V. — *Apiculture.*

Des médailles aux personnes qui auront obtenu les meilleurs résultats dans l'*élevage des abeilles et l'utilisation des produits des ruches.*

VI. — *Basse-Cour.*

Des récompenses spéciales seront attribuées aux ménagères qui s'occupent avec succès, dans les exploitations agricoles, des soins de la basse-cour ou de la laiterie et de l'engraissement des volailles.

VII. — *Sociétés protectrices d'oiseaux.*

La Société accordera des récompenses aux personnes qui auront le plus fait pour la *protection des oiseaux*

utiles ou pour la *destruction des animaux nuisibles* à l'agriculture, et plus particulièrement aux instituteurs qui auront établi, dans leurs écoles, des Sociétés pour la protection des animaux utiles et la destruction des animaux nuisibles à l'agriculture.

VIII. — *Travaux intellectuels.*

La Société décernera :

Une médaille d'or ou d'argent à l'auteur du meilleur mémoire sur les parasites (insectes et végétaux) qui attaquent la vigne et les plantes agricoles dans le département de la Marne et sur les moyens de les combattre.

Elle décernera pareilles médailles à l'auteur de la meilleure étude concernant une commune rurale, ou un canton du département de la Marne, faite aux points de vue topographique, géologique, agricole, industriel et commercial.

Les mêmes récompenses seront attribuées aux auteurs de méthodes de comptabilité agricole se recommandant par leur clarté et par la facilité de leur application.

IX. — *Machines agricoles.*

Une somme de 100 francs sera attribuée, en tout ou en partie, aux communes qui auront acquis des instruments agricoles pour les louer à des prix avantageux aux cultivateurs peu fortunés, ainsi qu'aux groupes de petits cultivateurs qui se seront associés pour les acquérir en commun et parer aux inconvénients de leurs faibles ressources.

2e Concours

HISTOIRE, ARCHÉOLOGIE, PATOIS, ETC.

I. Une médaille d'or, de vermeil, d'argent ou de bronze :

1° A la meilleure étude historique, archéologique et artistique, sur une église, abbaye ou communauté, ou sur un monument quelconque du département de la Marne présentant un caractère historique.

2° Au meilleur travail historique ou archéologique sur une ou plusieurs communes du département.

(Une récompense, offerte par l'un des membres de la Société, est spécialement affectée au meilleur mémoire sur la commune de Saint-Memmie).

3° A la meilleure étude sur le *patois* d'une région ou même d'une seule commune du département de la Marne. Recueillir tous les mots qui forment le fonds de ce patois ; en rendre exactement la prononciation et en donner la signification précise justifiée par des exemples, s'il est nécessaire. Le glossaire sera accompagné de bons éléments de grammaire. Il n'est pas utile de rechercher les étymologies.

II. Des médailles d'or, de vermeil, d'argent ou de bronze aux meilleurs mémoires sur certaines institutions du passé, existant sur l'ancien territoire de l'ancienne province de Champagne. Par exemple :

Origine, organisation et fonctionnement des anciennes *Corporations d'Arts et Métiers*. Rapprocher et comparer ces institutions avec les *syndicats professionnels* de création moderne.

Historique des *Sociétés de secours mutuels* dans le département de la Marne.

Vieilles coutumes en usage autrefois dans la Marne.

Vieilles chansons et *Légendes* particulières à la Marne.

Jeux et divertissements publics en usage dans l'ancienne Champagne ou dans une région restreinte de cette province. Examen des causes diverses de leur disparition ou de leurs modifications et transformations successives.

III. *Collections.* — Des médailles d'or, de vermeil, d'argent et de bronze aux créateurs de collections archéologiques, et surtout aux organisateurs de collections ne renfermant que des objets recueillis dans le département de la Marne ou dans les départements qui occupent aujourd'hui le territoire de l'ancienne Champagne. Ces collections devant être, à mérite égal, préférées à celles d'autres provenances.

Quelle que soit l'origine de la collection récompensée, il sera indispensable qu'elle soit classée dans un ordre chronologique et méthodique à la fois, les objets étant groupés par époques ou par cimetières, classés eux-mêmes chronologiquement.

3e Concours

BEAUX-ARTS.

Une médaille d'or, de vermeil, d'argent ou de bronze à l'auteur du meilleur travail sur le sujet suivant :

Etude historique sur un artiste champenois, peintre, graveur, sculpteur, musicien ou sur une critique d'art.

4e Concours

SCIENCES.

Des médailles d'or, de vermeil, d'argent ou de bronze :

1° A toute personne qui aura réalisé la meilleure

application (domestique, industrielle, agricole ou autre) du gaz, de l'électricité, de l'alcool ou de l'acétylène.

2° Aux meilleurs auteurs, soit de l'étude détaillée de l'une des formations géologiques du département, soit d'une étude sur les divers minéraux du département utilisés en architecture, dans l'industrie ou en agriculture.

5e Concours

POÉSIE ET CONCOURS.

Des médailles d'or, de vermeil, d'argent ou de bronze aux meilleures pièces de vers et aux meilleures compositions en prose.

Les sujets en vers comme en prose sont laissés au libre choix des candidats.

6e Concours

CHEMINS RURAUX ET DISTRIBUTIONS D'EAU.

Des diplômes d'honneur aux communes du département qui auront le mieux entretenu leurs chemins ruraux ou fait des sacrifices sérieux pour améliorer leurs distributions d'eau.

7e Concours

OBJETS DIVERS D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Des médailles ou diplômes aux cultivateurs, aux industriels, aux artistes, aux écrivains, aux économistes et à toutes personnes dont les travaux paraîtront dignes d'être encouragés.

§ 1er

Aux auteurs de mémoires sur la question suivante : *Recherche des meilleurs moyens à employer pour mettre le plus promptement possible en valeur les colonies françaises et accroître leur prospérité.*

§ 2

La Société ayant puissamment contribué au développement de la culture des pins dans le département de la Marne récompensera, par des médailles, les meilleurs travaux sur cette culture, au point de vue de l'histoire, des progrès accomplis et des résultats obtenus.

8e Concours

PRIX DE MÉCANIQUE FONDÉ PAR M. CH. PICOT.

La Société pourra, en 1906, décerner à ceux qui auront inventé ou perfectionné des machines appelées à rendre de grands services, divers prix non encore employés du legs Picot.

9e Concours

PRIX FONDÉ PAR Mlle ADELINE SAVEY.

Un objet d'art d'une valeur de 75 francs sera décerné à une fille de cultivateur qui se sera distinguée par sa bonne conduite, son intelligence et son goût dans les travaux de l'exploitation agricole ou viticole.

10e Concours

PRIX FONDÉ PAR M. LE DOCTEUR HERPIN.

(Quadriennal)

Divers prix non encore employés de ce legs pourront, en 1906, être décernés à l'auteur ou partagés entre les auteurs des meilleurs mémoires ou travaux scientifiques propres à perfectionner l'une des branches de l'industrie manufacturière du département, et plus spécialement l'industrie vinicole ou celle des étoffes de Reims. *(Texte de la disposition testamentaire.)*

11e Concours

PRIX FONDÉ PAR M. L'ABBÉ AUBERT.

(Quinquennal)

Un prix de 50 francs sera décerné, en 1906, à l'habitant du département de la Marne qui aura obtenu les meilleurs résultats en apiculture.

12e Concours

PRIX GARINET.

Une somme de 800 francs sera distribuée, par parties égales, à trois *serviteurs attachés à la personne* qui auront servi au moins pendant vingt ans les mêmes maîtres dans le département de la Marne. *(Texte du*

testament). Pour le dossier à fournir à l'appui de la demande, s'adresser au Président ou au Secrétaire de la Société.

Châlons-sur-Marne, le 1er Mai 1905.

Le Secrétaire, GUILLEMOT.

Le Président. BLONDIOT.

NOTA. — Il sera adressé, à toute personne qui en fera la demande par écrit au Président ou au Secrétaire, une notice contenant le plan d'une monographie de commune, des conseils généraux sur la façon de poursuivre les recherches et l'indication des sources principales à consulter.

Extrait de la Séance du 15 juillet 1902.

« La Société ayant eu le regret de constater que, plus d'une fois, des serviteurs ruraux et des candidats à divers concours, récompensés une année, sont revenus après un délai très court, — délai trop réduit pour se créer des titres plus méritoires, — solliciter une récompense plus élevée que la première, décide, en donnant à sa résolution force de règlement intérieur :

1° Que les serviteurs ruraux ne pourront prétendre à la médaille de bronze qu'après un minimum de

20 années de services, à la médaille d'argent qu'après 30 années, et à la médaille de vermeil qu'après 40 années.

2° Que des candidats récompensés précédemment pour des travaux d'un ordre quelconque ne pourront obtenir une récompense nouvelle lorsqu'ils se borneront à envoyer, aux concours, des travaux qui ne seraient que la reproduction, sous une forme plus ou moins renouvelée et sans additions importantes ou améliorations marquées, de leurs envois antérieurs.

PRINCIPALES PUBLICATIONS

REÇUES OU ÉCHANGÉES

PAR LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DE LA MARNE

EN 1904-1905

I. — Publications ministérielles :

Ministère de l'Agriculture :

Bulletins mensuels.

Ministère de l'Instruction publique :

1° Comité des travaux historiques. Bulletin historique et philologique.
Bulletin archéologique.
Bulletin des Sciences économiques et sociales.
2° Comité des travaux scientifiques : Rapports et revues.

II. — Publications des Sociétés correspondantes de France :

Ain. — *Bourg.* — Société d'émulation et d'agriculture, lettres, sciences et arts du département de l'Ain (Annales).
Aisne. — *Laon.* — Société d'horticulture pratique de l'Aisne (Chronique horticole).

Aisne. — *Laon.* — Société académique de Laon (Bulletin).

* — *Saint-Quentin.* — Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin (Mémoires).

* — *Soissons.* — Société archéologique, historique et scientifique de Soissons (Bulletin).

— *Vervins.* — Société archéologique de Vervins (La Thiérache).

* Allier. — *Moulins.* — Société d'émulation et des beaux-arts du Bourbonnais (Bulletin).

— *Moulins.* — Société d'agriculture du département de l'Allier (Bulletin).

— *Moulins.* — Société d'horticulture de l'Allier (Annales).

Aube. — *Nogent-sur-Seine.* — Société d'horticulture de Nogent-sur-Seine (Bulletin).

* — *Troyes.* — Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube (Mémoires).

— *Troyes.* — Société des sciences historiques et naturelles de l'Aube (Bulletin).

* Aude. — *Carcassonne.* — Société des arts et sciences de Carcassonne (Mémoires).

— *Carcassonne.* — Société centrale d'agriculture de l'Aude (Bulletin).

Aveyron. — *Rodez.* — Société d'agriculture de l'Aveyron (Bulletin).

* — *Rodez.* — Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron (Mémoires).

* Bouches-du-Rhône. — *Aix.* — Académie des sciences, arts et belles-lettres d'Aix. (Mémoires et rapports).

— *Marseille.* — Société d'horticulture et de botanique des Bouches-du-Rhône (Revue horticole).

Garonne (Haute). — *Toulouse.* — Académie des jeux floraux (Recueil).

— *Toulouse.* — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres (Mémoires).

— *Toulouse.* — Société d'histoire naturelle et des sciences biologiques et énergétiques de Toulouse (Bulletin).

— *Toulouse.* — Société d'agriculture de la Haute-Garonne et du Tarn (Journal d'agriculture pratique et d'économie rurale pour le Midi de la France).

— *Toulouse.* — Société académique franco-hispano-portugaise (Mémoires).

— *Toulouse.* — Société archéologique du Midi de la France (Mémoires).

Gironde. — *Bordeaux.* — Société d'agriculture du département de la Gironde (Annales).

— *Bordeaux.* — Société archéologique de Bordeaux (Travaux).

— *Bordeaux.* — Société linnéenne (Actes).

— *Bordeaux.* — Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts (Actes).

Hérault. — *Béziers.* — Société archéologique, scientifique et littéraire (Bulletin).

— *Montpellier.* — Académie des sciences et lettres de Montpellier (Section des lettres et des sciences).

— *Montpellier.* — Société archéologique de Montpellier (Mémoires).

Indre. — *Châteauroux.* — Société d'agriculture de l'Indre et de la Station agronomique de Châteauroux (Bulletin).

Indre-et-Loire. — *Tours.* — Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire (Annales).

2e Concours

HISTOIRE, ARCHÉOLOGIE, PATOIS, ETC.

I. Une médaille d'or, de vermeil, d'argent ou de bronze :

1° A la meilleure étude historique, archéologique et artistique, sur une église, abbaye ou communauté, ou sur un monument quelconque du département de la Marne présentant un caractère historique.

2° Au meilleur travail historique ou archéologique sur une ou plusieurs communes du département.

(Une récompense, offerte par l'un des membres de la Société, est spécialement affectée au meilleur mémoire sur la commune de Saint-Memmie).

3° A la meilleure étude sur le *patois* d'une région ou même d'une seule commune du département de la Marne. Recueillir tous les mots qui forment le fonds de ce patois ; en rendre exactement la prononciation et en donner la signification précise justifiée par des exemples, s'il est nécessaire. Le glossaire sera accompagné de bons éléments de grammaire. Il n'est pas utile de rechercher les étymologies.

II. Des médailles d'or, de vermeil, d'argent ou de bronze aux meilleurs mémoires sur certaines institutions du passé, existant sur l'ancien territoire de l'ancienne province de Champagne. Par exemple :

Origine, organisation et fonctionnement des anciennes *Corporations d'Arts et Métiers*. Rapprocher et comparer ces institutions avec les *syndicats professionnels* de création moderne.

Historique des *Sociétés de secours mutuels* dans le département de la Marne.

Vieilles coutumes en usage autrefois dans la Marne.

Vieilles chansons et *Légendes* particulières à la Marne.

Jeux et divertissements publics en usage dans l'ancienne Champagne ou dans une région restreinte de cette province. Examen des causes diverses de leur disparition ou de leurs modifications et transformations successives.

III. *Collections.* — Des médailles d'or, de vermeil, d'argent et de bronze aux créateurs de collections archéologiques, et surtout aux organisateurs de collections ne renfermant que des objets recueillis dans le département de la Marne ou dans les départements qui occupent aujourd'hui le territoire de l'ancienne Champagne. Ces collections devant être, à mérite égal, préférées à celles d'autres provenances.

Quelle que soit l'origine de la collection récompensée, il sera indispensable qu'elle soit classée dans un ordre chronologique et méthodique à la fois, les objets étant groupés par époques ou par cimetières, classés eux-mêmes chronologiquement.

3e Concours

BEAUX-ARTS.

Une médaille d'or, de vermeil, d'argent ou de bronze à l'auteur du meilleur travail sur le sujet suivant :

Etude historique sur un artiste champenois, peintre, graveur, sculpteur, musicien ou sur une critique d'art.

4e Concours

SCIENCES.

Des médailles d'or, de vermeil, d'argent ou de bronze :

1° A toute personne qui aura réalisé la meilleure

et d'histoire naturelle du département de la Manche (Notices, Mémoires, Documents).

* Marne. — *Châlons-sur-Marne.* — Ligue agricole de la Marne (Journal du *Comice Agricole*).

* — *Reims.* — Société d'étude des sciences naturelles (Bulletin).

* — *Reims.* — Académie nationale de Reims (Travaux).

— *Reims.* — Comice agricole de Reims.

* — *Reims.* — Publication du catalogue et bulletin de la Bibliothèque.

* — *Vitry-le-François.* — Société des sciences et arts de Vitry-le-François (Bulletin).

Comice agricole de Vitry-le-François.

* — *Epernay.* — Société d'horticulture et de viticulture d'Epernay (Bulletin).

— *Sainte-Menehould.* — Comice agricole de Sainte-Menehould.

* Marne (Haute). — *Langres.* — Société historique et archéologique de Langres (Mémoires).

— *Saint-Dizier.* — Société des lettres, des sciences, des arts, de l'agriculture et de l'industrie de Saint-Dizier (Mémoires).

* Meurthe-et-Moselle. — *Nancy.* — Académie de Stanislas (Mémoires).

* — *Nancy.* — Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain (Mémoires).

* — *Nancy.* — Bulletin de la Société Industrielle de l'Est.

* Meuse. — *Bar-le-Duc.* — Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc (Mémoires).

* — *Verdun.* — Société philomatique de Verdun (Mémoires).

* Morbihan. — *Vannes.* — Société polymatique du Morbihan (Recueil).

Nièvre. — *Nevers.* — Société départementale d'agriculture de la Nièvre (Bulletin).

— *Nevers.* — Société nivernaise des lettres, sciences et arts (Bulletin).

Nord. — *Avesnes.* — Société archéologique d'Avesnes (Mémoires).

— *Cambrai.* — Société d'émulation de Cambrai (Mémoires).

— *Douai.* — Société centrale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord (Mémoires).

— *Dunkerque.* — Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts (Mémoires).

— *Lille.* — Université de Lille et Académie de Lille (Bulletin).

— *Lille.* — Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille (Mémoires).

Comice agricole.

Archives de l'agriculture du Nord de la France.

— *Lille.* — Société centrale d'horticulture du Nord (Journal).

— *Valenciennes.* — Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes (Mémoires).

Oise. — *Beauvais.* — Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise (Mémoires).

— *Clermont.* — Société d'agriculture de l'arrondissement de Clermont (Bulletin. — Le Musée agricole).

— *Compiègne.* — Société d'agriculture de l'arrondissement de Compiègne (L'Agronome praticien, Journal).

Société d'agriculture de l'Oise (Bulletin).

Orne. — *Alençon.* — Société d'horticulture de l'Orne.

Pas-de-Calais. — *Arras.* — Académie des sciences, lettres et arts d'Arras (Mémoires).

— *Arras.* — Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais (Bulletin).

— *Boulogne-sur-Mer.* — Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer (Mémoires).

— *Boulogne-sur-Mer.* — Société d'agriculture de Boulogne-sur-Mer (Bulletin).

— *Saint-Omer.* — Société des antiquaires de la Morinie (Mémoires et bulletin).

Puy-de-Dôme. — *Clermont-Ferrand.* — Académie des sciences, lettres et arts, Bibliothèque de Clermont-Ferrand (Mémoires).
Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne (publié par l'Académie).

Pyrénées (Basses). — *Pau.* — Société des sciences, lettres et arts de Pau (Bulletin).

Pyrénées-Orientales. — *Perpignan.* — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales (Bulletin).

Rhône. — *Lyon.* — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon (Mémoires).

— *Lyon.* — Société d'agriculture, sciences et industrie de Lyon (Annales).

Saône (Haute). — *Vesoul.* — Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Haute-Saône (Bulletin).

Saône-et-Loire. — *Autun.* — Société éduenne des lettres, sciences et arts (Mémoires).

— *Châlon-sur-Saône.* — Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône (Mémoires).

— *Châlon-sur-Saône.* — Société d'agriculture.

— *Châlon-sur-Saône.* — Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire (Bulletin et Mémoires).

— *Mâcon.* — Académie de Mâcon, Société des arts,

sciences, belles-lettres et agriculture de Saône-et-Loire (Annales).

* Sarthe. — *Le Mans.* — Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe (Bulletin).

Seine. — *Paris.* — Association française pour l'avancement des sciences (Comptes-rendus).

— *Paris.* — Société nationale d'agriculture de France (Mémoires).

— *Paris.* — L'Alliance française (Association nationale pour la propagation de la langue française aux colonies et à l'étranger).

— *Paris.* — Société des Agriculteurs de France (Bulletin).

* — *Paris.* — Société nationale des Antiquaires de France (Mémoires).

— *Paris.* — Société d'encouragement pour l'industrie nationale (Bulletin).

* — *Paris.* — Société philomatique de Paris (Bulletin).

* — *Paris.* — Société nationale d'horticulture de France (Annales).

* — *Paris.* — Association philotechnique, instruction gratuite des adultes (Bulletin mensuel).

* — *Paris.* — Société des amis des sciences et arts (Bulletin).

* — *Paris.* — Société philotechnique (Annuaire).

— *Paris.* — Société de secours des amis des sciences (comptes-rendus).

* — *Paris.* — Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France.

* Seine-Inférieure. — *Le Havre.* — Société nationale havraise d'études diverses (Recueil-Bulletin).

* — *Rouen.* — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen (Travaux).

— *Rouen.* — Société d'horticulture de la Seine-Inférieure (Bulletin).

— *Le Havre.* — Société centrale d'horticulture du département de la Seine-Inférieure (Mémoires).

* — *Le Havre.* — Société libre d'émulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure (Mémoires).

— *Le Havre.* — Société industrielle de Rouen (Bulletin).

* — *Le Havre.* — Société centrale d'agriculture de la Seine-Inférieure (Extrait des travaux).

* Seine-et-Marne. — *Meaux.* — Société d'agriculture, sciences et arts. Syndicat agricole de l'arrondissement de Meaux (Bulletin).

— *Meaux.* — Société d'horticulture de l'arrondissement de Meaux (Bulletin).

— *Meaux.* — Société d'horticulture de Melun et Fontainebleau (Bulletin).

— *Melun.* — Société d'agriculture de Melun (Bulletin).

Seine-et-Oise. — *Saint-Germain-en-Laye.* — Société d'horticulture de Saint-Germain-en-Laye (Mémoires).

— *Bougival.* — Société d'horticulture de Bougival (Bulletin).

— *Mantes.* — Société agricole et horticole de l'arrondissement de Mantes (Bulletin).

— *Pontoise.* — Société d'agriculture et d'horticulture de l'arrondissement de Pontoise (Bulletin).

— *Versailles.* — Académie des sciences morales, lettres et arts de Seine-et-Oise (Mémoires).

— *Versailles.* — Société d'agriculture de Seine-et-Oise (Mémoires).

Sèvres (Deux). — *Niort.* — Société d'agriculture des Deux-Sèvres (Maître Jacques, Journal).

Somme. — *Abbeville*. — Société d'émulation d'Abbeville (Mémoires et procès-verbaux).

— *Amiens*. — Académie des sciences, belles-lettres et arts d'Amiens (Mémoires).

— *Amiens*. — Société d'horticulture de Picardie (Bulletin).

— *Amiens*. — Société des Antiquaires de Picardie (Mémoires, Bulletin).

— *Amiens*. — Revue agricole de la Somme.

Tarn-et-Garonne. — *Montauban*. — Académie des sciences, belles-lettres et arts du département de Tarn-et-Garonne (Recueil littéraire).

— *Montauban*. — Société archéologique de Tarn-et-Garonne (Bulletin archéologique et historique).

Var. — *Draguignan*. — Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan (Bulletin).

— *Draguignan*. — Société d'agriculture, commerce et industrie du Var (Bulletin).

— *Toulon*. — Académie du Var (Mémoires).

Vaucluse. — *Avignon*. — Société d'agriculture et d'horticulture de Vaucluse (Mémoires).

Vendée. — *Fontenay-le-Comte*. — Société d'horticulture de Fontenay-le-Comte (Bulletin).

— *La Roche-sur-Yon*. — Société d'émulation de la Vendée (Annuaire).

Vienne. — *Poitiers*. — Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers (Bulletin).

— *Poitiers*. — Société des antiquaires de l'Ouest (Mémoires et Bulletins).

— *Poitiers*. — Société d'horticulture de Poitiers (Bulletin).

Vienne (Haute). — *Limoges*. — Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Vienne (Bulletin).

— *Limoges.* — Société d'horticulture et d'arboriculture de la Haute-Vienne (Bulletin).

* — *Limoges.* — Société archéologique et historique du Limousin (Bulletin).

— *Limoges.* — Société d'horticulture de Limoges.

— *Rochechouart.* — Société des amis des sciences et arts de Rochechouart (Bulletin).

* Vosges. — *Epinal.* — Société d'émulation du département des Vosges (Annales).

* Yonne. — *Auxerre.* — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne (Bulletin).

* — *Sens.* — Société archéologique (Bulletin).

III. — Publications des Sociétés étrangères :

* Alsace. — *Colmar.* — Société d'horticulture de la Basse-Alsace.

* — *Colmar.* — Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace (Bulletin).

* — *Colmar.* — Société d'histoire naturelle de Colmar (Bulletin).

Algérie. — *Alger.* — Société d'agriculture d'Alger.

Amérique. — *Mexico.* — Boletin mensual del Observatorio meteorologico central de Mexico.

— *Mexico.* — Boletin del instituto geologico de Mexico.

— *Mexico.* — Boletin de agricultura, minerio e industrial.

— *Mexico.* — Boletin y Anales del Museo Nacional.

— *Montevideo.* — Anales del Museo Nacional.

* — *Saint-Louis.* — Transactions of the Academy of Saint-Louis.

* — *Ohio.* — Rapport annuel de l'Université de l'Etat d'Ohio.

— *Uruguay.* — Société météorologique de l'Uruguay (Mémoires).

— *Washington.* — Smithsonian Institution (Annual Report of the Board of Regents).—(M. Gustave Bossange, quai Voltaire, à Paris, correspondant).

— *Washington.* — Académie nationale des sciences de Washington (Mémoires).

Angleterre. — *Manchester.* — Memoirs and procedings of the litterary and philosophical Society.

Belgique. — *Bruxelles.* — Société royale malacologique de Belgique (Annales).

Hollande. — *Anvers.* — Société royale d'horticulture et d'agriculture d'Anvers.

Lorraine. — *Metz.* — Académie de Metz (Mémoires).

Portugal. — Direction des services géologiques de Portugal (Communications).

Sicile. — *Palerme.* — Societa di acclimazione e agricultura in Sicilia (Palerme, Giornale et Atti).

Suède. — *Upsola.* — Université d'Upsola (Mémoires).

IV. — Publications périodiques :

Conseil général de la Marne. — Procès-verbaux des délibérations et rapports.

Musée Guimet (Annales).

Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques, publiés par les Sociétés savantes de France.

Congrès archéologique de France (Poitiers).

Recueil des brevets d'invention.

Journal d'agriculture pratique et d'économie rurale pour le Midi de la France (Toulouse).

Commission météorologique de la Marne.

Le Musée agricole (Clermont-Oise).
Journal des agriculteurs de France.
Revue Champenoise et Bourguignonne.
Revue de l'Avranchin.
Le Courrier agricole (Marne).
Le Progrès agricole (Revue d'agriculture et de viticulture), Montpellier.
L'Afas (Association française pour l'avancement des sciences).
L'Agronome praticien (Compiègne).
Bulletin général du Syndicat des Eleveurs de la race de la Charmoise (Nevers, Mai 1905).

V. — Publications diverses :

De l'emploi des phosphates dans l'alimentation humaine (Cozette).
Des délinquants d'habitude (Ch. Bénac).
Les Eaux sulfurées sodiques (Landelle).
N.-D. de l'Epine, 3e et dernière réponse à l'abbé Misset, par l'abbé Pannet.
Aperçu de la législation de Tunisie (Simonnet).
Il n'y a jamais eu de Victorins à l'Epine (abbé Misset).
Notice agronomique sur la ville de Reims (J. Laurent).
Cartes agronomiques communales de l'arrondissement de Reims (J. Laurent).
Recherches sur la nutrition carbonée des plantes vertes à l'aide de matières organiques (J. Laurent).
L'Evêque de Soissons et l'Evêque de Châlons au Sacre de Charles X (abbé Misset).
Elections de 1789 — Province d'Auvergne (Mège).
Epitaphes et inscriptions des principales églises de Clermont-Ferrand (Dr Roux).

Les Tourbillons de Descartes et la Science moderne (H. Parenty).

La Poussessiade de J.-B. Leroy (publiée par Brouillon).

Le Dolmen de Champigny (Pistat).

En Abkhasie (Baron de Baye).

En Lithuanie (Baron de Baye).

Eustache Deschamps (Prieur).

Société philomatique vosgienne (Saint-Dié). Bulletin années 1897 à 1903 (offert par M. Monet).

LISTE DES MEMBRES

COMPOSANT LA

Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE

Au 1er Juin 1905

COMPOSITION DU BUREAU DE LA SOCIÉTE

POUR 1904-1905.

PRÉSIDENT-NÉ : M. LE PRÉFET DE LA MARNE, ✱, O. I. ✪, M. A. ✱.

ésident ..... M. BLONDIOT, ✱.
ce-Président ..... M. HANRA, O. I. ✪, M. A. ✱.
crétaire ..... M. GUILLEMOT, O. I. ✪.
crétaire-Adjoint.... M. BERLAND.
-Secrét.-Archiviste . M. Emile LEMAIRE.
ésorier ..... M. LEMOINE, O. A. ✪, M. A. ✱.
rchiviste-Adjoint.... M. LHOTE, O. A. ✪.

Membres honoraires non résidants

MM.

e PRÉSIDENT de la Société d'horticulture d'Epernay.

MM.	Date de la réception.
Le Vice-Recteur de l'Académie de Paris, ✠, O. I. ❶.	
Bouquet de la Grye, ✠, ancien conservateur des forêts, 128, Boulevard Péreire, à Paris.	15 nov. 1882.
Longnon, ✠, membre de l'Institut, rue de Bourgogne, 50, à Paris.	15 févr. 1889.
Héron de Villefosse (Antoine-Marie-Albert), membre de l'Institut, conservateur du département des antiquités grecques et romaines au musée du Louvre, à Paris.	15 janv. 1891.
Babelon, ✠, membre de l'Institut, conservateur au cabinet des médailles de France, à Paris.	2 mars 1891.
Lhotelain, ✠, ancien président du Comice agricole de Reims (titulaire non résidant, 15 février 1889).	2 mars 1889.
Henry, ✠, Inspecteur gén. des Ponts et Chaussées, à Paris (membre honoraire résidant du 15 nov. 1882).	2 mars 1892.
Le général Jamont, G. O. ✠, ancien président du conseil supérieur de la guerre, à Paris.	5 juin 1890.
Le général russe Bogdanovitch.	2 déc. 1896.
Grandeau, C. ✠, Inspecteur général des stations agronomiques, quai Voltaire, 3, Paris.	2 déc. 1896.
Mascart, C. ✠, membre de l'Institut. Paris	2 déc. 1896.
Le Président de la Société d'Apiculture, à Reims.	1er juin 1898.
Le Président de la Société d'Apiculture, à Sainte-Ménehould.	1er juin 1898.

MM.	Date de la réception.
Raoul de SAINT-ARROMAN, ✠, archéologue, chef de bureau aux travaux historiques au Ministère de l'Instruction publique.	juillet 1898.
Léon BOURGEOIS, député, O. ✠, ancien Ministre de l'Instruction publique, ancien président de la Ligue de l'enseignement.	15 juin 1900.
Le général KESSLER, G. O. ✠.	1900.
ANGOT, professeur à l'Institut agronomique, à Paris.	15 déc. 1900.
Le PRÉSIDENT de la Société anthropologique, à Paris.	5 mai 1901.
D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, O. ✠.	
VALLÉ, avocat, ancien Ministre de la Justice.	1er janv. 1905.
DELBET, docteur, député, directeur du Collège des sciences sociales, Paris.	15 mars 1905.

Membres honoraires résidants.

MM.	
L'INSPECTEUR D'ACADÉMIE pour le département de la Marne.	de droit.
Mgr LATTY, évêque de Châlons.	
MALVAL (Eugène), ancien conseiller de cour d'appel.	janvier 1898.
LUCOT (l'abbé), chanoine, curé-archiprêtre de la Cathédrale.	1904.
Le général DALSTEIN, G. O. ✠, commandant du 6e corps, Châlons.	15 mars 1905.
Le général COLLARD, O. ✠, commandant l'artillerie du 6e corps, Châlons.	15 mars 1905.

Membres titulaires résidants.

MM.	Date de la réception.
Moignon (Ernest), ancien sous-préfet.	2 janv. 1868.
Martin (Eugène), rédacteur en chef du *Journal de la Marne.*	1er oct. 1871.
Lequeux (Alfred), banquier, ancien conseiller général, président du Comice agricole.	15 mars 1875.
Huet (Félix), professeur de musique, maître de chapelle.	2 déc. 1878.
Lemaire (Emile), ancien conseiller de préfecture.	16 août 1879.
Aumignon (René), pharmacien de 1re classe.	1er mai 1880.
Redouin (Alfred), ancien président de la Chambre des avoués, avocat.	15 sept. 1881.
Marcoux, ✠, vétérinaire militaire de 1re classe, en retraite.	15 fév. 1887.
Brunet, directeur de l'usine à gaz.	16 janv. 1888.
Lhote (Amédée), O. A. ❍, ancien sous-bibliothécaire de la ville de Châlons.	1er fév. 1890.
Lemoine (René), O. A. ❍, M. A. ❀, horticulteur.	1er mai 1893.
Hanra, O. I. ❍, M. A. ❀, professeur de chimie à l'école des Arts et Métiers.	20 déc. 1895.
Schmit, O. A. ❍, archéologue, pharmac.	20 déc. 1895.
Evrain, docteur en médecine.	1er fév. 1896.
Vallée, O. I. ❍, professeur honoraire d'école normale.	16 juillet 1896.
Guillemot, O. I. ❍, vérificateur des poids et mesures.	1er mai 1897.

MM.	Date de la réception.
Bauny, O. A. ✠, directeur de l'enregistrement.	1er déc. 1898.
Blondiot, ✠, directeur des postes et télégraphes.	1er déc. 1898.
Monet, ✠, ingénieur en chef du département de la Marne.	1er déc. 1899.
Garnier, docteur en médecine.	15 mai 1900.
Bottmer, O. A. ✠, pharmacien.	2 juillet 1900.
Pestre, O. A. ✠, banquier.	1er déc. 1900.
Drelon, avoué, maire de Châlons.	16 déc. 1901.
Gérard, O. A. ✠, professeur de philosophie.	15 mars 1903.
Berland, archiviste départemental.	1er mars 1904.
Gélin, O. A. ✠, architecte diplômé.	15 avril 1904.
Ponsinet, O. A. ✠, conseiller de préfecture.	1er juillet 1904.
Chappaz, M. A. ✠, Professeur départemental d'agriculture, Châlons.	15 mars 1905.
Laurent, archiviste-paléographe, bibliothécaire de la Ville, Châlons.	15 mars 1905.

Membres titulaires non résidants.

MM.	
Simon, O. ✠, chef d'escadron d'artillerie en retraite, à Fismes (correspondant en 1875).	1er déc. 1879.
Gillet-Chémery, agriculteur, à Courtisols.	1er déc. 1887.
Brouillon, avocat, à Givry-en-Argonne.	1er déc. 1887.

MM.	Date de la réception.
Bourgeois (Armand), percepteur en retraite, à Pierry (correspondant le 1er avril 1879).	15 fév. 1889.
Baye (le baron Joseph de), avenue de la Grande-Armée, 58, Paris.	1er août 1890.
Giraut (Louis), membre de la Chambre de Commerce de Châlons, maire de Saint-Memmie.	15 déc. 1893.
Deniset (l'abbé), supérieur du Petit Séminaire de Saint-Memmie.	16 juillet 1896.
Périn (Marcel), O. I. ✪, conseiller général de Vitry-le-François, à Loisy.	18 août 1897.
Chandon de Briailles (Gaston), à Epernay.	3 janv. 1898.
Thibault (l'abbé), curé de Jâlons.	3 nov. 1900.
Clerc, notaire à Pogny.	16 juillet 1901.
Payart (Henri), président du Tribunal civil de Sainte-Ménehould.	3 nov. 1902.
Grenier, ingénieur des mines, à Pocancy.	1er juil. 1903
Loche, ✱, O. I. ✪, président du Tribunal de commerce, à Bouy.	15 juil. 1903.
Prieur, publiciste à Paris.	15 mars 1905.

Associés correspondants du département de la Marne.

MM.	
Aubilly (baron d'), ✱, conseiller général.	
Battelier, maire, à Humbeauville.	3 nov. 1862.
Bosteaux (Charles), O. A. ✪, archéologue, maire de Cernay-lès-Reims.	15 janv. 1886.

MM.	Date de la réception.
Bouquet, propriétaire, à Châlons.	1er déc. 1888.
Briquet (l'abbé), curé de Montmirail.	1er mai 1885.
Collard, vétérinaire à Vitry-le-François.	15 nov. 1881.
Collard, O. A. ✠, industriel. à Saint-Germain-la-Ville.	15 fév. 1886.
Coyon, O. A. ✠, archéologue, à Beine.	25 mars 1902.
Deniset, instituteur, à Clamanges.	1er août 1890.
Desjardins (l'abbé), curé de Juvigny et La Veuve.	3 janv. 1884.
Devavry, instituteur en retraite, à Vésigneul-sur-Marne	1er mars 1892.
Fay-Parent, instituteur en retraite à Germaine.	17 déc. 1890.
Felcourt (Julien de), ancien conseiller général, propriétaire, à Maisons.	16 août 1875.
Grosjean, O. A. ✠, médecin à Montmirail.	15 fév. 1870.
Guénon, ✠, vétérinaire en 1er, 25e d'artillerie.	16 mars 1898.
Guillemart, archéologue, à Sacy, par Villedommange.	15 mai 1902.
Henry, curé-archiprêtre, à Sainte-Ménehould.	16 mars 1891.
Jesson, O. I. ✠, médecin à Valmy.	15 mai 1902.
Lucotte, négociant, à Avize.	17 août 1873.
Maillet - Salleron, agriculteur, à Sarry.	1er juin 1899.
Mordillat, ancien instituteur, à Vitry-le-François.	4 janv. 1878.
Moreau, percepteur, à Fismes.	15 mars 1884.
Millard (l'abbé), curé de Dommartin-Lettrée.	1er mai 1885.
Morel, O. I. ✠, ancien receveur par-	

MM.	Date de la réception.
ticulier des finances, à Reims (correspondant le 15 janvier 1869, titulaire résidant le 1er mai 1872, correspondant le 15 mai 1879), rue de Sedan, 33, à Reims.	15 fév. 1889.
REMY, instituteur, à Pogny.	15 déc. 1893.
THOMAS-DEREVOGE, notaire honoraire, à Pontfaverger.	15 déc. 1875.
VAST C., O. A. ✠, docteur en médecine, à Vitry-le-François.	2 déc. 1867.
VÉRON-MAGOT, O. ✠, viticulteur, à Avize.	3 nov. 1902.
BARNIER-BOREL, M. A. ✠, viticulteur, à Fèrebrianges.	3 nov. 1902.
LAURAIN-GUYOT, agriculteur, à Pierry.	3 nov. 1902.
COSSENET A., C.M. A. ✠, éleveur à la ferme de la Poste de Sommevesle.	3 nov. 1902.
MAUSSENET Emile, O. A. ✠, ancien instituteur, à Chenay.	3 nov. 1902.
COLLIGNON, O. A. ✠, maire à Malmy.	15 fév. 1903.
JAUDOU, O. A. ✠, médecin à Aulnay-sur-Marne.	1er avril 1903.
MAUGET, archéologue, à Sainte-Ménehould.	1er avril 1903.
PERSAULT, curé de Condé-sur-Marne.	1er avril 1903.
PISTAT, archéologue, à Bezannes.	2 mars 1903.
GENTIL, agriculteur, à Aulnay-aux-Planches.	1er juin 1903.
ALBERT-DOYEN, compositeur de musique, à Châlons.	1er déc. 1903.
TILLOY (Eugène), M. A. ✠, agriculteur, à Servon-Melzicourt.	1er déc. 1903.
LASSEAUX, instituteur, à Sommesous.	1er déc. 1903.

MM.	Date de la réception.
Bourgeois, instituteur, à Dommartin-Lettrée.	1er déc. 1903.
Thuillier (Octave), agriculteur, à L'Echelle-le-Franc.	1er déc. 1903.
Guénard, instituteur, à Chouilly.	1er déc. 1903.
Laurain (Achille), agriculteur, à Champaubert-la-Bataille.	I5 janv. 1904.
Devauversain, instituteur, à Vouarces.	15 janv. 1904.
Jactat, agriculteur, à Puisieulx.	15 janv. 1904.
Eveloy, O. A. ✿, directeur d'école municipale, à Reims.	15 janv. 1904.
Madaye, industriel, à Vienne-le-Château.	15 janv. 1904.
Varin, curé de Matougues.	15 janv. 1904.
Thibault, instituteur, à Thillois.	15 janv. 1904.
Lallement, maire, à Sommevesle.	15 fév. 1904.
François (Odile), M. A. ✿, maire, à Bergères-les-Vertus.	15 fév. 1904.
Pineau, ✿, capitaine d'infanterie, publiciste, à Châlons.	15 fév. 1904.
Maurice, archéologue à Chaintrix.	15 juin 1904.
Lambert, Ingénieur des Ponts et Chaussées, à Châlons.	1er nov. 1904.
Sirdey, Inspecteur des Postes et Télégraphes, à Châlons.	3 janv. 1905.
Dusautoir, O. I. ✿, Inspecteur régional du Service des Poids et Mesures, à Châlons.	3 janv. 1905.
Beurdeley, Sous-Préfet, à Sainte-Ménehould.	3 janv. 1905.
Margaine, garde général des Eaux et Forêts, à Sainte-Ménehould.	3 janv. 1905.

MM.	Date de la réception.
Bourgeois, curé de Damery, publiciste.	3 janv. 1905.
Desaintmartin, M. A. ✠, agriculteur, à Athis.	3 janv. 1905.

France et Algérie.

MM.	Date de la réception.
BALTET (Charles), O. ✱, pépiniériste à Troyes.	15 mai 1850.
DAMOURETTE, ✱, sous-intendant militaire à Tunis.	2 mai 1898.
DEFER (l'abbé), curé de Villenauxe (Aube).	15 janv. 1891.
DIETTE, curé de Boulages (Aube).	15 nov. 1902.
DOUTTÉ fils, Algérie.	juillet 1898.
COGNEL, O. A. ❦, principal du collège de Cognac.	3 janv. 1899.
FOURDRIGNIER, O. I. ❦, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, à Sèvres, 5, Grande-Rue (Seine-et-Oise).	1er déc. 1875.
GÉRARD, Dr en médecine, pharmacien de 1re classe, médecin accoucheur, rue du Poteau, 53, à Paris.	
MATHIEU, directeur de la station œnologique de Beaune (Côte-d'Or).	1er déc. 1900.
MORAUX, O. I. ❦, chef du service magnétique à l'Observatoire du parc Saint-Maur (Seine).	1er mai 1897.
NEYMARCK (Alfred), O. ✱, O. I. ❦, rédacteur en chef du *Rentier*, membre de la Société d'économie politique de Paris et de la Société de statistique, rue Vignon, 18, à Paris.	1er mai 1883.

MM.	Date de la réception.
PARMENTIER, O. A. ✠, percepteur à Paris.	15 janv. 1899.
SÉGALAS (Bertile), femme de lettres, boulevard des Capucines, 41, Paris.	18 août 1897.
THEVENOT (Arsène), homme de lettres, à Lhuitre, par Arcis-sur-Aube.	15 janv. 1879.
THIRION (Henri), ancien conseiller de préfecture, à Roscoff (Finistère).	15 janv. 1886.
VARIN (Eugène), artiste graveur, à Crouttes (Aisne).	15 juillet 1883,
FIEFFÉ, substitut du Procureur de la République, à Paris.	1903.
COLLARD, ancien chef d'institution, à Saint-Quentin (Aisne).	2 nov. 1904.
PLANCY (le comte de), publiciste à Plancy (Aube).	3 janv. 1905.
CHARPENTIER, ✠, consul général, à Paris.	3 janv. 1905.

TABLE DES MATIÈRES

Séance Publique

Pages.

PROCÈS-VERBAL de la Séance..... 7
DISCOURS DE M. MONET, Président de la Société.. 13
COMPTE-RENDU des Travaux de la Société pendant l'année 1903-1904, par M. A. GUILLEMOT, Secrétaire..... 29
RAPPORT sur le Concours d'Agriculture, par M. CHAPPAZ. 53
RAPPORT sur le Concours d'Histoire, par M. C. BLONDIOT..... 57
RAPPORT sur les Patois en Champagne, par M. PONSINET..... 65
RAPPORT sur le Concours de Poésie, par M. H. GÉRARD..... 77
RAPPORT sur les Prix Garinet, par M. BERLAND.. 91
RAPPORT sur le Prix Savey, par M. MARCOUT.... 99

Mémoires lus en Séances ordinaires

LA POUSSESSIADE ow Lu siéege du Poussesse, par par M. L. BROUILLON..... 105
DISTINCTION ET RAPPORTS de la Sociologie et de la Science politique, par M. L. PONSINET... .. 203
NOTICE HISTORIQUE relative aux Dalles tumulaires de Joachim de Mailly et de Charles Le Caussonnier, par M. MAURICE..... 219
VIEILLES COUTUMES MARNAISES : La Noyade du Couperon, par M. A. GUILLEMOT..... 233

Pages.

Rapport sur une visite à la Collection de M. Bourin, par M. E. Schmit..... 243

Poésies Couronnées

La Musique, par M. André Muller..... 249
Paysage hivernal, id. 250
Murmures de vieillards, id. 251
Neige (fragment), par M. Maurice Bénès..... 253
Nos Livres (fragment), id. 254

Divers

Récompenses décernées par la Société pour ses Concours de l'année 1903-1904..... 257
Programme des Concours ouverts par la Société pour l'année 1906..... 261
Principales publications reçues ou échangées par la Société..... 273
Liste des Membres de la Société..... 291

Châlons, imprimerie Martin frères.

EN VENTE :

A la Librairie de l'UNION RÉPUBLICAINE
rue d'Orfeuil, 27

Chez MM. MARTIN Frères, place de la République, n° 50

et M. O'TOOLE, rue d'Orfeuil, n° 3

LIBRAIRES-ÉDITEURS DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE LA MARNE

Mémoires de la Société, de 1845 à 1870	2	fr.	le vol.
Les volumes antérieurs (depuis 1807) sont complètement épuisés.			
Année 1870-1871	3	»	
Avec 8 planches de monnaies et médailles.			
Année 1872-1873	3	»	
Année 1873-1874	5	»	
Avec 8 planches de lichens et d'archéologie, dont 6 en couleur.			
Année 1874-1875	10	»	
Avec 16 planches hors texte, dont plusieurs en or et couleur, et nombreux dessins intercalés dans le texte.			
Années 1875-1876 à 1884-1885	6	»	
Année 1885-1886	3	»	
Année 1886-1887	4	»	
Année 1888	3	»	
Année 1889	5	»	
(2 volumes, le second composé de la *Topographie historique de Châlons*, par Louis Grignon).			
Année 1890	4	»	
Année 1891	8	»	
(2 vol., le second composé du *Diocèse de Châlons en 1405*, par Louis Grignon).			
Année 1892	4	»	
Année 1893	4	»	
Année 1894	4	»	
Année 1895	4	»	
Année 1896	4	»	
Année 1897	4	»	
Année 1898 (2 volumes)	8	»	
Année 1899	4	»	
Année 1900	4	»	
Année 1901	4	»	
Année 1902	4	»	
Année 1903	8	»	
(2 volumes, le second composé de la *Table générale*, par Just Berland).			

Châlons-sur-Marne, Imp. Martin frères.

STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES
STACKS
AUG 24 1977

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE

(Ancienne Académie de Châlons, fondée en 1750)

2me Série. — Tome 8.

1904-1905

CHALONS-SUR-MARNE
IMPRIMERIE-LIBRAIRIE DE L'UNION RÉPUBLICAINE
10, rue Gambetta et rue d'Orfeuil, 27

1906

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE

Art. 12 du Règlement de la Société. — Les Associés correspondants paient une cotisation annuelle de cinq francs.

Ils reçoivent franco les Mémoires de la Société.

Les Sociétés savantes qui reçoivent ces Mémoires sont priées d'envoyer en échange les ouvrages qu'elles font imprimer.

Dans la séance du 5 janvier 1882, la Société a décidé qu'aux termes de l'art. 9, § 3 du règlement, la cotisation en numéraire de 10 francs par an, votée à la séance du 2 mars 1881, est due par les membres titulaires non résidants comme par les membres titulaires résidants.

Les auteurs des ouvrages publiés par la Société gardent la responsabilité des opinions ou assertions émises par eux.

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

griculture, Commerce, Sciences et Arts

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE

(Ancienne Académie de Châlons, fondée en 1750)

2me Série. — Tome 8.

1904-1905

CHALONS-SUR-MARNE
MPRIMERIE-LIBRAIRIE DE L'UNION RÉPUBLICAINE
10, rue Gambetta et rue d'Orfeuil, 27

1906

SÉANCE PUBLIQUE

SÉANCE SOLENNELLE

DE LA

Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE

Tenue dans la Salle du Théâtre de la Ville de Châlons

LE DIMANCHE 5 NOVEMBRE 1905

Le dimanche 5 novembre 1905, à 2 heures de l'après-midi, s'est tenue dans la Salle du Théâtre, gracieusement abandonnée par l'Administration municipale, la séance publique annuelle de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne.

Une affluence des plus nombreuses assistait à cette solennité littéraire et artistique.

Avaient pris place aux côtés du Président, M. Blondiot : MM. Hanra, vice-président ; Guillemot, secrétaire ; Redouin, Marcout, Monet, anciens présidents ; Jadart, secrétaire perpétuel de l'Académie de Reims ; Damel, adjoint au maire de Châlons ; Bonnet, adjoint au maire d'Epernay ; Lemoine, trésorier.

Etaient également sur la scène : MM. Huet, Berland, Lhote, Martin, Schmit, Vallée, Dr Garnier, Bottmer, Gérard,

Laurent, membres titulaires résidants ; MM. le commandant Simon, Gillet-Chémery, Brouillon, Armand Bourgeois, Louis Giraut, membres titulaires non résidants ; MM. les commandants Dorgeot, Ailhaud, Borgoltz et Niclot.

Remarqué encore sur la scène ou dans la salle : MM. Gérard-Flot, conseiller général; Berger, trésorier-payeur général ; Pernot, directeur des contributions directes ; Brachet, directeur des contributions indirectes ; Belley, ingénieur en chef; Pierre, sous-ingénieur à la Compagnie de l'Est ; Desfeux, principal du collège ; Godfrin, conseiller municipal ; Moussy, professeur ; Dusautoir, Lambert, Margaine, Guénon, François, Grosjean, Muller, Bosteaux, Mauget, Tilloy, Sirdey, Jactat, associés correspondants.

M. LE PRÉSIDENT ouvre la séance en présentant les excuses de MM. Léon Bourgeois et Vallé, sénateurs; Huard, Préfet de la Marne ; Bailliez, secrétaire général ; Dalstein, commandant le 6e Corps ; Thorel, Président du Tribunal ; Drelon, maire de Châlons, membre de la Société.

Il prononce ensuite l'allocution d'usage. Son discours sur la « Reine Blanche des légendes champenoises » et sur les chansons et mélodies de Thibaut IV, comte de Champagne, roi de Navarre, est apprécié autant pour sa forme délicate qu'à cause de l'intérêt captivant du sujet lui-même.

M. GUILLEMOT, secrétaire, énumère les principaux travaux dus aux divers membres de la Société. Il le fait avec une grande sûreté d'appréciation et son exposé, clair et complet, est salué d'unanimes applaudissements.

M. HANRA, vice-président, en l'absence de M. Chappaz, donne lecture du rapport du distingué professeur, rapport

ı celui-ci rend compte, avec la compétence qu'on lui nnaît, d'une visite de la Société à la ferme de M. Brisson, ; Vatry.

M. Gérard, avec son talent d'écrivain subtil et brillant, ısse en revue les poésies envoyées au concours. Sa itique ironique et charmante, parfois impitoyable, mais ujours juste, obtient un très vif succès.

M. Berland lit son rapport sur les prix Garinet et vey ; fort délicatement, il évoque une fois de plus, en isant l'éloge des nouveaux lauréats, le souvenir de ces ux nobles figures.

Enfin M. Lemoine proclame la liste des récompenses.

La partie artistique était trop importante pour ne pas re mentionnée spécialement. Le Président avait eu eureuse idée de rapprocher le programme musical du ogramme littéraire ; dans cette entreprise, il avait été mirablement secondé par M. Félix Huet, membre de la ciété, qui, pour cette solennité, avait noté à la façon derne, deux chansons d'amour et un jeu-parti de ibaut de Champagne ; M. Huet avait également écrit ns le goût de l'époque un accompagnement de vièle de harpe.

Les trois mélodies du roi-chansonnier ont été interêtées avec beaucoup de charme et de talent par ᵉ de Goubert et par M. Foch. Le jeu-parti, où les deux ix alternaient, a été particulièrement goûté. Mˡˡᵉ Suzanne rthélemy tenait la harpe, dont l'effet fut fort heureux ; ᵉ Huet suivait très discrètement au piano. Quant à Félix Huet, il dirigeait l'ensemble en exécutant luiême la mélodie sur une vièle du XIIᵉ siècle reconstituée r ses indications.

La salle entière a fait aux artistes la plus chaleureuse ovation, témoignant ainsi combien elle appréciait cet ingénieux essai de reconstitution littéraire et musicale qui obtint le succès qu'il méritait.

A l'issue de la séance, au foyer du théâtre, des flûtes furent servies aux invités de la Société et à tous ceux qui avaient contribué au succès de la séance. M. Véron-Magot avait voulu qu'après les productions littéraires et musicales de notre Champagne, on pût aussi en apprécier les productions vinicoles, et chacun fut d'accord pour l'en féliciter et l'en remercier.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. CAMILLE BLONDIOT

Président de la Société

LA REINE BLANCHE

DES LÉGENDES CHAMPENOISES

MESDAMES,
MESSIEURS,

Notre Compagnie aime les légendes, la description des mœurs, des coutumes, des fêtes du vieux temps. Notre cher secrétaire, M. Guillemot, s'applique à les recueillir et à les présenter en les dotant de mille attraits. Ces récits, transmis de siècle en siècle par la tradition, ne constituent-ils point une partie attrayante et pittoresque de notre histoire locale ? Contés par la voix aimée et caline de l'aïeule, ils séduisent nos enfants ; ils intéressent aussi et inspirent nos artistes et nos poètes.

L'une de nos légendes — celle de ce chevalier d'Anglure allant réclamer ses fers au sultan Saladin parce qu'il ne peut lui payer sa liberté — a fourni à Voltaire le thème de Zaïre, l'une de ses tragédies les plus estimées. (1)

Qui de nous n'a constaté combien le nom d'une *Reine Blanche* est populaire dans notre région ?

(1) Jolibois. *Dictionnaire de la Haute-Marne.* Art. Anglure.

Au Mont-Aimé, on montre les caves ou souterrains de cette reine ; à Lachy, son château; à Orbais, (1) sa maison ; à Barbonne, (2) un chemin construit par ses soins ; à Coolus, un canal qu'elle a fait creuser.

On la représente distribuant des aumônes ou bien fuyant dans un véhicule dont les chevaux, pour dépister ses ennemis, ont été ferrés à rebours. (3) Un de nos honorables concitoyens conte volontiers qu'un membre de sa famille l'a recueillie à bord de son bateau, sur la Marne, alors qu'elle cherchait un refuge. En reconnaissance, ce batelier a reçu d'elle un droit de pêche sur une partie de la rivière.

Quelle est donc cette femme qui, après tant d'années, captive encore l'attention publique ? Pour beaucoup, c'est le personnage d'un conte de fée ; ou bien, Blanche de Castille, la mère de saint Louis ; pour d'autres, la question est insoluble : ils se souviennent que la veuve de nos rois était appelée vulgairement *la Reine Blanche* parce qu'elle portait en blanc le deuil de son mari.

Nous avons tenu à faire notre enquête, à consulter à ce sujet nos annales provinciales, si savamment commentées par MM. d'Arbois de Jubainville et Longnon, que notre Compagnie est flattée de compter parmi ses membres honoraires.

Bien vite, nous avons reconnu que le doute ne peut être permis. La reine de nos légendes est, sans conteste,

(1) Les tourelles et les fenêtres de cette maison ont le caractère du style de la Renaissance ; mais, dans les murs de clôture de la propriété, on a découvert, en 1873, des monnaies d'or du XIII[e] siècle.

(2) En 1203, Blanche de Navarre rétablit ou créa une chaussée pavée entre Troyes, Sézanne et Meaux, par Méry et Baudement. — (D'Arbois de Jubainville, *Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, t. IV, p. 759).

(3) Légende très populaire dans les régions de Sézanne et de Vertus.

Blanche de Navarre qui, au commencement du XIII[e] siècle et pendant 28 ans, administra tout ou partie du comté de Champagne.

Elle était fille, sœur et mère de souverains, mais jamais elle ne porta d'autre couronne royale que celle dont les populations de nos campagnes semblent l'avoir gracieusement gratifiée, sans doute en raison du prestige inspiré par ses vertus et par l'héroïsme dont elle fit preuve sous leurs yeux. (1)

Fort jeune, Blanche épousa (1199) le comte de Champagne, Thibaut III, qu'elle perdit bientôt ; quelques jours après le décès de son mari, elle eut un fils, Thibaut IV, surnommé le Posthume ou le Chansonnier.

Elle prit possession du gouvernement de la province au milieu de grandes difficultés. Thibaut III avait succédé à

(1) Le sceau de la comtesse la représente debout et de face, portant une fleur de la main droite et ayant un arbuste à sa gauche. Pas de couronne sur la tête. Ce sceau est publié par Arnaud dans son *Voyage archéologique dans le département de l'Aube*.

Dans son dictionnaire, Moreri fait figurer notre comtesse sur la liste des souverains de la Navarre, à la mort de son frère Sanche VII (1234), en même temps que son fils Thibaut. Or, Blanche n'existait plus à cette date. Nous avons eu l'occasion de signaler cette particularité à M. Auguste Longnon, membre de l'Institut, qui a bien voulu nous adresser la réponse suivante :

« En ce qui touche le titre de reine donné par la tradition à la mère de « Thibaut le Chansonnier, j'estime que l'on perdrait son temps à en chercher « l'explication dans l'histoire. L'histoire et la légende sont, en effet, trop « souvent en désaccord.

« La comtesse régente de Champagne n'a jamais porté le titre de reine de « Navarre. Le nom de Blanche I[re], sous lequel la désigne Moreri, la classant « parmi les souverains de l'Etat dont Pampelune était la capitale, est absolu- « ment erroné. Les auteurs, ordinairement si bien informés, de l'*Art de vérifier « les dates* ne mentionnent même pas cette opinion que n'a point admise « non plus José Moret, le savant auteur d'un livre spécial, *Los Annales del « reyno de Navarre*.

« J'ajouterai que la légende a certainement confondu deux grandes prin- « cesses du XIII[e] siècle, l'une et l'autre d'origine espagnole, et qui, l'une et « l'autre aussi, gouvernèrent les états de leur fils mineur, la reine de France « Blanche de Castille et la comtesse de Champagne Blanche de Navarre. »

son frère, Henri II, qui, avant de partir en Palestine où il est mort, l'avait désigné pour le comté, dans une assemblée solennelle tenue à Sézanne. Mais Henri II avait laissé deux filles en bas-âge dont les maris pouvaient un jour réclamer la terre de Champagne.

La jeune veuve se prépare à cette éventualité. Elle fait fortifier Sainte Ménehould (1204), construire le château du Mont-Aimé (1210), et réparer les fossés de ses autres forteresses.

L'une des filles de Henri, Alix, se marie à Jean de Brienne, roi de Jérusalem ; la seconde, Philippine, à Erard de Brienne. Celui-ci revendique le comté de Champagne les armes à la main. Il est secondé par un certain nombre des vassaux de Thibaut ainsi que par le duc de Lorraine et de hauts barons de la Bourgogne et du Berry.

Blanche invoque la protection et la justice du roi Philippe-Auguste dont le tribunal rend des décisions entièrement favorables aux intérêts du jeune Thibaut.

La comtesse demande également le concours de la papauté, alors si puissante, qui déclare illégitimes le mariage de Henri II et celui d'Erard de Brienne avec Philippine, sa parente ; elle prononce l'excommunication du jeune couple et celle de leurs partisans.

Cependant Erard persiste dans ses prétentions et trouve de nouveaux alliés.

Fort habilement Blanche, à la tête d'une armée, va se joindre à Frédéric II, le futur empereur d'Allemagne, pour assiéger dans Amance (1) le duc de Lorraine qui, vaincu, doit se déclarer le vassal du comte de Champagne.

A son retour, Blanche fait élever la forteresse de Montéclair, près d'Andelot, bat le puissant seigneur de Château-

(1) Amance, canton de Nancy.

illain et s'empare des châteaux de Saint-Jean-sur-Tourbe t de Joinville ; ce dernier appartient à son propre sénéhal (1) qui, malgré sa promesse, s'est joint aux partisans l'Erard.

Au cours de la guerre des trêves sont accordées ; lanche en profite pour obtenir de nouveaux avantages ; ussi Erard et Philippine ne tardent pas à faire leur soumission.

A la majorité de Thibaut (1222), la Champagne est aciflée, agrandie et florissante ; bientôt, par sa mère, hibaut héritera du royaume de Navarre.

Sans doute, depuis longtemps, la glorieuse régente est préparée à la guerre ; mais, plus que les armes, sa iplomatie et la sagesse de ses décisions ont servi sa olitique.

Plusieurs de ses comptes (2) sont parvenus jusqu'à nous ; ls fournissent de précieuses indications sur les moyens t les procédés dont elle fait usage.

Elle concède des rentes à des vassaux qui abandonnent a cause d'Erard.

Aux jeunes chevaliers, elle offre des tuniques pour leur acre.

Elle dépêche son aumônier et son jurisconsulte auprès u pape avec mission de lui remettre de riches étoffes, es pièces de lingerie et des dentelles pour la confection l'aubes ou de surplis.

A son allié, Frédéric II, elle offre des armures.

Elle sait assurément que Philippe-Auguste a une prélilection pour les délicieux fromages de la province de

(1) Il s'agit ici de Simon, sire de Joinville, le père de Jean, le célèbre istorien.

(2) *Fragments de comptes du treizième siècle*, publiés par Bourquelot ans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 5e série, tome IV.

Brie ; elle lui en envoie jusqu'à 200 pour la seule année 1217.

Pour faire face à toutes les dépenses nécessitées par la guerre et par ses largesses, elle fait des emprunts aux changeurs (1) qui sont remboursés avec les revenus assurés par les foires de Troyes, de Provins et de Bar-sur-Aube où l'on vient de toute la France et de diverses parties de l'Europe. Ces foires sont une source de richesses pour les comtes et pour leurs sujets.

Après les historiens, consultons les trouvères. Ils font la description des tournois auxquels Blanche convie la noblesse de toutes les provinces. Elle comble d'honneur les héros de ces fêtes magnifiques ; elle leur offre des moutons ou des cerfs aux cornes dorées sur lesquelles sont attachées des clochettes d'or et d'argent. Mais si quelque chevalier s'écarte des règles de l'honneur ou de la courtoisie, elle le fait enfermer dans sa tour du Mont-Aimé (2).

Par tradition (3), les artistes, les trouvères et les jongleurs reçoivent l'accueil le plus bienveillant à cette cour de Champagne dont la splendeur égale souvent celle du roi de France.

Chrétien de Troyes, « le grand romancier psychologue et mondain du XII^e^ siècle » (4), y vient souvent chercher ses inspirations ; l'un des maréchaux de Blanche, Geoffroy

(1) Elle fit d'importants emprunts aux frères de Lart, financiers de Cahors (Bourquelot).

(2) *Cf.* Ch.-V. Langlois, *La société française au XIII^e^ siècle d'après dix romans d'aventures.*

(3) Marie de France, régente de Champagne pendant la minorité de Henri II et celle de Thibaut III, donnait la plus large hospitalité aux trouvères et aux romanciers. Elle a inspiré à Chrétien de Troyes le roman du *Chevalier de la Charette*.

(4) Chrétien de Troyes est ainsi qualifié par M. Ch.-V. Langlois.

de Villehardouin, est l'admirable chroniqueur de la croisade organisée par son mari et Jean de Joinville, « le doux sénéchal », va devenir l'immortel historien de saint Louis.

Ce n'est pas en latin qu'écrivent ces champenois lettrés, mais dans la langue française dont ils sont les premiers et illustres artisans.

A l'époque qui nous occupe, parallèlement au cycle des romans de la *Table ronde*, vient de s'affirmer celui des poésies légères : serventois, tensons, jeux-partis, lais, pastourelles, chansons ; cette littérature amoureuse passionne les châteaux et les plus hauts barons. Bientôt, Thibaut est le protecteur et le chef de cette pléiade ; son prestige poétique surpasse son prestige royal, aussi l'on a pu dire :

Thibaut fut roi galant et valeureux ;
Ses exploits et son rang n'ont rien fait pour sa gloire,
Mais il fut chansonnier et ses couplets heureux
Nous ont conservé sa mémoire (1).

Qu'il nous soit permis de rappeler que les beautés chantées par Thibaut et les trouvères sont des blondes aux yeux verts (2). C'était sans nul doute le goût ou le

(1) Jean Monnet, *Anthologie française.*

(2) *La pastore est bele et avenant.*
Elle a les eux vairs, la bouche riant.
THIBAUT DE CHAMPAGNE.

(Chanson XLI d'après la publication de Lévesque de la Ravallière. — Paris, 1742.)

Elle a le chief blondet, euz vertz, boche sadete.
RICHART DE SEMILLI.

Nous devons faire remarquer que M. Jeanroy, professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse, estime que l'expression « yeux *vairs* » veut sans doute dire « aux couleurs changeantes ».

caprice d'une période qui n'avait pas pris fin trois siècles plus tard, puisque Ronsard déclare qu'il préfère le teint et les yeux bruns

Bien que l'œil verd toute la France adore (1).

Les chroniques nous disent que les œuvres du fils de Blanche « sont les plus belles chançons et les plus delitables et melodieuses que onques fussent oïes en chançon ne en viele. »

Les critiques modernes partagent encore ce sentiment : on vante toujours les mélodies et la grâce délicate des vers de Thibaut dont, par malheur, la lecture réclame une certaine initiation ou l'usage patient d'un glossaire.

Ecrites en latin ou en français, ces poésies amoureuses ont exercé un pouvoir considérable sur la société du XII^e^ et du XIII^e^ siècle ; leur impression est admirablement traduite par cette lettre d'Héloïse à Abélard :

« Lorsque, pour vous délasser de vos exercices philoso-
« phiques, vous composiez, en mesure simple ou en
« rime, des poésies amoureuses, tout le monde voulait les
« chanter, à cause de la douceur de votre expression et
« de celle de votre chant. Les plus insensibles aux char-
« mes de la mélodie ne pouvaient vous refuser leur admi-
« ration. Comme la plupart de vos vers chantaient nos
« amours, mon nom fut bientôt connu par le vôtre, les
« sociétés particulières ou publiques ne retentissaient que
« du nom d'Héloïse et les femmes enviaient mon bon-
« heur ».

Comme on peut le constater, les trouvères étaient à la fois des poètes et des musiciens ; ils chantaient leurs compositions en jouant de la harpe ou de la vièle ; parfois aussi un ou plusieurs jongleurs les accompagnaient.

(1) Ronsard, *Ode à Jacques Le Pelletier.*

Des érudits ont pensé que certaines strophes des trouvères champenois : Jean de Brienne, Aubouin de Sézanne, Gace-Brulé s'adressent à Blanche de Navarre. On a même allégué que le premier aurait préféré à son sceptre de roi de Jérusalem la main de la vertueuse comtesse.

On sait que, délivrée des soucis du gouvernement du comté, elle se consacra à ses goûts artistiques et littéraires ainsi qu'à l'administration de son domaine, lequel se composait du territoire ressortissant aux châteaux de Nogent-sur-Seine, Méry, Pont-sur-Seine, Chantemerle, Lachy, Mont-Aimé, Vertus et Epernay. Assurément, c'est pour ce motif que le souvenir de Blanche s'est plus particulièrement perpétué dans cette région.

Elle fit élever à la mémoire de son mari, dans l'église Saint-Etienne de Troyes, un somptueux tombeau qui comportait plusieurs œuvres de sculpture, de mosaïque et d'orfèvrerie ; la disparition de ce chef-d'œuvre est vivement regrettée par tous ceux qui en lisent la description. (1)

A Vertus, le centre de son domaine, la comtesse a fondé une foire dont les produits seigneuriaux étaient versés à une maladrerie. Si elle ne s'occupait plus d'affaires publiques, elle défendait auprès de son fils la cause des pauvres et des établissements hospitaliers.

D'après une légende, ses jours devaient se terminer en 1226 ; ils n'ont pris fin que trois années plus tard parce que l'abbesse d'Argensolles aurait obtenu du ciel de mourir à sa place.

(1) Henri III était représenté, de grandeur naturelle, couché sur le tombeau. Sur les côtés, on avait établi des niches dans lesquelles on avait placé les statues en argent doré des membres de sa famille : Louis VII, roi de France, son aïeul ; le comte Henri I^er^, son père ; Marie de France, sa mère ; Blanche de Navarre, sa femme ; Blanche et Thibaut, ses enfants ; le comte Henri II, son frère ; Scholastique, comtesse de Vienne, sa sœur ; Marie, comtesse de Flandre, sa sœur ; Sanche le Fort, roi de Navarre, son beau-père, et Richard Cœur de Lion, roi d'Angleterre, son beau-frère.

Quoi que l'on en pense, dans les ruines de ce monastère, fondé par la comtesse, on fait voir au touriste une statue mutilée de la *Reine Blanche.* (1).

Certes ! beaucoup de faits que n'ont pu enregistrer ni les trouvères, ni les historiens sont à la louange de cette héroïne de nos légendes. Il nous a semblé que ses actes, qui l'ont rendue populaire, méritaient d'être rappelés. Ils étaient inspirés par un sentiment que l'on a admiré dans tous les temps et dans toutes les situations : l'amour maternel. Ce sentiment a développé chez la mère du roi-chansonnier des facultés qui, d'ordinaire, ne sont pas l'apanage du sexe auquel Blanche fait honneur.

(1) Ce monument, qui ne peut remonter au-delà du XVI^e^ siècle, a la forme d'une pierre tombale ; il mesure 2^m^15, la sculpture en est très soignée, la pierre est blanche et d'un grain très fin.

Blanche y était représentée en relief, grandeur naturelle, les bras ramenés sur la poitrine, une aumônière à la ceinture, un coussin sous les pieds.

La tête de Blanche et celles de deux anges placés en chef ont été mutilées.

En bordure de la pierre, sur l'abattement de l'angle, on lit l'inscription suivante :

ICY SE VOIT LA VERITABLE REPRESENTATION DE BLANCHE RAYNE DE NAVARE. COMTESSE DE BRIE ET DE CHAMPAGNE. QVI PAR REVELATION DIVINE FONDA LE MONASTERE D'ARGENSOLLE..... ET PAR UNE SINGVLIERE LIBERALITE LE DOTTA DE QVANTITE DE BEAUX REVENVS PRIE DIEV POVR LE R.....

Comme on le voit, Blanche est appelée reine de Navarre, bien que ce titre, que lui a attribué la tradition, ne figure dans aucun acte officiel.

On distingue encore sur la pierre les traces de quatre écussons, deux de chaque côté. Au-dessous d'un de ces écussons brisés à coups de hache subsiste cette autre inscription :

ICY EST LA
REVELATION
ET SVIET DE
LA FONDASI
ON DE CEAN

La date de 1222, celle de la fondation, a disparu ainsi que les derniers mots de la première inscription « le repos de son âme ».

*
* *

Pour donner plus de relief à cette modeste étude et aussi pour que le programme de cette réunion ait un caractère très champenois, j'ai prié notre collègue, M. Félix Huet — le maître dont tout le monde connaît le talent et l'amour passionné pour la musique de toutes les époques — de faire interpréter ici trois chansons, dont un jeu-parti, du fils de la reine Blanche des légendes champenoises. Il a accepté ma proposition et a chargé le maître luthier Paul Mangenot, de Mirecourt, de reconstituer, pour cette solennité, une vièle à archet du XIIe siècle, cette noble et vénérable aïeule de notre merveilleux violon.

Les poésies de Thibaut sont représentées par divers manuscrits classés à la Bibliothèque Nationale, à la Bibliothèque de l'Arsenal ainsi qu'à la Bibliothèque du Vatican. C'est là que les a copiées Lévesque de la Ravallière pour l'édition qu'il a donnée à Paris, en 1742, ainsi que Prosper Tarbé pour l'édition de Reims de 1851.

La paternité de plusieurs couplets est contestée à Thibaut et, il faut le dire, c'est précisément sur certains de ceux-ci que des historiens ont basé une partie de leurs arguments dans le but d'établir que les vers de notre comte avaient été inspirés par Blanche de Castille. Cette reine était sensiblement plus âgée que son cousin Thibaut ; elle l'avait vu enfant à la cour de Philippe Auguste où il a été élevé.

Prosper Tarbé indique avec soin les manuscrits contenant la musique ; quant à Lévesque de la Ravallière, il nous donne neuf mélodies du roi poète.

Dans sa belle *Histoire de la chanson populaire* (1), M. Julien Tiersot n'a pas manqué d'étudier la partie musicale de la publication de Lévesque de la Ravallière ; il s'exprime ainsi : « Les mélodies du roi de Navarre ont quelque chose « de moins primitif que celles de nos chanteurs rustiques ; « le caractère de la mélodie française s'y révèle dans « toute sa plénitude ..... Il n'est pas douteux qu'il se « soit inspiré directement du style qui était alors et est « encore aujourd'hui celui de notre chanson populaire. »

Les scribes des manuscrits, où ces airs anciens sont notés, ont négligé de marquer tout ce qui est nécessaire pour en figurer exactement le chant ; on complétait ces notes par ce qu'on savait de tradition. C'est ainsi qu'il n'existe ni dièzes, ni bémols. M. Huet a donc eu à effectuer un travail important pour doter les trois mélodies choisies d'une notation moderne complète ; il les a dotées également du léger accompagnement alors en usage et qui était exécuté par la harpe, la mélodie étant du rôle de la vièle.

M. Huet a fait appel au talent très distingué de Mme de Goubert et à celui toujours goûté de Mme Huet et de Mlle Suzanne Barthélemy. Au nom de la Société, j'adresse à ces dames l'expression respectueuse de nos remerciements très sincères.

Merci aussi à vous, mon cher M. Foch. Qui mieux que vous pouvait interpréter les mélodies de notre illustre trouvère ? Votre voix a la chaleur du soleil de votre beau pays, du pays des troubadours, auprès desquels Thibaut est allé accorder sa vièle, afin de charmer davantage les tournois, les cours d'amour de notre région, en attendant l'époque où il allait porter et faire aimer l'industrie, l'art et l'esprit français de l'autre côté des Pyrénées.

(1) Paris, 1887.

TROIS CHANSONS

de

THIBAUT

TROIS CHANSONS DE THIBAUT

Comte de Champagne.

TEXTE

CHANSON I

Amour me fait commancier
Une chanson novele.
Elle me veut enseignier
A amer la plus bele,
Qui soit el mont vivant.
C'est la bele au cors gent,
C'est cele, dont je chant.
Diex m'en doint tele novele
Qui soit à mon talent !
Que menu et sovent,
Mes cuers por li sautele.

Bien me porroit avancier
Ma douce Dame bele,
S'ele me voloit aidier
A ceste chansonele.
Je n'aim nule rien tant
Comme li soulement,
Et son afaitement,
Qui mon cuer renovele.
Amour me lace et prent,
Et fait lié et joiant
Pour ce qu'à soi m'apele.

TRADUCTION

NTA. — *Cette traduction, faite par un membre de la Société, a été très obligeamment revue et complétée par M. Ferdinand Brunot, l'éminent professeur à la Faculté des lettres de Paris.*

CHANSON I

Amour me fait commencer
Une chanson nouvelle.
Il me veut enseigner
A aimer la plus belle,
Qui soit au monde vivante.
C'est la belle au corps gracieux,
C'est celle que je chante.
Dieu m'en donne telle nouvelle
Qui soit à mon gré !
Car souvent, bien souvent,
Mon cœur pour elle tressaille.

Bien me pourrait avancer
Ma douce et belle dame,
Si elle voulait m'aider
A cette chansonnette.
Je n'aime rien tant
Qu'elle seulement,
Et l'ensemble de ses qualités,
Qui rénovent mon cœur.
Amour me prend au lacs,
Et me rend gai et joyeux
Parce qu'il m'appelle à lui.

Quant fine Amour me semont,
Moult me plait et agrée ;
Que c'est la riens en cest mont,
Que j'ai plus desirée.
Or la m'estuet servir :
Ne m'en puis plus tenir,
Et du tout obeir
Plus qu'à rien qui soit née.
S'ele me fait languir
Ainsi jusqu'au morir,
M'ame sera salvée.

Si la mieudre de ce mont
Ne m'a s'amour donée,
Tuit li amoreus diront :
Ci a fort destinée !
S'à ce puis j'avenir
Que j'aie sans repentir
Ma joie et mon plaisir
De li, qu'ai tant aimée,
Lors diront sans mentir
Que j'aurai tot mon desir
Et ma queste achevée.

Cele por qui sopir,
La blonde colorée,
Peut bien dire et gehir
Que por li sans mentir,
S'est amour moult hastée.

Quand parfait Amour me convie,
Cela me plaît et m'agrée ;
Car c'est la chose en ce monde,
Que je désire le plus.
Donc il convient que je le serve :
Je ne m'en puis plus défendre ;
Il me faut lui obéir en tout
Plus qu'à chose du monde.
S'il me fait languir
Ainsi jusqu'à en mourir,
Mon âme sera sauvée.

Si la meilleure de ce monde
Ne me donne son amour,
Tous les amoureux diront :
Voilà une cruelle destinée !
Si je puis arriver
A tirer sans remords
Ma joie et mon plaisir,
De celle que j'aime tant,
Alors ils auront raison de dire
Que j'aurai obtenu tout mon désir
Et tout ce que je voulais.

Celle pour qui je soupire,
La blonde au beau teint,
Peut bien avouer
Que pour elle sans mentir,
Amour s'est fort mis en peine.

CHANSON II

Pour conforter ma pesance
Fais un son.
Bon iert, se il m'en avance ;
Car Jason,
Cil qui conquist la toison,
N'ot pas si grief penitence.

Je meismes à moi tence :
Car raison
Me dist que je fais enfance,
Quant prison
Tieng, où ne vaut raencon.
Si ai mestier d'aligence.

Ma Dame a tele conoissance,
Tel raison,
Que g'i ai mis ma fiance
Jusqu'en son.
Miex aim, que d'autre amour don,
Un regart, quant le me lance.

CHANSON II

Pour consoler mon chagrin
Je fais une chanson.
Ce sera bien, si elle me tire de peine ;
Car Jason,
Celui qui conquit la toison,
N'eut pas si lourde pénitence.

Moi-même je me querelle :
Car la raison
Me le dit, j'agis en enfant,
De me rendre prisonnier
D'une prison où la rançon n'a pas cours.
Pour cela donc j'ai besoin de soulagement.

Ma Dame a tant de sens,
Et tant de raison,
Que j'ai mis en elle ma foi
Jusque dans mes vers.
Je préfère au don d'un autre amour
Un regard qu'elle me lance.

Miex aim de li l'acouintance,
Le dous nom,
Que le roiaume de France ;
Mort Mahom !
Qui d'amer quiert achoison,
Por esmai, ne por doutance ?

Bien ai en moi remembrance
Compaignon.
Toujours remir sa semblance,
Sa façon.
Aiés, amor, guerredon ;
Ne souffrés ma mescheance.

Dame, j'ai entention
Que vos aurés connoissance.

J'aime mieux son accointance,
Et son doux nom,
Que le royaume de France,
Mort de Mahom !
Qui cherche une occasion d'aimer,
Pour n'y trouver que l'émoi et l'incertitude ?

J'ai en moi un souvenir
Qui me tient compagnie.
Toujours je vois ses traits
Et sa beauté.
Amour, récompensez-moi ;
Ne permettez pas mon malheur.

Dame, j'ai l'espoir
Que vous aurez reconnaissance.

CHANSON III

(JEU-PARTI)

— Philippe, je vous demant
Ce qu'est devenue Amors ?
En cest païs ne aillors
Ne fait nus d'amer semblant.
Trop me mervoil durement
Quant ele demeure ainsi !
J'ai oï
Des Dames grand plaint ;
Et Chevaliers en font maint.

— Sire, sachiés veraiment
Qu'Amours faut par amaours.
S'en remaint joie et baudours,
Et faillent tornoiement,
Si ont colpes medisant,
Vieilles et mauvais mari.
N'est failli
Por Dames qu'on aint :
Mais es Chevaliers remaint.

— Philipes, bien m'i acort
Qu'il remaint es Chevaliers.
Mais tout ce fait li dangiers,
Que Dames mainent tant fort.
Quant il sont jusqu'à la mort,
Lors lor mettent achoison.
Bons respons
N'i pueent trouver :
S'en font maint desesperer.

CHANSON III

(JEU-PARTI)

— Philippe, je vous le demande :
Qu'est devenu Amour ?
En ce pays ni ailleurs
Nul ne paraît aimer.
Je m'étonne grandement
Qu'Amour tarde ainsi.
J'ai entendu
Des Dames grande plainte :
Les Chevaliers en font mainte aussi.

— Sire, sachez en vérité
Qu'amour manque par la faute des amants.
Si la joie et l'allégresse ont cessé,
Et si les tournois manquent,
La faute en est aux médisants,
Aux vieilles et aux mauvais maris.
Ce n'est pas la faute
Des Dames, si l'on n'aime,
Mais cela dépend des Chevaliers.

— Philippe, je suis bien d'accord
Que cela dépend des Chevaliers.
Mais tout cela provient du caprice
Où les Dames s'obstinent si fort.
Quand ils sont amoureux à en mourir,
Alors ils leur donnent occasion ;
Bonnes réponses
Ils n'y peuvent trouver :
Ainsi elles en conduisent maint au désespoir.

— Sire, il s'en plaignent à tort
Et s'en partent de legier ;
Et plus lor plaist l'aaisier
Que d'avoir d'Amors confort.
N'aiment valors ne deport ;
Ains tollent et font maisons.
N'est raisons :
Cil qui veut aimer
Se doit du tout amender.

— Philippe, legierement
S'en partent ; que pavour ont.
Car les Dames trop leur sont
De sauvage acointement.
Dame doit atraire gent
Pour mieux faire ami baer ;
Que d'amer
Doit Dame savoir,
Pour plus faire ami valoir.

— Sire, trop hastivement
Veulent mais parmi le mont,
Cil qui amourous se font,
Avoir joie entierement.
Mais Dames à leur talent
Veulent lor amis grever.
Endurer
Doit-on leur voloir
Sans plaindre et sans decevoir.

— Philippe, d'Amors voir
Ne sevent pas le pooir.
— Sire, tout pour voir
Dames font le mont valoir.

— Sire, ils s'en plaignent à tort
Et se séparent d'elles pour peu de chose :
Ils aiment mieux prendre leurs aises
Que chercher le plaisir d'amour.
Ils n'aiment actes de vaillance ni joies ;
Mais ils amassent et s'enrichissent (?).
C'est à tort :
Celui qui veut aimer
Se doit amender en tout.

— Philippe, c'est à la légère
Qu'ils les quittent ; car ils en ont peur.
Les Dames leur sont
D'un abord très difficile.
Une Dame doit attirer à elle
Pour mieux faire désirer l'amant ;
Une Dame
Doit savoir aimer
Pour faire plus valoir l'amant.

— Sire, avec trop d'impatience
Ils veulent dans le monde,
Ceux qui font les amoureux,
Avoir joie entièrement.
Mais les Dames à leur gré
Veulent opprimer leurs amants.
On doit supporter
Leur volonté,
Sans plainte ni trahison.

— Philippe, de l'amour véritable
Ils ne savent pas le pouvoir.
— Sire, en toute vérité
Ce sont les Dames qui donnent au monde sa valeur.

IÉTÉ D'AGRICULTURE, COMMERCE, SCIENCES & ARTS DE LA MARNE
(ANCIENNE ACADÉMIE DE CHALONS-SUR-MARNE)

Trois Chansons

de THIBAUT

Comte de Champagne et Roi de Navarre

(XIII[e] Siècle)

MÉLODIES ET ACCOMPAGNEMENTS

(VIELE ET HARPE)

Reconstituées par Félix HUET,

Membre de la Société

« Il fist les plus belles chançons
» et les plus délitables et mélo-
» dieuses que oncques fussent oies
» en chançon ne en vièle. »

GRANDES CHRONIQUES (Tome IV.)

CHANSON II

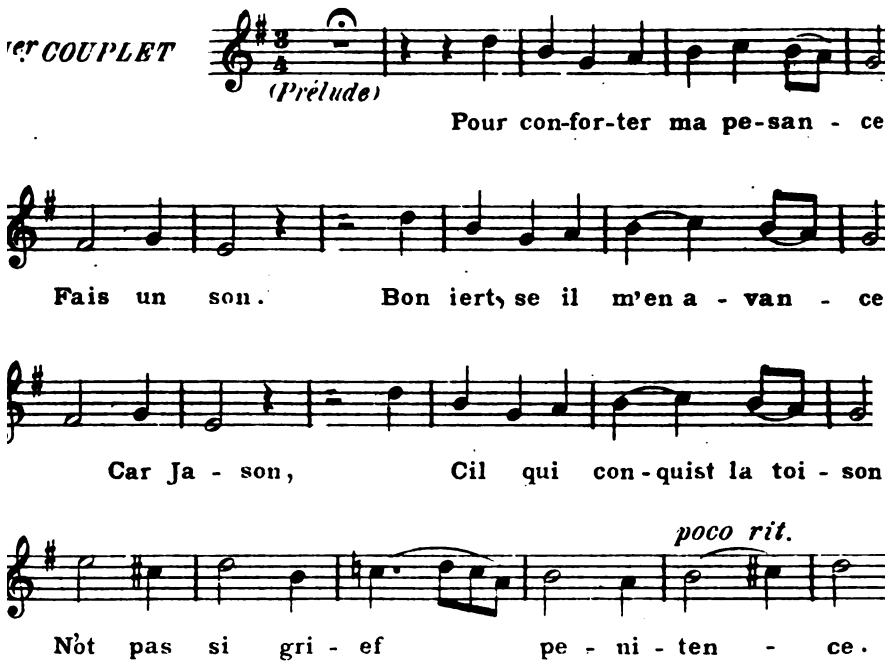

Je meisme à moi tence:
Car raison
Me dist que je fais enfance,
Quant prison
Tieng, où ne vaut raencon.
Si ai mestier d'aligence.

Ma dame a tele conoissance,
Tel raison,
Que g'i ai mis ma fiance
Jusqu'en son.
Miex aim, que d'autre amour don,
Un regart, quant le me lance.

Miex aim de li l'acouintance,
Le dous nom,
Que le roiaume de France;
Mort Mahom!
Qui d'amer quiert achoison,
Por esmai, ne por doutance?

Bien ai en moi remembrance
Compaignon.
Toujours remir sa semblance,
Sa façon.
Aiés, amor, guerredon;
Ne souffrés ma mescheance.
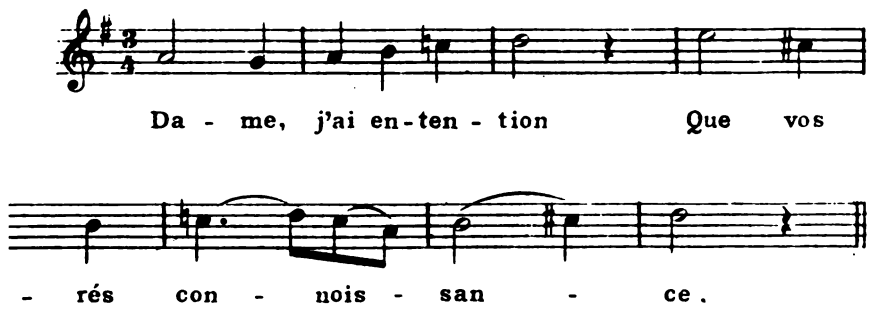
CHANSON III
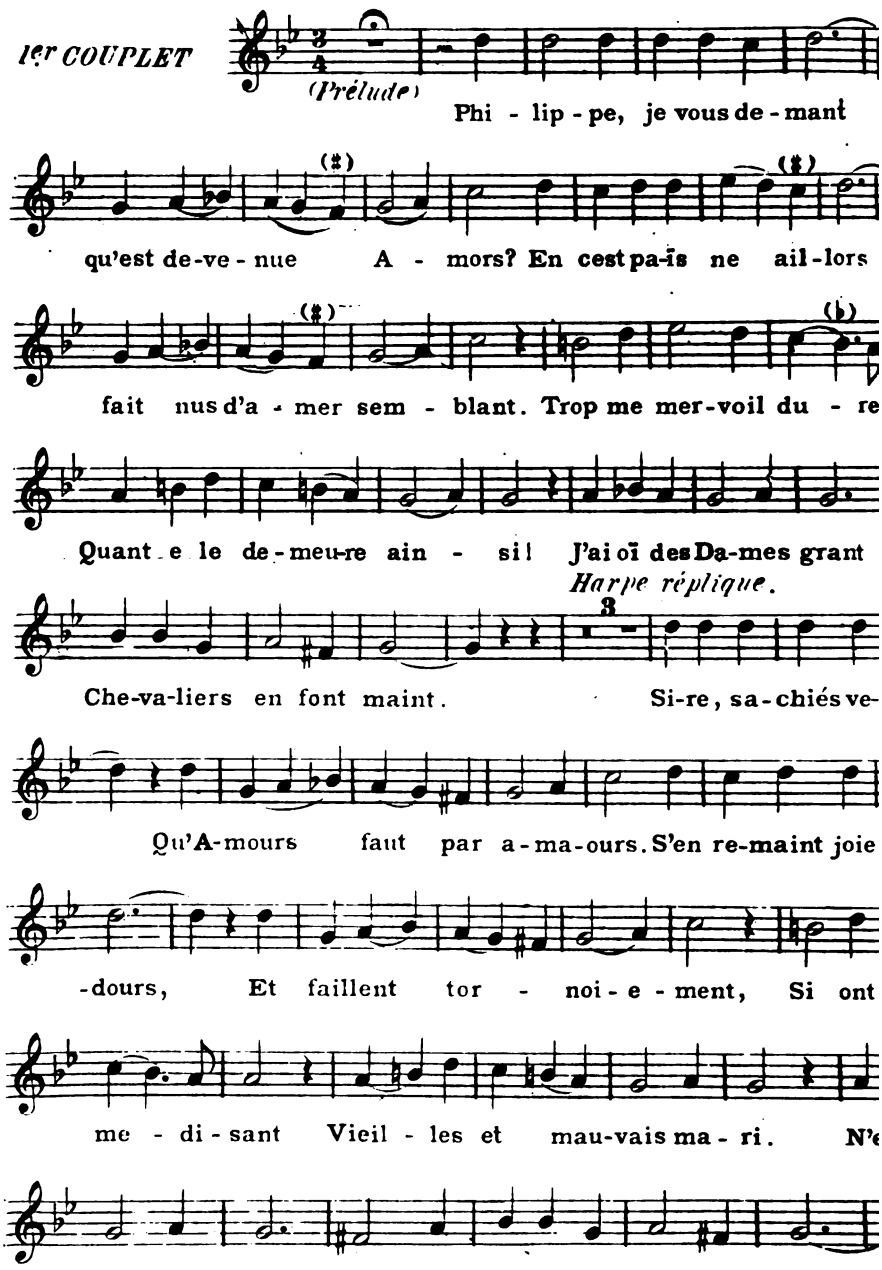
1er COUPLET
(Prélude)
Phi - lip - pe, je vous de - mant
qu'est de-ve - nue A - mors? En cest pa-īs ne ail-lors
fait nus d'a - mer sem - blant. Trop me mer-voil du - re
Quant e le de-meu-re ain - si! J'ai oï des Da-mes grant
Harpe réplique.
3
Che-va-liers en font maint. Si-re, sa-chiés ve-
Qu'A-mours faut par a-ma-ours. S'en re-maint joie
-dours, Et faillent tor - noi - e - ment, Si ont
me - di - sant Vieil - les et mau-vais ma - ri. N'e
Por Dames qu'on aint: Mais es Che-va - liers re - maint.

_Philipes, bien m'i acort
Qu'il remaint es Chevaliers,
Mais tout ce fait ii dangiers,
Que Dames mainent tant fort.
Quant il sont jusqu'à la mort,
Lors lor mettent achoison.
Bons respons
N'i pueent trouver:
S'en font maint desesperer.
_Sire il s'en plaignent a tort
Et s'en partent de legier;
Et plus lor plaist l'aaisier
Que d'avoir d'Amors confort.
N'aiment valors ne deport;
Ains tollent et font maisons.
N'est raisons:
Cil qui veut aimer
Se doit du tout amender.

_Philippe, legierement
S'en partent; que pavour ont
Car les Dames trop leur sont
De sauvage acointement.
Dame doit atraire gent
Pour mieux faire ami baer:
Que d'amer
Doit Dame savoir,
Pour plus faire ami valoir.
_Sire, trop hastivement
Veulent mais parmi le mont
Cil qui amourous se font,
Avoir joie entierement.
Mais Dames à leur talent
Veulent leur ami grever.
Endurer
Doit-on leur voloir
Sans plaindre et sans decevoir.

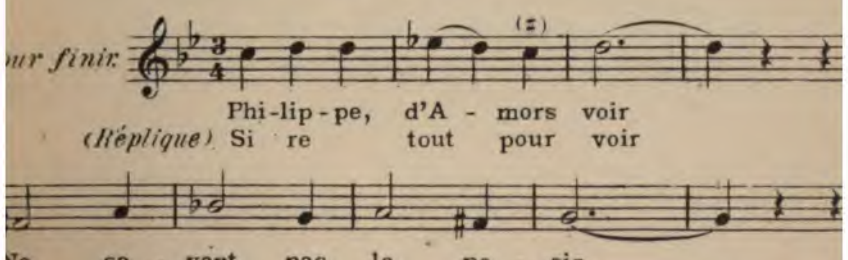

COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

Pendant l'année 1904-1905

PAR M. GUILLEMOT, SECRÉTAIRE

MESDAMES,
MESSIEURS,
MES CHERS COLLÈGUES,

Il est, dans la vie des secrétaires des sociétés d'étude, des heures agréables embellies par une joie délicate, celle que procure la notation du succès et de la prospérité. Nous sommes aujourd'hui à l'un de ces moments bénis de notre vie où, faisant le compte de nos acquisitions de l'année, nous pouvons inscrire à nouveau à notre grand livre une augmentation importante de notre fortune.

Et vous allez avec nous vous réjouir de notre joie, car vous savez que notre richesse est la vôtre et que nos mains versent avec plaisir au patrimoine commun le fruit de notre labeur.

Nous n'avons pas de mérite bien particulier, au surplus, à cet apport empressé. En effet, d'accord en cela avec les pouvoirs publics, la Société, par une longue tradition, s'est constituée en quelque sorte en comité permanent

des recherches historiques et archéologiques de votre département et travaille exclusivement à votre profit.

Mais nous ne nous occupons pas seulement qu'aux glanes du passé des ancêtres vers lequel aujourd'hui on se retourne, dans toutes les classes sociales, avec un si vif sentiment de curiosité. Nous avons aussi l'heureuse fortune, soit encore en vertu d'une délégation tacite de l'Etat et du département, soit pour satisfaire aux volontés de généreux donateurs, de préparer les moissons futures, de stimuler et récompenser les efforts vers la vertu, vers la lumière et vers le progrès de la culture et de l'industrie régionales.

Ainsi toute notre activité, tous nos travaux sont pour vous, pour la Marne aimée, pour cette portion de la patrie que vous vénérez davantage encore parce qu'elle est plus proche et plus connue de vous. Nous cherchons avec vous à la faire toujours plus riche, toujours plus grande, car nous désirons de toutes les forces de notre âme la gloire et la grandeur de ce faisceau des départements qui constitue la France, et notre bonheur est sans égal quand nous voyons réaliser notre rêve.

Mais ce vaste programme de la Société n'est pas sans danger pour le malheureux — ou trop heureux — secrétaire torturé par la nécessité d'être complet sans cesser d'être court. Il est de règle que son rapport soit, en vertu d'exemples illustres qu'il n'a qu'à suivre docilement et afin de simplifier les recherches dans l'avenir, comme un tableau synoptique facile à embrasser, comme une maquette aux reliefs nets et accentués des travaux accomplis et de la situation acquise. Or, il lui est assez difficile de fondre et d'unir, en un judicieux ensemble où les exactes proportions seront observées, toutes les matières soumises à son examen.

Mais son embarras vient surtout de la variété et de l'importance des sujets qu'il doit résumer et reproduire en un accourci fidèle et suffisamment expressif.

La Société de la Marne est semblable à nos longues aines que les chroniqueurs appellent « champs catalauques », dont les engrais divers et l'intelligente ténacité nos compatriotes ont singulièrement augmenté la force oductive et dont les granges ne peuvent plus maintent enfermer les récoltes. Mais si le cultivateur a la resurce des meules dans les champs, je ne puis songer mme lui à édifier un rapport annexe, ésotérique, à côté rapport traditionnel et public. Celui-ci, cette fois encore, squera donc, à cause de son développement, de fatiguer tre attention. Je sais qu'heureusement il ne lassera int votre bienveillance et cette pensée suffit pour m'enurager dans la mission qui m'est dévolue.

Je me reprocherais de manquer gravement à un étroit voir de reconnaissance si je ne vous entretenais aujourhui d'un ouvrage posthume de l'un de nos collègues, Pélicier, qui a une inappréciable valeur à nos yeux et nt l'apparition — cette année — ne me semble pas avoir é signalée comme il conviendrait.

Cet ouvrage est intitulé : *Inventaire sommaire des rchives de la ville de Châlons antérieures à 1790.* Il ne udrait pas vous laisser, de prime abord, abuser par ce ot « sommaire », qui figure en vedette dans le titre. Si nventaire, comme tous les inventaires de même ordre, t en effet succinct et resserré jusqu'à la substance sentielle de la pièce classée, il n'en forme pas moins un orme volume in-quarto de 550 pages représentant plus 1.000 pages de format ordinaire.

Vous pouvez voir, en prenant une moyenne de deux lignes r article, quelle prodigieuse quantité de documents,

d'une lecture plutôt difficile, a dû parcourir et résumer le laborieux archiviste. Je reste certainement au-dessous de la réalité en disant que l'inventaire, commencé vers 1892, lui a coûté au moins trois années de travail ininterrompu.

Dans un livre estimé sur les Archives de France, Henri Bordier disait à la date de 1855 : « Châlons a des archives considérables, mais en désordre. » Or le désordre a cessé : la ville est aujourd'hui en possession du répertoire de ses titres. Désormais il fait clair dans ces cahiers, dans ces liasses innombrables où la vie quotidienne de la cité et des faits de l'histoire générale sont consignés. M. Pélicier a développé et étiqueté les feuilles où les événements, les joies et les souffrances se sont fixés dans l'ordre chronologique, et maintenant les historiens et les chercheurs peuvent les trouver et les lire aisément.

La modestie de M. Pélicier était proverbiale ici. Il nous en a donné une dernière preuve bien caractéristique dans ce même inventaire où son nom ne figure que sur la couverture : c'est-à-dire sur une feuille que la reliure enlève nécessairement. Son désintéressement était d'ailleurs aussi grand que sa modestie : il a rédigé son travail à titre absolument gracieux et vous jugerez de l'importance du don qu'il a fait à la Ville si je vous apprends qu'en 1766, Vannier et Petit, notaires, ont reçu 1.200 livres pour un inventaire qui ne comptait aucunement aux yeux de Bordier, le connaisseur.

M. Pélicier a donc accompli un labeur considérable pour l'histoire de Châlons. Espérons que la Ville ne sera point oublieuse envers lui, qu'elle voudra s'honorer quelque jour en lui donnant, ainsi qu'aux autres historiens de son passé, les Barbat, les de Barthélemy, les Grignon, le témoignage d'un reconnaissant souvenir.

Notre séance d'aujourd'hui n'est pas, vous vous le rappelez, la première séance publique de cette année.

Par une heureuse initiative, M. Blondiot, notre président si dévoué, nous ayant un jour proposé de remplacer la deuxième séance de mai par une excursion scientifique et archéologique dans le canton de Vertus, nous avons accueilli sa proposition avec empressement.

Je ne puis vous donner la relation de notre promenade, dont le compte-rendu très resserré emplit douze grandes pages de notre registre des procès-verbaux. Je ne vous en mentionne que les étapes principales.

A Coligny, visite au retable de l'église, œuvre de l'art allemand du XVI^e^ siècle. M. Blondiot nous fait l'histoire de ce retable qui provient de l'église Saint-Sulpice de Châlons, démolie à la Révolution. M. Gelin l'examine, avec une grande sûreté d'appréciation, au point de vue artistique et archéologique.

Sur le Mont-Aimé, la Société est saluée par notre collègue, M. François, par d'aimables paroles de bienvenue.

M. François a si bien accaparé ce mont célèbre, par ses études et par ses fouilles, qu'il semble qu'il lui appartienne maintenant en toute propriété. Aussi l'avait-il paré joliment en l'honneur de ses hôtes d'un jour : des mâts et des portiques s'élevaient sur la plate-forme du château de Blanche et de Thibaut.

C'est bien une séance que la Société a tenue sur l'emplacement du château même, où une tribune avait été préparée pour les deux membres qui devaient prendre la parole et qui ont parlé devant un auditoire inaccoutumé de 5 à 600 personnes.

M. Grenier, ingénieur des mines, était tout désigné pour une conférence géologique, une conférence sur la

formation et la composition de la masse du mont. Cette conférence, il l'a rendue excessivement intéressante et instructive. Sa parole claire, autorisée, nous a montré la montagne sortant peu à peu des eaux à l'époque secondaire, et séparée, à l'époque tertiaire, de la falaise de Cormont par un bras du Petit-Morin, bras que la Soude a coupé ensuite et ramené dans son bassin, en en retournant le cours, en un temps où les rivières se disputaient, dans une terre molle, un domaine mal délimité.

L'histoire du Mont-Aimé et de son château revenait à M. François. Il n'avait qu'à puiser dans le volume qu'il fait imprimer, en ce moment, pour rendre sa conférence intéressante. Elle l'a été de tout point, si bien que sur ce théâtre des événements racontés nous avions l'illusion de nous trouver ramenés dans le passé et d'assister à des luttes, à des sièges, à des autodafés et à des revues militaires.

A Vertus, nouvelle conférence de M. Gelin pendant la visite à l'église. M. Gelin nous détaille *ex professo* les particularités et les beautés du vénérable édifice et de sa très remarquable crypte du XIe siècle.

A la sortie de l'église, causerie-conférence encore sur les origines du service des postes à Vertus, par MM. Fay-Parent et Blondiot.

Nous ne quitterons point cette bonne ville de Vertus, si cordiale et si accueillante pour ses visiteurs, sans remercier, au nom de la Société, son curé, M. l'abbé Martin, et son maire, M. Lenoir, pour le caractère charmant et empressé de la réception qu'ils ont su nous ménager.

M. Heuillard, de Sainte Ménehould, nous a envoyé une monographie historique et industrielle, écrite dans la

ngue précise et agréable qui lui était familière et dont lecture a été pour nous une intéressante révélation.

Dans son travail qu'il intitule : « *Une vieille Industrie illageoise* », l'auteur nous apprend que, dans le village e Gaye, on fabrique depuis un temps immémorial, à la ain, des capotes en paille de seigle destinées aux mmes de la campagne pour les travaux des champs, connues communément sous le nom de « *casquettes e Gaye* ». Il décrit successivement les diverses préparaons de la paille, la confection des tresses, leur mise en uvre et les outils rudimentaires dont se servent les ıvriers, qui ne sont autres que les cultivateurs et les ıvriers de culture du village. Sous sa plume, on suit par egré la transformation du brin de paille jusqu'au moment ı la pittoresque coiffure est prête pour la vente.

Presque toutes les familles de Gaye s'occupaient, penınt les loisirs de l'hiver, à la fabrication des casquettes, ınt les produits, évalués à une cinquantaine de mille ancs, se répandaient, par le marché de Sézanne, dans un yon de 15 à 20 lieues. Cette fabrication est à peu près ımplétement abandonnée. Le manuscrit de M. Heuillard ıt donc sur le point de devenir une page d'histoire.

Il serait temps de fixer pour l'avenir les détails d'autres dustries villageoises qui ont fleuri dans certaines locaés du département et qui déclinent tous les jours. La ciété recevrait, en particulier, avec plaisir, des monoaphies sur la fabrication, à Vert-la-Gravelle, des *capotes étoffe* et, à Saint-Martin-d'Ablois, des *broderies blanes* destinées à servir de parement à ces blouses de toile eue luisante qui ont été, pendant si longtemps, le « costume national » du paysan de la plaine champenoise.

M. Hanra, le distingué professeur de chimie qui aime à reposer de la recherche des corps simples par celle des

vieux livres, nous a apporté des pièces fort curieuses non encore citées par les écrivains locaux, qu'il a extraites de sa collection.

M. Hanra possède, je crois, la plus belle bibliothèque d'ouvrages sur la Marne et la Champagne qui soit dans la région, et, comme il recherche avec un égal amour les raretés bibliographiques et les raretés historiques, ses communications nous apprennent toujours quelque fait nouveau.

Les papiers de M. Hanra sont des pièces de procédure qui se réfèrent aux *Elections des députés aux États généraux de 1651*, dans la ville de Châlons ; aux *Luttes des trésoriers de France, de Châlons, et du Conseil de Ville* à la même époque, et à des *Scandales survenus à la cathédrale, à l'occasion de l'installation d'un suisse par l'évêque, Mgr de Juigné.*

De ces pièces où les moindres incidents sont notés et détaillés avec l'abondance et le luxe verbal habituel à la vieille langue de la chicane, c'est de la réalité chaude, vivante et agissante qui surgit. Ce sont les intrigues, les brigues, les ambitions, les passions et l'effervescence des vieux châlonnais en temps de fièvre électorale qui se détachent sensibles, ardentes, des feuilles jaunies recueillies par M. Hanra. Aussi demanderons-nous à notre collègue de nous permettre de publier ces feuilles si utiles pour l'histoire intime de notre cité.

M. Berland avait à peine achevé la *Table* si minutieusement établie et si complète dans laquelle il a disséqué, coordonné et mis, par un ingénieux dispositif, sous le doigt du chercheur, à la moindre pression, si je puis me permettre cette figure, la masse énorme de documents accumulés dans nos *Mémoires* dans l'espace d'un siècle,

que déjà il entreprenait la série des publications historiques que nous avons demandée à son dévouement et à sa haute compétence.

Il a commencé à puiser dans le riche dépôt des archives départementales confié à sa garde et à déchiffrer les vieux textes en caractères gothiques écrits sur des parchemins munis de sceaux de cire avec lacs de soie.

Le document étudié par lui est intitulé : « Ordo servandus in ecclesia sancte Trinitatis cathalaunensis a canonicis. » Il remonte à l'année 1273 ; il fait apparaître la journée d'un chanoine, ses devoirs de service aux heures canoniales de laudes, prime, tierce, sexte, nones, vêpres, complies, à l'église de la Trinité de notre ville. Cette pièce rare nous dit assez les agréables surprises que doit nous ménager le zèle de notre laborieux collègue.

M. Ponsinet a continué à nous montrer, dans plusieurs de nos soirées, la variété et l'étendue de ses connaissances. Il a plus d'une fois éclairé pour nous d'un jour lumineux de difficiles problèmes de philologie, de prosodie, d'histoire, de philosophie. Mais en dehors des discussions des séances ordinaires qui prenaient parfois l'ampleur de conférences, il nous a donné la primeur d'une étude très poussée, très approfondie sur un sujet neuf et un peu abstrait et obscur.

Cette étude, destinée au *Congrès des Sociétés savantes*, auquel M. Ponsinet, vous pouvez le reconnaître, paraît vouloir participer chaque année, a pour titre : *Rapports de la Sociologie et de l'Esthétique.*

Je n'ose m'aventurer à vous entretenir en détail de l'œuvre de M. Ponsinet, dont l'exacte appréciation exigerait des recherches spéciales. Je me bornerai à vous confier que nous l'avons trouvée excellente à tous points de

vue ; que l'auteur a dégagé des rapprochements aussi ingénieux que logiques ; qu'il est arrivé à des conclusions très fermes par les arguments et les raisonnements les plus judicieux. Nous avons eu, en l'entendant, une impression de plaisir et de satisfaction que le Congrès a éprouvée à son tour, j'en ai la certitude, lors de la lecture en séance publique, à Alger.

M. Schmit consacre, et ceci ne sera pas sans vous intéresser, tous ses instants à un travail considérable qui dotera la Marne d'un livre unique, d'une valeur inappréciable pour les ethnographes, les historiens et les archéologues.

Ce livre, pour lequel il faut des matériaux sans nombre choisis et épurés aux lumières de la plus impeccable critique, sera comme le répertoire méthodique et topographique de tous les objets qui, ensevelis par des causes diverses dans notre sol depuis l'apparition lointaine de l'homme des cavernes et des stations lacustres jusqu'aux environs du VIII[e] siècle, ont été remis à jour par de diligents fouilleurs dans l'une quelconque des communes du département.

Mais un tel travail, dont nous suivons les progrès avec une fervente attention, nous prive malheureusement de la collaboration régulière si goûtée de notre ami et collègue. Pourtant, il a bien voulu, cédant à nos instances, détacher une page de son Album, de son Recueil, et nous en donner communication.

Rosay aux temps préhistoriques et aux époques gallo-romaine et franque est un chapitre de l'histoire de l'humanité cherchant à tâtons, dans une lutte incessante contre la matière rebelle et contre les éléments, toujours plus de sécurité et de bien-être. M. Schmit saisit la trouvaille, le document brut qui ne fournirait rien pour un

profane ; il le considère, le scrute, l'interroge et en fait jaillir le témoignage irrécusable, la preuve qui éclaire d'un jour inattendu la vision du passé obscurcie par le voile tombé graduellement au cours des siècles révolus.

Vous avez attendu avec une curiosité impatiente le mémoire de M. Lemoine sur les fouilles pratiquées par lui dans son cimetière gaulois de l'avenue de Strasbourg.

M. Lemoine ne s'est pas pressé de solliciter à nouveau l'audience du public savant, car il est de ces chercheurs consciencieux qui veulent élargir leur champ d'expérience afin de parler plus sûrement.

Ses efforts et son recueillement ont eu pour résultat de nous procurer une sensation neuve et imprévue à la séance où il nous a fait la relation de ses fouilles.

Tout est analysé et décrit dans cette relation, d'une façon claire et fidèle, et pendant que le texte nous présente successivement la fosse, la terre noire des sépultures de l'époque marnienne, le char, les armes, le brenn, le casque, le bracelet d'or, symbole de la dignité, les mors de bride, les cuirs du harnachement, les vases funéraires, les victuailles, le sanglier, etc., simultanément les débris des objets, les dessins et les photographies, disposés avec méthode sur la grande table verte, passent sous nos yeux et nous assistons ainsi à la plus instructive et à la plus captivante conférence d'archéologie gauloise qu'il soit possible de désirer. De neuf heures à onze heures, le monde gaulois a palpité devant nous sous la parole de son explorateur. Nous avons eu l'illusion que les morts de l'ossuaire se mouvaient et que les Châlonnais du IIIe siècle avant notre ère vaquaient devant nous aux actes importants de leur existence.

La fosse à char de M. Lemoine a d'ailleurs donné lieu à d'intéressantes dissertations de la part de MM. Fourdrignier,

Bosteaux et Schmit, dont la compétence en la matière est connue.

Ajoutons aussi que la découverte opérée par M. Lemoine a fait, au Congrès des Sociétés savantes tenu cette année à Alger, l'objet d'une communication qui a reçu l'accueil le plus flatteur et a valu à notre collègue une distinction méritée : le ruban d'officier d'académie. Disons également que les objets exhumés par notre collègue ont figuré à l'exposition de 1905, organisée par la *Société française des fouilles archéologiques*, au Petit-Palais des Champs-Elisées et qu'ils ont été étudiés par les savants avec un vif intérêt.

Pendant que ceux de nos collègues que l'archéologie passionne sondent et fouillent le sol, ceux qui se sont retirés dans les réduits délicieusement agréables de l'histoire et de la philologie poursuivent les mémoires, les manuscrits inédits, dans les recoins où ils dorment oubliés, cherchent les vieux parlers dans les villages obscurs où ils achèvent de mourir. Ils ont éprouvé cette année la joie exquise du collectionneur palpant la pièce rare. Deux hommes intelligents, étrangers à la Société, les ont utilement secondés dans leurs recherches et ont aidé aux succès de leurs efforts.

C'est M. Legentil, ancien maire à Villeseneux, qui leur a révélé l'existence de notes d'histoire écrites par M. Hubert, ancien géomètre du cadastre, auquel la Ville de Châlons doit un plan d'alignement général absolument remarquable. M. Hubert a vécu les heures terribles de l'agonie de 1814 qui n'ont été pour le paysan champenois qu'une longue chevauchée de sotnias de cosaques. Il a raconté la surprise et la dispersion d'un convoi français de 200 fourgons, stationné près du pont de Villeseneux, qui marquèrent le début de la bataille de Fère-Cham-

penoise. Certains détails de cette affaire — 25 mars 1814 — n'étaient connus que par une tradition vague ; ils sont maintenant acquis à l'histoire.

M. Berland et M. Guillemot, vos secrétaires, ont complété l'intérêt du récit de M. Hubert par des renseignements inédits puisés aux archives départementales sur les pertes subies, pendant l'invasion, par les communes les plus éprouvées de la Marne.

Vous savez avec quel empressement la Société s'applique à l'étude de tout document concernant le village de Courtisols, son histoire, ses curieuses églises, ses coutumes étranges et son patois.

Nous avions pu, par M. Guénard, obtenir copie d'un récit rimé de la *Création du monde*, écrit en patois courtisien et contenant environ 1.200 vers. Nous cherchions inutilement le nom de l'auteur de ce récit, la date de la rédaction et surtout le texte original. M. Octave Lorinet, de Courtisols, nous a tout procuré. Il nous a fourni la biographie de l'auteur, Colsenet Jean-Jacques, charpentier, né à Courtisols, mort en 1893, à Bar-le-Duc, où il était retiré près de ses enfants et où il a rédigé son manuscrit, vers l'âge de 65 ans. Il nous a mis en main aussi le fameux manuscrit si longtemps introuvable, et comme ce manuscrit devait être rendu aux héritiers Colsenet, il nous en a fait une copie fidèle à laquelle il a joint une traduction française.

Sans doute le poème de Colsenet n'a que peu d'intérêt au point de vue purement littéraire, mais il tire à nos yeux un mérite tout particulier de ce fait qu'il est le seul monument écrit qui pourra, dans l'avenir, faire revivre le patois célèbre sous les yeux des chercheurs. Aussi avons-nous voulu dire hautement à M. Lorinet tout le prix

que nous attachions à sa collaboration, en lui décernant une médaille d'argent.

Vous ne serez nullement surpris si le nom familier de M. Armand Bourgeois prend place dans cette énumération avec des mentions répétées.

M. Bourgeois a une telle facilité de travail et une si grande provision de notes d'art, d'histoire et de littérature sur le département, qu'il peut à la fois intéresser nos soirées et approvisionner encore les revues locales des communications les plus substantielles et les plus attachantes.

Nous avons reçu de lui : *L'ancienne Académie de Châlons, en 1753, et les auteurs champenois de la même époque.* Cette étude très complète ne fournit pas seulement des noms et des dates, elle renferme aussi une sorte de résumé synoptique, non encore dressé jusqu'ici, des ouvrages imprimés et manuscrits dus aux écrivains champenois de la seconde moitié du XVIII[e] siècle.

Il nous semble bien que notre collègue prend place, à un siècle de distance, par la variété et l'importance de ses publications, à côté de ces écrivains de la province dont il s'est plu à grouper les noms et les œuvres.

Parmi ses autres travaux de l'année, je cite avec empressement surtout sa *Notice historique sur les communes de Moslins et Mancy*, qui abonde en faits, en citations, en détails inédits qui nous paraissent marqués au coin de la plus scrupuleuse vérité, et aussi sa plaquette *Sauvons Versailles*, qui révèle un goût très sûr et très affiné et l'amour passionné des merveilles créées par l'art français du grand siècle.

Un autre de nos collègues, M. Brouillon, édifie lui aussi, avec une régularité pour ainsi dire méthodique,

une œuvre qui met son nom en bonne place parmi les savants de la région.

Ses travaux se signalent autant par la pureté de la forme, par le soin du style et la netteté de l'idée que par la nouveauté et le mérite du fait et par la rigueur de l'observation. Nous avons la certitude que le succès qui salue leur apparition est de ceux qui durent et que l'avenir consacre.

Cette année, il a donné à notre sœur de Reims une *Grammaire historique* et un *Glossaire du parler autrefois en usage à Givry-en-Argonne*. La médaille d'or a paru insuffisante à l'Académie de Reims pour récompenser M. Brouillon comme il convenait, et le jury d'examen voulant en élever le prix y a joint ses plus chaleureuses félicitations.

Nous avons reçu de lui une *Etude sur les objets d'art des églises de l'arrondissement de Sainte-Ménehould*, répertoire des statues, tableaux, retables les plus dignes d'attention. Ce répertoire, préparé pour la commission instituée par le Ministre en vue du classement des plus belles pièces du mobilier des églises, est un des modèles du genre, et nous regrettons, dans l'intérêt de l'œuvre entreprise par l'Etat, que M. Brouillon n'étende pas ses recherches en dehors de son arrondissement.

Je suis bien tenté de croire que M. Brouillon serait aussi l'auteur d'un *Guide* paru cette année et dont les touristes et les promeneurs de l'*Argonne*, si jolie et si pleine de souvenirs, ont déjà enlevé la plus grande partie des exemplaires. Je ne veux point forcer le pseudonyme qui cache l'auteur, mais il semble que notre collègue transparaît sous la belle allure du récit, sous l'érudition qui s'y révèle et aussi dans les illustrations dues au crayon de Jean de Rotonchamp.

Vous le voyez, M. Brouillon a ajouté cette année à sa collection, déjà abondante, plusieurs publications qui ont recueilli les suffrages des Sociétés savantes et du public. C'est là, comme quantité et qualité, une production peu ordinaire et dont je ne pourrais que paraphraser la claire signification.

Votre secrétaire, M. Guillemot, a poursuivi ses recherches de folklore. Il a continué à explorer le champ vaste et mystérieux du souvenir. Il vous a présenté en diverses réunions ses trouvailles toutes imprégnées d'une saveur de terroir : un jour la légende fraîche et berceuse comme un murmure de source ou angoissante et douloureuse comme une apparition de cauchemar ; une autre fois le conte, la coutume, dans lesquels, ainsi qu'en une épreuve d'après nature, les mœurs, les préoccupations, les croyances et l'esprit de nos pères se sont fixés en lignes originales, pittoresques et précises.

Vous avez eu ainsi successivement : *La Noyade du Couperon ; Le Massacre des Bouteilles sur la Tour de Bussy-le-Château ; Le Diable de Possesse et Patizel ; Les Vierges folles de Courtisols ; La Légende de sainte Eulalie de Léchelle et Corrobert ; Le Jeudi des Trognons de Choux à Courtisols,* etc., etc.

Et puisque ces récits, puisés au cœur de la terre marnaise, ont paru vous intéresser, je puis vous révéler — et vous savez que mes renseignements sur ce point ont certaine valeur — que votre collègue vous réserve pour la rentrée de nouvelles lectures avant la lettre : *Les Bergeoteries de Virginy, sur la Tourbe ; La Quête de saint Pançard, sur la Moivre ; La Procession des Harengs saurs ; Saint Gond et les Grenouilles des Marais ; Les Larmes de Miséricorde de la Vierge de chêne de Saint-Pierre-aux-Oies,* etc., etc.

M. Mauget, de Sainte-Ménehould, poursuit les études t les fouilles dont je vous ai déjà entretenus en 1904. lans une série de tableaux d'une mélancolique poésie, il ssaie de fixer les aspects divers, les changeants spec- acles de l'Argonne au cours des saisons et de traduire es impressions qu'il éprouve en la visitant.

M. Mauget a la vision colorée et radieuse d'un amant ; l évoque l'âme de la forêt profonde; il la sent; il la élèbre avec la piété d'un fils passionné d'amour. En nême temps il arrache à la terre les débris et les restes ombés le long des siècles au passage des peuples divers. l relève sur le sol les vestiges effacés des chemins et des outes perdus, les traces des chars romains et la marque es pas dans les sentes gauloises, sur les crêtes.

Pour ces subtiles remarques, M. Mauget s'aide du oindre objet, de la plus petite trouvaille qu'un œil moins ercé n'eût pas devinés, comme le sien, dans le remblai a dans la tranchée au lendemain des pluies. On pourrait ire de lui qu'il applique la micrographie à l'archéologie. r, comme il possède au suprême degré l'esprit d'ana- yse et qu'il y joint la finesse d'observation d'un chasseur u Far-West, il arrive à tirer de ses découvertes les der- ières et les plus exactes conséquences.

La Société a d'ailleurs consacré la valeur des études et les envois de M. Mauget par une médaille d'argent.

M. Pineau, faisant trêve à ses travaux d'histoire mili- aire, nous a lu quelques souvenirs amusants sur la vie et es campagnes électorales d'un châtelain millionnaire u'il a connu dans son enfance, et qui fut célèbre, sous la estauration et sous Louis Philippe par son originalité et ar ses rêves d'universel bonheur. Adolphe Bertron Li- erge des Bois, qui s'intitulait pompeusement candidat

humain, vint à Châlons où il chercha à entraîner la presse, et si celle-ci eût consenti à le suivre, peut-être la Champagne, au moins, goûterait-elle aujourd'hui les félicités de l'âge d'or que des Bois apportait dans les colonnes de son programme !

Le récit humoristique et animé de M. Pineau nous a valu quelques instants d'une douce gaieté.

M. Laurent, archiviste de la ville, ne nous a rien apporté encore, et pour cause. Il est, en effet, en ce moment occupé à la correction des épreuves d'un travail considérable qui est bien de nature à nous faire espérer les plus heureux résultats de sa collaboration et à jeter quelque lustre sur la Société.

La *Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, à laquelle il a présenté le manuscrit de son *Cartulaire de Molesme* et de l'*Introduction diplomatique, historique et géographique* qui le précède, a décidé, après un examen sérieux de ce manuscrit, d'accorder une subvention de 2.000 francs pour sa publication et de demander une subvention supplémentaire au Ministre de l'Instruction publique pour le même objet.

Un tel sacrifice et une pareille démarche disent assez éloquemment la haute valeur reconnue à l'ouvrage de notre collègue, qui s'est déjà révélé à nous non seulement comme un bibliographe érudit, mais aussi comme un historien méthodique et rigoureux et comme un styliste délicat.

M. Chappaz, nouveau titulaire aussi, nous a également apporté une brochure récente qu'il a écrite en collaboration avec M. Rousseau, directeur de la station agronomique de l'Yonne, intitulée : *Etude sur le Vignoble de Chablis*.

Dans ce travail, les auteurs se sont appliqués à déterminer : la composition du sol de Chablis ; la nature et la quantité de principes fertilisants enlevés par la vigne ; la composition des engrais chimiques et du fumier de ferme nécessaires pour réparer les pertes éprouvées par la terre.

Ils paraissent avoir complétement atteint leur but à la suite d'expériences répétées et délicates, et leurs indications devront être d'un grand secours pour les vignerons. Aussi avons-nous exprimé le vœu de voir M. Chappaz tenter pour notre beau vignoble de Champagne des études semblables à celles qu'il a faites sur Chablis.

Nous avons la conviction que ce vœu sera écouté et que notre collègue, qui occupe avec tant de distinction la chaire départementale d'agriculture, saura répondre à l'attente de nos vignerons et cultivateurs qui ont, en ce moment surtout, un besoin si urgent des conseils de la science.

Un de nos nouveaux membres titulaires, M. Prieur, nous a envoyé une plaquette imprimée sous la date 1905 : *Eustache Deschamps, dit Morel, Maître de la Léproserie de Fismes.*

M. Prieur se distrait, par des études sur ce poète original dont la vie fut si accidentée et qui est né à Vertus, vers 1340, des laborieuses recherches auxquelles l'entraîne son *Histoire de la Ville de Vertus*. La plaquette que nous avons lue en séance, avec un vif plaisir, nous a permis de reconnaître en lui un écrivain précis et correct, pourvu de nombreux documents inédits. Nous osons lui promettre que l'ouvrage dont il va enrichir la science locale lui vaudra la reconnaissance de sa ville et les éloges les plus flatteurs des lettrés.

M. LAMBERT, le sympathique ingénieur, nous a apporté, pour dater son arrivée parmi nous, une intéressante communication sur une trouvaille faite dans les... ponts et chaussées... de Sainte-Ménehould.

C'est pendant la démolition des culées du vieux pont sur l'Aisne, de la route de grande communication allant de Sainte-Ménehould sur Moiremont, que la découverte a été opérée. Une médaille, une pièce de monnaie et trois plaquettes en cuivre et en plomb portant les noms du procureur du roi, du maire de la ville à l'époque de la construction et de l'ingénieur qui a dressé les plans, ont été mises à jour et décrites soigneusement.

Nous avons accueilli la communication de M. Lambert avec empressement, car elle contient des notes utiles pour l'histoire de Sainte-Ménehould, et nous l'avons versée au dossier de nos archives départementales.

De M. MAURICE nous avons reçu, un peu tard pour l'examiner avec le soin requis, un gros cahier manuscrit, illustré de figures, dont le titre est assez original : *Autour d'une taque de foyer*.

La taque dont il s'agit a été encastrée, on ne sait à la suite de quelles vicissitudes, dans la cheminée de M. Miché-Moreau, vigneron à Vertus, où elle est encore. Elle remonte à l'année 1600 environ. Elle est aux armes de d'Agoult, comte de Sault, et de sa femme Chrestienne d'Aguerre. Mais chacun des « partys » de l'écusson est écartelé, c'est-à-dire composé de quatre quartiers ou écussons simples, si bien que, dans sa totalité, cette taque nous fournit les armoiries de huit familles de l'ascendance du mari et de la dame.

Vous voyez quel vaste champ de laborieuses recherches ces huit familles ont offert à M. Maurice, qui est un fervent

de la science héraldique. Les généalogies ont été établies par lui en partie sur des documents inédits et paraissent être définitives.

Mais le travail de M. Maurice n'est pas seulement intéressant comme nobiliaire ; il l'est aussi pour l'histoire départementale parce qu'il contient beaucoup de faits concernant les communes de Montmort, Vienne-le-Château et Fismes.

Il me resterait encore à vous entretenir d'un travail de restauration artistique très remarquable. Mais comme c'est surtout à votre intention qu'il a été fait, que d'autre part il sera en entier soumis à votre goût éclairé — et je sais par avance que votre appréciation sera hautement favorable — je m'abstiendrai de formuler ici une opinion qui ne serait que la traduction affaiblie de la vôtre.

M. Blondiot a retracé devant vous, de main de maître, deux des plus belles figures de notre galerie champenoise : la reine Blanche et son fils Thibaut IV. Mais les textes sont insuffisants pour une idée exacte du génie du poète-musicien auquel la postérité a donné le nom de « chansonnier ». Heureusement l'un de nos membres titulaires est aussi familiarisé avec l'histoire de l'art du luthier qu'avec la pratique de l'art musical dans ce qu'il a de plus beau et de plus difficile. M. Huet a voulu vous faire sentir les compositions de Thibaut dans la pure réalité de l'exécution du XIII^e^ siècle. Mais les instruments de cette époque reculée sont depuis longtemps perdus. C'est par des miniatures, par des dessins de vitraux et surtout par un spécimen sculpté au portail de l'abbaye de Saint-Denis qu'il a pu faire exécuter, par un maître habile, M. Paul Mangenot, de Mirecourt, la vièle à cinq cordes qui devait nous assurer l'interprétation primitive.

La vièle de Thibaut, vous le voyez par l'exemplaire reconstitué, est un des ancêtres du violon, et celle de la *Maison des Musiciens*, de la rue du Tambour, à Reims (XIIIe siècle) n'en diffère que par sa forme ovale.

Ainsi, grâce à M. Huet, grâce aux interprètes de talent qui ont bien voulu nous accorder leur gracieux concours, M. Foch, Mme de Goubert, Mlle Barthélemy, harpiste, Mme Huet, vous avez le moyen, avec un peu de volontaire illusion, de vous transporter à la cour même de Thibaut.

La vièle a occupé une place prépondérante dans la musique du moyen âge ; on la voit à cette époque partout en France, partout où l'on chante une ballade ou un lai d'amour. Elle est entre les mains des trouvères et des troubadours, et le jongleur, chansonnier nomade, l'apporte avec ses cahiers manuscrits enfermés dans sa besace quand il vient chanter dans la haute salle du manoir où se pressent les chevaliers, les gracieux pages, les élégantes dames aux bliauds bordés d'orfroi, aux surcots doublés d'hermine.

L'artiste érudit qui a voulu reproduire, pour votre jouissance et votre instruction, le spectacle partiel d'une des fêtes les plus recherchées de la société féodale, mérite bien nos félicitations et nos remerciements. Je les lui adresse en votre nom.

Mon énumération est enfin terminée. Elle comporte une conclusion tellement nette et précise que je laisse à votre esprit le plaisir de la dégager seul.

Mon rôle aurait été trop beau si je n'avais pas eu, à côté de ce chapitre des travaux et à côté de celui des acquisitions qui viendra plus loin, à ouvrir le compte noir, la page nécrologique. Mais je n'ai pu échapper à cette pénible obligation, car cette année a été attristée par la mort de plusieurs de nos membres les plus aimés.

L'abbé DESCHAMPS, vicaire général à Tours, avait quitté notre ville depuis longtemps. Mais cet homme si affable et sympathique, qui a sacrifié une haute situation dans l'épiscopat français, sous un impérieux besoin de son cœur et pour ne point se séparer de Mgr Meignan, son évêque, était resté fidèle aussi à notre Société. Elle contribuait à le rattacher à Châlons et au diocèse et à entretenir les liens que son cœur aimant avait su former pendant son séjour.

Le diocèse de Tours a pu juger, mieux que nous, l'écrivain, le théologien, l'administrateur souple et droit que fut l'abbé Deschamps. Mais si nous ouvrons la *Table* de M. Berland, nous y voyons le nom de notre distingué collègue, dont la figure est restée gravée comme un souriant et gracieux médaillon dans la mémoire de ceux qui l'ont connu, plusieurs fois cité aux années 1871, 75, 79 et 82, et si nous regardons de plus près, nous reconnaissons en lui un savant de haute culture littéraire.

Nous avons à regretter la perte d'un autre abbé qui a marqué son passage parmi nous par des rapports nombreux et par des travaux de biographie et d'histoire.

Je n'ai pas à vous dire ce que fut l'abbé APPERT comme curé: on a parlé ailleurs, et mieux que je ne saurais le faire, de sa bonté, de son désintéressement, de l'inépuisable dévouement dont il aimait à prodiguer les traits.

Mais il est du devoir de la Société de noter, comme un signalé service rendu à la paroisse, à la ville et à l'archéologie, son intelligente restauration de l'église Saint-Alpin, de ce curieux monument qui offre, avec sa nef du XII^e^, son chœur du XV^e^ et du XVI^e^, ses vitraux et sa basse-nef du XVI^e^, un résumé des différents styles de l'architecture religieuse.

L'abbé Appert aimait à célébrer parmi nous les mérites

des jeunes filles récompensées du prix Savey. Il fut pendant plusieurs années le rapporteur attitré du concours. Il excellait à distinguer dans leurs subtiles nuances les titres et les vertus des lauréates, et il avait des ressources toujours nouvelles pour les traduire sans tomber dans la banalité ou la monotonie.

Nous avons publié de lui : *La Baronnie de Troissy*; *Notice sur l'abbé Garnier*, curé de Vitry-le-François au moment de la Révolution ; *Une page à la Mémoire d'Anaïs Ségalas*. Nous avons relu, avec un véritable charme, ces pages au style animé et fleuri qui annoncent un écrivain de goût, d'un sentiment poétique très caractérisé, formé aux leçons des purs classiques et des meilleurs auteurs modernes.

Il est toujours pénible au secrétaire de parler des collègues disparus, mais la tâche lui est plus douloureuse encore quand il doit enregistrer la mort d'un ami dont il avait pu apprécier les dons du cœur et les qualités d'esprit.

M. Heuillard, de Ste-Ménehould, est venu à la Société apportant le manuscrit de son *Etude sur le patois de Gaye*. Il n'y eut qu'une voix à la Commission pour demander la médaille d'or en faveur de cet ouvrage que la *Revue de Champagne et Brie* publia aussitôt avec empressement.

La consécration de la Société révéla Heuillard a lui-même et désormais chaque année il nous envoya de nouveaux travaux dont plusieurs sont insérés à notre *Bulletin*. Ses nombreuses lectures, sa connaissance des langues, son esprit observateur, sa prodigieuse mémoire, sa grande érudition et sa grande facilité de travail lui permettaient des articles substantiels et attrayants qu'il prodiguait,

avec une générosité toute royale, aux revues locales et en particulier à la *Revue des traditions populaires.*

Malgré la maladie, Heuillard travaillait toujours, pressé de mettre en œuvre les matériaux abondants qu'il avait accumulés, et c'est la veille même de sa mort que nous avons reçu la monographie sur une vieille industrie villageoise dont je vous ai entretenus tout à l'heure. Ainsi, par une ironie cruelle, le remerciement que je préparais à son envoi, c'est en un amer regret, c'est en un hommage rendu à sa mémoire sur sa tombe que le sort l'a changé !

Nous nous rappellerons longtemps avec émotion que la dernière pensée d'Heuillard a été pour la Société académique de la Marne. Nous essaierons d'atténuer le chagrin que nous cause sa perte en acceptant son œuvre comme un legs sacré et en le faisant, par elle, vivre dans nos Mémoires.

Heuillard était d'une modestie extrême que les honneurs sont pourtant venus forcer à diverses reprises. Au mois de janvier dernier, il fut nommé officier d'Académie sur la proposition du bureau de la Société. Mais cette distinction si méritée arrivait tard et ce n'est guère que sur un cercueil qu'elle fut attachée !

Nous avons eu le plaisir d'offrir le titre de membre honoraire à

MM. Vallé, avocat, ancien Ministre de la Justice ;

Delbet, docteur en médecine, député, directeur du Collège des Sciences sociales, à Paris ;

le général Dalstein, G. O. ✠, commandant du 6e corps, Châlons ;

le général Collard, O. ✠, commandant l'artillerie du 6e corps, Châlons ;

Mais nous avons eu le regret de voir M. l'abbé Lucot renoncer, pour des raisons de santé, à son titre de membre titulaire pour celui de membre honoraire. Nous voulons remercier ici l'abbé Lucot, dont la science et l'incessant labeur nous ont valu des pages nombreuses où se révèlent sa profonde érudition et son talent d'écrivain.

Deux vacances nous ont permis d'admettre parmi nous comme membres titulaires,

MM. Laurent, archiviste-paléographe, bibliothécaire de la ville de Châlons ;

Chappaz, professeur départemental d'agriculture, à Châlons,

dont les titres à l'honneur qui leur a été fait sont, vous l'avez vu plus haut, des mieux établis.

Je serais entraîné trop loin si je voulais vous détailler au long les titres par lesquels nos quinze nouveaux associés se sont recommandés à notre accueil. Mais leur qualité de lauréat de la Société ou la haute situation qu'ils occupent si dignement parleront assez pour moi.

Ce sont :

MM. Lambert, ingénieur des Ponts et Chaussées, à Châlons ;

Sirdey, inspecteur des Postes et Télégraphes, à Châlons ;

Dusautoir, inspecteur régional du Service des Poids et Mesures, à Châlons ;

Beurdeley, sous-préfet, à Sainte-Ménehould ;

Margaine, garde général des Eaux et Forêts, à Sainte-Ménehould ;

Plancy (le comte de), à Plancy (Aube), qui a écrit *Le Marquisat de Plancy* ;

Charpentier, ✻, consul général, à Paris ;

MM. BOURGEOIS, curé de Damery, qui a écrit l'*Histoire de Damery* ;

DESAINTMARTIN, M. A. ❁, agriculteur, lauréat de la Société, à Athis ;

DUPONT, architecte départemental, à Châlons ;

THOREL, président du Tribunal civil, à Châlons ;

MULLER, secrétaire de rédaction à l'*Union républicaine*, lauréat de la Société, à Châlons ;

MURGEAU-LARION, avocat, à Chaintrix ;

LAMY, professeur au collège, à Châlons.

Après cette énumération, votre secrétaire a l'agrément de souligner une fois de plus les progrès de l'effectif de la Société. Nous étions, il y a quatre ans, 96 membres titulaires et associés ; nous sommes maintenant 132, sans compter 30 membres honoraires.

Ce n'est pas sans une certaine fierté que nous avons pu compter, dans la région dont Châlons est en quelque sorte le centre intellectuel, pareil nombre d'hommes instruits, de savants désintéressés de tout intérêt particulier, unis dans un égal désir de voir fleurir les études locales.

Leur groupement leur donne un pouvoir qu'ils n'auraient point isolés. Leur travail, leurs efforts, et, il faut bien le dire aussi, leurs cotisations, trouveront, par l'association, une force d'où il sortira de nouveaux progrès.

Leur domaine est vaste et maintes questions les sollicitent. Mais je puis vous assurer qu'ils réussiront dans la tâche qu'ils ont prise des mains de leurs prédécesseurs, et l'avenir nous apparaît plein de promesses et de certitudes. Des talents jeunes sont, en effet, prêts à s'employer et à enrichir et augmenter encore la production annuelle.

Nous ne pouvons, après ces rassurants pronostics, que vous demander de nous soutenir de votre constante sollicitude, que demander aux administrateurs de la Ville

et du Département de nous continuer une bienveillance dont nous les remercions ici publiquement, et de continuer à la Société une assistance dont tout l'effet se fera sentir surtout au profit des intérêts qu'ils ont mission de faire prospérer.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS D'AGRICULTURE

Visite à l'exploitation de M. Brisson, à Vatry

MESDAMES,
MESSIEURS,

Au milieu des savantes dissertations de vos assemblées c'est à moi qu'incombe le rôle plus facile d'exposer les mérites de ceux qui cultivent le sol.

C'est à Vatry cette année que votre Commission a dû se rendre pour visiter l'exploitation de M. Brisson, et dès l'abord nous avons été séduit par la disposition générale des bâtiments de la ferme. Une vaste cour propre et drainée par des caniveaux, une fosse à fumier étanche munie d'une fosse à purin cimentée dont le trop plein se rend dans un clos voisin de l'habitation planté en arbres fruitiers, voilà déjà de quoi bien disposer un professeur d'agriculture ; mais notre satisfaction ne fait que s'accroître lorsque nous pénétrons dans les écuries et les étables récemment réorganisées par le propriétaire. Il y a dans ces constructions bien des choses instructives pour les cultivateurs champenois ; M. Brisson a su faire bien, ses animaux sont à l'aise et placés dans des conditions

hygiéniques excellentes, mais il a su aussi procéder économiquement et ce n'est pas le moindre de ses mérites. Il a surtout su montrer qu'à la campagne, au milieu d'une ferme on pouvait avoir hygiène et confort sans diminuer en rien ce que les constructions rurales doivent avoir de pratique. Le tas de fumier est dans la cour comme dans toutes nos fermes champenoises, mais outre qu'il reçoit tous les soins désirables il est placé de telle sorte que sa vue et ses émanations ne gênent en rien l'habitation du propriétaire.

L'habitation elle-même donne dans la cour de la ferme; « l'œil du maître » est toujours là, et pourtant cette habitation bien indépendante avec son entrée élégante sur la route permet au maître lui-même de s'isoler au besoin dans son chez lui où, avec l'aide de sa compagne dévouée, il a su réunir un confort qu'on est loin de rencontrer souvent dans nos habitations urbaines.

A signaler comme annexe aux étables une cave à racines construite en voûtins de briques et fort bien comprise et comme annexe à l'habitation du propriétaire, un logement propre et bien installé pour le ménage du maître ouvrier.

Dans les bâtiments s'abritent 150 moutons, 13 vaches dont le lait est vendu tous les jours à la laiterie Marion, 1 taureau, 4 chevaux tous bien entretenus.

Après la visite des bâtiments, la Commission se transporte dans les champs. Nous voyons de ci, de là, de beaux échantillons des 10 hectares de blé, des 7 hectares d'orge, des 14 hectares d'avoine, des 2 hectares de pommes de terre, des 18 hectares de seigle, des 15 hectares de prairies artificielles qui sont cultivés sur l'exploitation en 1905. Nous pouvons voir ainsi combien l'entretien des terres répond à la bonne disposition des bâtiments. L'emploi des machines agricoles, des fumiers de cavalerie, des engrais

chimiques a permis de produire de belles récoltes là où jadis ne venaient que de maigres céréales ou de mauvais savarts ; c'est un bel exemple de la transformation surprenante accomplie depuis vingt ans dans nos bonnes fermes de Champagne.

M. Brisson a habilement atténué les inconvénients du morcellement en pratiquant des échanges et en faisant des acquisitions qui lui ont permis de grouper des terres en assez grandes parcelles situées à proximité du village.

Nous avons visité consciencieusement tout cela et nous en avons gardé un excellent souvenir ; nous nous permettons même d'en conseiller la visite à d'autres, à ceux surtout qui désertent nos campagnes chaque jour pour aller à la ville. Ils ne trouveront pas là la ferme annexe d'un château où le millionnaire fait beau sans compter, ils trouveront une vraie ferme champenoise que le cultivateur a rendue agréable, sans luxe inutile, avec des moyens dont disposent bien souvent nos agriculteurs, une ferme qui donne de bons profits à son propriétaire, grâce à son intelligence et à son activité.

Votre Commission vous propose, Messieurs, d'accorder à M. Brisson, maire de Vatry, pour la bonne tenue de son exploitation et les améliorations qu'il y a apportées, une *médaille d'or*.

GEORGES CHAPPAZ,

Membre titulaire résidant.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE POÉSIE

PAR M. HENRY GÉRARD

Membre titulaire résidant

MESDAMES,
MESSIEURS,

Les concours de poésie se suivent et se ressemblent. Ils ont tous d'une assez grise tonalité. Si l'on excepte quelques poèmes qui dépassent la banalité commune, nous les envois sont plutôt des promesses que des actes. On dirait que certains auteurs ramassent dans la poussière de leurs tiroirs les vieux papiers de leur prime adolescence, et qu'ils nous les soumettent au petit bonheur. Bref, nous n'avons pas encore rencontré la pièce originale qui éveille toutes les attentions et rallie tous les suffrages.

Quelques-uns ne connaissent même pas la grammaire. Et sans doute l'on peut être honnête et ignorer les règles des participes : s'il fallait mépriser tous ceux qui pèchent contre la syntaxe, il faudrait mépriser trop de monde. Cependant, quand on a des prétentions littéraires, j'estime qu'au moins faut-il être correct, et que, quand on a ambition de se faire lire, il ne faut pas écrire en iroquois.

Une faute dans une poésie est comme une tache sur une étoffe de prix, et un vers comme celui-ci :

Rappelle-toi *du* disparu,

suffit à classer son auteur.

Pour devenir un habile ouvrier, il faut de longues années d'apprentissage. Mais, je ne sais par quelle fatuité perverse, chacun s'imagine qu'il possède virtuellement le don poétique, sans étude et comme par génération spontanée. Ici pourtant, ni la science prosodique, ni le dictionnaire de rimes, ni la bonne volonté ne servent de rien, si l'on n'a pas l'inspiration qui exalte le cœur et multiplie les facultés intellectuelles. Boileau n'a pas fait naître en lui l'enthousiasme lyrique parce qu'un jour il avait mis sa perruque de travers. Le malheur, c'est que les poètes, enchantés et fiers de leur œuvre, vont tout rayonnants la colporter chez leurs amis, et que personne n'a le courage de souffler sur leur joie. Le rôle d'Alceste est ingrat ; par indifférence, par scepticisme, ou pour ne pas faire de peine à d'excellentes gens, on n'ose leur refuser les éloges qu'ils quêtent, et on leur rend le mauvais service de les encourager dans leur chimère. Et quand, l'échéance venue, ils n'obtiennent pas la médaille de leur rêve, ils se croient persécutés et cherchent à leur échec des motifs qui presque toujours sont étrangers à la poésie.

Il est pourtant si simple de ne pas faire de vers. Mais le monde serait trop heureux si chacun cultivait ses qualités naturelles sans vouloir acquérir celles qui lui sont défendues. L'histoire du violon d'Ingres est éternellement vraie. Pourquoi donc ne pas marcher tranquillement sur la terre, quand on ne peut pas s'envoler dans les nuages ? Pourquoi vouloir manier des choses délicates,

quand on a des mains maladroites ? Etre ce que l'on est, c'est une sagesse et une force. Vouloir paraître ce que l'on n'est pas, c'est parfois un danger pour les autres et pour soi. On raconte qu'un jour un éléphant au cœur tendre écrasa par mégarde une perdrix dont le nid était plein de petits perdreaux encore sans plumes. Touché de repentir et de pitié, il résolut de leur tenir lieu de mère, et, versant une larme, il s'assit sur la couvée....

L'auteur des *Odes et Poèmes*, Messieurs, n'est pas un inconnu pour vous. C'est un fidèle habitué de vos concours. J'avoue que je ne m'extasie pas devant ses *Loups*, drame en vers qui met en scène un épisode bien connu de la guerre soutenue au XIVe siècle par les paysans contre l'Anglais envahisseur. L'action en est rapide, le dialogue vif, et les vers agréables et parfois pleins de flamme. Mais toutes ces tueries rétrospectives ne m'ont pas ému. Son Grand Ferré, quoi qu'il fasse, n'a rien d'un héros épique : on dirait par instants l'amateur qui culbute avec des boules de chiffons les bonshommes en carton des baraques foraines. Ce poète force son talent — et il en a beaucoup — à vouloir affronter les sujets tragiquement sublimes ; il est plus à son aise dans le domaine du pittoresque et de la grâce. Et c'est mon avis, si ce n'est pas le sien.

Je préfère ses *Odes et Poèmes*. Il y a vraiment de la délicatesse dans *Ballade d'Avril*, de la fierté légitime dans l'*Orgueil sacré*, et du souffle, un souffle large et vivifiant, dans *Victor Hugo* et *Au Paysan*. Il marque de traits bien choisis les différentes phases de l'évolution intellectuelle de Victor Hugo et les triomphes successifs de son génie. Voici l'enfant, pâle dans son berceau, puis grandissant et formant son âme aux leçons de la nature dans le jardin des Feuillantines :

Toi qui chanteras tout, aède, au premier rang,
L'infiniment petit et l'infiniment grand,
L'au-delà, tous les âges,
Vois-tu venir à toi, du ciel, des monts, des bois,
Des fleuves et des mers, de partout à la fois
Le beau cortège des images ?....

Puis, c'est la bataille de *Hernani*, les *Châtiments*, l'*Art d'être grand-père*, les *Misérables* ! Toute une vie de géant tient en raccourci dans les tableaux de ce poème. — Plus loin, c'est le paysan dont le poète chante la vie âpre, dure, tourmentée par l'inclémence des saisons, mais libre et saine, et qu'il supplie de ne pas abandonner les champs pour l'air meurtrier des villes :

Oh ! ne les quittez pas, vos champs féconds, vos champs
Que rosit le matin, qu'empourprent les couchants,
Vos labours et vos hautes herbes,
Vos grands bœufs bien membrés, vos outils reluisants,
Et montez au sommet de vos chars, paysans,
De vos chars où croulent les gerbes !

Vous avez décidé, Messieurs, que, pour de tels vers, M. Henri Fromont méritait un rappel de médaille d'argent. J'aurais désiré pour lui davantage ; mais votre commission, toujours soucieuse d'impartialité, a pensé que tout n'était pas exquis dans les *Odes et Poèmes*, et qu'à côté de strophes magistrales il y avait quelques faiblesses. Je m'incline.

Croiriez-vous, Messieurs, qu'en l'année 1905, après les réalistes, les parnassiens, les symbolistes, il pût exister encore un poète de 1820 ? Il y en a un pourtant, et c'est M. Pierre Sevestre, de Nantes, c'est le signataire du *Chemin de la Clarté*. Je salue ce phénomène, comme le dernier survivant de ces jeunes gens sombres, les cheveux sur

les épaules et la main sur le cœur, qui promenaient leurs attitudes désespérées dans les salons romantiques. C'est l'Homme à l'oreille cassée de la poésie. Il s'est assoupi depuis près de cent ans dans le Château de la Belle au bois dormant, et le voici qui se réveille.

De tous les bouleversements littéraires et scientifiques du dernier siècle, il ne sait rien ; il n'a rien vu, rien compris, rien senti. Il a passé à côté du progrès philosophique et social. Il en est toujours au déisme vague de Lamartine et de Victor Hugo. La nature n'est pour lui, comme pour eux, qu'un temple où les poètes officient, et où les plantes, les animaux, les fleurs et les oiseaux chantent des hymnes à l'Eternel. C'est pour l'homme que Dieu a fait la nature, et c'est pour Dieu que Dieu a fait la nature et l'homme. Ou encore, la nature démontre que Dieu existe, car à toute horloge il faut un horloger. Et ce Dieu est cruel, jaloux, barbare et vindicatif : il n'a pour nos vices que la colère au front. Est-ce un contemporain qui parle de la sorte ? ou même un romantique ? et ne croirait-on pas plutôt entendre quelque moine fanatique du moyen-âge ?

Voilà pour les idées. Voici pour la forme. Beaucoup de vers du *Chemin de la Clarté* sont *dans* Victor Hugo ; notez que je ne dis pas *de* Victor Hugo. Où donc ai-je vu les *voix entrecoupées*, les *mots harmonieux que la brise dit aux bois*, la *meute triomphale des ouragans ?* Où donc les mouvements de strophes et ces retentissants vocables ? Où, si ce n'est dans les *Fleurs d'automne,* dans les *Voix intérieures* ou dans les *Chants du Crépuscule ?* En vérité, ils en sortent, Messieurs, idées et termes, mais fragmentés, déchiquetés, dilués, morceaux recousus de ce manteau de pourpre et d'or que Victor Hugo jetait magnifiquement sur ses vers !

Ah ! Messieurs, qu'il est douloureux de vivre ici-bas ! Ce

jeune poète — car il faut être jeune pour être aussi triste — a le dégoût de la boue terrestre, de la cendre et de la poussière humaines. Tout homme — excepté lui, bien entendu — est

Impudique, orgueilleux, menteur, haineux, parjure.

Tout homme est un animal dégénéré :

Et je croirais leur faire une sanglante injure
En disant des pourceaux que nous descendons d'eux.

Aussi cet archange aux ailes immaculées ne peut plus supporter le spectacle de notre corruption. Il aime mieux mourir :

Je ne crois pas du tout nécessaire de vivre.

Eh ! Monsieur, libre à vous ! Werther vous tend son pistolet, et Ruy-Blas son poison. A moins que vous ne préfériez la corde de Gérard de Nerval ! — Mais n'oubliez-vous pas qu'en fait vous mourez chaque jour, que vos muscles se détendent, que vos dents et vos cheveux tombent, que votre vigueur diminue, et que toutes ces lentes décompositions vous acheminent insensiblement, mais sûrement, à la minute suprême ? Ne pensez-vous pas qu'il y a toujours, en attendant, des roses à respirer, une femme à aimer, et des devoirs à remplir ? Et faut-il vous rappeler la célèbre apostrophe de Jean-Jacques : « Dis-toi avant de mourir : que je fasse encore une bonne action ! Puis va chercher quelque indigent à secourir, quelque infortune à consoler, quelque opprimé à défendre. Si cette considération te retient aujourd'hui, elle te retiendra demain, après demain, toute ta vie. Si elle ne te retient pas, meurs, tu n'es qu'un méchant ! »

Je tiens à vous rassurer, Messieurs. Ce jeune homme ne mourra pas. Les poètes ne meurent que par métaphore. Il vivra assez pour écrire de nouveaux vers, aussi élégants que ceux du *Chemin de la Clarté,* mais moins amers et surtout plus personnels: les imitateurs ne sont que les mendiants qui ramassent les miettes du festin. En tout cas, je le supplie d'attendre, pour quitter ce monde, qu'il ait reçu la médaille de bronze que vous lui avez décernée.

Je ne dirai rien des six poèmes inscrits sous cette légende : *Est-ce donc un crime de vieillir ?* Eh ! non, ce n'est pas un crime ; c'est un malheur nécessaire. Mais c'est un ridicule, quand on est vieux, de prétendre rester jeune. A ses vers, l'auteur a joint une longue dissertation en prose. Voici, dégagée des digressions où il s'égare, son opinion fondamentale : « Les romantiques sont des fous ! les symbolistes sont des sauvages ! Il n'y a qu'une poésie qui compte : c'est la poésie classique ! » Je ne me sens pas l'ardeur ni l'éloquence qu'il faudrait pour ajouter un post-scriptum à la querelle des anciens et des modernes. Mais il me semble qu'il faut être un pontife bien sûr de son infaillibilité pour rayer ainsi d'un trait de plume tout un siècle de notre littérature. Un esprit ouvert peut avoir ses préférences : mais son amour pour Corneille et Racine n'est pas nécessairement une haine contre Victor Hugo et Sully-Prudhomme. La critique moderne est assez large et assez clairvoyante pour comprendre dans la même admiration les écrivains les plus différents, quelquefois même les plus contraires. Et il faut avouer d'ailleurs que ces grands diables d'alexandrins classiques ne vont pas sans quelque monotonie, que les modernes ont fait quelques heureuses trouvailles de rythmes et de sonorités, et qu'ils ont plus subtilement et plus profondément exploré

les complexités de l'âme. C'est nier le progrès que vouloir cristalliser toute une littérature sous une forme absolue et définitive.

Ce fougueux classique a d'illustres amitiés, et il tient à ce qu'on le sache : « Sardou me disait... Ambroise Thomas me recommandait.... Viennet m'écrivait.... ». Ecoutez ce que lui écrivait Viennet : « La barbarie redouble et les fanfares du romantisme recommencent. Si la postérité ne nettoie pas toutes ces ordures, la France no sera bientôt plus qu'une absurde Béotie.... ». Vous avez bien entendu. Ordures, Messieurs, les *Méditations*, les *Nuits* et les *Contemplations !* Viennet, Jean-Pons-Guillaume, dont les Fables n'ont pas fait oublier celles de La Fontaine, n'a jamais pu pardonner à l'auteur de *Hernani* la chute de son *Arbogaste !* Que ses mânes reposent en paix : il est possible que l'astre romantique pâlisse devant la postérité, mais ce que je sais bien, c'est que ce n'est pas la veilleuse falote de Viennet qui en ternira l'éclat !

Que penser de la *Maison d'Enfance*, douze petits poèmes qui tournent autour du même sujet : les tristesses de l'exil et les joies du retour ? Sujet banal, s'il en est. De ci de là, quelques vers bien venus. Rien d'étonnant, sur trois cents. Mais une hirondelle ne fait pas le printemps, et quelques passages aimables ne suffisent pas à donner de l'intérêt à un thème qui n'en comporte guère. Vous avez gémi comme il convenait, Messieurs, sur cette pauvre petite âme éloignée du foyer paternel, et vous lui envoyez l'assurance de votre commisération : votre précieuse sympathie sera sa plus belle récompense.

Un seul poète nous a envoyé des vers d'amour. Cet article, je le dis avec mélancolie, me paraît être en baisse. Ce n'est pas que l'amour tende à abandonner la terre : je me plais à croire qu'on aimera toujours. Le cœur de la

femme, comme celui de l'homme, a horreur du vide. Mais enfin les cours d'amour sont contemporaines de Thibaut IV, comte de Champagne et de Brie, c'est-à-dire d'une époque où l'on avait des loisirs. De notre temps, il faut vivre, et l'amour est une occupation de désœuvrés. Nous ne sommes plus des troubadours et ne songeons qu'aux affaires. Les badinages élégants, les poses langoureuses et les effusions sentimentales cèdent le pas à la lutte pour la vie. D'esclave qu'elle avait trop longtemps été, la femme avait monté peu à peu au rang d'idole. L'art, en l'idéalisant, lui avait fait perdre sa réalité. Le christianisme lui-même, en faisant d'elle la source de tous les désordres, n'avait pas peu contribué à la rendre mystérieuse, redoutable et séduisante comme le péché. Mais elle n'est plus cet être de rêve affranchi des limitations terrestres. Elle s'est volontairement dépouillée de son auréole. Autrefois elle ne savait rien, et c'était un de ses plus grands charmes : l'ignorance prend parfois, comme la bêtise, des airs d'énigmatique profondeur. Aujourd'hui elle apprend la trigonométrie, la chimie, l'anatomie et le droit romain. Allez donc soupirer de tendres couplets à la doctoresse qui vous répond par un théorème ! Elle lutte contre l'homme sur tous les terrains, économique, littéraire, scientifique, s'affuble de vêtements de sport, et tente le record de la natation, de la chasse ou de la bicyclette. Et la théorie de l'évolution, en découvrant ses origines préhistoriques, lui a porté le dernier coup : derrière la mondaine parée de toutes les élégances modernes, nous apercevons involontairement la compagne aux dents aiguës de ces mâles farouches qui chassaient le renne et le mammouth dans les plaines glacées de l'époque quaternaire.

C'est pourquoi les *Poèmes pour rire* viennent trop tard

dans un monde trop vieux. Ils ressemblent du reste aux *Poésies intimes* que vous avez distinguées l'année dernière, et je jurerais qu'ils sortent de la même plume. Même facilité, même souplesse, même humour. Nous attendrons cependant, pour donner à leur auteur une récompense plus haute, qu'il ait accordé sa lyre sur un mode plus sévère. Il le peut. Musset a commencé par l'*Andalouse*, mais il a fini par les *Nuits*.

Les *Pastorales catalauniques* sont d'allure franche et joyeuse. Je rends publiquement hommage à la sincérité et à la probité intellectuelle de leur auteur : il est plein de généreuses illusions, ce qui est le propre des poètes, et il a en lui une robuste confiance, ce qui est la marque des hommes énergiques. Il a voulu être plaisant, et il y a réussi : ses vers ont provoqué en moi une douce gaîté, et c'est pourquoi je les aime, car le rire est nécessaire à la santé du corps. Ils sont d'ailleurs corrects, suffisamment rimés, et solidement chevillés. On y voudrait cependant un peu de poésie..... — Une ode de Malherbe, dit-on, éveilla la vocation de Racine : c'est Théocrite et Virgile qui ont inspiré notre poète. Depuis le jour où il s'est avisé de lire les *Idylles* et les *Bucoliques*, son sommeil a été hanté par les strophes alternées des chevriers qui se disputent le prix du chant sous le ciel lumineux de Sicile.

Malheureusement la foi païenne est perdue. Nous ne sommes plus au temps des Nymphes, des Faunes et des Dryades. Le mont Héry, la côte Mahout et les Mamelines, pour aussi pittoresques qu'ils soient, ne rappellent que de loin cette campagne syracusaine où les cigales brûlées de soleil se fatiguent à babiller dans la ramée ombreuse, où gémit la tourterelle, et où les blondes abeilles bourdonnent autour des fontaines sacrées. Aujourd'hui Galatée jetterait peut-être encore des pommes à Polyphème, mais

elle se hâterait de les ramasser pour les croquer avec lui. Et les Corydon et les Tityre sont devenus de riches propriétaires qui ont leurs granges pleines et leurs celliers garnis : il leur faut une nourriture plus substantielle que le miel des ruches et le lait des brebis. Aux lits épais de lentisque odorant et de pampres récemment coupés, ils préfèrent les sommiers plus moëlleux de Dufayel et du Bon-Marché ; et pour récompense de leurs travaux, dans les Comices, ils ne se contenteraient plus de la flûte de Daphnis ou de la syrinx de Damétas : le ruban du Mérite agricole fait bien mieux leur affaire.

Au surplus, l'églogue est un genre difficile. Il faut à ses personnages l'innocence et la naïveté des êtres primitifs. Mais la Jeannette des *Pastorales Catalauniques* est une chiromancienne plus habile à lire dans les lignes de la main qu'à filer sur la belle quenouille de Theugénis la toison des agneaux ; et les Andrès-Ménalque, les Sautribus-Tityre, les Dautel-Corydon cachent mal sous leurs oripeaux siciliens le gilet du laboureur ou la plaque du garde champêtre. Ce sont des électeurs ou des fonctionnaires qui transportent aux champs leurs préoccupations sociales et politiques, et fonctionnaires ou électeurs n'ont rien d'idyllique, que je sache !...

Et enfin, et surtout, des oiseaux qui gazouillent, des ruisseaux qui murmurent, des lapins qui gambadent, ne font pas une nature. Cela, c'est la nature-bibelot, la nature-colifichet, le décor d'Opéra-Comique, l'écorce, et non l'âme de la nature. C'est la nature du XVIII^e^ siècle, fardée, attifée, pomponnée, musquée, la nature artificielle où l'on voit des Tircis en culotte de satin madrigaliser avec des Chloé en jupes de soie rose. La nature est plus mâle, plus vigoureuse et plus grandiose. Elle n'est pas cette fantasmagorie de couleurs, de parfums et de bruits que voient

seule les poètes superficiels ; ni cette amie compatissante à qui Lamartine allait confier les désespoirs de son cœur meurtri ; ni cette maràtre haineuse qui va semant la mort, la ruine et la dévastation dans l'humanité ; ni même cette belle indifférente qui se suffit à elle-même et assiste à nos peines ou à nos joies avec une hautaine impassibilité. Ou plutôt elle a été, oui, elle est tout cela, mais aussi plus encore. Pour l'aimer et la comprendre, il faut être bouddhiste ou panthéiste. Il faut s'appeler Lucrèce, Shelley, Victor Hugo ou Sully-Prudhomme. Il faut perdre sa propre conscience et l'absorber dans la conscience obscure du monde. Il faut s'oublier soi-même, vider sa personnalité dans les choses, se plonger dans la vie universelle, et croire, et sentir que l'on n'est qu'une bulle infinitésimale à la surface des forces, une goutte dans l'onde immense qui va vers l'inconnaissable, une pulsation perdue dans le rythme de l'existence infinie... Et que nous sommes donc loin, n'est-ce pas, des *Idylles*, des *Bucoliques* et des *Pastorales catalauniques ?*

C'est à cette grande école de la nature, Messieurs, que les poètes iront désormais, ou du moins je le pense, puiser leurs inspirations. La science a reculé pour eux les murs flamboyants du monde. Leur regard pénétrera plus haut, plus loin ou plus profondément que celui de leurs devanciers. Las du passé, les poètes se cherchent ; ils finiront par se trouver. Il surgira des génies pour intégrer l'énorme travail éparpillé de la génération présente. La nature leur ouvre son trésor d'harmonies et d'énergies. En même temps, elle leur communiquera quelque chose de sa sérénité, de sa grandeur et de sa joie féconde. Elle leur versera « le lait de la bonté humaine. » En élargissant leur âme, elle les rendra indifférents aux petites choses, aux rivalités mesquines, aux blessures d'amour-propre et

aux vulgaires déceptions. Elle les remplira d'humilité, de pitié et d'indulgence pour les Académies qui ne couronnent pas leurs vers. Car rien ne vaut l'ironie de l'infini pour calmer nos rancunes et abattre notre orgueil.

STANDARD LOADING

RAPPORT

SUR

LES PRIX GARINET ET SAVEY

PAR M. JUST BERLAND

Membre titulaire résidant

Les philosophes et les moralistes ne disent pas toujours vrai. Ils se trompent quand ils affirment, de leur voix sévère et sentencieuse, qu'il n'y a plus de place dans le cœur humain aux sentiments généreux : ils se trompent quand ils proclament que nous n'obéissons qu'à la voix de l'intérêt et que le flambeau de la vertu s'éteint.

Ils se trompent aussi ceux qui prétendent que l'amour de la terre, l'attachement à la ferme et au sol natal sont choses vécues.

Leurs illusions se dissiperaient sans doute ; au moins seraient-ils plus timides dans leurs affirmations s'ils avaient sous les yeux les nombreux dossiers que chaque année votre Commission doit examiner.

L'humanité, à chaque époque de la civilisation, donne sensiblement les mêmes produits. A côté des manifestations bruyantes du monde, au milieu même des bouleversements qui agitent les peuples, les plus nobles sentiments se font jour. Que dis-je, n'est-ce pas surtout durant les périodes de troubles, à l'occasion des pires catastrophes, qu'apparaissent les grands dévouements ?

Mais la vertu est modeste, le travailleur silencieux ; la vertu s'exerce sans ostentation et ne sollicite pas de récompense ; le travail des champs est pénible, il trouve en soi-même le prix de ses efforts.

Cependant, Mlle Savey et Mme Garinet, dont il paraît inutile de redire ici les hautes qualités morales, ont voulu que parfois de beaux caractères fussent mis en évidence et donnés en exemple. C'est pourquoi nous sommes appelés aujourd'hui à décerner publiquement les prix qu'elles ont fondés, d'une part à trois serviteurs attachés à la personne depuis au moins vingt ans, d'autre part à une fille de cultivateurs qui s'est distinguée par sa bonne conduite, son goût pour les travaux de l'exploitation agricole.

***

Les noms que votre Commission a retenus sont pour la fondation Garinet :

Mlles Clotilde-Cécilia Abraham,
Marie-Irénée-Isabelle Paul,
Marie-Louise Schlosser (femme Duterque),

et pour la fondation Savey :

Mlle Clotilde Protain.

***

Mlle Clotilde-Cécilia Abraham, née en février 1847 à Mardeuil, est entrée à l'âge de 10 ans chez les époux Giltat-Benoit, habitant cette localité. Elle compte aujourd'hui 48 ans de services dans la même famille. Sa vie, des plus honorables, fut toute de devoir et d'abnégation. Pour se consacrer plus entièrement à ses maîtres et à ses vieux

parents, elle fit le sacrifice d'elle-même et renonça au mariage à plusieurs reprises.

Les gages qu'elle touchait, elle les abandonnait régulièrement à ses père et mère. Quand ceux-ci moururent, il y a peu d'années, âgés de 87 et 82 ans, elle eût pu jouir d'un repos bien mérité ; elle ne consentit pas à demeurer inactive et voulut rester au sein de la famille à laquelle elle n'est plus étrangère que par le nom.

Clotilde Abraham est actuellement chez Mme veuve Giltat-Caillet ; elle s'occupe du ménage, de la basse-cour, du jardin et ses soins sont de plus en plus appréciés.

***

Mlle Marie-Irénée-Isabelle Paul n'est pas moins digne d'éloges. Née le 9 décembre 1859 au Vieil-Dampierre, elle est depuis le 15 mai 1875, c'est-à-dire depuis l'âge de 16 ans, attachée à la personne de Mme veuve Masson-Verdet, demeurant à Châlons, boulevard du Jard. Elle aussi refusa plusieurs fois de se marier afin de pouvoir secourir sa vieille mère. Sa conduite vis-à-vis de sa maîtresse fut de tous points admirable.

Quand mourut Mme Masson-Verdet, en 1899, elle entra chez M. Taillardant-Masson, son gendre, pour élever le fils de ce dernier, âgé de huit ans à peine à la mort de sa mère.

M. Taillardant n'a que des éloges à faire de sa servante dont le dévouement et la conduite sont, comme par le passé, exemplaires.

Marie-Louise Schlosser est née à Bebing (Meurthe), le 10 février 1831. Sa vie fut toute de sacrifice et de privations. Travailleuse, honnête, dévouée, elle eut toujours l'estime et la confiance de ceux qui l'approchèrent.

Elle se maria en 1860, c'est-à-dire âgée de près de 30 ans, et son existence paraissait devoir être des plus douces. Mais pourquoi faut-il que le sort réserve parfois aux meilleurs cœurs les plus terribles épreuves ? Louise Schlosser connut l'adversité. Ne pouvant plus compter que sur son travail, elle dut entrer, en septembre 1878, au service des époux Gouret, à Pogny.

M. et Mme Gouret sont morts ; mais leur fille, Mme Horguelin, a recueilli la bonne servante. Celle-ci a aujourd'hui 74 ans ; elle est aimée et respectée de tous, surtout de sa maîtresse, qui se rappelle avec émotion les soins dévoués dont elle entoura ses vieux parents et particulièrement sa mère infirme, décédée à l'âge de 93 ans.

***

Mlle Clotilde Protain a 21 ans. Elle est née à Juvigny, le 8 juin 1884. Dès sa plus tendre enfance, elle s'est occupée des soins intérieurs de la ferme, sous la direction de ses parents, qui n'exploitent pas moins de 40 hectares de terre. Depuis plusieurs années, elle participe activement et d'une façon intelligente à tous les travaux des champs. Son attachement à la vie agricole est très grand.

En outre, les renseignements sur sa moralité sont excellents. Aussi a-t-il semblé à votre Commission que Mlle Protain remplissait les conditions suffisantes pour obtenir le prix fondé par Mlle Savey, et elle n'a pas hésité à vous proposer de le lui accorder.

*
* *

Tels sont, Messieurs, les mérites des personnes que ous présentons à vos suffrages.

En vérité ces braves cœurs, ces infatigables dévoue- ients, ces inlassables travailleurs n'appellent-ils pas outes nos sympathies ?

Suave mari magno, turbantibus æquora ventis,
E terra magnum alterius spectare laborem.

« Il est beau, disait Lucrèce, il est beau de contempler lu rivage les efforts des nochers tourmentés par les vents urieux, sur le vaste gouffre des mers ». Mais de même ue nos tentatives seraient vaines, si nous voulions res- entir les angoisses épouvantables qui agitent les mal- eureux sur le point d'être engloutis, pouvons-nous avantage revivre ces longues heures d'endurance et de ouffrance passées, pendant des années entières, au hevet d'un malade, ces soins multiples de toute nature rodigués à de jeunes êtres chétifs ou à des vieillards ıfirmes ?

Et n'est-ce pas là, dans toute sa pureté et dans toute sa randeur, l'une des formes les plus belles de la solidarité umaine ?

Vous connaissez ce charmant sonnet de Sully- rudhomme :

Le laboureur m'a dit en songe : Fais ton pain ;
Je ne te nourris plus, gratte la terre et sème ;
Le tisserand m'a dit : Fais tes habits toi-même ;
Et le maçon m'a dit : Prends la truelle en main.

Et seul, abandonné de tout le genre humain,
Dont je traînais partout l'implacable anathème,
Quand j'implorais du ciel une pitié suprême,
Je trouvais des lions debout sur mon chemin.

J'ouvris les yeux, doutant si l'aube était réelle.
De hardis compagnons sifflaient sur leur échelle ;
Les métiers bourdonnaient, les champs étaient semés.

Je connus mon bonheur et qu'au monde où nous sommes,
Nul ne peut se vanter de se passer des hommes.
Et, depuis ce jour-là, je les ai tous aimés.

Faisons nôtre ce généreux sentiment, si gracieusement exprimé par le poète ; rallions-nous à lui, non pas seulement par nécessité personnelle, pour la raison que nos mains seraient, le plus souvent, inhabiles ou impuissantes, soit à conduire la charrue, soit à confectionner un vêtement, soit à élever un mur, mais parce que, comme disait La Fontaine, c'est la loi de nature, parce que, de l'entente raisonnée, de l'harmonie des efforts vers un but quelconque doit résulter chez l'individu, dans la famille, parmi le peuple, au sein de l'humanité entière, le maximum de bien-être moral et matériel.

La Société d'Agriculture vient de rendre hommage aux nouveaux lauréats. Pour terminer, une fois encore, sa mission annuelle, il ne lui reste plus qu'un devoir à remplir, devoir bien doux, il est vrai.

Aux généreux philanthropes qui, durant leur noble carrière, donnèrent l'exemple de toutes les vertus et qui, en particulier, aimèrent et voulurent faire aimer et récompenser le travail champêtre, source de joies infinies, le dévouement désintéressé, le dévouement véritablement grand, celui de tous les instants, à Mme Garinet et à Mlle Savey, fondatrices des prix qui portent leur nom, elle adresse un souvenir plein d'émotion et de reconnaissance.

MÉMOIRES LUS EN SÉANCE ORDINAIRE

LUCIEN PONSINET

DES RAPPORTS
DE LA SOCIOLOGIE ET DE L'ESTHÉTIQUE

MÉMOIRE

Lu au Congrès des Sociétés savantes (à Alger)
le 26 Avril 1905

Dès l'antiquité, Aristote, avec ce génie positif et ce don d'observation qui en ont fait un précurseur de la science moderne, définissait l'homme *Zóon politikon*, et considérait la sociabilité comme le caractère le plus important, le caractère essentiel de l'espèce humaine. Les philosophes et les savants de nos jours ont adopté, confirmé et développé cette conception du Stagyrite. Les travaux sur l'histoire de l'humanité et d'une manière générale sur l'histoire du monde nous montrent que l'homme doit à la société d'être ce qu'il est. C'est grâce à la société que son intelligence, sa raison, les facultés que son cerveau possédait en germe, se sont formées, accrues, étendues et développées. « L'homme, dit M. Tarde, est un être social greffé sur un être vital ; il n'est que cela. Que reste-t-il à la psychologie, la physiologie ôtée, si ce n'est ce qu'y ajoute la sociologie ? » En d'autres termes l'homme, en dehors de la société et avant elle, n'est qu'un animal, en tout semblable aux autres animaux. C'est la société qui

l'a élevé au-dessus de ceux-ci, ses égaux et ses pareils primitivement ; c'est à elle qu'il doit sa supériorité sur eux ; c'est grâce à elle que, par un progrès incessant, il a peu à peu conquis les forces intellectuelles et morales qui, après de longs âges, l'ont fait ce qu'il est. Tout ce qui, en lui, le distingue de la brute, ce qui constitue sa mentalité et sa moralité, ce qu'on est convenu d'appeler son âme, organe de sa vie psychique, par opposition à son corps, organe de ses fonctions purement animales, c'est la société qui l'a créé. Cette formation de l'homme par la société humaine, M. Izoulet l'a exprimée en une formule concise : « L'âme est fille de la cité. »

Ce n'est pas qu'il n'existe, en dehors des sociétés humaines, d'autres sociétés. Bien des espèces animales vivent en société. L'organisme lui-même des êtres vivants n'est pas autre chose qu'une société : l'animal est une société d'êtres simples, de cellules, de particules vitales, pour ainsi dire, liées entre elles par des liens puissants, par une solidarité nécessaire à leur existence. Mais, parmi ces nombreuses sociétés, de types et de développements si divers, les sociétés humaines occupent le sommet de la hiérarchie, réalisent la plus haute perfection. Si l'animal, avec ses formes arrêtées, ses fonctions différenciées, n'existe que grâce aux unions qui se sont constituées entre les cellules, les plastides, les êtres rudimentaires qui occupent les plus bas degrés dans l'échelle de la vie, l'homme n'est homme, c'est-à-dire un être doué d'intelligence et de raison, supérieur à tous les autres êtres qui habitent la surface du globe, que grâce aux alliances qui se sont contractées, dès les âges les plus reculés, entre les individus humains, misérables brutes bien inférieures sans doute aux primitifs que nous voyons chaque jour disparaître devant la civilisation envahissante, enfin grâce

aux groupes qui se sont formés entre eux, à leurs mutuels échanges, à leurs efforts réunis, à la division du travail et des fonctions qui s'est effectuée au sein de ces groupes sociaux.

La biologie étudie les sociétés de cellules, les organismes animaux ; elle cherche comment ils se forment, quelle est leur structure, comment ils évoluent, quelles sont les lois de ces organismes, dont le caractère essentiel est la vie ; par suite, elle cherche à établir les lois de la vie. Une autre science s'est constituée de nos jours, qui a pour objet de son étude les sociétés humaines, ces organismes supérieurs. La sociologie, science des faits sociaux, s'efforce de déterminer les lois qui régissent la vie des sociétés. Elle est comme une biologie supérieure, ou plutôt une suite à la biologie.

Qu'est-ce qu'un fait social ? Tout phénomène qui se produit dans la société, qui a la société pour cause ou pour appui, est un fait social. Nous avons dit que l'homme, sans la société, ne serait qu'un simple animal, en rien distinct des autres animaux ; que chez lui, selon l'expression de M. Tarde, la physiologie ôtée, il ne reste rien que ce qu'y ajoute la sociologie. Tout fait donc qui se produit chez l'homme, et qui ne dépend pas de la physiologie, relève de la sociologie, est un fait social.

La conception du beau, comme celles du bien, du juste, du divin, sont des faits sociaux. Mais chacun de ces faits peut être envisagé à un double point de vue : il peut être considéré soit en lui-même, soit par rapport à la société. Etudié en lui-même, il forme l'objet de sciences spéciales : morale, science juridique, science des religions ; étudié en tant que fait social, il entre dans le domaine de la sociologie. De là, entre chacune de ces sciences spéciales et la sociologie, des liens intimes, indissolubles. Si la

sociologie profite des résultats acquis par chacune de ces sciences, se construit avec les matériaux amassés par elles, à son tour, elle leur fournit des renseignements précieux et utiles, des points de vue nouveaux. La science du droit a déjà subi, dans plusieurs de ses parties, l'influence heureuse de la sociologie ; la science politique se renouvelle à son contact ; la morale cherche ses bases dans l'étude des sociétés. L'esthétique, science du beau dans la nature et dans l'art, en même temps qu'elle apporte à la sociologie des éléments essentiels pour la connaissance des sociétés, reçoit d'elle des secours nécessaires, car l'étude des œuvres d'art nées dans un groupe social ne saurait être complète et féconde sans celle de ce groupe même.

Il serait long d'entrer dans le détail des rapports existant entre ces deux sciences, sociologie et esthétique : nous nous contenterons d'en tracer une rapide esquisse. Mais auparavant, et comme préliminaire indispensable, il convient de rechercher brièvement ce qu'est l'esthétique en tant que science, quels sont ses fondements, quelle doit être sa méthode.

Jusqu'à notre époque l'esthétique a été traitée plutôt comme une partie de la métaphysique que comme une science. On a appliqué à l'étude du beau les purs procédés de la métaphysique. De nos jours seulement on a songé à employer dans cet ordre de recherches la méthode scientifique. De même que la psychologie, qui dans ces dernières années seulement vient d'être constituée comme science, l'esthétique est en réalité une science toute nouvelle, une science à faire.

Comment jusqu'ici étudiait-on l'esthétique ? Les philosophes cherchaient à définir le beau, et de leurs définitions abstraites, posées *a priori*, ils s'efforçaient de tirer,

par déduction, selon les règles de l'école, une foule de conséquences, diverses suivant les systèmes, et qui s'adaptaient plus ou moins bien, plutôt mal, à des observations faites sans méthode rigoureuse et au hasard des circonstances. Il est arrivé parfois que des artistes de génie ont pris au sérieux les prétendues règles du beau établies par ces esthéticiens. Malgré leur génie, ils ne produisaient, en suivant ces règles, que des œuvres mort-nées. Des exemples pourraient en être cités ; nous nous bornerons à celui-ci : la *Fille naturelle*, de Gœthe. Les théoriciens allemands accueillirent avec des cris d'enthousiasme ce drame construit entièrement suivant leurs préceptes ; auprès du public, la pièce n'obtint jamais aucun succès.

Une esthétique scientifique devra donc abandonner les décevantes recherches de pure métaphysique ; elle devra appliquer à l'étude du beau, du sentiment esthétique, une méthode précise, positive, qui, renonçant à poser sur les bases fragiles de raisonnements abstraits, des principes indémontrables et invérifiables, se constituera entièrement sur l'observation et l'expérimentation, seuls fondements de la connaissance scientifique.

Qu'est-ce que le beau ? Nous ne pouvons guère le définir que par ses effets. Le beau, c'est ce qui produit en nous ce sentiment particulier que nous nommons le sentiment esthétique. Quant à vouloir définir le beau en soi, dans son essence, c'est un vain et stérile effort. La science ne peut pas en effet atteindre les choses en elles-mêmes : ce que la science peut seulement saisir, ce sont les rapports des choses. Prétendre les expliquer est une chimère. Les phénomènes échappent à notre prise directe : tout ce que nous pouvons faire, c'est de leur substituer des équivalences, des similitudes. Toute notre science, tout le résultat

de nos spéculations, se bornent à substituer à l'inconnu quelque chose de plus familier à notre esprit ; au complexe, quelque chose de plus simple ; à ce qui ne se mesure pas, quelque chose de mesurable. En somme, nous ne pouvons connaître les choses que par les relations que nous établissons entre elles.

L'homme, dans tous les pays et à toutes les époques de son histoire, a l'idée du beau, comme il a l'idée du bien. Mais si tous les hommes s'accordent pour aimer et rechercher le beau, pour s'éloigner de la laideur, de même qu'ils s'accordent tous pour admettre qu'il y a des actions méritoires et des actions blâmables, ils sont en désaccord dès qu'il s'agit d'attribuer à tels objets l'épithète de beau, à telles actions la qualité de bonnes ou de mauvaises. Tous, d'une manière générale, reconnaissent l'existence du beau, comme tous reconnaissent l'existence du bien ; tous désirent et admirent le beau, tous approuvent et glorifient le bien ; le désaccord naît dès qu'il s'agit de porter des jugements particuliers. Les idées esthétiques et les idées morales présentent, chez les divers individus et chez les divers peuples, les plus vives et les plus singulières divergences.

Nul n'ignore que l'Australien, par exemple, a des idées morales fort éloignées des nôtres : tels actes que nous réprouvons, la vengeance féroce, ardemment poursuivie par tous les moyens, par la force brutale et par la perfidie, lui paraissent dignes d'admiration et d'éloges ; au contraire, il éprouve des scrupules de conscience pour des actes auxquels nous n'attribuons aucun caractère de moralité ; ainsi il n'osera manger de la chair d'émou avant d'avoir subi les épreuves de l'initiation qui lui confèrent la virilité. Des tribus indiennes regardent comme un acte pieux le meurtre des parents arrivés à la vieillesse.

L'anthropophagie, qui excite nos répugnances les plus violentes, semble être aux yeux de certaines peuplades aussi naturelle que pour nous l'habitude de manger la chair des animaux, acte que réprouvent les bouddhistes. Les peuples anciens, et encore aujourd'hui ceux qui ont conservé les vieilles traditions, regardent l'hospitalité comme le devoir le plus sacré : nul dans l'antiquité n'aurait osé, devant son foyer, frapper un ennemi suppliant ; la cité épargnait le criminel réfugié dans l'enceinte inviolable d'un temple. Aujourd'hui, dans notre Europe, combien de manières différentes d'entendre la loi morale, non seulement suivant les différents peuples, mais même au sein des mêmes groupes, des mêmes classes, suivant les conceptions religieuses et philosophiques de chacun !

Ce que nous constatons à l'égard des idées morales est également vrai à l'égard des idées esthétiques. Rien de plus varié, suivant les temps, les lieux et les individus, que la conception du beau. C'est que la beauté, la poésie des choses, n'est pas dans les choses, mais en nous, dans notre esprit. C'est nous qui répandons sur chaque objet les sentiments, les émotions, le charme dont la source est en nous. Nous ne voyons point les choses comme elles sont, parce que nous n'atteignons point la réalité elle-même ; nous ne connaissons que nos sensations, nous regardons les choses à travers le prisme de notre esprit, altérées ou transfigurées par nos sentiments, nos souvenirs, notre nature intime ; c'est pour cette raison qu'il y a autant de goûts différents que d'individus. Dans la nature, c'est nous-mêmes que nous retrouvons ; nous ne nous intéressons aux choses qu'autant qu'elles nous font penser et sentir, qu'autant qu'elles remuent en nous des souvenirs endormis, excitent des associations d'idées et de sentiments, tantôt gaies et joyeuses, tantôt tristes et

mélancoliques, consolantes ou désespérantes. En chacun de nous sommeille un poète ; en tout cerveau humain vit une poésie personnelle, inexprimable. Dans les profondeurs de l'inconscient, le hasard a, dès nos premières années, associé pour nous, à tels objets, à tel aspect de la nature, des émotions, des sentiments indéfinissables, dont seuls nous jouissons, qui restent pour les autres incompréhensibles et mystérieux. C'est que nous créons nous-mêmes la beauté, et pour nous-mêmes. Elle ne réside point dans les choses, elle est en nous uniquement. Autant d'individus, autant d'esprits, autant également de beautés différentes.

Dira-t-on pour cela que l'esthétique est une science vaine, qu'il est impossible d'établir sur cette base mouvante de la diversité des goûts une discipline véritable? Si la beauté est notre création personnelle, à chacun de nous, si ce qui est insignifiant pour l'un, ou même laid, peut devenir, pour tel autre, un objet séduisant et beau, comment fonder une science du beau, car il n'est de science que du général, non du particulier ? A cette objection, nous répondrons ceci : d'abord l'esprit, qui crée la beauté, n'agit point au hasard, mais il est soumis à des lois ; ces lois, il est intéressant de les rechercher ; s'efforcer de les découvrir n'est point une poursuite vaine. Comment il crée la beauté, dans quelles conditions, dans quelles circonstances, tels sont les problèmes que l'esthéticien se posera, qu'il cherchera à résoudre, s'aidant de l'observation, amassant des faits, les comparant, les contrôlant. — De plus, l'esprit est un produit de la société ; nos ancêtres ont mis des siècles à le former ; et il garde la marque de cette lente et laborieuse formation. Successivement, au cours des siècles, dès les âges lointains où ce qui devait être l'homme n'avait encore rien d'humain,

se sont déposés en lui, en quelque sorte, les tendances, les qualités, les aptitudes, les goûts qui constituent l'esprit. Ainsi l'esprit est formé de couches superposées, d'une épaisseur et d'une résistance fort inégales. Au fond les penchants et les qualités de la race, du groupe ethnique, du groupe de civilisation auquel chacun de nous appartient : ils forment le fond stable, permanent, presque immuable de notre esprit. Sur ce fond, durci pour ainsi dire par les siècles, se sont déposées des tendances d'âge plus récent, que peu à peu, selon l'ordre de leur formation et leur importance, des groupes secondaires ont apportées par dessus. Moins solidifiées, ces strates plus récentes offrent moins d'immutabilité. Les couches superficielles, c'est-à-dire les tendances que les hasards des croisements, des circonstances, des nouveautés, des modes, amènent chaque jour, semblables aux alluvions des grands fleuves, en offrent l'instabilité et les perpétuels changements.

Dans un groupe social bien défini, dans une nation, les esprits présentent entre eux en même temps des ressemblances et des dissemblances. Les ressemblances, ce sont ces couches profondes, faites de qualités et de tendances léguées par une longue suite d'ancêtres vivant dans une même société, et dont l'origine se perd dans le recul des temps. Les dissemblances, ce sont les couches superficielles, essentiellement diverses et changeantes, que chaque jour forme et détruit.

On a remarqué que, chez les peuplades encore primitives, les individus se ressemblent tous, à la fois physiquement et moralement. Cette unité dans le type, qui est réelle, n'est point due à la seule imitation. Plus la civilisation se complique, plus les individus tendent à se distinguer, à s'écarter les uns des autres, à laisser paraître et à cultiver même dans une certaine mesure leur origi-

nalité. La même remarque s'applique à l'art : chez les peuples peu avancés, il est collectif ; avec le raffinement de la civilisation, il devient individuel. La composition des grands poèmes de la Grèce et de l'Inde, des épopées germaniques et des sagas scandinaves, l'édification des temples grandioses de l'antique Orient et des cathédrales du moyen-âge, où tant d'artistes venaient prêter leur collaboration anonyme, sont des exemples de cet art collectif. Ce premier âge passé, le poète, l'architecte, le sculpteur tient à léguer son nom à la postérité, à se dégager de la foule, à donner à ce qu'il fait sa marque originale et personnelle.

C'est que, plus l'esprit, avec les progrès de la civilisation, se développe et s'accroît en étendue et en profondeur, plus il se charge de ces éléments nouveaux et superficiels qui en recouvrent le fond primitif et stable. Dans nos sociétés modernes, un observateur est surtout frappé des différences qui apparaissent entre les divers individus ; il faut un examen réfléchi pour découvrir, dans la diversité des esprits et des caractères, les traits communs de la race, du groupe ethnique primordial, toujours persistants et vivants. Observez un certain nombre d'Anglais, par exemple : sous leur originalité de surface se cache un fond anglo-saxon, qui se révèle dans leur manière de penser, de sentir, dans tous leurs actes, aussi bien dans leurs actes individuels que dans leurs actes collectifs.

Si variés que soient les esprits dans un même groupe social, il y a chez eux une conception commune du beau, conception dont les caractères sont tellement nets qu'elle se distingue absolument de celles que peuvent s'en former les esprits de tout autre groupe. Mais, aux éléments fondamentaux de cette conception, la diversité des esprits

ajoute d'autres traits, variables à la fois suivant les individus, les temps, les lieux et les circonstances ; ces traits nouveaux attirent davantage les regards, dans les époques de culture raffinée. Un engouement passager s'attache aux œuvres d'artistes qui séduisent la foule par telles qualités d'ordre secondaire ; ils sont bientôt oubliés pour tels autres qui ont su à leur tour gagner les suffrages d'un public avide d'émotions superficielles par telles autres qualités également brillantes, jusqu'à ce qu'une mode nouvelle rejette ceux-ci dans l'éternelle obscurité. Seuls les artistes et les écrivains qui réalisent l'expression parfaite des qualités fondamentales et permanentes de la race, obtiennent un succès durable ; leur gloire peut à la vérité subir parfois des éclipses momentanées, mais vers eux reviennent toujours les hommages du génie national dont ils sont les illustres représentants. Shakespeare fut ainsi, par suite de l'influence française, oublié en Angleterre pendant près de deux siècles : lorsque le génie anglais, las de l'imitation étrangère, reprit possession de lui-même, le grand poète national fut plus que jamais honoré et admiré.

Nous croyons devoir d'autant plus insister sur ces considérations, qui expliquent comment tout groupe social se faisant, malgré la diversité des individus, une certaine conception du beau commune à tous dans une certaine mesure, il y a par suite un art propre à chaque groupe, que la théorie de l'influence du milieu social sur les productions de l'art, si brillamment exposée par Taine dans sa *Philosophie de l'art*, a trouvé des contradicteurs. M. Emile Hennequin, dans son *Essai sur la critique scientifique*, livre fort remarquable d'ailleurs, a exposé les objections que cette thèse lui paraissait soulever.

D'après lui, l'anthropologie a démontré qu'il n'y a point

de races pures, que les nations sont formées d'éléments ethniques fort différents, que des conquérants migrateurs se mêlent presque toujours à d'obscures populations autochtones, que l'examen des crânes, des ossements, des caractères somatiques nous fait remonter à des types fort distincts dans chaque groupe social ; c'est donc une illusion de croire à un caractère national et à la constance de ce caractère.

« On sait, dit-il, les dissemblances profondes de caractère qui séparaient les Doriens des Eoliens, ceux-ci des Ioniens, ces derniers des Attiques, et parmi ceux-ci les habitants de la côte des habitants des montagnes.... On sait qu'en Italie, par exemple, le tempérament sensé, sec et ironique de la généralité des Piémontais n'a rien de commun avec la mobilité braillarde des Napolitains ; et encore sont-ce là des étiquettes inexactes sur la foi desquelles il ne faudrait pas croire qu'il n'y a pas de bavards à Turin et de gens sensés à Naples. Le caractère général industriel et positif de l'Italie actuelle n'est plus celui que constatait Stendhal, au commencement de ce siècle, ni celui de ses *Chroniques italiennes* ou des *Mémoires de Benvenuto Cellini*. Par suite d'une profonde révolution théologique et morale, l'Angleterre cesse peu à peu d'être le pays rapace, rogue et violent qu'elle semblait encore il y a cinquante ans. L'Allemagne, la Prusse de Schleiermacher et celle de M. de Bismarck, se ressemblent aussi peu que les Poméraniens ressemblent aux Souabes, et que ceux-ci, blonds ou noirs, épais ou avisés, se ressemblent entre eux. Quant à la France, on sait de reste qu'entre un habitant de Marseille et un habitant de Lille, il y a toutes les différences qui séparent deux nations, sans que pour cela les gens du midi ou les gens du nord soient pareils entre eux. Ces différences physiques correspondent à des

différences morales plus profondes encore et se joignent à de grandes variations dans le temps. La France des bataillons scolaires, des sociétés de gymnastique, des lycées de filles, ne sera bientôt plus la France du second Empire, qui était sûrement bien différente à Paris et au fond du Morbihan.... C'est commettre une grande erreur historique et politique que de croire à l'existence de traits intellectuels stables et universels dans les peuples qui, de tout temps, ont été composites et changeants. » (*Critique scientifique*, p. 99 et suiv.)

Nous reconnaissons parfaitement, avec l'auteur de ces lignes, qu'une nation est en réalité un agrégat de races diverses, que les peuples ont été de tout temps composites et changeants ; mais ces races se sont fondues ensemble de telle sorte qu'il s'est formé dans les esprits une sorte d'unité relative, unité qui l'emporte sur la diversité primitive des éléments. Ce que nous affirmons, c'est l'existence de traits stables et universels dans les peuples, et c'est grâce à l'existence de ces traits relativement stables et universels, ou, comme nous l'avons dit, à l'existence de couches profondes dans l'esprit, dans le caractère des individus qui composent une nation, que, malgré leur diversité, il y a une unité nationale, que tous se sentent concitoyens, fils de la même patrie. Les différences que M. Hennequin signale entre gens du nord et gens du midi, en France, et parmi ces gens entre individus, n'atteignent que les couches superficielles ou moyennes de l'esprit et du caractère ; elles laissent intactes ces assises profondes de qualités intellectuelles et morales, dépôt formé par des siècles d'une culture et d'une action communes, qui font que tous se reconnaissent Français, unis par une commune manière de penser et de sentir, que tous partagent des aspirations

communes, un idéal commun, intellectuel, moral, esthétique, politique, social.

Dans notre France d'aujourd'hui, si divisée quant aux croyances et aux opinions politiques, on a fait remarquer avec raison que les idées morales, qu'elles se rattachent à une foi religieuse, ou qu'elles cherchent à s'appuyer sur une base plus rationnelle, sont foncièrement identiques. Certains préjugés règnent également dans les partis opposés. Le docteur Lebon note comme un des principaux défauts des races latines leur intolérance à l'égard des opinions d'autrui ; le zèle que montrent dans leur propagande les partisans de doctrines libérales n'est malheureusement trop souvent qu'un fanatisme retourné, où le sentiment tient plus de place que la pure et froide raison. La Révolution française, qui a si fortement secoué notre société, n'a guère modifié la nature des Français ; elle en a à peine atteint le fond, legs de tant de siècles écoulés. Le cataclysme passé, en dépit des changements survenus, les qualités et les défauts propres aux Latins, et en particulier à cette fraction des Latins qui forme la nation française, apparaissent de nouveau, dans les individus comme dans la collectivité.

Il en est du caractère des peuples comme de celui des individus. « Le caractère est toujours en train de se changer partiellement », dit M. Fouillée. (*Tempérament et caractère*, p. XVII). — Sans doute le caractère éprouve d'incessantes modifications, par le fait même de la vie, qui est mouvement et perpétuel changement; mais ces modifications ne sont que partielles. Le caractère n'est pas un bloc de matière simple, c'est un composé d'éléments d'origine fort diverse et d'importance fort inégale. Il y a aussi dans le caractère des couches successives, et à mesure que, par l'analyse et l'observation, on pénétrera

plus profondément, on remarquera que les changements se font moins sentir : c'est par suite de l'immutabilité relative des couches profondes, des éléments qui forment le fond du caractère, que l'individu se reconnaît la même personnalité, en définitive, à travers tout le cours de sa vie, depuis son enfance jusqu'à sa vieillesse.

Des exemples peuvent montrer clairement cette constance du type intellectuel et moral chez certains peuples. Nous emprunterons celui-ci au livre de M. Ribot sur l'*Hérédité psychologique.*

« C'est peut-être chez ce peuple, qui a porté successivement les noms de Grecs anciens, Byzantins, Grecs modernes, qu'il faut chercher l'exemple le plus frappant de la ténacité du caractère. A travers tant de vicissitudes, le fond du Grec n'a pas changé, il a les mêmes qualités et les mêmes défauts qu'autrefois. — Pouqueville a retrouvé en Morée les modèles d'Apelles et de Phidias ; il a constaté la transmission des traits principaux du caractère et des habitudes : ainsi les Arcadiens mènent encore la vie pastorale, et les Spartiates, leurs voisins, ont la passion des combats, l'humeur irritable et turbulente. — Au moyen-âge, le Byzantin a conservé tous les traits essentiels de ses ancêtres. Quand on s'enfonce dans les in-folios peu fréquentés de l'histoire du Bas-Empire, on est étonné de voir combien ce peuple qui s'appelait romain, malgré ses traditions latines, son fonctionnarisme impérial, ses mœurs importées d'Orient (les eunuques, le souverain paré et adoré comme une idole) et son christianisme étroit, est resté grec au fond. — Le Byzantin a gardé du Grec, outre la langue et les traditions littéraires, une finesse qui, n'ayant plus de force pour soutien, dégénéra en ruse mesquine. L'amour du Grec pour le beau langage et les discussions brillantes devint le bavardage byzantin ;

la subtilité sophistique des philosophes, la scolastique vide des théologiens ; et la souplesse du *Graeculus*, la diplomatie perfide des empereurs. C'est le Grec de Périclès, mais desséché et à l'état sénile. »

« Nous tenons de Rome, écrit le Dr Lebon dans sa *Psychologie du socialisme*, la plus grande partie de ce que nous sommes. Quand nous descendons en nous-mêmes, nous y trouvons un fonds de sentiments et d'idées qu'elle nous a laissé, que rien n'a pu nous faire perdre, et sur lequel tout le reste s'appuie. »

Les juristes savent combien nos coutumes, nos usages, nos codes, notre jurisprudence sont imprégnés de l'esprit romain. Cette persistance du génie latin dans les nations de l'Europe occidentale, après tant de siècles, ne donne-t-elle pas un démenti éclatant à la thèse d'après laquelle il n'y aurait point, dans les peuples, de caractère stable et universel ?

Qu'il existe des différences très grandes entre un écrivain du midi et un écrivain du nord de la France, entre un poète français du XIXe siècle, du XVIIe ou du XIIe, nous ne songeons point à le nier ; mais sous ces différences se révèlent, pour celui qui ne s'en tient pas à une étude superficielle, des caractères communs et essentiels, et une manière commune au fond de concevoir le beau et de le rendre, qui distinguent nettement ces écrivains français de ceux de toute autre nation.

Dans son étude sur le *Drame ancien et le drame moderne*, M. Faguet analyse brièvement ces caractères de l'esprit français. Dans tout le cours de notre littérature, il retrouve ces qualités fondamentales : clarté, ordre, logique. Avec cela, l'esprit, « saillie d'une raison fine et moqueuse », et le mouvement, la hâte d'achever, l'allure vive et rapide. Ce sont là des qualités propres à la littéra-

ure française, caractéristiques de l'esprit français ; elles en constituent l'originalité.

Au moyen-âge ces qualités, bien reconnaissables d'ailleurs dans les œuvres de nos ancêtres, se trouvaient mélangées, et par suite altérées, avec d'autres caractères, d'autres instincts, d'importation étrangère : le mysticisme, et l'enthousiasme, c'est-à-dire la passion de l'idéal, né chez les races énergiques et passionnées du nord, au contact du christianisme.

La Renaissance a été une réaction contre le moyen-âge. L'esprit français retrouvait dans les littératures anciennes, dans la littérature latine en particulier, ses qualités primitives, toujours vivantes. Elles devaient prévaloir sur les éléments étrangers, qui n'avaient pénétré qu'imparfaitement dans les âmes françaises. Au contact de l'antiquité, il se fit une renaissance véritable de l'esprit français, débarrassé de tout alliage ; la magnifique éclosion littéraire du XVII^e^ siècle fut le fruit de cette renaissance.

« A l'heure présente, dit M. Hennequin, la musique, la peinture, la littérature en France comprennent les triomphateurs les plus divers. On célèbre également M. Renan et M Taine, M. Zola et M. Ohnet, M. Coppée et M. Leconte de Lisle, MM. Puvis de Chavannes et Cabanel, Gounod et Saint-Saëns, Dumas et Labiche, etc. Or évidemment des artistes d'un talent aussi contraire ne peuvent représenter le même milieu ; il faut admettre qu'ils représentent des milieux divers comme eux-mêmes, qu'il y a autant de milieux que d'artistes, et qu'il naît autant des uns que des autres. »

Assurément il y a en France des milieux divers, des publics divers, comme des artistes d'un talent fort différent. C'est la conséquence même d'une civilisation raffinée, d'une culture intense et variée de l'esprit et des facultés

esthétiques. Mais une étude quelque peu approfondie découvrira certainement entre les diverses œuvres de ces écrivains et de ces artistes, entre leurs diverses conceptions esthétiques, des caractères communs à toutes, qui font qu'elles sont bien françaises, portent l'empreinte de l'esprit français, n'ont pu naître qu'en France, au milieu de la société où nous vivons, et à notre époque. Ces caractères communs, fondamentaux, c'est à l'esthétique à les discerner, à les mettre en lumière, en même temps qu'à expliquer comment se produit cette diversité de conceptions originales sur un fonds de qualités communes.

L'œuvre d'art est inséparable du milieu où elle a été créée ; en vain a-t-on voulu parfois soutenir l'idée d'un art impersonnel, d'un art indépendant de toute condition de lieu et de temps, et faire de cette impersonnalité même un criterium pour juger de la valeur des œuvres d'art. Il n'y a point d'art impersonnel : toute création de l'artiste porte l'empreinte de son pays et de son temps, c'est-à-dire du milieu social.

« L'art grec n'a-t-il pas été impersonnel, dit M. Séailles, et n'est-ce pas cette impersonnalité qui fait sa grandeur ? Une langue qui traîne un fort accent individuel ne convient qu'à celui qui la parle ; mais cette langue toute pure, à laquelle ne se mêle rien de contingent, c'est vraiment la langue universelle de l'art. — Que la langue de Phidias et de ses compagnons soit grecque, non humaine, moins encore divine, je n'en veux qu'une preuve : c'est qu'elle n'a été parlée en Grèce qu'à une époque déterminée. Que la langue de la statuaire ait été vraiment impersonnelle, qu'elle ait eu le même accent sous toutes les mains, il est difficile de l'admettre. Nous sommes réduits à juger sur des fragments rares, qui ne nous permettent pas de faire à chacun sa part. Mais l'inégalité des œuvres nous avertit

de l'inégalité des hommes. » (G. Séailles, *Essai sur le génie dans l'art*, p. 218).

Si l'œuvre d'art porte de toute nécessité la marque d'un groupe social déterminé, elle exige, pour être comprise, la connaissance de la société au sein de laquelle elle a pris naissance, de l'homme qui l'a créée, du public pour qui elle a été créée. A son tour, elle-même apporte, et sur cette société, et sur l'artiste, et sur le public qui l'a admirée et aimée, des renseignements que son étude seule peut donner. On ne peut connaître parfaitement une société, si l'on n'étudie pas toutes les manifestations par lesquelles cette société révèle son caractère, sa constitution, ses tendances, sa structure intime.

L'art est le reflet de la vie sociale ; son évolution est parallèle à celle de la société même. Son enfance, sa maturité, ses transformations, sa décadence, vont de pair avec l'enfance, la maturité, la décadence de la nation. Nulle part mieux que dans sa littérature et ses arts ne se montrent le caractère, les qualités et les défauts d'un peuple.

Mais l'art n'est pas seulement une image de la société ; plus encore il est l'expression de l'idéal de cette société. Il en révèle l'esprit plutôt que la réalité, les tendances et les secrètes aspirations plutôt que l'état présent. L'art en effet idéalise ; le réalisme même, malgré ses prétentions à reproduire la seule réalité, est obligé d'idéaliser. L'idéal social est quelquefois tout l'opposé de ce qui est ; l'homme alors cherche dans l'art la représentation de la société qu'il rêve, et la satisfaction de ses désirs comprimés. C'est lorsque les guerres civiles déchiraient l'Italie que Virgile écrivait les *Bucoliques* et vantait le calme des champs.

Enfin le génie, qui produit l'œuvre d'art, est par excel-

lence novateur. Il est, dans la société, le grand artisan du progrès intellectuel et moral. C'est le génie qui fraie les routes nouvelles ; le troupeau des humains le suit. Carlyle appelle l'homme de génie le Voyant :

« Il éveille la dormante capacité de tous et la change en pensée. Ce qu'il dit, tous les hommes n'étaient pas loin de le dire, aspiraient à le dire. Les pensées de tous tressaillent et surgissent, comme d'un douloureux sommeil enchanté, autour de sa pensée, lui répondant : Oui, c'est cela ! C'est pour les hommes comme le réveil du non-être à l'être, de la mort à la vie. Nous honorons encore un tel homme ; nous l'appelons poète, génie ; mais pour les hommes sauvages, il était vraiment un magicien, un poète, un dieu. — La pensée, une fois éveillée, ne s'endort plus ; elle se développe en un système de pensée ; elle croît d'homme en homme, de génération en génération.... jusqu'à ce que sa pleine stature soit atteinte, et qu'un tel système de pensée ne puisse plus croître davantage, mais doive faire place à un autre. (Carlyle, *Les héros*, trad. franç., p. 35).

On sait assez combien est grande la part des génies dans la marche de l'humanité. L'influence des grands artistes, des grands écrivains n'est pas moins considérable sur l'évolution sociale que celle des savants, des inventeurs, des hommes d'Etat. Les hommes d'action réalisent les conceptions des grands penseurs. Les grandes pensées ne pénètrent dans les masses que traduites en sentiments ou en images ; la majorité des hommes répugne aux abstractions. Or c'est au cœur et à l'imagination que s'adressent les artistes, les poètes ; ils ont pour rôle, pour mission, de répandre dans les foules l'idéal nouveau et supérieur conçu par les hommes de pensée.

Tels sont, nous semble-t-il, esquissés dans leurs traits principaux, les rapports de l'esthétique et de la sociologie. Résumons-nous en quelques mots. L'esthétique est la science du beau, dans la nature et dans l'art. Comme science, elle doit reposer sur la méthode scientifique, méthode d'observation et d'expérimentation. Le beau est une création de l'esprit ; l'esprit est un produit de la société. La connaissance des sociétés est nécessaire pour rechercher comment elles ont conçu la beauté, comment elles ont réalisé leur conception du beau dans les œuvres de leur art, pour comprendre leur art même. C'est à la sociologie que l'esthétique scientifique devra demander cette connaissance des sociétés. — A son tour, le sociologue devra recueillir dans l'esthétique scientifique une partie des matériaux dont il a besoin pour édifier la science des sociétés, objet de ses travaux. L'art, création d'un groupe social, est l'expression fidèle des caractères, qualités, tendances, aspirations de ce groupe. Le génie, dans l'art comme dans la science, est un facteur du progrès social. Les artistes et les écrivains de génie, non seulement reflètent les idées, les goûts, les sentiments de leurs compatriotes, mais exercent sur ceux-ci une influence novatrice et directrice. L'histoire de l'art, dans une société, est une partie intégrante de l'histoire de cette société Si l'art d'un peuple ne peut se comprendre que par la connaissance de ce peuple, la connaissance d'un peuple est incomplète sans celle de son art. La sociologie et l'esthétique sont, l'une pour l'autre, des auxiliaires indispensables.

STANFORD LIBRARIES

ROSAY (Marne)

Aux temps préhistoriques et aux époques gallo-romaine et franque

PAR EMILE SCHMIT

Rosay préhistorique.

Le territoire de Rosay a fourni des épaves néolithiques à M. Comménil, industriel, et à M. Pron, instituteur en cette commune.

Moi-même, je possède, de Rosay, une pièce des plus intéressantes que je dois à la générosité de M. Pron.

La pièce en question est une tête de marteau-hache en pierre (très probablement en diorite schisteuse). Cet instrument est perforé en son milieu d'un trou circulaire et, ainsi que les marteaux des tailleurs de pierre dont il évoque la forme, il est tranchant à une de ses extrémités et plan de l'autre. Quand je dis que le talon est plan, ce n'est pas l'exacte vérité, car la partie médiane de celui-ci est impressionnée d'un léger creux ; ce qui indique très significativement que la pièce actuelle n'est qu'une fraction d'une pièce antérieure qui devait être d'une grandeur double, et le petit canal qui subsiste donne l'indication de l'amorce d'un trou central d'un instrument qui a pu servir comme hache, pioche, ou marteau casse-tête.

A propos d'instruments de ce genre, MM. de Mortillet, dans le « *Musée préhistorique* », donnent l'explication suivante :

« Les sommets de casse-tête en pierre ont été très « habituellement désignés sous les noms de haches, de « marteaux et surtout de haches-marteaux à douille. « Quelques-unes de ces armes ont pu servir d'outils, « mais ce n'est qu'exceptionnellement. » (1)

Notre pièce, d'un gris noir, bien que d'une structure schisteuse, grâce au grain serré de la pierre, est d'une densité assez forte. Ne mesurant que 0m 095 millimètres, elle pèse 362 grammes. Ce devait donc être un bon outil et surtout un excellent assommoir dans son intégrité première et même dans sa seconde évolution.

Un choc violent a fait sauter sur le côté un éclat de cet instrument.

Le trou de perforation de 0 m. 026 millimètres d'ouverture transversale n'a que 0m 021 millimètres à la sortie. Le trou va en obliquant de droite à gauche, c'est-à-dire dans la direction du talon au taillant ; il marque, dans sa course entière qui est de 0m 045 millimètres, hauteur de l'instrument, une obliquité de 0m 0045 millimètres. La surface du marteau est légèrement arrondie dans le haut et usée à plat dans le bas.

Bien que MM. de Mortillet donnent la représentation multiple de spécimens de marteaux casse-tête de provenance française, ces objets sont rares dans notre pays. Leur véritable centre de production et de récolte est le Danemarck.

La collection de M. Morel renfermait autrefois une

(1) *Musée préhistorique* par MM. Gabriel et Adrien de Mortillet. — Paris, C. Reinwald, libraire-éditeur, 15, rue des Saints-Pères.

MARTEAU CASSE-TÊTE

de

ROSAY (Marne)

SCANNED BY ...

superbe hache ou pioche à deux tranchants et la figure 515 du *Musée préhistorique* en donne l'exacte représentation. M. Morel l'avait étiquetée comme provenant de Charmont, lieudit du territoire de Vert-la-Gravelle (Marne). Le plateau de Charmont est signalé par mon collègue Jouron comme atelier néolithique et ce même lieu a donné à M. de Baye un groupe de sépultures gauloises. Ajoutons que c'est aussi sur le territoire de Vert-la-Gravelle que sont situées deux grottes néolithiques explorées par M. le baron de Baye.

Rosay aux époques gallo-romaine et franque.

En décembre 1903, M. Pron, instituteur à Rosay, m'informait, par l'intermédiaire de l'ami Paul Falot, son camarade d'enfance de La Veuve, qu'une intéressante découverte venait d'être faite à Rosay.

Au cours de l'exploitation d'une carrière de craie (1) pour la confection de chaux hydraulique, les ouvriers de M. Comménil avaient rencontré assez fréquemment depuis quelques années des ossements et des débris de poteries. Mais les ossements avaient été considérés comme provenant d'animaux enfouis, puisqu'un bracelet recueilli parmi des ossements avait semblé à son inventeur l'anneau qu'on passe dans le nez des taureaux. Quant aux poteries, elles avaient été négligées comme tessons sans importance.

Un dimanche de décembre 1903, un crâne humain, superficiellement mis à découvert, attira l'attention de

(1) Le banc de craie de Rosay appartient au Turonien supérieur caractérisé par 3 fossiles principaux : le Nautilus Elegans (Sowerby), le Pecten Jugosus (Dixon's), l'Ammonites Rothomagensis (Brongniart).

deux jeunes gens. L'un voulait ramasser ce qu'il croyait une betterave, mais l'autre, après examen, déclara, à l'aspect des dents, que celle-ci était un crâne humain. Les jeunes gens négligèrent cette épave, tout en faisant part de cette découverte au fils de M. Comménil. Celui-ci, le lendemain, vint examiner la trouvaille et, à sa grande stupéfaction, se baissant, il recueillit une belle boucle d'oreille dont l'éclat merveilleux lui révéla qu'elle était en or. La claironnée fut chaude et bientôt toute la famille et les ouvriers consultaient fièvreusement la terre humide d'une fosse taillée en pleine craie et dans laquelle reposait un squelette.

Depuis cette découverte, une dizaine de sépultures furent constatées et fouillées.

La propriété où les sépultures ont été mises à découvert est située sur la crête d'un monticule qui domine le village à l'ouest et à 400 mètres environ des habitations.

Le lieudit est la *Croisette*.

La sépulture à la boucle d'oreille en or était située à 60 mètres environ de l'endroit où se croisent les chemins de Bassu et du Hulot (1). Le nombre total des sépultures rencontrées peut être évalué à une quinzaine au plus.

Il n'en reste actuellement aucune trace ainsi que j'ai pu personnellement le constater dans le courant de février 1905.

J'ai vainement exploré à la sonde tous les alentours ; il ne m'a pas paru qu'il y ait de nouvelles trouvailles à espérer.

(1) Ce chemin va de Bassu, Vanault et Doucey à Rosay. C'était vraisemblablement un de ces vieux sentiers comme il s'en trouvait au flanc des montagnes. Ils datent de toute antiquité ; on les retrouve côtoyant le derrière des villages et, en raison de certains besaciers qui les parcouraient au temps jadis, ils étaient connus sous le nom de chemins des moines.

Les morts n'avaient pas de cercueils en bois ou en pierre : ils avaient été déposés avec leurs vêtements dans une fosse taillée dans la craie. La profondeur était de 80 centimètres à 1 mètre. Les ossements, en général, étaient fort consommés. L'orientation des corps allait du levant au couchant, la tête posée à l'ouest. Ils étaient placés sur une ligne à la file les uns des autres, de 3 mètres en 3 mètres. Chaque inhumé avait aux pieds au moins un vase funéraire.

Dans la visite que je fis à Rosay, grâce à l'hospitalité toute fraternelle que je rencontrai chez M. et Mme Pron, je pus à loisir examiner les objets recueillis à la Croisette, et voici les renseignements que je puis fournir sur ce cimetière qui marque vraisemblablement l'emplacement d'un poste d'observation.

Vases funéraires.

Ceux-ci peuvent se diviser en trois catégories : vase en verre ; poteries gallo-romaines ; céramique mérovingienne.

Les débris d'un seul petit gobelet en verre ont été recueillis. Ce vase apode semble mérovingien. La couleur en est vert-bleuâtre. Il est tout semblable à un vase de même forme et de même teinte que je possède en ma collection et qui provient des fouilles d'un cimetière mixte gallo-romain et franc faites sur le territoire de Courtisols par M. Jules Charlier.

Les vases qu'on peut attribuer à l'époque gallo-romaine sont représentés par 3 spécimens dont 2 bols à pied ou *patina*.

L'un de ces bols a 0m 22 centimètres de diamètre sur 0m 074 de hauteur. La pâte bien cuite est d'un grain très serré et très fin et d'un beau lustré rouge à l'extérieur ;

mais l'intérieur, d'un brun rouge, indique certainement un vase d'industrie régionale et de cette facture décadente qui marque la fin du Vᵉ siècle.

Dans le bas, à mi-hauteur, il y a quatre rangs d'empreintes faites de croisillons, de raies transversales, de chevrons et de croix grecques.

L'autre patina a 0ᵐ 078 millimètres de hauteur sur 0ᵐ 16 de diamètre. La facture en est moins fine, mais elle a été originairement couverte de peinture verte dont on voit les traces apparentes. Comme le vase précédent, celui-ci porte des empreintes en creux dans le bas, raies verticales, croisillons cantonnés de trois points ou de ronds pointés.

Enfin, un petit gobelet barbotiné porte l'empreinte faite à la roulette de fleurettes à 5 pétales.

Les autres vases représentent des cruches à anses, à goulot rond ou à bec, de couleur jaune-blanc sale, ou grise. Enfin viennent les vases mérovingiens classiques, à cordons saillants et à carène. L'un d'eux porte des empreintes en forme de dés à coudre renversés et percés de rangées de trous.

Monnaies.

Quelques pièces de monnaie ont été trouvées au cours des investigations tombales.

L'une est gauloise. C'est une catalaune en bronze figurant à l'avers l'homme à la lance et au torques.

Les autres sont bysantines ou romaines.

La bysantine est une imitation du 1/3 de sol d'or d'Anastase, empereur d'Orient du VIᵉ siècle. Elle présente à l'avers une tête diadémée à droite avec le col drapé et l'inscription circulaire : D.N. ANASTINVS. AVG. L'inscrip-

lu revers présente une dégénérescence de la légende : ORIA AUGUSTORVM. Cette légende entoure une Victoire t à droite, offrant une couronne de la main gauche e et portant quelques fleurs de la dextre.

s pièces romaines sont représentées par un moyen ze de César et un autre de Gordien, enfin par une e monnaie en argent de Sabine.

Bijoux et armes trouvés dans les sépultures.

cours des investigations, trois têtes de lances ou ées (lances-javelots) furent recueillies. Deux de celles- t la forme des lances dites en feuilles de laurier. La le la troisième est plus trapue et plus épaisse. Elles nt toutes trois, dans le bas de la douille, l'échancrure ctéristique qui les différencie des pointes des javelots ois.

ns la sépulture qui avait attiré l'attention de MM. Com- l, il y avait une femme parée de ses bijoux, à savoir : paire de boucles d'oreilles en or, un collier de grains bre et de verroterie; deux fibules en bronze avec nettes or, deux ferrets en bronze, une petite aiguille ronze, enfin le 1/3 de sol d'or d'Anastase.

s *boucles d'oreilles.* — Ce sont des pendants du type ique. C'est la grande tige courbe à laquelle est sus- ue une petite lanterne à pans coupés. Dans le spé- n actuel, 3 pans en vue sont disposés de la façon nte : un grand cadre carré à pans égaux et posé en onale. Ce châssis diagonal est lui-même occupé en centre par un châssis carré disposé horizontalement. osition en diagonale du grand châssis laissant des s aux quatre coins, ceux-ci sont occupés par de petites s triangulaires. Bâtes et châssis sont garnis de petits

carreaux rouges. Cet agencement est d'un bel effet, les sertissures en or encadrent harmonieusement les petites vitres rouges et l'on admire avec plaisir ces minuscules lanternes placées au centre d'un grand cercle formé d'un gros fil d'or.

Bracelet. — Les quelques grains recueillis formaient vraisemblablement un bracelet. Ils consistaient en grains de terre cuite sans dessins, en une perle de verre à côtes, en perles d'ambre et enfin en une perle en caillou du Rhin taillée à facettes dans laquelle l'heureux investigateur voulait absolument voir un diamant!

Fibules. — Deux grandes fibules sont aussi remarquables. A propos de ces objets de parure qui avaient aussi leur utilité, M. Boulanger, dans son ouvrage : *Le mobilier funéraire gallo-romain et franc en Picardie et en Artois*, s'exprime ainsi : « C'est la grande fibule de « manteau de la femme franque. Elle est du type dit à « arbalète parce que sa forme rappelle d'un peu loin, il « est vrai, celle de cette arme. Elle est dite encore ansée, « digitée, à rayons ou rayonnante à cause de ses arcatures « et des multiples expansions en forme de doigts ou de « rayons qui partent du sommet.

« La forme de ce sommet ou tête de la fibule n'est pas « le produit du hasard, ni le résultat du caprice de « l'orfèvre; elle s'adapte rigoureusement à sa fonction qui « est de maintenir, tout en la cachant, une épinglette à « ressort destinée à rapprocher les deux bords d'un vête- « ment ».

Mais revenons à notre fibule. Celle-ci est à cinq lobes ou digitations dont les centres sont percés d'un trou dans lequel sont enchâssés de minuscules carreaux rouges et verts. Le milieu du tableau constituant la tête de la fibule

sert d'encadrement à une feuille d'or qui est ornée de dessins en relief en forme de zig-zag.

La queue de la fibule est jalonnée sur son parcours de 8 trous qui, eux aussi, étaient garnis de carreaux teintés, dont deux subsistent seulement. Sur les bords de ce montant court un entrelacs ou guillochure en saillie en dents de loup.

Ferrets. — Les deux ferrets qui garnissaient vraisemblablement une ceinture sont en bronze. Ils sont décorés, dans le milieu, par une ligne de dents de loup et, dans le bas, par un carré à croisillons en travers.

Il y avait aussi, dans cette sépulture, une petite aiguille en bronze et à chas.

L'aiguille qui mesure 0m 06 centimètres est en fil tordu dans le haut et plate et pointue dans sa deuxième partie.

C'est, ainsi que je l'ai dit, dans cette sépulture que fut recueillie la pièce d'or d'Anastase.

Les objets trouvés dans les autres sépultures consistent en boucles de ceinture au modèle-type à l'ardillon en forme de trefle, en une paire de fibules en bronze à croisillons formant vaguement une croix de Malte et dont les bâtes sont ornées de carreaux rouges.

L'autre figure représente un bouton de bronze divisé en 8 parties allant du centre au pourtour. Les cloisonnements enchâssent aussi des carreaux verts et rouges.

D'après ce bagage funéraire, j'estime qu'on peut classer ce lieu de sépulture vers le VIe siècle.

Parmi les lieuxdits intéressants de la commune de Rosay, on peut citer les Mayes, dont la signification est jardin, terres fertiles, l'Homme mort, la Prière, le Har-

r, le Hulot qui peut bien être l'emplacement d'un
ie voisin de la Croisette. Le mot de Hulot vient de
ier, crier. La Croisette qui prend ce nom de sa position
leux chemins, la Carelle, Fergo-fontaine (froide fon-
, la Quemmène, le Château, les Arçons, le Pré-le-
nt, le Pré-le-Diable, le Pré de Saint-Lumier, le Tron-
chon (on dénomme ainsi une trouée dans un bois), les
Roises ou Routoirs, le Rogittot, le Rejeté ou tard rejeton,
té qui commande le chemin de Bullemont à Rosay et
.

ÉPOQUE MARNIENNE

SÉPULTURE A CHAR

Découverte le 10 Mars 1904, à Châlons-sur-Marne

PAR RENÉ LEMOINE

Les fouilles que nous avons exécutées en 1901 dans notre propriété de l'avenue de Strasbourg nous avaient révélé, outre les vingt-cinq sépultures que nous avons explorées, l'existence de larges rigoles, remplies de terre noire, ainsi que celle de nombreux foyers, où se trouvait également cette terre, qui est la caractéristique des sépultures *gauloises* de la Marne.

La sonde nous ayant souvent, dans ces conditions, fait remuer beaucoup de terre sans résultat, nous avions pris la résolution de ne laisser aucune partie du cimetière sans être explorée par la pioche.

Donc, le 7 mars 1904, nous mettions une équipe d'ouvriers pour fouiller toute la terre arable jusqu'au sol naturel, afin de ne rien laisser passer.

Le 10 mars, un des terrassiers m'avertissait, conformément aux ordres que j'avais donnés, qu'une large tache noire venait d'être mise à découvert. Il était dix

heures du matin. Je me mis immédiatement à l'œuvre, en prenant toutes les précautions habituelles pour reconnaître l'emplacement exact de la sépulture.

La terre grise ayant été enlevée partout où la tache noire s'étendait, nous constations que la fosse avait environ 4 mètres de longueur sur 1m 65 de largeur, et que la terre était uniformément noire et ne renfermait aucune pierre.

La sonde nous avait bien révélé cette terre noire en 1901 ; mais, vu la longueur sur laquelle nous la trouvions, nos conclusions avaient été que c'était une large rigole, semblable à celles déjà découvertes.

A 11 heures, nous prenions contact avec le mobilier funéraire. D'abord un cercle de fer de 15 centimètres de diamètre. A côté une bande de fer longue de 50 centimètres.

A 1 heure après midi, je dégage complètement ces ferrailles et remets au jour deux frettes d'un moyeu de roue, ainsi que les cercles brisés de cette roue.

Nous étions en présence d'une sépulture à char. Instinctivement, mon outil se dirige du côté opposé pour être sûr que j'ai bien affaire à un char gaulois ; c'était exact : une nouvelle frette de moyeu et les cercles sectionnés en cinq parties de l'autre roue gisaient dans une tranchée pratiquée spécialement pour la recevoir.

Nos investigations se portèrent ensuite vers la tête. Là, rien de spécial comme objets de fer ou de bronze. Nous remarquons seulement que la base du crâne repose sur une petite couche de terre fine et blanchâtre : sans nul doute les restes de bois de l'essieu. Sur la poitrine, rien d'intéressant. Ce n'est qu'à 10 centimètres au-dessus de la ceinture que nous trouvons une jolie fibule en bronze avec perle de corail, exactement semblable à celle décou-

verte par M. Fourdrignier dans la fosse à char de La Gorge-Meillet.

Avec beaucoup de précautions, je dégage le bras droit, et c'est alors que j'eus l'émotion du fouilleur : un bracelet d'or brille au poignet ! Quelques centimètres plus bas se trouve l'épée, sur laquelle repose la main, la soie atteignant presque le coude. A côté de l'épée, deux anneaux en fer, qui servaient sans aucun doute à la suspendre.

Vu l'épaisseur de la couche de terre noire, nous étions forcés d'opérer à la bêche.

Pendant que je fouillais à la tête, un de mes amis sortait la terre vers les pieds. Lorsque nous nous sommes trouvés réunis, entre le bassin et les genoux apparaissaient dans chaque pelletée de terre prise le long de la paroi de gauche de petites parcelles de bronze oxydé. Voyant que ces fragments augmentaient de grandeur à mesure que nous descendions, je me mis à opérer à la main. Après une demi-heure de travail, je sortais les restes d'un casque en bronze, dont la base reposait sur la cuisse gauche. Avec mille précautions, nous exhumons ensuite un amas de ferrailles, comprenant des phalères et le harnachement des chevaux. Une partie des phalères se trouvait sous le casque et le reste des objets alignés jusqu'à la moitié du tibia.

Reprenant le côté droit de la fosse, à la hauteur de la tête, nous trouvons une pince à épiler en bronze ; puis, comme dans la plupart des sépultures marniennes, apparaît la série des vases en terre noire ; mais ceux-ci sont tout à fait différents de ceux déjà trouvés. Leur taille et les nombreux dessins en creux qui les ornent en font des spécimens rares. Ils sont au nombre de 15. Entre ces vases et le corps gisaient les restes des victuailles du repas funéraire ; celles-ci avaient été déposées par gradation,

les plus grosses pièces aux pieds, et les petits oiseaux à portée de la main. A côté d'une épaule de bœuf se trouvait le couteau. Comme dans la plupart des sépultures marniennes que nous avons explorées, la lance accompagnée de deux javelines se trouvait sur le sol de la fosse, à hauteur du sommet de la tête.

Après avoir complètement dégagé les restes des roues, nous retrouvons de chaque côté du corps les attaches en fer du char.

Dans une sépulture ordinaire, notre travail se serait trouvé terminé ; mais ici la terre noire nous guidait pour poursuivre nos recherches. A 30 centimètres des pieds, nous découvrons un anneau en bronze, puis sur la même ligne trois autres anneaux semblables. Nous recueillons ensuite, à 20 centimètres de ces anneaux, trois doubles boutons placés sur une ligne parallèle aux anneaux.

Le lendemain, à 5 heures du matin, nous finissions de dégager les vases, et, guidés par la description des fosses à char déjà découvertes, nous dirigeons nos recherches vers l'emplacement où devaient se trouver les mors de brides et l'œnochoé. Au milieu de la paroi, à 50 centimètres des pieds, une petite bande de terre noire indique la direction à suivre, et, comme dans la sépulture à char de Somme-Bionne, une petite fosse rectangulaire est reliée à la principale par un étroit couloir, dans lequel nous recueillons un anneau de bronze plus épais que les quatre déjà trouvés.

Après de lentes et minutieuses recherches, nous ne trouvons que deux mors de brides en fer assez bien conservés, deux anneaux de bronze et un en fer.

Dans cette inhumation l'œnochoé avait été remplacé par ces magnifiques vases, dont nous donnerons plus loin la description.

Lorsque tous les objets découverts furent réunis, nous constations que trois doubles boutons seulement avaient été recueillis, alors qu'il y avait quatre anneaux correspondant auxdits boutons. Malgré toute la minutie que nous avions mise pour dégager les objets, l'un d'eux vraisemblablement se trouvait égaré. De crainte d'avoir laissé passer inaperçus, avec ce bouton, d'autres objets intéressants, nous prenions la résolution de faire passer la terre au tamis, encouragés que nous étions du reste par les résultats obtenus par d'autres fouilleurs dans des circonstances semblables. De même que nos prédécesseurs, qui ont tenu la terre deux fois, nos efforts furent récompensés. Parmi les mottes de terre et les cailloux qui restèrent après le tamisage se trouvait le quatrième bouton, ainsi que des fragments du casque et des morceaux de poterie. Le double bouton était d'autant plus intéressant qu'il complétait la série et aussi qu'à sa tige adhéraient encore quelques restes de cuir.

Si nous avons eu l'émotion de sortir ces restes d'un âge qui évoque des souvenirs châlonnais très éloignés, notre plaisir n'a pas été moindre en les débarrassant de la terre qui cachait soit les ciselures et la patine du bronze, soit les restes de bois encore adhérents aux cercles des roues, et qui par suite empêchait d'apprécier les dessins et les ornements peints des vases. C'est après seulement que nous avons pu donner quelques détails sur l'ensemble du mobilier.

Le guerrier auquel avaient appartenu tous ces débris a été enterré incontestablement sur son char, le cou reposant sur l'essieu. Ses armes l'accompagnaient ainsi que le harnachement de ses chevaux ; enfin tout ce qui lui était personnel avait servi à faire un lit de parade.

Cette mise en scène semble justifier ce que disent les

historiens au sujet des funérailles d'un chef gaulois : que ces funérailles duraient trois jours et se terminaient par des chants et des libations.

Quelle belle scène à reproduire par la peinture que ce guerrier revêtu de ses brillants habits étendu sur son char, tenant dans sa main les rênes de cuir qu'il avait l'habitude de diriger de son vivant ! Ces rênes étendues sur sa jambe droite et passant par les quatre anneaux de bronze pour aller jusqu'aux mors des chevaux ; sa large épée au côté sur laquelle repose son bras droit muni de son insigne de commandement ; sur sa jambe gauche son casque brillant accompagné des disques ajourés qui formaient avec le harnachement des chevaux un groupe étincelant ; à sa gauche sa lance avec son long manche et ses deux javelines ; enfin cette belle série de vases aux formes si dégagées remplis d'aliments divers et, à la hauteur de la tête, dans une fosse à part creusée immédiatement à côté, un énorme sanglier placé sur un plan incliné, la tête en haut et orienté comme le défunt !

A ces teintes si variées de l'or, du bronze, du fer poli, viennent s'ajouter celles non moins variées des nombreuses victuailles. Parmi les fleurs qui, comme de nos jours, servaient aux cérémonies religieuses, les roses devaient par leurs teintes fraîches compléter cet imposant et curieux tableau. L'emplacement de celles-ci dans la tombe devait être sur le plancher du char au-dessus de la tête, dans cet espace de 35 centimètres où nous n'avons absolument rien trouvé.

Près de cette sépulture nous avons découvert, le 24 avril 1901, celle d'un autre guerrier ayant aux doigts un anneau d'or.

Notre personnage était d'une taille moyenne. Ses osse-

ments, plutôt grêles, étaient bien moins gros que ceux d'une sépulture moins riche relevée à côté.

Une troisième tombe existait encore auprès de ces deux autres; retrouvée lors de la visite de la Société d'Anthropologie de Paris en 1901, elle avait été violée et le fond présentait une différence de niveau aux deux tiers de sa longueur. Quelques ossements seuls étaient restés. Une rigole circulaire de 12 mètres de diamètre remplie de terre noire entourait la sépulture.

LA FOSSE

La sépulture était orientée au levant; elle mesurait 4 mètres de longueur, y compris l'emplacement réservé aux mors de brides.

La fosse où reposait le guerrier avait 3 mètres de longueur sur 1 mètre 65 de largeur et 65 centimètres de profondeur. Celle où avaient été déposés les mors de brides 75 centimètres de largeur sur 50 de longueur et 40 de profondeur; la rigole qui les reliait avait 50 centimètres de longueur sur 10 de largeur.

Deux tranchées de 40 centimètres de profondeur avaient été pratiquées le long des parois, à hauteur des épaules de l'inhumé, pour recevoir les roues du char, de façon que l'essieu portât sur le sol de la fosse.

Une particularité nous a frappé: c'est que le fond de la sépulture était aussi dur que du ciment. Nous avons remarqué que, dans notre cimetière, plus le mobilier funéraire était important, plus les pieds des vases étaient difficiles à dégager de l'endroit où ils semblaient scellés; ne serait-ce pas le fait d'un produit quelconque, répandu sur le corps pour le conserver, qui, mis en contact avec le calcaire, aurait par une action chimique produit cette espèce de ciment?

TERRE NOIRE

La grande quantité de terre noire, que renfermait cette sépulture, et la façon dont elle était placée, nous autorisent à émettre l'opinion suivante relativement à son origine :

1° Ce n'est pas le corps, qui a, par sa décomposition, noirci la terre : le squelette était comme scellé dans une sorte de béton et les os entourés d'une terre sableuse. La face et les oreilles étaient seules dans la terre noire. Cette dernière était étendue *uniformément* dans toutes les parties de la sépulture *au-dessus* du corps. La petite fosse rectangulaire, où étaient placés les mors de brides, quoique isolée de la fosse principale, en renfermait également.

La lance, les javelines et le couteau étaient enterrés dans le sable, comme dans toutes les sépultures que nous avons fouillées.

2° Nous pensons que la terre noire n'est pas le produit de la décomposition de la mousse ou des feuilles mortes, dans lesquelles les inhumés auraient été ensevelis, comme certains archéologues le supposent, ni le produit de la décomposition des victuailles mises dans la sépulture au moment de l'inhumation, comme nous l'avons lu dans un bulletin archéologique. En effet, il n'est pas admissible que l'on ait pu mettre dans la sépulture une telle quantité de mousse ou de feuilles pour produire, au bout de vingt et quelques siècles, près de deux mètres cubes de terreau. Plusieurs wagons n'y auraient pas suffi ! Il n'est pas admissible non plus que les victuailles aient pu produire cette masse énorme de terre noire. Un troupeau de bœufs aurait été nécessaire ! En admettant, comme le disait l'auteur de l'article du bulletin précité, que l'on ait mis dans la sépulture la valeur de plusieurs bœufs, où les

aurait-on placés dans cette fosse remplie par la grande quantité d'objets que nous avons recueillis ?

L'éminent archéologue qui soutenait cette thèse a sans doute oublié de dire que la viande de ses bœufs était désossée avant d'être enterrée, puisque nous n'avons recueilli qu'un kilo d'os environ.

3° Dans les sépultures qui n'ont pas été violées, la terre noire est généralement exempte des pierres que l'on rencontre dans toutes les terres arables.

4° Tous les *fouilleurs* affirmeront avec nous que ce n'est pas la terre de l'endroit qui a été noircie par la décomposition des victuailles, ou des cuirs, ou des vêtements du guerrier. Alors que la terre naturelle est grise ou jaunâtre, grèveuse ou crayeuse, celle de la sépulture est toujours fine et noire. Les parois de la fosse sont *toujours nettement* d'une teinte différente de celle de la terre et de la sépulture.

5° Dans un cimetière du XIV^e^ ou du XV^e^ siècle, situé à deux cents mètres de l'emplacement de nos fouilles, nous avons fait l'investigation d'un certain nombre de sépultures où les inhumés avaient été enterrés en terre franche comme nos gaulois marniens, c'est-à-dire sans cercueils. Là, *pas la moindre trace de terre noire* n'a été constatée.

A dix mètres de la fosse à char, reposait un guerrier qui n'avait pour tout mobilier que son épée et un très modeste couteau. La sonde ne nous l'avait pas révélé en 1901 parce qu'il n'y avait *pas un grain de terre noire*.

Dans la sépulture dont il vient d'être question, comme dans toutes celles explorées aux environs, nous avons constaté que plus la fosse était riche en objets funéraires, plus il y avait de terre noire.

Il y a, ce nous semble, toute une révélation dans ce fait. Ne serait-ce pas là en effet le point de départ, l'origine de

cette coutume pratiquée par les gallo-romains et encore de nos jours dans certaines contrées, laquelle consiste à jeter de la terre sur le cercueil au moment de l'inhumation ? Nous savons qu'à l'origine du christianisme, les coutumes païennes qui n'étaient pas contraires au rite chrétien furent sanctifiées et continuèrent à être pratiquées. Aujourd'hui encore, lorsque le cercueil est descendu dans la fosse, le prêtre jette de la terre trois fois dessus en prononçant des paroles liturgiques. Cette pratique était tellement dans les mœurs que, à l'époque révolutionnaire, l'officier public parodiant le cérémonial ci-dessus se plaçait sur le bord de la fosse, brandissait son sabre et fendait l'air en quatre parties ; puis jetant de la terre avec cette arme sur le cercueil prononçait ces mots : « O mort, au nom de la loi et du peuple français, je livre ton corps à la terre pour devenir la pâture des vers, et ton âme à l'Être suprême ».

Ne peut-on pas admettre que cette terre était fournie par les prêtres, à chaque personne qui assistait à la cérémonie funéraire, pour être jetée sur le corps, afin de faire au défunt une couche plus douce ? Cette idée paraît vraisemblable pour la raison que nous citons plus haut : plus la sépulture est riche, plus il y a de terre noire ; ce qui suppose un plus grand nombre d'assistants.

Cette terre qui est une sorte de terreau, donnant à l'analyse chimique une forte proportion d'azote, nous semble provenir de la décomposition de feuilles mortes et devait apparemment être tirée des forêts où se tenaient les prêtres à certaines époques.

Et pour convaincre les plus incrédules, nous dirons que notre terre noire marnienne est remplacée, dans les sépultures antiques de certaines contrées de la France, par une terre d'un jaune clair et aussi fine que la noire.

Cette terre noire ou jaune était donc *mise* dans la sépulture au *moment* de l'inhumation.

La question se trouve. semble-t-il, tranchée d'une façon indiscutable par ce dernier argument.

LE CHAR

D'après la position qu'occupaient les moyeux dans la sépulture, on peut évaluer l'écartement entre les roues à 1 mètre 35.

Les roues étaient en bois, cerclées de fer et mesuraient 80 centimètres de hauteur. Comme les roues de nos voitures, elles avaient des jantes et des rayons. Elles n'étaient certainement pas pleines. Ce qui nous autorise à affirmer ce fait, c'est que le bois adhérent aux cercles est de fil tout autour. Or, si les roues avaient été en bois sur toute leur surface, forcément il n'y aurait eu que les deux points opposés dont le fil du bois se serait trouvé tangent au cercle. Ce dernier était en fer arrondi et cannelé de 3 centimètres de largeur, autant que nous avons pu en juger, nonobstant la couche de rouille qui les recouvre. Les frettes des moyeux, en fer creux demi-rond, avaient 145 millimètres de diamètre intérieur et 17 centimètres extérieurement ; la largeur du fer était de 2 centimètres et l'épaisseur de 3 millimètres.

De gros clous, dont la tête était en dehors du cercle, retenaient les rayons ; les jantes étaient fixées aux cercles par une série de clous moyens, dont nous avons retrouvé les traces.

Par ce qui reste du bois des roues, on peut fixer approximativement la largeur de la jante à 4 centimètres.

La plate-forme du char, d'après l'emplacement des attaches de traction, avançait jusqu'aux coudes du guerrier, pour se terminer du côté opposé à 35 centimètres plus loin

que la tête, c'est-à-dire jusqu'à la paroi de la sépulture. Elle ne pouvait donc avoir, au maximum, qu'un mètre de longueur.

Les pitons d'attelage au nombre de deux étaient en fer articulé. La longueur totale de chacun d'eux est de 24 centimètres ; la partie la plus longue avait 16 centimètres et était renflée au milieu.

Les observations scrupuleuses que nous avons faites en pratiquant la fouille de notre sépulture à char, jointes aux *documents* recueillis dans les fosses à char déjà découvertes, nous permettent de prouver que les chars gaulois de l'époque marnienne, contrairement à ce qui a été dit à ce sujet dans les mémoires de la *Société Académique de la Marne*, avaient des traits d'attelage et n'étaient certainement pas traînés seulement à l'aide d'un timon dont l'extrémité reposait par une sorte de joug sur le garrot des chevaux. Ce n'est pas en comparant les vestiges des civilisations datant de cinq siècles avant nos gaulois marniens, ni en analysant les mœurs des gallo-romains que l'on peut tirer des conclusions certaines sur cette question. En archéologie et surtout dans la question qui nous occupe, ces déductions n'ont point de valeur et c'est le cas de répéter ce que disait un jour le secrétaire d'une société archéologique : « En préhistoire l'imagination doit avoir « des bornes, il s'agit là d'une science nouvelle, qui est « une *science naturelle* et non pas une variété de *littéra-* « *ture historique* où les esprits inventifs peuvent se « donner librement carrière. »

Nous admettons volontiers que les chars égyptiens, grecs, indiens, assyriens et même gallo-romains étaient traînés à l'aide d'un timon terminé par un joug qui reposait sur le garrot des chevaux ; mais cela ne prouve pas que nos grands ancêtres marniens n'étaient pas plus pra-

tiques que leurs prédécesseurs et même que leurs successeurs.

Nous savons tous qu'à l'époque marnienne les habitants de nos contrées connaissaient l'or, l'argent, le bronze, le fer, l'émail, le verre, le corail, que l'art de la coutellerie était presque arrivé à la perfection ; nous constatons tous les jours le goût qu'ils déployaient dans la confection de leurs bijoux. Tous les objets que nous recueillons à leurs côtés portent le cachet d'une civilisation très avancée, civilisation bien supérieure à celle de leurs prédécesseurs et même de leurs successeurs. Il n'est donc pas étonnant que des peuplades, dont l'intelligence était aussi développée et qui construisaient des chaînes parfaites en fer et en bronze, aient eu cette idée *si simple* de placer un piton de chaque côté de leur char pour y fixer des traits qui allaient s'accrocher au joug par un anneau de façon à encadrer les deux chevaux.

Ceci dit, nous allons examiner les *documents* indiscutables qui nous autorisent à émettre cette opinion : les objets recueillis dans les sépultures mêmes.

A quoi pourraient servir ces deux pitons articulés que l'on retrouve toujours en avant des roues dans les sépultures à char ? Tous les fouilleurs qui les ont recueillis sont d'accord pour dire que c'était pour y attacher des traits servant à la traction du char. Les profanes eux-mêmes en examinant dans leur ensemble ces pitons articulés ne peuvent leur attribuer d'autre emploi. Si on les considère dans leur mode de construction, on trouve d'abord une tige longue de 6 centimètres qui était entrée dans la charpente du char et rivée à l'intérieur sur une petite plaque de fer de deux centimètres de côté, puis une autre partie longue de 16 centimètres ornementée par un renflement allant en augmentant vers le milieu et terminée

à chaque extrémité par un anneau : l'un de ces anneaux servait à attacher le trait d'une façon fixe et l'autre formait, placé dans l'anneau de la tige rivée au char, l'articulation qui subissait le frottement occasionné aux traits par le mouvement des chevaux.

Nous avons dit plus haut que l'on retrouve des pitons d'attelage dans toutes les sépultures à char ; en effet, dans celle fouillée par M. Morel en 1873, à Somme-Bionne, les mêmes pitons ont été recueillis et sont figurés dans la planche 7 des mémoires de la *Société Académique de la Marne*, année 1874-1875 ; ils sont sensiblement pareils aux nôtres et leur emplacement dans la sépulture ne variait pas de quelques centimètres. Voici la description qui accompagne la planche. « En deux *pitons d'attelage* « formés d'une tringle en fer, munie à chaque extrémité « d'un anneau dans lequel était passé un crochet rivé au « char. On suppose qu'à ces deux ferrements s'adaptaient « les traits ».

Les mêmes pitons d'attelage placés *exactement* aux mêmes endroits que ceux de Somme-Bionne et de Châlons ont été recueillis dans la sépulture à char de Beine, découverte par M. Coyon, ainsi que dans celle fouillée le 27 janvier 1876 dans le cimetière de Sablonnière (Aisne) et figurée dans la planche F de la collection Caranda (époque marnienne). La description jointe à la planche porte dans l'inventaire des objets qui se trouvaient dans cette sépulture « Pitons d'attelage formés d'une tringle « en fer munie à chaque extrémité d'un anneau dans « lequel était passé un crochet rivé au char. On suppose « qu'à ces deux ferrements s'adaptaient les traits ».

En 1883, notre éminent collègue, feu M. Auguste Nicaise, partageait notre manière de voir au sujet de la traction des chars gaulois de l'époque marnienne.

En donnant la description de la fosse à char de Sept-Saulx, il disait dans les mémoires de la *Société Académique de la Marne,* année 1883-1884 : « C'est en effet sur ces « plaques moins épaisses et se relevant peut-être sur le « côté que l'on remarque un *anneau,* dans lequel passait « sans doute une courroie ou une corde servant à l'atte- « lage. »

Nous concluons donc que des pitons articulés ou des anneaux existaient dans *toutes* les sépultures à char déjà découvertes dans la Marne et aux environs ; que ces pitons d'attelage se trouvent *toujours* à l'emplacement où un carrossier les placerait aujourd'hui s'il était appelé à construire un véhicule analogue aux chars en question ; que les opinions émises par presque tous les fouilleurs sont que ces pitons articulés servaient à la traction du char.

La question est donc tranchée. Les chars gaulois de l'époque marnienne étaient traînés à l'aide d'un timon et par des traits.

Nul ne contestera que les *documents* qui nous ont aidés à soutenir notre thèse aient plus de valeur que les plus belles dissertations basées sur les mœurs de peuplades tout-à-fait différentes de celles de nos Gaulois marniens.

LE SANGLIER

A un mètre de la sépulture et à hauteur de la tête du guerrier se trouvait une fosse, longue de 1m30 et large de 80 centimètres, contenant la fameuse terre noire des sépultures gauloises. Au lieu d'un squelette humain, nous en avons sorti le squelette entier d'un sanglier de forte taille.

Notre ancien collègue, M. Nicaise, dans la description

qu'il a faite de la sépulture à char de Sept-Saulx, signale également la présence d'un sanglier en avant de la roue droite du char. Le nôtre se trouvait à côté de la roue gauche.

Ne peut-on pas faire un rapprochement entre les mœurs de nos ancêtres et les coutumes que nous pratiquons lorsque vient à mourir l'un de nos chefs d'armée?

Aujourd'hui, dans les cérémonies funèbres des généraux, on place sur l'affût d'un canon le cercueil recouvert d'un drapeau tricolore. Autrefois les Gaulois inhumaient leurs chefs vénérés sur leur char de guerre, accompagnés de l'animal symbolique de leurs enseignes.

Dans toutes les sépultures que nous avons fouillées, nous avons trouvé soit des restes de têtes, soit des restes de jambons ou d'épaules de cet animal. Or, les aliments étaient assez nombreux et variés dans la sépulture même, sans qu'il ait été nécessaire de mettre à côté et en dehors de la fosse un sanglier entier; et, remarque particulière à signaler, cet animal n'était pas placé, comme le sont presque toujours les victuailles, à portée de la main droite de l'inhumé, mais à un mètre à gauche sur un plan incliné, la tête à la hauteur de celle du guerrier et orientée comme celle de ce dernier. Nous ne voyons pas là un trophée ou les restes des victuailles, mais l'indice d'une coutume que l'on ne retrouve pratiquée qu'auprès de certains personnages de marque, inhumés sur leur char. Si l'on n'a pas signalé la présence d'un sanglier auprès de la plupart des sépultures à char déjà découvertes, c'est que sans doute on n'a pas fouillé à côté, car le fait signalé par nous l'a été aussi par le savant archéologue Auguste Nicaise dans la fouille de la fosse à char de Sept-Saulx et par d'autres dans les sépultures à char découvertes près de Reims.

Ce qui nous a autorisé à émettre l'opinion que le sanglier découvert à côté de notre guerrier était un symbole, c'est que nous retrouvons constamment, dans l'histoire des Gaulois, que les guerriers se rangeaient au moment du combat sous les *sangliers d'or* (1) et que le cheval faisait partie des symboles de la Gaule, et qu'il remplaçait, avec le sanglier, au dessus des drapeaux, l'oiseau que les Romains avaient pris pour emblème.

La médaille d'argent des *Letavicus*, chef des Eduens, qui représente un guerrier à cheval portant un sanglier au bout d'une hampe n'est-elle pas une preuve qui peut corroborer celle citée plus haut ?

Ne pourrait-on pas rechercher si les sangliers vivaient dans nos contrées à l'état domestique il y a vingt et quelques siècles, ou si comme à l'époque actuelle ils existaient à l'état sauvage ? La découverte de plusieurs de ces animaux près d'un chef gaulois laisserait supposer que les peuplades qui habitaient Châlons à cette époque en avaient à leur disposition selon leur besoin.

LES ARMES

L'épée, comme toutes celles de l'époque de la Tène I, est à bouterolle en forme de lyre. Elle mesure 80 centimètres de longueur exactement, fourreau et soie compris; sa largeur est de 5 centimètres ; la soie a 12 centimètres.

Elle est de même dimension que celles des deux guerriers qui reposaient dans la sépulture voisine où était l'anneau d'or.

(1) On trouve fréquemment des extrémités d'enseignes : ce sont des sangliers en or, en argent et en bronze de différents types.

Certaines monnaies sorties des ateliers monétaires de Châlons représentent un sanglier-enseigne, la hampe dans la patte supérieure.

Les épées des simples guerriers trouvées dans le même cimetière ne mesuraient que 72 centimètres ; celles des chefs étaient donc plus longues de 8 centimètres.

Deux anneaux de fer trouvés à côté de la poignée de l'épée servaient certainement à la suspendre.

Rien de particulier à signaler au sujet de la lance ; elle mesure 27 centimètres de longueur, et à la partie la plus large 5 centimètres.

Les deux javelines soudées ensemble par la rouille ont chacune 20 centimètres de longueur et 3 centimètres de largeur

Le casque. — Les nombreux fragments que nous avons recueillis permettent de l'assimiler à celui découvert par M. Fourdrignier à La Gorge-Meillet. Il est en bronze et de forme conique. Le diamètre intérieur a environ 20 centimètres. L'épaisseur du métal est de 1 millimètre. Les bords sont plus épais que le cimier.

Deux cocardes travaillées au repoussé ornent les deux côtés où se fixaient les jugulaires.

Une sorte d'aigrette en bronze gisait sur l'un des côtés. Se fixait-elle en avant ou latéralement ?

Dans la tombe, la partie qui semble être la visière était placée sur la cuisse gauche du guerrier face à l'intérieur.

Le bracelet d'or. — Ce bracelet, le troisième trouvé dans le département de la Marne, était, comme tous les objets d'or pur ensevelis depuis des siècles, aussi brillant le jour où nous l'avons découvert que lorsqu'il a été enterré. La forme de cet anneau est celle d'un œuf dont une extrémité aurait été aplatie. Son diamètre dans sa plus grande largeur est de 94 millimètres et la partie la plus étroite mesure 65 millimètres. Son poids est de 20 gr. 5 ; l'épaisseur du métal est de 2 millimètres et demi. On y remarque les mêmes traces de martelage que sur

les bracelets et anneaux d'or gaulois déjà signalés. Sa teinte n'est pas la même que celle de l'anneau d'or trouvé par nous en 1901 ; tandis que celui-ci a un reflet blanchâtre, celui-là a une belle teinte jaune.

Les mors de brides. — Les mors de brides des chevaux de notre guerrier diffèrent de ceux trouvés par MM. Fourdrignier et Morel, en ce sens que les nôtres sont tout en fer et que ceux de La Gorge-Meillet sont complètement en bronze, tandis que ceux de Somme-Bionne sont en fer et et en bronze.

Pour ceux de Châlons, la partie qui se trouvait dans la bouche du cheval est articulée. Elle se divise en deux et l'écartement entre les anneaux extérieurs est de 10 centimètres. Ces derniers parfaitement ronds ont 8 centimètres de diamètre et 5 millimètres d'épaisseur.

Ces mors sans branches et brisés dans leur milieu sont en somme des mors de filet semblables à ceux de nos bridons actuels. La minceur des canons assurait la puissance de ces freins ; les anneaux terminaux, à cause de leur grand diamètre, empêchaient le mors de sortir de la bouche sous l'influence des tractions latérales.

Ceux de La Gorge-Meillet, qui sont divisés en trois parties, ont 11 centimètres d'écartement ; et les anneaux ont le même diamètre que les nôtres. Ceux de Somme-Bionne, plus petits que ceux de Châlons et de La Gorge-Meillet, n'ont que 8 centimètres d'écartement, et les anneaux seulement 7 centimètres de diamètre. Comme les nôtres, ils sont en deux parties.

D'après ces constatations, il résulte que les mors de brides des chevaux de notre guerrier diffèrent des autres par leur construction tout en fer et par leur taille intermédiaire.

Les anneaux. — Les quatre anneaux de bronze, qui

étaient alignés aux pieds du guerrier, sont patinés d'une façon admirable; leur diamètre est de 3 centimètres et l'épaisseur du métal de 6 millimètres.

Celui que nous avons trouvé dans le couloir reliant les deux fosses est légèrement aplati ; il est plus grand que les quatre précédents et mesure 4 centimètres de diamètre.

Les trois qui étaient avec les mors de brides sont tout à fait différents de ceux déjà décrits : l'un en bronze large de 37 millimètres est aplati et orné de moulures circulaires d'un gracieux effet. L'usure a produit au tiers de l'intérieur de cet anneau une légère dépression. A cet endroit, le métal ne s'est pas oxydé et est resté tellement brillant qu'il semble doré. Ce fait porterait à croire que les objets en bronze que l'on suppose avoir été recouverts d'une couche d'or étaient simplement très brillants au moment où ils ont été enterrés.

Il faut repousser toute idée d'une applique d'or sur bronze, du moins pour le cas particulier qui nous occupe, car, dans l'anneau en question, il n'y a de parties réellement brillantes que celles où le frottement était le plus fréquent.

Un autre anneau, également en bronze, large seulement de 22 millimètres, se trouvait à côté d'un de même taille, mais d'un métal blanc à la surface, ayant l'apparence du fer étamé.

LES CUIRS

Comme nous l'avons dit précédemment, lorsque nous nous sommes trouvé en contact avec le mobilier funéraire, toute la terre fut sortie à la main avec de grandes précautions. C'est ainsi que nous avons pu constater que des traces complètement noires, larges d'environ 2 centi-

mètres, partaient de dessus la jambe droite de l'inhumé pour aller aboutir à l'endroit où se trouvaient les mors de brides des chevaux. Ces traces noires, restes du cuir des rênes, étaient très apparentes dans l'intérieur des quatre anneaux de bronze.

Quoique nous n'ayons aucun doute sur ce qu'étaient ces traces noires, notre opinion fut confirmée par la découverte des doubles boutons en bronze, car à l'un d'eux le cuir était resté adhérent.

LES VASES.

La céramique était représentée par quinze belles poteries, déposées sur le côté droit de l'inhumé ; malheureusement toutes étaient brisées.

D'après une reconstitution, nous avons reconnu deux assiettes semblables à celles que l'on trouve d'habitude dans les sépultures gauloises ; huit vases en terre noire lustrée, de différentes hauteurs, décorés de simples filets dont l'élégance de la forme est remarquable ; un vase à boire qui, par sa sveltesse, rappelle nos flûtes à champagne ; enfin quatre plus grands vases, d'une facture supérieure, sont au type caréné.

Deux ont la forme d'une élégante coupe de 30 centimètres de hauteur avec ornements à angles droits remplis de sortes d'arabesques blanches avec filets rouges. Pour les deux autres à dessins très soignés, l'un a 42 centimètres de hauteur, 29 centimètres de diamètre à la panse, et l'orifice a 39 centimètres. Les ornements consistent en filets horizontaux réunis trois par trois, encadrant des rectangles qui alternent avec des carrés coupés de diagonales. Ces figures sont séparées les unes des autres par des groupes de traits verticaux. Ces dessins incisés ont encore de la barbotine ou une matière dont le temps

a terni les couleurs. L'autre vase peut compter parmi les plus hauts, car il mesure *62 centimètres en élévation* avec 29 centimètres de diamètre à l'orifice ; il a 1 mètre 25 de circonférence à la partie la plus large et le pied a 14 centimètres de diamètre. Il est orné de dessins en grisaille représentant des doubles carrés, au milieu desquels se trouvent des traits en croix. Ces dessins clairs répandus à profusion sur le noir lustré du vase en font un type hors ligne.

Presque tous ces vases sont à pied. Ils se différencient de ceux, également à pied, trouvés dans les sépultures voisines, en ce sens que ceux dont nous venons de parler devaient être faits en deux fois. Ils étaient d'abord tournés, puis tournasés, c'est-à-dire que le vase proprement dit était remis sur le tour dans la position renversée pour donner au pied la même régularité et la même horizontalité qu'au bord supérieur ; alors que les vases des sépultures voisines ont été seulement tournés, le pied ayant été fait à part et *rapporté* pendant que la terre était encore molle.

Il est du reste très facile de distinguer l'un et l'autre : le premier type est toujours d'aplomb et les filets qui ornent généralement le pied sont régulièrement espacés et horizontaux, tandis qu'au second les vases penchent souvent d'un côté d'une façon très appréciable et les filets ne sont pas horizontaux.

LES VICTUAILLES

Le repas funéraire devait être plantureux, car les restes occupaient toute la partie comprise entre la paroi de la fosse et la droite de l'inhumé. Sur une longueur de 1 mètre 69 environ, alignés sur deux rangs, se trouvaient les vases remplis en partie d'aliments liquides, puis parallèlement,

es grosses pièces de venaison, allant des pieds jusque près du coude droit. A côté des épaules de bœuf et des jambons de sanglier, s'alignaient les coqs (nous avons retrouvé une patte avec l'ergot), lièvres, canards, pigeons et petits oiseaux. Nous venons de dire que les vases étaient en partie remplis d'aliments liquides ; en effet, en dehors de l'hydromel, des pois et des lentilles qui devaient être largement représentés, il se trouvait un vase ayant 12 centimètres de hauteur rempli de grenouilles. Nous avons compté jusqu'à 110 os de ces succulents batraciens.

Nos observations nous laissent croire que ces victuailles étaient cuites, quoique les os, après un aussi long séjour dans la terre ne permettent que peu de trancher la question. Il est vraisemblable que les grenouilles n'ont pas été mises crues dans le vase, pour la simple raison qu'il aurait été impossible d'y introduire la quantité qui a produit les 110 os que nous avons recueillis.

Dans la sépulture de notre cimetière où se trouvait l'anneau d'or le couteau conservait des marques de son contact avec ces victuailles. Or, si la viande avait été crue, elle se serait décomposée sans laisser d'autres traces que la rouille.

M. Bourin, de Vitry-les-Reims, en fouillant un foyer dans un cimetière gaulois de même époque, a trouvé du blé complètement grillé. S'il n'avait pas été cuit, après un tel séjour dans l'humidité, aucune trace n'en serait restée.

D'autre part, la plupart des vases gaulois portent d'un côté des parties rougeâtres occasionnées par le feu. Serait-ce un défaut dans la cuisson des vases eux-mêmes ? Ou bien plutôt l'action du foyer où l'on faisait cuire les aliments ?

Cette découverte d'une grande quantité d'os de grenouilles, dans un vase relativement petit, a une certaine

valeur pour appuyer l'opinion que nous émettons au sujet de cette question qui n'a pas encore été discutée.

LE COUTEAU

Il était par sa forme et sa grande dimension en rapport avec le reste du mobilier funéraire. Sa longueur totale est de 37 centimètres ; la lame mesure 20 centimètres et a 45 millimètres de largeur à la base ; elle ne se rétrécit que vers la pointe, qui est très effilée. Le manche, apparemment en corne, est d'une conservation parfaite. Il est bien en main, son épaisseur est de 15 millimètres. En un mot, ce couteau ressemble à ceux dont se servent journellement les bouchers aujourd'hui. Avec un instrument semblable, un sanglier de forte taille pouvait être dépecé rapidement.

La grande quantité de vases, répartis entre le corps et la paroi de droite, ne permettait pas de déposer le couteau à son emplacement habituel, c'est-à-dire à portée de la main droite. Il occupait le seul espace resté libre dans cette vaste fosse : un étroit rectangle aux pieds, le long de la paroi droite.

Nous avons noté cette particularité que, dans toutes les sépultures de notre cimetière, le couteau se trouvait toujours à portée de la main droite de l'inhumé et que cette règle n'avait pas été observée pour la sépulture à char, ainsi que pour celle où nous avons trouvé l'anneau d'or.

Selon nous, le couteau, que l'on retrouve généralement dans les sépultures marniennes, n'était pas une arme ; c'était un ustensile de ménage, dont les inhumés étaient censés se servir après leur mort pour découper les aliments funéraires.

Ce qui nous autorise à émettre cette opinion, c'est qu'on retrouve ce couteau toujours avec les restes des victuail-

les et que dans notre cimetière tous les inhumés, riches ou pauvres, hommes, femmes ou *petits enfants* (1) avaient le leur et généralement proportionné à leur rang et à leur âge.

A PROPOS DE L'AURIGE

Nous ne pouvons terminer la description d'une sépulture à char sans parler de l'aurige, de ce soi-disant esclave, qui aurait été immolé d'abord, puis inhumé sur son maître. Cette légende qui a vécu une vingtaine d'années, est complètement détruite aujourd'hui. Toutes les sommités archéologiques sont d'accord pour reconnaître que l'inhumé, qui reposait quelquefois sur un guerrier enterré avec son char, n'était pas de la même époque que ce dernier.

Du reste, dans une conférence récente au Musée de Saint-Germain, où notre collègue M. Fourdrignier expliquait la double sépulture à char de La Gorge-Meillet, justice a été faite de cette hypothétique hérésie, trop longtemps accréditée (2).

Il se base d'abord sur leurs épées et leur bouterolle : celle de l'inhumé sur son char est au type *Marnien*, la *Tène I*, tandis que l'autre, bien plus récente, est au type de la *Tène II*.

La différence des inhumations. — Celle du dessous avec ses vases, son mobilier abondant en bronze, en fer, en corail, était dans cette terre noire spéciale. Un ordre parfait régnait dans l'emplacement de tout ce mobilier.

(1) Les fosses 15 et 18 de notre cimetière renfermaient les restes d'enfants d'environ 8 à 9 ans et tous les deux avaient leur petit couteau.

(2) Edouard Fourdrignier. *Conférence-promenade du 10 avril 1904, au Musée des Antiquités nationales de Saint-Germain : l'Age du Fer. Hallstat ; le Marnien ; la Tène.* — 1 pl., 18 fig., Paris, 1904.

Pour l'autre, plus de vases ; seule une épée pour la caractériser ; la terre était crayeuse, mal préparée, indice certain d'une sépulture hâtivement faite, où les soins habituels paraissent méconnus.

Conservation toute autre des ossements. — Pour ceux déposés sur le char, elle est complète ; pour les autres, elle est très relative. Or, on sait que, dans nos régions, la conservation des ossements est d'autant plus parfaite que les sépultures sont plus anciennes.

Les conclusions de notre honoré collègue, c'est que près de deux siècles se seraient écoulés entre ces deux inhumations. L'immolation d'un esclave ou de l'aurige ne se comprendrait pas.

A ces arguments, précisés par la découverte elle-même, nous tenons à ajouter une nouvelle observation, qui, croyons-nous, n'a pas encore été signalée. Elle nous donne la conviction que, dans les sépultures à char découvertes à ce jour de nos côtés, non seulement il n'y avait pas d'aurige, mais que même il ne pouvait y en avoir.

Le char lui-même, en tant que véhicule, va nous édifier.

Pour notre découverte de Châlons-sur-Marne, nous sommes certain qu'il n'y avait qu'un seul inhumé et qu'au dessus il n'y avait aucun indice de sépulture superposée. Elle est suffisamment caractérisée pour lui assigner, comme date, la belle époque marnienne, c'est-à-dire le commencement du IVe siècle avant notre ère.

Or notre char, comme tous ceux déjà connus, n'avait, comme écartement entre les roues, que 1m35. Il nous semble donc assez difficile, même en supposant que l'aurige n'ait pas été immolé, d'admettre que deux personnes, l'une combattant et l'autre tenant les rênes, aient

pu se tenir en équilibre dans un espace aussi restreint (un mètre carré).

Par les mesures que nous avons relevées, la plate forme du char ne pouvait en effet avoir davantage. L'écartement entre les roues étant de 1m35, il n'y avait guère qu'un mètre de plancher dans ce sens. Dans l'autre, l'espace ne pouvait être que de la longueur existant entre l'essieu et la paroi de la fosse du côté de la tête, ajoutée à la distance dudit essieu à l'emplacement des attaches de traction du char. Or, celle-ci étant dans le premier cas d'environ 45 centimètres et de 50 dans le second, il est fort probable que le plancher ne dépassait pas un mètre également dans ce sens.

D'un autre côté, ne serait-il pas téméraire d'affirmer qu'un char, construit avec un essieu en bois monté sur des roues cerclées avec du fer ne mesurant pas plus de 3 centimètres de largeur et d'une épaisseur de deux ou trois millimètres, avec des crochets de traction très faibles, était capable de supporter deux hommes dans une course de combat ?

On pourrait encore ajouter que les vestiges des rênes, encore à la main de l'inhumé, prouvent que lui seul conduisait le char, à l'exclusion de tout compagnon.

Ces observations nous font donc récuser ici l'existence d'un aurige.

***

L'heure n'est pas encore venue de conclure sur les occupants de nos régions à ces époques lointaines. Notre travail avait un seul but : fournir une page à ce volume, qui prouvera un jour d'une façon évidente que le génie des Gaulois n'était pas inférieur à celui des Romains.

Malheureusement, presque tous les objets qui pourraient le mieux aider à évoquer, à faire revivre ce lointain passé ont subi des altérations profondes. Un seul de tous ceux que nous avons recueillis est intact : c'est l'anneau de commandement. Le temps lui aussi, comme les hommes, respecte la matière dont il est fait : l'or, le métal par excellence !

L'anneau d'or était, avec le casque et l'épée, l'un des trois attributs de l'autorité militaire, la récompense des guerriers valeureux. Ces attributs, inséparables pendant la vie, se retrouvent aussi réunis dans la tombe, perpétuant ainsi le souvenir des grandeurs et des dignités, sans nous révéler, hélas ! ni les faits ni les noms de ceux qui s'y étaient illustrés.

Du casque qui abritait le cerveau, il ne reste que des parcelles corrodées ; l'épée, l'instrument d'exécution, a perdu son tranchant ; l'anneau d'or seul, intact, a survécu, quand tout s'évanouit, emporté par la poussière des siècles.

LES OBJETS D'ART DES ÉGLISES

de l'Arrondissement

DE SAINTE-MENEHOULD (MARNE)

PAR M. BROUILLON

L'étude qu'on va lire est la suite naturelle d'une mission ayant pour but la recherche de ceux des objets d'art existant dans les églises de l'arrondissement de Sainte-Menehould, qui seraient susceptibles d'être classés comme monuments historiques.

Elle ne contient pas l'inventaire de tout ce que ces édifices renferment comme mobilier décoratif, mais se réfère simplement aux œuvres — meubles proprement dits ou immeubles par destination — qui, à divers degrés, paraissent être de nature à intéresser les artistes et les archéologues.

Il n'y sera fait mention, en général, que d'objets apparents, car les cages d'escalier, les clochers, les combles et aussi les greniers des presbytères recèlent bien des œuvres de prix que nous espérons voir quelque jour sortir d'une dégradante poussière et d'un exil immérité.

Ce relevé — s'il était lu — pourrait éclairer certains administrateurs paroissiaux sur la valeur, non pas vénale, mais artistique, d'objets confiés à leur garde et

contribuerait ainsi à assurer la préservation, l'entretien et la conservation d'œuvres d'art qui n'ont pas encore disparu des églises.

Car une multitude d'objets ont été dispersés déjà. Et il y a lieu de reconnaître que le brocanteur n'est pas, comme on pourrait le croire, le principal ennemi à redouter. Trouverait-il à acheter, si l'on ne consentait à lui vendre ? Que de destructions systématiques, que d'aliénations imprévoyantes d'objets artistiques se sont produites par le fait même de ceux qui eussent dû témoigner à leur égard la plus grande sollicitude et prendre le plus d'intérêt à leur conservation !

La restauration des églises, leur réfection totale ou partielle, ont eu, à ce point de vue, un effet désastreux. On a trop souvent, à cette occasion, mis au rebut ou détruit quantité d'objets ou de meubles de valeur, sous prétexte que ceux-ci ne s'harmonisaient plus avec le style du monument, comme si l'on ne pouvait admettre qu'un édifice datant d'un siècle déterminé contînt de belles choses appartenant à des styles qui fleurirent postérieurement à sa construction, ou encore sous prétexte que ces objets, n'étant plus dans leur intégrité primitive, en étaient devenus « indécents ».

Un excellent moyen de défense contre la dilapidation des richesses des églises — mais nous n'osons espérer voir ce vœu se réaliser — serait la confection de consciencieux inventaires, dans lesquels un chapitre spécial serait consacré, non aux objets d'art, objets dont la détermination laisse une marge trop grande à l'arbitraire, mais à tous les objets décoratifs qui se trouvent dans les édifices consacrés au culte. Ces objets seraient classés en deux catégories ne prêtant matière à aucune ambiguïté : d'une part, les objets actuellement exposés dans les

églises, et, d'autre part, ceux qui en ont été retirés. Pour ces derniers, il serait obligatoire d'indiquer le lieu de dépôt.

Ces inventaires, qui seraient dressés par l'administration diocésaine et resteraient entre ses mains, lui permettraient d'exercer un contrôle efficace sur les œuvres concourant à la décoration des églises. Au moyen de vérifications faites lors du renouvellement des associations chargées de veiller à leur entretien, il deviendrait impossible qu'une œuvre de valeur disparût sans laisser de traces, ce qui, jusqu'en ces derniers temps, n'a malheureusement pas été un fait exceptionnel.

Combien d'épaves intéressantes du vieil art français, trop endommagées pour être placées désormais sur les autels ou dans le sanctuaire, pourraient dignement figurer, après d'intelligentes restaurations confiées à des spécialistes et non à des bourreaux, dans la partie de la nef qui avoisine l'entrée, dans la chapelle des fonts baptismaux, dans les bas-côtés !

Si ces objets sont susceptibles d'être enlevés et si l'on se croit dans l'obligation de les déposer, soit dans les sacristies, soit dans une pièce quelconque des presbytères, que, du moins, on les mette en évidence à l'église le dimanche ou les jours de fête, de manière que les paroissiens, dont ils sont la propriété commune, en puissent jouir au moins ces jours-là.

Nous avons, dans le cours de cette étude, fait mention, autant qu'il a été possible, de la matière dont était constituée l'œuvre signalée. Mais nous devons, en conscience, avertir le lecteur que cette indication n'est donnée, dans plusieurs cas, que sous bénéfice d'inventaire.

I

Canton de Dommartin-sur-Yèvre.

(Doyenné de Saint-Mard-sur-le-Mont.)

ANTE. — Eglise construite en 1781.

Dans le chœur, à droite, petit Christ en bois peint, œuvre du XVII^e^ siècle. La tête est renversée en arrière et la draperie attachée autour des reins par une corde.

Dans le collatéral gauche, statuette en pierre peinte, sans doute du XV^e^ siècle, représentant la Vierge assise, tenant sur son genou gauche l'Enfant Jésus debout, ayant une boule dans les mains. La Vierge a la main droite posée sur un livre à fermoir, qui est appuyé sur son genou droit. H. 0^m^47.

Les fonts baptismaux, en pierre sculptée, sont formés d'une cuve arrondie, dont la base est entourée de draperies plissées. Celle-ci repose sur un pilier octogone, décoré de moulures et de torsades. La cuve est surmontée d'un couvercle en bois, sur lequel est sculpté, en ronde-bosse, un agneau couché sur une croix. Alentour du couvercle s'enroule une torsade de feuilles de laurier. Ce travail paraît être du XVI^e^ siècle.

AUVE. — Belle église ancienne de style roman-ogival, entièrement voûtée. Portail du XV^e^ siècle, très mutilé.

Cet édifice, bien que présentant un réel intérêt architectural, ne renferme aucun objet de valeur. Il est garni d'un mobilier neuf qui le dépare. Dans le chœur se voient, à une certaine hauteur, deux châsses dorées, traitées dans le style du moyen-âge, mais vraisemblablement modernes.

Belval. — Eglise ancienne, dont l'abside et le transept ont une grande analogie avec les parties correspondantes de l'église de Charmontois-l'Abbé et sont percées, comme celles-ci, de belles fenêtres flamboyantes à plusieurs baies.

Le mobilier offre peu d'intérêt. On ne peut guère citer qu'un tabernacle en bois doré, datant du XVIIIe siècle, et au-dessus duquel sont deux anges soutenant une couronne. La porte du tabernacle est ornée de glaces.

Dans un angle du collatéral droit se trouve une statuette en bois peint représentant la sainte Vierge Elle paraît être du XVIIe siècle, mais il est impossible de s'en rendre compte, car, comme les Vierges espagnoles, celle-ci est parée d'une robe d'étoffe qui la cache entièrement.

Une des cloches porte, suivant Ed. de Barthélemy, la date de 1520. La disposition des lieux la met, pour le moment, à l'abri des investigations archéologiques.

Charmontois-l'Abbé. — Cette commune ne forme, avec Charmontois-le-Roy, qu'une seule paroisse.

L'église, une des plus belles, sinon la plus belle, du canton de Dommartin-sur-Yèvre, est entièrement voûtée et du style flamboyant. Elle a été restaurée depuis peu.

Le mobilier, moderne, ne répond malheureusement pas aux splendeurs passées. Dans l'un des transepts, sont sculptées dans la muraille, de part et d'autre de l'autel, deux niches de la Renaissance d'un aspect très décoratif. La première abritait sous un dais S. Iehan, et la seconde S. Nicolas. Les statues anciennes ont disparu. Dans l'autre transept existent deux niches semblables, également privées de leur primitives images. L'une était celle de saint Eloi, et l'autre, celle de sainte Marguerite. Cette dernière attribution est cependant douteuse.

Chatelier (Le). — Petite église neuve, style néo-ogival.

Mobilier moderne, sans intérêt. Deux belles boiseries du XVIIIe siècle, ornées d'un trophée de rubans et d'instruments de musique, ont disparu. Il en est de même d'une ancienne statue de saint Nicolas, au pied de laquelle se voyaient les trois enfants dans un saloir.

Chemin (Le). — Chapelle à nef simple, précédée d'un porche.

Dans la nef, sur une traverse, beau Christ de la Renaissance, dont la tête est inclinée à droite et dont la draperie, à grands plis, est nouée sur le côté. Cette œuvre, bien modelée et de belles proportions, offre un intérêt réel.

Il existe, paraît-il, dans la sacristie, plusieurs statues anciennes, en bois peint, qui ne dépareraient nullement les murs de la nef.

Contault. — Petite église du XVIIIe siècle, restaurée en 1845.

On n'y remarque, en fait d'objets anciens, qu'un petit bénitier de bronze, muni d'une anse et qui paraît dater du XVe siècle. Diamètre supérieur, 0m10. Diamètre inférieur, 0m08. Hauteur, 0m10. Ce bénitier est fixé à un banc près de l'entrée.

Belle chaire moderne en bois sculpté, offrant sur la face antérieure une figure du Bon Pasteur avec un agneau sur les épaules.

Dampierre-le-Chateau. — Petite église sans intérêt.

Dans le collatéral droit, près de l'autel, toile en hauteur représentant l'*Education de la Sainte Vierge*. Celle-ci,

debout, tient un livre de la main gauche. Près d'elle, sainte Anne, assise, tient le même livre de la main droite. Ce tableau, peint dans une gamme sombre, paraît être une copie.

Devant l'autel du collatéral gauche, pierre tombale offrant deux écussons ovales, surmontés d'une couronne de comte. Le premier porte deux épées en sautoir, trois étoiles et, en pointe, un cœur. Le second est chargé d'un arbre accosté de deux étoiles. Au-dessous se lit cette inscription :

CY GIST JEAN ADAM ÉCUYER SEIGNEUR DE SOMMERÉCOUR LIEUTENANT EN LA CONNÉTABLIE ET MARÉCHAUSSÉE DE FRANCE MAJOR ET COMMANDANT POUR LE ROY SUR LES LIGNES DE LA FRONTIÈRE DE CHAMPAGNE ENTRE LA MEUZE ET LA MOZELLE LEQUEL EST DÉCÉDÉ DANS SA 60ÈME ANNÉE LE 17 8BRE 1739 ET A ÉTÉ INHUMÉ LE 18 DANS CETTE CHAPELLE QU'IL AUOIT FAIT DÉCORER DE SON VIUANT ET DAME MARIE ANNE JOURDAIN SON ÉPOUSE LAQUELLE EST DÉCÉDÉE LE 27 JUILLET 1752. REQUIESCANT IN PACE.

DOMMARTIN-SUR-YÈVRE. — Petite église à nef simple, du XVII^e^ ou du XVIII^e^ siècle. Fenêtres en plein cintre.

A droite de la nef, beau Christ en bois peint, style du XVII^e^ siècle. Les traits sont pleins d'expression. Les yeux sont clos. L'ensemble, traité avec goût, offre moins de correction que de caractère.

ECLAIRES. — Eglise ancienne, située à l'extrémité du village sur une éminence naturelle. Abside éclairée par cinq fenêtres à ogive simple. Dans le transept, fenêtres à deux baies, de style flamboyant. Dans cette partie de l'édifice sont quatre piliers romans très anciens, ainsi que deux autres plus petits.

Mobilier de dates diverses, assez pauvre. Dans la nef, Christ tourmenté et expressif, dont la tête est très inclinée. Cette statue, en bois peint, paraît être du XVIIe siècle.

Au bas de la nef, au-dessous d'un dessin au trait représentant un prêtre revêtu de la chasuble et agenouillé devant un crucifix, se lit sur une plaque de marbre noir :

CY GISENT HONORABLES PERSONNE Me RICHARD BIGORGNE CVRÉ D'ECLAIRE ET DES PAROISSES LEQVEL APRÈS AVOIR DESSERVY LADITTE CVRE 43 ANS ET AVOIR DONNÉ A L'ÉGLISE 60 VERGES DE PREZ AV PREZ DE St VANNE POVR LVY DIRE SIX MESSES BASSES TOVS LES ANS AVEC VN DE PROFONDIS A LA FIN DE CHACVNE DESDITTES MESSES QVI SERONT ANNONCÉES AVX PRÔNES LE DIMANCHE PRÉCÉDENT ET SERA DONNÉ DOVZE SOLS AVX PAVVRES TOVS LES ANS A PERPÉTVITÉ AVX JOVR DE SON DÉSÉ A DECEDÉ LE 4 JVILLET 1733 AGÉ DE 70 ANS. PRIEZ DIEV POVR SON AME.

EPENSE. — Petite église ancienne, non voûtée. Dans la partie antérieure des bas-côtés, fenêtres à ogive simple. Dans la nef, deux colonnes sans chapiteaux s'arrêtant à la naissance des voûtes.

Devant l'autel du collatéral droit, pierre tombale sur laquelle est tracée cette inscription :

CI GIT MESSIRE ARMAND CLAVDE BAILLIET CHEVALIER SEIGNEVR COMTE D'ESPENCE ET DE SOMBIONNE VIVANT MARESCHAL DES LOGIS DE LA COMPAGNIE DES GENS DARMES DE LA GARDE DV ROI QVI DÉCÉDA LE ONZIÈME D'AVOST 1715. PRIEZ DIEV POVR SON AME.

Au-dessus de ces lignes est un écusson gratté, au bas duquel est une croix de Saint-Louis.

Dans le collatéral gauche, au milieu d'un cadre de pierre surmonté d'un fronton arrondi, le tout d'un travail fruste, sont gravés ces mots :

CI DEVANT
GIT MESS. JEAN
GVEDON JADIS
CVRÉ D'EPENSE
QVI TRÉPASSA
LE ... FÉVRIER
1730 PRIEZ
DIEV POVR LE
REPOS DE SON AME.

Dans un angle du collatéral droit est échouée, parmi des objets hors de service, une petite plaque de tôle enfermée dans un cadre de bois très dégradé. Sur cette plaque sont peintes les lignes qui suivent :

A Pierre Louvet
citoien d'Epense grenadier dans les volontaires du 2e bataillon de la Marne ; en combattant pour la patrie dans les plaines de Philippeville[1] *le 23 mai 1792 il a été tué d'un boulet de canon il est mort au champ d'honneur le 1er de son bataillon.*
La municipalité et les citoiens d'Epense.

Fonts baptismaux de forme carrée, aux quatre angles supérieurs desquels sont autant de têtes d'anges avec des ailes. Sur une des faces, grand écusson de forme ronde portant trois fleurs de lis grattées.

La cloche, suivant Ed. de Barthélemy, serait de 1528.

GIVRY-EN-ARGONNE. — Grande église en bois, construite en 1830. La façade principale, seule, est en pierre.

Sur le maître-autel, formant retable, assez bon tableau, non signé, représentant l'*Ascension*. Dans la chapelle des

[1] Province de Namur, Belgique.

fonts, près d'un autel relégué en cet endroit, autre tableau représentant *Saint Antoine*, suivi de son traditionnel compagnon.

Beau *Chemin de la Croix*, composé de 14 tableaux peints à l'huile, et qui est vraisemblablement le meilleur de l'arrondissement. Ces toiles datent du milieu du XIXe siècle.

HERPONT. — Eglise neuve, style ogival primitif.

L'ancienne église, qui menaçait ruine, ayant été interdite, le mobilier qui la garnissait fut déposé dans une grange. Celle-ci fut détruite par un incendie, avec ce qu'elle contenait.

Mobilier neuf, sans intérêt.

NEUVILLE-AUX-BOIS (LA). — Eglise non voûtée. Abside et transept du XVe siècle. La nef est une simple bâtisse, à l'entrée de laquelle est gravée cette inscription : TESTANTE VIREBO 1615. Ces mots intraduisibles doivent être orthographiés : TE STANTE VIREBO, et, ainsi rectifiés, reproduisent la devise de Louis III de Lorraine, cardinal de Guise, archevêque de Reims.

Maître-autel du XVIIIe siècle, comportant un retable en bois naturel sculpté, rehaussé de dorures. Le tableau central représente le *Baptême de Clovis*. Il est en mauvais état et sans valeur.

De part et d'autre du chœur, statues de saint Remy et de la sainte Vierge tenant dans ses bras l'Enfant Jésus. Bois peint en blanc et doré, style du XVIIIe siècle.

NOIRLIEU. — Petite église ancienne, non voûtée. Abside romane avec trois fenêtres en plein cintre. Un seul collatéral. Portail de la Renaissance avec deux entrées, dont

l'une est murée. A droite du portail, canonnière ronde encadrée de pierres de taille. Dans la façade sud, traces de canonnières semblables.

Mobilier sans intérêt. A l'entrée du cimetière, beau marronnier centenaire, méritant d'être signalé.

Rapsécourt. — Petite église à nef simple. Au-dessus de l'entrée, niche vide qui paraît dater de la Renaissance. De part et d'autre de celle-ci sont les restes de deux statuettes mutilées, dont la partie inférieure seule subsiste.

Dans l'église, plusieurs anciennes statues en bois peint, entre autres celle de saint Laurent portant son gril. Ces statues, bien que d'un travail grossier, sont cependant intéressantes pour l'histoire de l'art régional.

Remicourt. — Chapelle du XVIII^e^ siècle, agrandie ultérieurement.

Sur l'autel de droite, jolie statuette, en bois peint en blanc, style du XVIII^e^ siècle. Elle représente saint Eloi en costume d'évêque, avec la mitre et la crosse. L'évêque de Noyon, dans un mouvement de marche très bien rendu, tient la main droite dans l'attitude de la prédication.

Saint-Mard-sur-Auve. — Petite église ancienne à nef simple. Abside voûtée, très élégante, datant de la première période ogivale. Elle est éclairée par trois fenêtres en plein cintre.

Dans la nef, au-dessus de la porte d'entrée, statuette de la sainte Vierge tenant l'Enfant Jésus. La Vierge regarde l'enfant, qui sourit en levant les deux bras au ciel. Le mouvement est joli et gracieux, bien qu'un peu maniéré. Cette œuvre intéressante paraît être du XVII^e^ siècle.

Saint-Mard-sur-le-Mont. — Grande et belle église, construite en 1780.

Maître-autel surmonté de quatre colonnes en bois, de style corinthien, à la base desquelles s'enroulent des branches de vigne. Au milieu se trouvait un grand cadre en bois sculpté, qui a été reporté dans la chapelle des fonts.

Dans le collatéral droit, petite plaque de cuivre, de 0m22 sur 0m15, portant l'inscription suivante :

Haut et puissant seigneur Jean Baptiste Le Rebours, chevalier, conseiller du roi en ses conseils, président de la troisième chambre des Enquêtes du Parlement de Paris, seigneur de Saint Mard sur le Mont, Noirlieu, Varimont et Poix en Champagne.

Né le 2 juin 1718.

Reçu conseiller au Parlement le 2me décembre 1740.

Marié le 1er xbre 1745 a delle Marguerite Mélanie Le Féron, fille de feu Nicolas Le Féron. Président de la première chambre des Requêtes du Palais le 20 mars 1766. Passé a la place de Président de la 3e chambre des Enquêtes en 1775. Décédé en son chateau de Saint Mard sur le Mont le 20 novembre 1777.

Au bas est figuré un écusson ovale chargé de sept losanges posés trois, trois et un (de gueules à sept losanges d'argent). Il est surmonté d'une couronne ducale.

Cette petite plaque était fixée au cercueil du personnage susdit, lequel reposait dans un caveau voisin. Cette sépulture fut violée en 1793.

Une plaque de marbre dont la partie inférieure est brisée se réfère au même défunt et est encastrée dans le mur de l'église. On lit sur celle-ci, après l'énoncé de ses titres et qualités, un panégyrique funèbre ainsi conçu :

Issu d'une ancienne maison, également distingué dans les armes et dans la magistrature, il réunit en lui les vertus de ses

AYEUX, NOTAM[illegible]ENT DE JEAN-BAPTISTE-AUGUSTE, SON PÈRE, CONSEILLER DE LA GRAND-CHAMBRE DU PARLEMENT DE PARIS ET DE CLAUDE, SON GRAND-PÈRE, CONSEILLER D'HONNEUR DU MÊME PARLEMENT, TOUS DEUX SUCCESSIVEMENT SEIGNEURS DE. . . LIEU. IL AVOIT ACQUIS PAR UN TRAVAIL LONG ET ASSIDU LES ..... SSANCES LES PLUS ÉTENDUES SUR TOUT CE QUI POUVOIT. . . PRUDENT DANS LES AFFAIRES, FERME DANS. . .

Le reste de l'épitaphe a disparu.

Dans la sacristie, tabernacle dégradé en bois et plâtre doré, style du XVIII[e] siècle, dont la porte est décorée d'une bonne peinture sur cuivre représentant le Christ debout dans l'attitude de la prédication. Ce petit panneau qui paraît être un original, est signé DECANY. IN. f. Hauteur, 0[m]27. Largeur, 0[m]16.

Dans la cour du presbytère, beau chapiteau à crochet, dernier reste de l'ancienne église.

SAINT-REMY-SUR-BUSSY. — Eglise ancienne et voûtée, de style roman-ogival. L'abside, de forme rectangulaire, est éclairée par trois fenêtres ogivales juxtaposées.

Maître-autel en bois naturel sculpté et doré, orné de quatre colonnes corinthiennes surmontées d'un baldaquin.

Dans la nef, et la traversant dans le sens de la largeur, dessus de porte en ferronnerie, orné de feuilles de laurier. Il est surmonté d'une croix et porte en son centre un écusson ovale sur lequel se lisent les mots : *O crux ave.*

Sur l'autel du collatéral gauche, statue de saint Remy, en bois doré.

Dans le collatéral droit est scellé à un pilier un bas-relief en marbre blanc (H. 0[m]78, L. 1[m]13) qui porte cette inscription :

A LA MÉMOIRE DE M. FÉLIX-ANTOINE APPERT, GÉNÉRAL DE DIVISION, COMMAN[T] EN CHEF DU 17[E] CORPS D'ARMÉE, AMBASSADEUR DE FRANCE EN

IE, GRAND'CROIX DE LA LÉGION D'HONNEUR, CONSEILLER GÉNÉRAL DE LA MARNE, NÉ A SAINT REMY SUR BUSSY LE 12 JUIN 1817, MORT A PARIS LE 12 AVRIL 1891.

r un drapeau flottant, enguirlandé de lauriers, se ache, dans le champ du bas-relief, un médaillon rond nt le portrait du général. Ce médaillon est signé : *int-Marceaux.*

Le reste du mobilier n'offre aucun intérêt

Dans le cimetière, près du portail, assez belle croix en forgé, ornée de tulipes et de feuillages. Elle paraît pendre d'une sépulture.

SIVRY-SUR-ANTE. — Eglise non ancienne.

Dans le chœur, boiseries du XVII^e^ siècle, en mauvais t. Le bénitier est formé d'une belle vasque du XVIII^e^ le, en marbre de Sainte-Anne.

SOMMEYÉVRE. — Belle église du XIV^e^ siècle, entièrement voûtée, à l'exception de l'abside, laquelle est percée de cinq fenêtres ogivales à une seule baie.

Mobilier sans intérêt. On ne peut guère citer qu'un tabernacle du XVIII^e^ siècle, placé sur l'autel du transept droit et qui est orné de cinq statuettes en bois doré. Celle du milieu représente le Christ tenant le globe du monde. A ses côtés sont deux apôtres et plus loin deux évêques. Ce tabernacle est dégradé.

TILLOY-BELLAY. — Abside et transept de style ogival, voûtés. On y remarque de curieux chapiteaux trapus. La nef est du XVIII^e^ siècle.

Dans le chœur, deux reliquaires en bois sculpté et doré, travail du XVII^e^ siècle. Ils sont de forme ovale et entourés

chacun d'une guirlande, de laquelle se détachent trois têtes d'anges.

VARIMONT. — Chapelle du XVIII[e] siècle.

Dans les combles, bonne statue du moyen-âge, en bois jadis peint. Elle représente saint Nicolas, patron de la paroisse. L'ensemble est bien proportionné et le visage expressif. Les draperies sont amples et traitées avec goût. Les pieds de l'évêque sont chaussés de souliers à bout rond, semblables à des chaussons, la mitre est d'une forme archaïque. Le saint porte dans la main gauche un bâton pastoral en forme de houlette. A ses pieds sont trois enfants dans un saloir. Cette statue mériterait d'être restaurée et replacée dans l'église. Sa hauteur est de 1[m]25.

Une statue de la Vierge gît à ses côtés, mais, bien que très ancienne, offre beaucoup moins d'intérêt artistique.

VIEIL-DAMPIERRE (LE). — Petite église non ancienne.

Sur le pilier d'angle du chœur et du collatéral gauche, assez bonne statuette en bois doré, style du XVII[e] siècle, représentant saint Pierre tenant une clef à la main. H. 0[m]40. Le socle, en forme de reliquaire, renferme quelques parcelles de poussière rouge portant cette inscription : ***Ex carne S. Petri ap.***

II

Canton et doyenné de Sainte-Menehould.

Argers. — Petite église dont l'abside seule est voûtée. Elle présente des voûtes ogivales, des fenêtres en plein cintre et des chapiteaux ornés de figures.

Rien à signaler comme mobilier.

Braux-Sainte-Cohière. — Assez grande église ogivale moderne.

Dans la chapelle des fonts, intéressante statue de la Vierge, demi-nature, bois peint, paraissant dater du XVII^e^ siècle. La Vierge tient un sceptre dans la main droite et porte sur son bras gauche l'Enfant Jésus, tenant le globe du monde.

Braux-Saint-Remy. — Petite église non voûtée, à collatéral unique. Abside de la première période ogivale. Nef et collatéral avec fenêtres en plein cintre.

De part et d'autre du chœur, statues en bois peint, grandeur de demi-nature, représentant saint Eloi et saint Remi. Cette dernière est la moins bonne. Toutes deux semblent être de la Renaissance.

Dans le collatéral gauche, petite statue de la Vierge tenant l'Enfant-Jésus. Sans caractère particulier.

Chapelle-Felcourt (La). — Chapelle moderne.

Dans la nef, Christ en bois très ancien, très fruste, travail du moyen-âge. Il s'en trouve un semblable à Villers-en-Argonne.

Chaudefontaine. — Eglise reconstruite en 1744.

A l'extérieur, au-dessus de l'entrée, petite statue de pierre représentant saint Laurent, patron de l'ancien prieuré. Cette statuette, d'un intérêt uniquement archéologique, paraît être du XII^e^ ou du XIII^e^ siècle.

Sur l'autel du collatéral droit, intéressante statue de la sainte Vierge, grandeur de deux tiers de nature, bois peint et doré, travail de la fin du XVII^e^ siècle ou du commencement du XVIII^e^.

Sur l'autel du collatéral gauche, belle statue de saint Laurent en costume de diacre. Figure expressive. Draperies disposées avec goût. Même matière et même époque que la précédente.

Courtémont. — Petite église à nef simple, dont l'abside et le transept sont voûtés et datent du XIV^e^ siècle. L'abside possède cinq fenêtres à deux baies. Portail roman, avec porche offrant trois ouvertures en plein cintre.

A droite du chœur, dans un petit encadrement sans intérêt, inscription dégradée se référant à un ancien curé, décédé en 1626.

Croix-en-Champagne (La). — Petite église avec abside voûtée, percée de cinq fenêtres à trois baies, du XV^e^ siècle.

A droite de celle-ci, belle piscine de la Renaissance décorée, dans sa partie supérieure, de deux médaillons offrant des bustes d'homme et de femme. Sur les deux colonnettes latérales de la piscine, autres médaillons plus petits représentant des têtes d'hommes, maladroitement exécutées.

Dans le chœur, assez bonnes verrières modernes.

DAUCOURT. — Eglise ancienne avec abside romane, voûtée.

Beau maître-autel en bois naturel, au-dessus duquel est un retable contenant un tableau, *saint Nicolas*, dans un pitoyable état. De chaque côté est une élégante colonne corinthienne. Les deux colonnes sont surmontées de statues peintes.

La cloche, suivant Ed. de Barthélemy, porte cette inscription :

L'AN. MIL. VC ET. XIII. IE FUS. FAICTE. SAINCTE NICOLAS. ORA. PRO. NOBIS.

Ce serait la plus ancienne de l'arrondissement.

DOMMARTIN-LA-PLANCHETTE. — Eglise du XVIIIe siècle.

De chaque côté de l'autel, appliques à cinq flambeaux, de forme élégante, mais simples surmoulages.

Dans la nef, vieil aigle de lutrin, sous l'escalier d'une tribune,

> Où depuis trente hivers, sans gloire enseveli,
> Il languit tout poudreux dans un honteux oubli.

DOMMARTIN-SOUS-HANS. — Abside voûtée avec sept fenêtres en plein cintre et chapiteaux à crochets. Dans le transept gauche, le seul existant, beaux chapiteaux avec griffons et figures diverses. En avant de l'église, porche avec deux entrées latérales en plein cintre.

Mobilier sans intérêt.

ELISE. — Petite église avec abside voûtée, percée de fenêtres en plein cintre. Chapiteaux ronds, sans sculptures. Collatéral unique, à gauche de la nef.

Maître-autel à retable, style du XVII^e^ siècle, surmonté de deux jolies statuettes d'anges. Le tableau central, d'une chaude tonalité, représente la RÉSURRECTION.

Sur l'autel du collatéral, très jolie statue de la sainte Vierge. Celle-ci porte sur son bras droit l'Enfant Jésus souriant et tenant de la main gauche un raisin qu'il donne à sa mère. Ces gracieuses et élégantes figures sont en bois peint et doré et paraissent dater du XVII^e^ siècle. La conservation de cette œuvre remarquable s'impose à la paroisse d'Elise.

FLORENT. — Eglise du commencement du XIX^e^ siècle. Mobilier sans intérêt.

GIZAUCOURT. — Eglise non ancienne, sans intérêt.

Dans la nef, en face du chœur, pierre tombale en marbre noir, ornée d'un écusson portant : *(d'azur) au chevron (d'argent) accompagné de trois bezans (d'or).* Cet écusson est supporté par deux griffons et surmonté d'une couronne comtale. Au-dessous se lisent les lignes suivantes :

CY GIT HAUT ET PUISSANT SEIGNEUR MESSIRE CHARLES FRANÇOIS DE CUISSOTTE, CHEVALIER SEIGNEUR DE GIZAUCOURT, LA CHAPELLE, S^T^ MARD SUR AUVE ET AUTRES LIEUX, LIEUTENANT POUR LE ROY AU GOUVERNEMENT DE CHAMPAGNE. IL ÉTOIT NÉ EN 1693, SÉRIEUX, APPLIQUÉ, AIMANT SES DEVOIRS, LES REMPLISSANT TOUS, SA JEUNESSE N'EUT RIEN DE L'ENFANCE, HOMME FAIT SES GRANDES QUALITÉS BRILLÈRENT DANS TOUT LEUR JOUR, A LA DOUCEUR LA PLUS AIMABLE, A LA TENDRESSE POUR LES SIENS, IL JOIGNOIT UNE PIÉTÉ ÉCLAIRÉE, UNE CHARITÉ SANS BORNES, ENFIN CE FUT LE 1^ER^ AOUST 1773 QU'IL REMIT A DIEU UNE VIE QUI LUI AVOIT ÉTÉ CONSACRÉE SANS RÉSERVE. REQUIESCAT IN PACE.

Dans la nef, Christ en bois antérieur à la Renaissance.

Au fond de la nef, au-dessus de la grande entrée, trois médiocres statuettes peintes en blanc. Celle du milieu

représente un prophète assis, tenant un livre de la main droite. De chaque côté sont, d'une part, la Vierge et l'Enfant Jésus et, de l'autre, une sainte indéterminée. Ces dernières figures semblent être de la Renaissance. Le personnage du milieu est peut-être plus ancien.

GRANGE-AUX-BOIS (LA). — Eglise sans intérêt architectural, mais dont le mobilier mérite d'être examiné.

Sur les deux piliers d'angle du chœur et des collatéraux, statues de saint Eloi et de sainte Menehould, celle-ci tenant un fuseau et une branche fleurie. Ces statues, d'exécution médiocre, paraissent être du XVII^e^ siècle.

Sur l'autel du collatéral droit, très belle statue en bois peint, grandeur de demi-nature, représentant saint Nicolas en costume d'évêque, avec la mitre et la crosse, mais sans l'accompagnement du traditionnel saloir. Cette statue, qui date du XVIII^e^ siècle, est d'une parfaite exécution artistique. Le mouvement général est des plus heureux et la figure noble et expressive. C'est, en un mot, une véritable œuvre d'art.

Sur l'autel du collatéral gauche, bonne statue de la Vierge, tenant près d'elle l'Enfant Jésus, dont les pieds sont posés sur un globe décoré d'étoiles. Même époque et même matière que la statue de saint Nicolas, mais moindre mérite.

Dans la nef, grand Christ en croix paraissant un peu antérieur à la Renaissance.

Dans la chapelle des fonts, statue de l'Ange gardien, bois peint, travail du XVIII^e^ siècle.

HANS. — Belle église ancienne, voûtée, très maltraitée par le temps et des restaurations maladroites. Sa construction remonte aux premières années du XIII^e^ siècle.

Maître-autel orné des statues de saint Eloi et de saint Nicolas. En avant de cet autel, pierres tombales en marbre noir.

En commençant par la gauche se voient successivement :

Une dalle apposée en souvenir de dix-neuf familles de Hans, dont les parents reposent au cimetière de la paroisse.

Une autre dalle sur laquelle on lit :

Ci git Maurice Henri du Val, comte de Dampierre, baron de Hans, général de cavalerie, commandeur de la Légion d'Honneur, décédé au chateau de Hans le 7 septembre 1892 a l'age de 69 ans et enterré dans le caveau de cette église, tombeau de ses ancêtres.

Sur une troisième pierre est écrit :

Ci git haut et puissant seigneur messire Iean Armand du Valk, comte de Dampierre, baron de Han, seigneur de Sombione et de Maigneux, chevalier de l'ordre militaire de S[t] Louis mort le 5 aoust 1743 agé de 50 ans.

Sur une quatrième dalle se lit l'inscription suivante :

Ici ont été déposés dans le caveau de la famille les cœurs de Henri du Val comte de Dampierre généralissime de la cavalerie impériale sous Ferdinand II tué en assiégeant Presbourg en 1620 et de Henri du Val comte de Dampierre général au service du roi Louis XIV tué au siège de Candie en 1669.

Au bas est l'écu de Dampierre avec cette devise :
Certa interritus fiducia.

Enfin une cinquième dalle porte ces mots :

Souvenez-vous dans vos prières de Messire Anne Elzear Duval comte de Dampierre baron de Hans mort victime de sa fidélité sous les yeux du roi Louis XVI a son retour de Varennes le 22 juin 1791 et qui est inhumé dans cette église, tombeau de ses ancêtres.

Dans la nef, Christ ancien, non dépourvu de mérite.

Dans la chapelle de droite, pierre tombale sur laquelle on lit :

CI GIT HAUTE ET PUISSANTE DEMOISELLE MARIE CHARLOTTE DU VALE DE DAMPIERRE, MORTE LE TRENTE SEPTEMBRE 1742, AGÉ *(sic)* DE 42 ANS.

Dans le collatéral du même côté, près du portail sud, bénitier en marbre et, à côté, colonne torse en marbre vert veiné supportant un tronc également en marbre, don des officiers et cavaliers du 8e lancier *(sic)*.

Dans la chapelle de gauche, statue de saint Jean-Baptiste, paraissant être en bois peint, et beau vitrail moderne représentant Léon XIII porté sur la *sedia gestatoria*. Au bas est cette mention : Donné par le marquis Léon d'Hugleville. Ce dernier figure dans le cortège de gardes-nobles et de cardinaux qui entoure le Souverain Pontife.

Dans le transept, du même côté, curieux vitrail moderne représentant les habitants de Hans restaurant leur église en 1206. L'évêque de Châlons, qui se dirige vers l'édifice en construction, est figuré sous les traits de Charles-Antoine-Henri du Val de Dampierre, évêque de Clermont, mort en 1833. Sous le costume de la châtelaine qui vient avec son fils visiter les travaux est représentée la comtesse de Dampierre, femme du général décédé en 1892. C'est à la générosité de ce dernier que sont dues, pour une large part, les importantes réparations faites à l'église de Hans dans la seconde moitié du XIXe siècle.

L'auteur des belles verrières qui viennent d'être signalées, ainsi que de celles qui décorent les autres parties de l'édifice, est le peintre Duhamel, d'Evreux.

Dans le collatéral gauche, beaux fonts baptismaux, en marbre blanc des Pyrénées, ayant la forme d'une nef anti-

que. Longueur, 1m10. Don et souvenir des maréchaux Saint-Arnaud, Randan, Canrobert et Le Bœuf.

A côté est adossée au mur une pierre tombale en marbre blanc présentant cette inscription :

Ci git Sophie Gabrielle Ambroisine de Barbançois, comtesse de Dampierre, née le 15 septembre 1795, décédée le 2 juillet 1840 quelques jours après la mort de sa fille aînée Gabrielle Caroline Sophie du Val de Dampierre qui repose aussi sous cette tombe. Priez pour elle.

Au bas sont gravés deux écussons ovales, surmontés d'une couronne de comte. L'un d'eux porte : *Ecartelé aux 1er et 4e d'argent à trois croisettes d'azur posées de face ; aux 2e et 3e d'hermines. Sur le tout, d'or à la tête de licorne de gueules* (Dampierre). Le second écusson porte trois têtes de lion de face.

Près de cette pierre en est une autre en marbre noir sur laquelle on lit :

Ci git Auguste Philippe Henri du Val, comte de Dampierre, baron de Hans, né le 3 juin 1786, décédé le 24 décembre 1856, général de division.

Au bas sont les armes de la famille de Dampierre précédemment décrites.

Laval-sur-Tourbe. — Petite église à nef simple, du XVIIe ou du XVIIIe siècle.

Sur l'autel de droite, statue de la sainte Vierge, en bois peint, paraissant dater du XVIIe siècle.

Maffrécourt. — Petite église dont l'abside et la première travée de la nef sont seules voûtées. Abside carrée,

ornée d'une fenêtre à quatre baies du XV^e^ siècle. Fenêtres latérales à ogives simples. Beaux chapiteaux à feuillages. Un des chapiteaux représente une tête humaine à trois faces.

Dans le chœur, petite grille en fer forgé servant de clôture à une ancienne piscine ou logette. Elle est formée de barres disposées en carrés insérés les uns dans les autres et de plus en plus petits. Travail du XV^e^ siècle.

A gauche de la net, cadre de la Renaissance, surmonté d'un écusson chargé d'une paire de ciseaux ouverts. Une inscription qui y est renfermée rappelle les noms de Jean Charpentier, décédé le 3 mai 1590, et de Jeanne Michie, sa femme, décédée le 14 septembre 1620, tous deux bienfaiteurs de l'église de Maffrécourt.

A droite de la nef, plaque de marbre noir, en partie grattée, sur laquelle on lit :

CY GIST (MESSIRE) LOUIS DE BERLE (CHEVALIER SEIGNEUR) DE MAFFRÉCOURT, S^T^ S...., MOIVRE, &^A^, ANCIEN MAJOR DU REGIMENT DE .... CAVALERIE DÉCÉDÉ LE 15 DE FÉV^ER^ 1733 AGÉ DE 75 ANS QUI A LAISSÉ A LA CURE DE MAFFRAICOURT LA SOMME DE SIX CENT LIVRES POUR ÊTRE EMPLOYÉE A UN FOND QUI PRODUISE DIX ÉCUS DE RENTE AU PROFIT DU CURÉ DU LIEU A LA CHARGE D'UN SERVICE ANNUEL ET SOLENNEL, QUI SERA ACQUITÉ A PERPETUITÉ DAS L'ÉGLISE DUDIT LIEU ET NON AILLEURS POUR LE REPOS DE SON AME, LE LENDEMAIN DE S^T^ LOUIS, AUX FRAIS DUDIT CURÉ. PRIEZ DIEU POUR LUY.

Au-dessus sont des armes grattées.

Dans la nef également, petit Christ ancien entouré d'ornements en fer forgé.

MOIREMONT. — Ancienne église abbatiale de peu d'étendue, portant la trace des différents styles qui se sont succédés depuis l'époque romane.

Sous le chœur, crypte récemment mise à jour par M. l'abbé Lallement, curé de la paroisse. et dans laquelle a été placée une petite statuette de la sainte Vierge, tenant sur son bras gauche l'Enfant Jésus. Cette statue, en terre cuite peinte et dorée, paraît être du milieu du XVII^e^ siècle. H. 0^m^72.

Dans le chœur, statue de saint Nicolas. A l'angle du chœur et des transepts, statues de saint Jean-Baptiste et de saint Eloi. Toutes trois sont en bois peint, grandeur de demi-nature, et du XVII^e^ siècle. Bien qu'assez intéressantes pour être conservées, elles sont maniérées et ont peu de caractère.

Dans le chœur également, deux très belles portes en bois sculpté paraissant dater du XVI^e^ siècle. Ces portes, de forme rectangulaire, sont entourées d'une élégante guirlande et ont, celle-ci comprise, une hauteur de 2 mètres sur une largeur de 1^m^ 10. Au-dessus de chacune d'elles se voit, sur un cadre de bois ayant la même largeur que la porte, un grand médaillon en bois sculpté, formé d'une guirlande en couronne, d'un diamètre de 0^m^ 90, guirlande comprise. Dans les médaillons sont deux tableaux de forme ronde, représentant, en buste, le Christ et la sainte Vierge.

Cliché de M. l'abbé Lallement.

Le panneau supérieur de chacune des portes est orné de sculptures. Sur celui de gauche se voit, en bas relief, la *Salutation angélique*, et sur celui de droite, au milieu d'un riche décor dans le goût de la Renaissance, est représentée une figure allégorique ayant au cou une petite croix. Le bas-relief de la *Salutation angélique* a une largeur de 0m42 sur une hauteur de 0m45.

Ces deux portes, indépendamment du souvenir historique qu'elles rappellent — Moiremont ayant été le siège d'une abbaye de bénédictins dont elles sont un des rares vestiges — sont des chefs-d'œuvre de décoration.

Non loin de ces portes, qui se font face, sont, de part et d'autre du chœur, de remarquables stalles anciennes dis-

Cliché de M. l'abbé Lallement.

posées sur un double rang. Chaque rang comprend cinq places, ce qui donne dix places de chaque côté et vingt

places au total. La longueur des bancs formés par les stalles est de 3m 85.

Les stalles d'arrière sont séparées par des bras sculptés, ornés de têtes d'anges, et les sièges d'avant ont également des séparations ornées de têtes d'anges et terminées à leur base par des pieds à griffes.

Près du grand portail est un autel avec retable en bois sculpté, en avant duquel est un beau Christ en croix placé au-dessus du tabernacle. Cette statue, en bois naturel, a une hauteur de 0m60, bras non compris. Elle date du XVIIe siècle.

NEUVILLE-AU-PONT (LA). — Belle église avec transept et collatéraux. Elle est, en grande partie, du XVe siècle.

Dans le transept droit, assez bonne statue de sainte Menehould tenant un fuseau et chaussée de souliers pointus. Elle paraît être du XVIIe siècle.

Dans le même transept, statues de sainte Catherine et de sainte Philomène, disposées sur des consoles. Ces statues font face à celles de saint Eloi et de saint Nicolas, placées dans le transept gauche. Ces dernières, sans doute en bois peint, paraissent être du XVIIe siècle.

Dans le collatéral droit, au-dessus de la porte sud, petite statue en bois de saint Christophe portant l'Enfant Jésus sur ses épaules. Œuvre du moyen-âge, d'un style naïf et primitif.

Dans le collatéral gauche, niche surmontée d'un fronton et encadrée de deux colonnes. Elle porte la date de 1560 et renferme une statue ancienne de sainte Anne, en bois peint. Près de sainte Anne est assise la sainte Vierge debout, lisant un livre posé sur les genoux de sa mère. Au-dessous est un écusson gratté.

Dans un cadre de pierre du commencement du XVIIe siè-

cle, placé dans la même travée, pierre tumulaire portant l'inscription suivante :

CY GIST Mᴱ CLAVDE MORLET, VIVANT CHANOIE DE MONTPAVLCON, LEQVEL A DONNÉ A L'ÉGLISE DE CEANS DIZ CENT DE TERRE ET TRENTE SEPT VERGES DE PRET SITVUÉS AV BAN DE CE LIEV A CHARGE DE DIRE ET CELEBRER TROIS SERVICES PAR CHN AN ET TOVSIORS EN SA CHAPELLE POR LE SALVT DE SON AME ET DE SES PARENTS, COE PLVS A PLAIN EST PORTE LRES EXPEDIEES EN CE LIEV DV PONT, LE 16ᴱ SEPTEMBRE 1614, PRIEZ DIEV POVR LVY.

Au-dessus est écrit :

FAICTES TOVT EN L'HONNEVR DE DIEV.

Dans la nef, beau lustre dans le style du XVIIIᵉ siècle, orné de fleurs et de feuillages.

Le portail principal de l'église de La Neuville-au-Pont, dont la décoration date, en grande partie, du règne de François Iᵉʳ, ainsi qu'en témoigne une gigantesque salamandre, surmontée d'une couronne mutilée, sculptée sur la tourelle voisine du même portail, offre un intérêt de tout premier ordre. Il possède deux entrées, s'ouvrant sous une ogive légèrement surbaissée. Ces deux baies sont séparées par un trumeau orné d'une statue de la sainte Vierge.

Au-dessus de chaque entrée est placée, sous un dais de la Renaissance sculpté dans le tympan, une statuette de bois jadis peint représentant, celle de gauche, un laïque en robe courte avec un bonnet carré et une barbiche, et, celle de droite, un autre personnage en robe longue et aussi en bonnet carré. Ces statuettes, à en juger par le costume et la coupe de la barbe, paraissent dater de la fin du XVIᵉ siècle et représenter deux théologiens.

Sur les pieds-droits qui se dressent de part et d'autre du portail se trouvent, à hauteur d'homme, dans des niches également de la Renaissance, deux belles statues

Cliché de Mr l'abbé Lallement

LA NEUVILLE-AU-PONT

VIERGE (BOIS PEINT)

en bois représentant des saintes, debout, ayant sur la tête des couronnes comtales. Ces statues, qui sont vraisemblablement plus anciennes que celles des docteurs, sont malheureusement mutilées. Elles sont cependant exécutées dans un noble et pur style et étaient dignes d'un meilleur sort. Mais quelqu'indiscutable que soit leur mérite, elles n'en sont pas moins obligées de céder le pas à la très belle statue de la sainte Vierge, qui se trouve sur le trumeau et qui est une merveille.

La Vierge, debout, et la tête surmontée d'une couronne fermée, tient sur son bras gauche l'Enfant Jésus presque nu et ayant un globe à la main. Grande et élancée, elle porte des vêtements drapés avec une rare élégance et donne l'impression immédiate d'une distinction royale. Cette statue, qui est en bois jadis peint, paraît avoir été exécutée dans les premières années du XVI^e^ siècle.

Chose inouïe, cette œuvre délicate et fragile subit sans trêve, depuis quatre cents ans, l'assaut des pluies, des grêles et des ouragans, sans parler du jet des pierres et des objets de toutes sortes.

Placée à l'ouest, sous un dais à peine plus large qu'elle, elle n'est épargnée par aucune intempérie. Aussi, la peinture qui la recouvrait a-t-elle totalement disparu. La substance du bois, alternativement amollie par l'humidité et séchée à un feu d'étuve par un soleil brûlant, témoigne d'une qualité hors ligne dans le choix de la matière première. Car il y a lieu de reconnaître que, malgré sa situation désastreuse, la statue a jusqu'ici relativement peu souffert et que sa restauration n'entraînerait pas une réfection partielle susceptible de la dénaturer.

Il est à espérer que l'Etat voudra bien prendre sous sa protection ce chef-d'œuvre, digne rival de ceux qui décorent la cathédrale de Reims et ordonner les mesures nécessaires pour assurer sa conservation indéfinie.

Passavant. — Belle église de style flamboyant, sans apparence extérieure.

Sur l'autel de gauche, vierge du XVII^e siècle, en bois peint. Elle porte sur son bras gauche l'Enfant Jésus tenant à la main un globe doré.

Dans la chapelle des fonts, et à peu près à l'abri des regards, belle statuette de la sainte Vierge assise, ayant sur son genou gauche l'Enfant Jésus, dans les mains duquel est une colombe. L'enfant, très naïvement construit, est debout et a la forme d'une poupée. La Vierge porte une couronne sur la tête et, sous la couronne, un voile plissé qui recouvre les cheveux. Ses traits sont pleins et ses yeux calmes et fixes. Les draperies sont habilement disposées. Cette œuvre remarquable, qui est peinte, date vraisemblablement du XIII^e ou du XIV^e siècle. Dans la même chapelle, belle Pitié du XVIII^e siècle, recouverte de peinture. Largeur, 0^m68.

La Vierge, assise, tient sur ses genoux le corps du Christ, dont les pieds sont placés à droite du spectateur. Elle lève le bras droit vers le ciel, du côté duquel son visage est également tourné. Sa main gauche soutient le bras gauche de son fils. Une urne de forme grecque est placée près d'elle. Le corps du Christ est très expressif et d'un modèle très savant. Les draperies, plutôt chiffonnées que plissées, sont disposées avec un goût parfait.

Saint-Jean-sur-Tourbe. — Belle et grande église voûtée. Abside éclairée par cinq fenêtres à deux baies du XIV^e siècle. Transept et chapelles ayant des fenêtres de la même époque. Celles des bas côtés sont du XV^e siècle. A l'extérieur, haute tour ronde à l'angle du transept droit.

De part et d'autre du maître-autel sont deux anges

agenouillés dans l'attitude de la prière. Statues en bois peint, du XVIIIe siècle.

Dans la chapelle de droite, très belle statue de saint Jean-Baptiste, debout, ayant à ses pieds un agneau. Proportion intermédiaire entre les grandeurs de nature et de demi-nature. Cette œuvre élégante est en bois recouvert d'une couche de peinture couleur de pierre et paraît dater de la fin de la Renaissance ou du commencement du XVIIe siècle. Le Précurseur porte des cheveux longs et bouclés et une barbe frisée à la Henri IV. Les jambes sont nues et le corps est recouvert d'une draperie bordée de peau de mouton.

Le saint, le bras gauche levé à la hauteur de l'épaule, tient une croix à longue hampe sur laquelle il s'appuie. Son bras droit est baissé, l'index tendu. L'ensemble est d'une allure très noble et presque guerrière, mais les mains, il faut le reconnaître, laissent à désirer comme construction et comme modelé. Elles sont lourdes. La tête elle-même demande à n'être vue que de loin.

Cette œuvre remarquable a, avant tout, un caractère décoratif. Le ciseau facile de son auteur était, on le devine, plus à l'aise dans l'exécution des draperies, de la barbe et de la chevelure que dans le modelé des parties nues, et particulièrement du visage et des mains. Quoi qu'il en soit, la valeur de cette statue est exceptionnelle et il importe d'attirer sur elle l'attention de ceux à la garde desquels elle est confiée.

Dans la nef, beau Christ fixé à un portant qui traverse celle-ci. La draperie, collée au corps, est nouée sur la jambe droite. Cette statue est antérieure à la Renaissance. Peut-être est-elle du XVe siècle.

Dans le collatéral gauche, petite plaque de marbre noir portant cette inscription :

D. O. M. Cy gy repose le corps de très uenerable et discrete personne maistre Thomas Louis Uacher prestre curé de ces lievx en son uiuant natif de Sormonne proche Ranuvez [1] qui trepassa le douse may 1749. Prie Dieu pour son ame.

Dans la chapelle des fonts, deux statues anciennes en bois peint. L'une représente saint Antoine avec son traditionnel compagnon et l'autre un solitaire barbu auquel un corbeau apporte un pain. Les têtes sont massives et les mains énormes et maladroites. Ces statues peuvent être du XVIIe siècle.

Sainte-Menehould. — Grande église très massive, commencée au XIIIe siècle. Ses bas-côtés sont bordés de chapelles, ce qui, joint au peu de hauteur des voûtes, contribue à donner à l'édifice une extrême lourdeur.

Dans la chapelle située à droite du chœur, grande statue de la Vierge debout, ayant près d'elle l'Enfant Jésus, également debout et tendant les bras. La Vierge a le pied gauche appuyé sur la tête d'un dragon. Cette statue, qui est en bois peint dans un ton de pierre, est d'un bon style du XVIIe siècle. Les draperies en sont très décoratives et la pose non exempte de préciosité.

De chaque côté sont deux statuettes en bois doré, de l'époque de la Renaissance, ayant environ 0m40 de hauteur.

Toutes trois sont placées sur un autel du XVIIe siècle, que surmonte une niche encadrée de colonnes.

A droite de l'autel, belle console de la même époque, en bois doré, recouvert de marbre veiné.

Dans la sacristie, au dessus d'une armoire, a été déposé

[1] Renwez (Ardennes).

un beau bas-relief en bois sculpté, de la fin du XVI^e^ siècle ou du commencement du XVII^e^, donné par le baron Pérignon en 1852. Il représente la Cène.

De chaque côté sont une jolie statuette en bois, de la même époque, ayant pour sujet le Bon Pasteur portant une brebis sur ses épaules, et une autre statuette représentant saint Joseph tenant par la main l'Enfant Jésus.

Un Christ en bois, les bras horizontalement étendus, se trouve au dessus du bas-relief de la Cène. Ce Christ paraît être aussi du XVII^e^ siècle.

Dans le transept gauche est percée dans la muraille une niche en forme d'arcade ogivale trilobée. Cette niche abrite un groupe sculpté représentant le *Trépassement de la sainte Vierge*. Celle-ci est allongée sur son lit de mort. Sa tête et ses pieds sont soutenus par des enfants tenant des livres et versant des larmes. Derrière elle sont agenouillés huit apôtres tenant un livre à la main. Ce groupe, qui date vraisemblablement du XIV^e^ siècle, offre un intérêt plutôt archéologique qu'artistique.

Dans la nef, grand Christ en bois sculpté.

Dans le collatéral droit, magnifique pierre tombale de Jehan Toignel et de Colette Le Tur, sa femme, qui y sont figurés au trait. Le mari porte une longue robe bordée d'hermine, à la ceinture de laquelle est suspendue une escarcelle. Sa tête, rasée, est coiffée d'un bonnet et ses mains sont jointes.

Sa femme, étendue à ses côtés, a également les mains jointes. Deux écussons sont gravés à droite et à gauche de la tête de chaque personnage, ce qui en donne quatre au total. L'écu de Jehan Toignel est chargé de trois agneaux superposés.

Le fond sur lequel se détachent les figures est décoré d'une profusion d'arabesques encadrées dans des motifs

d'architecture. Cette ornementation, d'une grande richesse et d'un goût très pur, donne à l'ensemble un intérêt exceptionnel. Alentour de la pierre est inscrite sur une seule ligne, qui se prolonge le long des quatre faces, cette légende explicative :

CY . GISET . FEVZ . NOBLE . PERSONNES . MAISTRE . IEHAN . TOIGNEL . CONSALLIER . DV . ROY . NRE . S . LIEVTEN . GNAL . DV . BAILLI . DE . VITRY . ET . S . DE . SVIGNY . ET . DE . CHEPPES . EN . RETHELOIS . ET . DAMOISELLE . COLETTE . LE . TVR . SA . FEME FONDATEVRS . DE . CESTE . CHAPPELLE . QVI . TRESPASRET . LED . DEFFVNT . E . LAN . M . CCCC . LXIII . O . MOIS . DE . MAY . ET . LADICTE . DAMOISELLE . E . LA . M CCCC.L.E.V . O . MOIS . DE . MAY . P . P^R . EVLX.

Cette pierre tombale, aujourd'hui adossée verticalement à la paroi du bas-côté, mesure 2m85 de hauteur sur 1m60 de largeur. Elle n'a subi aucune détérioration et est en état parfait d'entretien.

Le corps de Jehan Toignel repose dans la troisième chapelle attenant au collatéral et était autrefois recouvert par la dalle historiée qui vient d'être décrite. Selon Louis Grignon, auteur de recherches sur la famille Toignel d'Espence, il est présumable que le lieutenant du bailliage est un aïeul de Claude Toignel, célèbre théologien du XVIe siècle connu sous le nom de Claude d'Espence.

Dans la dernière chapelle attenant au bas-côté de droite, logette moderne en chêne sculpté, style du XVe siècle, contenant une croix-reliquaire offrant, à l'intersection de ses branches, un petit médaillon de style Louis XVI et, sur le socle, un petit bas-relief représentant l'Agneau pascal. Au-dessous de ce dernier, autre bas-relief ayant pour sujet le Christ au jardin des Oliviers.

Dans une chapelle du bas-côté de gauche, sur une console, statue de sainte Catherine, bois peint, XVIIe siècle, grandeur de demi nature.

Sur le mur extérieur de l'abside se lit cette curieuse inscription :

Epitaphe de Messire Iehan Preschevr qui déceda le 17e avril 1595, et Messire Olivier Colsenet le 30e Octobre 1605.

Deux prés les derniers dv nom de levr famille
Ayant tres bien vescv ont gravé dans levr ville
Levr nom en tovt honnevr. Enfin povr estre mieux,
Levr corps sont cy poses et levrs ames avx cievx.

Sommebionne. — Petite église à nef simple.

A droite de la nef, assez jolie statue de la Vierge, la tête couverte d'une coiffe lorraine et tenant l'Enfant Jésus sur le bras gauche. Grandeur de demi-nature. Plâtre peint.

Du même côté de la nef, statue en bois du XVIIe siècle, représentant saint Etienne en costume de diacre. Petit Christ peint, paraissant être en bois.

La cloche, suivant Ed. de Barthélemy, porte cette inscription :

Lan . mil . VCXVII . Lois de Hangest . dame de Hans ma leve.

Sommesuippe. — Grande et belle église restaurée. Fenêtres de l'abside, au nombre de sept, à une seule baie ogivale. Dans le transept, fenêtres du XIVe siècle à ogives géminées. Celles des collatéraux et de la nef sont de style flamboyant.

Mobilier moderne, sans intérêt, à l'exception de la chaire, qui offre sur ses faces quatre bas-reliefs ayant pour motifs des sujets de l'Evangile.

Dans le collatéral gauche, Christ en croix, grandeur de nature, style du XVIIe siècle, à la fois correct et lourd.

Chemin de la Croix en grisaille émaillée, style du XIVe siècle. Travail moderne.

Sommetourbe. — Petite église à nef simple développée, sur la droite, de la largeur que comporterait un collatéral. Abside avec fenêtres en plein-cintre. La séparation du chœur et de la nef est marquée par une arcade ogivale, sans cependant que l'église soit voûtée.

Sur le maître-autel deux statues en bois peint, du XVIIe siècle, représentant saint Eloi et saint Martin. Ces figures, assez décoratives, sont d'une symétrie telle que tout s'y balance, jusqu'au mouvement des crosses.

Dans la baie formée par l'arcade qui sépare le chœur de la nef est fixé sur une traverse un beau Christ en bois peint, qui paraît être du XVIIe siècle. Bras à peu près horizontaux et draperie liée par une corde.

Sur l'unique autel de la nef, très belle statue de la Vierge assise, tenant l'Enfant Jésus sur le genou. Celle-ci repose sur un siège rectangulaire recouvert d'un coussin, siège qui porte sur le côté des ornements difficilement entrevus dans la pénombre et qui paraissent être du XIVe siècle. Cette œuvre remarquable est en pierre naturelle, jadis peinte. Hauteur, 0m90 environ.

Valmy. — Eglise non ancienne, sans intérêt.

Dans le sanctuaire, autel à baldaquin, dans le goût du XVIIIe siècle. Il est orné de six colonnes corinthiennes surmontées de deux anges dorés.

A l'angle du chœur et du collatéral droit, bonne statue de la sainte Vierge tenant l'Enfant Jésus. Elle paraît dater du XVIIe siècle.

Dans les deux collatéraux, vitraux modernes remarquables.

La troisième fenêtre du collatéral droit, en partant du grand portail, est décorée d'une belle verrière imitée de

la *Sainte Cécile* de Raphaël. On y remarque, à droite, une jeune femme debout, tenant une petite aiguière et ayant au cou un collier de perles. Les traits sont ceux de Mme la princesse Ginetti, arrière-petite-fille du général Kellermann. A gauche, près de sainte Cécile, se tient un jeune homme dont le visage reproduit les traits d'Edmond de Ginetti, fils de la princesse, décédé dès avant 1888.

Au bas d'une autre verrière, la première du collatéral gauche, sont trois médaillons ovales représentant : 1° à gauche, en tenue de général, François-Christophe Kellermann, duc de Valmy, pair de France (1770-1835) — et non 1897, comme le porte par erreur l'inscription. — Si, du reste, c'est bien le fils du vainqueur de Valmy, ses prénoms, inscrits sur la pyramide, étaient François-Etienne et non François-Christophe ;

2° Au milieu, la duchesse de Valmy, née Hersilie de Varange (1802-1892) ;

Et 3° à droite, en redingote et une rosette d'officier de la Légion d'Honneur à la boutonnière, Edmond-Christophe Kellermann, duc de Valmy (1803-1868), mari de la précédente et petit-fils du collègue de Dumouriez.

Les armoiries concédées par le premier Empire au duc de Valmy figurent au bas d'un autre vitrail représentant saint Louis donnant audience à un prélat.

Verrières. — Eglise dont l'abside et le transept sont voûtés. Abside carrée, percée de deux fenêtres latérales à baie simple, style de transition. Au fond est une fenêtre flamboyante à trois baies. Chapiteaux à crochets.

Dans la nef, à l'intersection du transept, statue de saint Pierre en bois peint, XVIIe siècle.

Dans une tribune placée au-dessus de la porte d'entrée, Christ du moyen-âge en bois peint et doré, expressif,

quoique d'une exécution rudimentaire. La draperie, qui s'étend jusque sur le genou gauche, est très originale.

De part et d'autre sont un saint Didier, portant sa tête dans sa main droite et tenant une crosse de la main gauche, et un saint Jean, tous deux en bois peint et doré.

A l'extérieur, au-dessus du grand portail, statue du moyen-âge, en pierre, représentant la Vierge, couronnée, portant l'Enfant Jésus sur son bras gauche. Œuvre naïve, manquant de proportions.

VILLERS-EN-ARGONNE. — Belle église du XV^e^ siècle, en pierre et briques rouges, dont le portail, très décoratif, a beaucoup d'analogie avec celui de La Neuville-au-Pont.

Mobilier moderne, sans caractère. Dans le clocher, Christ du moyen-âge, en bois peint, à tête laide, mais expressive, au corps émacié, à la draperie d'une forme primitive. Hauteur, 1^m^35.

Dans la nef, bénitier en fer fondu, provenant de l'abbaye de Châtrices. On lit, autour du bord extérieur, ces mots tracés en relief :

FAICT . AV . ISLETTES . BASTIEN . BAILLET .

Et, sur la partie moyenne, cette inscription mise à rebours et se lisant de droite à gauche :

L'AN 1605 BASTIEN.

VOILEMONT. — Petite église intéressante, dont l'abside, percée de fenêtres à deux baies, est du XIV^e^ siècle.

Dans les ogives d'une de ces fenêtres se voient quelques restes de verrières anciennes. En haut, l'image de Dieu le Père. Au-dessous, dans les deux baies, deux écussons : celui de gauche, à champ de sinople, et celui de droite, présentant un écu divisé, chargé, à senestre, de trois

croisettes à trois branches et, à dextre, d'une pièce héraldique radiée occupant tout le champ de l'écu.

Dans la sacristie, bel encensoir en bronze ciselé, du XV^e^ siècle, avec ouvertures fenestrées de meneaux et d'ogives flamboyants.

Dans la nef, Christ du moyen-âge en bois sculpté, très naïf et mal proportionné.

Sur un socle, statue du moyen-âge, en bois peint, représentant la Vierge et l'Enfant Jésus. Cette statue est malheureusement mutilée.

Dans la nef également, deux précieuses pierres tombales en marbre noir juxtaposées La première porte cette inscription :

CY DEVAT GIST HAVLT ET PVISSANT SEIG^R^ ELIZÉ D'AVERHOVLD BARON D'HAUSONVILLE GENTILHOE DE LA CHAMBRE DE SON ALTESSE FILZ DE FEV HAVT ET PVISSANT SEIGNEVR CLAVDE D'AVERHOVLD SEIG^R^ DE LA LOBBE POSSESSE ARGIERS VALLEMONT ET MAVPERTHVIS ET DE DAME ANNE DE MARCOSSEY SES PÈRE ET MÈRE LEQVEL DECEDA LE 25^E^ NOVEMBRE 1624. PRIÉ DIEV POVR LVI. AAGE DE 24 ANS.

Sur la seconde se lisent ces lignes :

CY DEVAT GIST HAVLTE ET PVISSANTE DAME ANNE DE MARCOSSEY, BARONNE D'HAVSSONVILLE, VIVAT^E^ FEME ET ESPOVSE DE HAVLT ET PVISSANT SEIGNEVR MESSIRE CLAVDE D'AVERHOVLD VIVAT SEIG^R^ DE LA LOBBE, POSSESSE, ARGIERS, VALLEMONT, MAVPERTHVIS ET FILLE DE FEV HAVLT ET PVISSAT SEIG^R^ MESSIRE GASPARD DE MARCOSSEY, VIVAT GRAND ECVIER DE LORAINE, BAILLI ET CHEF DE LA PROVINCE DE CLERMONT ET DE HAVLTE ET PVISSATE DAME CLAVDE D'HAVSONVILLE SES PÈRE ET MÈRE LAQVELLE DÉCÉDA LE 19^E^ SEPTEMBRE 1634. PRIEZ DIEV POVR SON AME.

Ces pierres recouvrent un caveau taillé dans la craie et auquel on accède par sept marches. On prétend qu'autrefois y furent trouvés des corps assis sur des chaises de fer.

III

Canton et doyenné de Ville-sur-Tourbe.

Berzieux. — Le chœur de l'église seul est voûté. Fenêtres dénaturées par la suppression des meneaux.

Dans le chœur, assez bel autel à baldaquin, soutenu par six colonnes corinthiennes. On ne peut guère citer que pour mémoire une châsse en bois et en plâtre contenant des reliques de saint Barthélemy.

Binarville. — Belle église néo-ogivale, voûtée.

Sur l'autel de gauche, statue de la sainte Vierge, bois peint et doré, style du XVII^e^ siècle. La Vierge tient d'une main un sceptre et de l'autre porte l'Enfant Jésus tenant le globe du monde.

Sur l'autel de droite, statues de saint Roch et de saint Etienne, également en bois peint, de la même époque

Dans la nef, grand Christ qui paraît être du XVII^e^ siècle.

Cernay-en-Dormois. — Grande église dont l'abside et le transept, voûtés, ont été défigurés vers la fin du XVII^e^ siècle ou vers le commencement du XVIII^e^ par des réparations maladroites. La nef est du XIII^e^ siècle, mais non voûtée.

Dans le chœur, maître-autel en bois doré supporté par six colonnes de marbre de Sainte-Anne. En haut des colonnes sont deux anges dorés tenant des encensoirs. Le dais qui surmonte l'autel est alourdi par des draperies d'un aspect trop massif.

De chaque côté du chœur, consoles du commencement du XVIIIe siècle, en bois doré, recouvertes d'une feuille de marbre. Dans le pavé, dalle de marbre noir portant cette inscription :

NICOL. BOVCHER
EPISCOPVS
VIRD.
1593.

Né à Cernay le 14 novembre 1528 et fils d'un simple laboureur, Nicolas Boucher, après de bonnes études faites à Paris, devint recteur de l'Université de Reims, puis fut promu au siège épiscopal de Verdun. Il a laissé une *Apologie de la morale d'Aristote contre Omer Talon* et un ouvrage latin *Caroli Lotharingii cardinalis et Francisci ducis Guisii litteræ et arma*. Entraîné par la reconnaissance dans le parti des princes lorrains, il compta parmi les défenseurs de la Ligue.

Dans la chapelle de gauche, attenant au chœur, autel en bois sculpté surmonté d'un retable à dix compartiments, dans chacun desquels est un bas-relief en bois peint, ayant une largeur moyenne de 0m45 sur une hauteur de 0m48 environ.

Ces compartiments sont répartis en trois rangs superposés, qui en contiennent chacun trois. Une dernière niche est placée au-dessus des autres et complète la série.

Cette niche et les deux cases qui sont immédiatement au-dessous comportent des scènes de la Passion. En haut est le Crucifiement, avec le Christ en croix, les deux larrons, la Vierge évanouie et plusieurs autres personnages. La draperie qui ceint les reins du Christ est nouée sur le côté par un nœud bouffant et l'un des larrons porte un haut-de-chausses à pont, taillé suivant la mode en faveur

sous François Ier. Cette particularité permet de déterminer avec quelque précision l'époque à laquelle remonte l'exécution des bas-reliefs, c'est-à-dire le milieu du XVIe siècle.

Au-dessous du Crucifiement est le Christ descendu de la croix, et, au-dessous encore de cette dernière composition, se voit le Christ au jardin des Oliviers, avec les apôtres endormis.

Les sept autres sujets, dans lesquels figurent des guerriers du moyen-âge et des Sarrasins à turban, n'ont, en apparence du moins, qu'un rapport éloigné avec la vie du Sauveur. Leur mérite artistique est du reste moindre, car ils offrent presque uniformément cinq ou six figures debout, dans des attitudes peu variées.

Voici l'ordre des scènes représentées, autant du moins qu'il est possible de le conjecturer :

1° Le grand-prêtre donne aux soldats l'ordre d'arrêter Jésus ;

2° L'agonie au jardin des Oliviers ;

3° Judas vient de vendre son maître et tient la bourse entre ses mains ;

4° Des gardes vont à la recherche du Sauveur ;

5° L'arrestation de Jésus ;

6° Pierre coupe l'oreille à un serviteur du grand-prêtre ;

7° La flagellation. Les soldats font mouvoir des fouets, mais la victime ne figure pas auprès des bourreaux ;

8° Le crucifiement ;

9° La descente de la croix ;

10° Les saintes femmes se rendant au tombeau.

Plusieurs blocs sont incomplets, ce qui fait planer sur les sujets qu'ils représentent une regrettable obscurité

Considérés dans leur ensemble, ces bas-reliefs dénotent chez l'artiste, ou peut-être chez les artistes qui les ont exécutés, un mélange de science et de gaucherie, science

dans la manière de traiter les draperies, gaucherie dans l'agencement des personnages, dans leur attitude et dans le modelé de leurs traits, qui sont peu caractérisés. Les figurines taillées dans le chêne ont environ 0m20 de hauteur.

Le retable de Cernay, tout en présentant un réel intérêt, est cependant d'un bien moindre mérite artistique que celui qu'on admire au Mesnil-lez-Hurlus.

Sur une console, dans la même chapelle, statuette ancienne de saint Sébastien, en bois peint, d'un dessin très tourmenté.

Dans la nef, vis-à-vis du maître-autel, dalle en marbre noir ornée d'un écusson timbré d'un casque de chevalier et supporté par deux lions. Cet écusson porte une bande accompagnée de deux alérions. Au-dessous sont représentés un chevalier, revêtu de son armure, et, à ses côtés, sa femme. Au bas sont quatre écussons. La dalle, richement décorée dans le style de la Renaissance, porte cette légende :

CY GIST JACQVES DE NEVFCHASTEL, EN SON VIVANT SEIGNEVR DE PLANCY ET DE CERNAY, QVI DÉCÉDA EN LAN MIL Vc ET XVIII . ET DAME ANNE DE RABVTIN DICTE DESPERIT QVI DÉCÉDA LAN MIL Vc ET XII, PÈRE ET MÈRE DE MESSIRE SÉBASTIEN DE NEVFCHASTEL LEVR FILZ : PRIONS DIEV LEVR DONNER PARDON.

Le Christ de la nef est plus grand que nature et d'une stature de colosse. Son exécution n'est pas maladroite, mais s'applique à de lourdes formes.

Dans le collatéral droit, petit bas-relief ovale en marbre blanc scellé dans le mur. Il représente la *Sainte Famille*. Son plus grand diamètre est, en hauteur, 0m30.

Au-dessus de la petite porte sud, statuette représentant le Christ, les bras liés, assis sur ses vêtements. Joli tra-

vail de la Renaissance, sans doute en bois peint. Les draperies sont traitées avec élégance et l'ensemble est empreint d'un caractère artistique. Cette statuette a malheureusement subi de regrettables dégradations.

Fontaine-en-Dormois. — Eglise non ancienne, sur la construction de laquelle une inscription gravée sur marbre noir donne les renseignements suivants :

En 1836 cette église a été reconstruite grace a la munificence du lieutenant-général vicomte Tirlet, député, et aux contributions volontaires des habitants. — Le Conseil municipal, Victor Marquet, maire, et tous les citoyens reconnaissants envers leur illustre compatriote ont fait graver cette inscription.

Sur le maître-autel, tableau représentant le *Couronnement de la Vierge.* Cette toile paraît être une copie d'une œuvre de l'Ecole espagnole.

Dans le cimetière, tombeau du vicomte Tirlet. Ce monument se compose d'un cénotaphe en marbre blanc, décoré des armes du général. On lit sur une des faces :

Ici repose le vicomte Louis Tirlet, lieutenant-général d'artillerie, député de la Marne depuis 1827 jusqu'en 1837, membre du Conseil général depuis 1831 jusqu'en 1841, pair de France, grand-croix de la Légion-d'Honneur, commandant de l'ordre de St-Louis, grand-cordon de l'ordre de Charles III d'Espagne et de Newsky de Russie, né a Moiremont (Marne) le 14 mars 1771, décédé en sa terre de Fontaines-en-Dormois le 29 novembre 1841.

Sur la face opposée se voit l'inscription suivante :

Volontaire a 18 ans en 1792 au régiment de Bouillon, il combat a Valmy. Sorti de l'école d'artillerie de Chalons-sur-Marne il dirige les passages de vive force de l'armée de Sambre-et-Meuse.

Chef d'état-major de Kléber en Egypte, batailles des Pyramides, d'Alexandrie, d'Héliopolis. Général a 50 ans, il fait les campagnes d'Allemagne et de Dalmatie, Austerlitz, Wagram. Il commande en chef l'artillerie de l'armée d'Espagne et de Portugal. Bataille des Atropiles, bataille de Toulouse. En 1823, il commande en chef l'artillerie de l'armée d'Espagne.

La France a inscrit son nom sur l'Arc de Triomphe de l'Etoile.

A côté de ce monument sont le tombeau de la veuve du général, Louise-Catherine-Apolline Pérignon, et celui du vicomte Louis-Eugène Tirlet, membre du Conseil général et ancien député de la Marne, décédé à Paris le 11 janvier 1874.

Gratreuil. — Eglise non voûtée, restaurée en entier. Fenêtres ogivales.

Dans la nef, bon Christ peint, grandeur de demi-nature, exécuté avec goût et dans de belles proportions.

Hurlus. — Petite église à nef simple, dont l'abside, à voûtes ogivales, est percée de sept fenêtres en plein-cintre. La première travée de la nef est également voûtée.

Mobilier moderne.

Malmy. — Petite église peu ancienne, dont l'architecture et le mobilier sont sans intérêt. Dans le mur extérieur est scellée une pierre tumulaire sur laquelle se lit :

Cy git Messire Charles d'Eu de Vieux-Dampierre, chevalier, seigneur de Malmy et autres lieux, mort a Malmy le 11 septembre 1781.

Massiges. — Petite église ancienne, dont l'abside et le transept sont voûtés. Cet édifice a été défiguré par des

remaniements, dont une récente restauration n'a pas fait disparaître la trace.

Mobilier moderne

Mesnil-lez-Hurlus (Le). — Intéressante église ogivale, dont l'abside et le transept gauche, le seul qui existe, sont voûtés. L'abside, qui date du XIIIe siècle, possède cinq fenêtres à une seule ogive, et le transept, une fenêtre à deux baies.

Dans le mur du transept, belle piscine décorée dans le goût de la Renaissance et surmontée de trois petits bas-reliefs. Celui du milieu représente l'arbre de la Science, et les deux autres Adam et Eve.

Dans la nef, grand Christ en bois doré paraissant être du XVe siècle. Il est recouvert d'une draperie collant au corps et rappelle celui qui se voit dans l'église de Saint-Jean-sur-Tourbe.

Au bas de la nef, curieux fonts baptismaux en pierre, de forme ronde. Ils portent sous la bordure supérieure quatre têtes imberbes de grandeur naturelle. Leur diamètre supérieur est de 0m90 et leur hauteur de 0m74. Peut-être sont-ils de l'époque romane.

Près des fonts est adossé au mur de l'ouest, dans l'axe de la nef, un autel par lui-même sans intérêt, mais que surmonte une œuvre hors pair, absolument unique dans la région.

C'est un magnifique retable du XVe siècle, en bois peint et doré, ayant une largeur de 2m15 environ. Il est divisé en cinq compartiments, que domine le compartiment central, un peu plus élevé que les autres.

Chaque case renferme un bloc sculpté.

Le premier de ceux-ci, en commençant par la gauche du spectateur, est consacré à la Flagellation et comporte sept

Cliché de M. Lamy

LE MESNIL-LEZ-HURLUS

personnages, en y comprenant le Christ. Ce dernier, lié à une colonne, est battu de verges. Au-dessus est écrit en caractères gothiques tracés au pinceau :

Coment pilate fit batre nostre Seigneur Jhs a latache.

Les personnages du premier plan sont en ronde-bosse et ceux des autres plans successivement en haut-relief, puis en bas-relief. Il en est de même dans les compositions suivantes.

Le second groupe représente le Christ s'affaissant sous le poids de la croix et renferme dix personnages, dont un à cheval.

Au-dessous se lit :

Coment les Jugſs firent porter la crois à nostre (Seigneur).

Le troisième motif, qui occupe le compartiment central, est le plus important de tous.

Au fond de la scène sont représentés les murs de Jérusalem, sur la ligne irrégulière desquels se détachent le Christ en croix et les deux Larrons. Au pied des croix sont la Vierge évanouie, entourée de saintes femmes, puis un centurion à cheval, des soldats et des juifs.

La scène, admirablement ordonnée, comprend environ vingt-trois personnages, dont quatre cavaliers. Les figurants sont disposés sur cinq plans successifs et s'étendent ainsi jusque derrière les croix. Leurs attitudes sont expressives, leurs proportions heureuses et les vêtements, qui les recouvrent, plissés avec goût. L'ensemble est très vivant et très harmonieusement groupé. La pose du Christ rappelle celle qui se remarque dans le crucifix de grandeur naturelle suspendu dans l'église Saint-Pierre de Bar-le-Duc et qu'on attribue, peut-être à tort, à Ligier Richier.

Les Larrons ne sont pas cloués à la croix, mais sont liés avec des cordes à l'instrument de leur supplice, lequel ne porte pas de bras supérieur vertical. Le mauvais Larron a le corps revêtu d'une sorte de chemise flottante.

Au-dessous de cette scène pathétique, que domine la tête du Christ, est une inscription à demi effacée, de laquelle subsistent les mots suivants :

Coment nostre Seigneur Jhs....
.....mont du Calvaire.

Le quatrième groupe, comprenant huit personnages, représente le Christ détaché de la Croix. Autour de lui sont Joseph d'Arimathie, plusieurs saintes femmes, la Vierge évanouie soutenue par saint Jean et la Madeleine agenouillée et les mains jointes.

La légende qui se trouvait au-dessous a à peu près disparu. On ne peut plus lire distinctement que le mot :

Coment...

Dans le cinquième motif est figuré le Christ sortant de son tombeau au milieu de gardes à demi-éveillés et éblouis. Au fond se dessinent les murs de Jérusalem. Huit personnages participent à cette scène, au-dessous de laquelle est écrit :

Coment nostre Seigneur sorty du thobiau le jour de pacques.

Si les attitudes de ces multiples personnages se mouvant dans des décors variés sont d'une vérité et d'une convenance remarquables, les traits de leurs visages sont toujours dignes, sans cesser d'être expressifs. Aucune figure n'est grimaçante ; aucune n'appartient à un type dont la laideur ou même l'irrégularité soient de nature à choquer.

Le retable du Mesnil, œuvre d'un artiste de premier ordre que l'on doit déplorer de ne pas connaître, ne déparerait aucune des plus belles églises du diocèse.

Les cinq sujets qui viennent d'être décrits sont formés d'autant de blocs de bois. Le motif central, cependant, est fait de deux morceaux de grandeurs inégales.

Les quatre compositions secondaires sont surmontées d'autant de dais ajourés, exécutés, dans le style du xv^e^ siècle, en bois autrefois peint et doré. Le motif central, beaucoup plus large, est orné de trois dais semblables placés au-dessus de la tête des crucifiés.

Chaque sujet est séparé de celui qui précède et de celui qui suit par une élégante colonnette, surmontée d'une petite niche et d'un dais. Sous le dais qui se trouve entre le premier et le second compartiment est un ange agenouillé. La niche de la seconde colonnette est vide. La troisième colonnette a perdu son dais, et sa niche renferme une statuette mutilée et peu distincte. La quatrième niche est vide.

Le retable, malgré la délicatesse du travail, est en excellent état de conservation. Sur les cinquante-quatre personnages qui y figurent, deux seulement ont souffert. Encore le mal n'est-il pas irréparable. Tous deux appartiennent à la composition centrale.

Une statuette représentant une sainte femme accourant au secours de la Vierge évanouie s'est trouvée faire partie, par portions inégales, des deux morceaux dans lesquels est traitée la scène du Crucifiement. La portion de gauche de la statuette, faite d'une pièce rapportée, s'est détachée et a disparu. D'autre part, la moitié de la tête d'un valet, qui se tient debout près du cheval du centurion, s'est verticalement détachée de l'autre moitié. Il ne semble pas que la réparation de ces divers accidents, en y joignant

celle d'une patte brisée au cheval du centurion, offre une difficulté bien sérieuse, vu les points de comparaison fournis en abondance par les figures voisines.

En ce qui concerne la partie décorative, il manque trois pans, détachés de plusieurs dais, et qu'il serait facile de rétablir. Quant aux colonnettes qui séparent les compartiments, il suffirait, semble-t-il, de les remettre en état, tout en laissant vides, par respect pour la pensée insoupçonnée de l'artiste, les deux niches dont les statuettes sont absentes.

Le retable, nous l'avons dit, était peint et doré. La peinture en a à peu près disparu, mais la dorure a assez bien résisté.

Espérons que l'Etat voudra bien prendre sous sa garde ce spécimen admirable du vieil art champenois et que, après l'avoir restauré, il assurera à l'église du Mesnil l'indéfinie possession d'un chef-d'œuvre jusqu'ici par trop méconnu.

MINAUCOURT. — Belle église ogivale voûtée et restaurée. Les fenêtres de l'abside sont ogivales, celles du transept appartiennent au style flamboyant et celles des bas-côtés sont en plein-cintre, mais non romanes.

Mobilier moderne sans intérêt. Dans la sacristie, belle chasuble du XVII^e^ ou du XVIII^e^ siècle, provenant de l'abbaye de Moiremont.

PERTHES-LEZ-HURLUS. — Eglise toute neuve, avec mobilier neuf.

Il n'a été conservé des anciens objets d'art qu'une statue d'évêque dont la crosse a disparu et dont la main droite, qui tenait un attribut symbolique, est restée vide. Bois peint en couleur pierre.

Ripont. — Eglise non voûtée, ayant deux collatéraux. Elle a subi une récente restauration et n'offre pas de style bien caractérisé.

Sur l'autel du collatéral gauche, statue, grandeur de nature, en bois peint en blanc, paraissant dater du XVIe siècle. Elle représente saint Christophe portant sur son bras droit le Christ enfant, et tenant une massue dans la main gauche. A sa ceinture sont suspendues une serpe et une double aumônière. Cette statue s'arrête à la limite de l'exagération, sans toutefois l'atteindre.

Dans la nef, Christ de la Renaissance convenable, mais sans caractère particulier.

Rouvroy. — Petite église du commencement du XIXe siècle.

Sur l'autel de droite, bonne statue de la Vierge debout, tenant l'Enfant Jésus sur son bras gauche. Bois peint en couleur pierre. Style de la statuaire de 1840.

Sur l'autel de gauche, statue en bois peint de saint Maurice, accoutré en guerrier romain, et qui gagnerait à être recouvert de couleurs moins criardes.

Dans le collatéral droit, assez bonne copie d'une toile de l'Ecole espagnole représentant la Vierge assise tenant l'Enfant Jésus sur ses genoux.

Sainte-Marie-a-Py. — Eglise non voûtée, entièrement restaurée. Les fenêtres de l'abside, au nombre de trois, sont ogivales. Celles du transept sont également ogivales et sans meneaux. Chapiteaux à crochets.

Dans le transept gauche, bel autel en bois sculpté et doré, du XVIIe siècle, surmonté d'un retable encadré de deux colonnes torses, autour desquelles s'enroulent des branches de vigne. Au milieu du retable est un tableau

insignifiant représentant le Couronnement de la Vierge. De chaque côté des colonnes sont deux anges en bas-relief, avec des draperies aux plis artistiques.

En haut des mêmes colonnes se voient deux anges disposés dans des attitudes décoratives. Entre ceux-ci, statue de la Vierge debout, tenant sur son bras gauche l'Enfant Jésus.

L'ensemble est d'un bel effet décoratif et révèle la main d'un artiste.

Le tabernacle offre, de face, un bas-relief doré représentant le Bon Pasteur avec un agneau sur les épaules et, de chaque côté, deux figures drapées formant cariatides.

Dans la nef, Christ ancien et peint, ne manquant pas d'expression.

Saint-Thomas. — Eglise à nef simple, du XVII^e^ au XVIII^e^ siècle, sans intérêt architectural.

Autel à baldaquin, orné de quatre colonnes de marbre, qu'encadrent de part et d'autre deux statues demi-nature, en pierre peinte et dorée, représentant saint Nicolas et saint Vincent.

Au-dessus de la petite porte sud, statuette ancienne de saint Sébastien, bois peint.

Du même côté de la nef, statuette de la Vierge, en bois doré, style du XVII^e^ siècle.

Fonts baptismaux carrés à la partie supérieure et à la base, et décorés, dans la partie médiane, de quatre faisceaux terminés par des crochets. Hauteur, 0^m^ 88. Epoque romane.

Belle nappe d'autel dont le motif décoratif, plusieurs fois répété, offre une image de la Vierge et de l'Enfant Jésus, sous laquelle est inscrit dans la trame : *Maria SS di Montenero.*

Servon. — Grande église entièrement voûtée, portant la marque de différents styles.

Dans le chœur, grand autel à baldaquin, décoré de six colonnes de marbre, rappelant celui de Vienne-le-Château. Il est surmonté de deux statues dorées dont l'une représente sainte Catherine.

Dans le collatéral gauche, bel autel sculpté, pierre et marbre, style du XVIIe siècle. Il est orné, de part et d'autre, de grandes cariatides drapées figurées en haut relief et d'un aspect très décoratif. Celle de gauche représente la Prudence, avec un serpent pour attribut, et celle de droite la Force, tenant une masse à la main. Sur le tabernacle est une médiocre statue de saint Nicolas.

L'autel du collatéral droit fait pendant au précédent et comporte aussi deux cariatides. Celle de gauche représente la Justice tenant un glaive, et celle de droite, la Tempérance versant l'eau d'une aiguière dans une coquille. Sur le tabernacle est une statue de la sainte Vierge.

Chacun de ces autels est surmonté d'une croix posée sur son socle et de deux vases sculptés contenant des gerbes de fleurs. Leur riche ornementation donne à ces autels un intérêt décoratif exceptionnel.

Sommepy. — Belle église voûtée, classée comme monument historique.

A l'angle du chœur et des transepts, statues de saint Memmie et de saint Nicolas. Bois peint en blanc, XVIIe siècle.

Dans le transept gauche, autel en bois naturel, surmonté d'une statue d'évêque avec crosse dans la main gauche et attribut dans la main droite. Elle paraît être en bois et du XVIIe siècle.

Dans le même transept se voient quatorze statuettes, adossées au mur, sur plusieurs rangs, et au-dessous desquelles est cette inscription explicative : *Voici ceux qui ont planté l'église dans leur sang*. Ce sont les images de saint Jacques le Majeur, saint Paul, saint Simon, saint Pierre, saint André, saint Jacques le Mineur, saint Jean, etc. Tous ces personnages sont debout, et malgré l'uniformité du mouvement général, ont des détails d'attitudes très variés, notamment en ce qui concerne les bras. Les draperies, de leur côté, sont disposées avec goût. Ces statuettes paraissent être de la fin du XVI^e^ siècle ou du commencement du XVII^e^.

Autour de la nef sont adossées à chaque pilier onze statuettes, grandeur du tiers de nature, traitées dans le goût du XVII^e^ siècle. Elles représentent saint Roch, saint Fiacre, saint Jacques, saint Laurent, sainte Catherine, sainte Agathe, sainte Berthe, sainte Pudentienne, sainte Jeanne de Valois, sainte Claire et sainte Marguerite. Les unes sont en bois peint en blanc et les autres en pierre. Elles reposent sur des consoles du XV^e^ siècle et sont surmontées de dais de la même époque.

La chaire à prêcher est moderne et richement décorée. Les diverses faces sont ornées de bas-reliefs représentant des scènes de la vie du Christ ainsi que des anges portant des banderolles sur lesquelles sont tracés des préceptes de l'Evangile.

Dans le collatéral droit sont disposées, au-dessus de la petite porte sud, dix statuettes du XVIII^e^ siècle, ayant l'apparence de la pierre. Elles représentent les principales vertus chrétiennes, la Foi, l'Espérance, la Charité, etc.

Près des fonts baptismaux, petit Christ en bois, d'une valeur secondaire.

Au presbytère, belle collection de faïences anciennes

données à la fabrique par un ancien titulaire de la cure. Trois pièces, parmi lesquelles un plat de vieux Rouen, présentent, paraît-il, un intérêt tout particulier.

Souain. — Grande église dont l'abside et le transept seuls sont voûtés. Leurs fenêtres sont de style flamboyant. Le transept, par une particularité assez rare, présente deux travées dans le sens de la largeur, ce qui détermine à l'extérieur la présence d'un pignon double sur chaque face, au nord et au sud.

Sur l'autel de gauche, statue de saint Jean-Baptiste. De part et d'autre de cet autel, statues en bois de saint Hubert et de saint Nicolas, grandeur de deux tiers de nature. Ces figures, qui datent du XVII^e^ siècle, ont peu d'expression et sont simplement convenables.

Dans la nef, assez lourde statue de sainte Hélène, qui paraît être en pierre peinte et dater du XVI^e^ siècle, à en juger par le dais qui la surmonte.

Le Christ de nef est ancien et sans doute en bois peint en blanc. Il est maigre et très simplifié comme anatomie, mais cependant correct et surtout très expressif. Le nœud de la draperie pourrait faire supposer qu'il date de la Renaissance.

Ce qui est de nature à attirer l'attention de l'artiste dans l'église de Souain est une remarquable Pitié en pierre peinte en blanc, ayant une largeur de 1^m^ 30 sur une hauteur de 1^m^ 05. Ce sujet représente la Vierge soutenant le corps de son fils.

Celle-ci est assise sur un coussin très bas et se présente de face. Sur son genou droit repose le corps du Christ, dont la tête se trouve placée à gauche du spectateur et dont les pieds sont à droite. Le Sauveur, émacié, a les traits empreints d'une expression douloureuse et donne

l'image parfaite d'un supplicié. Les reins sont ceints d'un linge noué sur le côté droit.

La Vierge offre un aspect non moins caractéristique. Son visage est si vivant et si personnel qu'il paraît être un portrait. La mère du Christ, auquel l'artiste a donné les traits d'une femme de la classe moyenne, a la tête recouverte d'un manteau à capuchon, sous lequel s'aperçoit un béguin tuyauté. Cette particularité donne à son costume une certaine ressemblance avec celui de quelques religieuses de nos jours.

Les mains des deux personnages, quoique traitées sobrement, sont expressives et parfaitement construites. Dans son ensemble, cette œuvre, empreinte de réalisme et de grandeur, révèle la main d'un artiste d'une valeur exceptionnelle. On peut la considérer comme un travail de la première moitié du XVI^e^ siècle.

La Pitié de Souain a une grande analogie avec celle de Bayel (Aube), que M. Kœchlin estime être un des monuments les plus remarquables de l'art français du commencement du XVI^e^ siècle.

TAHURE. — Eglise ancienne, dont l'abside est percée de quatre fenêtres à ogive simple. Elle est voûtée, ainsi que la première travée de la nef.

Dans le transept gauche, jolie piscine de la Renaissance, assez richement ornementée, mais dépourvue de figures.

Sur l'autel de droite, statue en bois et plâtre, peinte en blanc, de sainte Hélène, tenant une croix dans la main droite. Œuvre du XVIII^e^ siècle.

Dans le collatéral du même côté, près des fonts, statue de saint Sébastien percé de flèches, même matière et même style que la précédente.

Cliché de M. Lamy

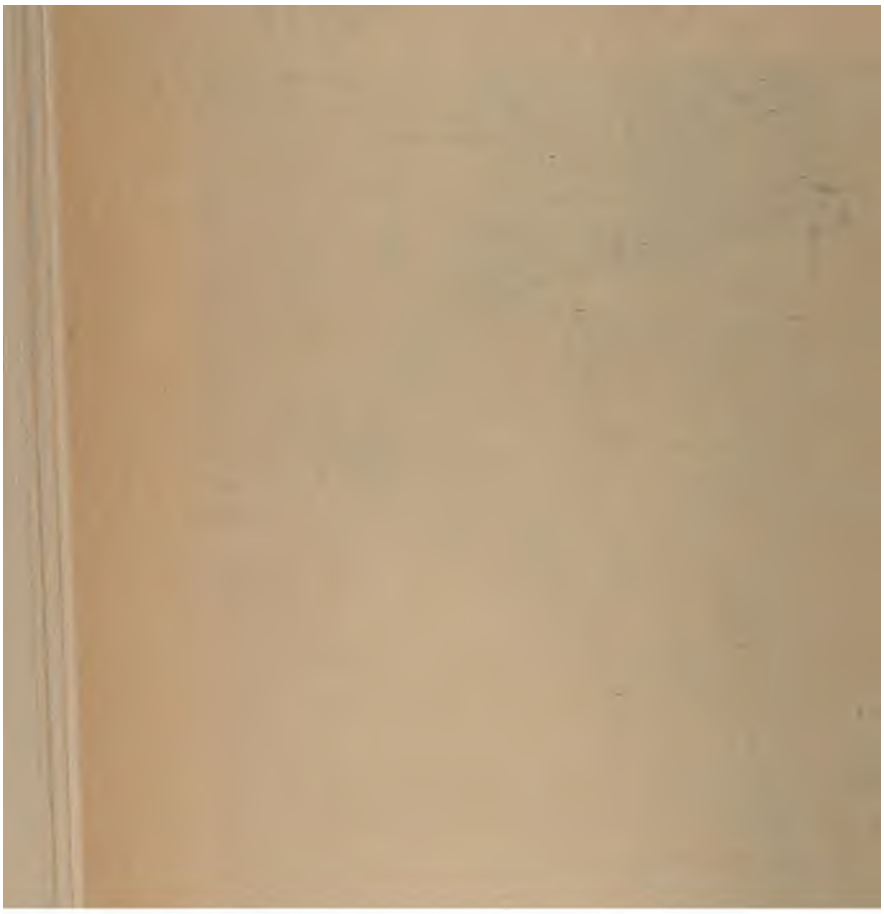

Dans la nef, Christ en bois peint, que la disposition de sa draperie permet de faire remonter à la fin du XVI^e^ siècle. La tête, expressive, est renversée en arrière. Les proportions sont bonnes et l'ensemble n'est pas dépourvu d'une certaine noblesse de style.

VIENNE-LA-VILLE. — Eglise sans intérêt architectural.

Dans le chœur, autel à baldaquin en bois doré, orné de quatre colonnes ioniques.

En avant du chœur, pierre tumulaire portant cette inscription :

HIC JACET JOANNES DE LA ROCHE AU LION CANONICUS REGULARIS CONGREG. GALLICANÆ HUJUS ECCLESIÆ PASTOR, QUAM TRIGENTA DUOBUS ANNIS REGENS NEMINI NOCUIT, OMNIBUS PROFUIT, OBIIT DIE 28 MAII ANNO MDCCLXIII ÆTATIS SUÆ LXVII.

Dans la nef, près de l'entrée, Christ ancien.

Au-dessous, statue équestre représentant saint Maurice, sous la forme d'un cavalier du moyen-âge, recouvert d'une armure et dont le casque découvert laisse apercevoir le visage imberbe. Sa main droite tient une lance et sa main gauche est appuyée sur un glaive. Le cheval est caparaçonné. Cette statue paraît être du XV^e^ siècle.

Au-dessous de la statue de saint Maurice, belle boiserie du XVII^e^ siècle, composée d'un panneau rectangulaire en bois naturel sur lequel sont sculptés en bas relief le Christ et la Samaritaine. Ce panneau est encadré de colonnes corinthiennes et orné de frises décorées de riches arabesques. Il surmonte une boiserie de même largeur, entourée de pilastres en demi-relief. Cette œuvre remarquable est d'une rare perfection de travail

VIENNE-LE-CHATEAU. — Belle église voûtée, avec transept et collatéraux. C'est une des plus vastes de l'arrondissement. L'intérieur appartient au style flamboyant. L'extérieur est sans intérêt.

Dans le chœur, magnifique autel à baldaquin, en bois peint et doré, décoré de six colonnes de marbre gris et surmonté de statues dorées. Cet autel, d'un aspect très riche, est exécuté dans le goût pompeux du XVIII^e^ siècle.

Au-dessus de l'autel secondaire de gauche, qui date de la même époque et est fait des mêmes matières, statues tourmentées et décoratives de saint Sébastien percé de flèches, de sainte Catherine et de saint Nicolas. Ces statues ont une réelle valeur artistique Sur cet autel est déposée une petite châsse en cuivre, de style ogival, exécutée avec goût.

Au-dessus de l'autel secondaire de droite, qui fait pendant au précédent et est conçu dans le même style, statues de saint Roch, de la sainte Vierge et de saint Eloi, analogues à celles qui viennent d'être citées.

Les trois autels de Vienne-le-Château offrent une grande unité de style et, dans leur ensemble ainsi que dans leurs détails, témoignent d'un goût parfait. Seules les statues principales, placées sur les tabernacles, détonnent dans un milieu dont elles ne sont pas dignes.

Le Christ de la nef est ancien, mais plus petit que la demi-nature. Au bas du Crucifix sont sculptés deux petits anges et une tête de mort.

VILLE-SUR-TOURBE. — Belle église ogivale reconstruite à neuf.

Mobilier moderne sans intérêt.

Dans une tribune fermée est relégué un Christ peint en blanc, qui ne paraît pas sans valeur.

VIRGINY. — Belle église néo-ogivale voûtée.

Mobilier moderne.

Selon Ed. de Barthélemy, la cloche principale porte l'inscription suivante :

L'AN . MIL . Vc . LX . XIII + LANCELOT DE CONDE . FILZ DE GVIDE DE CONDE, ESCr . Sr . DE LIMER ET VAVDIER ET DAMOILE CLAVDE DE CONDE SA FE . ET DAMOILE SVZANNE DE CONDE LEVR FILLE . Mr PIERRE MOREL CVRE DE VIRGINY . JACQVES CVRE DE HAN . MICHEL DIETZ . VOVANT . JEHAN RAVDOIS . JEHAN AVLRIER ET GIRARD TVRLVR . MARGIRS ALORS . REGNAVD . C. ROHON . Mr MARECHAL . HENRI DIEV . JEHAN AVVRET LE JEVSNE ET HERY AVVRIET.

A l'extérieur de l'église, près du grand portail, est appliquée sur le mur une pierre portant le nom de Ponce Wiart, curé de Virginy et de Ville-sur-Tourbe, mort en 1787.

WARGEMOULIN. — Petite église neuve.

Mobilier moderne.

TABLE ALPHABÉTIQUE

des

LOCALITÉS CITÉES DANS CETTE ÉTUDE

Ante 154
Argers 166
Auve 154
Belval 155
Berzieux 190
Binarville 190
Braux-Sainte-Cohière 166
Braux-Saint-Remy 166
Cernay-en-Dormois 190
Chapelle-Felcourt (La) 166
Charmontois-l'Abbé 155
Châtelier (Le) 156
Chaudefontaine 167
Chemin (Le) 156
Contault 156
Courtémont 167
Croix-en-Champagne (La) 167
Dampierre-le-Château 156
Daucourt 168
Dommartin-la-Planchette 168
Dommartin-sous-Hans 168
Dommartin-sur-Yèvre 157
Eclaires 157
Elise 168
Epense 158
Florent 169
Fontaine-en-Dormois 194
Givry-en-Argonne 159
Gizaucourt 169
Grange-aux-Bois (La) 170
Gratreuil 195
Hans 170
Herpont 160
Hurlus 195
Laval-sur-Tourbe 173
Maffrécourt 173
Malmy 195
Massiges 195
Mesnil-lez-Hurlus (Le) 196
Minaucourt 200
Moiremont 174
Neuville-au-Pont (La) 177
Neuville-aux-Bois (La) 160
Noirlieu 160
Passavant 180
Perthes-lez-Hurlus 200
Rapsécourt 161
Remicourt 161
Ripont 201
Rouvroy 201
Sainte-Marie-à-Py 201
Sainte-Menehould 182
Saint-Jean-sur-Tourbe 180
Saint-Mard-sur-Auve 161
Saint-Mard-sur-le-Mont 162
Saint-Remy-sur-Bussy 163

Saint-Thomas..... 202
Servon 203
Sivry-sur-Ante 164
Sommebonne..... 185
Sommepy 203
Sommesuippe..... 185
Sommetourbe..... 186
Sommeyèvre..... 164
Souain..... 205
Tahure..... 206
Tilloy-Bellay..... 164
Valmy 186
Varimont..... 165
Verrières..... 187
Vieil-Dampierre (Le)..... 165
Vienne-la-Ville..... 207
Vienne-le-Château 208
Villers-en-Argonne 188
Ville-sur-Tourbe..... 208
Virginy 209
Vollemont 188
Wargemoulin 209

LE PONT DES MAURES

A SAINTE-MENEHOULD

Pièce de monnaie et médaille trouvées en 1904, dans les culées de l'ouvrage, lors de la reconstruction du pont.

Communication faite à la Société le 15 avril 1905, par M. Lambert, associé correspondant.

Le pont des Maures est situé sur le chemin de grande communication n° 63 de Sainte-Menehould à Moiremont et sur la rivière d'Aisne.

Ce pont a été construit en 1823, par la ville de Sainte-Menehould, lorsque le chemin était une voie urbaine de la ville, d'après les plans et devis dressés par M. Tourneux, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

L'ouvrage comportait deux culées et une pile en maçonnerie, fondées sur pilotis et sur plate-formes en chêne, sur lesquelles reposaient un tablier en bois de chêne.

Les fermes principales de ce tablier étaient assemblées en arc de cercle d'après des dispositions ingénieuses d'une forme élégante.

En 1903, ce tablier ne présentait plus une solidité suffisante ; les ingénieurs du département proposèrent à l'administration de le remplacer par un tablier métallique.

Ces propositions furent agréées par le Conseil général et par l'État ; les culées et la pile furent démolies en partie afin de consolider les fondations de l'ouvrage.

C'est pendant ces travaux de démolition que les ouvriers trouvèrent dans les culées du pont, à peu près au niveau des basses eaux de l'Aisne, une médaille, une pièce de monnaie et des inscriptions sur des plaquettes en métal.

M. Simon, conducteur principal des ponts et chaussées à Sainte-Menehould, recueillit ces trouvailles pour en faire don à la ville.

M. Simon nous a confié toutefois ces trouvailles afin que nous les présentions d'abord à la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne.

Une première plaquette de cuivre avait été emprisonnée entre deux pierres de taille de la culée sud, en aval de l'ouvrage ; elle porte l'inscription suivante :

« Ce pont a été reconstruit sous le règne de Louis XVIII en « 1823, sur les plans et devis de M. Tourneux, ingénieur en chef « du département ; M. Garçonat, conducteur des travaux ; « MM. Laidebeur et Barré, entrepreneurs du dit pont et par les « ouvriers de La Neuville-au-Pont. »

A la culée nord, à l'angle amont, une autre plaquette fut également trouvée, elle porte les inscriptions suivantes en latin :

« Anno domini 1823, regnante ludovico 18, urbis pontem extruxit « municipii praeside D. Appollon Robinet, Œdilibus Lapommeray « et Garnaud-Florion et Delapaix. »

« L'an du Seigneur 1823, sous le règne de Louis XVIII, la ville « édifia ce pont : étaient : président de la municipalité Appollon « Robinet, et édiles Lapommeray, Garnaud-Florion et Dela- « paix. »

Sur l'autre face :

« Bartholomoeus Joannes Laidebeur et Nicolaus Barre hanc « operis molem ambo perficere susceperunt Joannes Stephanus « Bridier. »

« Barthélemy Jean Laidebeur et Nicolas Barré entreprirent tous « deux ce travail ».

« Jean-Stéphane Bridier. »

A côté de cette plaquette se trouvait la médaille commémorative de la naissance du duc de Bordeaux avec ces mots en exergue :

« Dieu nous l'a donné ; nos bras et nos cœurs sont à lui. »

Au revers de la médaille, saint Michel terrasse le Dragon.

Dans la culée sud, à l'angle amont, les ouvriers trouvèrent enfin une plaquette en plomb dans laquelle est encastrée une pièce de monnaie de 2 francs à l'effigie de Louis XVIII au millésime de 1823.

Cette plaquette a pour inscription en gros caractères :

Jean-Baptiste Buache
Procureur du Roi
1823.

Elle était protégée par une plaque de fer portant la même inscription.

Malgré nos recherches, nous n'avons que peu de renseignements à donner sur les personnages inscrits sur les plaquettes.

M. Tourneux, l'auteur du projet du pont construit en 1823, a été ingénieur en chef du département de la Marne

de 1820 à 1831, soit pendant onze ans; il fit de nombreux travaux dans la région.

M. J.-B. Buache, procureur du roi, d'après les registres de l'état civil de Sainte-Menehould (1818) était « conseiller du roi, son avocat au bailliage et siège royal de Sainte-Menehould, membre du conseil municipal, administrateur de l'hospice civil. »

M. J.-B. Buache a laissé à Sainte-Menehould le souvenir d'un très aimable homme. Il allait presque chaque jour à son bois appelé la Présidence, près des Acantes. Il recevait là, avec beaucoup d'affabilité, les plaideurs des deux sexes et leur donnait de bons avis et de sages conseils qui n'étaient d'ailleurs pas toujours suivis.

M. J.-B. Buache a un petit-fils qui habite Sainte-Menehould.

M. Robinet a été maire de Sainte-Menehould pendant longtemps; une rue de la ville porte son nom. M. Robinet était très riche. Ayant été délégué par ses concitoyens pour représenter la ville de Sainte-Menehould au sacre de Charles X, il se fit construire un magnifique carrosse pour cette solennité.

Ce carrosse était énorme, il était suspendu au moyen de très fortes courroies, suivant le mode de suspension des anciennes voitures royales dont quelques spécimens existent au musée de Cluny.

Ce véhicule était naturellement fort lourd, son propriétaire ne pouvait l'utiliser que dans les grandes solennités où il aimait à représenter dignement la ville de Sainte-Menehould.

M. Robinet aimait aussi à prononcer des discours qui produisaient toujours une forte impression sur ses concitoyens. Nous pouvons d'ailleurs donner lecture d'un

discours prononcé par ce maire, en 1831, à l'occasion de l'inauguration du buste de Louis-Philippe à la mairie.

Nous n'avons trouvé aucun renseignement sur les autres personnages inscrits sur la plaquette. Mais les noms de Laidebeur, de Barré sont bien connus dans la région ; quant à M. Lapommeray, il était architecte et adjoint au maire de Sainte-Menehould.

Pour terminer ces quelques lignes, nous ajouterons que le pont doit son nom à une ancienne auberge qui existait autrefois à ses abords et dont l'enseigne représentait trois Maures.

Discours prononcé par M. Robinet, maire de Sainte-Menehould, à l'occasion de l'inauguration du buste de Louis-Philippe, le 20 Mars 1831.

Messieurs,

La reconnaissance et les acclamations des peuples sont le plus bel éloge des rois ; aussi dans tous les tems, les bons princes ont recherché avec soin ces témoignages de l'affection publique.

Et qui mérite mieux que Louis-Philippe une si douce récompense !

Après une secousse sans exemple dans l'histoire, appelé par les vœux du peuple à occuper le trône constitutionnel des Français, il s'arrache aux douceurs de la vie privée, à cette félicité domestique dont il faisait son bonheur. Ami d'une liberté sage et éclairée, il ne craint pas de s'associer au sort d'un peuple libre, de partager nos dangers, de s'identifier pour ainsi dire à nos destinées. Son dévouement pour la cause nationale est sans bornes. Un pacte fondamental a cimenté l'alliance du trône et des libertés publiques, et désormais cette alliance sera indissoluble.

L'inauguration du buste de ce prince chéri est pour nous une véritable fête de famille. Autour de ses traits vénérés, se pressent

à l'envi les magistrats, les citoyens et ces vétérans de la gloire française, dont les glorieux exploits ont fixé l'admiration de l'Europe, et cette garde nationale dont le zèle et l'activité ont déjà rendu de si éminens services.

A cet empressement, à cette union intime de sentimens dont sont pénétrés tous les citoyens, qui ne reconnaîtrait cette heureuse harmonie qui anime toutes les classes de citoyens ? Conservons cette précieuse concorde, elle fait la force des états et la prospérité des cités.

Sous l'égide d'un roi-citoyen, la France, calme et tranquille, mais forte de l'accord et de l'union de ses concitoyens, n'a rien à craindre pour sa sûreté.

Elle désire la paix, mais elle ne craint pas la guerre.

Non, le sol de la patrie ne sera pas souillé par l'invasion étrangère, une armée forte et valeureuse assurera son indépendance, et s'il en était besoin, la France est là pour voler à son secours.

Gardes nationaux ! et vous aussi, vous avez voulu donner une preuve de votre dévouement à notre bien-aimé monarque. Par vos soins, son buste va être placé dans le local destiné à votre service. Cet acte d'amour pour lui est la meilleure preuve de votre amour de l'ordre et une garantie que les institutions constitutionnelles et la paix intérieure trouveront en vous d'ardens défenseurs.

Vive Louis Philippe !
Vive le roi !

LE MONT-AIMÉ

APERÇU GÉOLOGIQUE ET GÉOGRAPHIQUE

CONFÉRENCE

Faite le 14 Mai 1905, sur le Mont-Aimé

PAR M. RENÉ GRENIER

Ingénieur civil des mines
Membre de la Société géologique de France
Membre titulaire de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne, etc.

MESDAMES,
MESSIEURS,

Le sommet du Mont-Aimé, isolé au milieu de la plaine, forme un emplacement qui fut apprécié dès la plus haute antiquité.

Ce furent d'abord les hommes de l'âge de pierre qui s'y installèrent, comme en témoignent les haches en silex poli que chaque coup de pioche arrache à la terre.

Plus tard les Romains y firent un séjour prolongé, comme le prouvent les pièces de monnaies que chaque labour met à découvert.

Enfin, au Moyen-Age, il ne fut pas dédaigné, témoin les vestiges du château que la sagacité de notre collègue (1) a su découvrir.

De là, en effet, il était facile au guetteur de fouiller l'horizon sur une grande étendue, d'éviter toute surprise.

Tandis que nos pieds foulent ce passé, nos regards s'étendent jusqu'aux limites de l'horizon.

Au sud se développent les plaines crayeuses et arides de la Champagne pouilleuse, nourrissant péniblement des bois de sapins rabougris.

(1) M. François, de Bergères-lez-Vertus.

A l'est s'étendent des terrains crayeux également, mais moins desséchés, sillonnés de petites rivières dont les vallées, garnies d'alluvions plus ou moins anciennes, sont indiquées par de longues lignes de peupliers, d'aulnes, de frênes, de bouleaux, précurseurs d'une végétation plus intense que caractérise la vigne.

Au nord et à l'ouest se trouve le plateau de la Brie champenoise dont la montagne de Reims, qui limite notre horizon, n'est que le prolongement formant une sorte de promontoire s'avançant au milieu de la plaine crayeuse. Ses pentes orientales portent les riches vignobles de la Champagne tandis que son sommet est occupé par des champs fertiles et de vastes forêts, aux frais ombrages, parsemés d'étangs où naissent des ruisseaux et des rivières.

D'où vient cette diversité dans la nature ? Comment se sont formés ces plaines, ces rivières, ces plateaux ? Quels phénomènes ont produit le relief du sol, précisé le régime des eaux ?

Interrogeons la géologie et la paléontologie : elles nous permettent de refaire à grands traits l'histoire de la terre, des animaux et des plantes.

Le Mont-Aimé forme l'extrémité de la falaise limitant l'Ile de France, telle que je la définirai tout à l'heure au point de vue géologique, et occupant le centre de ce qu'on appelle le bassin de Paris.

Ce bassin a été en quelque sorte dessiné dès les premières années de notre globe (1).

(1) On consultera avec fruit la remarquable histoire du bassin de Paris qui se trouve en tête du très intéressant ouvrage de M. A. de Lapparent intitulé « *La géologie en chemin de fer.* » Paris, Savy, éditeur, ainsi que les « *Leçons de géographie physique* » du même auteur. — Paris, Masson, éditeur.

La terre était primitivement, comme les autres astres, une nébuleuse. Lorsqu'elle se fut assez condensée, elle devint une masse en fusion. Quand cette dernière se fut suffisamment refroidie par rayonnement dans l'espace, il se forma, à sa surface, une croûte solide, composée de roches cristallines, qui constituent le terrain archéen ou primitif. A cette époque, aucun être organisé n'habitait la surface de la terre.

Puis elle continua à se refroidir.

C'est alors que les eaux jusque-là à l'état de vapeur dans l'atmosphère se condensèrent à sa surface.

Tout corps qui se refroidit diminue de volume. Aussi le noyau central de matières en fusion fut-il bientôt plus petit que sa mince enveloppe. Cette dernière ne pouvant se contracter suffisamment pour venir reposer sur son support primitif, se brisa bientôt sous la pression de l'atmosphère. Ses différents morceaux glissèrent les uns par rapport aux autres pour retomber sur leur point d'appui, tels les voussoirs d'une voûte nouvellement construite, dont on enlève trop tôt les échafaudages, s'écroulent et s'entassent pêle-mêle sur le sol, formant, ici, des proéminences, qui représentent les chaînes de montagnes, là des cavités qui figurent les creux des océans.

C'est au milieu de ces inégalités que l'eau condensée à la surface du globe trouva sa place, formant ainsi une série de mers, d'îles et de continents.

Dès cette époque, le contour du bassin de Paris est dessiné.

Au sud nous trouvons en effet le noyau cristallin du Plateau central, qui restera toujours le noyau de toute la France. C'est de lui que divergent tous les cours d'eau se rendant dans les différentes mers.

A l'ouest c'est le massif archéen de la Bretagne qui, bien que miné par les assauts furieux des vagues de l'Océan, présente encore un développement considérable. On en retrouve des lambeaux épars et il est certain qu'il s'étendait autrefois depuis les îles de Groix et de Belle-Ile jusqu'aux îles de Guernesey et de Serck.

A l'est, nous retrouvons le massif archéen de l'Eifel qui forme, avec le Morvan, la limite est du bassin de Paris.

Sous l'action des vents et de la pluie, ces roches cristallines se trouvent désagrégées et entraînées vers les mers où leurs débris forment les premiers dépôts sédimentaires. Ils se déposent aux pieds des massifs archéens émergés et constituent les terrains primaires. Avec eux la ceinture du bassin de Paris devient plus continue, car la région ardennaise a pris naissance.

Le bassin de Paris est alors une véritable cuvette régulière ouverte au nord-ouest vers l'Angleterre entre le Cotentin et le Brabant ; au sud-ouest, par le détroit du Poitou, vers le golfe d'Aquitaine ; à l'est, par le détroit de la Côte-d'Or, vers le bassin méditerranéen ; au nord-nord-est enfin, par le détroit du Hainaut, entre l'Artois et l'Ardenne.

Avec les temps primaires apparaissent les premiers êtres organisés, notamment les fameux trilobites, ces crustacés à structure si curieuse qui sont spéciaux à cette époque ; quelques poissons ; quelques reptiles et des plantes d'apparence cryptogamique, mais présentant des caractères aujourd'hui réservés à des types plus élevés.

Pendant ce temps le noyau central a continué à se refroidir et à se contracter. Le phénomène qui s'est produit à l'époque archéenne s'est reproduit d'une façon continue. Certains voussoirs de l'écorce terrestre formant à un moment donné une partie des continents se sont

affaissés plus ou moins rapidement, entraînant avec eux les corps organisés vivant à leur surface, et ont été recouverts par les eaux, tandis que d'autres situés primitivement au fond de la mer, sur lesquels se sont déposés les dépôts sédimentaires enfouissant dans leur sein les restes des animaux marins, se sont élevés et ont formé les continents. C'est ainsi que s'explique la présence d'animaux marins au milieu des divers terrains que nous rencontrons à la surface de la terre. Nous en verrons tout à l'heure ici même.

Le même phénomène n'a cessé de se répéter au cours des différentes périodes géologiques et il continue encore de nos jours. Il explique facilement les déplacements successifs des mers et des continents.

Avec la période secondaire le bassin de Paris se remplit de sédiments marins tour à tour argileux et calcaires, rarement sableux.

C'est à cette époque qu'appartient la craie constituant la plaine qui s'étend à nos pieds et le sous-sol du Mont-Aimé. Le calcaire pisolithique est de la même époque. Il forme le couronnement du Mont-Aimé et du plateau dominant Vertus. On l'exploite à Vertus sous le nom de faloise et il a servi à construire de nombreux monuments de la région.

C'est la période de développement des énormes reptiles marins et terrestres. On a trouvé ici même plusieurs échantillons de l'un d'eux, le Gavialis macrorhynchus, sorte de crocodilien au museau allongé.

Les temps secondaires sont également caractérisés par l'apparition des ammonites qui disparaissent du reste avec eux. Ce sont de jolis mollusques céphalopodes enroulés sur eux-mêmes comme les nautiles que l'on rencontre encore de nos jours dans les mers tropicales.

Leurs espèces sont très nombreuses et leur ornementation très riche et très variée.

A cette époque apparaissent les végétaux dicotylédones angiospermes, auxquels appartiennent les plantes à fleurs, et les arbres à feuillages caducs, preuve du jeu des saisons et signe certain qu'à ce moment l'atmosphère entourant la terre s'était suffisamment éclairci pour permettre à la lumière d'arriver jusqu'à sa surface.

Les dépôts crétacés que nous voyons à nos pieds ont une épaisseur considérable (au centre du bassin de Paris elle atteint 400 à 500 mètres). On y distingue plusieurs niveaux. Il serait oiseux de vous les citer tous. Qu'il me suffise de vous dire que la presque totalité de la plaine qui s'étend à nos pieds est constituée par la craie santonienne ou craie blanche à micraster, ainsi nommée à cause de la présence d'un fossile de ce nom spécial à ce niveau. C'est un oursin analogue à ceux que l'on rencontre encore de nos jours au bord de la mer dans la zone de balancement des marées.

Longeant le pied du plateau de la Brie champenoise, depuis Avize jusqu'au Mont-Aimé, se trouve une étroite bande de craie supérieure à la craie à micraster. C'est la craie campanienne, dite craie a belemnites ainsi nommée à cause de la présence d'un mollusque appelé bélemnite. Ce curieux animal, analogue aux sèches que l'on rencontre dans nos mers, ne laisse pour toute trace dans la craie qu'un os pointu en forme de cigare qui constituait son unique partie solide. Tous les cultivateurs des environs en ont ramassé en labourant leurs champs dans la région. En effet cette craie forme le soubassement du Mont-Aimé, s'avance jusqu'à Pierre-Morains et s'étend à l'ouest de cette ville jusqu'à Soulières, Loisy-en-Brie, Fèrebrianges, Courjeonnet, etc.

Le dépôt de la craie blanche fut suivi d'une émersion.

La surface de cette craie émergée, facilement attaquable par les eaux et les vents, fut bientôt dénudée.

Par une embouchure étroite, resserrée entre le pays de Bray et les Ardennes, le centre du bassin de Paris fut envahi par les eaux au milieu desquelles se déposa le calcaire pisolithique (appelé aussi danien ou montien) (1). Mais nous n'avons à faire ici qu'à un golfe en relation avec la mer du Danemarck.

Dès 1838, Viquesnel donna la coupe détaillée du calcaire pisolithique du Mont-Aimé (2).

La voici de haut en bas.

10. Calcaire compacte d'un blanc sale, mélangé de sable par places et renfermant des corps cylindriques.	15 mètres environ.	
9. Calcaire blanc jaunâtre celluleux, composé de moules de coquilles réunis par un ciment de même nature peu abondant. Ce banc épais forme le haut de l'escarpement. Le calcaire n° 10, qui le couronne par places, n'existe pas partout.....		
8. Calcaire exploité semblable au n° 10.....		
7. Marne blanchâtre.....		
6. Calcaire compacte gris jaunâtre, poudingue faux rempli de débris de corps organisés et de nodules de calcaire blanc friable..		0m70
A reporter.....		15m70

(1) Consulter sur ce sujet Munier-Chalmas. — Note préliminaire sur les Assises montiennes du Bassin de Paris. (*Bulletin de la Société géologique de France*, 3e série, t. XXV, 1897, page 82 et suivantes).

(2) Viquesnel, *Bulletin de la Société géologique de France*, 1838, t. IX, page 296.

Report.....	15m70
5. Marne gris jaunâtre sans fossiles	0m70
4. Marne calcaire	0m25
3. Marne et calcaire marneux feuilletés s'alternant ; traces de végétaux carbonisés...	2m
2. Marne gris bleuâtre, exploitée pour amender les terres	0m70
1. Marne argileuse noirâtre..... ..	1m
Environ..... . .	20 mètres.

Malheureusement la partie inférieure de cette formation n'est plus visible.

Comme fossiles en plus du reptile dont je vous ai parlé, le Gavialis macrorhynchus, M. de Brimont a découvert au Mont-Aimé une carapace de tortue voisine des Crionyx (1). Les poissons y sont nombreux. Plusieurs espèces ont été décrites et figurées récemment par M. Priem dans le *Bulletin de la Société géologique de France* (2). On en trouve des empreintes complètes provenant de la carrière appelée communément « carrière du Cuirassier » et des dents de squales.

En voici la liste :

ELASMOBRANCHES.

Scapanorhynchus ? (Odontaspis) subulatus Ag. sp.
Oxyrhina ? sp.
Lamna appendiculata Ag. sp.
Lamna serra A. Smith Woodward
Corax pristodontus Ag.
Pseudocorax affinis Ag. sp. (Sphyrna plana Hébert).

(1) Cette tortue a été étudiée par P. Gervais, *Zoologie et paléontologie françaises*, p. 440, in-4°, 1859.

(2) 3e série, tome XXVI, 1898, page 229 et suivantes et aussi page 399 et suivantes.

TÉLÉOSTOMES.

1° Pycnodontes.

Anomœodus subclavatus Ag. sp.
Cœlodus sp.
Palæobalistum Ponsorti Heckel.

2° Acanthoptérygiens.

Pseudolates Heberti Gervais sp.

Alcide d'Orbigny (1) cite encore les fossiles suivants comme venant du Mont-Aimé :

Mollusques gastéropodes.

Cerithium carolinum d'Orb. 1848.
— uniplicatum d'Orb. 1848.

Mollusques lamellibranches.

Cardita Hebertiana d'Orb. 1848.
Corbis multilamellosa d'Orb. 1848.
— sublamellosa d'Orb. 1848.

Animaux rayonnés.

Ellipsomilia supracretacea, d'Orb. 1848.

M. Pomel (2) a étudié d'une manière spéciale les végétaux. Il y a reconnu le genre Marchantia, qui se trouverait représenté pour la première fois à l'état fossile, avec un Asplenium, un Sphenopteris, des feuilles voisines de celles du châtaignier, du corylus et du caprifolium ; mais il n'y a point de palmiers ni de conifères.

(1) Note sur les fossiles de l'étage danien (*Bulletin de la Société géologique de France*, 2e série, tome VII, p. 126, 1850).

(2) Supplément à la Bibliothèque universelle de Genève, Archives des Sciences physiques et naturelles, 1847, tome V, page 301.

D'après M. Stanislas Meunier (1), un affluent d'eau douce se jetait à l'est, dans le golfe où se déposait le calcaire pisolithique, au Mont-Aimé. Il tire cette conclusion de la présence de certains poissons et de certaines plantes qu'on rencontre dans les sables et argiles d'origine fluviatile.

A la fin de la période secondaire, la craie devait former une plaine basse sur la plus grande partie du bassin de Paris. Sa surface s'affaissa au centre suivant une direction nord-est exactement parallèle au bord oriental du massif armoricain. La large dépression ainsi formée fut envahie par les mers tertiaires venant du nord qui, toutefois, ne dépassèrent pas à l'est la Champagne, et au sud le milieu de la Beauce.

Le restant du bassin de Paris se transforma en lagunes et en lacs d'eau douce dont le plus important fut le lac de Beauce.

Ce sont les dépôts marins et lacustres de cette époque qui couronnent les plateaux de la Brie champenoise et de la Montagne de Reims que nous avons sous les yeux.

A partir de ce moment commence à se dessiner le système hydrographique précurseur du système hydrographique actuel

Examinons ensemble ce qui s'est passé pour les rivières qui coulent à nos pieds.

Rappelons-nous tout d'abord comment se forme un cours d'eau (2).

(1) Géologie des environs de Paris, page 73. Paris, J.-B. Baillière et fils, 1875.

(2) On consultera avec le plus grand intérêt, pour tout ce qui va suivre, le remarquable ouvrage de M. Albert de Lapparent intitulé : « *Leçons de géographie physique* » qui, bien que ne datant que de 1896, a déjà eu plusieurs éditions. — Paris, Masson et Cie, éditeurs.

Considérons un terrain plat, homogène, incliné. Si la pluie tombait à sa surface d'une façon absolument régulière, l'eau ruissellerait uniformément sur lui. Il n'en est pas ainsi dans la pratique.

Les averses sont localisées et il tombe plus d'eau à une place qu'à l'autre. Plus le volume d'eau sera considérable, plus il entraînera avec lui une forte proportion du sol. Il agira comme les pluies d'orages qui descendent la terre des versants des coteaux dans le fond des vallées. Il se formera dès lors des rigoles plus profondes là où il sera tombé plus d'eau. Ces rigoles seront l'origine des vallées. Ce sont les *thalwegs*.

Arrivant à l'embouchure de la rivière, l'eau perd sa vitesse et dépose les matériaux qu'elle avait entraînés. La rivière qui creuse son lit supérieur remblaie son lit inférieur, et ce dépôt remonte peu à peu vers l'amont. Il se produira ainsi un profil d'équilibre. Mais si le niveau de base, autrement dit l'embouchure, descend à un niveau inférieur, l'activité de la rivière redeviendra plus considérable, puisque l'eau aura une plus grande hauteur de chute, et elle recommencera à creuser à nouveau son lit jusqu'à ce qu'il soit revenu au profil d'équilibre.

Un cours d'eau se formant ainsi suivant la pente générale du terrain se nomme un cours d'eau *conséquent*.

Outre ce cours d'eau principal, il se forme des affluents qui cherchent à le rejoindre par le chemin le plus court. Ils seront primitivement à angle droit avec la rivière principale. Lorsque tous ces cours d'eau auront atteint leurs profils d'équilibre, il se formera une surface que M. Davis a nommée *pénéplaine*. Il est à remarquer que lorsque toutes les rivières principales ont cessé d'approfondir leurs lits et que toutes les embouchures des affluents ont été régularisées, il suffit de réunir par des courbes les

points de même altitude de tous ces lits fluviaux pour dessiner d'avance la pénéplaine finale (1).

Dans le cas actuel, le terrain que nous avons sous les yeux n'est pas homogène. Les dépôts qui se sont superposés dans le bassin de Paris sont formés de couches, alternativement tendres et dures, empilées les unes dans les autres comme une série de cuvettes de plus en plus petites.

Le centre du bassin ayant fléchi, les assises sédimentaires affleurèrent formant une série de bandes concentriques. Les cours d'eau conséquents, venant de l'est, comme la Seine et ses affluents compris entre l'Oise et l'Yonne, se rendaient dans le lac de Beauce, dont je vous ai parlé. Ils coulaient successivement sur différents terrains et recevaient au passage les affluents formés sur les assises les plus propices. Ce sont ces affluents auxquels M. Davis donne le nom de *subséquents*. Ces derniers creusèrent les terrains les plus tendres et laissèrent en saillie les plus durs, formant ainsi une succession de plaines et de falaises dont l'ensemble constitua une pénéplaine.

Puis le lac s'est vidé en s'inclinant vers la Loire et son fond fut relevé vers le nord-est. On en retrouve des restes à 170 et 180 mètres d'altitude. (La pénéplaine crayeuse de la Normandie se relève aussi d'environ 150 mètres au même moment.)

Le niveau de base se trouvant modifié, les rivières ont dû creuser leur lit dans le fond de l'ancien lac au fur et à mesure qu'il se trouvait soulevé.

Ainsi fut déchiqueté ce plateau tertiaire dont le pourtour, complétement déblayé par les affluents subséquents,

(1) A. de Lapparent. *Leçons de géographie physique*, 1re édition, p. 148. — Paris, Masson et Cie, 1896.

qui creusaient rapidement leurs lits dans la craie, forme comme une île au milieu de la plaine crayeuse.

« Cette île, dit M. de Lapparent (1), c'est ce qu'on a si « justement appelé l'Ile de France, entendue dans son « sens le plus large, c'est-à-dire non plus réduite au terri- « toire qu'encadrent la Seine, la Marne, l'Ourcq et l'Oise, « mais comprenant tout ce qui, dans le massif tertiaire, « est demeuré un tout cohérent et isolé. Telle est bien, du « reste, la signification de l'ancien *gouvernement de l'Ile* « *de France,* aussi exactement délimitée par l'adminis- « tration des rois qu'il pourrait l'être aujourd'hui par des « considérations topographiques ou géologiques. »

Reportons-nous à la fin de l'époque tertiaire, au moment où le lac de Beauce s'est vidé. Les rivières que nous voyons à nos pieds avaient un cours différent de leur cours actuel.

Il ne faut pas oublier qu'à cette époque la région qui forme actuellement la plaine crayeuse de la Champagne était au même niveau que le plateau de la Brie champenoise. Les affluents conséquents de la Marne, le Surmelin, dont notre éminent président a étudié avec tant d'amour et de poésie la vallée (2), le Petit-Morin, le Grand-Morin continuaient alors leurs cours au delà de la falaise tertiaire, comme l'a si bien démontré M. Davis (3).

(1) A. de Lapparent. — La géologie en chemin de fer. — Description géologique du Bassin de Paris et des régions adjacentes (Bretagne aux Vosges — Belgique à Auvergne), page 45. Paris, Savy, éditeur.

(2) *La Vallée du Surmelin*, par M. Camille Blondiot. — Matot-Braine, Reims, 1901, 88 p.

(3) *Annales de géographie*, 1895, pages 33 et suivantes. — Ce travai est résumé par M. A. de Lapparent dans ses *Leçons de géographie physique*, page 195 et suivantes.

Le Surmelin (1) se réunissait à la Soude.

Le Petit Morin à la Somme et à la Vaure.

Le Grand Morin à la rivière des Auges et à la Maurienne.

Mais pendant que ces rivières creusaient péniblement leur lit dans le calcaire pisolithique, deux affluents subséquents, l'un de la Marne A, aujourd'hui la Somme-Soude, l'autre de l'Aube A', aujourd'hui la Superbe, se formèrent grâce au peu de résistance de la craie.

La Marne et l'Aube, à cause du plus grand volume de leurs eaux, ou d'une moindre résistance du bloc tertiaire, creusèrent plus vite leurs lits que les autres rivières, ce qui augmenta la puissance d'affouillement des rivières A et A'. Ces dernières allongèrent par suite leurs thalwegs. A arriva bientôt jusqu'au Surmelin et captura d'abord la Soude, puis un peu plus tard la Somme. A' arriva jusqu'au Grand-Morin, qu'il divisa en deux petites rivières, la Maurienne et la rivière des Auges, cette dernière coulant à rebours (c'est ce que M. Davis appelle une rivière *obséquente*) puis captura la Vaure.

Le Surmelin décapité se contentera désormais des eaux qui, absorbées par les couches formant le dessus du plateau, iront se réunir dans les cavités des calcaires compacts sous-jacents d'où il sort actuellement.

Le Petit-Morin ayant conservé plus longtemps toutes ses eaux, réussit à creuser son lit dans la falaise tertiaire; mais, bientôt amoindri comme le Surmelin et le Grand-Morin, il ne put continuer à déblayer son lit des matériaux que le ruissellement amenait des versants de sa vallée; ses eaux se répandirent en arrière de la falaise tertiaire formant le marais de Saint-Gond.

(1) Voir planche I. La fig 1 représente, d'après l'hypothèse de M. Davis, le cours primitif des rivières entre la Marne et l'Aube. Les pointillés représentent les jonctions hypothétiques. La fig. 2 représente l'état actuel.

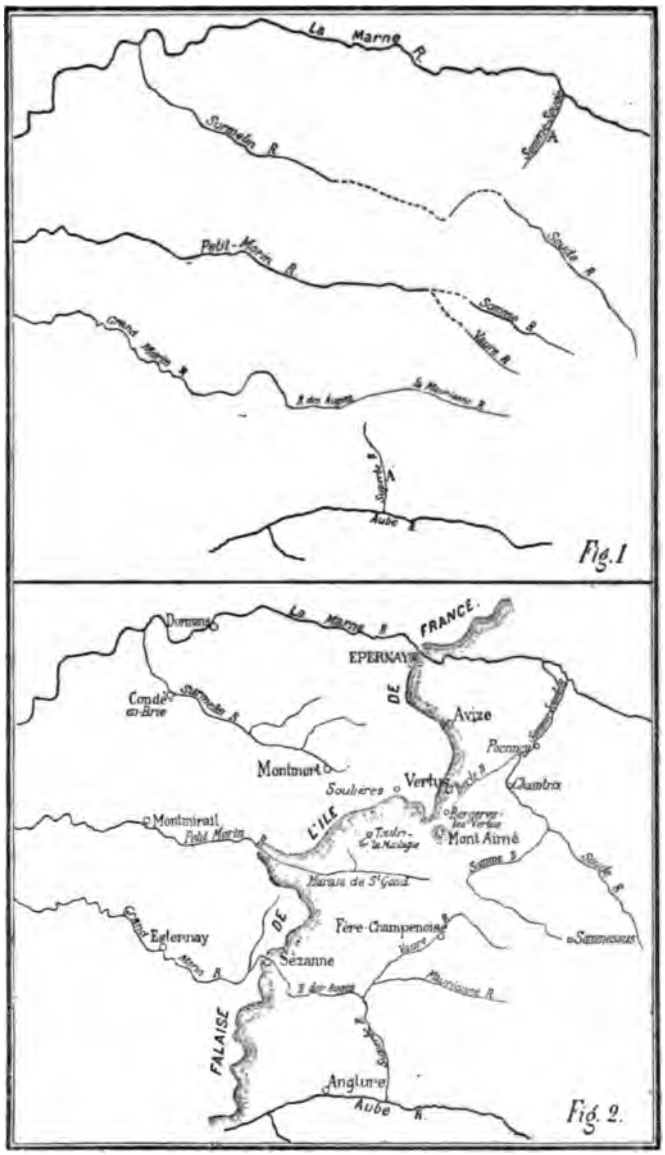

Phénomènes de capture des rivières en Champagne, d'après l'hypothèse de M. Davis.

Pl. I. — Fig. 1. — Cours primitifs des rivières.
Fig. 2. — Cours actuels des rivières.
(Les pointillés indiquent les jonctions hypothétiques.)

Un col qui domine Sézanne à l'ouest indique le point où passait le Grand-Morin et, d'après M. de Lapparent (1), un ruisseau qui naît à l'ouest de ce col pour aller au Grand-Morin se nomme le ruisseau des Auges, tout comme celui qui, descendant de Sézanne, va tomber dans la Superbe en face de la Maurienne (2). Dans le même col on retrouve la trace d'une rivière qui, à l'époque tertiaire, venait aboutir en cascade à un lac éocène. On recueille en cet endroit de nombreuses plantes et de nombreux insectes admirablement conservés.

Où passait le Surmelin pour rejoindre la Soude ? A ma connaissance du moins personne n'a donné d'indication à ce sujet (3).

Pour ma part je ne serais pas éloigné de croire que le rû du Merlus soit le restant du Surmelin décapité (4). Son ancien cours me semble approximativement jalonné par les étangs de Pied-le-Roi, du Milieu, de Charme, de la Grande-Borne, de Beauchet, de Russon, le Petit Etang, le Grand Etang. De là il aurait passé par la dépression entre Givry-lez-Loisy et Soulières, aurait gagné Etrechy, passé entre le moulin de la Folie et la ferme de Puits, d'une part, et Cormont d'autre part, pour venir franchir le calcaire pisolithique sur l'emplacement du col séparant le Mont-Aimé de la Montagne de Vertus et aller rejoindre la Soude, en passant par Bergères-lez-Vertus, vers Chaintrix.

(1) *Op. cit.*, page 197.

(2) *Ibid.*

(3) Consulter pour ce qui va suivre l'Atlas du département de la Marne (cartes cantonales avec courbes de niveau à l'échelle de $\frac{1}{50.000}$ ou deux centimètres par kilomètre) et la carte géologique détaillée de la France, feuille de Châlons-sur-Marne (échelle de $\frac{1}{80.000}$).

(4) Voir la planche II.

Profitant de l'ancien lit du Surmelin et probablement d'une fracture dans le calcaire pisolithique, fractures qui y sont fréquentes et dont vous pouvez voir de beaux exemples dans les carrières du Mont-Aimé, les eaux formèrent probablement un cours d'eau obséquent, affluent de la Somme-Soude, qui creusa rapidement son lit et acheva d'isoler le Mont-Aimé de Cormont. Ce cours d'eau pourrait fort bien être le précurseur de la Berle. Il se serait prolongé, à un moment donné, jusque vers Givry et Soulières suivant le parcours que j'ai indiqué tout-à-l'heure. Il ne faut pas oublier en effet que le col séparant le Mont-Aimé de Cormont présente le type très net d'une coupe transversale d'une vallée où a coulé une rivière assez importante : la distance séparant, vers le sommet, les couches de niveau de 220 mètres est d'environ 1.500 mètres, et le fond du col est à 125 mètres d'altitude. La profondeur de l'échancrure est ainsi de près de cent mètres.

La partie supérieure de ce cours d'eau, entre Givry et Bergères, aurait été capturée à son tour par des affluents subséquents du Petit-Morin, le rû du Cuberseau avec ses affluents, le ruisseau de Congy, le rû de Fèrebrianges et le ruisseau de Beaunay, les ruisseaux de Vert-la-Gravelle et de Coligny.

Le plateau tertiaire fut bientôt déchiqueté sous l'action de ces différents cours d'eau. Ainsi se trouva déblayé, jusqu'à la craie, en arrière de la falaise tertiaire, cette sorte de golfe partant des marais de Saint-Gond et ayant pour pourtour Villevenard, Congy, Ferebrianges, Etoges, Beaunay, Loisy-en-Brie, Givry-les-Loisy, Soulières, d'une part, la Madelaine, Cormont et le Mont-Aimé, d'autre part, qui, trop résistants, n'ont pas cédé à l'action des eaux et le séparent de la plaine crayeuse de la Champagne.

Le Mont-Aimé est alors complétement isolé au milieu de la plaine.

Dans ce golfe la montagne de Toulon, avec son couronnement tertiaire, émerge comme une île attestant que le plateau tertiaire s'est bien étendu jusque-là (1).

Les faits dont je viens de vous retracer brièvement l'histoire, commencés, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, à la fin du tertiaire, se sont achevés pendant le quaternaire et les temps modernes.

Nous ne devons pas oublier, en effet, que c'est pendant l'époque quaternaire, grâce à son extrême humidité, que s'est dessiné d'une manière définitive le régime fluvial du bassin de Paris. C'est alors que s'est formé le lœss ou limon des plateaux, ou les alluvions anciennes ou diluvium que l'on rencontre dans les vallées des rivières que nous avons sous les yeux. On en trouve même un lambeau

(1) Mon hypothèse diffère très sensiblement de celle de M. Davis (op. cit., page 38) en ce qui concerne la Berle. Il dit : « Un cours d'eau obséquent (et M. Davis n'indique pas comme nécessaire qu'un cours d'eau obséquent suive le cours ancien de la rivière décapitée) la Berle, long de 6 kilomètres environ, s'est allongé à mesure que reculait l'escarpement servant de limite au plateau et la source de la rivière décapitée est maintenant reportée à 16 kilomètres du point où elle se trouvait au moment où la capture s'est produite. » D'après cette hypothèse, la Berle a toujours allongé son cours et l'isolement du Mont-Aimé du plateau de Vertus n'est pas expliqué. D'après mon hypothèse, au contraire, la Berle, après s'être allongée jusqu'à Soulières, a raccourci son cours dès que la craie, très perméable, a été mise à nu, les eaux s'infiltrant de suite pour gagner les couches profondes. (Le même fait s'est produit pour les ruisseaux de Vert-la-Gravelle et de Coligny). Les alluvions anciennes qui jalonnent sa vallée indiquent aussi qu'anciennement ce cours d'eau avait un volume beaucoup plus considérable qu'actuellement.

M. Davis n'indique pas le tracé de l'ancienne rivière Surmelin-Soude.

Postérieurement à ma conférence du 14 mai 1905 a paru, en janvier 1906, un ouvrage de M. Chantriot, « La Champagne » (Berger-Levrault et Cie, éditeurs), dans lequel je trouve, page 172, la phrase suivante : « Le petit sillon de la Berle, affluent de la Soude, est un tronçon de l'ancien cours d'eau Surmelin-Soude. » C'est mon hypothèse. M. Chantriot n'indique pas où il a trouvé ce renseignement. Exprime-t-il une idée personnelle ?

près du soubassement du Mont-Aimé, jalonnant le lit du précurseur de la Berle, sur la route nationale de Bergères à Etoges.

C'est dans ces dépôts que se rencontrent fréquemment les outils primitifs, traces visibles de l'apparition de l'homme.

Puis un temps sec succède à cette période humide. Les cours d'eau diminuent de volume, le modelé du sol est formé : il n'est que fort peu modifié par la suite. C'est l'âge du renne caractérisé par ce qu'on appelait autrefois le diluvium rouge. Puis l'humidité revient, mais moindre qu'auparavant. Les vallées sont trop larges, l'eau circule lentement et sur les terrains perméables se développent les mousses et les graminées dont les pieds, pourrissant sur place, donnent naissance à la tourbe. C'est ainsi que s'est formé le marais de Saint-Gond, comme je vous l'ai dit tout à l'heure. Cet âge des tourbes a marqué l'aurore de l'époque actuelle.

Je m'arrête dans ce trop long, quoique bien incomplet exposé de la constitution de notre globe et des phénomènes qui ont modelé notre région. J'aurais voulu vous montrer comment la constitution géologique du bassin de Paris explique non seulement l'emplacement occupé par les différentes villes, mais encore le rôle historique et mondial de Paris, c'est-à-dire de la France ; j'aurais voulu faire revivre devant vous l'histoire de la civilisation de notre Patrie et vous montrer comment elle est intimement liée à la configuration du sol. L'histoire des guerres des deux derniers siècles en est un exemple frappant. Mais le temps que vous m'avez accordé est plus qu'écoulé ; je n'abuserai pas davantage de vos moments (1).

(1) Tous ces sujets ont été traités de main de maître par Dufrénoy et Elie de Beaumont dans la Description de la carte géologique de France,

logie qui, à première vue, semble une science
e, devient intéressante, je dirai même captivante
and, élargissant son cadre, on veut bien étudier ses
tions avec la géographie et l'histoire sur lesquelles
jette souvent une vive lumière.

tome Ier, page 15 et suivantes. De nombreux extraits de ce travail sont reproduits par M. Stanislas Meunier dans sa *Géologie des environs de Paris*, page 11 et suivantes.

1814 DANS LA MARNE

Notes relatives aux combats de Villeseneux, Clamanges et Ecury, qui précédèrent la bataille de Fère-Champenoise, 25 mars 1814, par un témoin.

COMMUNICATION FAITE A LA SÉANCE DU 1er JUILLET 1905

PAR M. GUILLEMOT, MEMBRE TITULAIRE

Un ancien géomètre du cadastre, M. Hubert, né à Villeseneux, en 1798, qui a passé la plus grande partie de sa vie à Châlons, où il est mort vers 1860, et sous la direction duquel a été dressé le plan d'alignement de notre ville que possède la mairie — plan remarquable qui aurait été payé 10 à 12.000 fr. — a consigné, dans un manuscrit rédigé vers 1856, quelques souvenirs d'enfance relatifs à des faits d'ordre secondaire survenus à Villeseneux et Clamanges le jour et les lendemains de la bataille de Fère-Champenoise, 25 mars 1814.

Nous avons pensé que ces notes de M. Hubert, indépendamment de l'intérêt de curiosité qu'elles offrent pour la région châlonnaise, constituaient pour l'histoire nationale un appoint que nous avions le devoir de mettre au jour malgré son peu d'importance.

C'est grâce à l'obligeance de M. Legentil, neveu de M. Hubert et ancien maire de Villeseneux, qui avait

tout le prix du manuscrit dont il avait hérité, que
ıvons donner une copie par extrait de ce manus-
s pour que le récit de M. Hubert soit lu avec fruit,
t besoin de fournir, sur la bataille de Fère-Champe-
e et sur les combats qui l'ont précédée, des explica-
ions assez détaillées. Ces explications nécessaires, nous
trouvons, excellemment présentées, dans le récent
uvrage de Henry Houssaye, « **1814** », auquel nous
aisons les emprunts qui suivent :

« Les deux divisions Pacthod et Amey, qui faisaient
rtie du 11e corps et qui n'avaient pu rejoindre l'armée
Macdonald dans sa marche vers l'Aube et la Marne,
étaient portées sur Sézanne où elles avaient cantonné le
mars. Un immense convoi de 100 fourgons d'artillerie
et de 80 voitures chargées d'effets militaires et de 200.000
rations de pain et d'eau-de-vie venait aussi d'arriver dans
cette ville, sous l'escorte de quatre bataillons et du 8e de
marche de cavalerie commandés par l'adjudant-comman-
dant Noiset. Dans la nuit du 23 au 24 mars, les deux
généraux apprirent qu'un corps français se trouvait entre
Montmirail et Etoges, en marche vers Sompuis. Pacthod et
Amey résolurent de rallier cette colonne, afin de rejoindre
avec elle la grande armée impériale. Les vivres et les
munitions amenées de Paris semblaient être d'une néces-
sité pressante pour l'armée ; Pacthod s'offrit à les convoyer.
Il avait 16 canons, et sa division et celle d'Amey présen-
taient un effectif total de 4.300 hommes, tous, à l'exception
d'un faible bataillon du 54e de ligne, gardes nationaux et
conscrits à peine exercés. Malgré la mauvaise qualité de
ces troupes — il était du moins permis d'en juger ainsi —
l'escorte parut suffisante. Les 1.600 cavaliers et fantassins
de Noiset restèrent à Sézanne où, suivant des ordres
récents de l'empereur, tous les détachements isolés

devaient se concentrer sous le commandement du général Compans.

« Le 24 mars au matin, la colonne se mit en marche pour Etoges. Les habitants dirent que le général Mortier y avait séjourné la veille et en était parti au point du jour, se dirigeant sur Wassy. Les troupes prirent à droite et poussèrent jusqu'à Bergères où elles s'arrêtèrent, brisées de fatigue. Pacthod dépêcha un officier à Vatry pour demander des instructions au duc de Trévise. Déjà fort embarrassé de donner des ordres à son propre corps d'armée, Mortier répondit que le général n'avait qu'à rester à Bergères. Le conseil était mauvais, car, dans cette position, Pacthod se fût de toute façon trouvé en l'air. D'ailleurs, l'officier s'égara au retour et ne revint à Bergères que dans la matinée du 25 mars, après le départ des troupes. Il les rejoignit à mi-chemin de Vatry, près de Villeseneux, à dix heures et demie. Pacthod arrêta la colonne, mais avant de rétrograder sur Bergères, il fit faire la grand'halte. Les faisceaux étaient formés depuis un quart d'heure et les hommes commençaient à manger lorsque le général Delort aperçut un gros de cavalerie qui se dirigeait perpendiculairement à la route. C'était l'avant-garde de l'armée de Silésie, en marche de Châlons sur Bergères. Prévenu par Gneisenau, qui avait poussé en personne une reconnaissance sur la gauche, qu'un convoi considérable s'avançait vers Vatry, Korff avec ses 4.000 dragons et chasseurs, les 1.500 cosaques de Karpow et une batterie légère, avait quitté la route à Thibie et passé la Somme-Soude près de Germinon. Pendant ce temps, les troupes de Blücher, précédées par la cavalerie de Wassilitchikoff continuaient leur marche sur Bergères.

« Pacthod croyant n'avoir affaire qu'à un fort parti de fourrageurs prit ses dispositions de combat. La division,

ployée en colonnes de bataillon et ayant ses trois batteries sur son front, appuya sa droite à Villeseneux. La division Amey, formée en un grand carré, occupa la gauche de la ligne de bataille. Les voitures et les fourgons se massèrent en arrière. A l'approche des escadrons ennemis, les gardes nationaux et les Maries-Louises firent bonne contenance. Plusieurs charges simultanées furent repoussées. Pacthod se maintint en position jusqu'à midi ; mais voyant croître les forces de l'ennemi et craignant d'être tourné, il se décida à se replier sur Fère-Champenoise, en remontant la petite rivière de la Somme. On se mit en mouvement, l'infanterie formée en six carrés, les voitures rangées par quatre de front au centre des carrés. La marche était des plus lentes, le désordre se mettant à tout instant dans le convoi et les bataillons s'arrêtant sans cesse pour repousser les charges multipliées de la cavalerie de Korff. L'artillerie russe à cheval, rapide manœuvrière, venait s'établir à 300 mètres des Français et leur envoyait une volée de projectiles, puis les cavaliers se ruaient sur les carrés mitraillés.

« La colonne fit ainsi une lieue et demie avec une peine infinie mais sans se laisser entamer. L'énorme quantité de voitures que l'on convoyait augmentait les difficultés et les périls de cette retraite. Arrivé à la hauteur de Clamanges, le général Pacthod se résigna à abandonner son convoi pour sauver son corps d'armée. Il fit faire halte et ordonna de dételer les chevaux des voitures ; ils serviraient du moins à doubler les attelages de l'artillerie. Le major Caille avec deux bataillons se posta dans Clamanges (1),

(1) Le major Caille, soit afin de masquer sa retraite, comme on l'a dit, soit plutôt pour barrer le chemin aux troupes ennemies qui venaient au côté droit de la Somme, brûla presque toute la rue du Midi, de Clamanges. Selon M. Michel, ancien maire de Clamanges et selon M. Denizet, instituteur à Clamanges, vingt maisons, presque toute la rue, qui n'a d'habitations que

et, sa droite ainsi appuyée, Pacthod réussit à contenir l'ennemi assez de temps pour que pût s'achever l'opération. La colonne un peu allégée reprit sa marche vers Fère-Champenoise, toujours cheminant sous la mitraille des canons de Korff et au milieu des charges incessantes de la cavalerie.

« Vers quatre heures, comme on approchait d'Ecury-le-Repos, une section d'artillerie, soutenue par deux régiments de dragons russes, gagna la tête de la colonne et l'arrêta par son feu.

« En même temps la cavalerie de Wassilitchikoff — 2.500 dragons et hussards et deux batteries à cheval — qui s'est détachée à son tour de l'armée de Silésie, débouche par Pierre-Morains sur le flanc droit des Français. De son côté Korff redouble ses attaques (1). Les deux divisions sont cernées de toute part, enserrées dans un cercle effroyable de sabres et de mitraille. Il ne s'agit plus seulement de repousser les charges de l'ennemi et de subir sa canonnade, il faut se faire jour à travers ses masses. Le général Delort forme son carré en colonnes d'attaque et fond à la

du côté de la rivière, furent incendiées. L'incendie est relaté dans une inscription, en lettres capitales, que l'on voit encore dans une « *cache* » qui sert de cave à l'une des maisons de la rue du Midi. Cette « cache » semblable à celles que les pauvres champenois creusaient un peu partout dans l'épaisseur du banc de craie pendant le moyen-âge pour échapper au pillage des soudards, a été faite par François Ginat ; elle sert de cave à son petit-fils qui s'appelle aussi François Ginat. Voici cette inscription, fidèlement copiée, avec une erreur de date très explicable et avec son orthographe :

« 1816 LE 8 MARS. — CETTE CACHE FAITTES DAPRES DES GRAND' GERRES FAITTES DANS NOS CONTRE 1814 22 MARS SONT BRULE PETTIE RUE DE CLAMANGE. »

(1) Plusieurs maisons d'Ecury furent aussi incendiées. Comme elles se trouvaient sur la droite de la Somme également, il est à présumer qu'elles furent aussi brûlées par les Français pour empêcher le passage de la rivière. D'ailleurs la tradition locale en attribue la destruction au major Caille qui avait à protéger une des ailes de la petite armée de Pacthod.

baïonnette sur les dragons et les canonniers qui barrent le chemin de Fère-Champenoise. Ceux-ci reculent. Les Français se remettent en mouvement, mais, à un kilomètre plus loin, ils sont arrêtés de nouveau par les mêmes troupes qui ont repris position et dont l'artillerie multiplie ses coups.

« Des renforts arrivent encore à l'ennemi : les 1.600 cuirassiers de Kretow qui, inquiets d'entendre le canon sur leur droite, ont abandonné la poursuite de Marmont. Cependant les six carrés, disposés en ordre oblique, de façon à croiser leurs feux par les quatre faces, résistent à tous les assauts et continuent leur retraite au milieu des tourbillons de cavalerie qui remplissent les vides de l'échiquier.

« Depuis plus de quatre heures, on marchait ainsi sous la mitraille et chargé tous les quarts d'heure par les escadrons ennemis. Pas un carré n'avait été entamé, pas un homme n'avait faibli. Les généraux français, plus surpris que les Russes eux-mêmes de l'intrépidité de ces soldats en sabots et en chapeaux ronds, espéraient encore atteindre Fère-Champenoise. Arrivés en vue des hauteurs qui dominent cette ville, ils reconnurent que de nombreuses troupes les occupaient. Nous crûmes d'abord, dit le général Delort, que c'étaient les corps des maréchaux Mortier et Marmont, et nous nous réjouissions d'avoir opéré une jonction qui n'était pas sans gloire. Mais l'illusion fut de courte durée ; la décharge d'une artillerie formidable nous annonça en éclaircissant nos rangs que nous étions en présence d'un nouvel ennemi. »

.....

Voici maintenant le récit textuel de M. Hubert :

« Une bataille en 1814 ».

« Le 13 mars de cette malheureuse année 1814, de l'invasion étrangère, le maréchal Marmont reçut de l'empereur, alors à Reims, des reproches fort graves sur le désastre de son armée qu'il laissa surprendre, par Blücher, auprès de Laon. Son pardon immédiatement obtenu, il reçut, le 22, de S. M., qui était à Saint-Dizier, l'ordre de se porter en toute hâte sur Paris, et, rencontrant sur sa route, dans les plaines de Vertus, le corps d'armée de Schwartzenberg, il le poursuivit dans la direction de Vitry, passant par Villeseneux, le 23. Là, tandis que la tête de sa colonne s'était déjà avancée jusqu'à Soudé, un parc important de 600 voitures (1), gardé seulement par quelques troupes, était arrêté en avant de Villeseneux pour y passer la nuit.

« J'étais alors convalescent depuis quelques jours, menacé d'une rougeole qui régnait. Cependant, jeune encore, curieux de voir passer les soldats, je ne voulus pas garder le lit ; mais, dans la nuit suivante, la maladie se manifesta, et, le matin l'éruption était complète.

« Plusieurs officiers de la troupe qui avaient couché à la maison se préparaient alors pour leur départ, et déjà, vers les neuf heures, la soupe était servie quand un coup de canon se fit entendre : c'était l'*averti* d'une bataille. Aussitôt, le tambour bat, la trompette sonne, les soldats courent, les chevaux galopent, et nos officiers laissant là leur déjeuner sur table, se sauvent en bridant leurs chevaux et en s'écriant avec colère : sacrebleu ! nous sommes trahis !

(1) Houssaye dit 100 fourgons et 80 voitures.

« Ces exclamations proférées par des officiers confirmèrent ce que le gros bon sens de nous autres paysans nous avait déjà fait penser. Et si, aujourd'hui, feuilletant l'histoire de nos désastres comme de nos gloires, je cherche en vain ce fait pour l'y voir caractérisé, ma conviction n'en resta pas moins, pour cela, ce qu'elle était.

« Au reste, si la défection d'Essonne est vraie, n'est-on pas en droit de penser que, déjà, le maréchal avait des intelligences avec l'ennemi dès son désastre de Laon ? Quoi qu'il en soit, la fusillade s'engage, le canon tonne, le village est menacé d'incendie ; il faut forcément abandonner ses foyers.

« Ma mère se trouva donc forcée de me lever. Elle me couvrit aussi bien que possible avec les haillons que nous avaient laissés les cosaques, et m'enleva, ainsi, avec ma rougeole, sur les hauteurs du village où chacun se sauvait afin de tout voir et d'être à l'abri du danger.

« L'armée surprise, et d'ailleurs peu nombreuse, ne put se rallier à temps pour pouvoir défendre le parc qui fut aussitôt pris ; et s'étant formée ensuite en carré sur une hauteur appelée Haute-Vue, (1) elle tint un certain temps : mais, contrainte par le nombre d'abandonner le champ de bataille, elle se dirigea sur Clamanges où, pour masquer sa retraite, elle mit le feu qui consuma vingt-six maisons, avec leurs bâtiments ruraux. Ainsi Villeseneux fut épargné.

« Au même moment, le maréchal, qui était à la tête de sa colonne, à Soudé, fut aussi attaqué, et cédant de même devant l'ennemi, se replia sur Fère-Champenoise, où l'armée réunie se forma en bataille rangée sur les hauteurs de Montminon. Là, sa résistance fut assez opiniâtre, mais,

(1) Vers Clamanges.

déjà bien affaiblie et manquant peut-être de munitions, puisque la réserve était prise, elle ne put résister davantage et sa retraite se continua jusque sur Paris où elle devait effectivement se rendre d'après l'ordre que le maréchal en avait reçu de l'empereur.

« L'ennemi, après la bataille de Villeseneux, s'étant mis à la poursuite des Français, y abandonna le parc, et l'on ne voyait plus, dans le village, que quelques soldats égarés. Les habitants sauvés sur les hauteurs allaient-ils redescendre au village ? Presque tous ne l'osèrent pas ; les uns s'en allèrent à Soudron, les autres à Germinon. Mais ma mère, qui m'avait toujours à ses côtés, se décida, contrairement aux autres, de rentrer à la maison avec moi, et pour moi, car malgré la crainte qu'il pouvait encore y avoir, que faire ailleurs avec un malade ?

« Nous étions à la fin de mars ; le temps n'était pas chaud, et l'on peut facilement croire qu'il n'en fallait pas tant pour faire rentrer une rougeole. Aussi, avait-elle disparu totalement, sans que, pour cela, j'en fusse plus malade. Mais ma mère prévoyait bien que je n'en étais pas quitte.

« Le lendemain, les habitants des villages voisins vinrent voir le parc abandonné qui contenait tant de choses qui faisaient l'objet de leur convoitise. Les plus hardis commencèrent à y mettre la main, et, le jour suivant, les timides, auxquels se réunirent aussi ceux des pays qui ne l'avaient d'abord pas osé, dans la crainte de représailles contre leurs habitations. Tous se mirent à exploiter, chacun à sa manière, le butin qu'ils trouvaient si facilement sous leurs mains.

« En un instant, tout le beau linge qui se trouvait dans les fourgons disparut bientôt, ainsi que d'autres objets non moins précieux. Puis, se jetant ensuite sur les voitures mêmes, ainsi que sur les munitions de guerre qu'elles

renfermaient, chacun prit tout ce qui pouvait satisfaire ses goûts ou ses besoins. Tels ne voulant que les roues, les démontaient et s'en allaient avec; tels autres que le fer, démontaient les caissons pour en avoir les ferrements.

« Ceux-ci ne voulant que du plomb déchiraient les cartouches pour en extraire les balles; ceux-là, la poudre, la prenaient avec ou sans le plomb; d'autres encore, ne voulant que les sacs qui renferment la poudre des gargousses à canon, se débarrassaient de cette poudre en la jetant par terre. C'était, en un mot, un gaspillage, s'il n'eût été dangereux, des plus plaisants et des plus curieux à voir.

« Ce jour-là et la veille, j'avais presque toujours occupé le lit; quoiqu'il n'y eut plus aucune apparence de rougeole, ma santé n'était toujours pas bonne. Pourtant, le temps était devenu bien doux, le soleil était beau, ce qui fit que ma mère m'engagea d'aller me promener dans le parc avec elle, afin de voir, me disait-elle, ce qui s'y passait. Nous y allâmes, et là nous vîmes les voitures, les caissons, les fourgons, en partie tous veufs de leurs roues, démontés et brisés. Ici, c'était d'énormes tas de cartouches; là, de boulets, ailleurs de biscayens, d'obus, etc., et, partout, sur la terre, de la poudre répandue sur laquelle il était difficile de ne pas mettre le pied.

« Nous passâmes, notamment, à côté d'un caisson renversé rempli de gargousses à canon où une femme prenait de ces gargousses les tissus dont elles sont faites, et, avec elle, étaient deux demoiselles qui l'accompagnaient. A cinq pas de là était un autre caisson aussi renversé, contenant sa charge de poudre ou cartouches en partie déchirées, et sur lequel était un jeune homme qui, lui, ne voulant que le fer, frappait dessus, à tour de bras avec un marteau. — Dieu ! maman, m'écriai-je, sauvons-

nous ! s'il faisait feu, nous serions perdus ! Et poursuivant aussi vite que possible notre chemin, six minutes ne s'étaient pas encore écoulées qu'une explosion redoublée plusieurs fois se fit entendre d'une manière effroyable sur le lieu même que nous venions de quitter. Aussitôt ce cri général : couchez-vous là ! se fit entendre de toute part.

« C'était prudent, car l'air était rempli de projectiles de guerre, de morceaux de bois ou d'autres objets qui, des foyers d'explosion, rayonnaient au loin. Déjà, peut-être, quelque vingtaine de milliers de kilogs de poudre venaient de sauter en un instant, quand, heureusement, le feu ayant cessé, l'on entendit du milieu des débris en feu, de poignants cris de douleur qui réclamaient des secours. Tandis que chacun profitant de la cessation du feu, se sauvait épouvanté de ce lieu de destruction, le dévouement, pourtant, s'empara des plus hardis parmi ceux qui étaient les plus proches des pauvres victimes pour aller les secourir.

« C'était un spectacle bien navrant que celui qui se présenta à leurs yeux. Des deux jeunes filles qui, tout à l'heure, étaient pleines de santé et d'espérance, une, la plus jeune, gît mourante sur le bord d'un canal, horriblement mutilée. Emportée par l'explosion, elle avait les deux jambes fracassées sur différents endroits, et, dans cet état, les vêtements en feu, elle s'était, au moyen de ses mains, la pauvre fille, traînée dans le canal, d'ailleurs peu profond, pour s'y éteindre. Mais le feu n'en avait pas moins fait ses ravages : la figure est méconnaissable, le corps en partie carbonisé, et les intestins sortent de l'abdomen ! et pourtant, elle vit encore, malheureusement ! On la met sur une sorte de civière pour la porter à la maison où elle expira après deux ou trois heures d'horribles souffrances.

« L'autre demoiselle, ainsi que la femme que nous

avons vue occupée de ses gargousses, ayant été également rejetées au loin et enflammées par la poudre, s'étaient aussi jetées dans le canal. Leurs vêtements sont en partie consumés par le feu, leurs figures noircies et brûlées et leurs chairs en cloches. Mais n'ayant pas de fractures, on espérait les sauver, peut-être.

« Vain espoir ; l'une meurt dans la soirée, après avoir accouché d'un enfant non viable, et l'autre, le lendemain. Quand au malheureux et imprudent jeune homme, qui était de Germinon, auteur de cet effroyable événement, emporté de sur son caisson par l'explosion, à une hauteur prodigieuse, on ne retrouva, de son corps, qu'une partie des jambes que le feu avait épargnée. Quelques jours après, un de ses doigts fut trouvé sur un saule que l'on élaguait.

« Telle fut la catastrophe à laquelle, ma mère et moi, nous avons échappé par un bienfait évident de la Providence qui voulut bien aussi permettre que le malheur ne fût plus grand, car 400 personnes peut-être étaient, en ce moment, dans le parc dont la plupart, au cri de : « couchez-vous là », s'étaient blotties contre des tas de poudre en cartouches, d'obus, et de bombes, ou cherchaient leur refuge à l'abri de caissons ouverts emplis de poudre qu'une étincelle pouvait enflammer et produire des malheurs dont la pensée se refuse à en apprécier l'épouvantable spectacle.

« Cependant le danger ne cessait pas, pour cela, d'être toujours imminent. Le feu qui continuait de consumer tout ce qu'il avait de combustible, atteignit bientôt d'autres points inflammables dont les explosions successives, et souvent précipitées, auraient pu nous mettre dans un état permanent de consternation et d'anxiété, mais qui, parce que chacun savait qu'il n'y avait plus, après l'enlèvement

des victimes, âme qui vive dans le parc, n'étaient plus pour nous qu'un objet d'une fatale curiosité, il est vrai, mais des plus émouvantes.

« Ces explosions, qui se trouvaient parfois entrecoupées de silences plus ou moins longs, durèrent jusqu'au lendemain à midi. Le jour suivant, remarquant que, depuis assez longtemps, aucune détonation ne se faisait plus entendre, un homme qui avait vu là tant de choses qu'il aurait pu s'approprier sans cette catastrophe, crut devoir y aller s'assurer s'il ne s'en serait pas échappé du naufrage. Il y arrive et ne voit, partout, que des débris fumants. Cependant, dans un lieu un peu isolé, il trouve un tas de gargousses qui jusque-là n'avait point été atteint. Il se baisse pour en ramasser, mais la poudre fait explosion dans ses mains et le renverse par terre. La figure brûlée, les habits en feu, il se jette dans le canal pour s'éteindre, s'en retourne chez lui, raconte à peu près ainsi ce qu'il vient de lui arriver et meurt le lendemain.

« C'est ainsi que fut détruit, entraînant dans sa ruine la perte regrettable de cinq personnes, ce beau parc dont les équipages si admirablement faits, renfermaient le linge fin des officiers, un matériel considérable en objets et ustensiles des camps et plusieurs centaines de mille kilog. de poudre avec une énorme quantité de différents projectiles.

« De retour au village, après la catastrophe, je voulus, malgré la peine que j'en avait éprouvée, aller dire un dernier adieu à la malheureuse fille que je venais de voir rapporter dans un si pénible état. De mon âge, à peu près, peut-être que son existence eût, plus tard, changé la mienne, et le bonheur des champs serait, sans doute, encore aujourd'hui, notre partage. Mais telle ne devait pas être ma destinée ; hélas ! telle ne fut pas la sienne !

« Cependant, le lendemain matin, je me levais, croyant vaincre le mal en allant respirer ce frais printanier si bienfaisant; mais comme j'entendais les tambours battre au loin, ce qui annonçait l'arrivée de quelque troupe, je me remis au lit, pour y trouver plus de tranquillité durant leur passage : je faisais erreur. Tandis que je m'étais assoupi, un de ces pillards qui rôdent toujours en dehors des colonnes russes, entre dans la chambre où j'étais couché, et me voyant au lit tout habillé (car depuis deux mois, toujours au guet, c'était ainsi que, souvent, nous nous couchions tous), crut sans doute que je cachais de l'argent dans mes poches. Il les fouille avec brutalité, et je me réveille épouvanté de me voir ainsi houspillé par un cosaque. »

. . . . . .

Grâce aux recherches de M. Berland, le dévoué archiviste départemental, nous avons pu retrouver les noms des 22 personnes de Clamanges dont les propriétés furent brûlées le 25 mars 1815.

Ce sont :

Champion J.-B., Leherle Pudentienne, Moreau Louis-J., veuve Legris, Gallois Joseph, Gallois J.-B., veuve Gougelet, Champion Jacques, Gallois Benoit, veuve Nicolas, Jacob Noël, Champion J.-B. l'aîné, Brûlé Nicolas, Gallois Claude, Leherle Pierre, veuve Leherle J.-B., veuve Leherle Louis, veuve Lalire Claude-Raphaël. Cordelier Etienne, veuve Jourdain Claude, Champion Philippe, Champion Amand.

Nous n'avons pu retrouver ces noms pour Ecury-le-Repos. Nous avons appris seulement que les propriétaires incendiés dans ce petit village sont au nombre de 16.

Toutes les communes des environs de Fère-Champenoise

eurent d'ailleurs à subir le pillage des troupes victorieuses. Voici des états de pertes officiels qui ont une navrante signification :

Canton de Vertus (Liste incomplète)

Bergères 320.962 fr., Chaintrix 147.692 fr., Rouffy 15.993 fr., Ecury 61 450 fr., Coligny 104.068 fr., Morains 85.544 fr., Toulon 13.092 fr., Trécon 69.322 fr., Villeseneux 85.345 fr., Vouzy 67.461 fr.

A Givry, quatre propriétaires furent incendiés ; quatre aussi à Pocancy ; 1 à Trécon ; 1 à Soulières.

Canton de Fère-Champenoise

Angluzelles-Courcelles 39.720 fr., Bannes 65.378 fr., Broussy 52.000 fr., (246 vaches furent enlevées dans cette seule commune).

Connantre 327.900 fr., Corroy 81.629 fr., Courcemain 42.315 fr., Euvy 76.000 fr., Faux-Fresnay 108.309 fr., Fère-Champenoise 587.000 fr., Gourgançon 33.000 fr., Haussimont 62.350 fr., Marigny 18.300 fr., Montépreux 34.000 fr., Normée 42 000 fr., Ognes 49.500 fr., Thaas 24.095 fr., Vassimont 78.000 fr.

Connantray « la majeure partie des maisons de la commune ont été incendiées ».

Canton d'Anglure

Allemanches 51.318 fr., Bagneux 223.609 fr., Clesles 204.978 fr., Conflans 42.186 fr., Esclavolles 33 092 fr., Granges 102.164 fr., La Celle 56.680 fr., La Chapelle-Lasson 60.914 fr., Lurey 28.922 fr., Marsangis 26.087 fr., Marcilly 49.530 fr., Saint-Quentin 96.323 fr., Saint-Saturnin 130.552 fr., Soyer 62.325 fr. »

Dans les autres cantons de l'arrondissement d'Epernay certaines communes furent presque totalement ruinées par les armées alliées pendant la campagne de France.

Voici quelles furent les plus éprouvées : Fromentières 150.000 fr., Montmirail 608.000 fr., Tréfols 135.000 fr., Maclaunay 84.000 ; Baye 296.000 fr., ; Champaubert 217.780 fr. ; Etoges 380.000 fr. ; Fèrebrianges 67.000 fr. ; La Caure 53.629 fr., y compris dix maisons incendiées dans la nuit du 4 mai 1814 ; Villevenard 30.000 fr, ; Congy 124.000 fr. ; Saint-Prix 49.000 fr.

Il est facile de se représenter ce que ces sommes énormes pour de pauvres villages, ce que tant de maisons incendiées représentent de douleurs, de souffrances et de larmes. Par ces courts extraits, il est trop aisé aussi de voir quelles tragiques horreurs cache la gloire des conquérants et combien il importe d'appuyer les efforts des diplomates vers la paix.

NOTES RELATIVES A L'HISTOIRE LOCALE

Election de députés aux États-Généraux de 1651. — Scandales à la cathédrale de Châlons en 1769 ; nomination d'un suisse.

PIÈCES DE PROCÉDURE COMMUNIQUÉES PAR M. HANRA,

MEMBRE TITULAIRE, A LA SÉANCE DU 1er MARS 1905

Outre leur intérêt particulier au point de vue du fonctionnement de la justice, les pièces de procédure ont, la plupart du temps, l'avantage de nous faire connaître tel ou tel détail de la vie intime de nos ancêtres et de refléter plus ou moins exactement l'état moral de la société.

Les documents dont nous donnons ci-après quelques extraits sont, à cet égard, des plus curieux : il s'agit des luttes et cabales électorales qu'occasionna, dans la ville de Châlons, en 1651, le choix des députés aux États-Généraux de Tours. On verra que les moyens employés pour atteindre le but visé n'étaient pas de la plus parfaite délicatesse, et que la calomnie avait parfois libre cours.

La première de ces pièces est une plainte contre Me Hierosme Truc, lieutenant-criminel au bailliage et siège présidial de Châlons et Me Pierre Dumolinet, prévôt de l'échevinage, tous deux accusés d'avoir intrigué pour se faire nommer députés du tiers-ordre.

En voici la teneur :

A NOSSEIGNEVRS DE PARLEMENT

« SVPPLIENT humblement les presidens tresoriers de France au bureau de la Generalité de Champagne estably à Chaalons, les president lieutenans officiers du bailliage et siege presidial de Chaalons, et les officiers du grenier à sel dudit lieu, disans : que le roy ayant enuoyé ses lettres au bailly de Chaalons ou son lieutenant general pour assembler les trois ordres dudit bailliage affin de depputer aux Estats generaux, et le iour de ladite conuocation ayant esté assigné au lundy sept du present mois d'aoust en la grande salle de l'audience du palais, ou le lieutenant general a droict de presider, Me Hierosme Truc, lieutenant criminel audit siege, et Me Pierre Dumolinet, preuost de l'escheuinage qui auroient faict complot entr'eux pour se faire nommer depputez du tiers ordre dudit bailliage : Auroient briguez les suffrages de ceux qui pouuoient y estre mandez, par toutes sortes de pratiques illicites, et ayant recogneu qu'ils ne pouuoient reussir en leurs entreprises par les voyes legitimes, et que les personnes d'honneur n'adhereroient pas à leur faction, ils se resolurent d'en venir à la force, et de se faire nommer à main armée. Pour à quoy paruenir ledit iour septiesme du grand matin, ils ramassérent quelques depputez des paroisses plusieurs personnes de basse condition de ladite ville qu'ils firent traicter et mettre à table en diuers endroicts, à tel point, que la plus part d'iceux se trouuerent à ladite assemblée pris de vin auec armes, et pour les authorizer ils firent venir dans ledit auditoire Me Pierre Deya maire ou lieutenant de la ville, oncle dudit Truc, assisté de huict ou dix des gens du Conseil de ladite ville, et enuiron quarante ou cinquante hommes munis de hallebardes, soubs pretexte

de sadite qualité de lieutenant de ville, encor qu'il soit criminel d'entrer auec armes aux lieux où se rend la iustice ; auec lesquels estans ainsi venus dans ledit auditoire où estoient les supplians et autres officiers des iurisdictions de ladite ville, les depputez des paroisses d'icelle, et dudit bailliage, le lieutenant general president estant prest de recueillir les voix, ledit Truc, qui s'estoit placé proche le lieutenant general, appela ledit Moulinet à soy, lequel en mesme temps s'approchant du siege où estoit ledit lieutetenant general, fut suiuy dudit Deya et de tous lesdits hommes armez, qui sans aucun respect et sans differer aux remonstrances des gens du Roy et deffenses du lieutenant general, se meirent à crier, disans ausdits supplians qu'ils eussent à sortir, et aussi tost ayant passé le bareau et estans montez audit siege auec vn tumulte et vn bruit espouuentable en arracherent par force les supplians, les excedderent et outragerent, deschirant les robbes d'aucuns des conseillers qu'ils contraignirent de sortir pour esuiter leur fureur apres en auoir blessé plusieurs jusques à effusion de sang, estans lesdits Truc, Dumolinet et Deya portez à telles extremitez qu'ils pousserent et violenterent ledit lieutenant general de quitter le siege et se retirer en la Chambre du conseil auec les supplians, apres que par vne insolence insupportable et inoüye, lesdits Truc et Dumolinet se furent emparez de sa place, (ce qui n'empescha pas que les seditieux s'estans retirez, il ne fut procedde à l'eslection legitime des depputez). Mais d'autant que telle injure et violence à iustice n'est pas à souffrir, de laquelle les principaux autheurs ont esté lesdits Truc et Dumolinet qui sont coustumiers d'vser de semblables brigues et voyes de faict, comme ils ont faict en beaucoup d'autre rencontre au prejudice du repos et liberté publique, que s'il n'y estoit remedié, les officiers du Roy ne seroient pas en seureté

dans l'exercice de leurs charges : les supplians sont obligez d'auoir recours à l'authorité de la Cour.

« Ce consideré, MESSEIGNEVRS, il vous plaise permettre aux supplians de faire informer du contenu en la presente plainte, circonstance et deppendance d'icelle, par deuant tel de vous, NOSSEIGNEVRS, qu'il plaira à la Cour commettre, et vous ferez iustice »

N'ayant à notre disposition qu'un dossier incomplet, il nous est impossible d'apprécier la valeur des griefs invoqués. L'accusation, pourtant, devait être mal fondée puisque le 20 septembre 1651, le Conseil d'État, à la requête des « lieutenant, gouverneurs, gens du Conseil et habitants » de Châlons, décida que la nomination des sieurs Truc et Dumolinet sortirait son « plaine et entier effet ».

La pièce suivante est une « sentence (1) du Parlement qui déboute les doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale de Châlons, les chanoines des églises collégiales de la Trinité et de Notre-Dame, les chanoines réguliers des abbayes de Toussaint-en-l'Ile et de Saint-Memmie, appelant d'un jugement du bailliage du 7 août 1651, et les condamne à une amende de 12 livres tournois.

Les appelants prétendaient refuser le droit du vote individuel aux curés et aux diverses communautés du bailliage. Il se qualifiaient complaisamment de « *prestres majeurs du diocèse* » et nommaient avec un dédain non déguisé leurs collègues ruraux « *simples cadets* ». Ces infimes personnages auraient assez d'une voix, celle de leur doyen ! Quant aux communautés, on leur ferait une grande largesse en leur octroyant deux voix.

Si l'on prenait un autre mode, disent-ils, ce serait l'abo-

(1) Extrait du procès-verbal de la séance du 1er mars 1905.

mination de la désolation et les curés ruraux « l'emporteroient comme composans le plus grand nombre ; ce faisant ils seroient les maistres absolus et faudroit se résoudre d'en passer toujours par leur advis, ce qui fait un notable grief. . »

EXTRAICT DES REGISTRES de Parlement.

« ENTRE les doyen, chanoines et chappitre de l'eglise cathedralle de Chaalons, les chanoines des eglises collegiales de la Trinité et Nostre Dame, les chanoines reguliers de l'ordre S. Augustin des abbayes de Toussainct en l'Isle et S. Memie, et les chapellains de l'ancienne congregation fondée en ladite eglise cathedralle dudit Chaalons, appellans d'vn iugement rendu par le lieutenant general au bailliage dudit Chaalons le 7. iour d'aoust 1651, procedure, et de tout ce qui s'en est ensuiuy, et demandeurs en requeste par eux presentée à la Cour le 18. iour de nouembre 1652, à ce que le principal different encor pendant pardeuant ledit lieutenant general du bailliage et siege presidial de Chaalons foit euoqué, et y faisant droict en infirmant ledit iugement, il soit ordonné qu'il sera procedé à nouuelle assemblée pour l'eslection des deputez pour le clergé aux Estats generaux de Tours en laquelle assemblée les curez du dioceze dudit Chaalons estant dans le bailliage dudit lieu ne pourront assisterqu e par vn deputé de chacun doyenné, et les communautez par deux deputez, d'vne part. Et M. Antoine Vuitard prestre curé du bourg de Loisy en Brie, M. Iean Moriset prestre curé de la parroisse de Recy, M. Iean de Vertus prestre curé de S. Nicaise de Chaalons, tant pour eux que pour tous les curez du bailliage de Chaalons, et M. Denys Maupin prestre chanoine en l'eglise

cathedralle dudit Chaalons, vicaire general et official de l'Euesché dudit Chaalons, deputé du clergé pour les curez dudit bailliage, intimez et deffendeurs, d'autre, sans que les qualitez puissent nuire ny preiudicier aux parties. Apres que MARESCHAVLX pour les appellans a dit, qu'il y a de la surprise en l'obtention de la sentence dont l'appel se presente à iuger, et de la precipitation dans l'execution d'icelle, en ce qu'à l'heure de vnze heures le lieutenant general de Chaalons ayant ordonné par vn appointement que sur la contestation des parties formée deuant luy, elles bailleroient leurs plaidoyers par escrit, et vne heure apres, sans aduertir les appellans ses parties, il a rendu vne autre sentence portant que l'assemblée des ecclesiastiques du bailliage de Chaalons, pour la deputation aux Estats generaux, seroit faite à vne heure de releuée au logis episcopal dudit Chaalons, que ce iugement n'ayant esté signifié aux appellans qu'a trois heures apres midy du mesme iour, il leur a esté impossible de se rendre et de comparoir à cette assemblée faite deux heures auparauant ladite signification ; qu'au principal pour l'euocation duquel il y a requeste, il n'y a non plus d'apparence d'auoir par ladite sentence de prouision ordonné que tous les curez dudit bailliage de Chaalons auroient chacun singulierement voix deliberatiue et eslectiue à ladite assemblée et que les appellans assisteroient seulement à l'assemblée par vn ou deux deputez de chacune communauté d'entr'eux ; que telle ordonnance est contraire à l'vsage de toute la France, de la prouince de Champagne, et nommément de la ville de Chaalons : contraire à la raison, d'autant qu'il est certain que les chanoines de l'eglise cathedralle sont les prestres majeurs du dioceze, qu'autrefois ils administroient les cures, et les enfans aisnez de chacun dioceze : et au contraire les curez ne sont que les cadets, qui n'ont pris

leur naissance que longtemps après ; et partant soustient qu'il seroit messeant et injuste de leur donner la prerogatiue, ce qui arriueroit si la sentence dont est appel auoit lieu, et de dangereuse consequence d'accorder à chacun curé du dioceze voix personnelle aux assemblées ecclesiastiques, et n'en accorder qu'vne ou deux aux deputez des chapitres et communautez ecclesiastiques, parce qu'en toutes assemblées les curez l'emporteroient, comme composans le plus grand nombre, ce faisant ils seroient les maistres absolus, et faudroit se resoudre d'en passer tousiours par leur aduis, ce qui fait vn notable grief à ses parties ; c'est pourquoy il conclud à ce qu'il soit dit qu'il a esté mal, nullement et precipitamment iugé : et qu'en emendant, euoquant le principal et y faisant droit, il soit ordonné que nouuelle assemblée ecclesiastique sera faite, et qu'en icelle, comme en celles qui seront conuoquées à l'aduenir, les curez du dioceze n'y assisteront et n'y auront voix deliberatiue que par leurs doyens ruraux. PETITPIED pour les intimez, a dit que les appellans sont sans grief, la sentence estant tres iuridique, le iuge n'ayant prononcé que par maniere de prouision, sans preiudice des droits des parties au principal, et qu'en vne affaire de cette qualité il n'y auoit point de temps à perdre, il falloit incessamment obeyr et executer les ordres du roy, en consequence desquels cette assemblée estoit faite et conuoquée : et au principal, dont il consent l'euocation, les appellans y sont pareillement mal fondez, parce que l'vsage est tout entier pour les intimez, et non point en faueur des appellans, comme l'on a dit, dautant qu'il en rapporte preuue constante, et par escrit, par le procez verbal fait en l'assemblée ecclesiastique du dioceze de Paris conuoquée en cette ville, qui comme la capitalle du royaume doit donner la loy aux autres villes, par lequel il paroist que tous les curez de la

preuosté et vicomté de Paris ont esté mandez, et qu'ils ont eu chacun singulierement voix deliberatiue et effectiue : il rapporte les procés verbaux des assemblées des ecclesiastiques des bailliages de Meaux, Senlis, Vitry, Beauuais, Estampes, et autres, par lesquels il se voit qu'il en a esté vzé de mesme qu'à Paris : et au surplus le droict commun est aussi fauorable à ses parties, parce qu'ils ne pouuoient se dispenser d'obeyr au mandement du roy, et estans tous conuoquez chacun en particulier en vertu de ce mandement, il falloit necessairement comparoir ; partant conclud à ce qu'il soit dit qu'il a esté bien iugé, et qu'en enoquant le principal, et y faisant droict, ordonner que ce qui a esté iugé par prouision demeurera diffinitiuement. BIGNON pour le procureur general du roy, a dit que l'vsage n'a point de reigle vniforme par tout, qu'en vn lieu il est d'vne façon, en l'autre de l'autre, d'où vient la diuersité des coustumes ; et ainsi il ne sert de rien d'alleguer au faict qui se presente l'vsage et la forme des assemblées ecclesiastiques, d'autant que l'vsage d'vn mesme lieu se peut changer de temps en temps selon les occurrences, et ainsi cela ne peut faire la decision en cette cause, parce que l'assemblée ecclesiastique n'a point esté faite ny conuoquée pour faire quelque reiglement entr'eux, mais seullement pour choisir et eslire vn deputé pour porter les plaintes publiques aux Estats generaux ; c'est le sujet de l'assemblée, chacun y auoit interest en singulier, que tous les curez y ayans esté conuoquez ne pouuoient s'exempter d'y comparoir, et les curez du dioceze composant le veritable conseil de l'euesque et son synode, ils ne sont pas de pire condition que les maires et escheuins de chacune paroisse qui sont tous appellez, tous les seigneurs de chacune paroisse y sont pareillement apellez, mesmes les gentils-hommes demeurans dans l'estenduë d'icelles : et ainsi il ne seroit pas iuste de fermer la

bouche à ceux qui le roy l'ouure, et suiuant son mande ment le lieutenant general de Chaalons, qui sçait l'ancienne coustume, a ordonné que tous les curez chacun en particulier seroient appelez ; les curez ont obey à cette ordonnance, ils sont comparus, partant estiment que les appellans sont mal fondez à empescher cette comparution chacun en singulier, et de les vouloir priuer d'apporter leurs plaintes à l'assemblée, et qu'il y a lieu de mettre sur l'appel les parties hors de cour et de procez, et en euoquant le principal, et y faisant droict, ordonner que ce qui a esté iugé par prouision demeurera diffinitiuement. LA COVR, sur l'appel, a mis et met les parties hors de cour et de procez ; euoquant le principal, et y faisant droict, a ordonné et ordonne que ce qui a esté iugé par prouision demeurera diffinitiuement, et sans despens : condamne neantmoins les appellans en vne amende de douze liures tournois. Fait en Parlement le troisiesme iour de decembre mil six cens cinquante-deux ».

Signé : GVYET.

Aux élections de 1651 se rattache encore un incident dont les trésoriers de France, résidant à Châlons, furent, cette fois, les héros. Ces messieurs avaient été expulsés de la salle du vote par le maire et les membres du conseil de ville. Voici comment ils se vengèrent.

La ville avait dû, depuis 1639, emprunter des sommes considérables pour subvenir à l'entretien des gens de guerre. La capitation était insuffisante, d'autant plus que beaucoup ne la payaient pas ; il avait fallu instituer une sorte de droit d'octroi portant particulièrement sur le blé et les farines. Or nos bons trésoriers s'ingénièrent à démontrer aux pâtissiers et boulangers que depuis longtemps l'argent ainsi levé servait à enrichir les conseillers

de ville. Ils poussèrent la mauvaise foi jusqu'à les engager à leur présenter une requête à ce sujet. Enfin ils interdirent expressément la perception de l'octroi, faisant en même temps défense au conseil de l'autoriser.

Le Parlement se hâta de mettre à la raison les trop vindicatifs trésoriers, dont les décisions furent annulées.

EXTRAICT DES REGISTRES DV [illegible] D'ESTAT.

« SVR ce qui a e[illegible]enté au roy en son conseil, par les lieutenant, gouu[illegible]. gens du conseil et habitans de la ville de Chaalons. que, [illegible]is l'année mil six cens trente-neuf, lesdits h[illegible]ans a[illegible] esté obligez d'emprunter grande somme de[illegible] subuenir au payement des empruncts, substance et [illegible]cilles fournies aux gens de guerre qui ont eu d[illegible]t en ladite ville, leur ayant esté impossible d'en[illegible]e la leuée par capitation tant à cause des differends qui se mouuoient par aucuns particuliers qui s'en pretendoient exempts que pour raison des grandes taxes que chacun eust esté obligé de payer en son particulier, et pour faciliter le payement qu'ils estoient obligez d'en faire, sa Maiesté leur auoit permis la leuée de quelques droicts sur les denrées et marchandises qui entrent et se consomment en ladite ville et faux-bourgs de Chaalons, particulierement sur les farines de froment bled métail pour les deniers en prouenans estre employez à l'acquict des debtes contractées pour raison desdits emprunts, subsistance et vstancilles, et combien que par les arrests en vertu desquels ladite leuée et imposition se faict, ils ayent esté dispencez et deschargez d'en faire l'enregistrement au bureau des tresoriers de France, ils auroient de temps en temps esté par eux inquietez et obli-

gez d'obtenir diuers arrests du Conseil, portant deffences aux tresoriers d'en prendre cognoissance, à peine de respondre en leur propre et priué nom du deperissement desdites leuées et dommages interests desdits habitans, notamment par celuy du neufiesme auril 1639, à eux signifié par exploict de Champenois le vingtiesme dudit mois, ensuitte de quoy et de ce que s'estans presentez en corps pour donner leurs suffrages en l'assemblée tenuë le septiesme aoust dernier en la ville de Chaalons pour la conuocation des estats, leur seance leur ayant esté contestée par lesdits habitans et soustenu qu'ils n'y debuoient estre receus en corps non plus que les autres officiers de ladite ville, et y auoir voix deliberatiue sinon auec le corps de ville, dont aucuns d'eux faisoient partie ou auec les deputez des paroisses, lesdits tresoriers pour s'en vanger auroient cherché tous moiens de jetter lesdits habitans dans vne extréme confusion, et pour ce faire auroient esté eux mesmes et par personnes interposées susciter les patissiers et boulangers de ladite ville à leur presenter requeste expositiue que lesdits gens du conseil depuis vn long-temps ont imposé lesdits droicts et appliqué les deniers à leur proffit, et requis de vouloir faire deffences de les continüer, et quoy que lesdits tresoriers de France ayent bonne cognoissance que ladite leuée se faict par l'authorité des arrests du conseil du consentement de tous les habitans qui pour ce ont esté plusieurs fois conuoquez et assemblez, aucuns desdits tresoriers ayant mesmes deliberé à la conclusion qui en a esté prise et faict faire la recepte desdits deniers qui par leur ordre ont esté employez au rachapt des rentes qu'ils auoient contractées pour le payement des subsistances et vstancilles payez pendant qu'ils estoient en charge d'officiers de ville, pour marque d'animosité et du desir qu'ils auoient de troubler le repos de ladite ville, ils

auoient par leur ordonnance du 11 dudit mois d'aoust, faict deffences de continuër lesdites leuées sur peine de la vie, et aux gens du conseil de l'authoriser à peine d'en demeurer responsables. Ordonné en outre que dans quinzaine ils presenteroient pardeuers eux l'estat de la despense desdites leuées ce qui est vn pur attentat à l'authorité du conseil, pourquoy ils en auroient interietté appel au preiudice duquel lesdits tresoriers de France par leur ordonnance du douziesme dudit mois qu'ils auroient faict afficher vn iour de dimanche pour esmouuoir le peuple à sedition et desobeyssance, auroient faict reïterer les deffences de continüer lesdites leuées, requeroient à ces causes lesdits gens du conseil et habitans de ladite ville, qu'il luy plaise sans auoir esgard aux ordonnances desdits tresoriers de France, ordonner que lesdits arrests du conseil des vnziesme ianuier 1636. douziesme feurier et neufiesme auril 1639. et quinziesme iuin 1650. seront executez selon leur forme et teneur, faire deffences ausdits tresoriers d'en prendre cognoissance et pour l'auoir faict qu'ils demeureront responsables en leurs propres et priués noms desdites leuées, qu'ils seront tenus en corps de se transporter au bureau estably pour la recepte desdits droicts, r'establir les commis descharger les habitans, de leurs presenter les estats des receptes et despences aux offres qu'ils font d'en rendre compte au conseil, requerans aussi attendu le differend et qu'il ne seroit iuste que les habitans recogneussent à iuges les tresoriers après les auoir pris à partie en leurs propres et priuez noms, qu'ils soient deschargez de procedder pardeuant eux pour l'adiudication de leurs octroys et les renuoyer pour raison de ce pardeuant tel iuge qu'il plaira au roy de commettre. Veu lesdits arrests des 12. ianuier 1636. 12. feburier et 9. auril 1639. et quinziesme iuillet 1650. les ordonnances desdits

tresoriers de France des vnze et douze aoust 1651. les exploicts de prise à partie des 11. et 12. aoust dernier, et oüy le rapport du sr. commissaire. LE ROY EN SON CONSEIL, sans auoir esgard ausdites ordonnances des tresoriers de France des vnze et douze aoust dernier, que sa Majesté a cassé et annullé. A ORDONNÉ ET ORDONNE que lesdits arrests des douze ianuier six cens trente six, douziesme feurier et neufiesme auril six cens trente neuf, et quinze iuin six cens cinquante seront executez selon leur forme et teneur : A FAICT inhibitions et deffences ausdits tresoriers de France d'en prendre cognoissance à peine de trois mil liures d'amende, et de demeurer responsables en leurs propres et priuez noms du deperissement desdites leuées et dommages et interests desdits habitans, et ausdits boulangers et patissiers de ladite ville de se pourueoir pour raison de ce ailleurs qu'audit conseil sur les mesmes peines ; et attendu le differend desdites parties permis ausdits lieutenant, gens du conseil et habitants de ladite ville de Chaalons de faire procedder à l'adiudication de leurs octroys, pardeuant les presidens, lieutenans et esleuz en interdisant la cognoissance ausdits tresoriers de France pour le premier bail, et sans tirer à consequence. Faict au conseil d'Estat du roy tenu à Paris le vingt-troisiesme iour de septembre mil six cens cinquante et vn.

Signé : BOVER.

« LOVIS par la grace de Dieu roy de France et de Nauarre : aux presidens, lieutenans, esleuz et autres officiers en l'eslection de Chaalons, salut. Suiuant l'arrest dont l'extraict est cy-attaché soubs le contre scel de nostre chancellerie ce iourd'huy donné en nostre Conseil d'Estat. Sur ce qui nous a esté representé en iceluy par les lieutenans, gouuerneurs, gens du conseil et habitans de la ville de Chaalons. Nous

vous mandons et ordonnons de procedder à l'adiudication des octroys de ladite ville, les formes en tel cas requises, gardées et obseruées, dont nous interdisons la cognoissance à nos amez et feaux conseillers les presidens et tresoriers generaux de France en Champagne pour le premier bail, attendu le differend des parties et sans tirer à consequence. COMMANDONS au premier nostre huissier ou sergent sur ce requis de signiffier ledit arrest ausdits tresoriers de France, aux boulangers et patissiers de ladite ville de Châlons, et à tous qu'il appartiendra, à ce qu'ils n'en pretendent cause d'ignorance, faire les deffences y contenuës sur les peines y declarées, et tous autres actes et exploits necessaires pour l'execution d'iceluy et arrests de nostredit conseil y énoncez des douziesme ianuier 1636, douziesme feurier et neufiesme auril 1639. et quinziesme iuin 1650, sans autre permission, et sera adiousté foy comme aux originaux aux coppies dudit arrest, et des presentes collationnées par l'vn de nos amez et feaux conseillers et secretaires : car tel est nostre plaisir. Donné à Paris, ce vingtroisiesme iour de septembre l'an de grace mil six cens cinquante et vn. Et de nostre regne le neufiesme. **Signé par le roy en son conseil, BOVER. Et scellé du grand scel de cire jaulne. »**

***

Citons enfin ce curieux document de 1769, relatif à des troubles survenus à la cathédrale et à l'institution d'un suisse chargé d'assurer le bon ordre. On se bornera, à cause de la longueur de la pièce, à transcrire l'exposé du fait et les conclusions des appelants :

MEMOIRE SUR DELIBERÉ.

POUR les DOYEN, CHANOINES et CHAPITRE de l'église cathédrale de Châlons en Champagne, appellans.

CONTRE le sieur PIERRE MOREL, *bourgeois de Châlons, intimé.*

« UNE rixe insidieusement préparée par un vieillard de soixante-seize ans, fort de la foiblesse de son âge, a occasionné dans la cathédrale de Châlons un *scandale* sans exemple, au moment même où l'une de nos plus saintes cérémonies qui venoit de finir auroit dû laisser dans les esprits une vive impression de recueillement et de décence. Ce vieillard a osé frapper d'un soufflet sur les degrés du sanctuaire le preposé au maintien du bon ordre, et gagnant de vitesse auprès des juges, il s'est flatté qu'être agresseur en justice l'excuseroit de l'avoir été au pied des autels.

Effectivement, cette ruse trop frappante et trop peu réprimée lui a en quelque sorte réussi, non pas toutefois au point de lui faire obtenir l'entier succès d'une plainte qu'il avoit hasardée, et appuyée de l'appareil d'une instruction criminelle (il ne l'espéroit pas lui-même), mais elle lui a valu l'impunité et même une condamnation de 20 livres de dommages-intérêts contre le suisse du chapitre, dont cette compagnie a été déclarée civilement responsable.

Elle doit à la justice envers son préposé, à l'ordre public, à sa propre dignité, de poursuivre l'infirmation d'une sentence évidemment injuste, dont le premier effet a été de ramener dans la cathédrale de Châlons le désordre et la licence qu'elle s'étoit efforcée d'en bannir, et qui sont portés aujourd'hui jusqu'aux excès les plus repréhensibles ; elle est bien assurée que les magistrats ne se montreront pas moins zélés que les ministres de l'église à venger le respect dû à nos autels.

FAIT.

Avant l'avénement de M. de Juigné au siège de Châlons, l'église cathédrale était en proie à toute la licence que le petit peuple se permet dans tous les lieux où rien ne contient sa curiosité tumultueuse. On traversoit l'église comme une place publique, avec des fardeaux et des paquets ; on s'emparoit des entrées du chœur et de la tribune, le sanctuaire même n'étoit pas à couvert des incursions d'une populace oisive, pour qui c'est un grand spectacle de voir officier un évêque.

M. de Châlons engagea le chapitre à réprimer ces désordres, en établissant un suisse. Le chapitre accepta avec plaisir cette augmentation de dépense comme le seul moyen de faire cesser les indécences qui se commettoient tous les jours, et qui alloient quelquefois jusqu'à troubler le service divin. On chercha un sujet qui pût répondre aux vues du chapitre, et le nommé Bailli fut préféré, après qu'on se fut assuré de sa bonne conduite, tant par les certificats de deux curés de la ville de Châlons, les curés de la Trinité et de Saint Antoine, que par ceux des officiers des gardes du corps Ces certificats établissent, de la maniere la plus satisfaisante, sa probité, sa fidélité et son exactitude.

Le petit peuple de Châlons vit avec beaucoup de peine cet établissement, qui gênoit les libertés qu'il s'étoit arrogées. Plus d'une fois le suisse, en faisant ses fonctions, fut menacé, insulté. Peu de jours avant la scène dont on va rendre compte, ce suisse empêcha une servante domestique du sieur Morel de traverser la cathédrale avec un panier rempli d'ustensiles de ménage ; sur ce qu'elle vouloit passer malgré lui, il avoit saisi son panier, et l'avoit porté à la sacristie. Cette fille l'alla redemander au chanoine fabricien, et lui dit avec hauteur que s'il ne faisoit rendre ce panier, il auroit affaire au sieur Morel, son maître. Le chanoine fit rendre ce panier, non pour céder à ces menaces, mais parce qu'il étoit juste de le rendre, et qu'on ne l'avoit saisi que pour empêcher qu'on ne le fît passer au travers de l'église. Néanmoins le sieur Morel voulut se trouver insulté par là, et protesta hautement qu'il s'en vengeroit.

Le sieur Morel est un petit bourgeois de Châlons, âgé de soixante-seize ans, et qui, ayant tout le tems de méditer quelque vengeance, telle qu'on doit l'attendre de semblables gens, paroît avoir tourné tous les efforts de la sienne à chercher les occasions de susciter une rixe dans laquelle il pût se prétendre outragé. Dans cette vue, le 20 janvier 1769, fête de saint Sébastien, après le salut que le sieur Morel avoit entendu tout au long dans la nef, et pendant lequel il avoit eu tout le tems de satisfaire sa dévotion, il entre dans le chœur et se place près du tabouret de l'huissier, posé contre le battant de l'une des portes latérales. Il n'ignoroit pas que pour empêcher le peuple de traverser le chœur, il est d'usage que le suisse en ferme les portes après l'office fini. Le suisse le laisse quelque tems faire sa prière, et vient à lui l'avertir très-honnêtement de vouloir bien se retirer.

Le sieur Morel lui répond : *laisses-moi achever ma*

priere, laisses-moi tranquille Un instant après, le suisse lui donne un nouvel avertissement, et lui représente qu'il a des ordres de ses supérieurs de fermer les portes du chœur, et de n'y laisser personne après l'office. Le sieur Morel répond avec humeur, et d'un ton fort haut : *je ne veux pas sortir, je ne sortirai pas; je sortirai quand je voudrai, qu'est-ce que ce drôle-là ? qu'est-ce que cet insolent et cet impertinent-là ? Je me soucie de tes supérieurs comme de toi.*

Le suisse alors soulève le sieur Morel par le bras, et le pousse vers la porte du chœur. Le sieur Morel résiste ; le suisse insiste; le sieur Morel se retourne et lui applique un violent soufflet.

Le suisse souffleté, et suisse, lève sa canne, le sieur Morel la lui repousse sous le menton ; et si les suisses parloient aussi fréquemment que nous, il lui auroit coupé la langue. Alors ils se prennent l'un l'autre au collet, le suisse voulant le conduire à la sacristie, pour delà faire appeller le juge, et le sieur Morel s'en défendant comme un homme qui a tort. Quelques chanoines surviennent au moment où le sieur Morel tenoit le poing sous le menton du suisse, et le frappoit à grands coups sur l'épaule ; ils font retirer le suisse : le sieur Morel reste maître du terrein, s'exhale en propos outrageans, et s'assure pour partisans quelques gens du peuple que cette rixe avoit attroupés, et qui étoient charmés de pouvoir donner un tort au suisse contre un bourgeois.

Le lendemain le sieur Morel, qui n'imaginoit pas d'abord de donner à cette affaire l'éclat d'une procédure criminelle, alla voir le doyen du chapitre, et voulut lui persuader que le suisse étoit répréhensible. Le doyen lui demanda s'il n'étoit pas vrai qu'il avoit donné un soufflet au suisse. Le sieur Morel en convint. Dès-lors, reprit le doyen, vous

devez convenir que vous avez usé de voies de fait contre un homme qui faisoit son devoir. Il lui insinüe que ce qui pouvoit arriver de mieux pour lui, étoit que cette affaire restât sans suite ; et le sieur Morel n'en paroissoit pas éloigné.

Mais quelques personnes ayant excité le sieur Morel à faire de cette rixe une affaire d'éclat, et lui-même n'étant pas fâché de l'importance qu'elle alloit lui donner dans la ville, il rendit plainte. Aussi-tôt information, addition d'information, audition de vingt témoins, décret d'ajournement personnel, interrogatoire, etc. Le titre du décret a été « d'avoir, le 20 janvier, à la fin du salut, par violence et » voie de fait, fait sortir le sieur Morel du chœur de l'église » cathédrale, et d'avoir voulu le conduire à la sacristie ». Ainsi le titre même de l'accusation n'impute au suisse ni paroles injurieuses proférées contre le sieur Morel, ni coups qu'il lui ait portés.

Il fallut donc civiliser l'affaire. Les informations ayant été converties en enquêtes, Bailli, suisse du chapitre, a posé en fait « que le 20 janvier après le salut, lorsque le » peuple sortoit de l'église, le sieur Morel étoit entré dans » le chœur ; que l'ayant *prié à deux reprises consécutives* » de sortir, le sieur Morel l'avoit traité de drôle, d'impu- » dent, ajoutant qu'il se soucioit de ses supérieurs comme » de lui, et qu'enfin *il lui avoit donné un soufflet* ».

Il a été admis à la preuve de ces faits, et son information, composée de neuf témoins, est entièrement concluante.

Après avoir procédé pendant deux mois contre Bailly seul, le sieur Morel s'est avisé tout à coup de faire assigner le chapitre, pour se voir condamner solidairement en ses dommages-intérêts, comme civilement responsable des faits du nommé Bailly. Le chapitre a méprisé avec raison

une demande si ridicule et repoussée même par le fait, que dans sa propre information le sieur Morel a fait entendre deux chanoines, qu'ainsi il ne regardoit pas le chapitre comme son adversaire. Il n'a pas cru devoir proposer la moindre défense contre une attaque qui tomboit d'elle-même ; ç'auroit été lui donner de la consistance.

Les dépositions respectives qui seront discutées dans les moyens, et qui établiront le fait tel qu'on l'expose ici, (nous pouvons l'assurer d'avance) auroient dû apprendre à l'assesseur criminel de Châlons, seul juge de cette affaire, que le traitement le plus favorable pour le sieur Morel, étoit un hors de cour. Ce juge a cru devoir rendre, au contraire, le 2 octobre 1769, après l'instruction la plus ample, la sentence suivante. « Sans s'arrêter à l'enquête » faite à la diligence de Jean-Baptiste Bailly, il est con- » damné en 20 livres de dommages-intérêts envers le » sieur Morel, applicables de son consentement au pain » des prisonniers, et aux dépens ; avec défenses de réci- » diver, sous plus grande peine, et d'user à l'avenir de » pareilles voies. La sentence donne défaut contre le cha- » pitre, et le condamne solidairement à payer et acquitter » les condamnations prononcées contre Bailly, comme » étant civilement responsable de ses faits. »

Cette sentence est devenue un nouveau signal de l'indécence et des désordres que le zèle et l'activité du suisse avoient heureusement réprimés. Dès le lendemain un homme du peuple vint se promener avec affectation dans la cathédrale, accompagné de deux gros chiens, et dit au suisse d'un ton moqueur : *Eh bien ! chasse donc mes chiens à présent.* Un autre a affecté de venir sous les yeux du suisse faire le tour de l'église avec un panier rempli d'ordures, dans la vûe d'engager avec lui une nouvelle rixe.

Ainsi cette cause qui semble peu importante d'abord

présente néantmoins à la décision de la cour deux objets dignes de son attention ; le premier de savoir comment on doit entendre cette règle de notre droit, que les maîtres et commettans sont civilement responsables du fait de leurs domestiques et préposés : le second, quel peut être le tort de celui, qui, commis au maintien de l'ordre dans une église, veut le faire observer, et est lui-même insulté et frappé par un agresseur, qui ensuite veut se soutenir offensé ».

Le mémoire discute longuement ces deux objets en faisant appel tantôt à la jurisprudence, tantôt aux textes de droit romain ; il examine avec force détails les dépositions des témoins, pour conclure de la façon suivante :

« 1°. Le suisse a prié le sieur Morel *fort poliment* de sortir. Le sieur Philipponat est le seul qui parle *d'un ton arrogant* en commençant. Les autres témoins ne chargent aucunement le suisse à cet égard ; plusieurs mêmes déposent qu'il eut soin d'attendre un instant pour lui donner le tems de finir sa prière avant de lui faire son second avertissement.

« 2°. Le sieur Morel proféra les injures grossières, non-seulement contre le suisse, mais encore contre le chapitre, avant que le suisse le prit par le bras pour le faire sortir.

« 3°. En le prenant d'abord par le bras, il ne le poussa point rudement, violemment ; ce ne fut qu'après le soufflet, et même le sixième témoin de l'enquête du sieur Morel, qui n'est nullement favorable au suisse, observe avec justice que *le suisse néantmoins retenoit le sieur Morel, de crainte qu'il ne tombât.*

4°. C'est en ce moment que le sieur Morel lui donne un soufflet.

« 5°. Ce soufflet ne fut pas donné dans un moment de chaleur et d'emportement, ce qui même ne l'excuseroit pas. Il fut donné de sang froid et avec réflexion ; car trois témoins, les sieurs Fery, Jacquemin et Etienne déposent unanimement que le sieur Morel s'EST RETOURNÉ *et a donné un soufflet*.

« 6°. Le geste de lever la canne est postérieur ausoufflet, ainsi que le fait de s'être pris au collet l'un l'autre, et d'avoir poussé le sieur Morel vivement ; c'est encore ce qu'établissent le sieur Philipponat, témoin de sa propre enquête, et les sieurs Fery, Jacquemin, Estier et Etienne, témoins de l'enquête du suisse.

« Par cette courte analyse des dépositions, on aperçoit donc que tout le tort est absolument du côté du sieur Morel, à tel point que si le suisse eût rendu plainte le premier, ou que le ministère public eût rendu plainte de son chef contre le sieur Morel, celui-ci auroit essuyé très-certainement des condamnations rigoureuses. Le sieur Morel n'a pu se le dissimuler, lorsque dans un moment de retour sur lui-même, il a avoué au sieur Geoffroi (troisiesme témoin de l'enquête du suisse) *qu'il étoit fâché d'avoir causé une espèce de scandale dans l'église*.

« Et c'est ce même homme qui, s'accusant en secret d'être l'auteur du *scandale*, ne se contente pas de l'impunité qu'il auroit obtenue par son silence, et qui ose tendre des pieges à la justice par une plainte anticipée, afin de faire retomber sur un malheureux qu'il outrage la peine de ses propres torts ! On ne craint pas de le dire, d'après l'analyse impartiale des enquêtes respectives, il mériteroit par son obstination à suivre le procès, nonobstant la médiation vainement employée par un prélat respectable, que sur l'appel la cour lui apprît par un juste exemple de sévérité, qu'on ne se joue point impunément du respect dû à nos

autels et au sanctuaire de la justice, et que c'est l'outrager elle-même, de vouloir l'employer à opprimer celui dont l'unique crime est d'avoir fait son devoir. Le chapitre de Châlons, toujours animé des sentiments de modération et de charité qui lui sont propres, ne se permettra point de faire des vœux pour que cet homme du peuple éprouve le juste châtiment dû à sa démarche insidieuse et offensive, suite manifeste des menaces qu'il avoit répandues; mais il s'en permettra du moins pour qu'un serviteur irrépréhensible soit déchargé de condamnations injustement prononcées ; et il suppliera la cour d'observer que l'arrêt qu'elle va rendre sera pour son eglise le signal assuré, ou d'une décence et d'une régularité à laquelle la populace a besoin d'être assujettie par des exemples, ou de désordres et d'irrévérences, déjà trop multipliés depuis la sentence du premier juge, et que l'impunité rendra irrémédiables ».

Le chapitre eut-il gain de cause? Nous ne le savons pas. On pourrait néanmoins tirer de l'exposé qui précède cette double conclusion, qu'il est toujours imprudent de renverser d'un coup un état de choses établi depuis longtemps, alors surtout qu'il n'en résulte aucun préjudice certain, et qu'en tout cas des modifications de ce genre, si peu importantes soient-elles, ne s'imposent pas par la violence, même à coups de hallebarde.

Le bourgeois Morel en donna une nouvelle preuve et nous ne serions pas étonné que, comme les pâtissiers et boulangers dont on vient de parler, il ne fût sorti victorieux de la lutte engagée.

POÉSIES COURONNÉES

A LA SÉANCE PUBLIQUE

DU 5 NOVEMBRE 1905

Évolution

ès profonds savants m'ont dit un jour : « Tout change.
êtres, s'élevant de degrés en degrés,
du chaos obscur aux soleils effarés
la flamme, à son tour, redescend vers la fange.

ollusque contient en puissance l'archange,
ux-là qu'ici-bas le génie a sacrés
temps lointains hurlaient dans l'ombre des fourrés. »
out cela me semblait possible, bien qu'étrange.

je doute, depuis qu'au milieu des cités
ois l'homme, effrayant dans ses perversités,
idique, orgueilleux, menteur, haineux, parjure,

charnel que la brute, hélas ! et plus hideux.
croirais leur faire une sanglante injure
isant des pourceaux que nous descendons d'eux !

PIERRE SEVESTRE.

Au Paysan

Heureux, oh! trop heureux ceux qui vivent aux champs,
Dans l'or des aubes, dans la splendeur des couchants,
Dans la nuit douce et sidérale!...
Heureux ceux qui n'ont pas la fièvre des faubourgs,
Qui jouissent du calme ensoleillé des bourgs
Et de la terre libérale!...

Heureux le paysan, le rustre, le manant,
Celui qu'on appelait serf et qui maintenant,
Affranchi de tout despotisme,
Va, libre, dans l'amour des guérets, au soleil,
Calleux mais fort, brûlé, tanné, mais tout vermeil,
Et magnifique d'héroïsme!..

.....

Et ce vaillant, si dur au mal, sachant si peu,
Ignore, lui qui scrute et le noir et le bleu,
Tous les phénomènes célestes :
Les éclipses, tous les mondes en mouvement,
Mais il sait que son âme est pour le firmament
Et que la terre aura ses restes.

S'il n'en sait pas la cause, il pressent le péril.
Il les connaît si bien, les caprices d'avril,
Les nuits aux étoiles luisantes,
Meurtrières pour le bourgeon fragile et blond,
Comme il connaît aussi quand d'un lourd ciel de plomb
Vont tomber les eaux bienfaisantes.

.....

Il naît et meurt là, ce fidèle. C'est très beau.
La terre est son berceau, la terre est son tombeau.
Son amour pour elle est sa chaîne.
Qu'on l'attaque, qu'on la morcelle, il la défend.
Il a des peurs et des naïvetés d'enfant,
Mais la robustesse du chêne.

....

Oh ! quel est le démon qui ravage les cœurs
En les ensemençant d'ivraie et de rancœurs,
Qui les détourne de la terre
Et qui leur dit d'aller vers les villes, au loin,
Où gîtent le désir affreux et le besoin,
Et quel besoin ô prolétaire ?...

.....

Oh ! qui veut t'arracher aux coteaux, aux vallons,
Toi qui chantes avec l'orgue des aquilons,
Qui vibres quand la terre vibre ?...
Qui donc ose te dire en accents émouvants
Que tu t'es abêti en servant les vivants,
Mais que là-bas tu seras libre ?...

Libre !. . Oh ! n'écoute pas ces sots ambitieux !....
Reste dans tes prés verts, tes sillons, sous tes cieux,
Loin de la fièvre populaire !...
Reste le primitif que tu fus, bon géant,
Et fais sourdre la vie encore du néant,
Car vaine serait ta colère.

.....

HENRI FROMONT.

Victor Hugo

.... Mais les vers,
Ces grands, ces forts, ces beaux, dédaigneux de la claque,
Sortis plus jeunes et plus crânes de l'attaque,
Ceux que le Cid a pris pour de fiers descendants,
Les vers d'amour, les vers nobles, les vers ardents,
Ceux qui firent jadis l'étonnement du monde,
Sonnant comme une armure et berçant comme l'onde,
Les vers dont la plupart ont un feutre espagnol,
Où glisse un clair de lune, où chante un rossignol,
Vers sinistres aussi drapés de capes sombres,
Vers où l'on voit jouer des rayons et des ombres,
Vers généreux, vers solennels, vers que l'on prend
Tant la bravoure est prompte et tant le cœur est grand,
Pour de vrais Velasquez descendus de leurs toiles,
Vers plastronnés, bottés, éperonnés d'étoiles,
Résonnant toujours clair, arrogants et vainqueurs,
Iront en capitans accrocher tous les cœurs.
....

Henri FROMONT.

Apothéose

Le soleil qui décroît darde un dernier rayon
Que salue au lointain la cloche du village.
Lentement, lourdement, un rustique attelage,
Avant la fin du jour, creuse un autre sillon.

L'homme chante en patois, piquant de l'aiguillon
Ses grands bœufs dont le soir empourpre le pelage.
Et lui, ce paria dont on ignore l'âge,
Luit comme du vermeil par les trous du haillon.

D'ailleurs, tout se rosit, se dore ou s'ensanglante.
Et le soc va toujours de sa marche si lente
Dans la clarté magique et le royal adieu.

Et dans ce long baiser où se pâme la terre,
L'attelage de bœufs que mène un prolétaire
Semble un char triomphal traînant un jeune dieu.

Henri FROMONT.

NÉCROLOGIE

Discours prononcé sur la tombe de M. **HEUILLARD**, *le 11 février 1905, à Sainte-Menehould, par M.* GUILLEMOT, *Secrétaire.*

La Société académique de la Marne a chargé son secrétaire de remplir, devant cette tombe, un devoir qu'il accomplit avec une tristesse profonde.

Ce n'est pas seulement, en effet, à l'un de nos membres les plus distingués que j'apporte l'adieu de mes collègues, c'est aussi un ami personnel, un ami d'un rare dévouement et d'une fidélité éprouvée que j'ai la douleur d'accompagner ici.

Heuillard était d'une modestie si grande que, même à cette heure, j'éprouve quelques scrupules à parler comme je le voudrais devant son cercueil.

Car je ne vois dans le caractère de cet homme aussi bien doué par le cœur que par l'esprit, dans ses actes et dans ses travaux, à quelque moment de sa vie que je les considère, que des qualités à louer, que des mobiles élevés et généreux à mettre en relief.

Mais je ne dois point oublier, comme mon cœur m'entraînerait à le faire, que je n'ai d'autre mission que de rappeler les titres et les mérites littéraires d'Heuillard, et que je ne puis rien dire de l'homme privé, de celui dont on ne parlait point sans que l'éloge vînt aussitôt aux lèvres.

Heuillard est né à Gaye (Marne), en 1844. Il est entré à l'Ecole normale de Châlons, à l'âge de 16 ans, et il a révélé de suite, dans cet établissement, sa vive intelligence, ses rares aptitudes et la sûreté et l'agrément de son commerce.

Avide de savoir, passionné pour l'étude, il s'est rapidement placé au-dessus de ses condisciples et il a laissé dans la mémoire de ses maîtres et de ses camarades le souvenir d'un brillant élève.

Après quelques années d'enseignement primaire, il a été envoyé au collège de Sainte-Menehould, où il a gagné vite encore l'estime de ses supérieurs, la confiance et la sympathie de ses élèves, la considération et l'affection de ses nouveaux concitoyens.

Pendant son séjour au collège, Heuillard a le bonheur de pouvoir s'abandonner à ses goûts favoris. Il étudie avec ardeur, il complète son instruction et s'applique surtout à la littérature et à la connaissance des langues.

Désireux de pouvoir savourer, dans le texte original, les chefs-d'œuvre des auteurs étrangers, il apprend une langue avec autant de facilité que d'autres apprennent les éléments des sciences les plus communes. C'est la période où il amasse pour l'avenir, et bientôt le latin, le grec, l'anglais, l'allemand et les langues romanes, l'italien, l'espagnol, le portugais lui sont familiers.

Ses succès comme professeur lui ouvraient un avenir plein de promesses dans l'Université. Il renonça à la situation qui l'attendait pour vivre au milieu de vous, dans cette petite ville qu'il aimait comme il aimait son propre village et où il avait su se faire apprécier de tous. D'ailleurs, s'il quittait l'Université, il ne quittait point les livres ; il se rapprochait d'eux au contraire, et en descen-

POÉSIES COURONNÉES

A LA SÉANCE PUBLIQUE

DU 5 NOVEMBRE 1905

d'Heuillard et montrer en quelle grande estime on tenait partout l'homme et le savant.

La Société académique de la Marne le nomma membre titulaire, en 1902, et vous savez tous qu'au premier janvier dernier, il recevait les palmes d'officier d'académie. Ces palmes, qui devaient être le juste couronnement d'une noble vie consacrée à l'enseignement et aux lettres, n'auront été, hélas, pour ainsi dire, qu'un hommage posthume déposé sur un cercueil.

La douleur, la maladie qui lentement accomplissait son œuvre, ne pouvaient arrêter Heuillard dans son labeur littéraire. Il avait hâte de façonner, de mettre au jour les matériaux abondants qu'il avait amassés, et c'est véritablement la plume à la main qu'il est tombé frappé par la mort.

Jeudi matin, à l'heure même où un télégramme m'apprenait son décès, je recevais de lui un manuscrit d'une vingtaine de pages sur une industrie curieuse qui florissait jadis dans son village de Gaye.

Dans une lettre, toute chaude d'affection, qui est sans doute la dernière qu'il a écrite, il me disait, avec son désintéressement habituel : « En le préparant, j'ai eu en vue une communication à la Société ; toutefois, au cas où vous estimeriez qu'un sujet aussi humble n'est pas digne de solliciter l'attention de nos collègues, gardez-le comme document à titre d'hommage personnel ; je sais qu'il présentera toujours quelque intérêt pour vous, et cela me suffit ». Oui, faire plaisir à autrui et obliger ses amis, cela suffisait en effet au cœur de l'homme bon, de l'homme généreux et dévoué dont la perte fait couler nos larmes et nous laisse inconsolables.

Nous nous rappellerons longtemps avec émotion et avec reconnaissance que le dernier mot, la dernière pensée

d'Heuillard ont été pour la Société académique de la Marne. Nous garderons pieusement son souvenir et nous nous ferons un devoir de respecter son désir comme une volonté sacrée. Nous essaierons d'atténuer le chagrin que nous cause sa perte en acceptant sa dernière œuvre comme un legs précieux et en le faisant, par elle, vivre dans nos Mémoires.

Adieu, mon cher Heuillard, adieu en mon nom et au nom de tes collègues qui m'ont aussi chargé de te dire un suprême merci.

Discours prononcé par M. BLONDIOT, *président, le 12 novembre 1905, sur la tombe de M. Emile* **LEMAIRE**, *à Pogny.*

La Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne était hier en fête, elle est en deuil aujourd'hui. Pourquoi donc les larmes et les soupirs succèdent-ils si vite à un chant d'allégresse ?

Notre regretté collègue Emile Lemaire est entré, en 1879, dans notre Société. Il remplit presque aussitôt les fonctions délicates et très lourdes de secrétaire. Il devient ensuite, et pour toujours, vice-secrétaire archiviste. Nous possédons de lui, et nous garderons précieusement le compte-rendu de nos travaux pour les années 1880 et 1881, ainsi que de nombreux procès-verbaux où éclatent, à chaque page, les qualités de son style : la justesse de l'expression et la concision de la pensée.

Son affabilité était inlassable ; c'était un guide précieux pour ceux qui venaient le consulter sur des études historiques champenoises.

Originaire de ce joli bourg de Pogny où, depuis longtemps, sa famille jouit d'une grande réputation si bien justifiée, il a dit avec le poète :

« Au sol natal creusez la tombe que j'envie. »

Cher distingué collègue, votre ultime désir se réalise, mais hélas ! trop vite et trop tôt pour nous et pour vous, Madame, devant qui je m'incline respectueusement au nom des membres de notre compagnie ; ils compatissent à votre affliction qui, vous le permettrez, est aussi la leur.

Extrait du procès-verbal de la séance du 15 juin 1905.

Après lecture du procès-verbal de la séance du 1er juin, adopté sans observation, M. le Président, à l'occasion de la mort de M. l'abbé Appert, curé de Saint-Alpin et membre titulaire de la Société, prononce les paroles suivantes :

« Notre Société vient de faire une perte cruelle dans la personne de M. l'abbé Appert.

« Depuis quelques années, affaibli par l'âge et la maladie, notre collègue était peu assidu à nos réunions. Il n'en restait pas moins très attaché à notre compagnie dont il suivait les travaux avec un vif intérêt.

« M. l'abbé Appert nous a donné une histoire de la Baronnie de Troissy, longtemps possédée par l'illustre famille de Châtillon. Cette œuvre est un guide très sûr pour le touriste attiré par une belle église du XVIe siècle, par les vestiges d'un château-fort et par une crypte du XIIIe siècle.

M. l'abbé Appert a été souvent rapporteur de nos concours et il a consacré des pages émues à la mémoire d'Anaïs Ségalas.

« C'est pour me conformer à un désir formellement exprimé si, sur sa tombe, je n'ai pas prononcé quelques mots d'adieu et un cordial souvenir à l'adresse de notre regretté collègue. »

Extraits des procès-verbaux des séances des 1er et 15 mars 1905.

M. Berland dépose sur le bureau la « table générale alphabétique des travaux de l'ancienne Académie de Châlons et des Mémoires de la Société » qu'il a rédigée et dont l'impression vient de finir.

Chacun des membres examine avec intérêt l'exemplaire qui lui est remis, et un rapide coup d'œil leur permet de mesurer l'importance du travail accompli par M. Berland, le soin méticuleux dont il témoigne et la grande utilité pratique qu'il procure désormais à la masse considérable de documents accumulés par nos prédécesseurs pendant plus d'un siècle d'études et de recherches. Tous se disent que le savant et consciencieux rédacteur a mérité pour le service rendu les remerciements de la Société et qu'il y aura peut-être lieu de les lui exprimer officiellement dans une prochaine séance.

*
* *

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Dans ce procès-verbal, le secrétaire ayant rappelé que le président avait, au nom de ses collègues, remercié M. Berland du grand service qu'il a rendu à la Société et aux érudits par la rédaction d'une excellente « Table des matières » de la série complète des Mémoires de la Société, les membres présents décident à l'unanimité que le passage qui reproduit les paroles du Président, à l'adresse de leur dévoué et laborieux collègue, sera inséré *in extenso* dans le volume de l'année.

CONCOURS DE 1905

LISTE DES RÉCOMPENSES

Décernées à la Séance solennelle du 5 novembre 1905

1er Concours. — AGRICULTURE.

Prix décernés au nom du gouvernement de la République française :

Médaille d'or : M. BRISSON, cultivateur et maire à Vatry, pour l'excellence de son exploitation agricole.

Médaille d'argent : M. GIRAUT (Charles), à Saint-Memmie, pour son mémoire intitulé : *Mise en valeur des prés-marais de la Champagne.*

SERVITEURS RURAUX.

Médaille d'argent : M. Emile DEBEAU, berger depuis 38 ans chez M. Tilloy, à Servon-Melzicourt.

Médaille de bronze : M. BELLET Benjamin, marcaire depuis 20 ans chez M. Gillet-Chémery, à Courtisols.

2e Concours. — HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE.

Médaille d'argent : M. MAUGET, archéologue à Sainte-Menehould, pour ses découvertes et ses études archéologiques dans l'Argonne marnaise.

Médaille d'argent : M. Ovide LORINET, à Courtisols, pour sa traduction d'un manuscrit en patois rimé de Courtisols écrit par M. Colsenet.

Médaille de bronze : M. RESTOUT, pour l'ensemble de ses planches coloriées représentant les objets gaulois découverts par M. Lemoine dans son cimetière de l'avenue de Strasbourg.

5e Concours. — POÉSIE ET PROSE.

Rappel de médaille d'argent : M. Henri FROMONT, à Lagruère (Lot-et-Garonne) pour sa poésie : *Les loups.*

Médaille de bronze : M. Pierre SEVESTRE, à Nantes, pour sa poésie : *Le chemin de la clarté.*

6e Concours. — CHEMINS RURAUX ET DISTRIBUTIONS D'EAU.

Un diplôme d'honneur à la commune de Chaintrix, M. MURGEAUD étant maire, pour ses 10 chemins reconnus d'une longueur totale de 4.135 mètres.

Un diplôme d'honneur à la commune de Chaltrait, M. DE NÉTUMIÈRES étant maire, pour ses 9 chemins reconnus d'une longueur totale de 4.989 mètres.

Un diplôme d'honneur à la commune de Sivry-sur-Ante, M. CAQUOT étant maire, pour ses chemins reconnus d'une longueur totale de 7.180 mètres.

Un diplôme d'honneur à la commune d'Unchair, M. GRAUX étant maire, pour ses 18 chemins reconnus d'une longueur totale de 10.800 mètres.

Un diplôme d'honneur à la commune de Soulanges, M. BATONNIER étant maire, pour ses 6 chemins reconnus d'une longueur de 8.764 mètres.

Un diplôme d'honneur à la commune de Beaumont-sur-Vesle, M. POCHET étant maire, pour ses 15 chemins reconnus d'une longueur totale de 13.908 mètres.

Un diplôme d'honneur à la commune de Lisse, M. GELLOT étant maire, pour ses 11 chemins reconnus d'une longueur de 8.828 mètres.

7e Concours. — OBJETS D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Médaille de bronze : M. Henri BAILLY, éditeur de bronzes d'art à Reims, pour l'ensemble de ses productions artistiques.

9e Concours. — PRIX SAVEY.

Un diplôme d'honneur et un objet d'art de 75 francs : Mlle Clotilde PROTAIN, à Juvigny.

12e Concours. — PRIX GARINET.

Un diplôme d'honneur et 200 francs : Mlle Marie-Irénée-Isabelle PAUL, depuis 30 ans chez M. Taillardant, à Châlons.

Un diplôme d'honneur et 200 francs : Mlle Marie-Louise SCHLOSSER, chez Mme Horguelin, à Châlons, depuis 27 ans.

Un diplôme d'honneur et 200 francs : Mlle Clotilde-Cécilia ABRAHAM, depuis 48 ans chez Mme veuve Caillet-Giltat, à Mardeuil.

PROGRAMME DES CONCOURS

POUR L'ANNÉE 1907

(Le programme sera sensiblement le même pour les années 1908-1909).

Avis très important. – Les auteurs des mémoires envoyés à la Société ne devront pas se faire connaître. Ils inscriront leur nom et leur adresse dans un billet cacheté, portant que leur œuvre est inédite et n'a figuré à aucun concours, billet sur lequel sera répétée extérieurement l'épigraphe de leurs manuscrits. Les auteurs qui n'auraient pas indiqué leur nom ne pourront, en aucun temps, réclamer la récompense qui aura été décernée à leurs travaux.

Les candidats sont priés de ne point perdre de vue la prescription énoncée plus haut et aux termes de laquelle il est absolument indispensable que *l'œuvre présentée soit inédite et n'ait figuré à aucun concours.* Si cette condition n'était pas entièrement remplie, *l'œuvre présentée serait exclue.*

Les candidats sont prévenus qu'ils ne peuvent retirer les manuscrits inscrits au concours.

ciété peut, indépendamment des manuscrits inédits
ntionnés, recevoir aussi des ouvrages imprimés
seront admis au 7e concours.

Les mémoires et les autres documents relatifs aux
rs concours, ainsi que les demandes ayant rapport
9e et 11e concours, devront être adressés, avec attesta-
ns et pièces justificatives, franco, *au Président de la*
é, avant le 15 juin 1907, *terme de rigueur.*

I cours

AGRICULTURE, VITICULTURE, HORTICULTURE,
APIC TURE

Des médailles d'or, de vermeil, d'argent et de bronze d'une valeur totale de 160 fr., offertes, au nom du gouvernement de la Répu M. le MINISTRE DE L'AGRICULTURE, seront déce ar la Société aux personnes qui auront le plus co au progrès agricole sous toutes ses formes.

Pareilles récompenses seront également décernées par la Société, ainsi que des mentions honorables et diplômes d'honneur.

OBJETS DU CONCOURS

I. — *Exploitation.*

Lesdites récompenses seront accordées aux propriétaires, fermiers ou gérants qui auront adopté et suivi un système de culture rémunérateur compatible avec l'amélioration constante du sol, en rapport avec les débouchés, ainsi qu'aux serviteurs ruraux qui justifieront de longs services accomplis, de préférence chez le même maître.

Elles pourront s'appliquer aussi aux perfectionnements apportés dans les exploitations agricoles, viticoles ou horticoles, au résultat des récoltes, au plus bel ensemble de bétail, à l'emploi judicieux des amendements et engrais artificiels, aux assainissements, aux drainages, aux irrigations, à la mise en valeur des terres précédemment incultes, au reboisement et au perfectionnement d'une industrie agricole (sylviculture, sucrerie, féculerie, meunerie, etc), chacun des objets ci-dessus pouvant être pris isolément en considération.

Il sera tenu compte d'une comptabilité méthodique, mettant en évidence les gains et les pertes de l'exploitation en général, et de telle ou telle culture spéciale en particulier.

II. — *Champs d'expériences.*

Des médailles d'or, de vermeil, d'argent ou de bronze aux propriétaires ou fermiers qui, personnellement et de leurs deniers, auront créé des champs d'expériences ou de démonstration tendant à faire connaître les résultats obtenus par l'emploi des engrais chimiques complémentaires du fumier de ferme.

Pareilles médailles seront décernées à ceux qui auront fait, dans la Marne, des essais de culture de truffes et auront obtenu des résultats concluants.

III. — *Viticulture.*

La Société accordera :

Une médaille d'argent ou une prime :

1° Au vigneron qui aura le mieux entretenu les vignes confiées à ses soins ou lui appartenant.

2° Au vigneron qui aura apporté le plus d'intelligence et de soins dans la destruction des insectes nuisibles à la vigne.

Des médailles d'or, de vermeil, d'argent ou de bronze seront accordées aux propriétaires-vignerons qui auront fait des plantations de vignes américaines greffées avec nos cépages champenois, en montrant qu'ils se sont guidés, dans cette reconstitution, sur une étude particulière de la nature physique du sol et de sa teneur en calcaire.

IV. — *Horticulture.*

Des médailles au propriétaire ou jardinier qui, dans le courant de l'année, justifiera avoir obtenu des primeurs ou des produits remarquables, soit en fruits, soit en légumes, soit en fleurs ;

Au jardinier-maraîcher qui aura fait progresser la culture des légumes par l'emploi raisonné des *engrais chimiques ;*

Au maître jardinier qui justifiera avoir formé de bons élèves. Une distinction pourra aussi être accordée à celui des élèves-jardiniers dont l'instruction aura paru la plus avancée.

V. — *Apiculture.*

Des médailles aux personnes qui auront obtenu les meilleurs résultats dans l'*élevage des abeilles et l'utilisation des produits des ruches.*

PRIX FONDÉ PAR M. L'ABBÉ AUBERT.

(Quinquennal.)

Un prix de 50 francs sera accordé en 1911 à l'habitant du département de la Marne qui aura obtenu les meilleurs résultats en apiculture.

VI. — *Basse-Cour.*

Des récompenses spéciales seront attribuées aux ménagères qui s'occupent avec succès, dans les exploitations agricoles, des soins de la basse-cour ou de la laiterie et de l'engraissement des volailles.

VII. — *Sociétés protectrices d'oiseaux.*

La Société accordera des récompenses aux personnes qui auront le plus fait pour la *protection des oiseaux utiles* ou pour la *destruction des animaux nuisibles* à l'agriculture, et plus particulièrement aux instituteurs qui auront établi, dans leurs écoles, des Sociétés pour la protection des animaux utiles et la destruction des animaux nuisibles à l'agriculture.

VIII. — *Travaux intellectuels.*

La Société décernera :

Une médaille d'or ou d'argent à l'auteur du meilleur mémoire sur les parasites (insectes et végétaux) qui attaquent la vigne et les plantes agricoles dans le département de la Marne et sur les moyens de les combattre.

Elle décernera pareilles médailles à l'auteur de la meilleure étude concernant une commune rurale, ou un canton du département de la Marne, faite aux points de vue topographique, géologique, agricole, industriel et commercial.

Les mêmes récompenses seront attribuées aux auteurs de méthodes de comptabilité agricole se recommandant par leur clarté et par la facilité de leur application.

IX. — *Machines agricoles.*

Une somme de 100 francs sera attribuée, en tout ou en partie, aux communes qui auront acquis des instruments agricoles pour les louer à des prix avantageux aux cultivateurs peu fortunés, ainsi qu'aux groupes de petits cultivateurs qui se seront associés pour les acquérir en commun et parer aux inconvénients de leurs faibles ressources.

X. — *Mutualité.*

Des médailles d'or, d'argent, de vermeil, ou de bronze seront accordées aux associations de cultivateurs, de vignerons, d'horticulteurs ou d'apiculteurs qui se sont formées soit pour la vente, soit pour la transformation en commun de leurs produits.

Il sera tenu compte, dans l'organisation de la vente collective des denrées agricoles, des efforts faits pour reconnaître les centres de vente, les besoins du marché, les exigences du consommateur, etc.

2e Concours

HISTOIRE, ARCHÉOLOGIE, PATOIS, ETC.

I. Une médaille d'or, de vermeil, d'argent ou de bronze :

1° A la meilleure étude historique, archéologique et artistique sur une église, abbaye ou communauté, ou sur un monument quelconque du département de la Marne présentant un caractère historique.

2° Au meilleur travail historique ou archéologique sur une ou plusieurs communes du département.

(Une récompense, offerte par l'un des membres de la Société, est spécialement affectée au meilleur mémoire sur la commune de Saint-Memmie).

3° A la meilleure étude sur le *patois* d'une région ou même d'une seule commune du département de la Marne. Recueillir tous les mots qui forment le fonds de ce patois ; en rendre exactement la prononciation et en donner la signification précise justifiée par des exemples, s'il est nécessaire. Le glossaire sera accompagné de bons éléments de grammaire. Il n'est pas utile de rechercher les étymologies.

II. Des médailles d'or, de vermeil, d'argent ou de bronze aux meilleurs mémoires sur certaines institutions du passé existant sur le territoire de l'ancienne province de Champagne. Par exemple :

Origine, organisation et fonctionnement des anciennes *corporations d'arts et métiers*. Rapprochez et comparez ces institutions avec les *syndicats professionnels* de création moderne.

Historique des *Sociétés de secours mutuels* dans le département de la Marne.

Coutumes en usage autrefois dans la Marne.

Vieilles chansons et légendes particulières à la Marne.

Jeux et divertissements publics en usage dans l'ancienne Champagne ou dans une région restreinte de cette province. Examen des causes diverses de leur disparition ou de leurs modifications et transformations successives.

III. *Collections*. — Des médailles d'or, de vermeil, d'argent et de bronze aux créateurs de collections archéologiques, et surtout aux organisateurs de collections ne renfermant que des objets recueillis dans le département de la Marne ou dans les départements qui occupent

aujourd'hui le territoire de l'ancienne Champagne. Ces collections devant être, à mérite égal, préférées à celles d'autres provenances.

Quelle que soit l'origine de la collection récompensée, il sera indispensable qu'elle soit classée dans un ordre chronologique et méthodique à la fois, les objets étant groupés par époques ou par cimetières, classés eux-mêmes chronologiquement.

3e Concours

BEAUX-ARTS.

Une médaille d'or, de vermeil, d'argent ou de bronze à l'auteur du meilleur travail sur le sujet suivant :

Etude historique sur un artiste champenois, peintre, graveur, sculpteur, musicien ou sur une critique d'art.

4e Concours

SCIENCES.

Des médailles d'or, de vermeil, d'argent ou de bronze :

1° A toute personne qui aura réalisé la meilleure application (domestique, industrielle, agricole ou autre) du gaz, de l'électricité, de l'alcool ou de l'acétylène.

2° Aux meilleurs auteurs, soit de l'étude détaillée de l'une des formations géologiques du département, soit d'une étude sur les divers minéraux du département utilisés en architecture, dans l'industrie ou en agriculture.

5e Concours

POÉSIE ET PROSE.

Des médailles d'or, de vermeil, d'argent ou de bronze aux meilleures pièces de vers et aux meilleures compositions en prose.

Les sujets en vers comme en prose sont laissés au libre choix des candidats.

6e Concours

CHEMINS RURAUX ET DISTRIBUTIONS D'EAU.

Des diplômes d'honneur aux communes du département qui auront le mieux entretenu leurs chemins ruraux ou fait des sacrifices sérieux pour améliorer leurs distributions d'eau.

7e Concours

OBJETS DIVERS D'UTILITÉ PUBLIQUE

Des médailles ou diplômes aux cultivateurs, aux industriels, aux artistes, aux écrivains, aux économistes et à toutes personnes dont les travaux paraîtront dignes d'être encouragés.

§ 1er

Aux auteurs de mémoires sur la question suivante :

Recherche des meilleurs moyens à employer pour mettre le plus promptement possible en valeur les colonies françaises et accroître leur prospérité.

§ 2

La Société ayant puissamment contribué au développement de la culture des pins dans le département de la Marne récompensera, par des médailles, les meilleurs travaux sur cette culture, au point de vue de l'histoire des progrès accomplis et des résultats obtenus.

8e Concours

PRIX DE MÉCANIQUE FONDÉ PAR M. CH. PICOT.

La Société pourra, en 1907, décerner à ceux qui auront inventé ou perfectionné des machines appelées à rendre de grands services, divers prix non encore employés du legs Picot.

9e Concours

PRIX FONDÉ PAR Mlle ADELINE SAVEY.

Un objet d'art d'une valeur de 75 francs sera décerné à une fille de cultivateur qui se sera distinguée par sa bonne conduite, son intelligence et son goût dans les travaux de l'exploitation agricole ou viticole.

10e Concours

PRIX FONDÉ PAR M. LE DOCTEUR HERPIN.

(Quadriennal.)

Divers prix non encore employés de ce legs pourront, en 1907, être décernés à l'auteur ou partagés entre les auteurs des meilleurs mémoires ou travaux scientifiques propres à perfectionner l'une des branches de l'industrie manufacturière du département, et plus spécialement l'industrie vinicole ou celle des étoffes de Reims *(Texte de la disposition testamentaire.)*

11e Concours

PRIX GARINET.

Une somme de 600 francs sera distribuée, par parties égales, à trois *serviteurs attachés à la personne* qui

auront servi au moins pendant vingt ans les mêmes maîtres dans le département de la Marne. *(Texte du testament).* Pour le dossier à fournir à l'appui de la demande, s'adresser au Président ou au Secrétaire de la Société.

Châlons-sur-Marne, le 1er juillet 1906.

Le Secrétaire, BERLAND. *Le Président,* BLONDIOT.

NOTA. — Il sera adressé, à toute personne qui en fera la demande par écrit au Président ou au Secrétaire, une notice contenant le plan d'une monographie de commune, des conseils d'ordre général sur la façon de poursuivre les recherches et l'indication des sources principales à consulter.

Extrait du procès-verbal de la séance du 15 juillet 1902.

« La Société ayant eu le regret de constater que, plus d'une fois, des serviteurs ruraux et des candidats à divers concours, récompensés une année, sont revenus après un délai très court — délai trop réduit pour se créer des titres plus méritoires — solliciter une récompense plus élevée que la première, décide, en donnant à sa résolution force de règlement intérieur :

1° Que les serviteurs ruraux ne pourront prétendre à la médaille de bronze qu'après un minimum de 20 années de services, à la médaille d'argent qu'après 30 années, et à la médaille de vermeil qu'après 40 années.

2° *Que des candidats récompensés précédemment pour des travaux d'un ordre quelconque ne pourront obtenir une récompense nouvelle lorsqu'ils se borneront à envoyer aux concours des travaux qui ne seraient que la reproduction, sous une forme plus ou moins renouvelée et sans additions importantes ou améliorations marquées, de leurs envois antérieurs.*

LISTE DES MEMBRES

COMPOSANT

la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences & Arts

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE

Au 1er Juillet 1906

COMPOSITION DU BUREAU DE LA SOCIÉTÉ POUR 1905-1906.

PRÉSIDENT-NÉ : M. LE PRÉFET DE LA MARNE, ✠, O. I. ✿, M. A. ❁.

Président..... M. BLONDIOT, ✠.
Vice-Président.....
Secrétaire..... M. BERLAND.
Secrétaire-Adjoint..... M. LAURENT.
V.-Secrétaire-Archiviste.. M. GUILLEMOT, O. I. ✿.
Trésorier..... M. LEMOINE, O. A. ✿, M. A. ❁.
Archiviste-Adjoint..... M. LHOTE, O. A. ✿.

Membres honoraires non résidants.

Date de la réception.

MM.

Le PRÉSIDENT de la Société d'horticulture d'Épernay.

MM.	Date de la réception.
Le VICE-RECTEUR de l'Académie de Paris, ✠, O. I. ❶.	
BOUQUET DE LA GRYE, ✠, ancien conservateur des forêts, 128, boulevard Péreire, à Paris.	15 nov. 1882.
LONGNON, ✠, membre de l'Institut, rue de Bourgogne, 50, à Paris.	15 févr. 1889.
HÉRON DE VILLEFOSSE (Antoine-Marie-Albert), membre de l'Institut, conservateur du département des antiquités grecques et romaines au musée du Louvre, à Paris.	15 janv. 1891.
BABELON, ✠, membre de l'Institut, conservateur au cabinet des médailles de France, à Paris.	2 mars 1891.
LHOTELAIN, ✠, ancien président du comice agricole de Reims (titulaire non résidant, 15 février 1889).	2 mars 1889.
HENRY, ✠, inspecteur général des ponts et chaussées, à Paris (membre honoraire résidant du 15 nov. 1882).	2 mars 1892.
Le général JAMONT, G. O. ✠, ancien président du conseil supérieur de la guerre, à Paris.	5 juin 1890.
Le général russe BOGDANOVITCH.	2 déc. 1896.
GRANDEAU, C. ✠, inspecteur général des stations agronomiques, quai Voltaire, 3, Paris.	2 déc. 1896.
MASCART, C. ✠, membre de l'Institut, Paris.	2 déc. 1896.

MM.	Date de la réception.
ı PRÉSIDENT de la Société d'apiculture, à Reims.	1er juin 1898.
ı PRÉSIDENT de la Société d'apiculture, à Sainte-Menehould.	1er juin 1898.
ıoul de SAINT-ARROMAN, ✠, archéologue, chef du bureau des travaux historiques au ministère de l'Instruction publique.	juillet 1898.
ıon BOURGEOIS, O. ✠, sénateur, ancien ministre de l'Instruction publique, ancien président de la Ligue de l'enseignement.	15 juin 1900.
ı général KESSLER, G. O. ✠.	1900.
ıGOT, professeur à l'Institut agronomique, à Paris.	15 déc. 1900.
PRÉSIDENT de la Société anthropologique, à Paris.	5 mai 1901.
ARBOIS DE JUBAINVILLE, O. ✠.	
ıLLÉ, sénateur, ancien ministre de la Justice.	1er janv. 1905.
ıLBET, docteur, député, directeur du Collège des sciences sociales, Paris.	15 mars 1905.
ı général DALSTEIN, G. O. ✠, gouverneur de Paris.	15 mars 1905.
ırdinand BRUNOT, ✠, O. I. ❦, professeur à la Faculté des lettres de Paris.	1er févr. 1906.
ıDART, O. I. ❦, conservateur de la Bibliothèque de Reims.	1er févr. 1906.

Date de la réception.

Membres honoraires résidants.

MM.

L'INSPECTEUR D'ACADÉMIE pour le département de la Marne.	de droit.
Mgr LATTY, évêque de Châlons.	
MALVAL (Eugène), ancien conseiller de cour d'appel.	janvier 1898.
LUCOT (l'abbé), chanoine, curé-archiprêtre de la cathédrale.	1904.
Le général COLLARD, O. ✠, commandant l'artillerie du 6e corps, Châlons.	15 mars 1905.

Membres titulaires résidants.

MM.

MOIGNON (Ernest), ancien sous-préfet.	2 janv. 1868.
MARTIN (Eugène), rédacteur en chef du *Journal de la Marne.*	1er oct. 1871.
LEQUEUX (Alfred), O. A. ✠, banquier, ancien conseiller général, président du comice agricole.	15 mars 1875.
HUET (Félix), professeur de musique, maître de chapelle.	2 déc. 1878.
AUMIGNON (René), O. A. ✠, pharmacien de 1re classe.	1er mai 1880.
REDOUIN (Alfred), ancien président de la chambre des avoués, avocat.	15 sept. 1881.
MARCOUT, ✠, vétérinaire militaire de 1re classe, en retraite.	15 févr. 1887.
BRUNET, directeur de l'usine à gaz.	16 janv. 1888.

MM.	Date de la réception.
LHOTE (Amédée), O. A. ✤, ancien sous-bibliothécaire de la ville de Châlons.	1er fév. 1890.
LEMOINE (René), O. A. ✤, M. A. ❁, horticulteur.	1er mai 1893.
HANRA, O. I. ✤, M. A. ❁, professeur de chimie à l'école des arts et métiers.	20 déc. 1895.
SCHMIT, O I. ✤, archéologue, pharmac.	20 déc. 1895.
EVRAIN, docteur en médecine.	1er fév. 1896.
VALLÉE, O. I. ✤, professeur honoraire d'école normale.	16 juillet 1896.
GUILLEMOT, O. I. ✤, vérificateur des poids et mesures.	1er mai 1897.
BAUNY, O. A. ✤, directeur de l'enregistrement.	1er déc. 1898.
BLONDIOT, ✠, directeur des postes et télégraphes.	1er déc. 1898.
GARNIER, docteur en médecine.	15 mai 1900.
BOTTMER, O. A. ✤, pharmacien.	2 juillet 1900.
PESTRE, O. A. ✤, banquier.	1er déc. 1900.
DRELON, député.	16 déc. 1901.
GÉRARD, O. A. ✤, professeur de philosophie.	15 mars 1903.
BERLAND, archiviste départemental.	1er mars 1904.
GELIN, O. A. ✤, architecte diplômé.	15 avril 1904.
PONSINET, O A. ✤, conseiller de préfecture.	1er juillet 1904.
LAURENT, archiviste - paléographe, bibliothécaire de la ville, Châlons.	15 mars 1905.
LAMBERT, O. A. ✤, M. A. ❁, ingénieur des ponts et chaussées, à Châlons.	4 avril 1906.
LEDUC, O. I. ✤, inspec. prim., à Châlons.	17 juin 1906.

Date de la réception.

Membres titulaires non résidants.

MM.

SIMON, O. ✠, chef d'escadron d'artillerie en retraite, à Fismes (correspondant en 1875). 1er déc. 1879.

GILLET-CHÉMERY, agriculteur, à Courtisols. 1er déc. 1887.

BROUILLON, O. A. ✠, avocat, à Givry-en-Argonne. 1er déc. 1887.

BOURGEOIS (Armand), percepteur en retraite, à Pierry (correspondant le 1er avril 1879). 15 fév. 1889.

BAYE (le baron Joseph de), avenue de la Grande-Armée, 58, Paris. 1er août 1890.

GIRAUT (Louis), membre de la chambre de commerce de Châlons, maire de Saint-Memmie. 15 déc. 1893.

DENISET (l'abbé), supérieur du petit-séminaire de Saint-Memmie. 16 juillet 1896.

PÉRIN (Marcel), O. I. ✠, conseiller général de Vitry-le-François, à Loisy. 18 août 1897.

CHANDON DE BRIAILLES (Gaston), à Epernay. 3 janv. 1898.

THIBAULT (l'abbé), curé de Jâlons. 3 nov. 1900.

CLERC, notaire, à Pogny. 16 juillet 1901.

PAYART (Henri), président du tribunal civil de Sainte-Menehould. 3 nov. 1902.

GRENIER, ingénieur des mines, à Pocancy. 1er juil. 1903.

LOCHE, ✠, O. I. ✠, président du tribunal de commerce, à Bouy. 15 juil. 1903.

PRIEUR, publiciste, à Paris. 15 mars 1905.

Date de la réception.

Associés correspondants du département de la Marne.

MM.

UBILLY (le baron d'), ✠, conseiller général.

ATTELIER, maire, à Humbeœuville. 3 nov. 1862.

OSTEAUX (Charles), O. A. ✠, archéologue, maire de Cernay-lez-Reims. 15 janv. 1886.

OUQUET, propriétaire à Châlons. 1er déc. 1888.

RIQUET (l'abbé), curé de Montmirail. 1er mai 1885.

OLLARD, M. A. ❁, vétérinaire à Vitry-le-François. 15 nov. 1881.

OLLARD, O. A. ✠, industriel, à Saint-Germain-la-Ville. 12 fév. 1886.

OYON, O. A. ✠, archéologue, à Beine. 25 mars 1902.

ENISET, instituteur, à Clamanges. 1er août 1890.

ESJARDINS (l'abbé), curé de Juvigny et La Veuve. 3 janv. 1884.

EVAVRY, instituteur en retraite, à Vésigneul-sur-Marne. 1er mars 1892.

AY-PARENT, instituteur en retraite à Germaine. 17 déc. 1890.

ELCOURT (Julien de), ancien conseiller général, propriétaire, à Maisons. 16 août 1875.

ROSJEAN, O. A. ✠, médecin à Montmirail. 15 fév. 1870.

JÉNON, ✠, ancien vétérinaire en premier au 25e d'artillerie. 16 mars 1898.

JILLEMART, archéologue, à Sacy, par Villedommange. 15 mai 1902.

ISSON, O. I. ✠, médecin à Valmy. 15 mai 1902.

MM.	Date de la réception.
LUCOTTE, O. A. ✿, négociant, à Avize.	17 août 1873.
MAILLET-SALLERON, agriculteur, à Sarry.	1er juin 1899.
MORDILLAT, ancien instituteur, à Vitry-le-François.	4 janv. 1878.
MOREAU, percepteur, à Fismes.	15 mars 1884.
MILLARD (l'abbé), curé de Dommartin-Lettrée.	1er mai 1885.
MOREL, O. I. ✿, ancien receveur particulier des finances, à Reims (correspondant le 15 janvier 1869, titulaire résidant le 1er mai 1872, correspondant le 15 mai 1879), rue de Sedan, nº 33, à Reims.	15 fév. 1889.
REMY, instituteur, à Pogny.	15 déc. 1893.
THOMAS-DEREVOGE, notaire honoraire, à Pontfaverger.	15 déc. 1875.
VAST C., O. A. ✿, docteur en médecine, à Vitry-le-François.	2 déc. 1867.
VÉRON-MAGOT, O. ❁, viticulteur, à Avize.	3 nov. 1902.
BARNIER-BOREL, M. A. ❁, viticulteur, à Fèrebrianges.	3 nov. 1902.
LAURAIN-GUYOT, agriculteur, à Pierry.	3 nov. 1902.
COSSENET A., C. M. A. ❁, éleveur à la ferme de la Poste de Sommevesle.	3 nov. 1902.
MAUSSENET Emile, O. A. ✿, ancien instituteur, à Chenay.	3 nov. 1902.
COLLIGNON, O. A. ✿, maire à Malmy.	15 fév. 1903.
JAUDOU, O. A. ✿, médecin à Aulnay-sur-Marne.	1er avril 1903.

MM.	Date de la réception.
MAUGET, archéologue, à Sainte-Menehould.	1er avril 1903.
PERSAULT, curé de Condé-sur-Marne.	1er avril 1903.
PISTAT, archéologue à Bezannes.	2 mars 1903.
GENTIL, agriculteur, maire d'Aulnay-aux-Planches.	1er juin 1903.
Albert DOYEN, compositeur de musique, à Châlons.	1er déc. 1903.
TILLOY (Eugène), M. A. ❁, agriculteur, maire de Servon-Melzicourt.	1er déc. 1903.
LASSEAUX, instituteur, à Sommesous.	1er déc. 1903.
BOURGEOIS, instituteur, à Dommartin-Lettrée.	1er déc. 1903.
THUILLIER (Octave), agriculteur, à L'Echelle-le-Franc.	1er déc. 1903.
GUÉNARD, instituteur, à Chouilly.	1er déc. 1903.
LAURAIN (Achille), agriculteur, à Champaubert-la-Bataille.	15 janv. 1904.
DEVAUVERSIN, instituteur, à Vouarces.	15 janv. 1904.
JACTAT, M. A. ❁, agriculteur, maire à Puisieulx.	15 janv. 1904.
EVELOY, O. A. ✠, ancien directeur d'école municipale, à Reims.	15 janv. 1904.
MADAYE, industriel, à Vienne-le-Château.	15 janv. 1904.
VARIN, curé de Matougues.	15 janv. 1904.
THIBAULT, instituteur à Ville en-Tardenois.	15 janv. 1904.
LALLEMENT, maire, à Sommevesle.	15 fév. 1904.
FRANÇOIS (Odile), O. A. ✠, M. A. ❁, maire, à Bergères-lez-Vertus.	15 févr. 1904.

MM.	Date de la réception.
PINEAU, ✠, capitaine d'infanterie, publiciste, à Châlons.	15 fév. 1904.
MAURICE, archéologue, à Chaintrix.	15 juin 1904.
DUSAUTOIR, O. I. ✠, inspecteur régional du service des poids et mesures, à Châlons.	3 janv. 1905.
BEURDELEY, sous-préfet, à Sainte-Menehould.	3 janv. 1905.
MARGAINE, garde général des eaux et forêts, à Sainte-Menehould.	3 janv. 1905.
BOURGEOIS, curé de Damery, publiciste.	3 janv. 1905.
DESAINTMARTIN, M. A. ❁, agriculteur, à Athis.	3 janv. 1905.
DUPONT, O. I. ✠, architecte départemental, à Châlons.	1er août 1905.
THOREL, président du tribunal civil, à Châlons.	1er août 1905.
MULLER, secrétaire de rédaction à l'Union républicaine.	1er août 1905.
MURGEAUD-LARION, avocat, à Chaintrix.	1er août 1905.
LAMY, O. A. ✠, professeur au collège de Châlons.	1er août 1905.
LALLEMENT, curé de Moiremont.	1er fév. 1906.
BELLEY, ✠, ingénieur de la Cie de l'Est, à Châlons.	1er fév. 1906.
DAMEL, O. I. ✠, maire de Châlons.	1er fév. 1906.
LORINET, ancien maire de Courtisols.	4 avril 1906.
BRISSON, ❁, maire de Vatry.	4 avril 1906.
Amand DIARD, archéologue, à Cuis.	4 avril 1906.
Albert JESSON, docteur en médecine, à Valmy.	4 avril 1906.

MM.	Date de la réception.
HENNECHART, juge au tribunal civil, à Châlons.	17 juin 1906.
Le colonel ROUQUEROL, O. ✠, à Châlons.	17 juin 1906.
Le commandant AILLAUD, ✠, à Châlons.	17 juin 1906.

France et Algérie.

BALTET (Charles), O. ✠, pépiniériste, à Troyes.	15 mai 1850.
DAMOURETTE, ✠, sous-intendant militaire, à Tunis.	2 mai 1898.
DEFER (l'abbé), curé de Villenauxe (Aube).	15 janv. 1891.
DIETTE, curé de Boulages (Aube).	15 nov. 1902.
DOUTTÉ fils, Algérie.	juillet 1898.
COGNEL, O. A. ❦, principal du collège de Cognac.	3 janv. 1899.
FOURDRIGNIER, O. I. ❦, correspondant du ministère de l'Instruction publique, 5, Grande-Rue, à Sèvres, (Seine-et-Oise).	1er déc. 1875.
GÉRARD, docteur en médecine, pharmacien de 1re classe, médecin-accoucheur, rue du Poteau, 53, a Paris.	
MATHIEU, directeur de la station œnologique de Beaune (Côte-d'Or).	1er déc. 1900.

MM.	Date de la réception.
RAUX, O. I. ✤, chef du service magnétique à l'observatoire du parc Saint-Maur (Seine).	1er mai 1897.
YMARCK (Alfred), O. ✠, O. I ✤, rédacteur en chef du *Rentier*, membre de la Société d'économie politique de Paris et de la Société de statistique, rue Vignon, 18, à Paris.	1er mai 1883.
RMENTIER, O. A. ✤, percepteur, à Paris.	15 janv. 1899.
ALAS (Bertile), femme de lettres, boulevard des Capucines, 41, à Paris.	18 août 1897.
VENOT (Arsène), homme de lettres, à Lhuître, par Arcis-sur-Aube.	15 janv. 1879.
IRION (Henri), ancien conseiller de préfecture, à Roscoff (Finistère).	15 janv. 1886.
VARIN (Eugène), artiste graveur, à Crouttes (Aisne).	**15 juillet 1883.**
FIEFFÉ, substitut du procureur de la République, à Paris.	**1903.**
COLLARD, ancien chef d'institution, à Saint-Quentin (Aisne).	**2 nov. 1904.**
PLANCY (le comte de), publiciste, à Plancy (Aube).	**3 janv. 1905.**
CHARPENTIER, ✠, consul général, à Paris.	**3 janv. 1905.**
MONET, ✠, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Versailles.	**1er déc. 1899.**
SIRDEY, directeur des postes et télégraphes, à Poitiers.	**3 janv. 1905.**

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE PUBLIQUE

PAGES.

PROCÈS-VERBAL de la séance 7

DISCOURS DE M. BLONDIOT, président 11

TROIS CHANSONS DE THIBAUT, comte de Champagne 23

COMPTE-RENDU des travaux de la Société pendant l'année 1904-1905, par M. GUILLEMOT, secrétaire 37

RAPPORT sur le concours d'agriculture (visite à l'exploitation de M. Brisson, à Vatry), par M. CHAPPAZ 65

RAPPORT sur le concours de poésie, par M. GÉRARD (Henry) 69

RAPPORT sur les prix Garinet et Savey, par M. Just BERLAND 83

MÉMOIRES LUS EN SÉANCES ORDINAIRES

DES RAPPORTS de la sociologie et de l'esthétique, par M. L. PONSINET 91

ROSAY (Marne) aux temps préhistoriques et aux époques gallo-romaine et franque, par M. E. SCHMIT 113

PAGES.

ÉPOQUE MARNIENNE. Sépulture à char découverte le 10 mars 1904, à Châlons-sur-Marne, par M. R. LEMOINE 123

LES OBJETS D'ART DES ÉGLISES de l'arrondissement de Sainte-Menehould (Marne), par M. BROUILLON 151

LE PONT DES MAURES, à Sainte-Menehould (pièce de monnaie et médailles trouvées en 1904, dans les culées de l'ouvrage, lors de la reconstruction du pont), par M. LAMBERT... 213

LE MONT-AIMÉ, aperçu géologique et géographique; conférence faite le 14 mai 1905, sur le Mont-Aimé, par M. GRENIER 219

1814 DANS LA MARNE. Notes relatives aux combats de Villeseneux, Clamanges et Ecury, qui précédèrent la bataille de Fère-Champenoise, 25 mars 1814, par un témoin. Communication de M. GUILLEMOT..... 239

NOTES RELATIVES A L'HISTOIRE LOCALE. Election de députés aux États-Généraux de 1651. — Scandales à la cathédrale de Châlons en 1769; nomination d'un suisse. Communication de M. HANRA 255

POÉSIES COURONNÉES

EVOLUTION, par Pierre SEVESTRE 281

AU PAYSAN, par Henri FROMONT..... 282

VICTOR HUGO, par Henri FROMONT 284

APOTHÉOSE, par Henri FROMONT 285

DIVERS

PAGES.

NÉCROLOGIE. — Extraits de procès-verbaux de séances de quinzaine 287

RÉCOMPENSES décernées par la société pour ses concours de l'année 1904-1905 295

PROGRAMME DES CONCOURS ouverts par la société pour l'année 1907 299

LISTE des membres composant la société au 1er juillet 1906. 311

6259 — Châlons, imprimerie de l'Union républicaine.

EN VENTE

à la Librairie de L'UNION RÉPUBLICAINE, rue d'Orfeuil, 27

chez M. O'TOOLE, rue d'Orfeuil, 3

et MM. MARTIN Frères, place de la République, 50

LIBRAIRES-ÉDITEURS DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE LA MARNE

Mémoires de la Société, de 1845 à 1870	3	[illegible]	vol.
Les volumes antérieurs (depuis 1807) sont complètement épuisés			
Année 1870-1871	3	»	—
Avec 8 planches de monnaies et médailles.			
Année 1872-1873	3	»	—
Année 1873-1874	5	»	—
Avec 6 planches de lichens et d'archéologie, dont 6 en couleur.			
Année 1874-1875	10	»	—
Avec 6 planches hors texte, dont plusieurs en or et couleur, et nombreux dessins intercalés dans le texte.			
Année 1875-1876 à 1884-1885	6	»	—
Année 1885-1886	4	»	—
Année 1886-1887	4	»	—
Année 1888	4	»	—
Année 1889	8	»	—
(Deux volumes, le second composé de la *Topographie historique de Châlons*, par Louis Grignon.)			
Année 1890	4	»	—
Année 1891	8	»	—
(Deux volumes, le second composé du *Diocèse de Châlons*, par Louis Grignon.)			
Année 1892	4	»	—
Année 1893	4	»	—
Année 1894	4	»	—
Année 1895	4	»	—
Année 1896	4	»	—
Année 1897	4	»	—
Année 1898	4	»	—
Année 1899	4	»	—
Année 1900	4	»	—
Année 1901-1902	4	»	—
Année 1902-1903	8	»	—
(Deux volumes, le second composé de la *Table générale*, par Just Berland.)			
Année 1903-1904	4	»	—
Année 1904-1905	10	»	—
Avec musique et 7 planches hors texte, dont plusieurs en or, argent et couleur, et dessins intercalés dans le texte.			